

HSBC France

Document de référence et Rapport financier annuel 2018

Sommaire

	Page
Faits significatifs	2
Présentation des activités et stratégie	3
Produits et services proposés	8
Contexte macroéconomique	9
Environnement réglementaire	9
Résultats financiers consolidés du groupe HSBC France	11
Autres informations concernant HSBC France	19
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	20
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	50
Développement durable	53
Risques	72
Gestion du Capital et du Levier	142
Etats financiers consolidés	146
Etats financiers sociaux	225
Principales filiales de HSBC France et politique d'investissement	259
Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2019	263
Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital	265
Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes	268
Table de concordance et de référence	270
Implantations	272

Présentation de l'information

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 février 2019, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

La présente actualisation est susceptible de contenir des énoncés prospectifs concernant des environnements financiers, résultats d'activité ou de lignes métier du groupe. Les indications qui ne sont pas le rappel d'informations historiques, par exemple indications concernant les opinions ou attentes du groupe, sont des énoncés prospectifs. Des mots tels que "s'attend à", "anticipe", "souhaite", "projette", "pense que", "recherche", "estime", "potentiel" ou "raisonnablement possible", ainsi que les variations de ces mots ou expressions similaires doivent être considérées comme des énoncés prospectifs.

De tels énoncés prospectifs sont basés sur les évaluations, estimations ou projections actuelles et une confiance excessive ne doit pas être placée sur ces indications. Les énoncés prospectifs ne sont pas valides au-delà du jour durant lequel ils sont constitués. HSBC France ne prend aucun engagement quant à la révision ou l'actualisation de ces énoncés prospectifs afin de refléter l'existence ou la survenance d'événements ou circonstances postérieurs à l'élaboration de ces énoncés.

Les énoncés prospectifs sont soumis à des risques inhérents et incertitudes. Les lecteurs sont informés que nombre de facteurs sont susceptibles de modifier, parfois substantiellement, les énoncés prospectifs ou anticipations actuelles formelles ou implicites.

Faits significatifs

	Renvois	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Au cours de la période				
Résultat avant impôt publié (€m)		45	219	432
Résultat avant impôt ajusté (€m)	1	89	333	663
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit (publié) (€m)	2	1 736	1 907	2 317
Résultat net part du groupe (publié) (€m)		(17)	177	310
A la fin de la période				
Total des fonds propres – Part du groupe (€m)		6 555	5 676	5 842
Total de l'actif (€m)		180 946	167 544	169 423
Encours pondérés des risques (€m)		36 248	35 379	36 016
Prêts et créances sur la clientèle (nets de provisions pour dépréciation) (€m)		46 997	44 856	41 327
Comptes créditeurs de la clientèle (€m)		41 906	38 277	34 220
Ratios de fonds propres (transitionnels)				
Fonds propres de base de catégorie 1 (%)	3	N/A	13,1	13,2
Fonds propres de catégorie 1 (%)		N/A	13,5	13,2
Fonds Propres Totaux (%)		N/A	14,1	13,2
Ratios de fonds propres (pleins)				
Fonds propres de base de catégorie 1 (%)	3	13,1	13,2	13,1
Fonds propres de catégorie 1 (%)		14,5	13,8	13,1
Fonds Propres Totaux (%)		15,7	14,6	13,1
Ratios de performance, rentabilité et autres ratios (% annualisés)				
Rendement annualisé des capitaux propres moyens (%)	4	(0,6)	3,1	5,3
Rendement avant impôt des encours moyens pondérés des risques (ajusté) (%)		0,3	1,0	2,0
Coefficient d'exploitation (ajusté) (%)	5	95,4	78,6	67,3
Ratio de liquidité à court terme (LCR) (%)		128	149	122
Ratio de liquidité à long terme (NSFR) (%)		113	116	120

1 Le résultat avant impôt ajusté correspond au résultat avant impôt publié retraité des éléments significatifs détaillés aux pages 11 et 13.

2 Le Produit net bancaire avant dépréciation et autres provisions pour risque de crédit est également dénommé comme un revenu.

3 Les ratios transitionnels de Fonds propres sont détaillés dans la section "Fonds propres" aux pages 144 et 145.

4 Le rendement annualisé des capitaux propres moyens est calculé à partir du résultat net part du groupe divisé par le total des fonds propres part du groupe.

5 Le ratio du coefficient d'exploitation ajusté est calculé à partir du total des charges d'exploitation (ajusté) divisé par le produit net bancaire avant dépréciation et autres provisions pour risque de crédit (ajusté). Le produit net bancaire avant dépréciation et autres provisions pour risque de crédit est également considéré comme un revenu.

Présentation des activités et stratégie

HSBC France est la filiale française du Groupe HSBC, l'un des principaux groupes bancaires au monde. En France, HSBC ambitionne de devenir le partenaire de référence pour accompagner les entreprises françaises dans leur développement international et les particuliers dans la gestion de leur patrimoine.

Missions du Groupe HSBC

La mission du Groupe HSBC est de connecter les clients aux opportunités, de permettre le développement des entreprises et des économies, et d'accompagner les initiatives des individus afin qu'ils puissent concrétiser leurs ambitions. En France, HSBC aspire à devenir le partenaire de référence pour accompagner les entreprises françaises et internationales dans leur développement à l'international et les particuliers dans la gestion de leurs besoins patrimoniaux et bancaires.

Le Groupe HSBC dans le monde

HSBC France est la filiale française du Groupe HSBC, groupe bancaire parmi les plus solides au monde employant environ 229 000 collaborateurs dans le monde, et proposant une offre complète de produits et services bancaires à plus de 37 millions de clients afin de répondre à leurs besoins financiers.

Les valeurs du Groupe HSBC

Les valeurs du Groupe HSBC définissent ce que nous sommes en tant qu'organisation et ce qui nous distingue. Elles décrivent la nature du Groupe HSBC et reflètent les meilleurs aspects de son patrimoine. Le Groupe HSBC souhaite que ses collaborateurs aient le sentiment qu'ils peuvent faire ce qui est juste et agir avec courage et intégrité. Le Groupe HSBC pourra ainsi répondre aux attentes de la société, des clients, des organismes de réglementation et des investisseurs. En exerçant ses activités conformément à nos valeurs, le Groupe HSBC et ses collaborateurs sont considérés comme :

Fiables

- De fervents défenseurs de nos valeurs, respectueux de leurs engagements, solides et dignes de confiance
- Personnellement investis, prenant des décisions sur la base de leur bon sens en aidant les autres à en faire de même

Ouverts aux idées et cultures différentes

- Communiquant de manière ouverte, honnête et en toute transparence, sachant relever les défis et capables d'apprendre de leurs erreurs
- Capables d'écouter, de traiter leurs collaborateurs de manière équitable, d'intégrer les autres quelles que soient leurs opinions et leur histoire, et de valoriser les différences de point de vue

Connectés aux clients, communautés, autorités de réglementation et autres parties

- Établissant des connexions, conscients des enjeux externes et collaborant au-delà des frontières
- Soucieux des individus et de leur évolution, respectueux, solidaires et à l'écoute

Le rôle du Groupe HSBC au sein de la société

La manière dont le Groupe HSBC mène ses activités est aussi importante que le rôle qu'il joue au sein de la société. Les responsabilités qui lient le Groupe HSBC à ses clients, à ses employés, à ses actionnaires ainsi qu'à la société dans un sens plus large vont plus loin que le simple fait d'être profitable. Le Groupe HSBC cherche à construire une relation de confiance durable avec les différentes parties prenantes afin de générer de la valeur pour l'ensemble de la société.

Stratégie du Groupe HSBC

La stratégie et les orientations stratégiques que poursuit HSBC France font partie intégrante de la stratégie du Groupe HSBC, dont le modèle repose sur le fait de capter la valeur issue de la force de son réseau international. La stratégie du Groupe est alignée sur les tendances économiques à long terme et repose sur des avantages concurrentiels uniques.

Les tendances à long terme

Une connectivité globale croissante

Les flux internationaux de biens, services et capitaux continuent d'augmenter, soutenus notamment par le développement des technologies et de l'accès à l'information, dans les échanges personnels et commerciaux.

Des avantages concurrentiels uniques

Une présence globale inégalée

Le réseau du Groupe HSBC permet à ses clients de saisir les opportunités de croissance les plus attractives partout dans le monde et offre des produits et services qui permettent de soutenir au mieux les flux économiques mondiaux.

Un modèle de banque universelle

Le Groupe HSBC s'adresse à l'ensemble des clients bancaires au travers de ses quatre lignes de métiers globales, des épargnants individuels aux multinationales. Ce modèle permet au Groupe HSBC de répondre à l'ensemble des besoins financiers de ses clients, de bénéficier d'un capital et d'une structure de financement diversifiés, de réduire son profil de risque et sa volatilité, ainsi que de générer des rendements attractifs pour ses actionnaires.

Une stratégie à long terme

Le Groupe HSBC a mis en place une stratégie à long terme axée autour de deux piliers :

- développer un réseau international pour faciliter le commerce international et les échanges de capitaux afin de servir au mieux ses clients, des PME aux grandes multinationales ;
- investir dans la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine à l'échelle locale afin de tirer profit de la plus grande mobilité internationale et de la création de richesses de ses clients, ainsi que des changements démographiques de long terme sur les marchés prioritaires du Groupe HSBC.

Le réseau du Groupe HSBC est soutenu par ses quatre lignes de métiers globales et interconnectées, qui partagent leur bilan et leurs liquidités et bénéficient de fortes synergies commerciales. Les lignes de métier du Groupe HSBC permettent d'accompagner l'ensemble des clients, du client de détail aux plus grandes entreprises mondiales.

Ensemble, ces initiatives stratégiques ont pour but de créer de la valeur pour les clients et les actionnaires du Groupe et contribuer au développement durable.

Les priorités stratégiques

En juin 2018, le Groupe HSBC a développé huit priorités stratégiques afin de favoriser un retour sur le chemin de la croissance, d'optimiser ses ratios de profitabilité et d'améliorer considérablement l'expérience que peuvent vivre les clients à travers les produits et services du Groupe HSBC mais également les employés au sein de l'entreprise. L'objectif du Groupe HSBC est d'atteindre ces ambitions en accélérant la croissance dans les zones dans lesquelles le Groupe HSBC est en position de force, notamment en embrassant les nouvelles technologies, en simplifiant l'organisation, mais aussi en investissant dans les infrastructures pour le futur.

Suite à la définition de ces priorités stratégiques, le Groupe HSBC a défini des objectifs financiers globaux (cf. la présentation de la Stratégie du Groupe en juin 2018).

Une stratégie déclinée en France

HSBC France au sein du Groupe HSBC

Le Groupe HSBC est l'un des plus grands groupes de services bancaires et financiers dans le monde, opérant dans pas moins de 66 pays et territoires. La France est l'un des huit marchés où HSBC aspire à devenir la Banque internationale de référence.

HSBC France peut s'appuyer sur la force du réseau international de HSBC et de sa marque puissante pour se différencier et apporter des produits et services à forte valeur ajoutée à ses clients.

La stratégie de HSBC en France est de poursuivre le développement de son modèle de banque universelle modernisée, en se différenciant par son réseau international unique et par le positionnement de la Banque de financement, d'investissement et de marchés à Paris comme plate-forme stratégique sur les activités de marchés de taux en Euro pour l'ensemble du Groupe HSBC. HSBC en France s'appuie également sur la qualité de son expertise patrimoniale et de son expérience digitale pour les particuliers et les entreprises, tout en accélérant le rythme de sa transformation et en maintenant ses objectifs de maîtrise des coûts et des risques pondérés afin d'améliorer la rentabilité des activités.

Initiatives pour soutenir cette stratégie en France

HSBC France s'inscrit pleinement dans la stratégie du Groupe HSBC, qui consiste à accélérer sa croissance, tout en améliorant son efficacité et en mettant en place les standards les plus exigeants en matière de conformité. HSBC France prévoit, ainsi, notamment de :

- En Banque de financement, d'investissement et de marchés, gagner des parts de marchés, diversifier ses revenus et accroître ses capacités en conseil et sur les produits transactionnels tout en optimisant la structure du bilan ;
- Continuer de développer son activité sur sa clientèle prioritaire au sein de la Banque d'entreprises, tout en travaillant sur l'amélioration de la productivité et l'accélération de la croissance des revenus internationaux ;
- Tirer parti de son positionnement unique sur la Banque de détail en investissant dans la transformation digitale pour développer sa base de clients et ses revenus de gestion de patrimoine et pour améliorer sa qualité de service ;
- Au sein de la Banque privée, mettre en œuvre une collaboration accrue avec les Banques d'entreprises et de particuliers afin de développer la base clientèle ;
- Développer la connectivité entre les différentes entités du Groupe et préserver la force de son bilan ;
- Simplifier les processus et les procédures, pour gagner en efficacité et continuer à améliorer l'expérience client en développant encore davantage une approche bancaire omnicanale.

En 2018, HSBC France a continué à développer ses fonctionnalités omnicanales et digitales afin d'améliorer l'expérience client sur l'ensemble des canaux de distribution, notamment à travers le lancement de la nouvelle application digitale pour les clients particuliers et de l'application *WeTrade* (plateforme *blockchain*) issue du *GTRF*¹ Lab pour les clients entreprises, l'amélioration des parcours d'authentification, le lancement de la signature électronique sur certains produits.

En 2019, HSBC France cherchera à davantage améliorer ses fonctionnalités digitales et omnicanales, en concentrant ses efforts sur les parcours d'inscription et d'authentification, tout en continuant d'optimiser sa plateforme bancaire en ligne pour les clients particuliers et entreprises.

Modifications de l'organigramme des structures du groupe HSBC France

Dans un contexte d'évolution politique et réglementaire en Europe,

le Groupe HSBC ajuste ses activités de manière à conforter sa proposition paneuropéenne pour les clients. Pour ce faire, HSBC France :

- a acquis les activités de la succursale grecque de HSBC Bank plc le 1er janvier 2018 ;
- a acquis deux filiales au 1er août 2018, HSBC Polska Bank SA en Pologne et HSBC Institutional Trust Services (Irlande) DAC en Irlande, respectivement filiales directe et indirecte de HSBC Bank plc ;
- a acquis ou va acquérir les activités de sept succursales européennes (en Belgique, en République tchèque, en Irlande, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Espagne), de HSBC Bank plc. L'acquisition des actifs et des passifs de ces activités devrait être effective d'ici au 1er mars 2019.

L'ensemble de ces entités et activités, acquises et à acquérir, a dégagé un résultat combiné avant impôts de 126 millions EUR en 2018 et présente un total de bilan de 17,6 milliards EUR. Dans le cadre de ces opérations, HSBC France a réalisé cette année deux augmentations de ses fonds propres, 100 millions EUR le 25 juillet 2018, et 388,4 millions EUR le 30 août 2018.

Cette restructuration, interne à HSBC Bank plc, n'aura pas d'impact sur les ratios de solvabilité de HSBC France.

¹ *Global Trade and Receivable Finance : activités d'affacturage et de commerce international*

HSBC EN FRANCE

NOTRE AMBITION

A travers toute notre histoire, nous cherchons à être là où la croissance se trouve, connectant les clients aux opportunités. Nous menons à bien nos activités de manière à contribuer au succès durable de nos collaborateurs, clients et communautés afin de:

- 1 Développer les entreprises
- 2 Faire prospérer les économies
- 3 Accompagner les initiatives des individus afin qu'ils concrétisent leurs ambitions

NOTRE VISION

NOS VALEURS

Fiables Ouverts Connectés

NOS ENGAGEMENTS

- A Lutter contre la criminalité financière**
HSBC a renforcé ses capacités de détection, dissuasion et prévention de la criminalité financière à travers le programme *Global Standards*.
- B S'assurer du traitement juste et équitable des clients et participer à la transparence et l'intégrité des marchés financiers**
La Charte de bonne Conduite de HSBC est fondée sur des standards éthiques élevés et sur les valeurs de HSBC pour garantir l'intérêt du client.
- C Accompagner nos collaborateurs, clients et communautés pour construire le monde de demain**
En contribuant à une économie durable bas carbone et en développant l'employabilité et l'éducation financière

NOTRE STRATEGIE

Capitaliser sur les avantages concurrentiels de HSBC

Le réseau du Groupe couvre les flux commerciaux les plus importants et dynamiques dans le monde
HSBC offre des produits et services qui permettent de soutenir les besoins financiers de nos clients

Afin de...

- A Développer un modèle de **banque universelle**
- B Etre la **première banque internationale en France**

En...

- 1 Proposant une **expérience digitale innovante**, afin de fournir une expérience clients plus simple et rapide
- 2 Rendant les services bancaires plus **accessibles, transparents et moins complexes**
- 3 Aidant les clients à **commercer et investir à l'étranger** grâce aux produits transactionnels
- 4 Proposant des **services de banque privée** sur mesure aux chefs d'entreprise, entrepreneurs et cadres dirigeants

NOS RESSOURCES

CAPITAL HUMAIN

900k+ clients particuliers et entreprises

8k+ employés contribuant à l'expertise et au savoir-faire de HSBC

CAPITAL FINANCIER

€1736m produit net bancaire publié¹

13,1% ratio CET1

€181Md total de l'actif

CAPITAL INDUSTRIEL

125 ans de présence en France

Plateforme stratégique pour les activités Euro du Groupe HSBC

AA- / Aa3 / AA- notations des trois principales agences

CAPITAL ENVIRONNEMENTAL

8 politiques pour gérer les risques environnementaux appliquées aux activités de financement

>300 collaborateurs formés aux enjeux de finance durable

50GWh consommation d'énergie

INFRASTRUCTURES

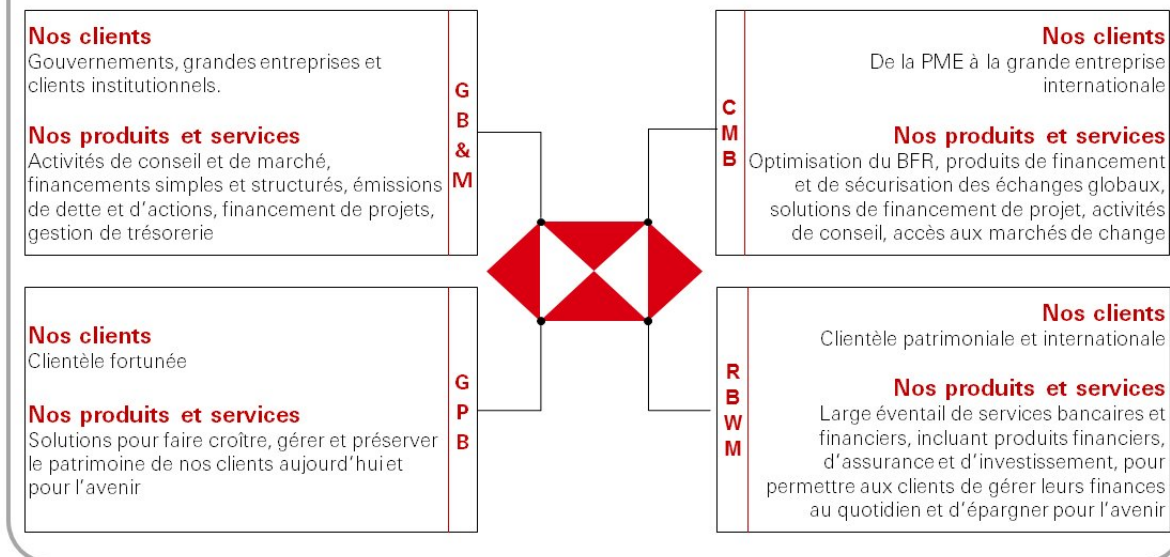
66 pays dans le réseau du Groupe HSBC facilitant la **connectivité internationale**

300+ agences en France assurant un maillage important du territoire

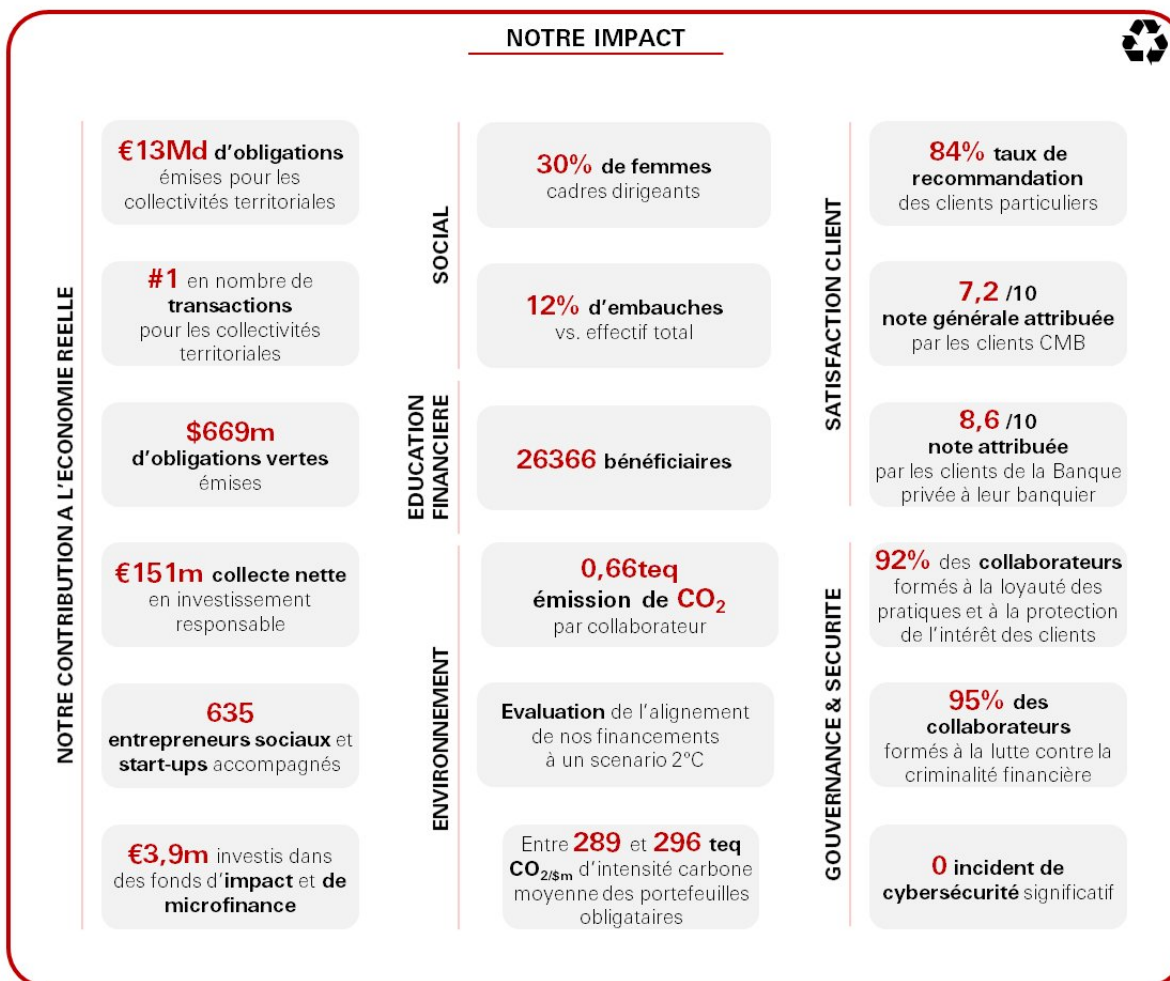
1 siège social à Paris and **1 bureau central** à La Défense

1. Produit Net Bancaire avant dépréciation pour risque de crédit

NOTRE PROPOSITION DE VALEUR POUR L'ECONOMIE FRANCAISE



NOTRE IMPACT



Produits et services proposés

Le Groupe HSBC sert ses clients au travers de quatre lignes de métiers - la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine ("RBWM"), la Banque d'entreprises ("CMB"), la Banque de financement, d'investissement et de marchés ("GB&M") et la Banque privée ("GPB") - et le *Corporate Centre*. Les lignes de métiers sont responsables du développement, de la mise en œuvre et de la gestion des propositions commerciales à travers le Groupe HSBC.

Banque de particuliers et de gestion de patrimoine (RBWM)

Clients

RBWM sert ses clients à travers le monde via ses quatre activités : la banque de détail, la gestion de patrimoine, la gestion d'actifs et les activités d'assurance.

Produits et services

RBWM propose des solutions aux individus à travers ses différentes offres (HSBC Premier, HSBC Fusion et Jade by HSBC Premier), ciblant une clientèle patrimoniale et internationale. Pour les individus ayant des besoins bancaires plus simples, HSBC France propose également un large éventail de services bancaires et financiers pour permettre aux clients de gérer leurs finances au quotidien et d'épargner pour l'avenir. Enfin, RBWM propose des solutions pour aider les particuliers dans leurs besoins de financement à court ou à long terme et délivre des conseils financiers, d'assurance et d'investissement pour les assister dans la gestion et la protection de leur patrimoine financier.

Synergies entre activités

RBWM contribue très largement au succès global du Groupe HSBC et de HSBC France. Les activités d'assurance et de gestion d'actifs proposent des services aux clients à travers les quatre lignes de métiers globales ; les besoins en produits de change et de gestion de patrimoine des clients RBWM créent également de véritables opportunités pour GB&M.

Priorités

HSBC France a pour ambition de devenir la banque patrimoniale de référence. Fort d'une présence dans les principales agglomérations françaises, ainsi que de canaux digitaux renforcés, HSBC France s'appuie sur des équipes d'experts spécialisés par profils de clients et sur des propositions adaptées aux aspirations de chacun. L'objectif est de simplifier le métier et d'améliorer la relation et la satisfaction client. HSBC France met en place de nombreuses initiatives afin de :

- faire croître la base client, en améliorant l'acquisition client sur le digital et les différents canaux de distribution ;
- améliorer l'expérience client, en délivrant le projet de modernisation technologique et digitale de la banque, notamment à travers une approche centrée sur le client et un nouveau modèle de distribution basé sur les besoins du consommateur en termes de digital, de mobile et de téléphonie ;
- poursuivre le développement du métier de gestion de patrimoine, en améliorant l'approche omnicanale sur tous les produits et services, et en augmentant l'expertise et la productivité des conseillers ;
- investir dans le digital et déployer les produits et services à distance, tout en modernisant ses processus pour servir ses clients qui se tournent de manière croissante vers les services bancaires en ligne et mobiles.

La croissance sur ses segments de clientèle cibles (Clientèle Patrimoniale, Professionnels et Profils Internationaux), l'approfondissement de la relation client grâce à ses capacités de gestion de patrimoine et de crédit, et le renforcement des capacités de distribution, notamment dans le digital, sont les trois priorités de RBWM en France.

Le développement de la stratégie patrimoniale s'appuie également sur l'expertise des équipes de conception et de gestion de produits des filiales d'assurance-vie et de gestion d'actifs permettant de proposer une palette de produits élargie et compétitive aux clients de la banque.

Banque d'entreprises (CMB)

Clients

La Banque d'entreprises offre ses services à ses entreprises clientes, de la PME focalisée sur son marché domestique à la grande entreprise internationale.

Produits et services

HSBC France propose un large éventail de services bancaires et financiers pour aider les entreprises clientes à optimiser la gestion et le développement de leurs activités. La gamme de produits et services proposés inclut des solutions d'optimisation des fonds de roulement, crédits à terme, solutions de paiement et de gestion de trésorerie, produits de financement et de sécurisation des échanges internationaux, solutions de financement de projets, et déploie son expertise en matière de fusion-acquisition ainsi qu'un accès aux marchés de change auprès de ses clients.

Synergies entre activités

CMB est au cœur de la création de synergies au sein du Groupe HSBC. Par exemple, CMB offre des produits de financement et de sécurisation des échanges commerciaux ainsi que des solutions de trésorerie et de paiement aux clients GB&M. Les clients CMB peuvent en retour bénéficier de l'expertise en financements structurés complexes des équipes GB&M ou des solutions d'assurance ou de gestion d'actifs de la part de RBWM.

Priorités

En France, la Banque d'entreprises vise à se positionner comme la banque internationale de référence pour ses clients français. Elle offre un éventail large de produits et solutions bancaires et met à disposition son réseau international ainsi que des conseillers dédiés pour accompagner ses clients dans leur développement. Sa croissance est portée par trois axes prioritaires :

- augmenter la pénétration et la part de marché sur le marché des grandes et moyennes entreprises en renforçant la collaboration avec la ligne de métier de Banque de financement, d'investissement et de marchés ;
- renforcer la couverture des besoins internationaux afin de saisir les opportunités d'acquisition client, notamment à travers les projets d'envergure internationale que sont la Nouvelle route de la soie et le Brexit ;
- investir dans l'optimisation des plateformes digitales actuelles et mettre en place des technologies disruptives que sont l'Internet des objets et la blockchain afin de proposer des outils digitaux sans cesse améliorés et faciliter la réalisation des opérations par les clients ;
- renforcer sa plateforme digitale et son offre internationale pour le segment des PME.

La Banque d'entreprises continuera de se concentrer sur sa rentabilité, en développant ses activités, notamment sur les clients et activités stratégiques.

Banque de financement, d'investissement et de marchés (GB&M)

Clients

La Banque de financement, d'investissement et de marchés opère sur les marchés de capitaux et offre des services transactionnels ainsi que des solutions de financement aux grandes entreprises et aux institutionnels.

Produits et services

Elle est un partenaire de référence pour accompagner ses clients dans leurs projets et leurs opérations en France et dans le monde grâce à la dimension à la fois locale et internationale du Groupe HSBC. HSBC France propose une gamme complète de solutions : activités de conseil, financements simples et structurés, fusions et acquisitions, émissions de dette et d'actions, financement de projets, gestion de trésorerie, financement du commerce international et activités de marchés (taux et change).

Priorités

En France, le modèle d'activité et la stratégie de la Banque de financement, d'investissement et de marchés sont établis dans l'objectif d'être l'une des cinq banques principales pour ses clients prioritaires sur ses produits et zones géographiques stratégiques.

HSBC France continue d'exercer à plein son rôle de plateforme stratégique du Groupe HSBC pour les produits de taux libellés en euro et les dérivés structurés de taux en euro et devises, en renforçant, notamment, les synergies avec les autres pays, et en complétant son panel d'offres de produits à destination des très grandes entreprises. HSBC France poursuit l'adaptation de cette activité centrale de la banque à l'évolution de l'environnement réglementaire tout en conservant sa renommée et sa position d'excellence dans les classements.

HSBC France se concentre sur les priorités de croissance suivantes :

- être positionnée comme l'une des banques leader sur les métiers de conseil et de financement ;
- maintenir une position de référence sur les produits clés de la banque et mettre à profit sa nouvelle proposition sur les activités transactionnelles ;
- connecter ses clients aux opportunités de croissance à l'international, en tirant parti de son expertise et de son réseau international reliant régions développées et régions à forte croissance ;
- poursuivre et accentuer la collaboration avec la Banque d'entreprises et la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine.

Banque privée (GPB)

Clients

La Banque privée propose une offre de produits et de services personnalisés à une clientèle fortunée, en s'appuyant sur l'expertise de ses équipes de gestion discrétionnaire et conseillée.

Produits et services

En s'appuyant sur la force du Groupe HSBC et les produits les plus adaptés du marché, la Banque privée travaille en collaboration avec ses clients et les autres lignes de métiers du Groupe pour fournir des solutions leur permettant de faire croître, de gérer et de préserver leur patrimoine aujourd'hui et pour l'avenir.

Synergies entre activités

En France, la Banque privée vise à continuer à croître en s'appuyant sur les synergies avec les autres lignes de métiers du Groupe pour élargir sa base de clientèle, et en développant son offre de services, notamment dans la gestion sous mandat et l'assurance-vie.

Priorités

HSBC France se concentre sur les priorités de croissance suivantes :

- poursuivre les collaborations avec les autres métiers afin d'augmenter les recommandations et les encours sous gestion issus des autres lignes de métier globales;
- optimiser les opportunités avec la base de clients existante, en mettant à profit la dynamique actuelle autour des entrepreneurs de la Tech et la next-Gen;
- mettre à profit la proposition de valeur Investissement & Crédit;
- améliorer l'expérience client grâce à la modernisation des infrastructures techniques et la digitalisation des procédures.

L'application des plus hauts standards internationaux, le renforcement des contrôles de gestion des risques, la transparence fiscale et la simplification des processus demeurent également des priorités pour la Banque privée.

Corporate Centre

Le *Corporate Centre* comprend la trésorerie centrale, et notamment la gestion du bilan, de certains actifs historiques, des intérêts dans nos filiales et *joint-ventures*, ainsi que les coûts de certaines fonctions centrales supportant nos lignes de métier.

Contexte macroéconomique

L'activité économique mondiale a été marquée en 2018 par les performances contrastées entre, d'une part, une accélération de l'expansion américaine et, d'autre part, des rythmes de croissance en Chine et en Europe moins favorables qu'en 2017.

Autant l'économie américaine a bénéficié d'un marché du travail toujours solide et d'un investissement des entreprises favorisé par la réforme fiscale de fin 2017, autant les risques se sont

accumulés en Chine et en Europe. En effet, alors que le cycle économique américain entamé mi-2009 perdurait, quoi qu'au prix d'un creusement des déficits public et courant, la Chine a vu la décélération de sa croissance hâtée par la montée des tensions commerciales avec les Etats-Unis et l'essoufflement du commerce mondial. A ces deux facteurs, se sont ajoutées en Europe l'incertitude née de facteurs politiques (en Italie et au Royaume-Uni notamment) et l'incapacité pour la consommation des ménages à offrir à l'investissement des entreprises un relais suffisant pour maintenir l'activité au même taux de croissance. En particulier, la France, avec une inflation de 2,1% (en hausse par rapport à 1,2% en 2017), a connu un rythme d'expansion sensiblement inférieur à 2017, du fait d'une consommation privée et d'exportations en repli, et malgré des investissements des entreprises toujours dynamiques.

La modestie des pressions inflationnistes avait pourtant permis aux principales banques centrales de demeurer prudentes dans leurs stratégies de normalisation progressive de leurs politiques monétaires. Si la Réserve fédérale américaine a relevé ses taux directeurs davantage qu'elle ne l'avait fait en 2017 (à quatre reprises en 2018, après trois hausses l'année précédente) et, pour la première fois depuis début 2013, en faisant repasser la taille de son bilan sous la barre des 20% du PIB américain, les taux directeurs d'autres zones sont restés tantôt inchangés (zone euro, Suisse, Japon, Australie), tantôt marqués par un nombre limité de resserrements (trois au Canada, mais un seul au Royaume-Uni et en Suède). La BCE a mis fin en décembre 2018 au programme d'achats nets d'actifs lancé début 2015 et prévoit de maintenir ses taux à leur niveau actuel au moins jusqu'à l'été 2019.

Par comparaison avec une année 2017 qui avait affiché la plus forte croissance mondiale depuis 2010, l'exercice 2018, globalement légèrement en retrait, aura également été marqué par les performances hétérogènes des pays émergents, accélérant (Inde, Brésil, Mexique, Russie), ou décélérant (Afrique du Sud, Turquie), ou entrant (Argentine) ou sortant (Arabie Saoudite) de récession. Cependant, le maintien des taux d'intérêt à long terme à des niveaux historiquement bas, conforté par la persistance de conditions monétaires et financières toujours accommodantes, ne s'est pas démenti : les rendements à 10 ans terminent 2018 sur une hausse modérée aux Etats-Unis, mais ont baissé sur l'année en Allemagne et sont demeurés stables autour de 0% au Japon. En France, le taux souverain à 10 ans s'est légèrement replié, revenant de 0,78% fin 2017 à 0,71% fin 2018.

Par ailleurs, les craintes des marchés relatives aux risques d'un ralentissement de l'activité mondiale plus fort qu'anticipé ont contribué à des corrections boursières significatives. L'indice MSCI Monde s'est ainsi replié de 10% en 2018, mais de 13% pour l'indice Europe et de 18% pour les pays émergents. Pour sa part, le CAC 40 s'est contracté de 11%, revenant de 5313 points fin 2017 à 4731 fin 2018. Comme attendu, et joint à un différentiel de taux rendant les placements en dollar américain attractifs, le contexte d'aversion pour le risque et de fuite vers la qualité a conforté le billet vert dans son statut de valeur refuge : le taux de change de l'euro est donc passé au cours de l'année 2018 de 1,20 dollar à 1,15, soit un repli proche de 5%.

Environnement réglementaire

Environnement réglementaire

Depuis l'adoption de l'Union bancaire par les Etats membres de la Zone euro en 2014, HSBC France est supervisée en premier lieu par la Banque centrale européenne ("BCE"), en lien avec l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ("ACPR"). Cette dernière demeure responsable en propre de certains domaines, comme par exemple le contrôle des obligations en matière de lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme ainsi que les règles de protection de la clientèle. HSBC France est également supervisée par l'Autorité des marchés financiers dans son domaine de compétence. Enfin, en tant que membre du Groupe HSBC, HSBC France est soumise à certaines règles britanniques édictées respectivement par la Prudential Regulation Authority ("PRA") et la Financial Conduct Authority ("FCA") pour les questions prudentielles et la protection du consommateur.

Le début de l'année 2019 a été marqué par l'obtention d'un accord au plan international, au sein du comité de Bâle, sur la révision du cadre d'évaluation des risques de marché relatifs aux titres financiers du portefeuille de négociation *Fundamental Review of the Trading Book* ("FRTB"). Cet accord prévoit notamment une révision à la baisse de l'augmentation moyenne attendue pour les banques des actifs pondérés en fonction des risques (22%, contre 40% dans la version du texte présentée en 2016). La transposition d'ensemble en droit européen de cet accord, ainsi que de l'accord de Bâle de décembre 2017, doit faire l'objet d'une proposition de la Commission européenne à l'été 2020.

Au sein de l'Union européenne, un accord politique entre la Commission européenne et le Parlement européen a été conclu fin 2018 sur l'évolution des règles prudentielles bancaires. La publication des directives et règlements correspondants devrait intervenir au second trimestre de l'année 2019. Ces dispositions introduisent en particulier des exigences minimales contraignantes sur le ratio de levier et le niveau minimal de liquidité à long terme *Net Stable Funding Ratio* ("NSFR"), ainsi qu'un certain renforcement des limites de grands risques. Le nouveau paquet bancaire introduit également de nouvelles exigences quant aux passifs pouvant être restructurés en cas de résolution pour les filiales significatives de grands groupes bancaires, telles que HSBC France. Ces mesures entreront en vigueur de manière différée, pour la plupart en 2022. Enfin, la nouvelle législation exigera aussi la mise en œuvre à l'horizon 2024-2025 d'une entité faitière chapeautant l'ensemble des activités du Groupe HSBC au sein de l'Union européenne.

Un accord politique est également survenu en décembre 2018 au plan européen sur un règlement relatif à la couverture des prêts non performants, avec un calendrier différencié de provisionnement minimal selon la nature des prêts et l'existence éventuelle de collatéraux.

Par ailleurs, l'Eurogroupe s'est accordé en décembre 2018 sur les modalités opérationnelles du filet de sécurité du fonds de résolution unique qui doit être mis en place d'ici 2024 grâce au soutien des banques et du Mécanisme européen de stabilité.

Enfin, au niveau français, il est à noter que le Haut conseil de stabilité financière a annoncé l'entrée en vigueur, au 1er juillet 2019, d'un coussin contractuel de fonds propres additionnel de 0,25% pour les expositions sur des entités localisées en France.

S'agissant spécifiquement de HSBC France, la Banque centrale européenne a conduit une évaluation globale (*Supervisory Review and Evaluation Process* - "SREP") du modèle économique de la banque, de sa gouvernance et de sa situation en termes de fonds propres et de liquidité, comme chaque année pour l'ensemble des établissements significatifs de la Zone euro depuis l'entrée en vigueur du Mécanisme de supervision unique.

Dans ce cadre, la Banque centrale européenne a notifié à HSBC France un niveau minimum de fonds propres totaux de 13,5 % à compter du 1er janvier 2019. Ce niveau, qui comprend à la fois le minimum de 8 % de fonds propres obligatoire, un coussin de conservation des fonds propres de 2,5 % et l'exigence dite de Pilier 2 (*Pillar 2 requirement*, "P2R") de 3 %, a fait l'objet d'une publication par HSBC France le 29 novembre 2018. HSBC France a également fait l'objet de la part de la BCE d'une indication de Pilier 2 (*Pillar 2 guidance* ("P2G").

Processus de retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne

La période d'incertitude qui fait suite à la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'Union européenne se poursuit et les discussions quant à la finalisation des termes de l'article 50 sur l'Accord de retrait ne sont pas terminées malgré un accord politique intervenu en novembre 2018.

Afin de faire face à l'éventualité d'un Brexit sans accord entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, la Commission européenne a annoncé le 19 décembre 2018 différentes mesures qui, s'agissant du secteur financier, comprennent en particulier la reconnaissance temporaire de l'équivalence des chambres de compensation (12 mois) et des déposataires centraux (24 mois)

britanniques, ainsi que différentes dispositions permettant de faciliter la poursuite des opérations de dérivés avec le Royaume-Uni. De son côté, le Parlement français a adopté un train de mesures prévoyant en particulier le maintien de l'accès des opérateurs français aux systèmes britanniques interbancaires et de règlement-livraison, des clauses de grand-père temporaires pour les produits d'épargne tels que le PEA devant être investis pour une part minimale en actions européennes, et enfin des dispositions permettant de faciliter la novation de contrats de dérivés pour les opérateurs basculant vers un contrat-cadre de droit français.

Au regard des délais très courts, de l'incertitude et de la complexité des négociations, le Groupe HSBC continue à mettre en place les actions appropriées afin de pallier les risques, servir ses clients et mettre en œuvre au mieux sa stratégie. Ces actions se focalisent autour de quatre principaux axes : réorganisation de sa structure juridique, construction d'une plateforme pan-européenne en France, traitement des opérations des clients, transferts de salariés.

Réorganisation de la structure juridique

Le Groupe HSBC possède aujourd'hui des succursales dans sept pays de l'Espace Economique Européen (Belgique, Pays-bas, Luxembourg, Espagne, Italie, Irlande, République Tchèque), qui sont détenues par HSBC Bank plc. et reposent sur les droits de passeport financier dont le Royaume-Uni bénéficie. En préparation du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, le réseau de succursales de HSBC Bank plc. sera transféré à HSBC France d'ici au 1er mars 2019. Le transfert de ces succursales s'établit comme suit :

- Etablissement des nouvelles succursales de HSBC France dans les pays concernés ;
- Transfert des activités aux succursales nouvellement créées ;
- Désenregistrement des succursales de HSBC Bank plc auprès des régulateurs locaux.

Après avoir obtenu les autorisations réglementaires en 2018, HSBC France a maintenant terminé l'établissement des nouvelles succursales et planifie les transferts des activités d'ici au 1er mars 2019.

HSBC France étend sa gamme de produits, avec des activités de euro clearing ainsi que d'autres produits qui seront lancés au cours du premier trimestre 2019.

HSBC France continuera à développer les relations commerciales établies avec les entreprises clientes de ces entités et renforcera sa position de première banque internationale en France dans les activités de Banque de financement, d'investissement et de marché et de Banque d'entreprises.

Rapport d'activité

Éléments de contexte

Périmètre de la revue de performance

La performance de la banque est analysée ci-après selon le périmètre des comptes consolidés du groupe HSBC France, arrêtés en application des normes IFRS telles que définies dans la Note 1 de l'annexe aux états financiers consolidés en pages 152 et suivantes. La performance est également présentée brièvement au niveau du pays "France" considéré par HSBC Holdings plc dans sa vision géographique de la contribution aux résultats du Groupe HSBC.

Par ailleurs, la performance sur le périmètre des comptes sociaux de HSBC France, établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit, est analysée dans la Note "Faits significatifs de l'exercice" de l'annexe des états financiers sociaux en page 228.

Résultats financiers consolidés du groupe HSBC France

Compte de résultat consolidé

	Footnotes	31 décembre 2018 €m	31 décembre 2017 €m
Marge nette d'intérêt		1 011	1 048
Commissions nettes		593	574
Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	3	24	291
Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat	3	(638)	616
Variation de juste valeur de la dette à long terme et des dérivés incorporés		(2)	(1)
Variation de juste valeur des actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat		113	N/A
Résultat net de cession des investissements financiers		14	107
Dividendes reçus		—	5
Primes d'assurance nettes		2 026	1 861
Autres produits d'exploitation		70	8
Total du produit net bancaire	4	3 211	4 509
Engagements nets des sinistres, prestations versées et variation des dettes aux assurés		(1 475)	(2 602)
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	4	1 736	1 907
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit		10	(81)
Produit net bancaire		1 746	1 826
Total des charges d'exploitation	4	(1 701)	(1 607)
Résultat d'exploitation		45	219
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		—	—
Résultat avant impôt		45	219
Impôt sur les bénéfices		(63)	(43)
Résultat net		(18)	176
– résultat net part du Groupe		(17)	177
– part des intérêts non contrôlant		(1)	(1)

- 1 Au 1er janvier 2018, le Groupe HSBC a adopté la norme IFRS 9 ainsi que certains changements volontaires de présentation comptable. L'information comparative n'a pas été retraitée, à l'exception des lignes mentionnées au renvoi 3. Pour plus de détails, voir la section "Normes adoptées durant l'exercice clos au 31 décembre 2018" à la page 152 ainsi qu'à la note 38 "Impacts des reclassements liés à l'adoption de la norme IFRS 9" à la page 215.
- 2 Depuis le 1er janvier 2018, certains passifs financiers structurés sont classés dans les "Passifs financiers sous option juste valeur". Ces passifs financiers étaient précédemment inclus dans le "Portefeuille de transaction". En conséquence, les variations de juste valeur de ces instruments attribuables aux variations du risque de crédit propre sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global alors qu'elles impactaient le compte de résultat en 2017. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour l'année 2017, un retraitement aurait eu pour effet une augmentation du "Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur" de 86 millions EUR ainsi qu'une hausse de 30 millions EUR des charges d'impôt avec une diminution équivalente des autres éléments du résultat global.
- 3 La présentation des lignes "Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur" et "Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat" a été revue. Les montants relatifs au 31 décembre 2017 ont été modifiés en conséquence.
- 4 Le total des produits et charges d'exploitation comprend les éléments significatifs décrits aux pages 11 à 13.

La marge nette d'intérêt s'élève à 1 011 millions EUR à fin décembre 2018 par rapport à 1 048 millions EUR l'année précédente. Dans un environnement marqué par un niveau prolongé de taux bas, les marges sur dépôts, ainsi que les coupons encaissés sur les portefeuilles obligataires de la compagnie d'assurances, poursuivent leur baisse, en partie compensée par un effet volume positif sur les crédits et dépôts, et l'intégration des nouvelles entités européennes. La variation de la marge nette d'intérêt est également impactée par un niveau élevé de remboursements anticipés de crédits sur le premier semestre 2017.

Les commissions nettes s'établissent à 593 millions EUR sur l'année 2018, à comparer à 574 millions EUR en 2017. Cette variation concerne principalement la Banque de financement, d'investissement et de marchés, en raison d'une variation favorable des commissions d'origination versées et reçues des autres entités du Groupe HSBC sur les opérations de marchés. L'effet favorable du rattachement des entités européennes est compensé par un reclassement de charges d'exploitation à commissions versées et par une diminution des commissions perçues sur les métiers de Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et de Banque d'entreprises.

Les revenus du portefeuille de transaction géré à la juste valeur s'inscrivent en baisse, à 24 millions EUR sur l'année 2018, à comparer à 291 millions EUR l'année précédente. Cette baisse s'explique principalement par :

- des revenus de *trading* des activités de marchés de taux en baisse sur l'année et particulièrement affectés par un dernier trimestre peu favorable dans un contexte de faible demande de

la clientèle et d'une compression des marges sur les marchés de dettes souveraines en zone Euro ;

- une légère baisse des revenus de l'activité de gestion de bilan en 2018 ;
- un produit enregistré en 2017 sur un instrument de dérivé de couverture associé à la créance sur une contrepartie de la Banque de financement, d'investissement et de marchés pour 82 millions EUR ; l'exercice de cette couverture avait permis à HSBC France de recouvrer l'intégralité de la perte sur sa créance comptabilisée au niveau des dépréciations pour risque de crédit pour -82 millions EUR ;
- certaines dettes structurées ont été reclassées du portefeuille de *trading* vers le portefeuille de juste valeur sur option au 1^{er} janvier 2018 et le *spread* de crédit afférent est désormais comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et non plus en compte de résultat pour la partie afférente au risque de crédit ;
- la variation de la réserve de *Debit Valuation Adjustment* pour un montant de 6 millions EUR à fin décembre 2018, à comparer à -28 millions EUR en 2017 ;
- au niveau de la compagnie d'assurances, la variation de valeur de marché d'instruments dérivés détenus en couverture de ses engagements augmente de 39 millions EUR et trouve sa contrepartie au niveau de la variation de dette envers les assurés.

Les revenus des instruments financiers sous option juste valeur s'élèvent à -638 millions EUR contre 616 millions EUR l'année précédente. Cette variation intègre la baisse significative

Résultats financiers consolidés du groupe HSBC France

de la valeur de marché des actifs détenus par la compagnie d'assurances, sur les contrats du fond euro et en unités de compte. Cela est principalement dû à des effets de marchés et à l'évolution des spread de crédits, dont la contrepartie se trouve au niveau de la variation de dette envers les assurés (voir infra).

La variation de juste valeur des actifs financiers comptabilisés obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat, comme requis par la norme IFRS9, s'élève à 113 millions EUR, en partie compensée par la variation de valeur de couvertures économiques comptabilisées en revenus des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Le résultat net de cession des investissements financiers s'établit à 14 millions EUR contre 107 millions EUR l'année précédente en relation avec les mouvements sur investissements financiers.

Les primes d'assurances collectées se sont élevées à 2 026 millions EUR en 2018, comparées à 1 861 millions EUR l'année précédente, reflétant une collecte dynamique.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 70 millions EUR contre 8 millions EUR en 2017, et reflètent principalement l'évolution de la PVIF² comptable des contrats d'assurance.

Les engagements nets des sinistres et variation de dette envers les assurés s'élèvent à -1 475 millions EUR en 2018 contre -2 602 millions EUR en 2017. Cette variation doit être mise en regard de la variation de la valeur de marché des instruments de couverture et actifs comptabilisés en option juste valeur au niveau de la compagnie d'assurances.

Le produit net bancaire avant dépréciations pour risque de crédit s'établit à 1 736 millions EUR sur l'année, comparé à 1 907 millions EUR l'année précédente. Cette baisse reflète principalement l'évolution défavorable des revenus des activités de marchés et la baisse de la marge nette d'intérêt de l'activité bancaire en France dans un contexte de taux durablement bas,

partiellement compensées par des effets volumes positifs sur les prêts et dépôts et le rattachement des succursales et filiales européennes.

Les dépréciations pour risque de crédit sont en reprise nette de 10 millions EUR contre une charge de -81 millions EUR en 2017. Cette diminution s'explique par la comptabilisation d'une perte en 2017 sur créances d'une contrepartie de la Banque de financement, d'investissement et de marchés pour un montant total de -82 millions EUR, totalement couverte par un instrument dérivé de couverture associé à la créance. Le coût du risque de la banque reste à un niveau très faible et reflète la gestion rigoureuse du risque de crédit par HSBC France dans un environnement favorable.

Les charges d'exploitation s'élèvent à -1 701 millions EUR sur l'exercice 2018, à comparer à -1 607 millions EUR l'année précédente. Cela intègre le rattachement des entités européennes pour un montant de -73 millions EUR, ainsi que les coûts de préparation à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Hors ces éléments, les charges d'exploitation restent bien maîtrisées, traduisant des efforts de productivité permettant de financer la poursuite des investissements informatiques et digitaux.

Le résultat avant impôt s'établit à 45 millions EUR, en retrait par rapport aux 219 millions EUR de l'année précédente. L'évolution des résultats s'explique principalement par la baisse des revenus sur les activités de marchés et l'impact des taux durablement bas notamment sur la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, partiellement compensés par des dépréciations pour risque de crédit en reprise et l'intégration des entités européennes.

Le résultat net part du groupe s'établit à -17 millions EUR pour l'exercice 2018 contre 177 millions EUR l'année précédente, intégrant l'imputation de provisions pour impôt.

Éléments significatifs du produit net bancaire par ligne de métier – (revenus)/charges

	Au 31 décembre 2018						Total €m
	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement d'investissement et de marchés	Banque privée	Corporate Centre		
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	
Produit net bancaire publié	749	514	440	52	(19)	1 736	
Éléments significatifs du PNB	–	–	(6)	–	1	(5)	
– DVA (<i>Debit Valuation Adjustment</i>) sur instruments dérivés	–	–	(6)	–	–	(6)	
– Couvertures non éligibles	–	–	–	–	1	1	
Produit net bancaire ajusté	749	514	434	52	(18)	1 731	
	Au 31 décembre 2017						
Produit net bancaire publié	761	518	629	49	(50)	1 907	
Éléments significatifs du PNB	–	–	28	–	(4)	24	
– DVA (<i>Debit Valuation Adjustment</i>) sur instruments dérivés	–	–	28	–	–	28	
– Couvertures non éligibles	–	–	–	–	(4)	(4)	
Produit net bancaire ajusté	761	518	657	49	(54)	1 931	

² Present Value of In-Force long-term insurance business

Eléments significatifs des charges d'exploitation par ligne de métier – (reprises)/charges

	Au 31 décembre 2018					
	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement d'investissement et de marchés	Banque privée	Corporate Centre	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Charges d'exploitation publiées	(804)	(371)	(422)	(44)	(60)	(1 701)
Eléments significatifs des charges d'exploitation	–	2	15	–	32	49
– Dépréciation des écarts d'acquisition	–	–	–	–	–	–
– Frais d'établissement du Royaume-Uni - banque clôturée	–	–	–	–	1	1
– Charges liées aux initiatives stratégiques (<i>Costs to Achieve</i>)	–	–	–	–	–	–
– Coûts liés au retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne	–	2	15	–	31	48
– Provisions et charges liées à des litiges	–	–	–	–	–	–
Charges d'exploitation ajustées	(804)	(369)	(407)	(44)	(28)	(1 652)

Au 31 décembre 2017						
Charges d'exploitation publiées	(758)	(345)	(373)	(43)	(88)	(1 607)
Eléments significatifs des charges d'exploitation	14	–	9	–	67	90
– Dépréciation des écarts d'acquisition	–	–	–	–	–	–
– Charges liées aux initiatives stratégiques (<i>Costs to Achieve</i>)	14	–	5	–	62	81
– Coûts liés au retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne	–	–	4	–	5	9
– Provisions et charges liées à des litiges	–	–	–	–	–	–
Charges d'exploitation ajustées	(744)	(345)	(364)	(43)	(21)	(1 517)

Impact net sur le résultat avant impôt par ligne de segment métier

	Au 31 décembre 2018					
	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement d'investissement et de marchés	Banque privée	Corporate Centre	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Résultat avant impôt publié	(55)	143	21	13	(77)	45
Eléments significatifs du PNB	–	–	(6)	–	1	(5)
Eléments significatifs des charges d'exploitation	–	2	15	–	32	49
Résultat avant impôt ajusté	(55)	145	30	13	(44)	89
Impact net sur le résultat publié	–	2	9	–	33	44

Au 31 décembre 2017						
Résultat avant impôt publié	(8)	180	180	5	(138)	219
Eléments significatifs du PNB	–	–	28	–	(4)	24
Eléments significatifs des charges d'exploitation	14	–	9	–	67	90
Résultat avant impôt ajusté	6	180	217	5	(75)	333
Impact net sur le résultat publié	14	–	37	–	63	114

Résultats financiers consolidés du groupe HSBC France

Profit/(perte) ajusté au cours de la période

	Au 31 décembre 2018					
	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement d'investissement et de marchés	Banque privée	Corporate Centre	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	749	514	434	52	(18)	1 731
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	—	—	3	5	2	10
Produit net bancaire	749	514	437	57	(16)	1 741
Total des charges d'exploitation	(804)	(369)	(407)	(44)	(28)	(1 652)
Résultat d'exploitation	(55)	145	30	13	(44)	89
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—
Résultat avant impôt ajusté	(55)	145	30	13	(44)	89

	Au 31 décembre 2017					
	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement d'investissement et de marchés	Banque privée	Corporate Centre	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	761	518	657	49	(54)	1 931
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	(11)	7	(76)	(1)	—	(81)
Produit net bancaire	750	525	581	48	(54)	1 850
Total des charges d'exploitation	(744)	(345)	(364)	(43)	(21)	(1 517)
Résultat d'exploitation	6	180	217	5	(75)	333
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—
Résultat avant impôt ajusté	6	180	217	5	(75)	333

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit s'établit à 1 731 millions EUR, à comparer à 1 931 millions EUR en 2017. Cette baisse s'explique principalement par la diminution importante des revenus des activités des marchés en raison notamment d'un quatrième trimestre décevant dans un contexte de marché difficile. Le contexte de taux bas continue également à peser sur la marge nette d'intérêt des métiers de Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et de la Banque d'entreprises. Les revenus 2017 intègrent également un produit enregistré sur un instrument de dérivé de couverture associé à la créance sur une contrepartie de la Banque de financement et d'investissement et de marchés pour 82 millions EUR ; l'exercice de cette couverture a permis à HSBC France de recouvrer l'intégralité de la perte de sa créance, comptabilisée au niveau des dépréciations pour risque de crédit pour -82 millions EUR. L'effet favorable du rattachement des entités européennes représente 81 millions EUR.

Les dépréciations pour risque de crédit sont en reprise nette à 10 millions EUR contre une charge de -81 millions EUR en 2017. Cette situation reflète à la fois l'amélioration de la situation financière des entreprises et la gestion rigoureuse du risque de crédit par HSBC France. L'année 2017 avait également été impactée par une perte sur une créance d'une contrepartie de la Banque de financement et d'investissement et de marchés pour un montant de -82 millions EUR, totalement couverte par l'exercice de l'instrument dérivé de couverture associé à la créance.

Les charges d'exploitation ajustées s'élèvent à -1 652 millions EUR sur l'année 2018, à comparer à -1 517 millions EUR en 2017, principalement impactées par le rattachement des entités européennes pour un montant de -73 millions EUR, par la poursuite des projets de modernisation de la banque et par l'augmentation de la contribution au Fonds de Résolution Unique.

Le résultat avant impôt ajusté de HSBC France s'élève à 89 millions EUR, en diminution par rapport au 333 millions EUR de l'année précédente, impacté par la diminution des revenus des activités de marchés et par la baisse du résultat avant impôt de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine.

Banque de particuliers et de gestion de patrimoine

La Banque de particuliers et de gestion de patrimoine de HSBC en France affiche un nombre de clients actifs de 811 000, en baisse de 1,9%, malgré une hausse de 1% du nombre de clients Premier.

Les encours de crédits aux particuliers, à 19,5 milliards EUR, augmentent de 6% sur un an. Cette hausse prend en compte une croissance de 3% sur l'activité France, dans un marché en croissance et avec une production soutenue de nouveaux crédits immobiliers de l'ordre de 3,3 milliards EUR, ainsi que l'impact de l'intégration des entités européennes.

Le total des actifs confiés par les clients particuliers s'élève à 40,2 milliards EUR, en hausse de 2% malgré des conditions de marchés défavorables dans un environnement fortement concurrentiel. La Banque de particuliers bénéficie de l'augmentation des dépôts de la clientèle, dont les encours s'établissent à 17,2 milliards EUR en progression de 12%, incluant notamment une hausse des dépôts à vue de 7% et l'intégration des entités européennes.

L'expertise de HSBC Assurances et l'adéquation de ses produits aux besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises en matière d'assurance-vie, retraite et prévoyance ont été une fois de plus reconnues en 2018 au travers de différentes récompenses, dont le Trophée d'Or des contrats d'assurance-vie (Magazine Le Revenu) pour HSBC Stratégie Patrimoine (après un Trophée d'or en 2015, 2016 et 2017).

Les expertises du métier de la Gestion d'actifs lui ont permis de recevoir en 2018, notamment :

- la 2ème place de la Corbeille Long-Terme pour la performance sur 5 ans sur l'ensemble de la gamme (Mieux Vivre Votre Argent) ;
- le Trophée d'Or sur la gamme Actions Europe (Le Revenu).

Le résultat avant impôt ajusté s'élève à -55 millions EUR à fin 2018, en baisse de 61 millions par rapport à l'année 2017. Ce résultat reflète des conditions de marchés financiers défavorables et un environnement de taux bas, partiellement compensés par la croissance des encours clientèle soutenue par des investissements marketing, digitaux et informatiques significatifs.

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit s'établit à 749 millions EUR sur l'année 2018 contre 761 millions EUR sur l'année 2017. En 2018, il inclut 22 millions EUR liés aux activités des entités européennes.

La marge nette d'intérêt a été pénalisée dans un environnement de taux bas par la compression des marges sur les dépôts et les crédits immobiliers, accentuée par le niveau élevé de remboursements anticipés et de renégociations de crédits en 2017, partiellement compensée par un effet volume positif sur les dépôts et crédits. Les commissions nettes de la banque sont en retrait dans un contexte fortement concurrentiel avec des évolutions de marchés financiers défavorables. Néanmoins, le niveau d'encours financiers confiés par la clientèle se maintient à 23,6 milliards EUR soutenu par une forte collecte nette.

Le produit net bancaire de la Gestion d'Actifs est en ligne avec 2017, malgré la baisse des encours sous gestion dans un environnement de marché défavorable.

Le produit net bancaire avant dépréciations pour risque de crédit de l'Assurance est en augmentation de 26 millions EUR par rapport à 2017, bénéficiant d'une collecte nette en progression et de l'ajustement des hypothèses de projection de la PVIF³, qui compensent les impacts défavorables des évolutions de marché en 2018.

Les dépréciations pour risque de crédit sont nulles à fin 2018, en réduction de 11 millions EUR par rapport à 2017, du fait d'une évolution favorable du profil de risque du portefeuille.

Les charges d'exploitation ajustées à -804 millions EUR contre -744 millions EUR à fin 2017, incluent une hausse des investissements marketing, informatiques et digitaux. L'année 2018 intègre les charges des entités européennes qui s'élèvent à -27 millions EUR à fin 2018.

Banque d'entreprises

La Banque d'entreprises fournit un large éventail de services bancaires et financiers afin de permettre aux clients entreprises de gérer et de développer leurs activités en France et à l'international.

HSBC France est attaché à contribuer au développement des entreprises et a augmenté en 2018 son encours de crédits à la clientèle de 16%, à 13,1 milliards EUR. Sur un périmètre comparable, excluant les entités européennes, la croissance des encours est de 11%, principalement sur les crédits à moyen et long terme qui augmentent de 10%, en particulier sur le segment des moyennes et grandes entreprises. Les encours de dépôts s'inscrivent en hausse de 9% à 11,8 milliards EUR ; et de 3% à périmètre constant.

En 2018, la Banque d'entreprises a participé au montage de plusieurs opérations financières significatives pour le compte de ses plus importants clients en lien avec la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit s'établit à 514 millions EUR, en recul de 4 millions EUR par rapport à 2017. Il est impacté par le contexte de taux bas prolongé et des commissions nettes en baisse, partiellement compensés par l'effet favorable du rattachement des entités européennes pour 14 millions EUR.

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciation pour risque de crédit généré par les clients français dans les autres entités du Groupe HSBC à l'étranger représente plus du tiers des revenus générés en France par ces mêmes entreprises. A fin décembre 2018, ces revenus générés à l'étranger sont en progression de 15%. HSBC reste un partenaire clé pour les entreprises françaises cherchant à s'implanter à l'étranger ainsi que pour les entreprises étrangères souhaitant se développer en France.

Les dépréciations pour risque de crédit de la Banque d'entreprises, sont en reprise nette de 0,3 million EUR, à comparer à une reprise nette de 7 millions EUR enregistrée en 2017. Ce niveau reste historiquement bas et reflète à la fois l'amélioration de la situation financière des entreprises dans l'ensemble des secteurs d'activité et la gestion rigoureuse du risque de crédit.

Les charges d'exploitation ajustées, à -369 millions EUR, sont en hausse de 24 millions EUR dont 16 millions EUR liés à l'intégration des entités étrangères. A périmètre constant, les charges d'exploitation ajustées sont en hausse de +2,7% et intègrent une augmentation des investissements informatiques et digitaux.

La Banque d'entreprises présente un résultat avant impôt ajusté de 145 millions EUR contre 180 millions EUR en 2017.

Banque de financement, d'investissement et de marchés

En 2018, HSBC a amélioré sa part de marché des émissions obligataires, tout en confirmant sa position de première banque internationale sur le marché français et de leader pour les émetteurs publics européens⁴. HSBC a accompagné ses clients sur tous les créneaux phares des marchés internationaux : "high yield", hybrides, multi tranches/multi devises, placements privés, et pour les catégories d'émetteurs les plus variés en termes de notoriété et de qualité de crédit. HSBC a renforcé sa position sur les émissions "Vertes et socialement responsables" en se positionnant au deuxième rang mondial⁵.

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit est en baisse sensible, à 434 millions EUR, à comparer à 657 millions EUR l'année précédente qui avait été impactée par 82 millions EUR de produit sur instrument dérivé de couverture venant recouvrer intégralement une perte sur créance comptabilisée au niveau des dépréciations pour risque de crédit. Retraité de cet élément, le produit net bancaire ajusté avant dépréciation pour risque de crédit est en baisse de 141 millions EUR par rapport à l'année dernière.

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit des activités de marchés est en baisse, pénalisé par un quatrième trimestre décevant dans un contexte de marchés très difficile. Les revenus de la Banque de financement et d'investissement ont bénéficié d'une bonne performance des activités de conseil en fusions-acquisitions et de crédits. Les revenus du métier *Private Equity* restent bien orientés.

Le produit net bancaire avant dépréciations pour risque de crédit généré par les clients français à l'étranger est en hausse de 11% par rapport à 2017 à taux de change constant, et représente toujours la plus grande part des revenus générés par les clients français au sein du Groupe HSBC. Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit généré en France par les clients des autres entités du Groupe HSBC est en hausse de 1%.

Les dépréciations pour risque de crédit s'affichent en reprise de 3 millions EUR contre une dépréciation de -76 millions EUR en 2017, incluant la dépréciation de -82 millions EUR évoquée précédemment, couverte par un instrument dérivé.

Les charges d'exploitation ajustées s'élèvent à -407 millions EUR. La hausse de 12% en comparaison de 2017 s'explique par l'augmentation de la contribution de HSBC France au Fonds de Résolution Unique ("FRU") européen et par l'intégration des entités européennes.

Le résultat avant impôt ajusté de la Banque de financement, d'investissement et de marchés s'établit à 30 millions EUR contre 217 millions EUR en 2017.

³ Present Value of In-Force long-term insurance business

⁴ Source Dealogic

⁵ Source Dealogic

Résultats financiers consolidés du groupe HSBC France

Banque privée

Le métier Banque privée poursuit sa mutation dans un cadre réglementaire exigeant. HSBC s'impose des standards élevés de connaissance de sa clientèle et des opérations qu'elle réalise.

Le résultat avant impôt ajusté est de 13 millions EUR pour l'année 2018 contre 5 millions EUR en 2017.

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit s'établit à 52 millions EUR pour l'année 2018 contre 49 millions EUR l'an passé. La marge nette d'intérêt progresse, supportée par un effet volume positif important sur les crédits partiellement compensé par les effets négatifs de l'environnement de taux bas. Les commissions nettes et autres produits d'exploitation bénéficient d'une collecte nette positive et du dynamisme de l'activité clientèle mais ont été pénalisés par la baisse des marchés.

Les dépréciations pour risque de crédit sont en reprise nette sur l'année de 5 millions EUR contre une dépréciation de -1 million EUR en 2017, dans un contexte de croissance des encours de crédit et de gestion proactive du risque.

Les charges d'exploitation ajustées s'établissent à -44 millions EUR soit un niveau équivalent à 2017, incluant une part croissante liée aux projets informatiques et réglementaires.

Corporate Centre

Le métier *Corporate Centre* comprend l'activité de gestion de bilan et de trésorerie et des éléments de produits et de charges n'ayant pas vocation à être affectés aux lignes métiers.

Le résultat avant impôt ajusté s'établit à -44 millions EUR contre -75 millions EUR l'année précédente.

Bilan consolidé résumé¹

	Renvois	31 décembre 2018 €m	31 décembre 2017 €m
Total de l'actif		180 946	167 544
Caisse, banques centrales et CCP		9 018	14 630
Portefeuille de transaction		16 966	22 401
Actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat		10 495	—
Actifs financiers sous option juste valeur		N/A	8 605
Instruments dérivés		31 777	34 407
Prêts et créances sur les établissements de crédit		6 197	4 843
Prêts et créances sur la clientèle		46 997	44 856
Opérations de prise en pension – hors-trading		32 835	13 781
Investissements financiers		16 502	20 548
Autres actifs	3	10 159	3 473
Total des dettes		174 362	161 838
Dettes envers les établissements de crédit		10 828	13 297
Comptes créditeurs de la clientèle		41 906	38 277
Opérations de prise en pension – hors-trading		18 921	6 586
Portefeuille de transaction	2	23 145	32 436
Passifs financiers sous option juste valeur	2	14 584	7 565
Instruments dérivés		31 298	33 229
Dettes représentées par un titre		2 472	5 159
Passifs des contrats d'assurance		21 335	21 853
Autres passifs	3	9 873	3 436
Total des fonds propres		6 584	5 706
Total des fonds propres – part du groupe		6 555	5 676
Part des intérêts non contrôlant		29	30

1 Au 1^{er} janvier 2018, le Groupe HSBC a adopté la norme IFRS 9. L'information comparative n'a pas été retraitée.

2 À compter du 1^{er} janvier 2018, certains passifs financiers structurés sont classés dans les "Passifs financiers sous option juste valeur". Ceux-ci étaient auparavant inclus dans les "Portefeuille de transaction (Passif)". Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Un retraitement aurait augmenté les « Passifs financiers sous option juste valeur » de 2,7 milliards EUR au 31 décembre 2017, avec une diminution équivalente de la ligne « Portefeuille de transaction (Passif) ».

3 Au 1^{er} janvier 2018, le Groupe HSBC a adopté la norme IFRS 9 ainsi que certains changements volontaires de présentation comptable. L'information comparative n'a pas été retraitée. À l'actif, les dépôts de garantie espèces, appels de marge et comptes de règlements ont été reclassés des postes "Portefeuille de transaction (Actif)", "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle" vers les "Comptes de régularisation et autres actifs". Au passif, les dépôts de garantie espèces, appels de marge et comptes de règlements ont été reclassés des postes "Portefeuille de transaction (Passif)", "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle" vers les "Comptes de régularisation et autres passifs".

Le bilan consolidé de HSBC France présente un montant total d'actifs de 181 milliards EUR au 31 décembre 2018, en hausse de 13 milliards EUR par rapport au 31 décembre 2017. Le bilan des entités européennes rattachées au cours de l'exercice à HSBC France totalise 2,9 milliards EUR en fin d'année 2018.

Actif

Les dépôts de HSBC France auprès de la Banque centrale sont en baisse de 5,6 milliards EUR à 9 milliards EUR en 2018 et les investissements financiers baissent de 4 milliards EUR à 16,5 milliards EUR, en relation avec la gestion de la trésorerie et de la liquidité de la banque. Les titres pris en pension augmentent de 19 milliards EUR à 32,8 milliards EUR, en lien avec le développement des activités de *prime brokerage*. Le portefeuille de transactions diminue de 5,4 milliards EUR à 17 milliards EUR et les instruments dérivés affichent une baisse de 2,6 milliards EUR dans un contexte de faible demande de la clientèle. Le portefeuille de crédits à la clientèle continue de progresser de 2,1 milliards EUR, grâce à la bonne dynamique des différents métiers et à la consolidation des entités européennes.

Passif

Les dépôts des contreparties bancaires sont en baisse de 2,5 milliards EUR à 10,8 milliards EUR. Les dépôts de la clientèle augmentent de 3,6 milliards EUR à 41,9 milliards EUR en raison principalement de dépôts de la clientèle de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, de la Banque d'entreprises et de la consolidation des entités européennes. Les titres mis en pension augmentent de 12,3 milliards EUR, tandis que le portefeuille de transactions est en baisse à 23,1 milliards EUR et les instruments dérivés diminuent de 1,9 milliard EUR. Le montant des contrats d'assurances souscrits par les clients est globalement stable.

Fonds propres

Les fonds propres sont en hausse, à 6,6 milliards EUR. Au cours de l'année 2018, HSBC France a revu la structure de ses fonds propres et a réalisé plusieurs opérations décrites dans le chapitre "Gestion du capital" en page 142.

Le ratio de fonds propres totaux plein s'établit à 15,7% au 31 décembre 2018, contre 14,6% au 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2018, le ratio de fonds propres CET1⁶ plein est de 13,1% et le ratio de levier plein s'affiche à 3,6%.

Liquidité et financement

L'encours de financement moyen et long terme et les principales opérations de financement de la banque au cours de l'année 2018

sont présentés dans la section consacrée à la gestion de la liquidité et du financement en pages 109 à 111.

Le ratio court terme : *Liquidity coverage ratio* ("LCR"), calculé selon les termes de l'Acte délégué de l'UE, s'élève à 128 % pour un minimum réglementaire s'établissant à 80 % et le ratio long terme : *Net stable funding ratio* ("NSFR"), calculé selon le texte BCBS 295, s'élève à 113 %.

Informations sur le bilan

	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement d'investissement et de marchés	Banque privée	Corporate Centre	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 31 décembre 2018	45 916	15 060	105 352	2 339	12 279	180 946
- dont :						
Prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciations	19 477	13 137	12 608	2 325	(550)	46 997
Comptes créditeurs de la clientèle	17 190	11 787	12 088	828	13	41 906
Au 31 décembre 2017	47 052	10 710	105 240	887	3 655	167 544
- dont :						
Prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciations	18 329	11 355	13 245	1 913	14	44 856
Comptes créditeurs de la clientèle	15 396	10 862	11 250	727	42	38 277

Résultats financiers du pays "France" considéré par HSBC Holdings plc dans sa vision géographique de la contribution aux résultats du Groupe HSBC

En 2018, le pays "France", tel que considéré par le Groupe HSBC, a contribué au résultat avant impôt du Groupe à hauteur de 37 millions USD (33 millions EUR), contre 268 millions USD (246 millions EUR) en 2017.

L'écart entre ces chiffres et ceux présentés dans les commentaires sur le périmètre légal présentés ci-dessus s'explique principalement par l'intégration dans le présent périmètre des activités de la succursale à Paris de HSBC Bank plc dont les activités sont principalement orientées vers les activités de *cash equity* et les produits dérivés structurés actions.

Événements postérieurs à la clôture

Dans un contexte d'évolution politique et réglementaire en Europe, HSBC ajuste ses activités de manière à conforter sa proposition paneuropéenne pour les clients. Pour ce faire, HSBC France a acquis ou va acquérir certains actifs et passifs de sept succursales européennes de HSBC Bank plc, en Belgique, en République tchèque, en Irlande, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Espagne. L'ensemble de ces acquisitions devraient être effectives d'ici au 1^{er} mars 2019. Ces entités offrent des services aux clients de la Banque de financement, d'investissement et de marchés de HSBC, ainsi qu'à la clientèle d'entreprises. En particulier, HSBC en Irlande et au Luxembourg fournit des services de conservation de titres aux fonds d'investissements et aux entreprises.

Ces évolutions ont été approuvées par les autorités de supervision compétentes et les Conseils d'administration concernés.

L'ensemble de ces entités et activités, acquises et à acquérir, a dégagé un résultat combiné avant impôts de 126 millions EUR en 2018 et présente un total de bilan de 17,6 milliards EUR.

Dans le cadre de ces opérations, HSBC France a réalisé deux nouvelles augmentations de ses fonds propres au début de l'année 2019 : le 14 janvier 2019 de 949,6 millions EUR et le 1^{er} février de 336,3 millions EUR. HSBC France a également réalisé une émission subordonnée constituant des fonds propres Tier2 pour 400 millions EUR le 29 janvier 2019.

Cette restructuration, interne à HSBC Bank plc, n'aura pas d'impact sur les ratios de solvabilité de HSBC France.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi de séparation des activités de banque de détail et des activités de banque d'investissement au Royaume-Uni, HSBC a mis en place en France une structure dite de service company (ServCo). En accord avec l'organisation du Groupe, cette entité regroupe les activités informatiques de la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Perspectives d'avenir

L'année 2019 devrait marquer la poursuite de la décélération, engagée en 2018, de la croissance mondiale. Malgré une activité toujours soutenue de certains pays émergents, Chine, Etats-Unis et zone euro pourraient connaître une expansion moins dynamique que celle des années précédentes. Le ralentissement du commerce international, notamment sous l'effet des tensions commerciales, et le renforcement du dollar américain devraient encore peser sur les perspectives économiques globales. En outre, la remontée de l'aversion pour le risque et de la volatilité des marchés, perceptible fin 2018, pourrait ajouter des incertitudes quant à l'ampleur de la décélération économique attendue. Certes, la maturité du cycle américain, prolongé au prix d'un creusement des déficits public et courant, et la faiblesse des pressions inflationnistes, particulièrement en zone euro et au Japon, devraient inciter les banques centrales à faire preuve d'une vigilance renforcée. Face à la montée des risques, et notamment des niveaux d'endettement dans la plupart des pays, les décisions de hausse de taux directeurs pourraient donc être moins nombreuses, particulièrement aux Etats-Unis. La zone euro pourrait afficher une croissance en retrait sensible par rapport à 2018, même si la France pourrait connaître une activité économique plus résiliente que celle de ses principaux partenaires sur ces deux années.

Dans ce contexte, les résultats de HSBC France pourraient être impactés par un environnement de taux bas ou négatifs prolongé, par les contre-performances des marchés de capitaux, par une baisse significative de l'activité des entreprises suite à une baisse des exportations, de l'investissement ou des évolutions politiques et réglementaire en Europe, ainsi que par une faible consommation des ménages et par une augmentation potentielle du risque de crédit.

HSBC France dispose d'une stratégie bien définie, inscrite dans celle du Groupe HSBC et adaptée au marché prioritaire qu'est la France. Elle s'oriente autour de trois axes principaux :

⁶ Common Equity Tier 1

- dynamiser l'activité, en continuant de développer sa clientèle patrimoniale, en investissant dans le digital dans la Banque de particuliers et d'entreprises ;
- s'appuyer sur les atouts du Groupe HSBC, notamment sa forte connectivité internationale pour conforter son positionnement dans la Banque d'entreprises et la Banque de financement, d'investissement et de marchés ainsi que la Banque privée ;
- simplifier les processus et les procédures, pour gagner en efficacité et continuer à améliorer l'expérience client. HSBC France poursuit son plan de modernisation de son

infrastructure informatique et mène par ailleurs un programme ambitieux de "digitalisation" de ses produits et services.

Enfin, dans un contexte d'évolution politique et réglementaire en Europe, différentes entités européennes de HSBC Bank plc seront transférées à HSBC France d'ici au 1er mars 2019. HSBC France continuera à développer les relations commerciales établies avec les entreprises clientes de ces entités et renforcera sa position de première banque internationale en France dans les activités de Banque de financement, d'investissement et de marché et de Banque d'entreprises.

Données financières historiques (non auditées)

	2018	2017	2016	2015	2014
	€m	€m	€m	€m	€m
Groupe HSBC France					
Résultat avant impôt	45	219	432	618	232
Résultat net part du groupe	(17)	177	310	445	198
Au 31 décembre					
Capitaux propres part du groupe	6 555	5 676	5 842	5 838	5 733
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle	53 194	49 699	44 706	43 184	42 262
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	52 734	51 574	46 281	39 897	40 656
Total du bilan	180 946	167 544	169 423	168 458	201 018
Nombre de salariés (équivalent temps plein)	8 829	8 337	8 647	9 217	9 402
Ratios					
- Ratio total des fonds propres ¹	N/A	14,1 %	13,2 %	14,9 %	14,1 %
- Ratio Common Equity Tier One ¹	N/A	13,1 %	13,2 %	14,9 %	14,1 %
- Coefficient d'exploitation ²	98,3 %	78,6 %	72,7 %	68,8 %	82,2 %

¹ Ratios en norme Bâle 2.5 en 2013 et ratios en norme Bâle III "phasé" à partir de 2014.

² Le Coefficient d'exploitation en 2016 ne tient pas compte de la dépréciation des écarts d'acquisition.

Notations

HSBC France est notée par trois des plus importantes agences : Standard & Poor's, Moody's et FitchRatings.

	Standard & Poor's	Moody's	FitchRatings
Notations long terme			
Dette Senior non sécurisée	AA -	Aa3	AA -
Perspective	Stable	Stable	Stable
Notations court terme	A-1+	P-1	F1+
Date de mise à jour	10 aout 2018	27 septembre 2017	28 septembre 2018

Pour les agences FitchRatings et Standard & Poor's, les notations de HSBC France sont alignées avec celles de HSBC Bank plc (Standard & Poor's) et HSBC Holdings plc (FitchRatings), en raison du caractère stratégique de HSBC France pour le Groupe HSBC.

Les notations de HSBC France ont été revues durant l'année par les agences FitchRatings et Standard & Poor's. Il n'y a pas de problème ou de point de discussion ouvert.

Les notations et perspectives de HSBC France sont restées inchangées durant l'année 2018.

HSBC France maintient ses notations long-terme depuis 2011 (Standard and Poor's), 2012 (FitchRatings) et 2017 (Moody's).

Autres informations concernant HSBC France

Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs

(Articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce)

Article D.441 - II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	0 jours (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre des factures concernées	37 283					11 412
Montant total des factures concernées TTC (en milliers d'euros)	490 500	121 929	52 231	17 529	74 921	266 610
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	65%	16%	7%	2%	10%	35%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	2 486					
Montant total des factures exclues TTC (en milliers d'euros)	35 404					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 45 jours					

Information relative à l'échéance des créances clients

(Articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce)

Article D.441 - I : Factures émises par HSBC France non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jours (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre des factures concernées	122					999
Montant total des factures concernées HT (en milliers d'euros)	5 909	12 286	3 601	4 032	10 239	30 158
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	0,20%	0,41%	0,12%	0,14%	0,34%	1,01%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	–					
Montant total des factures exclues HT (en milliers d'euros)	–					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 à 45 jours					

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et certaines opérations connexes, HSBC France considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

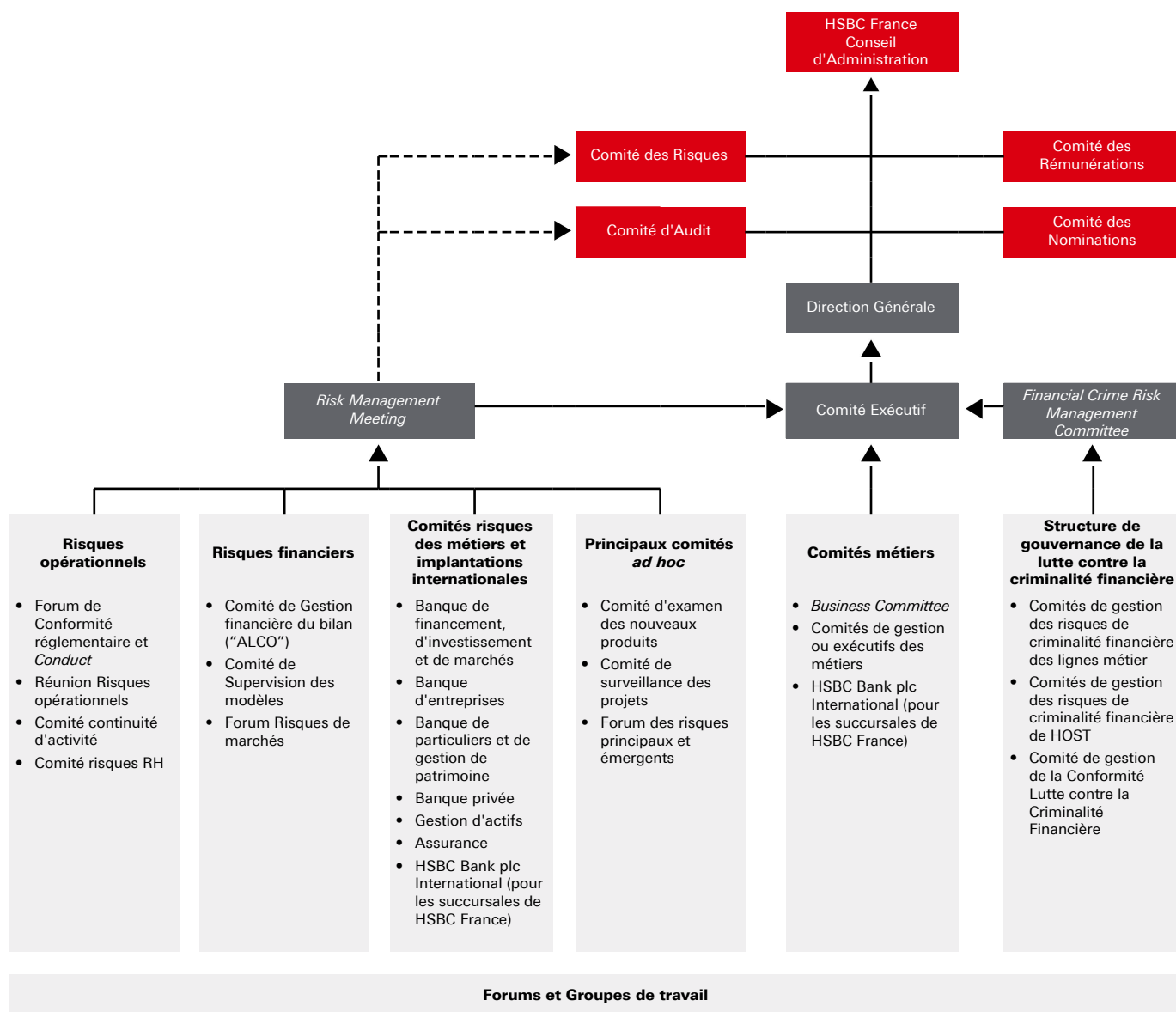
Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'Administration présente à l'Assemblée Générale des

actionnaires un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion mentionné à l'article L. 225-100.

Ce rapport a été soumis aux Comités du Conseil lors de leurs séances des 1^{er} et 5 février 2019.

Structure et organes du gouvernement d'entreprise

Gouvernance et structure des comités



La composition du Conseil d'Administration est détaillée et commentée en pages 20 et suivantes du présent Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

La composition, les missions et les travaux des Comités du Conseil d'Administration sont présentés dans les sections respectives du présent Rapport sur le gouvernement d'entreprise (voir pages 28 à 33).

La composition du Comité Exécutif figure en page 28 du présent Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Les risques, problèmes ou autres questions qui requièrent l'attention de l'organe de direction sont traités par les lignes managériales ou par la structure des comités décrite ci-dessus.

En particulier s'agissant du flux d'information lié aux risques, le *Risk Management Meeting* de HSBC France, présidé par le *Chief Risk Officer* et dont les membres sont le Directeur Général, le Directeur Général Délégué et les autres membres du Comité exécutif, est le comité faîtière de supervision de gestion des risques et du contrôle permanent. A ses côtés, le comité chargé de superviser plus spécifiquement le risque de criminalité financière, le risque de sanctions et le risque de fraude, est le Comité de gestion des risques de criminalité financière.

Les informations pertinentes, en particulier sur les risques, sont communiquées trimestriellement au Conseil d'Administration et à ses Comités d'Audit et des Risques par les principaux responsables de la banque.

Composition du Conseil d'Administration de HSBC France au 8 février 2019⁷

Présidence du Conseil d'Administration

Samir Assaf

Président du Conseil d'Administration

Membre du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations

Première nomination : 2012. Dernier renouvellement : 2016.

Fin de mandat : 2019⁸

Fonction principale : Membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC (*Group Management Board*). Directeur Général *Global Banking and Markets*, Groupe HSBC⁹. Responsable des régions Europe, Moyen-Orient et Afrique pour le Groupe HSBC.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC : Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG⁹. Administrateur : The Saudi British Bank⁹.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1960. Titulaire d'un DEA Banque Finance de l'Université Panthéon-Sorbonne et diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Il entre au CCF en 1994 après avoir été Directeur de la Trésorerie pour le Groupe Total. En 1998, il prend la Direction des Marchés du CCF. Il rejoint HSBC en 2000 quand la banque acquiert le CCF. Chez HSBC, il démarre comme Directeur des Marchés pour HSBC France et Responsable pour l'Europe du *Fixed Income Trading*. En 2006, il est promu à la tête des activités de marchés pour l'Europe et le Moyen-Orient et en 2007 devient Directeur adjoint des activités de Marchés du Groupe. En 2008, il prend la Direction des activités de Marchés pour l'ensemble du Groupe HSBC et est nommé *Group General Manager*. Il prend la direction managériale de la Recherche au niveau global en 2009 et étend ses responsabilités au métier *Securities Services* en 2010. En 2011, il est nommé *Group Managing Director* et membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC (*Group Management Board*). Depuis novembre 2012, il est Président du Conseil d'Administration de HSBC France. Il a été également membre fondateur de l'Association des Marchés Financiers en Europe et, depuis 2012, membre du *Financial Markets Advisory Committee* du Fonds Monétaire International. Il est membre du *Advisory Council* du *Fixed Income Currencies and Commodities Markets Standards Board* (FMSB).

2017 Mandats dans le Groupe HSBC :

Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Administrateur : The Saudi British Bank. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

2016 Mandats dans le Groupe HSBC :

Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Administrateur : The Saudi British Bank. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

2015 Mandats dans le Groupe HSBC :

Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Administrateur : HSBC Bank plc. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

Mandat hors du Groupe HSBC :

Président du Conseil d'Administration : Global Financial Markets Association.

2014 Mandats dans le Groupe HSBC :

Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Administrateur : HSBC Bank plc. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

Mandat hors du Groupe HSBC :

Président du Conseil d'Administration : Global Financial Markets Association.

Administrateurs membres du Comité Exécutif

Jean Beunardeau

Administrateur et Directeur Général

Première nomination : 2008. Dernier renouvellement : 2017.

Fin de mandat : 2020

Fonction principale : Directeur Général, HSBC France. Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, France. *Group General Manager*, Groupe HSBC⁹.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées. Président : Fondation HSBC pour l'Education.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :

Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette, Fonds de garantie des dépôts et de résolution (représentant permanent de HSBC France). Président : Académie France-Chine. Administrateur : Fondation de France (représentant permanent de HSBC France). Trésorier : Saint-Cloud Country Club (depuis juin 2018).

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant et un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1962. Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ingénieur en chef des télécommunications et titulaire d'un DEA d'économie, il a commencé au ministère des Finances, à la Direction de la Prévision, puis à la Direction du Trésor. Il devient Conseiller technique auprès du Premier ministre en 1995. Il rejoint les activités de *Corporate Finance* de HSBC France en 1997, et est nommé *Managing Director* en 2000. Il devient *Co-Head of Corporate Investment Banking and Markets* en 2004, en charge du *Corporate* et de l'*Investment Banking*. En 2005, il est nommé Directeur Général Adjoint. En 2007, il est nommé Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés de HSBC France. En 2010, il est nommé Directeur Général Délégué de HSBC France et conserve la responsabilité de la Banque de financement, d'investissement et de marchés. La même année, il est nommé Responsable de la Banque de financement et d'investissement pour l'Europe continentale au sein du Groupe HSBC. Depuis janvier 2012, il est Directeur Général de HSBC France et Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés en France.

⁷ Dans le cadre de leur mandat et de leurs fonctions chez HSBC France, les Administrateurs et les dirigeants de HSBC France ont élu domicile au siège social de la société, 103 avenue des Champs-Élysées, 75419 Paris Cedex 08, France.

⁸ Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 15 mars 2019.

⁹ Société cotée.

2017	<p>Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées. Président : Fondation HSBC pour l'Education.</p> <p>Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette, Fonds de garantie des dépôts et de résolution (représentant permanent de HSBC France). Président : Académie France-Chine. Administrateur : Fondation de France (représentant permanent de HSBC France).</p>
2016	<p>Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées. Président : Fondation HSBC pour l'Education.</p> <p>Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette, Fonds de garantie des dépôts et de résolution (représentant permanent de HSBC France). Président : Académie France-Chine.</p>
2015	<p>Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées. Président : Fondation HSBC pour l'Education.</p> <p>Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette.</p>
2014	<p>Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées, HSBC Assurances Vie (France). Président : Fondation HSBC pour l'Education.</p> <p>Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Administrateur et Trésorier : Fondation ESTP. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette.</p>

Andrew Wild

Administrateur et Directeur Général Délégué

Première nomination : 2015. Dernier renouvellement : 2016.

Fin de mandat : 2019¹⁰

Fonction principale : Directeur Général Délégué, Adjoint du Directeur Général, HSBC France. Directeur de la Banque d'entreprises pour l'Europe.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC : Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques sous contrôle étranger en France, Fédération Bancaire Française.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant.

Compétence et expérience : Né en 1970. De nationalité britannique. Diplômé de la *Business School* de l'Université de Nottingham. Il est également expert-comptable diplômé. Il est entré dans le Groupe HSBC en 2005 après avoir été notamment *Senior Manager, Transaction Services* chez KPMG puis *Corporate Finance Director* chez KPMG Corporate Finance. En 2008, il est nommé Directeur Adjoint de la Banque d'entreprises de HSBC France. En 2011, il est nommé *Global Head of Corporate, Business Banking and Products* de la Banque d'entreprises pour le Groupe HSBC puis il devient, en 2013, Directeur mondial de *Mid-Market et Business Banking* de la Banque d'entreprises pour le Groupe HSBC. Il est Directeur Général Délégué, Adjoint au Directeur Général de HSBC France depuis 2015 et a été Directeur de la Banque d'entreprises en France de 2015 à 2018. En 2017, il est nommé Directeur de la Banque d'entreprises pour l'Europe.

2017 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Directeur Général Délégué et Administrateur : HSBC France.

Mandats hors du Groupe HSBC :
Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques sous contrôle étranger en France, Fédération Bancaire Française.

2016 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Directeur Général Délégué et Administrateur : HSBC France.

Mandats hors du Groupe HSBC :
Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques sous contrôle étranger en France, Fédération Bancaire Française.

2015 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Directeur Général Délégué et Administrateur : HSBC France.

2014 –

Administrateurs non exécutifs

Ibtissam Bara

Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2016. Fin de mandat : 2019

Fonction principale : Chargée de mission, Direction Proposition Pro, Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, HSBC France.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1982. Titulaire d'un DUT en Gestion des Entreprises et Administration. Depuis son entrée chez HSBC France en 2007, elle a occupé des postes de chargée d'accueil, d'assistante commerciale, de superviseur et de

¹⁰ Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 15 mars 2019.

conseiller clientèle au sein du réseau avant de rejoindre la direction du marché Pro.

2017 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur élu par les salariés : HSBC France.

2016 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur élu par les salariés : HSBC France.

2015 –

2014 –

Ludovic Bénard
Administrateur élu par les salariés

Membre du Comité des Rémunérations

Première nomination : 2016. Fin de mandat : 2019

Fonction principale : Ingénieur Financier Réseau, Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, HSBC France.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC : Membre du Conseil de Surveillance : HSBC France Actionnariat, Fonds MOEA.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1978. Titulaire d'un DESS en Droit du Patrimoine Professionnel de l'Université Paris-Dauphine et d'une maîtrise en Banque, Finance, Assurance et Gestion de Patrimoine. Avant et depuis son entrée chez HSBC France en 2009, il a occupé divers postes de conseiller patrimonial avant d'être nommé ingénieur financier au sein du réseau.

2017 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur élu par les salariés : HSBC France.
Membre du Conseil de Surveillance : HSBC France Actionnariat, Fonds MOEA.

2016 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur élu par les salariés : HSBC France.
Membre du Conseil de Surveillance : HSBC France Actionnariat.

2015 –

2014 –

Xavier Bertrand
Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2016. Fin de mandat : 2019

Fonction principale : Chargé de mission, Direction Proposition Pro, Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, HSBC France.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1960. Titulaire d'un Baccalauréat Sciences économique et sociale. Entré chez HSBC France en 1999. Au cours de sa carrière au sein des réseaux de différents établissements bancaires, il a notamment occupé des postes de conseiller, de directeur d'agence, de chef de projet, de responsable d'animation et de chargé de développement avant de rejoindre le marché des Pros.

2017 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur élu par les salariés : HSBC France.

2016 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur élu par les salariés : HSBC France.

2015 –

2014 –

Paule Cellard
Administrateur indépendant

Membre du Comité d'Audit et du Comité des Risques

Première nomination : 2017. Fin de mandat : 2019¹¹

Autres mandats : Administrateur : CA Indosuez Wealth Management (Europe). Membre du Conseil de Surveillance : Damartex¹², Somfy¹².

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : quatre mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1955. Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris (ESCP Europe) et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Titulaire d'une maîtrise en Droit International de l'Université Paris II-Assas et du Certificat Administrateur de sociétés de l'Institut Français des Administrateurs. Après avoir exercé diverses responsabilités opérationnelles au sein des activités de Banque de financement et d'investissement à la Banque Indosuez, à la Chase Manhattan Bank puis dans le Groupe Crédit Agricole, elle a été de 2000 à 2005 Directeur de l'équipe centrale d'Inspection Générale de Calyon, de 2006 à 2009 Directeur Général de Gestion Privée Indosuez, puis Directeur mondial de la Conformité au Crédit Agricole Corporate & Investment Bank jusqu'en 2013, date de son départ en retraite. Depuis 2013, elle occupe différents postes de membre de conseil et au sein des comités spécialisés de ces conseils.

2017 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC France.

Mandats hors du Groupe HSBC :
Présidente : Klefi Conseil. Administrateur : CA Indosuez Wealth Management (Europe). Membre du Conseil de Surveillance : Damartex, Somfy.

2016 –

2015 –

2014 –

¹¹ Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 15 mars 2019.

¹² Société cotée.

James Emmett Administrateur

Première nomination : 2018. Fin de mandat : 2019¹³

Fonction principale : *Group General Manager*, Groupe HSBC¹⁴.
Directeur Général, HSBC Bank plc. Directeur Général Europe.

Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC : Membre du
Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG¹⁴ (depuis
novembre 2018).

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du
Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant.

Compétence et expérience : Né en 1971. De nationalité
britannique. Titulaire d'une licence (BSc) en Services Financiers de
l'Université de Manchester et d'une licence (BA) en Histoire de
l'Université de Cambridge. Il a rejoint HSBC en 1994 et a occupé
divers postes dans les métiers de la Banque d'entreprises et de la
Banque de détail, du *Trade Finance*, et au sein des fonctions
Opérations et Technologie, et Stratégie en Europe, Asie, Moyen-
Orient et Amériques. De 2012 à 2014, il a été *Global Head of Trade
and Receivables Finance*. Il a été Directeur Général de HSBC
Turquie de septembre 2014 à juin 2016, puis nommé *Chief
Operating Officer* de HSBC Bank plc de 2016 à 2018. Depuis 2018,
Directeur Général de HSBC Bank plc et *Group General Manager* de
HSBC avec la responsabilité de l'Europe continentale et de la *Non
Ring Fenced Bank* au Royaume-Uni.

2017 –

2016 –

2015 –

2014 –

Lindsay Gordon Administrateur indépendant

Président du Comité des Risques et Membre du Comité d'Audit

Première nomination : 2013. Dernier renouvellement : 2016.
Fin de mandat : 2019¹³

Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC : Administrateur :
HSBC Bank Bermuda Limited.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC : Chancelier :
Université de Colombie Britannique. Administrateur et
cofondateur : fondation C.H.I.L.D. Administrateur : Export
Development Canada. Mandats ayant pris fin en 2018 :
Administrateur : Clear Seas Centre for Responsible Marine
Shipping, Canadian Institute for Advanced Research.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du
Code monétaire et financier : un mandat de membre de Conseil
d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1952. De nationalités
britannique et canadienne. Titulaire d'un M.B.A. en Finance et
Affaires Internationales à la Sauder School of Business de
l'Université de Colombie Britannique et d'une licence (BA) en
Economie de l'Université de Colombie Britannique. Il a rejoint
HSBC Bank Canada en 1987 et a occupé de nombreuses
fonctions, à Toronto et Vancouver, dont Premier Vice-Président à la
Direction, Directeur du crédit, Premier Vice-Président et
Responsable du crédit spécial, et Vice-Président de la Banque
d'entreprises à Toronto. Il est nommé *Chief Operating Officer* en
1999 puis occupe les fonctions de Président et Directeur Général
de 2003 à 2013, date de son départ en retraite.

2017 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC France.
Administrateur : HSBC Bank Bermuda Limited.

Mandats hors du Groupe HSBC :
Chancelier : Université de Colombie Britannique.
Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D.
Administrateur : Clear Seas Centre for Responsible Marine
Shipping, Export Development Canada, Canadian Institute for
Advanced Research.

2016 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC France.
Administrateur : HSBC Bank Bermuda Limited.

Mandats hors du Groupe HSBC :
Chancelier : Université de Colombie Britannique.
Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D.
Administrateur : Clear Seas Centre for Responsible Marine
Shipping, Export Development Canada, Canadian Institute for
Advanced Research.

2015 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC France.

Mandats hors du Groupe HSBC :
Chancelier : Université de Colombie Britannique.
Co-Président : campagne de financement de l'Université
de Colombie Britannique. Administrateur et cofondateur :
fondation C.H.I.L.D. Administrateur : Clear Seas Centre for
Responsible Marine Shipping, Export Development
Canada, Canadian Institute for Advanced Research.

2014 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC France.

Mandats hors du Groupe HSBC :
Chancelier : Université de Colombie Britannique.
Co-Président : campagne de financement de l'Université
de Colombie Britannique. Administrateur et cofondateur :
fondation C.H.I.L.D. Administrateur : Clear Seas Centre for
Responsible Marine Shipping, Export Development
Canada, Canadian Institute for Advanced Research.

Philippe Houzé Administrateur indépendant

*Président du Comité des Nominations et du Comité des
Rémunérations*

Première nomination : 1999. Dernier renouvellement : 2016.
Fin de mandat : 2019¹³

Fonction principale : Président du Directoire, Groupe Galeries
Lafayette.

Autres mandats : Vice-Président et Directeur Général : Motier.
Président : Motier Domaines, Guérin Joaillerie. Président du
Conseil de Surveillance : La Redoute (depuis avril 2018).
Administrateur Référent : Carrefour¹⁴. Administrateur : Lafayette
Anticipation – Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège
des fondateurs), INSEAD, Institut Français de la Mode. Membre du
Comité de Surveillance : BHV Exploitation. Membre du Comité
Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville ("UCV").
Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de la région
Paris Ile de France. Président du Conseil d'Etablissement France :
INSEAD, ESCP Europe. Vice-Président : Association Alliance 46.2
Entreprendre en France pour le Tourisme.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du
Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant et un mandat
de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de
Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1947. Titulaire d'une licence
en Sciences Politiques et d'un M.B.A. de l'Institut Européen
d'Administration des Affaires (INSEAD). Administrateur des
Galeries Lafayette depuis 1974. Président de Monoprix de 1994 à

¹³ Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 15 mars 2019.

¹⁴ Société cotée.

2013.

2017 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC France.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines, Guérin Joaillerie. Administrateur Référent : Carrefour. Administrateur : Lafayette Anticipation - Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs), INSEAD, Expofrance 2025, EESC ESCP, Institut Français de la Mode. Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville ("UCV"). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris Ile de France. Membre du Comité de Surveillance : BHV Exploitation. Président du Conseil d'Etablissement France : INSEAD, ESCP Europe. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme. Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School.

2016 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC France.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines, Guérin Joaillerie. Administrateur Référent : Carrefour. Administrateur : INSEAD, Expofrance 2025, EESC ESCP, Lafayette Anticipation - Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs). Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville ("UCV"). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris Ile de France. Membre du Comité de Surveillance : BHV Exploitation. Président du Conseil : France INSEAD. Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme.

2015 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC France.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines, Didier Guérin. Administrateur Référent : Carrefour. Administrateur : Lafayette Anticipation - Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs). Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville ("UCV"). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Membre du Comité de Surveillance : BHV Exploitation. Président du Conseil : France INSEAD. Administrateur : INSEAD, Expofrance 2025. Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme.

2014 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC France.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines. Administrateur : iDbyMe, Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs). Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville ("UCV"). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Membre du Comité de Surveillance : Bazar de l'Hôtel de Ville - B.H.V. Censeur : Carrefour. Président du Conseil : France INSEAD. Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme.

Fanny Letier Administrateur indépendant

Première nomination : 2019. Fin de mandat : 2021¹⁵

Fonction principale : Directeur Général, G4partners.

Autres mandats : Administrateur : Nexans, Biomérieux, Institut Français des Administrateurs, Amicale du Trésor. Membre du Conseil de Surveillance : Pacte PME.

Compétence et expérience : Née en 1979. Diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, de l'Université John Hopkins, de l'Institut Français des Administrateurs et ancienne élève de l'Ecole Nationale d'Administration. Après avoir occupé différents postes au sein de la direction générale du Trésor entre 2004 et 2012 et avoir été conseillère financière à la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne de 2008 à 2010 et secrétaire générale du Comité Interministériel de Restructuration Industrielle (CIRI) de 2010 à 2012, elle est nommée directrice adjointe de cabinet du ministre du Redressement Productif en 2012. En 2013, elle est nommée directrice des fonds France Investissement Régions de Bpifrance puis en 2015, membre du Comité exécutif de Bpifrance en charge des investissements directs et de l'accompagnement des PME et ETI. En septembre 2018, elle fonde, avec son associé, GENE0 capital entrepreneur, société de capital investissement dédiée aux PME et ETI de croissance.

2017 –

2016 –

2015 –

2014 –

Thierry Moulouquet Administrateur indépendant

Président du Comité d'Audit et membre du Comité des Risques

Première nomination : 2009. Dernier renouvellement : 2016.
Fin de mandat : 2019¹⁶

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC : Mandat ayant pris fin en 2018 : Administrateur indépendant : HSBC Bank plc.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC : Gérant : Revue des Deux Mondes¹⁷ (depuis novembre 2018). Président du Conseil de Surveillance : Webedia¹⁷. Administrateur : Fimalac^{17, 18}, Groupe Lucien Barrière¹⁷, Valeo¹⁸, Trois-S Entertainment¹⁷. Mandats ayant pris fin en 2018 : Président-Directeur Général : Revue des Deux Mondes. Administrateur : Prodways Group.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant et deux mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1951. Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Ecole Nationale d'Administration. Titulaire d'une licence en Sciences Economiques. Après avoir occupé différents postes au sein de la haute fonction publique, il entre à la Direction Financière de Renault en 1991. De 1999 à 2003, Directeur Général Adjoint, Directeur Financier, membre du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration de Nissan. Directeur Général Adjoint et Directeur Financier du Groupe Renault jusqu'en 2010 puis Directeur chargé de mission auprès du Président de l'Alliance Renault-Nissan jusqu'en 2011.

¹⁵ Sous réserve de la ratification de sa cooptation par l'Assemblée Générale du 15 mars 2019.
¹⁶ Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 15 mars 2019.
¹⁷ Sociétés appartenant au groupe Fimalac.
¹⁸ Société cotée.

2017	<p>Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc.</p> <p>Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Groupe Lucien Barrière, Prodways Group, Valeo, Trois-S Entertainment.</p>
2016	<p>Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc.</p> <p>Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Groupe Lucien Barrière, Prodways Group, Valeo, Trois-S Entertainment.</p>
2015	<p>Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc.</p> <p>Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Groupe Lucien Barrière, Prodways Group, Valeo.</p>
2014	<p>Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc.</p> <p>Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc, Groupe Lucien Barrière, Valeo.</p>

Dominique Perrier Administrateur indépendant

Première nomination : 2018. Fin de mandat : 2019¹⁹

Autres mandats : Administrateur : NaturaBuy. Présidente : Moncey Arbitrage et Conseil.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant et deux mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1954. Diplômée de l'Ecole Supérieure de Sciences Économiques et Commerciales (ESSEC) et expert-comptable. Titulaire du certificat d'aptitude à la profession de médiateur de l'Ecole Professionnelle de la Médiation et de la Négociation. Après avoir exercé en tant qu'auditeur chez Peat Marwick puis à compter de 1988 en tant qu'associée d'audit et de conseil au sein du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit (PwC), elle prend en charge de 2001 à 2016 le développement du département Litiges et Investigations de PwC. De 2004 à 2008, elle dirige également l'activité de *Restructuring*. Retraitée depuis 2017, elle intervient, d'une part, comme administrateur indépendant et, d'autre part, comme arbitre, expert indépendant et médiateur.

2017 –
2016 –
2015 –
2014 –

Arnaud Poupart-Lafarge Administrateur indépendant

Première nomination : 2016. Fin de mandat : 2019¹⁹

Autre Mandat : Mandat ayant pris fin en 2018 : Directeur Général, Nexans²⁰.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1965. Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées. Titulaire d'un Master de Sciences en Gestion de l'Ingénierie de l'Université de Stanford. Au sein du groupe ArcelorMittal, a dirigé des opérations en Europe, Afrique et CEI ; membre du *Management Council* du groupe ArcelorMittal jusqu'en 2013. Directeur Général de Nexans de 2014 à 2018, après avoir rejoint la société en 2013 en tant que Directeur des Opérations.

2017 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC France.
Mandat hors du Groupe HSBC :
Directeur Général : Nexans.

2016 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC France.
Mandat hors du Groupe HSBC :
Directeur Général : Nexans.

2015 –
2014 –

Philippe Purdy Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2004. Dernière réélection : 2016.
Fin de mandat : 2019

Fonction principale : Attaché commercial, Agence de Mandelieu, Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, HSBC France.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1958. De nationalités française et britannique. Titulaire d'un DUT en Techniques de Commercialisation et d'un Brevet Professionnel Banque. Depuis son entrée chez HSBC France en 1982, il a occupé différents postes de conseiller financier et d'attaché commercial.

2017 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur élu par les salariés : HSBC France.

2016 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur élu par les salariés : HSBC France.

2015 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur élu par les salariés : HSBC France.

2014 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur élu par les salariés : HSBC France.

¹⁹ Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 15 mars 2019.
²⁰ Société cotée.

Lucile Ribot

Administrateur indépendant

Membre du Comité d'Audit et du Comité des Risques

Première nomination : 2016. Dernier renouvellement : 2017.
Fin de mandat : 2020

Autres mandats : Administrateur : SoLocal Group (depuis mars 2018), Imerys (depuis mai 2018), Kaufman & Broad SA (depuis mai 2018).

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : quatre mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1966. Diplômée de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris (HEC). Directeur de mission chez Arthur Andersen (audit et conseil) de 1989 à 1994. Elle intègre le Groupe Fives en 1995 en tant que Contrôleur de Gestion Groupe. De 1996 à 1997, Directeur Administratif et Financier de la filiale Fives Solios. Chez Fives de 1998 à juillet 2017 en tant que Directeur Financier et membre du Directoire de 2002 à janvier 2017.

2017 Mandat dans le Groupe HSBC :

Administrateur indépendant : HSBC France.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Membre du Directoire : Fives. Membre du Directoire et Directeur Général : Novafives. Administrateur : Fives DMS, Fives Pillard, FL Metal, Fives Landis Limited, Fives UK Holding Limited.

2016 Mandat dans le Groupe HSBC :

Administrateur indépendant : HSBC France.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Membre du Directoire : Fives. Membre du Directoire et Directeur Général : Novafives. Administrateur : Fives DMS, Fives Pillard, FL Metal, Fives Landis Limited, Fives UK Holding Limited.

2015 –

2014 –

Carola von Schmettow

Administrateur

Première nomination : 2015. Dernier renouvellement : 2018.
Fin de mandat : 2021

Fonction principale : Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG²¹.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC : Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG¹⁸. Mandats ayant pris fin en 2018 : Membre du Conseil consultatif : L-Bank. Membre du Conseil de Surveillance : BVV.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de direction et un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1964. De nationalité allemande. Titulaire d'un Master en Mathématiques de l'Université Heinrich-Heine de Düsseldorf et d'un Master en Musique de l'Université Robert Schumann de Düsseldorf. Entrée chez HSBC Trinkaus & Burkhardt AG en 1992 en tant que *Associate Trading*. De 1995 à 1997, Responsable de la Trésorerie puis jusqu'en 1999, Responsable de la coordination de la Banque de marchés. De 1999 à 2003, Directeur Général de HSBC Trinkaus Capital

Management GmbH (aujourd'hui HSBC Global Asset Management Deutschland GmbH). Elle est également Membre du Comité Exécutif de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG de 2001 à 2004, d'abord en tant que Responsable de la Banque privée et de la Gestion d'actifs puis Responsable des Clients Institutionnels et de la Gestion d'actifs. De 2004 à 2006, associé indéfiniment responsable de la société HSBC Trinkaus & Burkhardt KGaA pour laquelle elle est Responsable des Clients Institutionnels et de la Gestion d'actifs. Depuis 2006, membre du Directoire de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG et Responsable des métiers de Banque de marchés et de Recherche et des fonctions support. En 2015, elle est nommée Président du Directoire de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

2017 Mandats dans le Groupe HSBC :

Administrateur : HSBC France. Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Membre du Conseil Consultatif : L-Bank. Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG, BVV.

2016 Mandats dans le Groupe HSBC :

Administrateur : HSBC France. Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Membre du Conseil Consultatif : L-Bank. Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG, BVV.

2015 Mandats dans le Groupe HSBC :

Administrateur : HSBC France. Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Membre du Conseil Consultatif : L-Bank. Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG, BVV.

2014 –

Brigitte Taittinger

Administrateur indépendant

Première nomination : 2008. Dernier renouvellement : 2016.
Fin de mandat : 2019²²

Autres mandats : Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Fnac Darty²¹, Suez²¹ (depuis mai 2018).

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : trois mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1959. Diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise en Histoire. Chef de publicité chez Publicis de 1984 à 1988. Direction Marketing du Groupe du Louvre de 1988 à 1991. Président-Directeur Général de Annick Goutal de 1991 à 2012. De 2013 à 2017, Directrice de la Stratégie et du Développement de Sciences Po, Paris.

²¹ Société cotée.

²² Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 15 mars 2019.

2017	<p>Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.</p> <p>Mandats hors du Groupe HSBC : Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Fnac Darty.</p>
2016	<p>Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.</p> <p>Mandats hors du Groupe HSBC : Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Groupe Fnac.</p>
2015	<p>Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.</p> <p>Mandats hors du Groupe HSBC : Vice-Présidente du Conseil d'Administration : Festival d'Aix-en-Provence. Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Groupe Fnac.</p>
2014	<p>Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.</p> <p>Mandats hors du Groupe HSBC : Vice-Présidente du Conseil d'Administration : Festival d'Aix-en-Provence. Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Groupe Fnac.</p>

Jacques Veyrat Administrateur indépendant

Membre du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations

Première nomination : 2009. Dernier renouvellement : 2016.
Fin de mandat : 2019²³

Fonction principale : Président, Impala SAS.

Autres mandats et fonctions : Président : Impala Holding. Président du Conseil d'Administration : Fnac Darty²⁴. Administrateur : Nexity²⁴. Censeur : ID Logistics, Pacemar, Sucres et Denrées, Neoen (depuis mai 2018). Conseiller pour les investissements en France : KKR (depuis janvier 2018). Mandats ayant pris fin en 2018 : Membre du Conseil d'Administration : Cameron France Holding SAS. Membre du Conseil de Surveillance : Neoen. Censeur : Direct Energie.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant et trois mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1962. Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées. Titulaire d'un M.B.A. du Collège des Ingénieurs. Après avoir exercé différentes responsabilités au sein de plusieurs ministères, il rejoint en 1995 le Groupe Louis Dreyfus. En 1998, il crée LDCOM, rebaptisé Neuf Telecom en 2004, puis Neuf Cegetel en 2005. Il quitte Neuf Cegetel en 2008 lors de la vente de la société à SFR. Il est nommé Président du Groupe Louis Dreyfus en 2008. En 2011, il quitte le Groupe Louis Dreyfus et crée le groupe Impala.

2017	<p>Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.</p> <p>Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Impala SAS, Impala Holding. Administrateur : Groupe Fnac, Nexity. Membre du Conseil d'Administration : Cameron France Holding SAS. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo, Neoen. Censeur : Direct Energie, ID Logistics, Pacemar, Sucres et Denrées. Président du Conseil d'Administration : Fnac Darty.</p>
------	---

2016	<p>Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.</p> <p>Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Impala SAS, Impala Holding. Administrateur : Groupe Fnac, Nexity. Membre du Conseil d'Administration : Cameron France Holding SAS. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo, Neoen. Censeur : Direct Energie, ID Logistics, Pacemar, Sucres et Denrées.</p>
2015	<p>Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.</p> <p>Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Impala SAS, Impala Holding. Administrateur : Groupe Fnac, Nexity. Membre du Conseil d'Administration : Cameron France Holding SAS. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo, Neoen. Censeur : Direct Energie, ID Logistics, Pacemar, Sucres et Denrées.</p>
2014	<p>Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.</p> <p>Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Impala SAS, Impala Holding. Président du Conseil d'Administration : Maison Lejaby SA. Administrateur : Groupe Fnac, Nexity. Membre du Conseil d'Administration : Cameron France Holding SAS. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo, Neoen. Censeur : Direct Energie, ID Logistics, Pacemar, Sucres et Denrées.</p>

Composition du Comité Exécutif

Jean Beunardeau	Directeur Général, Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés
Andrew Wild	Directeur Général Délégué, Directeur de la Banque d'entreprises pour l'Europe
Chris Davies	Directeur Général Délégué, Head of International Europe
Anne-Lise Bapst	Directrice de la Communication
Marine de Bazelaire	Directrice du Développement Durable
Xavier Boisseau	Directeur Adjoint de la Banque de financement, d'investissement et de marchés
Hubert Bouxin	Vice-Président de la Banque de financement et d'investissement, EMEA
Myriam Couillaud	Directrice des Ressources Humaines
Frédéric Coutant	Co-Directeur de la Banque de financement et d'investissement
Eric Emoré	Directeur des Assurances
François Essertel	Directeur de la Banque privée
Emma Evans	Directrice de la Conformité Lutte contre la criminalité financière
Laurent Facque	Directeur de la Conformité Réglementaire
Lisa Hicks	Directrice de la Stratégie et de l'Organisation
Marc de Lapérouse	Directeur des Affaires Juridiques
Nathalie Léonard	Directrice des Affaires Fiscales
Philippe Moiroud	Chief Operating Officer
François Mongin	Inspecteur Général
Matteo Pardi	Directeur de la Gestion d'actifs
Hubert Preschez	Co-Directeur de la Banque de financement et d'investissement
Emmanuel Rémy	Chief Risk Officer
Laurence Rogier	Directrice Financière
Jacques Sourbier	Directeur de la Banque d'entreprises
Thomas Vandeville	Directeur de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine
Simon Vaughan Johnson	Head of Remediation Management Office

HSBC France réalise chaque année des plans de succession pour les rôles considérés comme clés avec des règles claires guidant cet exercice afin d'avoir des plans de successions solides, favorisant l'équilibre homme/femme ainsi que la promotion interne. Il est requis d'avoir a minima quatre successeurs par rôle

²³ Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 15 mars 2019.

²⁴ Société cotée.

et une femme successeur pour chacun de ces rôles ainsi qu'une répartition des recrutements internes vs recrutements externes de 80 pour 20. Les plans de succession ont ainsi été revus en 2018 sur ces bases, y compris s'agissant des membres du Comité exécutif.

Régime de gouvernement d'entreprise

Code de gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, il est précisé que, compte tenu de la situation spécifique de HSBC France, filiale à 99,9 % du Groupe HSBC et dont les titres de capital ne sont pas admis sur un marché réglementé, HSBC France ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises mais se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés du Groupe HSBC (le "Code"), adopté par le Conseil d'Administration de HSBC France lors de sa séance du 14 février 2014. L'objectif de ce code est d'homogénéiser des pratiques de gouvernement d'entreprise d'un standard élevé dans l'ensemble du Groupe HSBC.

Les informations relatives à la structure de la gouvernance, au rôle du Président du Conseil d'Administration, à la composition, au fonctionnement, à l'organisation et aux travaux du Conseil d'Administration, ainsi qu'à la rémunération des mandataires sociaux sont présentées dans les différentes rubriques concernées du présent Rapport.

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Dès 1996, le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur qu'il a enrichi à plusieurs reprises depuis sa mise en place. En 2018, le Conseil a revu et mis à jour ce règlement intérieur lors de sa séance du 27 avril.

Le règlement intérieur définit le fonctionnement et l'information du Conseil d'Administration. Il rappelle les principales missions et les modalités d'exercice de la fonction de Président du Conseil, ainsi que les principales missions du Directeur Général. Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil indique, en conformité avec les règles du Groupe HSBC, les missions et responsabilités du Comité d'Audit, du Comité des Risques, du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations (telles que précisées, ci-après, dans les parties relatives à chacun de ces Comités). Il rappelle également les dispositions d'ordre déontologique et en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts que doivent respecter les Administrateurs de HSBC France, en précisant leurs droits et devoirs.

Présidence du Conseil et Direction Générale

Depuis 2007, le Conseil d'Administration de HSBC France a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Ce choix, maintenu depuis cette date, est par ailleurs en conformité avec les obligations faites aux établissements de crédit.

Missions du Président

Le Président du Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement des organes de gouvernance de HSBC France. En particulier, il organise et dirige les travaux du Conseil, qu'il coordonne avec ceux des Comités spécialisés. Il s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et, notamment, il veille à ce qu'ils disposent de toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il n'y a pas, à ce jour, de limite spécifique, fixée par le Conseil, aux pouvoirs du Directeur Général mais, en pratique, les décisions qui engagent les orientations stratégiques

des activités de la société sont soumises à l'approbation préalable du Conseil.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a délégué à Jean Beunardeau (Directeur Général), à Andrew Wild (Directeur Général Délégué) et à un certain nombre de responsables de la Banque de marchés, des pouvoirs en matière d'émissions obligataires.

Si le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, il délègue certains de ses pouvoirs aux personnes sous son autorité hiérarchique directe qui peuvent à leur tour sous-déléguer certains pouvoirs.

Les pouvoirs ainsi délégués doivent être exercés dans le cadre des fonctions des mandataires, dans le respect des principes et procédures en usage dans le Groupe HSBC. Il est précisé qu'un mandataire général ne peut seul engager HSBC France au-delà de 1 500 000 EUR.

Il existe des délégations spécifiques de pouvoirs en matière de risque de crédit et de marché, le Directeur Général déléguant ses pouvoirs.

Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2018, le Conseil d'Administration comprend 19 Administrateurs, dont 15 élus par l'Assemblée Générale et 4 élus par les salariés. Un représentant du Comité central d'entreprise assiste, sans voix délibérative, aux réunions du Conseil d'Administration.

La durée du mandat des Administrateurs nommés par l'Assemblée Générale ou élus par les salariés est de trois ans.

Le Conseil d'Administration a approuvé une politique d'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de fonctions clés.

Changements intervenus dans la composition du Conseil d'Administration

Le Comité des Nominations a examiné la situation des Administrateurs dont le mandat venait à échéance lors de l'Assemblée Générale du 13 mars 2018 – Anne Méaux et Carola Gräfin von Schmettow – et a recommandé au Conseil de décider leur renouvellement, compte tenu de leur performance, de leur compétence et de leur contribution active aux travaux du Conseil. L'Assemblée Générale du 13 mars 2018 a renouvelé les mandats de ces Administrateurs.

Sur proposition du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration a coopté, en tant qu'Administrateur, Dominique Perrier, lors de sa séance du 20 février 2018, en remplacement de Martine Gerow démissionnaire. L'Assemblée Générale du 13 mars 2018 a ratifié cette cooptation.

Sur proposition du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration a coopté, en tant qu'Administrateur, James Emmett, lors de sa séance du 26 octobre 2018, en remplacement d'Antonio Simoes démissionnaire. L'Assemblée Générale du 18 décembre 2018 a ratifié cette cooptation.

Suite à la démission d'Anne Méaux de son mandat d'Administrateur, le Conseil d'Administration a coopté Fanny Letier lors de sa séance du 8 février 2019.

Diversité du Conseil

La composition du Conseil d'Administration vise à un équilibre et à une complémentarité d'expérience, de compétence, de connaissance, d'indépendance et de diversité. Ainsi, la composition globale du Conseil d'Administration doit refléter un éventail d'expériences et de profils suffisamment large. La compétence et l'expérience du monde financier, de la gestion d'entreprise et de la dimension internationale sont des critères de base de la sélection des Administrateurs.

Les profils des Administrateurs sont divers et complémentaires et couvrent le spectre des métiers et des risques associés aux

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

activités de HSBC France. Le Conseil compte quatre membres élus par les salariés.

Quatre nationalités sont représentées au sein du Conseil et près de deux tiers des Administrateurs ont une expérience de l'international. L'âge moyen des Administrateurs est de 56,8 ans au 31 décembre 2018 et leur séniorité moyenne dans la fonction s'élevé à six ans.

Hors Administrateurs élus par les salariés, le Conseil compte six femmes et neuf hommes, soit une proportion de 40 % de femmes et 60 % d'hommes.

Administrateurs indépendants

Au regard des critères sur l'indépendance définis par les orientations conjointes de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) et de la *European Securities and Markets Authority* (ESMA) sur l'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction, le Conseil d'Administration décide si chacun des Administrateurs non exécutifs, lors de sa nomination et ensuite une fois par an, peut être considéré comme indépendant. Pour ce faire, il examine s'il existe des liens personnels ou des circonstances susceptibles d'affecter, ou pouvant paraître affecter le jugement de l'Administrateur.

Le Conseil expose par écrit ses raisons s'il décide qu'un Administrateur, malgré l'existence de liens ou de circonstances en rapport apparent avec sa décision, est indépendant.

Le Conseil d'Administration a, sur le rapport de son Comité des Nominations, procédé à un examen de la situation de chacun de ses membres au 31 décembre 2018 au regard des critères énoncés dans les orientations conjointes ABE/ESMA. Il a considéré que dix Administrateurs peuvent être qualifiés d'indépendants. Toutefois, un Administrateur exerce son mandat d'Administrateur depuis plus de douze ans. Néanmoins, il est apparu au Conseil d'Administration que ce seul critère ne mettait pas en cause son indépendance vis-à-vis de l'entreprise.

Plus de la moitié des Administrateurs sont indépendants, soit une proportion supérieure à celle d'un tiers (hors Président du Conseil d'Administration) recommandée par le Code.

Conflits d'intérêts et déontologie

A la connaissance du Conseil d'Administration, il n'existe pas de conflit d'intérêts entre les devoirs à l'égard de HSBC France des membres du Conseil d'Administration, y compris les dirigeants mandataires sociaux, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Pour mémoire, il convient de noter que Samir Assaf est Président du Conseil d'Administration de HSBC France et Directeur Général de *Global Banking and Markets* pour le Groupe HSBC et membre du Comité Exécutif de HSBC Holdings plc (*Group Management Board*).

A la connaissance de HSBC France, il n'existe pas :

- de lien familial entre les membres du Conseil d'Administration, y compris les dirigeants mandataires sociaux, de HSBC France ;
- d'arrangement ou accord conclu avec un actionnaire, client, fournisseur ou autre en vertu duquel l'un des membres du Conseil d'Administration, y compris les dirigeants mandataires sociaux, a été sélectionné.

La politique du Conseil d'Administration en matière de conflits d'intérêts, annexée au Règlement intérieur du Conseil, prend en compte les principes de gouvernance d'entreprise à l'intention des banques publiés par le Comité de Bâle en juillet 2015 et comprend, notamment, une liste de questions afin d'aider les Administrateurs à identifier les situations de conflits d'intérêts, des exemples de situations pouvant donner lieu à conflit d'intérêts et de situations que le Conseil jugera généralement comme n'étant pas des situations de conflits d'intérêts, et un formulaire de demande d'autorisation et de déclaration d'une situation potentielle de conflit d'intérêts. Afin de renforcer le dispositif de prévention des conflits d'intérêts, les Administrateurs doivent demander l'autorisation au Conseil avant d'accepter un mandat ou des fonctions dans une société ou une organisation en dehors du

Groupe HSBC et un processus d'autorisation, de revue et éventuellement de retrait d'autorisation par le Conseil est en place.

A la connaissance de HSBC France, aucun des membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction, y compris les dirigeants mandataires sociaux, n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation pour fraude, d'une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou mise sous administration judiciaire, d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou dans la conduite des affaires d'un émetteur.

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'article L. 225-38 du Code de commerce concerne les conventions conclues directement ou indirectement entre une société et l'un de ses Administrateurs, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Délégués, ou bien entre une société et l'un de ses actionnaires détenant 10 % des droits de vote au moins ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant. Il impose que ces conventions soient soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et approuvées par l'Assemblée des actionnaires de la société et interdit certains types de conventions, tels que les prêts ou les garanties.

Lors de sa séance du 26 octobre 2018, le Conseil d'Administration a procédé à l'examen annuel des conventions conclues qu'il a autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie.

Conventions autorisées au cours de l'exercice 2018

De nouvelles conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce ont été approuvées par le Conseil d'Administration de HSBC France au cours de l'exercice 2018 :

- une convention, entre HSBC France et HSBC Bank plc, portant sur l'acquisition par HSBC France de HSBC Bank Polska S.A. (séance du 30 mai 2018). Cette convention a été conclue le 1^{er} août 2018 ;
- une convention, entre HSBC France, HSBC Bank plc et HSBC Securities Services Holdings (Ireland) DAC, portant sur l'acquisition par HSBC France de HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC (séance du 26 juillet 2018). Cette convention a été conclue le 1^{er} août 2018 ;
- des traités d'apport et actes annexes, entre HSBC France et HSBC Bank plc, portant sur l'apport de certains actifs et passifs de six succursales européennes (Espagne, Italie, Irlande, Pays-Bas, République tchèque, Belgique) de HSBC Bank plc à HSBC France (séance du 3 août 2018). Les traités d'apport ont été conclus le 12 octobre 2018 ;
- un contrat de novation concernant le transfert de la plateforme de paiement EVPS (*European Volume Payment Solution*) de HSBC Bank plc Paris Branch à HSBC France (séance du 26 octobre 2018). Le contrat de novation a été conclu le 3 décembre 2018 ;
- une convention portant sur le transfert par HSBC France de sa division informatique de Banque de financement, d'investissement et de marchés à HSBC Global Services (UK) Limited au travers de sa succursale en France (séance du 26 octobre 2018). Cette convention a été conclue le 31 décembre 2018.

Conventions conclues antérieurement et ayant poursuivi leurs effets en 2018

Les trois conventions conclues en 2001 entre HSBC France et son actionnaire direct à 99,99 %, HSBC Bank plc Paris Branch, à savoir : un contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant, une convention de prestations de services portant sur diverses activités et une convention d'intégration fiscale, ont poursuivi leurs effets en 2018.

La convention conclue en 2017 entre HSBC France et HSBC Bank plc portant sur l'acquisition par HSBC France des activités de la

succursale de HSBC Bank plc en Grèce, a poursuivi ses effets en 2018.

La convention conclue entre HSBC Holdings plc et HSBC France, en vue d'assurer à HSBC France et à ses filiales l'usage à titre gratuit de la marque HSBC renouvelée en 2007, a également poursuivi ses effets en 2018. La convention adoptée en 2009, confirmant les décisions adoptées antérieurement par le Conseil d'Administration, concernant le régime complémentaire de retraite à prestations définies des dirigeants de HSBC France, a poursuivi ses effets en 2018.

Evaluation du Conseil d'Administration

En application des recommandations du Code, une évaluation du Conseil a été conduite en interne fin 2017, sous la responsabilité du Comité des Nominations, sur la base d'un questionnaire comprenant cinq thèmes : performance de l'activité ; ressources humaines, clients, "Conduct" et culture ; risques et pérennité ; leadership du Conseil ; et efficacité du Conseil. Les résultats de cette évaluation, ainsi que le suivi des principales actions mises en œuvre suite à l'évaluation conduite l'année précédente, ont été débattus par le Comité des Nominations puis par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 8 février 2018.

L'opinion générale sur le Conseil et son fonctionnement demeure largement favorable. Les Administrateurs ont relevé des améliorations sur les sujets relevés lors de la précédente évaluation, en particulier le renforcement de la composition des Comités d'Audit et des Risques et la satisfaction des demandes de formation dans le cadre du programme proposé au cours de l'année 2017. Ils souhaitent également la poursuite de l'augmentation du temps alloué aux sujets relatifs à la croissance des activités. Les demandes en termes de formation ont été satisfaites dans le cadre des formations proposées au cours de l'année 2018.

Formation et information des Administrateurs

En application du règlement intérieur du Conseil, chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. En particulier, le Conseil et les Comités du Conseil peuvent demander une présentation sur un sujet particulier pour une séance ultérieure.

Lors de son entrée en fonction, le nouvel Administrateur reçoit un dossier d'information sur HSBC France, comprenant, notamment, des éléments d'information juridiques sur la société et le rôle de l'administrateur ainsi que le dernier document de référence et les procès-verbaux du Conseil sur les douze derniers mois. En outre, le Secrétaire du Conseil organise, à son intention, et en fonction de ses besoins et priorités, un programme de rencontres de travail avec les principaux responsables des métiers et fonctions de HSBC France. Ce programme de rencontres est également proposé aux Administrateurs en fonction.

En 2018, une formation, à l'intention des membres du Comité des Risques, sur les obligations du Conseil d'Administration résultant de la directive révisée sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II) a été animée par le Directeur de la Conformité réglementaire, en plus d'une présentation spécifique sur ce sujet faite lors d'une séance du Conseil d'Administration. Par ailleurs, une formation sur la prévention de la cybercriminalité a été animée par un cabinet d'audit et de conseil externe. Par ailleurs, les Administrateurs ont suivi des formations, en *e-learning*, sur les

sujets de lutte contre le blanchiment d'argent, de lutte contre la corruption, de sanctions internationales, de confidentialité des données et cybersécurité, et d'intégration de comportements permettant le traitement juste et équitable des clients ("*Embedding Good Conduct*").

Les séances du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil sont, également, mises à profit afin d'apporter aux Administrateurs les éléments d'information indispensables à leur mission et d'actualiser leurs connaissances.

Par ailleurs, un forum a été organisé à l'attention des Présidents de Comités d'Audit et des Risques des principales entités européennes du Groupe HSBC.

Jetons de présence

Le montant annuel maximal des jetons de présence alloués aux Administrateurs s'élève à 700 000 EUR, sur décision de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2017.

Les jetons de présence sont répartis selon les règles suivantes, décidées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 6 février 2016 :

- chacun des membres du Conseil d'Administration se voit allouer, de manière forfaitaire, la somme annuelle de 35 000 EUR, les règlements étant faits annuellement, à l'issue de l'Assemblée Générale ;
- le jeton complémentaire annuel versé aux membres des Comités du Conseil est fixé de manière forfaitaire à hauteur de :
 - 22 500 EUR pour les Présidents du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;
 - 15 000 EUR pour les membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;
 - 7 000 EUR pour les Présidents du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations ;
 - 6 000 EUR pour les membres du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations.

Par ailleurs, au sein du Groupe HSBC, il est de coutume que les Administrateurs exerçant des fonctions de direction au sein du Groupe et les dirigeants mandataires sociaux renoncent à l'encaissement de leurs jetons de présence dans les sociétés du Groupe HSBC. Cette recommandation est appliquée par les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France et de ses filiales.

En 2018, au titre de l'exercice 2017, Jean Beunardeau, Philippe Pontet, Carola von Schmettino, Antonio Simoes et Andrew Wild ont ainsi renoncé au versement de leurs jetons de présence. Il convient de noter que, conformément à cette même règle, Samir Assaf, Président du Conseil d'Administration de HSBC France, ne perçoit pas de jeton de présence de la part de HSBC France dans le cadre de ses fonctions.

Par ailleurs, et afin de se conformer aux règles appliquées par le Groupe HSBC, il n'est pas tenu compte de l'assiduité des Administrateurs pour le calcul de leurs jetons de présence.

Le montant des jetons de présence, net des prélèvements sociaux, acompte au titre de l'impôt sur le revenu et retenue à la source, qui seront effectivement versés aux Administrateurs en 2019, au titre de l'exercice 2018, s'établit à 0,46 million EUR, contre 0,43 million EUR versés en 2018 au titre de 2017.

Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants et versés par HSBC France, les sociétés qu'il contrôle et les sociétés qui le contrôlent (Groupe HSBC) (Tableau 3)

	Jetons de présence versés en 2017 au titre de 2016	Jetons de présence versés en 2018 au titre de 2017	Autres rémunérations versées en 2017 ¹	Autres rémunérations versées en 2018 ¹
Administrateurs exerçant des fonctions de direction dans le Groupe HSBC				
James Emmett ^{2, 3}	—	—	—	375 451 GBP
Philippe Pontet ⁴	—	—	350 000 EUR	—
Carola von Schmettow ⁵	—	—	—	—
Antonio Simoes ^{3, 6}	—	—	3 066 781 GBP	1 499 259 GBP
Administrateurs élus par les salariés				
Ibtissam Bara ^{7, 8}	7 394 EUR	28 980 EUR	—	—
Ludovic Bénard ^{7, 8}	7 816 EUR	33 948 EUR	—	—
Xavier Bertrand ^{7, 8}	7 394 EUR	28 980 EUR	—	—
Véronique Duquesne ^{8, 9}	22 181 EUR	—	—	—
Michel Gauduffe ^{9, 10}	19 526 EUR	—	—	—
Guillaume Praud ^{9, 10}	16 669 EUR	—	—	—
Philippe Purdy ⁸	29 575 EUR	28 980 EUR	—	—
Administrateurs n'exerçant pas de fonctions dans le Groupe HSBC¹⁰				
Paule Cellard ¹¹	—	32 958 EUR	—	—
Martine Gerow ¹²	41 275 EUR	22 750 EUR	—	—
Lindsay Gordon	50 750 EUR	63 220 EUR	—	—
Philippe Houzé	31 115 EUR	34 300 EUR	—	—
Alan Keir ¹³	20 417 EUR	—	—	—
Anne Méaux	22 225 EUR	24 500 EUR	—	—
Thierry Moulouquet	247 020 EUR ¹⁴	187 681 EUR¹⁵	—	—
Dominique Perrier ¹⁶	—	—	—	—
Arnaud Poupart-Lafarge ¹⁷	5 556 EUR	24 500 EUR	—	—
Lucile Ribot ¹⁸	16 669 EUR	35 000 EUR	—	—
Brigitte Taittinger	22 225 EUR	24 500 EUR	—	—
Jacques Veyrat	29 845 EUR	32 900 EUR	—	—

1 Salaires et autres rémunérations fixes, rémunération variable et avantages en nature.

2 Coopté le 26 octobre 2018.

3 Les rémunérations indiquées sont versées par d'autres sociétés du Groupe HSBC au titre de ses fonctions de direction dans le Groupe.

4 Démission de son mandat d'Administrateur le 24 février 2017.

5 Ne perçoit pas de rémunérations de la part des sociétés contrôlées par HSBC France ni des sociétés qui contrôlent HSBC France.

6 Démission de son mandat d'Administrateur le 17 septembre 2018.

7 Administrateur élu par les salariés le 26 septembre 2016.

8 Jetons de présence reversés à une organisation syndicale, nets de prélèvements sociaux.

9 Fin de mandat le 26 septembre 2016.

10 Montants versés nets de prélèvements sociaux, d'acompte d'impôt sur le revenu et, le cas échéant, de retenue à la source.

11 Cooptée le 8 février 2017.

12 Démission de son mandat d'Administrateur le 21 juin 2017.

13 Démission de son mandat d'Administrateur le 12 octobre 2016.

14 Dont 46 037,50 EUR versés par HSBC France.

15 Dont 50 750 EUR versés par HSBC France.

16 Cooptée le 20 février 2018.

17 Nommé le 22 septembre 2016.

18 Cooptée le 19 avril 2016.

Missions et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le règlement intérieur du Conseil régit le fonctionnement du Conseil d'Administration et rappelle les principales missions qui lui sont confiées. Le Conseil tient compte, dans son fonctionnement, de la position de HSBC France, détenu à 99,9 % par le Groupe HSBC :

- il détermine les orientations, à partir de la stratégie élaborée par HSBC France, sur proposition du Président, et contrôle leur mise en œuvre par les dirigeants effectifs ;
- il approuve les projets d'investissement et de désinvestissement stratégique et toute opération susceptible d'influer significativement sur le résultat ;
- il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires, ainsi qu'aux marchés au travers du Rapport financier annuel ;
- il fixe les valeurs et les principes de HSBC France ;
- en matière de surveillance du dispositif de gouvernance et de contrôle des risques, il :
 - procède à l'examen du dispositif de gouvernance de la société, évalue périodiquement son efficacité et s'assure que des mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises ;

- approuve et revoit régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques ;
- approuve les limites globales de risque ;
- est informé, par les dirigeants effectifs, de l'ensemble des risques significatifs, des politiques de gestion des risques et des modifications apportées à celles-ci ;
- contrôle le processus de publication et de communication ;
- il veille à la réputation du Groupe HSBC en France ;
- il délibère sur toute question relevant de ses obligations légales, réglementaires et des dispositions statutaires.

Dans les huit jours qui précèdent la séance, les Administrateurs reçoivent le dossier, comprenant l'ordre du jour, le projet de procès-verbal de la précédente séance du Conseil, ainsi que les présentations relatives aux points de l'ordre du jour qui seront discutés en séance. Certains points, relevant d'une haute confidentialité, ne peuvent faire l'objet d'une information préalable et nécessitent la remise des documents en séance. Par ailleurs, les Administrateurs sont régulièrement informés des événements marquants de la vie de la société et reçoivent, pour ce faire, une documentation appropriée.

Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni à huit reprises au cours de l'année 2018. Le taux d'assiduité moyen des Administrateurs aux séances du Conseil a été de 73 %, par rapport à 74 % en 2017 :

- le 8 février 2018 (taux d'assiduité : 72 %) ;
- le 20 février 2018 (taux d'assiduité : 72 %) ;
- le 27 avril 2018 (taux d'assiduité : 79 %) ;
- le 30 mai 2018 (taux d'assiduité : 74 %) ;
- le 26 juillet 2018 (taux d'assiduité : 68 %) ;
- le 3 août 2018 (taux d'assiduité : 63 %) ;
- le 26 octobre 2018 (taux d'assiduité : 84 %) ;
- le 29 novembre 2018 (taux d'assiduité : 63 %).

Travaux du Conseil d'Administration

Activités et stratégie

A chacune de ses séances, le Conseil a été informé de l'évolution des activités, de la position du groupe, des enjeux pour chacune de ses activités et de l'exécution des projets de transformation, en particulier en matière de projets informatiques et de Banque de détail. Ainsi, lors de sa séance du 26 juillet 2018, le Directeur de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine a présenté au Conseil l'état d'avancement de la mise en œuvre du nouveau modèle de distribution. Par ailleurs, un point sur le projet de modernisation de l'infrastructure informatique engagé par HSBC France a été fait à chacune des séances régulières du Conseil. Le Conseil est, en outre, resté particulièrement attentif aux impacts de l'environnement de taux notamment sur les activités et sur la performance financière ainsi qu'aux mesures prises en réponse.

En 2018, le Conseil d'Administration a consacré une part importante de ses travaux aux projets du Groupe HSBC, et de leurs impacts pour HSBC France, visant à assurer la continuité de ses activités et du service aux clients dans le cadre de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Ainsi, il a examiné et autorisé la création par HSBC France de sept succursales en Belgique, Espagne, Irlande, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en République tchèque et le projet d'acquisition, par HSBC France, de certains actifs et passifs des succursales de HSBC Bank plc dans ces pays au cours du 1^{er} trimestre 2019 (séance du 3 août 2018). Le Conseil a également examiné et autorisé la création par HSBC France d'une succursale en Pologne (séance du 3 août 2018) et l'acquisition par HSBC France de deux filiales de HSBC Bank plc en Irlande et en Pologne (séances du 30 mai et du 26 juillet 2018). Lors de sa séance du 26 juillet 2018, il a, en outre, décidé de la fusion de ces deux filiales avec HSBC France, avec une date d'effet au 1^{er} semestre 2019. Lors de sa séance du 26 octobre 2018, il a autorisé la création d'une succursale de HSBC France en Suède.

Le Conseil d'Administration a, également, examiné et approuvé l'acquisition de la plateforme de paiements EVPS (*European Volume Payment Solution*) par HSBC France auprès de la succursale à Paris de HSBC Bank plc ainsi que le transfert de sa division informatique de Banque de financement, d'investissement et de marchés à la succursale en France de HSBC Global Services (UK) Limited (séance du 26 octobre 2018).

Dans sa séance du 8 février 2018, le Conseil d'Administration a approuvé les orientations stratégiques de l'entreprise. Il a pris connaissance des avis du Comité central d'entreprise sur la situation économique et financière de l'entreprise lors de sa séance du 26 juillet 2018 et sur les orientations stratégiques lors de sa séance du 26 octobre 2018.

En matière de personnes, de valeurs et de culture, les initiatives prises et leurs résultats en matière d'égalité salariale entre les hommes et les femmes et les résultats de l'enquête annuelle d'engagement des salariés ainsi que les plans d'actions décidés en réponse à cette enquête ont été présentés au Conseil (séances des 27 avril et 26 octobre 2018).

Le Président du Conseil, qui est également membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC, et Directeur Général de la Banque de

financement, d'investissement et de marchés du Groupe HSBC, a commenté régulièrement l'évolution, les résultats, l'actualité, ainsi que l'évolution du contexte économique mondial et réglementaire. Les Administrateurs indépendants ont partagé, avec le Conseil, leur vision de la situation économique et de la conjoncture dans leur secteur d'activité.

Finance

En 2018, le Conseil d'Administration a examiné les états financiers trimestriels, semestriels et annuels, et a arrêté les comptes semestriels et annuels. A chacune de ses séances, le Conseil a examiné les revenus, les coûts, les résultats, ainsi que le bilan de HSBC France. Pour chaque période considérée, le Conseil a entendu les conclusions des Commissaires aux comptes, qui sont invités à participer à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Dans sa séance du 8 février 2018, le Conseil a examiné et approuvé le budget, le plan de fonds propres et de liquidité ainsi que l'appétence au risque pour l'exercice 2018, et dans celle du 26 octobre 2018, il a examiné les premières orientations budgétaires ainsi qu'une première version de l'appétence au risque pour l'exercice 2019.

Le Conseil d'Administration a été informé de l'évolution des fonds propres réglementaires et des ratios réglementaires, en particulier de capital, de liquidité, de solvabilité, et de levier, ainsi que des impacts des différentes évolutions réglementaires dans ces domaines, notamment en termes de revenus et de bilan. A chacune de ses séances régulières, le Conseil a eu communication du plan de financement, de la position de refinancement et de l'évolution de la dette à moyen long terme et a autorisé certaines opérations dans ces domaines. Le Conseil a, par ailleurs, examiné et validé la politique en matière de dividende et les rapports *Internal Capital Adequacy Assessment Process* ("ICAAP") et *Internal Liquidity Adequacy Assessment Process* ("ILAAP") (séance du 27 avril 2018).

Au regard de l'évolution des activités de HSBC France, le Conseil d'Administration a décidé, en 2018, de procéder à trois augmentations de capital social, la première pour un total de 99,9 millions EUR (séance du 30 mai 2018) réalisée le 25 juillet 2018, la deuxième pour un total de 388,4 millions EUR (séance du 26 juillet 2018) réalisée le 30 août 2018, et la troisième pour un total de 949,6 millions EUR (séance du 29 novembre 2018) réalisée le 14 janvier 2019.

Gestion des risques

Lors de chaque séance, sur la base, en particulier, des principaux documents de synthèse des risques (cartographie des risques, risques principaux et émergents et tableau de bord de suivi de l'appétence au risque), et des rapports faits en séance par le Directeur des Risques et le Président du Comité des Risques, le Conseil a revu la situation du groupe en matière de risques, notamment financiers, tels que tests de résistance, crédit, marchés, modèles, fonds propres, liquidité et taux, et opérationnels, y compris de sécurité et de fraude, informatiques, de litiges, fiscaux, de ressources humaines. En plus des informations régulièrement transmises au Conseil sur le sujet, une présentation spécifique sur le risque de cybercriminalité a été faite au Conseil lors de sa séance du 8 février 2018. La gestion du risque climatique a également fait l'objet d'une présentation spécifique au Conseil lors de sa séance du 26 octobre 2018. Les Administrateurs ont, en outre, accès aux dossiers des séances du Comité des Risques.

Dans le domaine de la lutte contre la criminalité financière, le Conseil a été informé, à chacune de ses séances, de l'avancement de la mise en œuvre du programme *Global Standards*. Lors de la séance du 8 février 2018, le rapport au Conseil d'Administration sur la Conformité – Lutte contre la criminalité financière a été fait par la Directrice de la Conformité – Lutte contre la criminalité financière.

Concernant la Conformité réglementaire, le Conseil a suivi, notamment, les évolutions dans l'organisation de cette fonction et la mise en œuvre du programme *Conduct*. Lors de sa séance du 27 avril 2018, le rapport au Conseil d'Administration sur la

Conformité réglementaire a été fait par le Directeur de la Conformité réglementaire. Le Conseil a également examiné le rapport du médiateur concernant son activité durant l'année 2017 (séance du 26 octobre 2018).

Le Conseil d'Administration a examiné et approuvé le Rapport annuel sur le contrôle interne, préparé conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 (séance du 27 avril 2018), adressé à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les travaux de l'Audit interne, en particulier les rapports ayant fait l'objet d'une notation défavorable et l'évolution du nombre de recommandations ouvertes, ont été commentés notamment par le Président du Comité d'Audit et le Directeur des Risques lors de chaque séance, à l'exception de la séance du 26 juillet 2018.

En effet, lors de cette séance, ces travaux ont été présentés, de manière détaillée, au Conseil d'Administration par le Directeur de l'Audit interne.

Contexte réglementaire et supervision

Le Conseil a régulièrement été informé des principales évolutions et principaux projets réglementaires, de leur mise en œuvre et de leurs impacts sur HSBC France, en particulier s'agissant de IFRS 9 et de la Directive révisée sur les marchés d'instruments financiers ("MiFID" II). En particulier, le Conseil d'Administration a été informé de ses nouvelles responsabilités, introduites par MiFID II, et a approuvé les politiques et procédures concernées.

Le Conseil a été régulièrement informé des échanges avec les différentes autorités de supervision, ainsi que de leurs missions et enquêtes, en particulier la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'Autorité des marchés financiers, ainsi que de leurs conclusions, des lettres de suite reçues et des réponses faites par HSBC France. Il a également été tenu informé du déroulement et des résultats de l'exercice annuel de revue et d'évaluation (*Supervisory review and evaluation process*) réalisé par l'équipe conjointe de supervision en charge de la supervision de HSBC France.

Gouvernance

Les travaux des Comités du Conseil ont fait régulièrement l'objet de rapports détaillés par leurs Présidents respectifs et ont été débattus en séance. Dans ce cadre, le Conseil a été tenu informé, à chacune de ses séances, des principaux sujets discutés et points d'action relevés par le Comité d'Audit et le Comité des Risques, notamment en matière de supervision par les régulateurs, d'organisation de la fonction Finance, de projets et de sujets comptables, informatiques, de risques, de dispositif de gestion et de contrôle des risques, d'audit interne, de conformité réglementaire, de lutte contre la criminalité financière et de contrôle permanent.

Au début de chacune des séances du Conseil, est présenté le suivi des points d'action demandés par le Conseil lors de séances précédentes, qui donnent lieu, le cas échéant, à des présentations spécifiques.

Outre ces points, le Conseil a délibéré sur les différents travaux qui relèvent de sa responsabilité, conformément aux lois et réglementations en vigueur, en particulier en matière de rémunérations, de composition du Conseil et des comités spécialisés du Conseil, de révision du règlement intérieur du Conseil, d'évaluation du fonctionnement du Conseil, de prévention des conflits d'intérêts et d'autorisation de services non-audit rendus par les Commissaires aux comptes. Ainsi, il a approuvé les rapports du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale et sur le gouvernement d'entreprise pour l'exercice 2017 (séance du 20 février 2018), ainsi que le rapport semestriel du Conseil au 30 juin 2018 (séance du 3 août 2018). De même, le Conseil a autorisé de nouvelles conventions réglementées (séances des 30 mai, 26 juillet, 3 août et 26 octobre 2018) et examiné les conventions conclues et autorisées par le Conseil au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie, conformément à l'article L. 225-40-1 du Code de commerce (séance du 26 octobre 2018).

Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil est assisté par quatre Comités spécialisés : Comité d'Audit, Comité des Risques, Comité des Nominations et Comité des Rémunérations, dont les missions sont définies dans le règlement intérieur du Conseil.

Comité d'Audit

Composition du Comité d'Audit

Président :	
Thierry Moulouquet (indépendant)	Nomination 2010 (membre de 2009 à 2010)
Membres :	
Paule Cellard (indépendante)	Nomination 2017
Lindsay Gordon (indépendant)	Nomination 2013
Lucile Ribot (indépendante)	Nomination 2017

Les membres du Comité d'Audit sont particulièrement qualifiés dans les domaines bancaire, financier, comptable et de contrôle pour exercer ou avoir exercé des fonctions de Président-Directeur Général d'une banque, de membre de Comités d'Audit, y compris de banques, ou de Directeur Financier.

Missions du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit rend compte au Conseil d'Administration et a la responsabilité non exécutive de la surveillance des questions liées au budget, à l'information financière, aux contrôles sur l'information financière, aux ratios de fonds propres et de liquidité en appui du Comité des Risques, aux politiques de dividende et d'allocation des fonds propres, à la gestion de la fonction Finance et à l'Audit interne, et de conseiller le Conseil sur ces sujets, en particulier :

- contrôler l'intégrité des états financiers et des comptes, en vue de s'assurer que les informations données fournissent une image fidèle et exacte de la situation de l'entreprise, et examiner les conclusions des rapports émis par les équipes de contrôle permanent, périodique et de conformité et portant sur la comptabilité et les informations financières ;
- revoir les politiques et pratiques financières et comptables ;
- revoir et débattre, avec la Direction, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne concernant l'information financière ;
- surveiller et revoir l'efficacité de la fonction d'Audit interne, examiner les principales conclusions des enquêtes internes et les réponses de la Direction et s'assurer que la fonction Audit interne dispose de ressources adéquates et d'un positionnement approprié ;
- discuter avec les Commissaires aux comptes de leur approche générale, de la nature et de l'étendue de leurs diligences en matière d'audit et de rapports, notamment de la nature de tout problème comptable et d'audit non résolu et des questions soulevées lors de leurs contrôles intérimaires et audits finals, des principaux domaines d'appréciation, de toutes les options de traitement comptable qui ont fait l'objet de discussions avec la Direction, la nature d'éventuels ajustements significatifs, la conformité avec les normes comptables et les autres réglementations et toute autre question que les Commissaires aux comptes peuvent souhaiter aborder (si nécessaire en l'absence de la Direction) ;
- formuler des recommandations au Conseil d'Administration sur la nomination, le renouvellement ou la révocation des Commissaires aux comptes, leur rémunération et tout autre point relatif à l'exécution de leur mission ;
- revoir et contrôler l'indépendance et l'objectivité des Commissaires aux comptes, y compris la supervision de la rotation des associés signataires, ainsi que l'efficacité du processus d'audit ;
- assurer l'application des règles déontologiques et de la politique du Groupe HSBC relative à la fourniture de services autres que d'audit par les Commissaires aux comptes ;

- examiner le rapport annuel et la lettre de recommandations des Commissaires aux comptes et les réponses apportées par la Direction, ainsi que le suivi de la bonne exécution des points soulevés ;
- s'assurer de la conformité de la société et de ses filiales avec les directives des autorités de tutelle et les diverses réglementations en vigueur, auxquelles elles sont assujetties.

Le Comité se réunit, en tête-à-tête, avec les Commissaires aux comptes et le responsable de l'Audit interne au moins une fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème ni de question non résolu. Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout expert qu'il juge utile.

Afin de respecter un délai minimum d'examen des comptes avant leur examen par le Conseil, le Comité d'Audit se réunit, dans la mesure du possible, quelques jours avant le Conseil.

Enfin, à la demande du Comité d'Audit de HSBC Bank plc, le Président du Comité d'Audit de HSBC France adresse un certificat semestriel au Président du Comité d'Audit de HSBC Bank plc, son actionnaire direct, confirmant, notamment, que les comptes ont été revus par le Comité et que le dispositif de contrôle interne relatif au *reporting* financier paraît approprié. Ce certificat s'appuie sur les travaux réalisés par le Comité d'Audit de HSBC France, mais également sur les certificats signés par les Présidents des Comités d'Audit ou d'Audit et des Risques des filiales de HSBC France.

Travaux du Comité d'Audit en 2018

En 2018, le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises, avec un taux d'assiduité de 100 %, par rapport à 91,7 % en 2017 :

- le 6 février 2018 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 26 avril 2018 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 19 juillet 2018 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 23 octobre 2018 (taux d'assiduité : 100 %).

Avec la participation, à chacune de ces séances, des Commissaires aux comptes, du Directeur Financier, du Directeur de la Comptabilité, de l'Inspecteur Général, et du Directeur des Risques. Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ont également assisté aux séances du Comité, pour répondre aux questions éventuelles. Participent également, aux séances du Comité, les responsables de HSBC France pour la partie des sujets sous leur responsabilité. Par ailleurs, le Président du Comité a rencontré les Commissaires aux comptes en tête-à-tête au cours de l'exercice.

Le premier volet des travaux du Comité a porté sur l'examen approfondi, préalablement à leur présentation au Conseil, des comptes annuels, semestriels et trimestriels. Le Comité d'Audit a ainsi procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés. Il a été informé, par la Direction Financière, des principaux points d'attention comptables et a discuté des options retenues par l'entreprise dans le cadre de l'arrêté des comptes et vérifié l'adéquation des provisions aux risques identifiés. Le Comité a continué à être régulièrement informé de la mise en œuvre et des impacts de transition de la nouvelle norme comptable IFRS 9 sur les instruments financiers, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, ainsi que des travaux requis par Sarbanes-Oxley sur ce sujet. Le Comité a également été régulièrement informé de l'avancement de la mise en œuvre et des impacts attendus de la nouvelle norme comptable IFRS 16 sur les contrats de location, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Le Comité a également examiné, à chacune de ses séances, les actifs pondérés des risques et les différents ratios réglementaires et internes de capital, de liquidité et de levier, la situation de liquidité et de financement de la banque et le risque structurel de taux d'intérêts étant suivis par le Comité des Risques.

Le Comité a, de nouveau en 2018, été attentif au suivi de la base de coûts et des initiatives d'économies mises en œuvre.

Le Comité a, par ailleurs, été informé des évolutions concernant l'organisation de la Direction Financière (séance du 19 juillet 2018).

Le deuxième volet des travaux du Comité a porté sur les contrôles. Dans ce cadre, les Commissaires aux comptes ont commenté leur lettre de recommandations et les points ayant fait l'objet d'une attention particulière lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2017. Le Comité a discuté le programme d'audit et l'indépendance des Commissaires aux comptes, approuvé les rémunérations versées en 2017 par le groupe HSBC France aux Commissaires aux comptes. Le Comité a également recommandé au Conseil le renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaires arrivant à échéance (séance du 6 février 2018).

Les Commissaires aux comptes ont présenté leurs diligences sur les comptes au 31 mars 2018, au 30 juin 2018 et au 30 septembre 2018 (séances des 26 avril, 19 juillet et 23 octobre 2018), ainsi que leur plan annuel d'audit (séance du 19 juillet 2018). Le Comité a été informé des impacts de la réforme de l'audit. Il a, en outre, recommandé au Conseil d'Administration d'autoriser le management de la Direction Financière, sous certaines conditions, à mettre en œuvre la fourniture de services non audit préalablement autorisés par nature (séance du 6 février 2018), de déléguer l'approbation des services non audit au Comité d'Audit de HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc pour les services respectifs rendus à ces entités, recommandations ensuite approuvées par le Conseil (séance du 26 avril 2018). Lors de ses séances des 26 avril et 23 octobre 2018, il a autorisé préalablement des services non audit rendus par les Commissaires aux comptes à HSBC France et ses filiales, non préalablement autorisés par nature.

Le Comité a également pris connaissance des résultats des contrôles réalisés sur les états financiers. Dans ce cadre, il a examiné les travaux réalisés dans le cadre de l'application de Sarbanes-Oxley : la liste des processus concernés et son évolution, les faiblesses identifiées, leur impact et leur suivi, ainsi que l'avancement du programme d'optimisation des contrôles. Il a revu les points relevés dans les certificats de contrôle comptable et par les missions d'assurance qualité comptable, ainsi que l'avancement de la mise en œuvre des recommandations émises par les Commissaires aux comptes.

Lors de sa séance du 23 octobre 2018, le Comité a examiné des projets de nouvelles conventions réglementées et a recommandé leur approbation au Conseil d'Administration. Il a également examiné les conventions réglementées précédemment autorisées par le Conseil et dont l'exécution s'est poursuivie.

Le troisième volet des travaux du Comité a porté sur la revue détaillée, à chacune de ses séances, des travaux de l'Audit interne. Il a revu les conclusions des principales missions d'audit, en particulier celles qui appelaient une attention particulière. Le Comité est resté particulièrement attentif à la bonne mise en œuvre des recommandations d'audit. Il a, par ailleurs, approuvé la mise à jour de la charte d'audit et le plan annuel d'audit pour 2018 (séance du 6 février 2018).

Le Président du Comité d'Audit a rendu compte des principaux points discutés en Comité d'Audit dans les séances du Conseil d'Administration des 8 février, 27 avril, 26 juillet et 26 octobre 2018.

Comité des Risques

Composition du Comité des Risques

Président :	
Lindsay Gordon (indépendant)	Nomination 2015 (membre de 2013 à 2015)
Membres :	
Paule Cellard (indépendante)	Nomination 2017
Thierry Moulouquet (indépendant)	Nomination 2009 (Président de 2010 à 2015)
Lucile Ribot (indépendante)	Nomination 2017

Les membres du Comité sont particulièrement qualifiés dans les domaines bancaire, financier, des risques et du contrôle interne pour exercer ou avoir exercé des fonctions de Président ou Directeur Général d'une banque, des responsabilités opérationnelles au sein d'activités de Banque de financement et d'investissement ou de Directeur d'une inspection générale et

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

d'une direction de conformité d'une banque, de membre de Comités de Risques ou de Directeur Financier.

Missions du Comité des Risques

Le Comité des Risques rend compte au Conseil d'Administration et a la responsabilité non exécutive de la surveillance des questions liées aux risques de niveau élevé ainsi que de la gouvernance des risques, et de conseiller le Conseil sur ces sujets :

- surveiller et conseiller le Conseil d'Administration sur les expositions aux risques actuelles et prévisionnelles, l'appétence au risque du groupe HSBC France et la stratégie future en matière de risques, y compris la stratégie concernant le capital et la gestion de la liquidité, et la gestion des risques au sein du groupe HSBC France ;
- conseiller le Conseil d'Administration sur l'appétence et la tolérance au risque lorsqu'il définit la stratégie ;
- conseiller le Conseil d'Administration et/ou le Comité des Rémunérations sur l'alignement des rémunérations avec l'appétence au risque, et examiner si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunérations de la banque sont compatibles avec la situation de cette dernière ;
- examiner les rapports réguliers sur la gestion des risques liés aux activités du groupe HSBC France, et la manière dont ils sont contrôlés et suivis par la Direction, et sur les risques émergents ;
- examiner l'efficacité du dispositif de gestion des risques du groupe HSBC France et des systèmes de contrôle interne (autres que les systèmes de contrôle financier interne) ;
- examiner si les prix des produits et services concernés et proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie en matière de risques ;
- approuver la nomination et la révocation du responsable de la fonction de gestion des risques (*Chief Risk Officer*) et s'assurer du rôle effectif de celui-ci ;
- chercher à intégrer et maintenir, dans l'ensemble du groupe HSBC France, une culture favorable à la gestion des risques et au maintien des contrôles internes en même temps qu'aux règles et procédures requises ;
- revoir tout sujet soulevé par un rapport de l'Audit interne, le rapport annuel des Commissaires aux comptes et toute question soulevée par les Commissaires aux comptes, ainsi que les réponses de la Direction concernant la gestion des risques ou le contrôle interne ;
- examiner les rapports et déclarations de la Direction concernant le contrôle interne.

Le Comité se réunit, en tête-à-tête, avec les Commissaires aux comptes et le responsable de l'Audit interne au moins une fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème ni de question non résolus. Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout expert qu'il juge utile.

A la demande du Comité des Risques de HSBC Bank plc, le Président du Comité des Risques de HSBC France adresse un certificat semestriel au Président du Comité des Risques de HSBC Bank plc, confirmant, notamment, que le Comité a examiné les rapports sur les risques et qu'aucun sujet n'a été porté à son attention autre que ceux décrits dans les supports. Ce certificat s'appuie sur les travaux réalisés par le Comité des Risques de HSBC France, mais également sur les certificats signés par les Présidents des Comités des Risques ou d'Audit et des Risques des filiales de HSBC France.

Travaux du Comité des Risques en 2018

En 2018, le Comité des Risques s'est réuni à cinq reprises, avec un taux d'assiduité de 90 %, par rapport à 91,7 % en 2017 :

- le 6 février 2018 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 28 mars 2018 (taux d'assiduité : 50 %) ;
- le 26 avril 2018 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 19 juillet 2018 (taux d'assiduité : 100 %) ;

- le 23 octobre 2018 (taux d'assiduité : 100 %).

Avec la participation, à chacune de ces séances, des Commissaires aux comptes, du Directeur des Risques, du Directeur Financier, du Directeur de la Comptabilité et de l'Inspecteur Général. Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ont également assisté aux séances du Comité, pour répondre aux questions éventuelles. Participent également, aux séances du Comité, les responsables de HSBC France pour la partie des sujets sous leur responsabilité.

Le Comité est resté, en 2018, extrêmement attentif à l'évolution de l'environnement réglementaire et de supervision dans lequel opère HSBC France et à ses impacts, concernant principalement :

- les travaux du Comité de Bâle et de l'Autorité bancaire européenne, regroupés sous le vocable "Bâle IV", notamment sur les risques de crédit, de marché (notamment la revue fondamentale du *trading book*) et opérationnels et la définition de planchers d'exigences de fonds propres ;
- les travaux relatifs à l'Union bancaire ;
- les travaux de mise en œuvre de diverses réglementations, telles que *Packaged Retail and Insurance-based Investments Products* ("PRIIPS"), la directive révisée sur les marchés d'instruments financiers ("MiFID" II), ou la directive révisée sur les services de paiements ("PSD 2") ;
- le traitement des prêts non performants ;
- le cadre de gestion des risques de liquidité et l'évaluation interne de l'adéquation du capital et de la liquidité.

Le Comité a été informé, à chacune de ses séances, de l'avancement des projets liés à la préparation de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, en particulier concernant les évolutions dans la structure juridique de HSBC France ou les impacts de nouveaux métiers et produits sur l'organisation et la gouvernance de la banque. Le Comité a examiné le profil de risque du nouveau périmètre international de HSBC France.

Le Comité a approuvé l'appétence au risque de HSBC France pour l'exercice 2018 (séance du 6 février 2018) et ses mises à jour ultérieures, puis a examiné, à chacune de ses séances, le tableau de bord de suivi, en particulier les indicateurs ne respectant pas les objectifs fixés. Il a également revu et approuvé le cadre de tolérance au risque. Lors de sa séance du 23 octobre 2018, il a examiné un premier projet d'appétence au risque pour l'année 2019. En plus d'une synthèse des risques exposée par le Directeur des Risques, le Comité a revu, à chacune de ses séances, la cartographie des risques, les risques principaux et ceux émergents, ainsi que leur évaluation, accompagnée des plans d'actions mis en œuvre.

Lors de ses séances, le Comité des Risques a continué à procéder à la revue des risques financiers et opérationnels, avec l'intervention de chacun des responsables du contrôle de ces risques, et, en particulier :

- les risques de crédit, avec l'examen individuel des grands risques, l'évolution des encours de crédit et de créances douteuses et contentieuses par métier, l'évolution des risques pondérés, du coût du risque et des dossiers et secteurs préoccupants. En lien avec l'actualité économique et géopolitique, le Comité a examiné les expositions de HSBC France à certains secteurs. Le Comité a également été informé des projets en matière de modèles de risques de crédit ainsi que des revues faites par les autorités de tutelle sur ces modèles ;
- les risques de marché, leur évolution par rapport aux limites, l'évolution des expositions, la fixation des limites, l'évolution des risques pondérés des activités de marché et les résultats des tests de résistance internes. Le Comité a été informé des échanges, avec les autorités de tutelle, en matière de risques de marché, en particulier concernant la revue des modèles internes ;
- les risques de liquidité, de fonds propres et de taux d'intérêts du *banking book*. Le Comité a, notamment, approuvé les rapports *Internal Capital Adequacy Assessment Process*

("ICAAP") et *Internal Liquidity Adequacy Assessment Process* ("ILAAP") (séance du 26 avril 2018) après une session dédiée à l'examen de ces projets de rapports (séance du 28 mars 2018) ainsi que les plans de capital et de liquidité (séance du 6 février 2018) et leur exécution ensuite ;

- les pertes opérationnelles et l'avancement dans la mise en œuvre du nouveau dispositif de gestion des risques opérationnels déployé par le Groupe HSBC ;
- les risques juridiques, y compris les risques émergents, et les litiges ;
- les risques de sécurité et de fraude, y compris la sécurité physique des locaux, la gestion des accès à haut privilège, la sécurité de l'information et la continuité d'activité. Le Comité a, en outre, été particulièrement attentif au risque de cybercriminalité ;
- l'informatique, y compris les principaux incidents et risques ainsi que l'avancement des principaux projets.

En 2018, le Comité a continué à consacrer une part importante de ses travaux aux projets. Ainsi, lors de chacune de ses séances trimestrielles, une présentation spécifique a été consacrée au projet de modernisation de l'infrastructure informatique engagé par HSBC France et un point a été fait sur l'avancement des autres projets significatifs. Par ailleurs, le Comité a examiné les différents projets impactant HSBC France liés à la séparation des activités de Banque de détail au Royaume-Uni et à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Le Comité a revu les travaux réalisés dans le cadre du programme de tests de résistance internes et des contributions de HSBC France aux tests de résistance du Groupe HSBC réalisés par l'Autorité bancaire européenne et la *Prudential Regulation Authority*, ainsi que les résultats de ces tests.

Dans les domaines du contrôle permanent, de la conformité et des relations avec les régulateurs, le Comité a été informé, à chacune de ses séances, de l'avancement des plans de contrôle interne et des principaux sujets de faiblesse identifiés, ainsi que des plans d'action élaborés en réponse.

Le Comité a été informé de l'avancement des travaux engagés par la Direction des Risques Opérationnels, notamment l'avancement du déploiement du programme du Groupe HSBC de transformation de la gestion des risques opérationnels, et de l'avancement et des résultats des plans de contrôle. Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, le Comité a été informé du dispositif de gouvernance des prestations essentielles, qu'elles soient sous-traitées au sein du Groupe HSBC ou auprès de fournisseurs extérieurs, ainsi que de la liste des prestations essentielles sous-traitées à l'extérieur et les résultats des contrôles réalisés (séance du 23 octobre 2018).

Le Comité a, de nouveau en 2018, consacré une part importante de ses travaux à l'avancement de la mise en œuvre du programme *Global Standards*, l'une des priorités stratégiques du Groupe HSBC, qui vise à appliquer, de manière homogène dans l'ensemble du Groupe HSBC, les normes les plus élevées en matière de lutte contre la criminalité financière. Le Comité a été informé de l'évolution des travaux, du dispositif, des outils et de la mise en œuvre des recommandations émises par les différents corps de contrôle en matière de lutte anti-blanchiment, d'application des sanctions internationales et de lutte contre la corruption, ainsi que de l'évolution des effectifs et des échanges avec les autorités de contrôle et de supervision.

En matière de Conformité réglementaire, le Comité a pris connaissance des rapports trimestriels, qui relèvent les principaux nouveaux sujets et font le point sur ceux déjà évoqués lors de réunions précédentes. Il a également examiné l'avancement des plans d'action mis en œuvre dans le cadre du programme *Conduct* du Groupe HSBC, ainsi que le rapport annuel du médiateur (séance du 23 octobre 2018). Il a été attentif aux sujets en matière de projets et de ressources de la Direction de la Conformité réglementaire. Il a été informé du plan de la Conformité réglementaire pour l'année 2018 (séance du 6 février 2018) et a

suivi l'évolution des indicateurs d'appétence au risque en matière de Conformité réglementaire.

Le Comité a approuvé le rapport annuel sur le contrôle interne à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (séance du 26 avril 2018) et a pris connaissance d'autres rapports destinés aux autorités de tutelle.

Le Comité a été informé des échanges avec les autorités de tutelle et des conclusions de diverses missions et revues menées par les autorités de tutelle et de contrôle, telles que l'Autorité des marchés financiers, la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ou la *Prudential Regulation Authority*, et a eu communication des lettres de suite et réponses sur ces missions ainsi que des plans d'action engagés pour mettre en œuvre leurs recommandations.

Le Président du Comité des Risques a rendu compte des principaux points discutés en Comité des Risques dans les séances du Conseil d'Administration des 8 février, 27 avril, 26 juillet et 26 octobre 2018.

Comité des Nominations

Composition du Comité des Nominations

Président :	
Philippe Houzé (indépendant)	Nomination 2009 (membre de 1999 à 2009)
Membres :	
Samir Assaf	Nomination 2012
Jacques Veyrat (indépendant)	Nomination 2010

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés du Groupe HSBC, le Comité des Nominations est constitué, au moins pour moitié, d'Administrateurs non exécutifs, non salariés du Groupe HSBC et indépendants.

Missions du Comité des Nominations

Le Comité des Nominations rend compte de ses activités au Conseil d'Administration et a pour mission de piloter les processus relatifs à la nomination des membres du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil d'Administration et d'identifier et de proposer, en vue d'une approbation par le Conseil d'Administration, des candidats. Pour ce faire, il :

- évalue régulièrement la structure, la taille, la composition (y compris les compétences, les connaissances, l'expérience et la diversité) et l'efficacité du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil et formule des recommandations au Conseil d'Administration au sujet de tout changement concernant la nomination ou le renouvellement des mandats des Administrateurs et la composition des Comités du Conseil ;
- prépare toute question relative à la gouvernance d'entreprise en vue de son examen par le Conseil d'Administration ;
- réalise l'évaluation du Conseil d'Administration ;
- évalue l'indépendance des Administrateurs non exécutifs ;
- examine et assure le suivi de la formation et de l'évolution professionnelle des Administrateurs ;
- s'assure de l'existence de plans de succession en vue d'une succession en bon ordre aux postes de dirigeants au sein de HSBC France.

Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout conseil ou expert qu'il juge approprié.

Travaux du Comité des Nominations en 2018

Le Comité s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2018, avec un taux de présence de 100 %. Ses principaux travaux ont concerné :

- des réflexions sur la composition du Conseil basées, notamment, sur des considérations d'équilibre de compétences, de connaissances, d'expérience, d'indépendance et de diversité, la recherche de nouveaux administrateurs indépendants et la proposition, au Conseil, de la cooptation de

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

deux nouveaux Administrateurs : Dominique Perrier (séance du 5 février 2018) et James Emmett (séance du 18 octobre 2018) ;

- des propositions, au Conseil, sur le renouvellement des mandats d'Administrateur venant à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2018 et 2019 (séances du 5 février et du 7 décembre 2018) ;
- l'évaluation de l'aptitude individuelle et collective des membres du Conseil d'Administration, basée sur l'évaluation des connaissances, des compétences et de l'expérience des Administrateurs et du Conseil d'Administration acquises au moyen de l'éducation, de la formation et de la pratique, sur l'examen de la réputation, de l'honnêteté et de l'intégrité des Administrateurs, de leur temps disponible, du nombre de fonctions de direction exercées et de leur indépendance, y compris leur indépendance d'esprit, sur la diversité et sur les autres considérations à prendre en compte au regard des critères des orientations conjointes de l'ESMA et de l'ABE (séance du 7 décembre 2018) ;
- la mise en œuvre des orientations conjointes de l'ABE et de l'ESMA sur l'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de postes clés (séance du 7 décembre 2018) ;
- l'examen de la première partie du nouveau rapport sur le gouvernement d'entreprise (séance du 5 février 2018) ;
- l'examen des résultats de l'évaluation du Conseil conduite fin 2017 et des actions à mettre en œuvre (séance du 5 février 2018) ;
- l'examen et la proposition, au Conseil, d'approuver le registre mis à jour des situations potentielles de conflit d'intérêts (séance du 5 février 2018).

Le Président du Comité des Nominations a rendu compte au Conseil des travaux du Comité lors des séances des 8 février et 26 octobre 2018. L'ensemble des travaux du Comité est soumis à l'approbation du Conseil.

Comité des Rémunérations

Composition du Comité des Rémunérations

Président :	
Philippe Houzé (indépendant)	Nomination 2009 (membre de 1999 à 2009)
Membres :	
Samir Assaf	Nomination 2012
Ludovic Bénard	Nomination 2017
Jacques Veyrat (indépendant)	Nomination 2010

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise pour les sociétés du Groupe HSBC, le Comité des Rémunérations est constitué, au moins, de deux Administrateurs non exécutifs indépendants.

Missions du Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations rend compte de ses activités au Conseil d'Administration et a pour principales missions :

- d'examiner toutes questions relatives aux rémunérations chez HSBC France et ses filiales, dans le contexte de la politique de rémunération du Groupe HSBC et en conformité avec les règles locales, et d'apporter ses conseils au Conseil d'Administration de HSBC France et au Comité de Rémunération du Groupe HSBC au sujet de la politique et de la structure de rémunération concernant HSBC France, sur la base du contexte réglementaire et des conditions de marché. En particulier, le Comité communique au Conseil d'Administration des recommandations et des propositions concernant la rémunération, les régimes de retraite et d'assurance médicale, les régimes de retraite complémentaire, les avantages en nature et autres émoluments des mandataires sociaux de la société ;
- d'étudier, chaque année, la politique relative à la rémunération des salariés établie conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 et au Code monétaire et financier, en particulier les

preneurs de risque, les employés exerçant une fonction de contrôle et tout salarié bénéficiant de niveaux de rémunération similaires, dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société, et les professionnels des marchés financiers dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition au risque de la société ;

- de proposer les jetons de présence pour les Administrateurs en vue de leur approbation par le Conseil d'Administration et par l'Assemblée Générale ;
- d'examiner et d'approuver toute déclaration exigée par les régulateurs de HSBC France au sujet de la politique de rémunération. En particulier, le Comité examine le rapport préparé conformément à l'article 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 et le chapitre du rapport sur le gouvernement d'entreprise concernant les rémunérations ;
- de solliciter de la part du Comité des Risques, ou du *Chief Risk Officer*, la confirmation que la propension au risque était compatible avec les objectifs de performance fixés dans le contexte des éléments de rémunération incitative.

Pour ce qui concerne la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les recommandations du Comité auprès du Conseil d'Administration sont formulées après approbation du Comité des Rémunérations de HSBC Holdings plc ou lui sont ensuite soumises. Par ailleurs, pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout conseil ou expert qu'il juge approprié.

Travaux du Comité des Rémunérations en 2018

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2018, avec un taux de présence de 100 %. Ses principaux travaux ont concerné :

- l'examen de la politique générale de rémunération de HSBC en France, au titre des exercices 2017 et 2018, prenant en compte la réglementation en matière de rémunération concernant, notamment, la maîtrise des risques et la contribution des fonctions Risque et Conformité au processus de détermination des rémunérations variables, l'examen de la liste, et la rémunération associée, des collaborateurs identifiés comme ne respectant pas totalement les règles en matière de risque et de conformité, ainsi que l'examen des règles et de la rémunération des collaborateurs définis comme preneurs de risques (séances des 5 février et 7 décembre 2018) ;
- l'examen des vingt rémunérations les plus élevées au titre des exercices 2017 et 2018 (séances des 5 février et 7 décembre 2018) ;
- les propositions de rémunérations du Responsable de la fonction de gestion des risques (*Chief Risk Officer*) et du Responsable de la Conformité réglementaire (séance du 7 décembre 2018) ;
- des propositions permettant au Conseil d'arrêter, en accord avec HSBC Holdings plc, les conditions de rémunération de Jean Beunardeau et Andrew Wild, au titre des exercices 2017 et 2018, en précisant la part fixe et la part variable de leurs rémunérations, ainsi que le montant des actions gratuites qui leur sont attribuées (cf. partie "Rémunération des mandataires sociaux") (séances des 5 février et 7 décembre 2018) ;
- l'examen de la partie du nouveau rapport sur le gouvernement d'entreprise relative aux rémunérations (séance du 5 février 2018) ;

Le Président du Comité des Rémunérations a rendu compte au Conseil des travaux du Comité lors des séances du 8 février et 26 octobre 2018. L'ensemble des travaux du Comité est soumis à l'approbation du Conseil.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée de tous les actionnaires. L'Assemblée Générale est convoquée et délibère conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Conformément à l'article 21 des statuts, tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations,

personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Toutefois, l'auteur de la convocation a toujours la faculté, s'il le juge utile, de réduire ce délai.

Tout actionnaire peut, également, voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

Autorisations données par l'Assemblée d'augmenter le capital social

Avec maintien du droit préférentiel de souscription

Emission d'actions en numéraire ou par incorporation de réserve	
Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire autorisant l'émission	26 avril 2017
Date d'échéance initiale de l'autorisation	26 juin 2019
Date d'échéance anticipée de l'autorisation	10 août 2018
Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	100 millions EUR
Montant utilisé	99,9 millions EUR
Emission d'actions en numéraire ou par incorporation de réserve	
Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire autorisant l'émission	10 août 2018
Date d'échéance de l'autorisation	10 octobre 2020
Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	800 millions EUR
Montant utilisé	0 EUR

Rémunérations

Rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux

Politique de rémunération

Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de l'entreprise sont adoptées chaque année par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations et approuvées par le Comité des Rémunérations de HSBC Holdings plc. Elles comportent une partie fixe et une partie variable.

La partie fixe est déterminée en fonction, d'une part, des pratiques de marché avec l'appui de conseils spécialisés et, d'autre part, de références Groupe.

La part variable est déterminée en fonction de la performance globale du Groupe HSBC et de HSBC France et d'indicateurs qui couvrent une dimension "*Business Performance & Strategic Actions*" (résultats avant impôts, gestion des coûts, évolution comparative des revenus et des coûts ("JAW"), rendements des risques pondérés, etc.), une dimension "*Global Standards*", couvrant les domaines risques et conformité (mise en œuvre des "*Global Standards*", respect des règles de conformité, notamment en matière de criminalité financière, application appropriée des procédures internes, amélioration de la connaissance clients (KYC), clôture des points d'Audit, gestion active des risques opérationnels, qualité de la relation avec les régulateurs, etc.), et, enfin, une dimension "*Personal*", englobant, en particulier, la mise en œuvre effective des plans de réorganisation, l'amélioration de la culture d'entreprise relative à la criminalité financière, la hausse de la représentation des femmes dans les niveaux élevés de l'organisation (GCB0-3). Ces indicateurs, inscrits dans une "*balanced scorecard*", sont analysés par comparaison aux objectifs fixés au début de l'année. L'ensemble des paramètres pris en compte donne lieu à l'attribution d'une note de performance. A noter que, à compter de 2016, une note spécifique est également attribuée sur la seule dimension "*Global Standards*". Parallèlement, cette part variable tient compte des tendances de marchés et, si besoin, des évolutions réglementaires. Cette part variable, en application des règles de différé du Groupe HSBC, est versée pour partie sous forme non différée et pour partie sous forme différée, et pour partie en espèces et pour partie sous forme d'actions.

Le Directeur Général Délégué, responsable du métier CMB, a également des objectifs spécifiques à son métier.

Attribution d'actions

Les dirigeants mandataires sociaux ont bénéficié en 2018 de l'attribution d'actions HSBC Holdings plc, conformément à la politique générale du Groupe HSBC.

Le Groupe HSBC attribue plusieurs catégories d'actions :

- les "*Group Performance Shares*" attribuées jusqu'en 2015 aux cadres dirigeants du Groupe HSBC et qui font l'objet de conditions spécifiques définies ci-après :
 - une période d'acquisition de cinq ans ;
 - une période d'indisponibilité, au-delà de la période d'acquisition, qui court jusqu'au départ en retraite ;
 - une condition de performance mesurée au travers des huit indicateurs (quatre financiers et quatre non financiers) de la grille d'évaluation du manager concerné ("*Performance scorecard*") ;
- les "*Restricted Shares*" qui ne font pas l'objet de conditions de performance particulières mais sont définitivement acquises aux salariés encore présents dans le Groupe HSBC, au terme soit d'une période de deux, et trois ans (période applicable pour la France), soit d'une période de cinq ans pour une partie des "*Material Risk Takers*" identifiés par le Groupe.

Au titre de 2018, les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France se sont vu attribuer des "*Restricted Shares*" sans condition de performance autre que celle d'être présent dans l'entreprise au terme d'une période de cinq ans.

Régime complémentaire de retraite

Les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France bénéficient d'un régime complémentaire de retraite à prestations définies. Ce régime garantit aux bénéficiaires un complément de pension prédéterminé en valeur absolue, fonction de leur ancienneté. Cette pension, réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant, fait l'objet d'une revalorisation annuelle sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par le régime général de la Sécurité sociale.

Au 31 décembre 2018, Jean Beunardeau avait acquis des droits à pension représentant 9,4 % de sa rémunération fixe 2018 et 4,4 % de sa rémunération totale 2018. Andrew Wild ne bénéficie pas de ce régime de retraite spécifique, étant couvert par des dispositifs relevant de son contrat de travail UK. La provision correspondant à la valeur actualisée de ces engagements de retraite de HSBC France a été entièrement comptabilisée dans les comptes de HSBC France au 31 décembre 2018, pour un montant de 3,4 millions EUR.

Rémunérations

Samir Assaf, Président du Conseil d'Administration de HSBC France, ne perçoit aucune rémunération ni jeton de présence de la part de HSBC France et ne bénéficie pas du régime complémentaire de retraite de HSBC France. Il a un contrat de travail avec une autre société du Groupe HSBC et a accès à un fonds de pension du Groupe HSBC.

Les rémunérations de Jean Beuardeau, Directeur Général de HSBC France, et de Andrew Wild, Directeur Général Délégué de HSBC France, sont détaillées dans les pages ci-après.

Enfin, les dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'une voiture de fonction, à l'exception de Jean Beuardeau qui utilise un

véhicule mis à disposition par la société pour ses seuls besoins professionnels.

Les informations ci-dessous sont publiées en application des dispositions des articles L. 225-102-1 alinéas 1, 2 et 3 et L. 225-184 du Code de commerce. Elles concernent les rémunérations versées par la société HSBC France, les sociétés qu'elle contrôle et les sociétés qui la contrôlent (Groupe HSBC). Les rémunérations des mandataires sociaux ci-après sont présentées conformément aux recommandations publiées par l'Autorité des marchés financiers ("AMF") en décembre 2009.

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Directeur Général¹

	2015	2016	2017	2018
	Rémunération versée en 2015	Rémunération versée en 2016	Rémunération versée en 2017	Rémunération versée en 2018
	€	€	€	€
Jean Beuardeau				
Rémunération fixe	545 826	545 826	545 826	545 826
Prime "Material Risk Taker" ^{2,3}	564 000	564 000	564 000	564 000
Rémunération variable en espèces	189 413	178 140	244 033	272 000
Rémunération variable en actions ⁴	189 413	178 140	244 033	272 000
Rémunération variable différée en espèces ⁵	284 120	267 210	366 049	408 000
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance ⁶	284 120	267 210	366 049	408 000
Rémunération variable différée en actions avec conditions de performance ⁷	105 229	98 967	—	—
Jetons de présence ⁸	—	—	—	—
Avantages en nature	—	—	—	—
Total	2 162 121	2 099 493	2 329 990	2 469 826

	2015	2016	2017	2018
	Rémunération due en 2015	Rémunération due en 2016	Rémunération due en 2017	Rémunération due en 2018
	€	€	€	€
Jean Beuardeau				
Rémunération fixe	545 826	545 826	545 826	545 826
Prime "Material Risk Taker" ^{2,3}	564 000	564 000	564 000	564 000
Rémunération variable en espèces	178 140	244 033	272 000	251 697
Rémunération variable en actions ⁴	178 140	244 033	272 000	251 697
Rémunération variable différée en espèces ⁵	267 210	366 049	408 000	377 546
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance ⁶	267 210	366 049	408 000	377 546
Rémunération variable différée en actions avec conditions de performance ⁷	98 967	—	—	—
Jetons de présence ⁸	—	—	—	—
Avantages en nature	—	—	—	—
Total	2 099 493	2 329 990	2 469 826	2 368 312

1 Directeur Général Délégué puis Directeur Général depuis le 10 janvier 2012.

2 Prime attribuée aux preneurs de risque identifiés par le Groupe conformément à la réglementation édictée par la Prudential Regulatory Authority.

3 Cette prime a été versée sous forme d'actions et a été soumise à une période de rétention de cinq ans (20 % disponibles à la cession en année N+1 et 80 % en année N+5) jusqu'en 2015. A compter de 2016, cette prime est versée mensuellement en espèces.

4 Actions acquises immédiatement mais soumises à une période de rétention de six mois pour les actions attribuées jusqu'en 2016 et d'un an pour les actions attribuées en 2017.

5 Rémunération variable en espèces différée sur trois ans (33 % en année N+1, 33 % en année N+2 et 34 % en année N+3) jusqu'en 2016. A compter de 2016, cette rémunération variable est différée sur cinq ans (20 % par an à compter de l'année N+1).

6 Rémunération variable en actions sans conditions de performance différée sur trois ans (33 % en année N+1, 33 % en année N+2 et 34 % en année N+3) et soumise à une période de rétention de six mois jusqu'en 2015. A compter de 2016, cette rémunération variable est différée sur 5 ans (20 % par an à compter de l'année N+1) et soumise à une période de rétention de six mois pour les actions attribuées en 2016 et d'un an pour les actions attribuées en 2017.

7 Rémunération variable en actions avec conditions de performance différée sur cinq ans (100 % en année N+5) et soumise à une période de rétention jusqu'à la retraite.

8 A renoncé au versement de ses jetons de présence par HSBC France (cf. page 31).

Directeur Général Délégué¹

	2015	2016	2017	2018
	Rémunération versée en 2015	Rémunération versée en 2016	Rémunération versée en 2017	Rémunération versée en 2018
	€	€	€	€
Andrew Wild				
Rémunération fixe	329 167	395 000	395 000	395 000
Prime "Material Risk Taker" ^{2,3}	81 667	98 000	98 000	98 000
Rémunération variable en espèces	—	76 875	93 000	114 657
Rémunération variable en actions ⁴	—	76 875	93 000	114 657
Rémunération variable différée en espèces ⁵	—	51 251	62 000	76 438
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance ⁶	—	51 251	62 000	76 438
Jetons de présence ⁷	—	—	—	—
Avantages en nature ⁸	—	4 626	4 626	4 626
Total	410 834	753 878	807 626	879 816

	2015	2016	2017	2018
	Rémunération due en 2015	Rémunération due en 2016	Rémunération due en 2017	Rémunération due en 2018
	€	€	€	€
Andrew Wild				
Rémunération fixe	329 167	395 000	395 000	395 000
Prime "Material Risk Taker" ^{2,3}	81 667	98 000	98 000	98 000
Rémunération variable en espèces	76 875	93 000	114 657	135 630
Rémunération variable en actions ⁴	76 875	93 000	114 657	135 630
Rémunération variable différée en espèces ⁵	51 251	62 000	76 438	90 420
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance ⁶	51 251	62 000	76 438	90 420
Jetons de présence ⁷	—	—	—	—
Avantages en nature ⁸	—	4 626	4 626	4 626
Total	667 085	807 626	879 816	949 726

1 Directeur Général Délégué depuis le 1^{er} mars 2015.

2 Prime attribuée aux preneurs de risque identifiés par le Groupe conformément à la réglementation édictée par la Prudential Regulatory Authority.

3 Cette prime est versée mensuellement en espèces.

4 Actions acquises immédiatement mais soumises à une période de rétention de six mois.

5 Rémunération variable en espèces différée sur trois ans (33 % en année N+1, 33 % en année N+2 et 34 % en année N+3) jusqu'en 2015. A compter de 2016, cette rémunération variable est différée sur cinq ans (20 % par an à compter de l'année N+1).

6 Rémunération variable en actions sans conditions de performance différée sur trois ans (33 % en année N+1, 33 % en année N+2 et 34 % en année N+3) et soumise à une période de rétention de six mois jusqu'en 2015. A compter de 2016, cette rémunération variable est différée sur cinq ans (20 % par an à compter de l'année N+1) et soumise à une période de rétention de six mois.

7 A renoncé au versement de ses jetons de présence par HSBC France (cf. page 31).

8 Voiture de fonction. Bénéficie également annuellement d'une indemnité logement, d'indemnités de déplacement, d'une couverture médicale et d'une assistance fiscale.

Actions attribuées à chaque mandataire social en 2019 au titre de 2018 (Tableau 6)

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance (Tableau 6)

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions sur la base de la valeur d'attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Jean Beunardeau	Mars 2019	ND	377 546 EUR	20 % à chacune des 5 échéances suivantes :	20 % à chacune des 5 échéances suivantes :
				Mars 2020	Mars 2021
				Mars 2021	Mars 2022
				Mars 2022	Mars 2023
				Mars 2023	Mars 2024
Jean Beunardeau	Mars 2019	ND	251 697 EUR	Mars 2024	Mars 2025
				Mars 2019	Mars 2020
				20 % à chacune des 5 échéances suivantes :	20 % à chacune des 5 échéances suivantes :
				Mars 2020	Mars 2021
				Mars 2021	Mars 2022
Andrew Wild	Mars 2019	ND	90 420 EUR	Mars 2022	Mars 2023
				Mars 2023	Mars 2024
				Mars 2024	Mars 2025
				Mars 2019	Mars 2020
				Mars 2020	Mars 2021
Andrew Wild	Mars 2019	ND	135 630 EUR	Mars 2022	Mars 2023
				Mars 2023	Mars 2024

Actions de performance devenues disponibles en 2018 pour chaque mandataire social (Tableau 7)

	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Néant			

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, acquises en 2018 par chaque dirigeant mandataire social (Tableau 8)

	Date du plan	Nombre d'actions acquises ¹	Conditions d'acquisition (si conditions particulières)
Jean Beunardeau	02.03.2015	12 217	—
Jean Beunardeau	29.02.2016	17 685	—
Jean Beunardeau	27.02.2017	10 017	—
Jean Beunardeau	28.03.2018	33 073	—
Andrew Wild	02.03.2015	3 181	—
Andrew Wild	29.02.2016	4 071	—
Andrew Wild	27.02.2017	1 696	—
Andrew Wild	28.03.2018	13 941	—

¹ Les actions gratuites attribuées en 2015 dans le cadre du sous-plan français sont disponibles à la vente deux ans après l'acquisition ; celles attribuées en 2016 et 2017 dans le cadre du plan anglais sont disponibles à la vente six mois ou 12 mois après leur acquisition. Les actions immédiates attribuées et acquises en 2018 dans le cadre du plan anglais sont disponibles à la vente six mois ou 12 mois après la date d'acquisition.

Les actions attribuées en 2015 ont été acquises pour 34 % en 2018

Les actions attribuées en 2016 ont été acquises pour 33 % en 2018.

Les actions attribuées en 2017 ont été acquises pour 33 % en 2018.

Les actions immédiates attribuées en 2018 ont été acquises pour 100 % en 2018.

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, attribuées en 2018 au titre de 2017 aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires (Tableau 10)

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions sur la base de la valeur d'attribution	Date d'acquisition ¹	Date de disponibilité ¹
Valeur totale des 10 plus importantes attributions d'actions (salariés ou anciens salariés)	26.02.2018	376 522	3 096 604	26.02.2020 pour 66 % et 26.02.2021 pour 34 % ou 26.02.2018 pour 100 %	26.02.2020 pour 66 % et 26.02.2021 pour 34 % ou 26.08.2018 pour 100 %

¹ Une partie des actions attribuées aux collaborateurs considérés comme Material Risk Takers (cf. page 39) est acquise immédiatement et disponible à la vente six mois ou un an après la date d'acquisition.

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, attribuées en 2019 au titre de 2018, aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions sur la base de la valeur d'attribution	Date d'acquisition ¹	Date de disponibilité ¹
Valeur totale des 10 plus importantes attributions d'actions (salariés ou anciens salariés)	25.02.2019	ND	3 172 103	Mars 2021 pour 66% et Mars 2022 pour 34%	Septembre 2021 ou Mars 2022 pour 66% et Septembre 2022 ou Mars 2023 pour 34%

¹ Une partie des actions attribuées aux collaborateurs considérés comme Material Risk Takers (cf. page 39) est acquise immédiatement et disponible à la vente six mois ou un an après la date d'acquisition.

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, des dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires, acquises en 2018

	Nombre d'actions acquises ¹	Dates d'acquisition
Nombre total des 10 plus importantes attributions d'actions acquises en 2018 (salariés ou anciens salariés)	409 907	
dont attribution 2015	59 974	14.03.2018
dont attribution 2016	162 117	13.03.2018
dont attribution 2017	12 018	12.03.2018
dont attribution 2018	175 798	26.02.2018

¹ Les actions attribuées en 2015 dans le cadre du sous-plan français sont disponibles à la vente deux ans après l'acquisition et celles attribuées en 2016 sont disponibles six mois après l'acquisition ; celles attribuées en 2017 dans le cadre du plan anglais sont disponibles dès leur acquisition ; celles attribuées en 2017. Les actions immédiates attribuées et acquises en 2018 dans le cadre du plan anglais sont disponibles à la vente six mois ou un an après la date d'acquisition.

Autres informations (Tableau 11)

Dirigeant Mandataire Social						
Fonction		Régime de retraite supplémentaire HSBC France ¹	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	Participation détenue dans le capital de la société et option existante sur ces actions	
Début de mandat	Fin de mandat	Contrat de travail				
Jean Beunardeau Directeur Général ² 1 ^{er} février 2010 ³ 2017		Suspendu	Oui	Non	Non	Non
Andrew Wild Directeur Général Délégué 1 ^{er} mars 2015 2017		Suspendu	Non	Non	Non	Non

¹ Cf. page 39.

² Directeur Général Délégué puis Directeur Général depuis le 10 janvier 2012.

³ Date de nomination en qualité de Directeur Général Délégué.

Politique de rémunération des professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise

Les informations ci-dessous sont publiées conformément à l'article 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, pris sur le fondement des articles L. 511-64, L. 511-71 et L. 511-72 du Code monétaire et financier et de l'article 450 du règlement (UE) n° 575/2013.

Processus décisionnel mis en œuvre pour définir la politique de rémunération de l'entreprise

HSBC France faisant partie d'un groupe bancaire international, la politique de rémunération est définie au niveau de sa maison mère. Dans le cadre d'une délégation donnée par le Conseil d'Administration du Groupe HSBC, le Comité des Rémunérations du Groupe HSBC est l'instance qui dispose de la responsabilité d'approuver la politique de rémunération globale du Groupe HSBC.

La politique de rémunération mise en œuvre en France s'inscrit dans le cadre de cette politique globale, tout en veillant à respecter les réglementations applicables localement et, en particulier, celles issues de la directive européenne CRD III de juillet 2010 abrogée par la Directive CRD IV de juin 2013, depuis le 1^{er} janvier 2015 de la Directive AIFM, depuis le 1^{er} janvier 2016 de la Directive Solvabilité II et depuis le 1^{er} janvier 2017 de la Directive UCITS.

Deux instances, le *People Committee* restreint et le Comité des Rémunérations, jouent un rôle prépondérant dans le processus global de mise en œuvre de cette politique.

Conformément à l'article L 511-74 du Code Monétaire et Financier, la politique de rémunération fait l'objet, une fois par an, d'une évaluation indépendante assurée par l'Audit interne. Elle fait par ailleurs l'objet d'une validation par les équipes de conformité réglementaire.

Le *People Committee* restreint, composé des principaux dirigeants de HSBC France (le Directeur Général également en charge de l'activité Banque de financement, d'investissement et de marchés, le Directeur Général Délégué en charge du métier Banque d'entreprises, le Directeur des Risques, le *Chief Operating Officer*, le Directeur des Ressources Humaines et les principaux responsables de Métier), examine les grands axes de la politique de rémunération proposée par la Direction des Ressources Humaines pour la France et l'approuve. Il s'assure de la cohérence de cette politique avec les principes généraux de la politique de rémunération fixés par le Groupe HSBC pour l'ensemble de ses filiales, et au regard des directives particulières fixées par les lignes de métier globales. Enfin, il se prononce sur la conformité de cette politique avec les normes professionnelles locales et les recommandations des autorités de tutelle de la banque en France (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, et Banque centrale européenne depuis le 4 novembre 2014, Autorité des marchés financiers, Fédération bancaire française).

Par ailleurs, en matière de rémunération variable, il vérifie que

l'ensemble des dispositifs mis en œuvre dans les différents métiers de la banque répondent aux principes généraux définis dans les politiques de rémunération France, Groupe et des lignes de métier globales, et sont conformes aux exigences des autorités de tutelle. Il examine les enveloppes de rémunérations variables attribuées par les lignes de métier globales aux équipes françaises, au regard de la performance globale des métiers, de la performance relative des équipes françaises et en prenant en compte les dimensions risque et conformité. Il approuve la structure de ces enveloppes, *i.e.* la répartition entre espèces et actions, entre rémunération immédiate et rémunération différée en application des règles du Groupe HSBC et des normes professionnelles locales en la matière.

Enfin, sur un plan individuel, après en avoir validé la liste, il examine et valide la cohérence des rémunérations des "*Material Risk Takers*" et des "*Risk Takers*" (à l'exception des membres du *People Committee*) avant soumission aux organes de décision compétents du Groupe HSBC. Il examine les 20 plus hautes rémunérations de l'entreprise (à l'exception des membres du *People Committee*), en lien avec les organes de décision du Groupe HSBC et les lignes de métier globales. Il s'assure que les propositions individuelles de rémunération variable tiennent bien compte des éventuelles défaillances individuelles sur le respect des règles internes en matière de risque de crédit, de conformité et d'image, et pour certains collaborateurs, du respect des mandats prévus par les règles Volker et SRAB.

Le Comité des Rémunérations, présidé par un Administrateur indépendant, exprime son avis, en s'appuyant sur les documents relatifs à la politique de rémunération préparée par le *People Committee* restreint, sur les politiques et pratiques en matière de rémunération, en s'assurant de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC, de leur conformité aux normes locales en vigueur et de la bonne prise en compte des dimensions risque et conformité de l'entreprise.

Son champ d'intervention couvre l'ensemble des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre au sein de l'entreprise, avec, toutefois, un examen plus approfondi concernant les professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise et les dirigeants mandataires sociaux.

Il examine par ailleurs la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, du Directeur des Risques et du Directeur de la Conformité Réglementaire et soumet ses recommandations au Conseil d'Administration.

Principales caractéristiques de la politique de rémunération

Au niveau du Groupe HSBC, la politique de rémunération définie prend en compte, d'une part, la performance financière durable et la compétitivité commerciale de l'entreprise, dans son ensemble et dans chacun de ses métiers, d'autre part, la performance globale en matière de gestion des risques, et, enfin, la capacité de l'entreprise à financer cette politique sur ses propres résultats.

Le principal indicateur de performance retenu par le Groupe HSBC, pour déterminer les enveloppes de rémunérations variables, est le résultat avant impôt, avant rémunérations variables et à

l'exclusion de l'impact du *spread* de crédit sur la dette propre sous option juste valeur et des plus ou moins-values de cession d'activités et de filiales. Il intègre, en revanche, les provisions pour risques de modèle et de crédit.

Les enveloppes de rémunérations variables globales et par métiers sont revues et validées par le Directeur des Risques du Groupe (*Group Chief Risk Officer*), le Directeur Général du Groupe (*Group CEO*), le Directeur Financier du Groupe (*Group Chief Finance Officer*) et le Comité des Rémunérations du Groupe.

Après validation, ces enveloppes de rémunérations variables sont ensuite réparties, pour chaque métier/segment/produit/Fonction/Host par Région/Pays, en fonction de leurs performances respectives. Les performances locales sont mesurées au travers, d'une part, d'indicateurs financiers, tels que l'évolution du Résultat avant impôt, l'évolution des revenus, la maîtrise des coûts, l'effet de ciseaux, l'évolution des provisions pour risque, le rendement des risques pondérés, la réalisation des objectifs stratégiques du Groupe HSBC (en particulier accroissement des revenus issus de la connectivité internationale...) ou des priorités régionales (amélioration de l'expérience client, déploiement des plans de réorganisation quand ils existent...). Elles prévoient, d'autre part, des indicateurs non financiers tels que la mise en œuvre des recommandations des régulateurs, la poursuite de la mise en œuvre des *Global Standards*, les résultats des audits et la mise en œuvre des recommandations, le management du risque évalué au travers de l'évolution des provisions pour risque, du niveau des Risques pondérés RWA et du rendement des risques pondérés correspondants, du ratio de liquidité, du montant des pertes opérationnelles, l'amélioration de l'appropriation par les collaborateurs de la culture du risque, une meilleure représentation des femmes dans les grades HSBC 0 à 4. Ces différents indicateurs sont inscrits dans une *Performance Scorecard* et analysés comparativement à l'année précédente et au regard du budget de l'année.

Ces enveloppes sont ensuite attribuées de manière différenciée, en fonction de la performance individuelle de chaque collaborateur. La performance individuelle du collaborateur est évaluée par le manager une fois par an en fin d'année et fait l'objet d'une appréciation sur une échelle à quatre positions, mise en œuvre dans le cadre du processus d'évaluation au titre de l'exercice 2014 :

- performance remarquable ;
- performance très satisfaisante ;
- performance satisfaisante ;
- performance irrégulière.

Cette échelle d'évaluation de la performance, sur quatre positions, a pour objectif de favoriser la différenciation des niveaux de performance et donc des niveaux de rémunération variable.

L'appréciation de la performance s'appuie sur la réalisation d'objectifs fixés, en début d'année, par le manager au collaborateur. Ces objectifs intègrent à la fois des critères qualitatifs (respect des règles de conformité et de contrôle interne, adhésion aux *Global Standards*, qualité des ventes ou qualité de service, gestion du risque – notamment en termes de risques opérationnels et de suivi des points d'audit –, recommandations clientèle, synergies inter-métiers, acquisition de clientèle, etc.) et des critères financiers collectifs et/ou individuels (croissance des revenus, maîtrise des coûts, croissance du résultat avant impôt, etc.).

Les indicateurs, qui sous-tendent ces objectifs, sont fonction du poste tenu et du niveau de responsabilité et sont analysés par comparaison à l'année précédente ou au regard du budget de l'année.

L'ensemble de ces objectifs est formalisé, au début de chaque année, dans les feuilles d'objectifs annuels des collaborateurs (*Performance Scorecards*).

Conformément aux règles prévues par la directive CRD III abrogée par la Directive CRD IV, certaines catégories de collaborateurs sont soumises à des règles spécifiques en matière d'attribution de rémunération variable. Ces collaborateurs, considérés comme

ayant une incidence sur le profil de risque de l'entreprise (*Material Risk Takers*), ont été identifiés à partir des critères qualitatifs et quantitatifs définis par l'Autorité bancaire européenne en mars 2014. En application de ces critères, le Groupe HSBC, qui est lui-même soumis à cette réglementation, a identifié, au niveau du périmètre de la France, une liste de 47 collaborateurs relevant de cette catégorie de *Material Risk Takers*. A noter que 3 collaborateurs ont été identifiés par le Groupe au niveau de la Grèce et 1 collaborateur au niveau de la Pologne.

Ces nouveaux critères s'appliquant à la fois sur une base consolidée et sur une base individuelle, cette liste de *Material Risk Takers*, identifiée au niveau du Groupe HSBC, a été complétée par une liste additionnelle de 48 collaborateurs pour la France, pouvant, d'un point de vue local, avoir un impact significatif sur le profil de risque de l'entreprise. A noter que, pour la Pologne, cette liste additionnelle se compose de 16 collaborateurs.

Cette liste globale de 115 collaborateurs comprend, principalement, les dirigeants mandataires sociaux, les responsables de métiers, les responsables des fonctions risque et les opérateurs de marché ayant une incidence sur le profil de risque de l'entreprise. Il convient de noter que parmi ces 115 collaborateurs, 7 d'entre eux sont salariés de la succursale de HSBC Bank plc en France, 3 sont salariés de HSBC France Athens Branch (Grèce) et 17 sont salariés de HSBC Bank Polska S.A. (Pologne).

Pour cette population, les rémunérations variables sont limitées à deux fois la rémunération fixe, conformément à la décision de l'Assemblée Générale de HSBC France du 13 juin 2014. Afin de maintenir la compétitivité de la rémunération de ces *Material Risk Takers*, le Groupe a modifié la structure de rémunération d'un certain nombre d'entre eux en leur allouant une indemnité fixe mensuelle liée à leur fonction. Par ailleurs, leur rémunération variable est différée d'au moins 40 % voire de 60 % pour les rémunérations variables les plus élevées. Enfin, les rémunérations variables attribuées sous forme de titres représentent 50 % des rémunérations variables attribuées, ces 50 % s'appliquant à la fois pour sa composante différée et pour sa fraction immédiatement acquise.

Il est à noter que dès lors que le montant de la rémunération variable est inférieur à 33 % de la rémunération totale, la rémunération variable est attribuée sous forme de numéraire versé immédiatement et d'actions différées en application des règles de différé standard du Groupe HSBC.

Pour l'ensemble de cette population, la rémunération variable est globalement différée à 43 % et celle-ci représente 45 % de leur rémunération totale. La part différée en actions n'est acquise au collaborateur qu'à l'issue soit d'une période de deux ans, pour 66 % de l'attribution, et de trois ans, pour les 34 % résiduels, soit d'une période de deux ans pour 40 % de l'attribution, de trois ans pour 20 % de l'attribution, de quatre ans pour 20 % de l'attribution et de cinq ans pour les 20 % de l'attribution résiduelle. Elle est, par ailleurs, soumise à une période de rétention de six mois ou un an à compter de l'acquisition définitive et fait l'objet d'une interdiction en matière de couverture.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les sociétés de gestion qui remplissent certaines conditions sont soumises à la Directive UCITS. Cette directive vient s'ajouter à la Directive AIFM déjà en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015. Conformément à ces Directives, certaines catégories de collaborateurs de HSBC *Global Asset Management* (France) et HSBC REIM (France) sont soumises à des règles particulières en matière d'attribution de rémunération variable. Les collaborateurs concernés par ces règles sont ceux dont l'activité professionnelle a une incidence significative sur le profil de risque de la Société de Gestion et/ou du/des Fonds d'Investissement Alternatif géré(s) et/ou des UCITS gérés. La liste de ces "*Risk Takers*" comprend principalement les dirigeants mandataires sociaux, les responsables des fonctions risque, finance et juridique, les responsables vente, les responsables de la gestion et les représentants des succursales. Globalement sur 2018, 44 "*Risk Takers*" ont été identifiés. Pour cette population, sous réserve que leur rémunération variable soit supérieure à 200 000 EUR et qu'elle représente plus de 30 % de leur rémunération fixe, la

rémunération variable est différée à 40 % dès lors que la rémunération variable est inférieure à 500 000 GBP et à 60 % si la rémunération variable est supérieure ou égale à 500 000 GBP. Pour les collaborateurs dont la rémunération variable est différée à 40 %, la structure de la rémunération variable est la suivante : 50 % en cash immédiat, 10 % en cash immédiat indexé sur la performance d'un panier de fonds, 40 % en cash différé par 1/3 sur trois ans et indexé sur la performance d'un panier de fonds. Pour les collaborateurs dont la rémunération variable est différée à 60 %, la structure de la rémunération variable est la suivante : 40 % en cash immédiat, 10 % en cash différé par 1/3 sur trois ans, 50 % en cash différé par 1/3 sur trois ans indexé sur la performance d'un panier de fonds. Le variable attribué sous forme de cash indexé, tant dans la partie non différée que dans la partie différée, est soumis à une période de rétention de 1 an à compter de la date d'acquisition. Les "Risk Takers" qui ne remplissent pas les conditions mentionnées ci-dessus sont soumis aux règles de différé standard du Groupe.

Depuis l'exercice 2016, les collaborateurs identifiés comme "Preneurs de risque Solvabilité II" dans le métier Assurances seront concernés par des règles spécifiques de différé appliquées selon la réglementation "Solvabilité II".

Collaborateurs éligibles

Conformément à la directive, certains collaborateurs de HSBC Assurances Vie (France) considérés comme "Preneurs de Risques – Solvabilité II" sont soumis à ces règles particulières en matière d'attribution de leur rémunération variable.

En 2018, les collaborateurs concernés par ces règles sont :

- les membres du Conseil d'Administration* ;
- les collaborateurs qui dirigent effectivement l'entreprise : le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjointes ;
- les collaborateurs qui occupent une fonction clé ou une fonction impactant le profil de risque de l'entreprise : le Directeur du Risque, Directeur de la Conformité, Directeur de l'Actuariat, Directeur de l'Audit ;
- Les membres du COMEX s'ils ne sont pas inclus dans les deux premières catégories et s'ils exercent une fonction stratégique impactant le profil de risque de l'entreprise : le directeur Financier.

(* A l'exception de 2 Administrateurs qui ont le statut d'administrateur externe "non exécutif".)

Au titre de l'exercice 2018, 18 collaborateurs ont été identifiés "Preneurs de Risques – Solvabilité II".

Impact sur la rémunération variable

Pour les "Preneurs de Risques – Solvabilité II", une part de la rémunération variable fait l'objet d'un différé de paiement spécifique. La part différée de la rémunération variable est attribuée sous la forme d'actions ordinaires HSBC et est acquise sur une période de trois ans selon les dispositions ci-dessous :

- Un différé de 60 % doit être appliqué aux sommes versées au titre d'une rémunération variable d'un montant total de 500 000 GBP et plus ;
- Un différé de 40 % doit être appliqué aux sommes versées au titre d'une rémunération variable d'un montant inférieur à 500 000 GBP.

Cependant, les Preneurs de "Risques – Solvabilité II" qui ont une rémunération totale ne dépassant pas 500 000 GBP (ou l'équivalent dans la devise locale) et dont la rémunération variable pour l'exercice concerné ne dépasse pas 33 % de la rémunération totale, sont considérés comme "de minimis". A ce titre, ils sont soumis aux règles de différé standard du Groupe, à savoir un différé sous forme d'actions compris entre 10 % et 50 % de la rémunération variable qui suit les règles d'acquisition standards.

Il est à noter que les collaborateurs qui sont déjà identifiés comme "Preneurs de Risques significatifs – CRD IV" ("MRT – CRD IV") dans le cadre de la réglementation bancaire se voient appliquer les règles plus strictes relevant de ce régime. Pour HSBC Assurances vie (France), 12 collaborateurs parmi les 18 collaborateurs sont identifiés comme "Preneurs de Risques significatifs – CRD IV".

Il est à noter aussi qu'au-delà de cette population de Risk Takers, la grande majorité des cadres supérieurs de l'entreprise est soumise aux règles de différé minimum définies par le Groupe HSBC qui, pour 2018, prévoient un différé sous forme d'actions, compris entre 10 % et 50 % de la rémunération variable, et qui suit les mêmes règles d'acquisition que celles décrites ci-dessus. En revanche, les actions ne sont soumises à aucune période de rétention.

Enfin, depuis 2010, un dispositif de malus s'applique à l'ensemble des collaborateurs attributaires d'une rémunération variable différée. Ce dispositif permet au Comité des Rémunérations du Groupe HSBC d'annuler, de réduire ou de modifier tout ou partie des attributions au regard de comportements ou de faits qui le justifieraient.

A noter également que toutes les rémunérations acquises peuvent être soumises à la politique de "Clawback" du Groupe. Ce dispositif prévoit, en cas de manquement avéré, une récupération a posteriori des attributions déjà versées et/ou acquises au titre d'une année de performance.

Ces 2 mécanismes de « Malus et Clawback » s'appliquent sous réserve des dispositions légales en vigueur au moment de leur mise en oeuvre.

S'agissant, enfin, des rémunérations variables garanties, elles sont très exceptionnelles, limitées à un an et uniquement appliquées dans un contexte d'embauche.

Informations prévues par la directive CRD IV

Informations quantitatives consolidées sur la rémunération, d'une part, des membres de l'organe exécutif ainsi que, d'autre part, des professionnels dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition au risque de l'entreprise.

Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

Rémunérations attribuées à l'ensemble des effectifs

	Effectif en ETP ¹	Rémunération totale €
Dirigeants effectifs	2	3 313 413
Banque de financement, d'investissement et de marchés	643	107 638 798
Banque de particulier et de gestion de patrimoine	3 580	188 041 466
Banque d'entreprises	1 293	76 967 576
Fonctions support et autres	2 119	142 041 630
Total (périmètre France)	7637	518 002 883
HSBC France Athens Branch (Grèce)	365	19 986 000
HSBC Bank Polska S.A. (Pologne)	198	11 163 590
HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC (Irlande)	46	3 445 618
Total (périmètre International)	609	34 595 208
Total périmètres France et International	8246	571 215 172

¹ Effectif HSBC en France au 31 décembre 2018 hors alternants, CFCS, suspensions de contrats et invalides permanents.

Rémunération attribuée aux membres de l'organe exécutif et aux professionnels dont les activités ont un impact sur l'exposition au risque de l'entreprise

Répartition entre part fixe et part variable

	Nombre de personnes concernées	Total des rémunérations 2018 €	Montant total de la part fixe €	Montant total de la part variable €
Dirigeants effectifs	2	3 313 413	1 602 826	1 710 587
Banque de financement, d'investissement et de marchés	46	33 730 265	17 215 247	16 515 018
Banque de particulier et de gestion de patrimoine	13	7 797 144	4 098 480	3 698 664
Banque d'entreprises	6	2 377 985	1 375 000	992 985
Fonctions support et autres	28	7 605 830	5 046 231	2 559 599
Total (périmètre France)	95	54 824 637	29 347 784	25 476 853
HSBC France Athens Branch (Grèce)	3	1 733 206	945 056	788 150
HSBC Bank Polska S.A. (Pologne)	17	2 970 840	2 157 379	813 461
Total (périmètre International)	20	4 704 046	4 704 046	1 601 611
Total périmètres France et International	115	59 528 683	32 450 219	27 078 464

Rémunération variable totale : répartition entre paiement en espèces et paiement en actions

	Paiement en espèces €	Paiement en actions €	Montant total de la part variable €
Dirigeants effectifs	855 293	855 293	1 710 587
Banque de financement, d'investissement et de marchés	8 527 509	8 527 509	16 515 018
Banque de particulier et de gestion de patrimoine	2 820 339	878 327	3 698 664
Banque d'entreprises	496 493	496 493	992 985
Fonctions support et autres	1 681 702	877 897	2 559 599
Total (périmètre France)	14 111 336	11 365 519	25 476 853
HSBC France Athens Branch (Grèce)	394 075	394 075	788 150
HSBC Bank Polska S.A. (Pologne)	406 730	406 730	813 461
Total (périmètre International)	800 806	800 806	1 601 611
Total périmètres France et International	14 912 142	12 166 325	27 078 464

Rémunération variable totale : répartition entre montant non différé et montant différé

	Montant non différé	Montant différé	Montant total de la part variable
	€	€	€
Dirigeants effectifs	774 654	935 932	1 710 587
Banque de financement, d'investissement et de marchés	9 142 318	7 372 700	16 515 018
Banque de particulier et de gestion de patrimoine	2 112 547	1 586 119	3 698 664
Banque d'entreprises	595 792	397 194	992 985
Fonctions support et autres	1 846 992	712 607	2 559 599
Total (périmètre France)	14 472 303	11 004 552	25 476 853
HSBC France Athens Branch (Grèce)	472 891	315 260	788 150
HSBC Bank Polska S.A. (Pologne)	488 075	325 386	813 461
Total (périmètre International)	960 966	640 646	1 601 611
Total périmètres France et International	15 433 269	11 645 198	27 078 464

Rémunération variable totale attribuée en année N et différée : répartition entre paiement en espèces et paiement en actions

	Paiement en espèces	Paiement en actions	Montant total de la part variable différée
	€	€	€
Dirigeants effectifs	467 966	467 966	935 932
Banque de financement, d'investissement et de marchés	3 686 350	3 686 350	7 372 700
Banque de particulier et de gestion de patrimoine	1 226 500	359 619	1 586 119
Banque d'entreprises	198 597	198 597	397 194
Fonctions support et autres	330 578	382 029	712 607
Total	5 909 991	5 094 561	11 004 552
HSBC France Athens Branch (Grèce)	157 630	157 630	315 260
HSBC Bank Polska S.A. (Pologne)	162 693	162 693	325 386
Total (périmètre International)	320 323	320 323	640 646
Total périmètres France et International	6 230 314	5 414 884	11 645 198

Total des encours de rémunération variable différée non encore versée attribuée au cours des années précédentes

	Montant des rémunérations différées non acquises au titre des exercices antérieurs
	€
Dirigeants effectifs	2 645 831
Banque de financement, d'investissement et de marchés	14 420 313
Banque de particulier et de gestion de patrimoine	3 181 702
Banque d'entreprises	526 634
Fonctions support et autres	1 651 677
Total (périmètre France)	22 426 157
HSBC France Athens Branch (Grèce)	485 770
HSBC Bank Polska S.A. (Pologne)	11 318
Total (périmètre International)	497 088
Total périmètres France et International	22 923 245

Figure ici l'encours des rémunérations différées correspondant à la somme des rémunérations différées non acquises relatives aux années antérieures, c'est-à-dire qui ont été attribuées mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un versement (espèces) ou d'une livraison (titres) et qui restent conditionnées au jeu futur du

mécanisme du malus ou à un départ prématuré. La valorisation des titres et instruments équivalents est effectuée sur la base de la valeur d'attribution. L'encours des rémunérations acquises des exercices antérieurs peut être affecté par les départs de l'entreprise.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rémunération variable garantie totale

	Nombre de bénéficiaires	Montant total des rémunérations variables garanties
		€
Dirigeants effectifs	-	-
Banque de financement, d'investissement et de marchés	NC	900 000
Banque de particulier et de gestion de patrimoine	-	-
Banque d'entreprises	-	-
Fonctions support et autres	-	-
Total (périmètre France)	NC	900 000
HSBC France Athens Branch (Grèce)	-	-
HSBC Bank Polska S.A. (Pologne)	-	-
Total (périmètre International)	-	-
Total périmètres France et International	NC	900 000

Indemnités de départ versées en année N

	Nombre de bénéficiaires	Montant des indemnités de départ accordées en année N payé en année N
		€
Dirigeants effectifs	-	-
Banque de financement, d'investissement et de marchés	-	-
Banque de particulier et de gestion de patrimoine	-	-
Banque d'entreprises	-	-
Fonctions support et autres	NC	326 316
Total (périmètre France)	NC	326 316
HSBC France Athens Branch (Grèce)	-	-
HSBC Bank Polska S.A. (Pologne)	-	-
Total (périmètre International)	-	-
Total périmètres France et International	NC	326 316

Prestation de pension discrétionnaire en année N

	Nombre de bénéficiaires	Montant total des contributions aux prestations de pensions discrétionnaires en année N
		€
Dirigeants effectifs	1	400 184
Banque de financement, d'investissement et de marchés	-	-
Banque de particulier et de gestion de patrimoine	-	-
Banque d'entreprises	-	-
Fonctions support et autres	-	-
Total	1	400 184
Total (périmètre France)	-	-
HSBC France Athens Branch (Grèce)	-	-
HSBC Bank Polska S.A. (Pologne)	-	-
Total (périmètre International)	-	-
Total périmètres France et International	1	400 184

Informations sur les hautes rémunérations

Rémunération totale

	Nombre de preneurs de risques
Entre 1 million et 1,5 million non compris	4
Entre 1,5 million et 2 millions non compris	4
Entre 2 millions et 2,5 millions non compris	1
Total	9

Informations prévues par la directive AIFM

Informations quantitatives consolidées sur la rémunération des professionnels dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition au risque de l'entreprise dans les sociétés de gestion HSBC Global Asset Management (France) et HSBC REIM (France).

Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

HSBC Global Asset Management (France) et HSBC REIM

	Rémunération fixe €	Rémunération variable €	Montant total €
Ensemble des collaborateurs (nombre : 388)	27 619 676	10 397 579	38 017 255
Dont collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (nombre : 44) ¹	6 773 934	4 822 453	11 596 387
Dont cadres supérieurs (20collaborateurs)	2 944 741	1 872 504	4 817 245

Informations prévues par la directive Solvabilité II

Informations quantitatives consolidées sur la rémunération des collaborateurs répondant aux critères Solvabilité II dans la société HSBC Assurances Vie (France).

Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

	Rémunération fixe €	Rémunération variable €	Rémunération totale €
Collaborateurs répondant aux critères Solvabilité II (nombre : 18) ¹	4 349 303	3 791 783	8 141 086

¹ Dont 12 collaborateurs également inclus dans les preneurs de risques CRD IV.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux Actionnaires

HSBC FRANCE

103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Avec HSBC Bank plc, société contrôlant une société actionnaire de HSBC France et disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%

Acquisition de HSBC Bank Polska S.A. :

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration a autorisé lors de sa séance du 30 mai 2018 une nouvelle convention entre HSBC France et HSBC Bank plc portant sur l'acquisition par HSBC France de HSBC Bank Polska S.A.. Cette convention a été conclue le 29 juin 2018 et a pris effet le 1^{er} août 2018.

Modalités :

Les parties ont convenu des modalités relatives à l'acquisition de la filiale HSBC Bank Polska S.A., notamment les conditions d'acquisition, le prix d'acquisition, les garanties ainsi que les modalités de paiement.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

L'acquisition de cette filiale s'inscrit dans le cadre de l'évolution politique et réglementaire en Europe liée au Brexit.

L'impact de cette convention dans les comptes individuels de HSBC France sur l'exercice 2018 est de 88 millions d'euros.

Acquisition d'HSBC International Trust Services :

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration a autorisé lors de sa séance du 26 juillet 2018 une convention avec HSBC Bank plc et HSBC Securities Services Holdings (Ireland) DAC portant sur l'acquisition par HSBC France de HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC. Cette convention a été conclue le 1^{er} août 2018.

Modalités :

Les parties ont convenu des modalités relatives à l'acquisition de la filiale HSBC International Trust Services (Ireland) DAC, notamment les conditions d'acquisition, le prix d'acquisition, les garanties ainsi que les modalités de paiement.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

L'acquisition de cette filiale s'inscrit dans le cadre de l'évolution politique et réglementaire en Europe liée au Brexit.

L'impact de cette convention dans les comptes individuels de HSBC France sur l'exercice 2018 est de 18,8 millions d'euros.

Acquisition d'activités de six succursales européennes :

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration a autorisé lors de sa séance du 3 août 2018 les traités d'apport conclus le 12 octobre 2018 entre HSBC France et HSBC Bank plc portant sur l'acquisition des activités de six succursales européennes actuellement rattachées à HSBC Bank plc (Espagne, Italie, Irlande, Pays-Bas, République Tchèque, Belgique) de HSBC Bank plc à HSBC France.

Modalités :

Les deux parties ont convenu des modalités relatives à l'apport de certains actifs et passifs en lien avec les activités transférées de ces six succursales.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

L'acquisition de cette filiale s'inscrit dans le cadre de l'évolution politique et réglementaire en Europe liée au Brexit.

L'acquisition des actifs et des passifs de ces activités effective au 1^{er} février 2019 n'a pas eu d'impact sur l'exercice 2018.

Avec HSBC Bank plc Paris Branch, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration a autorisé lors de sa séance du 26 octobre 2018 la convention conclue le 3 décembre 2018 entre HSBC France et HSBC Bank plc Paris Branch portant sur le transfert de la plateforme de paiement EVPS (European Volume Payment Solution) de HSBC Bank plc Paris Branch à HSBC France.

Modalités :

Les deux parties ont convenu de conditions de transfert de la plateforme d'HSBC Bank plc Paris Branch à HSBC France.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Précédemment au transfert, HSBC Bank plc Paris Branch gérait la plateforme permettant aux différentes entités européennes du Groupe HSBC d'effectuer et de gérer les flux de paiements SEPA. Dans le contexte du Brexit il a été décidé de transférer cette activité chez HSBC France.

HSBC France a enregistré dans ses comptes un montant de 17,2 millions d'euros correspondant à la valeur hors taxes de la plateforme.

Avec HSBC Global Services (UK) Limited, filiale détenue à 100% par HSBC Holdings plc

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration a autorisé lors de sa séance du 26 octobre 2018 la convention conclue le 31 décembre 2018 entre HSBC France et HSBC Global Services (UK) Limited au travers de sa succursale en France portant sur le transfert de la division informatique de la Banque de financement, d'investissement et de marchés de HSBC France à la succursale en France de HSBC Global Services (UK) Limited. Cette convention a pris effet le 1^{er} janvier 2019.

Modalités :

Les deux parties ont convenu des modalités relatives à la cession de fonds de commerce, notamment les éléments composant le fonds de commerce compris dans la cession, les éléments de passifs transférés, les éléments exclus de la cession, les salariés transférés, les charges et conditions ainsi que le prix de cession.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cet accord a été conclu afin de se conformer aux exigences du groupe en matière de continuité des opérations. En effet, des sociétés de services sont créées où des banques du Groupe HSBC fournissent des services partagés critiques à d'autres banques du Groupe qui opèrent dans des territoires différents. Les activités relatives à ces services sont ainsi transférées vers les entités créées.

Au titre de l'exercice 2018, cette convention n'a pas eu d'impact comptable.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec HSBC Holdings plc, société contrôlant une société actionnaire de HSBC France et disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%

La convention renouvelée en 2007 et assurant l'usage à titre gratuit de la marque HSBC par HSBC France et ses filiales. Cette convention n'a pas eu d'impact comptable au titre de l'exercice 2018.

Avec HSBC Bank plc, société contrôlant une société actionnaire de HSBC France et disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%.

La convention, conclue en 2017, entre HSBC France et HSBC Bank plc portant sur l'acquisition par HSBC France des activités de la succursale de HSBC Bank plc en Grèce. Au titre de l'exercice 2018, cette convention a eu un impact comptable de 1,68 milliard d'euros dans le bilan d'ouverture de HSBC France.

Rapport du Conseil d'Administration

Avec HSBC Bank plc Paris Branch, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%

Trois conventions conclues en 2001 entre HSBC France et HSBC Bank plc Paris Branch ont également poursuivi leurs effets en 2018 :

- Contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant concernant diverses activités des deux entreprises.
- Convention de prestations de services fournies par HSBC France à HSBC Bank plc Paris Branch portant sur diverses activités.

Au titre de ces deux conventions, le produit comptabilisé sur l'exercice 2018 a représenté 2,5 millions d'euros.

- Convention d'intégration fiscale conclue entre HSBC Bank plc Paris Branch et HSBC France.

Au titre de cette convention, un produit d'impôt de 37,2 millions d'euros a été comptabilisé en 2018.

Convention concernant le régime complémentaire de retraite à prestations définies des mandataires sociaux

La convention, adoptée en 2009, a confirmé les décisions adoptées antérieurement par le Conseil d'Administration concernant la mise à jour du règlement du régime complémentaire de retraite à prestations définies des dirigeants de HSBC France.

Au titre de cette convention, une dotation à la provision pour engagement de retraite a été comptabilisée dans les comptes de HSBC France au 31 décembre 2018 pour un montant de 0,4 million d'euros.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 20 février 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas Montillot
Associé

BDO France – Léger & Associés

Fabrice Chaffois
Associé

Développement durable

Déclaration de Performance Extra Financière

Modèle d'affaires de HSBC France

Présentation des activités et stratégie

Le modèle d'affaires de la banque HSBC en France, présentant l'ensemble de son périmètre, ses principales ressources, ses principales activités et réalisations, sa stratégie et ses perspectives est présenté dans la partie Présentation des activités et stratégie page 3.

Pilotage de la démarche Développement Durable - Gouvernance

Le Groupe HSBC conduit ses activités avec la volonté d'accompagner la réussite durable de ses clients et collaborateurs et des communautés dans lesquelles il évolue. HSBC France s'inscrit pleinement dans la ligne de conduite adoptée par le Groupe et présentée dans le document stratégique du Groupe (<http://www.hsbc.com/investor-relations/group-resultsand-reporting>).

Afin de déployer et de mettre en œuvre efficacement cette stratégie dans l'Hexagone, HSBC France a créé, en 2008, une Direction du Développement Durable, placée sous la tutelle du Directeur Général et de la Direction du Développement Durable monde. Elle siège au Comité Exécutif de la banque. Composée de cinq personnes, elle pilote la définition et la mise en place des plans d'actions élaborés avec le concours des relais présents dans chacun des métiers concernés.

Ces relais se réunissent tous les deux mois au sein du Comité Finance Durable, dont le principal objectif est de faire état des progrès ou des freins au déploiement de cette stratégie. Des comités complémentaires dédiés au pilotage de la démarche sont déclinés dans certaines lignes métiers et fonctions, en déclinaison miroir de la gouvernance du Groupe.

Ce chapitre complète les informations extra-financières présentées dans le document stratégique qui seront publiées par le Groupe HSBC en février 2019 ainsi que les rapports ESG semestriels du Groupe HSBC dont le dernier, publié en avril 2018, est disponible sur le site du Groupe HSBC (<http://www.hsbc.com/our-approach/measuring-our-impact>). Le prochain rapport ESG du Groupe HSBC sera disponible en avril 2019, également sur le site du Groupe HSBC.

Identification des principaux risques de développement durable de HSBC en France

Une culture d'entreprise responsable

Le Groupe HSBC s'est fixé pour mission de mettre en relation des hommes et des opportunités. Cette mission nous confère un devoir de protection de nos clients, de la société au sens large et de l'intégrité du système financier.

Approche des risques non financiers

Le Groupe HSBC utilise de nombreux outils pour identifier et gérer ses risques non financiers, tels que son appétit au risque, sa cartographie des risques, sa liste des risques principaux et émergents, ou encore les tests de résistance.

En 2018, HSBC France a mené une analyse de la matérialité de ses risques ESG à court, moyen ou long terme afin de réactualiser la cartographie des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance les plus matériels pour la banque. La banque a ainsi identifié quinze thèmes présentant un risque ESG matériel pour ses activités :

- 6 thèmes liés à des risques de développement durable de l'activité bancaire :
 - Satisfaction des clients (thème 1)

- Contribution à l'éducation financière des clients, collaborateurs et partenaires de HSBC France, et lutte contre l'exclusion (thème 2)
- Contribution au financement de l'économie réelle (thème 3)
- Gestion des risques environnementaux de l'activité bancaire (thème 4)
- Contribution au financement d'une économie bas carbone (thème 5)
- Maîtrise de l'empreinte environnementale directe de la banque (thème 6)
- 3 thèmes liés à des risques sociaux :
 - Embauches (thème 7)
 - Développement et employabilité (thème 8)
 - Diversité, équité et qualité de vie (thème 9)
- 6 thèmes liés à des risques de gouvernance :
 - Loyauté des pratiques et protection de l'intérêt des clients (thème 10)
 - Risques de blanchiment et de criminalité financière (thème 11)
 - Risques de corruption (thème 12)
 - Risques en matière d'évasion fiscale (thème 13)
 - Risques en matière de cybersécurité et d'intrusion informatique (thème 14)
 - Risques en matière de non-respect des Droits de l'Homme (thème 15)

Politiques et actions mises en œuvre pour répondre aux principaux risques ESG

Les politiques de gestion des risques environnementaux sont exposées dans le chapitre "Gérer les risques environnementaux de l'activité bancaire" page 56.

Les politiques de gestion des risques sociaux sont présentées dans le chapitre "Une politique RH inclusive et responsable" page 59.

Les politiques de gestion des risques de gouvernance sont présentées en fonction des thèmes dans les chapitres suivants :

Risques de blanchiment et de criminalité financière : page 128 ;

Risques de corruption : page 127 ;

Risques en matière d'évasion fiscale : page 130 ;

Risques en matière de cybersécurité et d'intrusion informatique : page 132.

Une politique engagée de maîtrise des risques de développement durable

C'est l'enjeu de chacun de développer un système économique durable. C'est une responsabilité partagée par tous les acteurs de la société d'apporter des solutions aux changements climatiques, aux transformations technologiques et à la globalisation pour assurer une prospérité future.

Le Groupe HSBC est conscient que les États, les entreprises, le système financier et la société civile sont tous des parties prenantes dans la lutte contre le changement climatique et les défis du développement durable.

Dans cet esprit, le Groupe HSBC gère les risques que des services financiers fournis à ses clients correspondent inadéquatement à leurs attentes, à celles de la société ou puissent avoir une incidence inacceptable sur les personnes ou l'environnement. Les risques liés au développement durable peuvent également entraîner un risque commercial pour les clients, un risque de crédit pour la banque et un sérieux risque de réputation pour le Groupe. Le Groupe a en conséquence défini des politiques pour y répondre, comme suit :

Écouter les clients pour répondre à leurs attentes (thème 1)

Le Groupe HSBC a considérablement progressé en ce qui concerne l'écoute de ses clients, dont les retours ont contribué à améliorer ses produits et services.

La banque peut toutefois encore faire mieux en matière de simplification des procédures, d'amélioration de l'expérience dans la banque en ligne et de garantie d'un traitement équitable de tous ses clients. Elle travaille actuellement à faciliter la vie de ses clients, en leur proposant des services plus rapides et de meilleure qualité. Le Groupe HSBC mène des études et investit dans la technologie afin d'analyser et d'anticiper les nouvelles tendances du marché, mais écouter ses clients et leur demander leur avis sur les services proposés est indispensable si la banque veut comprendre leurs besoins et leurs préoccupations.

Le Groupe a également mis en place des politiques, des processus et une gouvernance pour assurer la protection de ses clients. Ce cadre soutient la manière dont la banque conduit ses activités, développe ses produits et services, forme et rétribue ses collaborateurs et interagit avec ses clients. Les standards de qualité de service sont suivis au plus haut niveau au travers d'indicateurs alignés sur des objectifs de performance.

Ceux-ci incluent :

- le taux de recommandation des clients ; et
- la vitesse et la qualité du traitement des réclamations.

Le Groupe HSBC mesure et publie les statistiques clients de tous ses métiers dans son rapport environnemental, social et de gouvernance ("ESG"), dont la prochaine édition paraîtra en avril 2019 (<http://www.hsbc.com/our-approach/measuring-our-impact>).

En France, HSBC a pour ambition d'être la banque patrimoniale de référence et vise l'excellence en matière de qualité de service et d'expérience client. Les clients sont au cœur de sa démarche et la banque s'efforce de leur offrir un niveau de service toujours plus simple, plus rapide et mieux adapté à leurs besoins.

Suivi de la recommandation et satisfaction clients particuliers

En France, en 2018, plus de 12 500 clients particuliers ont été interrogés dont 84 % recommanderaient leur Conseiller. 88 % disent avoir réalisé ce qu'ils souhaitaient lors de leur visite dans une agence, des scores qui démontrent la fidélité et la confiance des clients ainsi que l'engagement des équipes dans la Relation et le Service Client.

Gestion des réclamations des clients particuliers

En matière de réclamations, l'année 2018 a vu leur volume diminuer de 19 % par rapport à 2017 pour le réseau de la Banque des particuliers et de gestion de patrimoine en France. La qualité et la rapidité de réponse aux réclamations font l'objet d'un suivi rigoureux. Ainsi, sur l'année 2018, 45 % des réclamations ont été traitées le même jour ou le jour suivant ; 21 % ont été traitées sous un délai compris entre 2 et 5 jours ouvrés et 34 % ont été traitées dans un délai supérieur à 5 jours ouvrés.

En 2018, les principaux sujets d'insatisfaction des clients particuliers restent :

- le fonctionnement du compte courant et sa tarification, 32 % des réclamations : contestations de frais ou commissions, retards de clôture de compte ou dans le traitement des successions ;
- les moyens de paiement, 29 % des réclamations : virements internationaux et SEPA, remises de chèques, délais ou erreurs liés aux cartes bancaires ;
- le suivi et l'accueil commercial, 12 % des réclamations : difficultés éprouvées par les clients à joindre leur interlocuteur ;
- l'assurance vie, 8 % des réclamations, retards de traitement ;
- la banque digitale (internet et mobile), 6 % des réclamations.

Le nombre de dossiers ayant bénéficié d'une intervention du Médiateur progresse de 31 %, passant de 236 à 310 saisines.

Suivi du niveau de satisfaction des clients de la Banque d'entreprises

En 2018, la Banque d'entreprises a mis en place une nouvelle enquête de satisfaction clients HSBC Relation Client 360°. Menée par l'institut KANTAR TNS au mois d'octobre 2018 sur un échantillon de plus de mille clients entreprises, cette enquête couvre l'ensemble des aspects de la relation bancaire (les produits et services proposés, les relations avec les chargés d'affaires et les équipes de *middle-office*, les perspectives d'activité avec HSBC...). La note (sur une échelle de 10) de 7,2 sur la question sur la connaissance de l'entreprise et de ses besoins montre la proximité des équipes auprès des clients afin de répondre à leurs attentes au quotidien.

Suivi du niveau de satisfaction des clients de la Banque privée

Les avis et les suggestions des clients sont au cœur des préoccupations de HSBC Private Banking qui travaille toujours à améliorer son offre et fournir une excellente qualité de services et, à ces fins, a revu la méthodologie de son programme de suivi de la satisfaction clients en 2018. HSBC Private Banking sollicite ses clients pour participer à l'enquête annuelle visant à recueillir leurs expériences et identifier des axes d'amélioration autour de deux thèmes principaux :

- Taux de satisfaction concernant l'offre et les services proposés ;
- Niveau de confiance à l'égard de la Banque privée.

En France, en 2018, les clients sont très satisfaits des relations avec leurs interlocuteurs privilégiés au sein de HSBC Private Banking, notamment avec leur banquier privé dédié (8,6/10 – note moyenne), mais aussi avec les équipes de conseillers (investissement, crédit, gestion de patrimoine) et spécialistes produits (8,3/10 – note moyenne). Ils témoignent également avoir atteint leurs objectifs financiers (88 % des clients interrogés) grâce à une stratégie financière claire et efficace (95 % des clients interrogés). Néanmoins, ils souhaiteraient avoir accès à de meilleures solutions digitales et une offre de services en ligne plus sophistiquée (5,8/10 – note moyenne). Par ailleurs, les clients confient la gestion d'une majorité de leurs avoirs à HSBC Private Banking (67 % de l'ensemble des avoirs des clients interrogés sont gérés par HSBC Private Banking) et affirment ainsi leur confiance à l'égard des équipes.

Consolider l'éducation financière des clients, collaborateurs et partenaires de HSBC France, comme levier de prospérité financière et de lutte contre l'exclusion (thème 2)

L'éducation financière est au cœur du progrès individuel et collectif. Mieux comprendre la gestion de l'argent et les relations économiques permet aux individus de progresser économiquement, professionnellement et socialement.

Dans cet objectif, HSBC France soutient des initiatives pour permettre à ses clients, ses collaborateurs et les membres des communautés dans lesquelles la banque opère de se sensibiliser et de développer des compétences pour gérer en confiance leur budget et faire croître leur épargne.

Ainsi, HSBC France offre à tous ses clients particuliers l'agrégation de l'ensemble de leurs comptes bancaires et le classement des opérations par catégories via l'application *Personal Economy*, service qui permet à ses clients particuliers d'analyser et de suivre leur budget au quotidien.

En 2018, HSBC France a intégré dans son offre *Your Financierege by HSBC* des conférences financières sur des grands moments clefs de la vie, comme notamment : "acquérir sa résidence principale", "protéger ses proches", "préparer sa retraite", "gérer et développer son patrimoine" mais également, à l'instar du Groupe HSBC, "Parents, comment parler d'argent avec ses enfants ?".

La Fondation HSBC pour l'Education soutient l'association Crésus dont la mission est de prévenir l'exclusion financière, économique et sociale par des interventions, des formations et par la mise en œuvre d'actions pédagogiques de haut niveau. Le soutien de la Fondation porte sur les deux programmes suivants :

- Depuis 2013, la plateforme d'entraide et de médiation pour le public en situation de fragilité, incluant les collaborateurs ;
- Depuis 2018, l'éducation financière via le jeu « Dilemme », un jeu de plateau dédié aux problématiques budgétaires et financières. Pour cette première année de soutien, une trentaine de jeunes bénéficiaires de la Fondation et 76 collaborateurs ont participé à des sessions animées par 22 collaborateurs formés à son déploiement.

En 2018, ce sont donc 26 366 personnes qui ont été sensibilisées à l'éducation financière ou accompagnées via les programmes et actions de la Banque, soit 44 % de l'objectif 2020 fixé à 60 000 personnes.

Plus d'informations sur les actions de HSBC en matière d'éducation financière sur <https://www.hsbc.com/our-approach/building-a-sustainable-future/employability-and-financial-capability>

Contribuer au financement de l'économie réelle (thème 3)

Par son activité, HSBC France contribue au financement de l'économie et à la bonne marche de la société. En garantissant une activité solide et des revenus durables, la banque peut, en effet, verser des dividendes à ses actionnaires, rémunérer ses salariés, régler ses fournisseurs et payer les impôts dont elle est redevable. La banque accompagne une clientèle de particuliers d'entreprises, d'institutions et de collectivités dans leur développement en France et à l'international par les prêts qui leur sont accordés, assure leur avenir au travers de placements, et sécurise leurs transactions nationales et internationales.

HSBC France – Ventilation de la valeur ajoutée

	2 018 €m	2 017 €m	2 016 €m
Contribution aux prélèvements obligatoires	514	448	526
Distributions de dividendes	—	412	270
Salaires et avantages sociaux (nets de charge)	614	620	790

Financement des collectivités territoriales

Depuis 2011, le recours aux marchés de capitaux permet aux collectivités territoriales françaises de diversifier et d'optimiser le coût de financement de leurs investissements (école, transports, etc.), contribuant ainsi à l'attractivité et au dynamisme de leur territoire.

En 2018, l'usage des marchés obligataires par les collectivités territoriales françaises se maintient toujours à des niveaux élevés avec 1,88 milliard d'euros émis, ce qui représente à lui seul 10-11 % du financement des collectivités locales en 2018. Sur ce compartiment de marché, HSBC France renforce sa position de leader et se classe n° 1 des chefs de file des émissions des collectivités territoriales françaises avec une confortable avance grâce à son expérience auprès de cette cible. HSBC France a en effet dirigé 13 transactions sur 48 en 2018 (et 155 transactions sur 527 depuis 2000). En volume, ces financements aux collectivités territoriales représentent environ 422 milliards USD, ce qui classe HSBC France en 4ème position.

En 2018, HSBC reste arrangeur n° 1 des programmes EMTN (*Euro Medium Term Note*) des collectivités territoriales françaises (20 programmes sur un total de 26) incluant l'Arrangement d'un nouveau Programme pour Ile-de-France Mobilités.

HSBC France travaille aussi activement à la diversification des financements des acteurs du logement social en France qui connaît d'importants changements actuellement. HSBC a dirigé par exemple un premier placement privé pour la société Vilogia.

Par ailleurs, les hôpitaux ou Établissements Publics de Santé cherchent toujours à diversifier et optimiser leurs financements. HSBC France s'efforce d'accompagner le développement de ce compartiment de marché. En 2018, HSBC France a dirigé pour l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) un premier emprunt obligataire de type placement privé pour un montant de 80 millions d'euros sur une maturité de 30 ans. HSBC France est aussi l'Arrangeur du Programme EMTN de l'AP-HP.

Financement des entreprises et soutien à l'entrepreneuriat

La Banque d'entreprises soutient les entreprises dans le monde entier et a la capacité financière de les accompagner vers une transition durable. Sa couverture géographique, sa gamme de produits et sa connaissance des clients lui permet de favoriser le développement des PME, ETI et Grandes Entreprises en les accompagnant et en finançant leurs projets tant en France qu'à l'international. Les encours de crédits à la clientèle, toutes lignes de métier confondues, sont passées de 45 milliards EUR au 31 décembre 2017 à 47 milliards EUR à fin 2018.

HSBC Assurances en France a poursuivi son engagement dans les fonds NOVI, fonds d'investissement pour la croissance et l'innovation des PME ETI. En 2018, un total de 17 millions EUR a été appelé sur les engagements pris les années précédentes. Les fonds NOVI permettent de financer des PME françaises en croissance dont le chiffre d'affaires se situe entre 30 et 200 millions EUR.

En ligne avec la stratégie de développement durable du Groupe HSBC*, l'accompagnement des équipes aux entreprises porte également sur le soutien à la création d'emploi par l'entrepreneuriat et à la performance durable des entreprises incluant l'Entrepreneuriat Social et Solidaire (ESS). 635 entrepreneurs ont ainsi été accompagnés en 2018, au travers de 9 programmes dédiés, ce qui représente 42 % de notre objectif de 1 500 entrepreneurs accompagnés d'ici 2020.

- Une étude commandée par HSBC, *the CMB HSBC survey***, menée entre juin et septembre 2018, a montré que 54 % des chefs d'entreprises français interrogés jugent que le développement durable est au cœur de leur stratégie et de leur organisation ; 64 % d'entre eux ont mis en place ou initié des stratégies Environnementales, 54 % Sociales et 75 % en matière de Gouvernance d'entreprise;
- HSBC France maintient ses participations dans deux fonds de capital-risque à caractère social : Impact partenaires, pour un montant de 0,5 million EUR depuis 2010 et *Citizen Capital* pour un montant de 1 million EUR depuis 2011 ;
- HSBC soutient par ailleurs le Club de l'innovation positive lancé par Sparknews, pour favoriser le leadership du changement et l'innovation positive en entreprise ;
- En matière de microfinance, la banque, à travers un partenariat initié depuis 2007 avec l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative) met à disposition une enveloppe annuelle de 2,4 millions EUR (au même niveau que 2017) qui a permis à 469 personnes en situation de précarité de retrouver un emploi et à 87 micro-entrepreneurs de créer leur activité ;
- Afin de contribuer à accompagner au plus près les entrepreneurs de l'Adie, des collaborateurs de la Banque d'entreprises en Ile-de-France, à Marseille et à Lyon participent au jury de fin de parcours du programme certifiant : "Je deviens Entrepreneur".

HSBC soutient, par ailleurs, des initiatives destinées à favoriser le leadership du changement et l'innovation positive en entreprise, parmi lesquelles le Club de l'innovation positive lancé par Sparknews. D'autres programmes d'accompagnement, destinés à lutter contre les inégalités et les difficultés d'accès à l'entrepreneuriat, sont en cours de déploiement.

*<https://www.hsbc.com/our-approach/building-a-sustainable-future>
**Etude Kantar HSBC

Investir dans le numérique

De plus en plus de clients préfèrent réaliser leurs opérations bancaires en ligne. HSBC France souhaite offrir à ses clients le meilleur des deux mondes avec une amélioration constante de la facilité d'usage apportée par la technologie et le digital tout en capitalisant sur le cœur de la valeur de son métier de banquier : la connaissance de ses clients pour leur apporter un conseil personnalisé. Ainsi :

- Pour la partie digitale :
 - 45 %* des clients particuliers sont actifs sur les canaux digitaux ;

Développement Durable

- Le taux de clients particuliers actifs sur mobile est en progression : +17 % en 2018 ;
- La note et le classement de l'application mobile progressent fortement : 4,4/5 sur App store et 2^e du classement D-rating.
- Pour le conseil et l'accompagnement personnalisé :
 - tous nos clients ont un conseiller dédié joignable sur sa ligne directe et peuvent prendre rendez-vous directement dans son agenda en ligne ;
 - un service de "Stratégie de Planification Financière" est proposé aux clients pour qu'ils construisent avec leur conseiller les solutions les plus adaptées à chaque projet.

Pour plus d'informations sur l'apport du numérique pour l'éducation financière voir page 55.

* Au 31 juillet 2018.

Gérer les risques environnementaux de l'activité bancaire (thème 4)

Le Groupe HSBC soutient l'Accord de Paris et a publié sa propre politique vis-à-vis du changement climatique *. Avant cela, il a souscrit en 2003 aux Principes Equateur, qui sont un ensemble de directives aidant les établissements financiers volontaires à évaluer et contrôler l'impact social et environnemental des projets d'infrastructure. Le Groupe HSBC a élargi de sa propre initiative les Principes Equateur aux prêts aux entreprises, au financement des exportations et aux autres outils de financement de projet.

Depuis plus de quatorze ans, en complément, le Groupe HSBC a mis au point un cadre de gestion des risques qui se fonde sur une méthode de travail avec les entreprises clientes afin de comprendre et traiter les questions environnementales et sociales en lien avec des secteurs et thèmes sensibles, des processus formels et des hommes et femmes bien formés et responsables.

Ainsi, l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux des financements consentis aux clients de la banque est intégrée dans les procédures de gestion des risques du Groupe HSBC, qui sont appliquées par toutes les équipes dans le monde. Afin de garantir la cohérence des procédures d'analyse et d'approbation, un système d'évaluation des risques environnementaux et sociaux a été institué pour permettre de noter et de suivre, partout dans le monde, les entreprises clientes opérant dans des secteurs sensibles, et d'obtenir des informations plus précises sur l'exposition du Groupe dans la gestion durable du risque.

Les impacts environnementaux et sociaux potentiels des clients exerçant leur activité dans l'un des secteurs concernés par ses politiques sectorielles sont évalués par les chargés d'affaires dans les métiers de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de la Banque d'entreprises et les *Sustainability Risk Managers* de la direction du Crédit dans le cas des transactions à risque en financement de projet et pour les crédits.

Les secteurs identifiés comme prioritaires et pour lesquels une politique interne a été élaborée, déterminant la manière dont ces secteurs sont accompagnés, sont la forêt et ses produits dérivés, les matières premières agricoles, l'eau douce, l'industrie extractive, la chimie, l'énergie et la défense, les Sites du Patrimoine Mondial et Zones Ramsar.

Afin d'améliorer sa gestion des risques, le Groupe HSBC procède régulièrement à la révision de ses politiques sectorielles internes. La dernière révision a porté sur la politique sectorielle énergie, en avril 2018. Le Groupe HSBC a annoncé son retrait du secteur du charbon en cessant le financement de toute nouvelle centrale dans tous les pays du monde, à l'exception du Bangladesh, de l'Indonésie et du Vietnam, exception ciblée et limitée dans le temps qui traduit la volonté du Groupe HSBC d'équilibrer le soutien aux besoins humanitaires locaux et le développement d'une économie sobre en carbone.

Ce renforcement de la politique énergétique se traduit également par l'engagement du Groupe HSBC à ne pas fournir de services financiers à destination de :

- Tous nouveaux projets de forages en Arctique ;
- Tous nouveaux projets d'exploitation de sables bitumineux ;

- Tous nouveaux grands barrages destinés à des projets hydroélectriques incompatibles avec le cadre de la Commission mondiale sur les barrages ;
- Tous nouveaux projets nucléaires incompatibles avec les normes de l'Agence Internationale de l'Energie.

La démarche adoptée par HSBC pour ses relations d'affaires dans ces secteurs sensibles consiste toujours à dialoguer avec le client, pour l'aider à se conformer aux standards internationaux. Cependant, en dernier ressort, le Groupe met fin aux relations avec un client qui ne répond pas à ses exigences ou qui n'a pas accompli de progrès significatif.

Le suivi de la bonne mise en œuvre des politiques sectorielles par HSBC France est suivi mensuellement au travers de l'outil de cartographie des risques du Groupe HSBC selon une échelle RAG (*red, amber, green*). En 2018, HSBC France a été en *Green* dix mois sur douze.

Pour plus de détails, consulter le site du Groupe : <http://www.hsbc.com/our-approach/risk-and-responsibility/sustainability-risk>.

* [161102-hsbc-statement-on-climate-change-oct16.pdf](http://www.hsbc.com/our-approach/risk-and-responsibility/sustainability-risk)

Evaluation de l'exposition de HSBC France aux risques physiques et risques de transition liés au changement climatique

Dans le cadre de l'article 173 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, HSBC France a évalué ses risques liés aux changements climatiques en référence aux exigences réglementaires. Par ailleurs, le Groupe HSBC a intégré les risques liés au changement climatique dans sa liste des risques prioritaires et émergents.

HSBC France a effectué une analyse descendante, ou "top down", de l'exposition de son portefeuille de prêts aux risques climatiques en commençant par les secteurs les plus exposés : Energie & Transport en 2016 ; Immobilier & Industrie en 2017, ce qui représente un tiers de son portefeuille de prêts. Pour réaliser cette évaluation, HSBC France a fait appel à Carbone 4, cabinet de conseil en transition énergétique et en adaptation climatique. Les principales conclusions, basées sur la méthodologie de Carbone 4, montrent que l'exposition de HSBC France aux risques de transition est faible. Cependant, le mix énergétique ainsi que l'exposition dans le secteur des transports ne sont pas alignés avec le scénario 2 °C Europe de l'Agence Internationale de l'Energie. En 2018, le marché des entreprises a souhaité procéder à l'analyse de l'ensemble de son portefeuille de prêts. Celle-ci a confirmé que les secteurs de l'immobilier, des transports et des équipementiers d'industries fortement carbonées sont des secteurs à enjeux pour HSBC France.

Cette évaluation progressive du portefeuille de HSBC France est complétée par l'approche entreprise par entreprise, conçue par le Groupe et couvrant 6 secteurs prioritaires (*oil & gas*, énergie, construction, chimie, automobile, mines et métaux). Son objectif général est d'évaluer le niveau de sensibilité de chaque client aux enjeux liés aux changements climatiques. Une phase pilote a été lancée au premier semestre 2018 et a concerné, pour HSBC France, 40 clients et 12 chargés d'affaires. Ce processus a été validé et sera déployé au premier semestre 2019. Il fait partie de la stratégie de dialogue engagée par le Groupe HSBC avec ses clients pour appréhender l'impact de la transition vers une économie bas carbone sur leurs modèles d'affaires et les accompagner dans cette transition.

Plus d'informations sur l'évaluation du risque de transition pour le Groupe HSBC dans le rapport 2019 du Groupe disponible sur hsbc.com.

Gestion du risque climat dans la gestion d'actifs

HSBC Global Asset Management est conscient que sans action concertée face au changement climatique, les avoirs, les portefeuilles et la valeur des actifs des investisseurs seront affectés à court, mais surtout à moyen et long termes. Dans ce contexte, HSBC Global Asset Management figure parmi les signataires fondateurs de l'initiative *Climate Action 100+* lancée à

l'occasion du 2^e anniversaire de l'accord de Paris "One planet Summit".

Cette initiative mondiale se concentre initialement sur 100 des plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre dans le monde avec comme but d'obtenir des engagements de la part des conseils d'administration et des directions sur un cadre de gouvernance solide, l'établissement d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de la chaîne de valeur et l'amélioration de la communication financière conformément aux recommandations du groupe d'experts du Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board*) sur la communication financière liée au climat (*Taskforce on Climate related Financial Disclosure*).

Partisan d'une transparence accrue, et en tant que signataire du *Montreal Carbon Pledge*, HSBC Global Asset Management s'est engagé à mesurer et diffuser publiquement une fois par an l'empreinte carbone consolidée de ses investissements. En 2018, HSBC Global Asset Management a publié, pour la première fois, les données d'intensité carbone consolidées des portefeuilles obligataires. L'intensité carbone moyenne pondérée des portefeuilles actions (*scopes 1 et 2*) est de 280 tonnes d'équivalent CO₂ / MUSD ou de 291 tonnes équivalent CO₂ / M USD selon les données utilisées. L'intensité carbone moyenne pondérée des portefeuilles obligataires (*scopes 1 et 2*) est de 289 tonnes d'équivalent CO₂ / M USD ou de 296 tonnes d'équivalent CO₂ / MUSD selon les données utilisées. HSBC Global Asset Management s'est appuyé sur deux fournisseurs de données carbone reconnus dans le secteur, S&P Trucost et ISS-Ethix Climate Solutions, ce qui, malgré des disparités entre ces deux sources, permet de fournir une analyse plus robuste. L'analyse est basée sur les investissements au 31 décembre 2017. Le rapport 2018 se concentre sur les portefeuilles actions et sur les portefeuilles obligataires gérés aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France, à Hong Kong et en Allemagne. Cela représente environ 80 % des investissements en actions et obligations.

Pour plus d'information sur la démarche de HSBC Global Asset Management, consulter le site www.assetmanagement.hsbc.fr

Acculturation aux enjeux de développement durable

Afin d'accompagner ces analyses et la nécessaire acculturation à ces enjeux, la Direction du Développement Durable, l'équipe d'analyse ESG et les référents développement durable des lignes métiers ont organisé en 2018 une vingtaine de sessions différentes pour plus de 300 collaborateurs incluant :

- cinq sessions de formation pour les managers et les équipes en charge du crédit, dédiées aux risques de transition par secteur ;
- des formations obligatoires liées à la finance durable et à la stratégie du Groupe en la matière pour l'ensemble des chargés de clientèle du segment *Corporate Business Center* ;
- des "Master Class ESG" et "Master Class Transition Energétique et Ecologique pour le Climat" pour l'ensemble des collaborateurs de la gestion d'actifs, et adaptées en fonction des publics et de leurs attentes, aux différents segments de clientèle internes en France ;
- des formations thématiques dédiées aux lignes métiers et à la fonction Risques.

Par ailleurs, un dialogue avec des parties prenantes externes a été organisé au dernier trimestre afin d'aider HSBC France à progresser sur les thématiques de la neutralité carbone et de la préservation de la biodiversité.

Contribuer au financement d'une économie bas carbone (thème 5)

Plus que jamais, il y a un besoin de soutenir l'innovation et les solutions bas carbone nécessaires pour assurer une prospérité à long terme pour tous. Pour le Groupe HSBC, ce sont les éléments clés d'une croissance durable sur lesquels il a un pouvoir d'influence.

Le réseau de la banque couvre les couloirs d'échange et les zones économiques les plus vastes et en forte croissance. Ceci permet

au Groupe de jouer un rôle stratégique pour favoriser une croissance durable dans les différentes régions.

Le Groupe HSBC a un héritage important en matière d'initiatives dans les communautés et environnements au sein desquels il évolue et sa stratégie de développement durable s'appuie sur cette histoire.

Les engagements du Groupe HSBC en matière de finance durable

- 100 milliards USD d'investissements bas carbone d'ici à 2025 ;
- Pour la consommation du Groupe, 100 % de l'électricité d'origine renouvelable en 2030 ; (voir page 58 pour un détail de la contribution de HSBC France à la réduction de l'empreinte environnementale du Groupe) ;
- Le désengagement des investissements dans le charbon, ainsi qu'une évaluation plus complète et plus transparente des risques climatiques ;
- L'application des recommandations de la *Task Force on Climate related Financial Disclosure* ("TCFD") en matière de reporting sur les risques et opportunités liés au changement climatique ;
- Enfin, un Centre pour la finance durable visant à développer les ressources intellectuelles propres à HSBC pour lui permettre d'asseoir son réseau d'influence.

Plus d'information sur les progrès par rapport à ces engagements sur <https://www.hsbc.com/our-approach/building-a-sustainable-future/sustainable-finance>.

Obligations vertes

HSBC France est fortement impliqué dans le développement des obligations vertes. En 2018, sur le segment des collectivités locales françaises, HSBC France a codirigé l'émission Verte et Responsable de la Région Ile-de-France (500 millions EUR à 15 ans) et l'émission Verte Inaugurale de la Région Pays de la Loire (100 millions EUR à 12, 15 et 22 ans). Auprès des autres émetteurs du secteur public français, HSBC France a codirigé l'emprunt obligataire vert Inaugural de la Société du Grand Paris (1,75 milliard EUR à 10 ans) et le troisième emprunt Climat de l'Agence Française de Développement (500 millions EUR à 7 ans).

Plus d'informations sur les obligations vertes sur <https://www.hsbc.com/investors/fixed-income-investors/green-and-sustainability-bonds>

Prêts verts et prêts liés à des critères ESG

HSBC France a contribué au développement de ce nouveau segment de financement de la transition en participant à la plupart des opérations syndiquées réalisées en 2018 : Danone pour un crédit de 2 milliards EUR, Accor Hotels pour 1,2 milliard EUR, Séché Environnement pour 270 millions EUR, EDF pour 4 milliards EUR et Engie pour 5 milliards EUR.

Prise en compte croissante des enjeux Environnementaux, Sociétaux, et de Gouvernance et du risque climat dans la gestion d'actifs

Démarche ESG

Les investisseurs et gestionnaires d'actifs intègrent de manière croissante les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs décisions financières. Le Groupe HSBC développe des produits d'investissement et des services afin de répondre à cette demande soutenue des clients et d'accroître les flux d'investissements responsables. HSBC Global Asset Management a opté pour l'intégration systématique des critères Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance ("ESG") dans ses décisions d'investissement.

L'intégration ESG s'applique de manière homogène partout dans le monde, y compris au sein des pays émergents et sur la plupart des classes d'actifs (actions, obligations d'entreprises, monétaires et diversifiées). Les équipes de gestion examinent et analysent également l'intensité carbone au niveau des portefeuilles afin de mieux comprendre et appréhender le risque climat (voir « Gestion du risque climat dans la gestion d'actifs page 56).

Recherche ESG

En 2018, HSBC Global Asset Management a accéléré son effort d'intégration ESG : l'équipe de recherche ESG a produit une série de 24 *check-lists* sectorielles qui détaillent les indicateurs ESG à intégrer dans l'évaluation des entreprises selon les caractéristiques de leur secteur ainsi que les questions d'engagements à aborder dans le dialogue avec les entreprises. Cet outil opérationnel permet aux équipes de gestion de prendre en compte de manière efficace les problématiques ESG spécifiques à chaque secteur.

Principes pour un Investissement Responsable (PRI)

La qualité de cette démarche d'intégration des critères ESG a été soulignée par la dernière évaluation des Principes pour un Investissement Responsable (PRI), qui classe et note les signataires sur la qualité de la mise en œuvre des six principes de l'investissement responsable. HSBC Global Asset Management obtient son meilleur score "A+" tant pour la stratégie et la gouvernance ESG que pour la qualité de l'intégration ESG dans la gestion actions. Dans le domaine obligataire, le score "A" positionne HSBC bien au-dessus de la moyenne de ses pairs.

Engagement actionnarial

Un actionnariat actif est une composante essentielle de l'approche du Groupe HSBC en matière d'investissement responsable. Il encourage les entreprises à adopter de meilleures pratiques dans la durée et utilise ses droits de vote afin de signifier ses inquiétudes en termes d'enjeux ESG.

En 2018, l'effort a été renforcé tant dans l'exercice des droits de vote que dans le dialogue actionnarial et sur les questionnements ESG en particulier. Par ailleurs, HSBC Global Asset Management a diffusé son premier rapport d'engagement actionnarial.

Offre d'investissement responsable

Fin septembre 2018, sept fonds de HSBC Global Asset Management (France) dédiés à l'Investissement Socialement Responsable ont obtenu le Label ISR d'Etat. A travers cette certification, l'offre de fonds ISR gérés par HSBC Global Asset Management destinée au grand public est ainsi labellisée. Cette gamme ISR s'intègre à la proposition finance responsable HSBC France pour les particuliers, sachant que l'ensemble du processus d'investissement HSBC Global Asset Management s'inscrit dans une démarche plus large qui intègre pleinement les enjeux du développement durable avec l'analyse et la prise en compte systématique des critères ESG dans les décisions d'investissement.

En outre, en cohérence avec cette vision des enjeux climatiques et notre volonté de jouer un rôle dans la transition énergétique et écologique, HSBC Global Asset Management (France) a lancé, en novembre 2018, le fonds HSBC Europe *Equity Green Transition*. Ce fonds privilégie les entreprises qui favorisent et permettent la transformation du modèle énergétique et écologique à long terme et plus généralement la transition énergétique. L'évaluation des entreprises est réalisée sur des critères en cohérence avec les objectifs du Label TEEC* Transition Énergétique et Ecologique pour le Climat – qui visent à apprécier les impacts environnementaux des investissements selon plusieurs thèmes tels que le changement climatique, la biodiversité, la gestion de l'eau et les ressources naturelles.

En 2018, on note une très forte progression (+188 % par rapport à 2017) de la collecte nette réalisée par HSBC Global Asset Management (France) ** sur les OPC de la gamme Finance Durable et les FCPE socialement responsables, soit près de 150 millions EUR***. Nous notons également un beau démarrage de la collecte sur la gamme bas carbone lancée en septembre 2017.

* Lancé fin 2015, suite à la COP21, le label TEEC garantit que le fonds contribue au financement de la transition énergétique. Porté par le ministère de la Transition écologique et solidaire, il répond aux obligations de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

** Montant annuel de la collecte nette (en millions EUR) réalisée par HSBC Global Asset Management (France) sur les fonds ouverts de la gamme Finance Durable et les FCPE socialement responsables distribués sur les marchés couverts par HSBC Global Asset Management (France) : France, Benelux, Espagne, Italie, Pays Nordiques, Grèce et Malte.

*** Données au 31 décembre 2018. Ce montant inclut l'encours du FCP HSBC Europe *Equity Green Transition* issu de la transformation du FCP HSBC *Special Situation* intervenue le 16 novembre 2018.

Sensibilisation à l'investissement responsable

Outre les *Master Class* ESG (voir page 57) dédiées à un public interne, un effort accru de pédagogie a été entrepris envers les épargnants. HSBC Global Asset Management (France) a diffusé ses premiers rapports extrafinanciers des gammes FCP et FCPE socialement responsables. Ces publications semestrielles permettent de mieux comprendre et d'appréhender l'impact des investissements ISR sur une sélection de critères ESG : empreinte carbone, accès des femmes aux postes à responsabilités, exposition aux entreprises controversées, taux d'indépendance des conseils d'administration et respect des 10 principes du Pacte Mondial des Nations unies. Une série de vidéos pédagogiques « 2 minutes pour comprendre... la finance responsable » a également été produite à destination des particuliers.

Prise en compte croissante des enjeux Environnementaux, Sociétaux, et de Gouvernance et du risque climat dans l'assurance

En 2018, HSBC Assurances a poursuivi, dans sa politique immobilière, une démarche de qualité environnementale soutenue : acquisition de biens répondant aux standards les plus élevés en matière environnementale, restructuration d'immeubles vacants en visant à améliorer leur qualité (notamment en cherchant à obtenir un label tel que BBC – Bâtiment Basse Consommation). 78 % des actifs immobiliers de HSBC Assurances sont aujourd'hui labellisés "verts" ou sont en cours de travaux pour le devenir. Sur les investissements obligataires, HSBC Assurances a poursuivi sa montée en puissance dans l'univers des obligations vertes puisque ce sont environ 12 % des investissements obligataires qui ont été réalisés sur ce segment spécifique, soit environ 150 millions EUR.

Recherche ESG pour les clients gestionnaires d'actifs

Le département "Recherche et vente actions" de HSBC France met un fort focus sur l'ISR. Il organise régulièrement des petits-déjeuners "ESG" où il invite une société qui présente sa stratégie développement durable aux clients investisseurs ISR de la banque. Ainsi, ont été accueillis cette année plusieurs directeurs développement durable de grandes entreprises cotées françaises. Sont également organisées des rencontres où les analystes financiers de HSBC France présentent les enjeux liés à un thème ESG ("la pollution et le plastique", "l'utilisation des antibiotiques dans l'agriculture", "la gouvernance dans le secteur des télécoms", etc). En 2018, a été organisé le premier "Symposium ESG" à Paris, autour du thème des *Smart Cities*, un sujet qui intéresse particulièrement les clients. La journée était dédiée aux investisseurs ISR et avait pour but de leur apporter des nouvelles idées d'investissement.

Maîtriser l'empreinte environnementale directe de la banque (thème 6)

Dans le cadre de sa stratégie de réduction de son empreinte environnementale liée à ses opérations, stratégie *Reduce*, le Groupe HSBC vise à réduire d'une tonne les émissions de CO₂ annuelles des collaborateurs entre 2012 et 2020, à réduire ses consommations d'énergie et à accroître la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique, notamment en atteignant 100 % d'électricité d'origine renouvelable en 2030. Le Groupe HSBC publie son bilan carbone dans son rapport annuel disponible sur son site internet (<http://www.hsbc.com/our-approach/measuring-our-impact>).

Afin de contribuer à la stratégie du Groupe HSBC, HSBC France concentre son action autour de quatre objectifs :

- améliorer son efficacité énergétique ;
- réduire ses émissions de CO₂, notamment celles liées aux déplacements professionnels ;
- réduire sa consommation de papier ;
- réduire sa production de déchets non recyclés.

Réduire les émissions de CO₂

En 2018, les leviers d'action ont notamment porté sur la poursuite de la politique de rénovation des bâtiments, sur une politique active de recherche d'économies d'énergie dans la gestion des

sites HSBC, sur la promotion du télétravail et sur la réduction des déplacements professionnels.

Dans la continuité de la certification HQE de Cœur Défense (46 000 m² de bureaux) obtenue dès 2011, et de la Certification NF HQETM Bâtiments Tertiaires en exploitation avec le niveau "Excellent" sur 14 nouvelles thématiques cibles obtenue en 2016, HSBC France a poursuivi en 2018 les actions nécessaires pour obtenir le maintien de cette certification.

HSBC France a par ailleurs pris à bail 1 500 m² à Reims au sein d'un immeuble Effinergie Plus, 40 % plus efficace que la norme RT 2012 contribuant ainsi à sa volonté d'accroître son efficacité énergétique liée aux bâtiments qu'elle occupe.

Les progrès en matière de dépeuplement du télétravail sont présentés page 61 (partie RH).

Enfin, les déplacements professionnels effectués par les collaborateurs en France en 2018 ont baissé de -4,4 % en kilomètres parcourus par rapport à 2017 mais ont progressé de près de 4 % en émissions de CO₂. La baisse des kilomètres parcourus est la résultante de l'arrêt du programme *Grasshopper (Procurement Group)* en 2018 malgré de nombreux voyages effectués dans le cadre du Brexit et du repositionnement en France de certaines activités bancaires mais également des budgets liés aux déplacements, revus à la baisse. Néanmoins, une révision à la hausse des facteurs d'émission DEFRA ainsi que le report des déplacements sur l'aérien suite aux grèves SNCF de l'année ont affecté négativement les émissions de CO₂ en 2018.

Au total, les émissions de CO₂ par collaborateur et par an s'élèvent à environ 0,66 tonnes eq CO₂, en hausse de 3% par rapport à 2017.

Conformément au décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011, relatif au Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre ("BEGES") et au plan climat-énergie territorial, HSBC France a réalisé et publié son bilan carbone 2017, avec un montant de tonnes d'équivalent CO₂ produites en faible augmentation. L'édition 2018 du bilan d'émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise sera accessible sur <http://www.about.hsbc.fr/fr-fr/hsbc-in-france/community>.

Plan de mobilité

La Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 sur la transition énergétique impose la réalisation d'un Plan de Mobilité par les établissements regroupant plus de 100 salariés sur un même site et situés dans le périmètre d'un Plan de Déplacements Urbains ("PDU").

Les plans de mobilité pour HSBC France touchent plus de 5 600 salariés répartis sur trois sites franciliens : Courbevoie (92), Paris 8^e, Paris 9^e, et deux sites en région : Lyon (69) et Fussy, à côté de Bourges (18). HSBC France a mené en 2018 un premier diagnostic pour le site de Courbevoie portant sur l'accessibilité du site ainsi que les pratiques et les attentes des salariés dans leurs déplacements domicile-travail. La synthèse de ces résultats va permettre d'identifier les enjeux et les premières pistes d'actions d'accompagnement au changement. Déjà, HSBC France a signé fin novembre la "Charte d'engagements réciproques pour le lissage des heures de pointe" proposée par Ile-de-France Mobilités et Paris La Défense, dont l'objectif est d'améliorer la qualité des déplacements en transports en commun des collaborateurs arrivant sur le territoire pendant les heures de pointe.

Economie circulaire

HSBC France poursuit ses efforts en matière de réduction de ses déchets en général et de ses déchets non recyclés en particulier. Ainsi, en 2018, la banque a poursuivi le déploiement de poubelles dédiées aux bouteilles en plastique et canettes en métal, initié sur les sites centraux parisiens ainsi que dans les agences. La production de déchets a évolué de 973 tonnes en 2017 à 899 tonnes en 2018, soit une baisse de près de 8 %. Elle représente en moyenne 105 kg par collaborateur et par an en 2018.

HSBC France est également engagé dans la réduction de ses consommations de papier. Ainsi, le passage en e-relevés d'un certain nombre de clients du marché des entreprises a permis de réduire les impressions de relevés de près de 20 % depuis juillet 2018, ce qui représente environ 445 000 pages par mois.

Néanmoins, un changement de périmètre intégrant le suivi des consommations des immeubles depuis 2017 a généré une légère progression de la consommation papier en 2018. Ce qui représente environ 93 kg par collaborateur et par an pour 2018.

Malgré leur importance au niveau environnemental et sociétal, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, la promotion de l'alimentation responsable équitable et durable et le respect du bien-être animal ne sont pas des sujets matériels dans le cadre des activités de la banque.

Pour des résultats plus détaillés sur les engagements de la politique environnementale de HSBC France, consultez [hsbc.fr](http://hsbc.com) ou hsbc.com.

Une politique RH inclusive et responsable

HSBC est un employeur de référence dans le monde et sa politique RH est bâtie pour permettre à tous ses collaborateurs de développer leur employabilité tout en apportant le meilleur à la Banque.

HSBC accorde une importance toute particulière à la diversité qui s'exprime en son sein sous toutes ses formes : genre, âge, couleur de peau, origine sociale, religion, handicap, orientation sexuelle, apparence ou opinions notamment. Chacun doit pouvoir être lui-même, dans une organisation qui privilégie la pluralité des profils et des opinions.

Embauches (thème 7)

HSBC France, en tant que Banque Universelle, recrute des collaborateurs d'horizons variés pour contribuer aux différents métiers et fonctions de la Banque. L'objectif est d'attirer et intégrer les meilleurs pour accompagner le développement de HSBC en France.

Genre	Recrute- ments CDI	Recrute- ments CDD alternants surcroît, remplace- ment	Mobilité Entrée change- ment de société	Mobilité Entrée depuis étranger	Total em- bauches	%
Femmes	378	135	10	10	533	52 %
Hommes	341	121	6	19	487	48 %
Total général	719	256 (*)	16	29	1 020	100 %

Métiers	Recrute- ments CDI	Recrute- ments CDD alternants surcroît, remplace- ment	Mobilité Entrée change- ment de société	Mobilité Entrée depuis étranger	Total em- bauches	%
Banque de Particuliers et de gestion de patrimoine	407	96	9	3	515	50 %
Banque	112	20	6	9	138	14 %
Banque de	63	24	9	9	96	9 %
Banque privée	10	9	1	20	20	2 %
Fonctions support	127	107	6	11	251	25 %
Total général	719	256 (*)	16	29	1 020	100 %

(*) dont 230 alternants, 15 surcroît, 11 remplacements

En diffusant toutes nos annonces sur notre site carrière, la mobilité interne reste notre canal privilégié. Les collaborateurs peuvent ainsi évoluer au sein d'HSBC France, de ses filiales et à l'international. Plus de 700 mobilités ont ainsi été réalisées en 2018.

Une communication employeur ciblée

HSBC est une marque commerciale prestigieuse qui attire spontanément de nombreux candidats. La marque employeur est renforcée par une présence accrue sur les réseaux sociaux tels que LinkedIn et Facebook, sur lesquels la banque relaie des actualités Ressources Humaines comme sa présence sur les forums écoles ou la tenue d'événements internes.

L'investissement en 2018 dans une campagne de communication employeur dédiée aux métiers de la Banque de détail a permis d'élargir le vivier de candidatures ciblées sur ces métiers.

Des événements visant à promouvoir HSBC en tant qu'employeur auprès des jeunes diplômés sont organisés tout au long de l'année par l'équipe de campus managers. HSBC France a participé en

Développement Durable

2018 à plus de 40 événements au sein d'écoles cibles sous des formats différents (forum, *coaching* entretiens de recrutement, sessions de recrutement, présentation sur des thématiques telles que "Femme en Finance", "Fintech").

Deux programmes sont très prisés par les étudiants :

- Les VIE : les jeunes diplômés partent sur des missions de 6 à 24 mois majoritairement à Londres, New York, Hong Kong, sur des métiers d'opérations de marché, informatique, Risques et Finance.
- Le "Global Graduate" : il s'agit d'un programme du Groupe HSBC, destiné aux jeunes diplômés, proposant des rotations en début de CDI en Banque de financement, d'investissement et de marchés et en Banque d'entreprises. Ce programme permet la découverte des différents métiers d'une filiale et l'acquisition de compétences pointues, ce qui permet à la banque de constituer un vivier de talents.

Concrètement, sur l'année 2018, HSBC a recruté 230 alternants, 574 stagiaires en fin d'études, 15 VIE et 18 "Graduates".

Des canaux de sourcing diversifiés pour des candidats différents

HSBC cherche à attirer les meilleurs candidats, et ce, dans un contexte marché qui peut s'avérer tendu voire pénurique. Avec un objectif de diminution du nombre de postes vacants sur les métiers dits en tension, HSBC a cherché à diversifier sa stratégie de *sourcing* en adaptant et multipliant ses canaux d'approche.

Les opportunités sont également relayées sur des sites emplois "jobboards" spécialisés ou généralistes.

Dans certains cas, des cabinets de recrutement sont sollicités pour accompagner la banque dans la recherche de candidats. Ces cabinets ont été référencés en fonction de leurs expertises et de la qualité de leurs prestations. Ils s'engagent par ailleurs à respecter l'accord sur la diversité, étant tenus de présenter des candidats "senior" et de respecter la mixité Homme/Femme.

Un programme de cooptation a été lancé, considérant les salariés HSBC comme les meilleurs ambassadeurs de l'entreprise. Ils se sont montrés très impliqués dans le recrutement de nouveaux collaborateurs en relayant les opportunités en externe.

Développement et employabilité (thème 8)

Au sein de HSBC, les collaborateurs sont les acteurs de leur carrière. Au-delà du principe, la banque cherche à mettre à leur disposition les ressources nécessaires pour que ce soit une réalité concrète, sachant que la taille de l'entreprise et la variété de ses métiers permettent des évolutions tant en France qu'à l'international.

L'objectif est de développer toutes les formes de Talent et de renforcer l'employabilité.

Développer un écosystème de formation efficace permettra au collaborateur d'être acteur de son employabilité et du développement de ses compétences. Les enjeux de la formation sont de proposer des contenus innovants, des formats adaptés et divers et des formations individualisées.

Plus d'informations sur les actions du Groupe HSBC sur <https://www.hsbc.com/our-approach/building-a-sustainable-future/employability-and-financial-capability>.

Favoriser la mobilité interne

HSBC France publie l'ensemble des postes à la mobilité interne, ceux-ci étant directement accessibles via un portail RH unique appelé HR Direct. Les salariés ont également la possibilité de mettre à jour leur CV en ligne en renseignant leurs expériences professionnelles internes et externes, les différents niveaux de langues pratiqués et toutes compétences spécifiques. Ils peuvent aussi faire connaître leurs souhaits de mobilité géographique en France et à l'étranger. Ces données alimentent la base de données RH qui permet de faire des recherches sur des critères pour trouver le talent recherché en relation avec les compétences requises.

Un forum "#RencontresCarrières", ouvert aux collaborateurs en CDI du bassin parisien, a été organisé en décembre 2018. 470

collaborateurs (soit 5,7 % de l'effectif CDI), 60 managers et 50 collaborateurs de la DRH ont participé à cette initiative. Fort de cette première expérience, il est prévu en 2019 de continuer à développer ces forums sur d'autres bassins d'emplois et/ou d'autres formats.

Ce forum, organisé par la DRH avec différents métiers, avait pour but de donner de la visibilité :

- aux collaborateurs sur les métiers qui recrutent et sur les postes à pourvoir, en ayant la possibilité d'échanger directement avec les métiers. Il permet aussi de mieux appréhender son développement de carrière au travers des métiers existants au sein de HSBC ;
- aux métiers, en permettant de communiquer sur leurs postes et d'échanger directement dans un cadre plus informel avec les collaborateurs.

Cet événement a aussi offert la possibilité aux collaborateurs de participer à différents ateliers RH : *Coaching CV*, Mobilité chez HSBC, Mobilité Internationale, Formations, HR Direct.

Cette initiative s'inscrit dans notre démarche de développement de carrières et de GPEC.

Promouvoir les modes d'apprentissage complémentaires : 70/20/10

HSBC France poursuit son action pour faciliter l'appropriation et la valorisation du modèle de développement dit des 70/20/10 auprès des managers et des collaborateurs en associant les 3 modes d'apprentissage complémentaires que sont :

- Les 70 % de l'apprentissage se réalisant grâce aux expériences et pratiques au quotidien. Dans cette démarche, le collaborateur cherche des solutions par lui-même, au fil de l'eau, selon ses besoins et les informations dont il dispose. Cet apprentissage informel s'effectue au moment même où le collaborateur en a besoin *via* des informations disponibles sur les sites intranet, internet ou grâce à des applications métiers.
- Les 20 % de l'apprentissage se réalisant au travers d'échanges avec ses collègues, ses clients internes et externes, son manager. La pratique régulière du *feedback* régulier sur ce qui fonctionne bien ou ce qui doit être amélioré prend ici toute son importance.
- Les 10 % de l'apprentissage se réalisant dans le cadre de formation en présentiel, via le *e-learning* ou les *webex*. Cet apprentissage formel offre un socle de connaissances fondamentales théoriques et doit lui aussi évoluer pour faire de cette formation dite formelle un temps d'échange à très haute valeur ajoutée.

HSBC University : une plateforme de formation accessible à tous

La plateforme de formation du Groupe, *HSBC University*, est accessible à tous les collaborateurs sur le portail RH et sur smartphone. Il s'agit d'une bibliothèque classée par grands thèmes de métiers, qui recense à la fois les formations en présentiel, des vidéos, des articles, des témoignages... Il est possible de consulter l'ensemble des formations par catégorie et de s'inscrire directement aux sessions disponibles.

Des accès en ligne à des sources de formation externes sont également accessibles aux collaborateurs couvrant des thèmes tels que le *Big Data*, l'Intelligence Artificielle, le *Leadership* :

- *LinkedIn Learning* : plateforme en français pour développer de nombreuses compétences interpersonnelles ;
- *Get Abstract* : plateforme en français offrant des résumés de certaines d'ouvrages ;
- *Fitforbanking* : modules en ligne, des fiches et des vidéos pour tout savoir sur des thèmes techniques ;
- *Degreeed* : plateforme en français d'agrégateurs de contenu de formation avec des vidéos, articles ou livres.

HSBC University s'adresse à tous les collaborateurs qui souhaitent se former, s'informer, s'enrichir. Pour faciliter l'apprentissage permanent, il est nécessaire de favoriser l'autonomie des collaborateurs avec des contenus pédagogiques à disposition en libre-service.

Ces nouvelles solutions ont des formats d'apprentissage courts qui permettent de développer la curiosité nécessaire pour apprendre et renforcer la culture de l'apprentissage au sein de HSBC et qui encouragent de nouvelles façons d'apprendre.

Nos actions de formation visent à promouvoir des dispositifs d'apprentissage liés aux compétences de demain dans un secteur bancaire en pleine mutation. Des actions de développement de compétences se construisent selon les thématiques prioritaires telles que la lutte contre la criminalité financière, le renforcement des compétences personnelles, interpersonnelles, interculturelles, linguistiques, multi générationnelles et digitales. Pour accompagner les managers, différents programmes sont proposés pour développer la *leadership*.

Le fil conducteur est de mettre en œuvre un écosystème facilitant l'apprentissage permanent, en interne et en externe, pour renforcer l'adaptabilité, l'agilité et la polyvalence des salariés.

Proposer des offres de coaching individuelles et collectives

Pour accompagner les collaborateurs dans leur développement, HSBC France développe depuis de nombreuses années une offre de *coaching*. Cet accompagnement peut prendre une forme à la fois individuelle et collective.

L'offre de *coaching* individuel répond à des besoins de plus en plus larges (prise de poste managérial, évolution professionnelle, développement de l'employabilité...) et se digitalise. HSBC a la volonté d'élargir et de moderniser son offre de *coaching* pour répondre au plus près aux besoins des collaborateurs et leur offrir des solutions les plus flexibles possibles. Ainsi, l'offre de *coaching* est proposée sous deux formes : en présentiel et à distance. 47 *coaching* individuels ont été lancés en 2018, dont 9 qui ont profité de la nouvelle offre de *coaching* digitalisée.

L'offre de *coaching* de groupe permet d'accompagner des équipes ou des collaborateurs ayant des objectifs de développement communs, notamment en matière d'accompagnement du changement. 40 personnes ont été accompagnées en 2018.

Enfin, un atelier de développement personnel et de plan de carrière est disponible pour les collaborateurs de certaines lignes métiers (Booster ma carrière). Il a pour objectif d'accompagner les collaborateurs dans la prise en charge de leur développement de carrière, ceci afin de maximiser leur potentiel et d'atteindre un meilleur niveau de satisfaction professionnelle.

Les thèmes abordés :

- Développer une meilleure conscience de soi, de ses forces et motivations ;
- Acquérir une meilleure vision / compréhension des outils mis à disposition par HSBC et découvrir comment d'autres ont géré leur carrière ;
- Créer une stratégie personnelle pour progresser efficacement vers ses aspirations de carrière.

Depuis son lancement en 2017, 43 % des collaborateurs qui l'ont suivi ont changé de poste à l'issue du programme. Ce programme sera ouvert à davantage de métiers en 2019.

Offrir des opportunités de développement dans le cadre de programmes dédiés

Des programmes ont été élaborés pour permettre aux collaborateurs d'expérimenter pour progresser.

Par exemple, HSBC France a renouvelé en 2018 son programme d'accompagnement des femmes dans leur ambition d'intrapreneuriat. Trois femmes au sein de HSBC en France ont bénéficié de ce programme "66 Miles" qui est à la fois de la formation, du coaching et un accompagnement immersif au sein d'un incubateur, bénéficiant de 40 experts et mentors issus du monde des start-up. Après quatre mois d'immersion dans cet écosystème, les intrapreneurs ont présenté leurs projets respectifs.

Afin de développer les talents, la Banque d'entreprises a lancé une initiative novatrice en créant un *Shadow Comex* avec pour objectif de faire émerger un vivier de talents créatifs et audacieux et accélérer sa transformation avec un regard neuf. Ce *Shadow Comex* a été composé de 8 à 10 collaborateurs après un appel à

candidatures. Chaque mois, le Comex de la Banque d'entreprises choisit un sujet business et le transmet au *Shadow Comex* pour obtenir des propositions concrètes.

Au sein de la Direction des Opérations, une autre initiative liée à l'innovation et la collaboration a vu le jour avec le groupe des "influenceurs". Les "influenceurs", un groupe de 80 collaborateurs volontaires, contribuent à la transformation de la banque en apportant des solutions concrètes et innovantes. Ces solutions feront l'objet d'une restitution officielle devant un jury à la fin du programme.

Le programme des "bâtisseurs" a lui pour ambition de donner à des collaborateurs de tous horizons l'occasion de se rassembler et de devenir acteurs de la transformation de HOST. Pour les participants, il s'agit également d'un vrai projet de développement de carrière. Ils vont réfléchir à des solutions pour poursuivre la transformation de HOST, et à plus large échelle de l'ensemble de la banque.

Ce type de programme sera à nouveau proposé et développé dans d'autres métiers en 2019.

Préparer le futur : de l'identification du Talent à l'identification des Talents

HSBC modernise sa politique de gestion des talents en travaillant notamment sur de nouvelles modalités d'identification. L'objectif de cette évolution est de passer, en 2019, d'une détection des talents à l'initiative de la ligne hiérarchique à une détection des talents associant les collaborateurs. Cette détection des talents se fera de manière plus concertée et plus homogène.

HSBC réalise chaque année des plans de succession pour les rôles considérés comme clés. Un rôle est considéré comme étant clé, dès lors qu'il est incontournable à l'atteinte des objectifs commerciaux et/ou que le vivier de compétences est particulièrement limité (en interne ou en externe). Il est possible également qu'il soit identifié comme clé d'un point de vue réglementaire.

Des règles claires guident cet exercice afin d'avoir des plans de succession solides, favorisant l'équilibre homme/femme ainsi que la promotion interne. Il est requis d'avoir a minima 4 successeurs par rôle, une femme successeur pour chaque rôle clé et une répartition des recrutements internes vs recrutements externes de 80 pour 20.

Un plan de succession a été défini en 2018 sur ces bases, dont celui de l'Exco France. Il est mis à jour régulièrement.

Promotion et rétention

Les chiffres clés

Genre	Nbre de collaborateurs CDI promus	%
Femmes	350	59
Hommes	248	41
Total général	598	100

Métiers	Nbre de collaborateurs CDI promus	%
Banque de Particuliers et de gestion de patrimoine	267	45
Banque d'entreprises	76	13
Banque de financement, d'investissement et de marchés	67	11
Banque Privée	9	2
Fonctions support et	179	30
Total général	598	100

Le taux de rétention des salariés les plus performants est de 98,5 %.

Diversité, équité et qualité de vie au travail (thème 9)

La motivation de nos collaborateurs passe par l'identification de leviers d'engagements qui contribuent à la performance économique et à l'attractivité du Groupe HSBC en France.

HSBC en France s'est fixé pour objectif de continuer à promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion et d'améliorer la qualité de vie au travail en développant une culture partagée du bien-être au travail.

Un accord égalité professionnelle et qualité de vie au travail a été signé le 8 mars 2018 pour une durée de 4 ans.

Cet accord s'articule autour de deux axes prioritaires que sont :

- la diversité, l'égalité et l'inclusion ;
- la qualité de vie au travail, la flexibilité des organisations de travail et les enjeux liés à la déconnexion.

Diversité, égalité et inclusion

Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité

Diversité et inclusion ont toujours fait partie de l'identité de HSBC. En 2018, HSBC en France a continué à agir sur sa culture d'entreprise au travers notamment d'actions de sensibilisation et de formation.

La poursuite du déploiement de la formation lancée en 2017 sur "les biais inconscients" a notamment permis la formation de plus de 200 managers et professionnels de la fonction RH.

HSBC est aussi partenaire de l'opération PHENIX qui permet à des étudiants en Master de sciences humaines ou physiques de travailler dans le secteur bancaire (trois étudiants sont en CDI et un en alternance).

HSBC a aussi participé, en lien avec l'AFB, à l'intégration de trois réfugiés politiques hautement qualifiés en stage d'immersion. Deux d'entre eux sont en contrat d'alternance pour un an dans une de nos succursales.

HSBC France a recruté 40 "jobs d'été", en lien avec ses associations partenaires œuvrant en faveur de l'égalité des chances : Sciences Po, Fondation Egalité des Chances et Tremplin. Cette démarche vise à favoriser la diversité d'origine des candidats aux postes d'auxiliaires d'été.

L'employabilité des collaborateurs et des communautés dans lesquelles HSBC est présent est un enjeu de dynamisme économique, de compétitivité et d'inclusion social, renforcé par les bouleversements numériques à l'œuvre, comme la *blockchain* ou l'intelligence artificielle.

Afin de contribuer à préparer chacun à bénéficier de ces mutations et réduire ce qui pourrait devenir des barrières à l'évolution professionnelle, HSBC s'efforce, à partir de différentes initiatives, de favoriser l'acquisition de compétences clés.

Ainsi, de nombreux programmes de tutorat tant internes qu'externes sont proposés aux collaborateurs bénévoles, leur permettant de sortir de leur cadre "habituel" et de développer ainsi de nouvelles compétences. En 2018, deux programmes de mentoring sont en place au sein de HSBC avec 41 mentors pour la Banque de financement, d'investissement et de marchés et 13 pour la Banque d'entreprises et 117 collaborateurs accompagnent de jeunes talents issus de milieux populaires via des structures soutenues par la Fondation HSBC pour l'Education (Convention Prioritaire de Sciences Po, Fondation Egalité des chances, Article 1).

De même, HSBC France, à travers sa Fondation HSBC pour l'Education, soutient :

- l'apprentissage, et en particulier des actions qui favorisent l'acquisition de nouvelles compétences pour une meilleure insertion sur le marché du travail comme le déploiement de l'"Attestation de Compétences Acquisées" du Réseau des Ecoles de la 2^e chance, un passeport pour l'insertion personnelle et professionnelle ;
- les formations au numérique comme celle proposée par l'association Musiques et Cultures Digitales, MCD, labellisée Paris Code.

Egalité femmes/hommes

Avec 52 % de femmes cadres chez HSBC (46 % dans le secteur bancaire), HSBC en France poursuit en 2018 son action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, le Groupe HSBC s'est donné des objectifs clairs et transparents en termes de part des femmes dans les niveaux de cadres de Direction. Cet objectif s'échelonne sur deux échéances : 30 % de femmes sur les niveaux de cadres de Direction en 2020 et 35 % en 2025. La France s'inscrit complètement dans ces objectifs. A fin 2018, la part des femmes sur ces niveaux est de 30,1 %.

Un tableau de bord complet suivant la progression de la part des femmes dans les niveaux à responsabilités est suivi deux fois par an par le Comité de Direction de HSBC France.

Enfin, un suivi de ces objectifs au niveau du Groupe HSBC sera disponible dans le rapport 2019 du Groupe sur hsbc.com.

Insertion des personnes en situation de handicap

Avec un taux d'emploi de 4,5 % ayant doublé en huit ans et 42 nouvelles reconnaissances de handicap cette année, HSBC en France poursuit en 2018 son action en faveur du recrutement et de l'intégration de ses collaborateurs en situation de handicap. Une nouvelle mesure est notamment venue enrichir le dispositif reconduit en 2018 : la mise en place d'un temps partiel 80 % payé 82,5 % à destination des collaborateurs ayant un enfant en situation de handicap quel que soit son âge.

La mission Handicap HSBC a participé à trois forums virtuels organisés par Talents Handicap, les forums Tremplin et Sciences Po Accessibilité. HSBC a accueilli au total 14 nouveaux collaborateurs en situation de handicap (4 CDI, 2 contrats d'apprentissage et 8 jeunes sur des postes d'auxiliaires d'été).

La mission handicap s'est également investie dans le *coaching* d'étudiants en situation de handicap.

Des initiatives en interne comme des témoignages de collaborateurs diffusés sur l'intranet, des animations lors de la semaine de la diversité, une formation sur les Handicaps Psy et une communication sur les réseaux sociaux permettent de mieux faire connaître la mission handicap et de changer le regard sur le handicap. Une vidéo d'un salarié sourd en ligne sur YouTube a été vue plus de 800 fois. Enfin, une réunion sur le handicap au mois de juin 2018 a permis de sensibiliser plus de 160 collaborateurs sur ce thème.

Des actions de sensibilisation sont également proposées à travers des projets soutenus par la Fondation HSBC pour l'Education. Il s'agit en particulier de collaborateurs tuteurs qui accompagnent des étudiants en situation de handicap du programme Accessible de Sciences Po ou encore des collaborateurs membres d'un jury blanc dans le cadre des parcours de qualification de candidats inscrits à Pessac (33) sur la "Plateforme métier pour travailleurs Handicapés".

Sur le plan de la vie quotidienne, plus de 500 salariés en situation de handicap ou parents d'un proche en situation de handicap ont bénéficié de chèques CESU totalement financés par HSBC et 40 salariés ont été accompagnés dans le financement d'équipements individuels, dans le cadre de leur handicap : prothèses auditives, équipements divers.

Améliorer la qualité de vie au travail pour créer de l'engagement

Sensibiliser/former à la qualité de vie au travail.

La qualité de vie au travail est un vecteur d'engagement sur lequel la Direction de HSBC en France a choisi d'investir significativement en 2018.

Après avoir formé ses managers au développement de la qualité de vie au travail au cours des dernières années, la banque a déployé en septembre 2018 une nouvelle formation "agir en faveur du bien-être au travail", à destination de ses collaborateurs.

Offrir plus de flexibilité aux collaborateurs

HSBC en France est attentif à proposer des organisations de travail plus souples et plus flexibles à ses collaborateurs, allant dans le sens d'un meilleur équilibre vie privée, vie professionnelle.

La signature d'un accord Groupe sur le télétravail le 27 juillet 2018 a élargi les possibilités de travailler à domicile en consolidant le dispositif de télétravail à jour fixe déjà en place chez HSBC France et en offrant de nouvelles possibilités de télétravail occasionnel pour les collaborateurs cadres au forfait en leur permettant de travailler de chez eux dans le cadre de besoins plus ponctuels.

Veiller au bon usage des outils numériques

Dans un environnement hyper connecté, le bon usage des outils de communication professionnels est un enjeu de qualité de vie au travail. La rédaction d'une charte d'engagements signée par le Comité de Direction est l'un des engagements de l'accord Egalité et Qualité de vie au travail qui prévoit également la mise en place d'une communication régulière sur la déconnexion et la régulation de l'utilisation des outils numériques.

Renforcer la capacité collective à maîtriser le changement

Dans un contexte de changement continu propre au secteur bancaire, de nouveaux groupes de travail, s'appuyant sur la méthode de travail participative développée par l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail, ont été déployés en 2018.

Ces groupes de travail ont notamment permis d'alimenter les réflexions de la Direction sur différentes initiatives ou expérimentations en cours dans la banque telles que le télétravail ou la mise en place des agences *Connect* (Banque à distance).

Ils ont permis d'articuler différents enjeux de qualité de vie au travail tels que :

- la performance de l'organisation et l'amélioration des conditions de travail ;
- la conciliation des temps ;
- le développement de l'engagement au sein de l'entreprise.

Une mesure régulière de la satisfaction et du bien-être des collaborateurs

L'écoute des collaborateurs s'appuie sur différents dispositifs, dont un programme mis en place au niveau du Groupe HSBC depuis 2012, le programme HSBC Exchange.

Ce dispositif consiste, pour les managers, à organiser des réunions d'échanges sans ordre du jour, dans lesquelles les managers participent sans point de vue hiérarchique. Les collaborateurs se sentent libres d'échanger sur n'importe quel sujet. Les éléments qui en ressortent sont transmis au Groupe HSBC. Depuis le lancement de ce programme, l'entreprise a clairement identifié que les collaborateurs ayant participé à une réunion Exchange ont une approche plus positive de leur travail, de la stratégie et comprennent mieux les changements que traverse HSBC.

Par ailleurs, HSBC interroge régulièrement ses collaborateurs, partout dans le monde, grâce à un dispositif d'écoute resserré, intitulé *Snapshot*. Cette enquête a pour objectif d'évaluer la compréhension des priorités stratégiques de l'entreprise et de mesurer la perception des changements en cours à travers différents thèmes : la stratégie, les *Global Standards*, la communication, l'expérience clients, la culture et les méthodes de travail.

Les résultats montrent une progression :

- des indices de confiance dans la stratégie et l'avenir du groupe, dans le management de proximité et dans la capacité à pouvoir remonter les sujets ;
- des indices d'engagement.

Ces indices progressent plus rapidement que ceux du Groupe. L'enquête fait également ressortir des axes d'amélioration sur la fierté d'appartenance, la conviction des collaborateurs à recommander HSBC, la considération et le développement de carrière.

Ces dispositifs Groupe sont complétés en France par un Observatoire du stress mis en place depuis 2004 et un dispositif de prévention des risques psychosociaux créé en 2012. Si les résultats de ces deux dispositifs ne sont pas encore connus pour 2018, les résultats 2017 confirment la tendance constatée précédemment d'une amélioration des facteurs de risques psychosociaux ressentis par les collaborateurs de la plupart des métiers. C'est notamment le cas des niveaux de stress et d'anxiété, portés par la qualité des relations de travail entre collègues, l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle et le niveau d'autonomie en progression qui constituent des facteurs protecteurs.

Healthiest Human System : Boost Ta Banque

HSBC porte la conviction que la performance est le résultat du travail d'équipes engagées. John Flint, CEO du Groupe HSBC, a affirmé vouloir faire de HSBC l'organisation la plus saine possible et a invité les collaborateurs du monde entier à contribuer à cette réflexion.

En France, cette réflexion a pris la forme d'une trentaine d'ateliers participatifs réunissant plus de 300 collaborateurs, de tous métiers et de toutes régions.

Cette démarche, appelée *Boost Ta Banque*, leur a permis de travailler sur des thèmes aussi variés que la reconnaissance, l'autonomie ou la complexité de l'organisation. Ils ont proposé des solutions concrètes pour améliorer les modes de fonctionnement et renforcer l'engagement des collaborateurs.

Le plan d'action issu de ces travaux sera déployé en 2019 et son suivi fera l'objet de communications régulières auprès des collaborateurs.

Une politique de rémunération attractive et équitable

La politique de rémunération de HSBC France reconnaît et rétribue les efforts fournis, l'engagement, l'implication, la contribution et la performance collective et individuelle des collaborateurs au travers d'enveloppes annuelles de révisions salariales sélectives et collectives, de rémunérations variables individuelles et d'une rémunération collective sous forme de participation et d'intéressement aux résultats.

Elle aide financièrement les collaborateurs dans leur vie au quotidien, avec le versement de diverses indemnités, pour la garde d'enfant, au moment de la rentrée scolaire, pour les vacances au travers de l'abondement des chèques vacances, en cas de mobilité dans l'entreprise. Enfin, elle leur apporte des garanties qui les accompagneront tout au long de leur parcours chez HSBC et au-delà : maintien de salaire et de couverture santé en cas de maladie, prestations de prévoyance en cas d'incapacité/invalidité, dispositif de retraite supplémentaire mis en place depuis plusieurs années pour permettre aux collaborateurs d'améliorer leur niveau de retraite.

Cette politique s'inscrit dans une approche qui vise à traiter équitablement l'ensemble des collaborateurs. Quelques exemples illustrent cette approche.

Les accords collectifs prévoient depuis plus de 10 ans une mesure de révision salariale automatique pour les retours de maternité ou d'adoption. Les enveloppes spécifiques allouées à l'équité depuis 10 ans (8 millions EUR) ont permis d'atteindre une équité salariale dans plusieurs domaines. Ainsi, le salaire des femmes, sur les différents niveaux de la classification bancaire, se situe en 2018 entre 98,2 % et 101,2 % de celui des hommes.

Rapport salaire théorique F/H				
Statut	Niveau de convention	2016	2017	2018
Techniciens	C	110,1%	—	—
	D	98,7%	96,0%	98,2%
	E	96,9%	98,1%	98,4%
	F	100,6%	101,1%	101,2%
	G	101,7%	101,7%	100,1%
	H	99,3%	99,4%	99,1%
	I	97,4%	97,6%	98,6%
Cadres	J	98,8%	98,6%	99,6%
	K	99,5%	99,6%	99,8%

Le salaire des temps partiels, sur les différents niveaux de la classification bancaire, se situe en 2018 entre 97,2 % et 104,5 % des temps pleins.

Rapport salaire théorique Temps Partiel/Temps Plein				
Statut	Niveau de convention	2016	2017	2018
Techniciens	C	—	—	—
	D	96,9%	—	—
	E	105,8%	103,1%	102,9%
	F	104,7%	105,0%	104,5%
	G	101,8%	102,3%	100,4%
	H	100,8%	100,7%	100,5%
	I	98,2%	97,9%	98,3%
Cadres	J	100,3%	100,6%	100,2%
	K	96,8%	98,0%	97,2%

Le salaire des collaborateurs en situation de handicap se positionne entre 97,5 % et 107,7 % du salaire de l'ensemble des collaborateurs. Un CESU handicap financé en totalité par l'entreprise a été mis en place à compter de 2015 pour aider les collaborateurs en situation de handicap ou les collaborateurs parents d'un proche en situation de handicap.

Rapport salaire théorique travailleurs handicapés / reste des collaborateurs				
Statut	Niveau de convention	2016	2017	2018
Techniciens	C	—	—	—
	D	89,6%	—	—
	E	105,4%	104,8%	107,7%
	F	103,3%	105,0%	103,8%
	G	101,2%	102,0%	101,4%
	H	99,3%	99,7%	100,5%
	I	96,7%	97,1%	97,5%
Cadres	J	99,2%	99,6%	98,7%
	K	97,0%	97,9%	98,6%

Tableau des Indicateurs Sociaux du Groupe HSBC en France hors HSBC Bank plc Paris Branch

Indicateurs	Evolution		
	2018	2017	2016
1 – Effectif par statut, genre et contrat (nombre) au 31/12/2018			
Effectif total	8 580	8 647	8 956
– dont CDI	8 266	8 380	8 706
dont cadres femmes	3 257	3 184	3 242
dont cadres hommes	3 053	3 052	3 144
dont techniciens femmes	1 520	1 652	1 774
dont techniciens hommes	436	492	546
– dont CDD	314	267	250
dont cadres femmes	8	10	10
dont cadres hommes	8	11	6
dont techniciens femmes	2	4	9
dont techniciens hommes	0	3	5
dont alternants femmes	149	118	114
dont alternants hommes	147	121	106
Effectif total femmes	4 936	4 968	5 149
% femmes	57,5%	57,5%	57,5%
Effectif total hommes	3 644	3 679	3 807
% Hommes	42,5%	42,5%	42,5%
2 – Embauches / Licenciement			
Embauches	1 020	846	553
% Embauches	11,9%	9,8%	6,2%
Licenciements	104	126	109
% Licenciements	1,2%	1,5%	1,2%
3 – Egalité de traitement			
% de femmes sur les niveaux de cadre de Direction	30,1%	27,4%	27,3%
Nombre de collaborateurs en situation de handicap	458	431	379
% de collaborateurs en situation de handicap	5,3%	5,0%	4,2%
% de collaborateurs de moins de 30 ans	13,1%	11,2%	10,5%
% de collaborateurs de plus de 50 ans	29,5%	29,8%	30,0%

Une politique de gouvernance adaptée aux évolutions sociétales

Les risques relatifs au bon respect des lois, réglementations, normes, règles, politiques internes et bonnes pratiques liées à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, au respect des sanctions internationales et à la lutte contre la corruption font l'objet d'une surveillance renforcée avec le déploiement d'un dispositif de contrôles adaptés et la production de mesures d'évaluation de ces risques.

Loyauté des pratiques et protection de l'intérêt des clients (thème 10)

Pour le Groupe HSBC, la bonne conduite consiste à prendre des décisions équitables pour ses clients et à ne pas perturber le fonctionnement régulier et transparent des marchés financiers. Ces principes sont essentiels pour assurer sa réussite à long terme et apporter le meilleur service à ses clients. La banque dispose pour ce faire de directives, de cadres et de principes de gouvernance clairs, qui couvrent son comportement, la conception des produits et des services, la formation et la motivation de ses collaborateurs, ainsi que l'interaction avec les clients et les échanges internes. Son programme *Conduct* constitue le fil directeur qui consolide ses activités et lui permet de mieux comprendre les conséquences de ses décisions sur les clients et sur d'autres parties prenantes.

92% des collaborateurs de HSBC France ont participé à une formation sur ce sujet en 2018.

Pour plus de détails, voir la section Risques – Conformité réglementaire en page 126.

Prévenir les risques de criminalité financière (thème 11)

Le Groupe HSBC doit contribuer à préserver l'intégrité du système financier mondial. Dans le cadre de cette responsabilité, il a fortement investi dans ses capacités de détection, de dissuasion et de prévention de la criminalité financière, et poursuit ses efforts dans ce sens. Le Groupe a mis un terme à ses liens avec tous les clients, produits et pays pour lesquels ces risques semblaient trop importants pour pouvoir être gérés correctement. Il collabore également avec les pouvoirs publics et avec d'autres banques pour faire valoir ses intérêts collectifs dans ce domaine. Toutes ces mesures lui permettent de réduire beaucoup plus efficacement le risque de criminalité financière. Ainsi, 95% des collaborateurs de HSBC France ont participé à une formation sur la prévention des risques de criminalité financière, blanchiment et lutte contre la corruption en 2018.

Pour plus de détails, voir la section Risques – Lutte contre la criminalité financière, page 128.

Plus d'information sur la politique du Groupe en matière de lutte contre la criminalité financière sur : <https://www.hsbc.com/our-approach/risk-and-responsibility/financial-crime-risk/financial-crime-risk-policies>.

Lutter contre la corruption (thème 12)

Le Groupe HSBC s'engage à respecter les normes d'éthique les plus exigeantes et il applique une tolérance zéro en matière de corruption, qu'il considère comme une pratique contraire à l'éthique et aux principes de bonne gouvernance. Il impose le respect de toutes les lois anticorruption en vigueur sur tous les marchés et dans tous les pays où il exerce son activité. Il a mis en place une politique de lutte contre la corruption qui met en pratique les recommandations d'organismes internationaux telles que la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques ("OCDE") ou le dixième principe du Pacte mondial des Nations unies.

Pour plus de détails, voir la section Risques, page 127.

Plus d'information sur la politique du Groupe HSBC en matière de lutte contre la corruption sur : <https://www.hsbc.com/our-approach/risk-and-responsibility/financial-crime-risk/financial-crime-risk-policies>

Lutter contre l'évasion fiscale (thème 13)

Le Groupe HSBC s'engage à respecter aussi bien la lettre que l'esprit de la loi sur tous les territoires où il exerce une activité. Il aspire à des relations franches et transparentes avec toutes les administrations fiscales, veille à clarifier toutes les incertitudes et à résoudre tous les litiges en temps et en heure. Il estime donc qu'il s'acquitte de sa juste part d'impôts dans les pays où il exerce.

D'autre part, certains clients de HSBC France pourraient tenter d'utiliser ses services à des fins d'évasion fiscale, exposant la banque à des accusations de complicité qui, si elles étaient confirmées, peuvent entraîner de sévères conséquences financières, pénales et pour sa réputation.

Le Groupe a adopté le code des bonnes pratiques fiscales des banques¹ mis en place en 2009 et procède à la gestion du risque fiscal dans un cadre formel. Il met en œuvre différentes initiatives fiscales apparues après la crise financière mondiale, dans l'optique d'une transparence accrue. Ces initiatives portent sur les obligations fiscales des entreprises et de leurs clients. Citons ainsi :

- la loi américaine sur la conformité fiscale des titulaires de comptes à l'étranger ("FATCA") ;
- la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale de l'OCDE (la "Norme commune de déclaration") ;
- la publication d'informations pays par pays prévue par la directive européenne sur les exigences de fonds propres IV ("CRD IV")² ;

- l'initiative de l'OCDE concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéficiaires ("BEPS") ;
- la législation britannique contre la criminalité des entreprises, qui punit l'absence de lutte contre l'évasion fiscale.

96% des collaborateurs de HSBC France ont participé à une formation sur la lutte contre l'évasion fiscale en 2018.

Pour plus de détails, voir la section Risques – Lutter contre le risque fiscal, page 130.

¹ Code du gouvernement britannique en matière de fiscalité des banques.
² Aller sur [hsbc.com](https://www.hsbc.com) pour notre approche en matière de transparence fiscale

Développer un dispositif de cybersécurité et de prévention des intrusions informatiques (thème 14)

HSBC France, comme d'autres organisations, est la cible d'attaques informatiques de plus en plus nombreuses et sophistiquées qui, dans certains cas, peuvent affecter ses opérations, y compris la disponibilité de ses sites informatiques à l'usage de sa clientèle.

La sécurité du système informatique de la banque est cruciale pour le bon fonctionnement de ses services bancaires, la protection de sa clientèle et de la marque HSBC. Dans le but de la préserver à son meilleur niveau, HSBC France continue de renforcer ses moyens techniques, son dispositif de contrôle et sa gouvernance pour prévenir et résister à cette menace toujours plus grande des cyber-attaques.

Le risque Cyber est une top-priorité pour la direction et fait l'objet de communications et discussions régulières afin d'assurer la visibilité, la gouvernance et le soutien approprié à notre programme de cybersécurité. HSBC n'a déclaré aucun incident de sécurité significatif sur les 12 derniers mois.

Pour plus de détails, voir la section Risque cyber et de sécurité de l'information, page 133.

Respecter les Droits de l'Homme (thème 15)

L'engagement du Groupe HSBC à respecter les droits de l'homme, principalement dans la mesure où ils s'appliquent à nos collaborateurs, à nos fournisseurs et par le biais de nos activités de financement, est décrit dans notre Déclaration sur les droits de l'homme de 2015. Cette déclaration, ainsi que les mises à jour ESG et les déclarations au titre de la loi britannique sur l'esclavage moderne («MSA»), qui inclut des informations supplémentaires, sont disponibles sur www.hsbc.com. La prochaine déclaration MSA sera publiée en avril 2019.

Le Groupe HSBC s'est également doté d'un code de conduite éthique et environnemental que la banque impose à ses fournisseurs et qui tient compte de la législation sur l'esclavage moderne et sur les droits de l'Homme.

HSBC France est totalement aligné sur ces engagements et politiques du Groupe. Dans le cadre du processus de renouvellement des contrats initié en juillet 2017, près de 40 % des fournisseurs de HSBC France concernés ont signé ce code au 31 décembre 2018.

HSBC France met en œuvre un plan de vigilance afin de répondre à l'exigence de la Loi sur le Devoir de Vigilance. Compte tenu de l'environnement législatif et réglementaire, du périmètre de ses activités et des procédures en vigueur au sein du Groupe HSBC, les risques liés au non-respect des droits de l'Homme pour HSBC France ne sont pas matériels.

Dispositif d'alerte

Le Groupe HSBC s'efforce de créer un environnement de travail dans lequel les collaborateurs se sentent capables de partager leurs préoccupations. Toutefois, conscient que certaines circonstances nécessitent une discrétion particulière, il a simplifié son dispositif d'alerte en 2015 en créant *HSBC Confidential*. Cette plate forme permet aux collaborateurs de faire part de leurs inquiétudes éventuelles concernant tout dysfonctionnement ou infraction à la législation, aux règlements et aux politiques et procédures internes, dès lors que les canaux habituels d'expression des préoccupations sont indisponibles ou inappropriés, sans crainte de représailles. *HSBC Confidential* est

sous la supervision du Comité Conduites et Valeurs et du Comité d'Audit. Les investigations menées suite aux signalements sont menées de manière approfondie et indépendante par des experts des différentes directions incluant la Conformité, les Ressources Humaines, la Direction Juridique, la Direction des Fraudes, la Sécurité de l'Information et l'Audit. Les investigations relatives aux alertes reçues sont lancées dans un délai n'excédant pas trois mois.

40 alertes ont été reçues au 31 décembre 2018, en hausse de 33 % par rapport à 2017. 78 % étaient clôturées au 31 décembre 2018. 6 % des alertes portaient sur des allégations de collaborateurs justifiées (14 % en 2017). La principale thématique ressortant des alertes reçues en 2018 est liée aux comportements dans l'environnement de travail.

Voir le détail du plan de vigilance en page 71.

Précisions méthodologiques sur les informations environnementales, sociales et sociétales

Périmètre de reporting

La Déclaration de Performance Extra Financière a été établie sur le périmètre du Groupe HSBC en France. En effet, les effectifs des filiales intégrées au cours de l'exercice 2018 ne sont pas matériels par rapport aux effectifs du Groupe HSBC en France.

Le périmètre de *reporting* de chaque indicateur est indiqué dans le tableau des indicateurs de performance "développement durable" du Groupe HSBC en France. Ce périmètre peut varier en fonction de la disponibilité des informations ou de la nature de l'indicateur.

Ainsi, les indicateurs sociaux concernent HSBC en France (hors HSBC Bank PLC Paris Branch) : HSBC France, HSBC Assurances Vie (France), HSBC Global Asset Management (France).

Les indicateurs environnementaux concernent le Groupe HSBC en France ou HSBC France hors le site de bureaux de Reims qui représente moins de 1 % de la surface totale.

Variation de périmètre

Pour les indicateurs environnementaux, les entités intégrées ou sorties en cours d'année sont comptabilisées respectivement dans les données reportées à leur date d'entrée dans le Groupe et jusqu'à leur date de sortie de celui-ci.

Période de reporting

La période retenue pour le *reporting* annuel est l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Pour les indicateurs environnementaux, pour les données 2018, la période de *reporting* est du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018.

Outils et procédés de reporting

Pour les indicateurs environnementaux

L'outil de *reporting* utilisé par le Groupe HSBC est Metrix, développé par Enablon. Ses principales fonctionnalités incluent la collecte des données énergie (kWh) et émissions de CO₂, eau (m³), papier (tonnes), déchets (tonnes), km parcourus et émissions de CO₂, la collecte d'autres données : commentaires, surfaces opérationnelles (m²), nombre de sites, effectifs ("ETP"), actions, la double validation au niveau pays, puis région et monde, et enfin les tableaux de bord.

Pour les indicateurs sociaux

Les informations qui figurent dans le *reporting* sont issues de requêtes issues de ADP Link.

Précisions sur la définition de certains indicateurs

Indicateurs environnementaux

Les émissions de CO₂ liées à l'énergie correspondent aux consommations d'électricité, de gaz, de fioul, de chaud et de froid urbains. Les émissions de CO₂ liées au transport correspondent aux voyages effectués en train et en avion (dont les commandes sont passées auprès du prestataire de voyage), aux voyages effectués en taxi, par le biais de locations de voitures ou du parc automobile du groupe. L'indicateur "Consommation d'énergie" intègre une part d'estimation liée au décalage de période de comptabilisation entre la facture et le *reporting*.

Indicateurs sociaux

L'effectif total comprend les employés en CDI et en CDD. Les contrats en alternance, les contrats de professionnalisation, les contrats suspendus, les employés en préretraite, les employés en longue maladie, les employés en invalidité permanente et les expatriés sont inclus. Les auxiliaires de vacances sont exclus. Les embauches et les licenciements incluent les employés en CDI et en CDD. Un collaborateur qui passe d'un CDD à un CDI au cours de la période de *reporting* sera comptabilisée comme une embauche.

Tableau des indicateurs de performance de la Déclaration de Performance Extra Financière du Groupe HSBC en France

Thématiques liées à des risques de développement durable de l'activité bancaire

Indicateur au 31 décembre 2018	2018	2017	2016
Satisfaction des clients (thème 1)			
Taux de recommandation des clients particuliers	84 %	ND	ND
Nombre de réclamations des clients particuliers traitées le même jour ou le jour suivant	45 %	ND	ND
Note attribuée par les clients Banque privée à leur banquier privé	8.6	9.2	ND
Contribution à l'éducation financière des clients, collaborateurs et partenaires de HSBC France et lutte contre l'exclusion (thème 2)			
Nombre de bénéficiaires des programmes	26 366	ND	ND
Réalisé par rapport à l'objectif 2020 (%)	44 %	ND	ND
Contribution au financement de l'économie réelle (thème 3)			
Financements destinés aux collectivités territoriales sur le marché obligataire (AFL et ZPS compris) en nombre	13	22	10
Classement Bloomberg des chefs de file des émissions des collectivités territoriales françaises en nombre de transactions	1	1	2
Financements destinés aux collectivités territoriales sur le marché obligataire (AFL et ZPS compris) en volume (MUSD)	422	811	509
Classement Bloomberg des chefs de file des émissions des collectivités territoriales françaises en volume de transactions	4	1	2
Nombre d'entrepreneurs accompagnés	635	ND	ND
Réalisé par rapport à l'objectif 2020 (%)	42 %	ND	ND
Gestion des risques environnementaux de l'activité bancaire (thème 4)			
Nombre de mois en Green dans l'outil Global Risk Map HSBC France sur les 12 derniers mois	10	3	12
Contribution au financement d'une économie bas carbone (thème 5)			
Note PRI Strategy & Governance	A+	A+	A
Note PRI Listed Equity – Incorporation	A+	A	A
Note PRI Fixed Income Corporate Non-Financial	A	A	A
Collecte nette en investissement responsable (MEUR) ⁽²⁾	151	52	13
Green Bonds en nombre	6	14	2
Classement Dealogic en nombre	4	2	3
Green Bonds en volume (MUSD)	669	2 600	417
Classement Dealogic en volume	6	4	5
Maîtrise de l'empreinte environnementale directe de la banque (thème 6)			
Emissions de CO ₂ ⁽³⁾ (tonnes eq CO ₂) par collaborateur ⁽⁴⁾	0,66	0,64	0,66
Evolution par rapport à l'année précédente (%)	3 %	(3)%	ND
Consommation de papier (kg) par collaborateur ⁽⁴⁾	93	89	97
Evolution par rapport à l'année précédente (%)	4 %	(8)%	ND
Production de déchets (kg) par collaborateur ⁽⁴⁾	105	104	162
Evolution par rapport à l'année précédente (%)	1 %	(36)%	ND

Thématiques liées à des risques sociaux

Embauches (thème 7)			
Part d'embauches/effectif total	11,9 %	9,8 %	6,2%
Développement et employabilité (thème 8)			
Part des collaborateurs en CDI ayant participé au forums #RencontreCarrière	6 %	ND	ND
Diversité, équité et qualité de vie (thème 9)			
Part des femmes sur les niveaux de cadre de Direction	30,1 %	27,4 %	27,3%

Thématiques liées à des risques de gouvernance

Loyauté des pratiques et protection de l'intérêt des clients (thème 10)			
Part des effectifs formés en 2018 sur cette thématique 10	92 %	ND	ND
Prévenir la criminalité financière et le blanchiment (thème 11)			
Lutter contre la corruption (thème 12)			
Part des effectifs formés en 2018 sur les deux thématiques 11 et 12	95 %	ND	ND
Lutter contre l'évasion fiscale (thème 13)			
Part des effectifs formés en 2018 sur cette thématique 13	96 %	ND	ND
Risques en matière de cybersécurité (thème 14)			
Nombre d'incidents de sécurité significatif sur les 12 derniers mois.	0	ND	ND
Politiques en matière des Droits de l'Homme (thème 15)			
Part des fournisseurs ayant signé le Code de Conduite dans le cadre du renouvellement des contrats	38 %	ND	ND

(2) Montant annuel de la collecte nette (en millions EUR) réalisée par HSBC Global Asset Management (France) sur les fonds ouverts de la gamme Finance Durable et les FCPE socialement responsable distribués sur les marchés couverts par HSBC Global Asset Management (France) : France, Benelux, Espagne, Italie, Pays Nordiques, Grèce et Malte. Ce montant inclut l'encours du FCP HSBC Europe Equity Green Transition issu de la transformation du FCP HSBC Special Situation intervenue le 16 novembre 2018.

(3) Emissions de CO₂ énergie et transports.

(4) Base: effectifs assujettis

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du groupe

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires,

HSBC France

103, Avenue des Champs Elysées

75419 Paris Cedex 08

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société HSBC France (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060 rév.2 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont ou disponibles sur demande après de la Direction Développement Durable de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants et dont la liste est donnée en annexe :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir le site de HSBC France de la Défense et des Champs-Élysées et couvrent entre 90 et 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est donnée en annexe ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 6 personnes et se sont déroulés entre Janvier et Février 2019 sur une durée totale d'intervention de 6 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec une vingtaine de personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions stratégique, développement durable, ressources humaines, marketing, logistique et achats, etc.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

Les politiques relatives aux principaux risques de gouvernance ne mentionnent pas systématiquement d'objectifs ni de résultats (hors indicateurs clés de performance).

Neuilly-sur-Seine, le 20 février 2019

L'un des Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas Montillot
Associé

Pascal Baranger
Directeur au sein du Département Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clefs de performance et autres résultats quantitatifs :

- Taux de recommandations des clients particuliers ;
- Nombre de réclamations des clients particuliers traitées le même jour ou le jour suivant ;
- Note attribuée par les clients Banque privée à leur banquier privé ;
- Pourcentage de bénéficiaires d'un programme dédié et d'entrepreneurs accompagnés par rapport à l'objectif 2020 ;
- Nombre et volume de financements destinés aux collectivités territoriales ;
- Classement des chefs de file des émissions des collectivités territoriales en nombre et en volume de transactions ;
- Nombre de mois en Green dans l'outil Global Risk Map HSBC France sur les 12 derniers mois ;
- Green Bonds en nombre et en volume ;
- Classement des émissions d'obligations vertes en nombre et en volume ;
- Note attribuée par les PRI à HSBC Global Asset Management ;
- Collecte nette en investissement responsable ;
- Pourcentage d'évolution des émissions de CO2 (en tonnes eq CO2) et des consommations de papier par collaborateur par rapport à l'année précédente ;
- Part d'embauches sur l'effectif total sur les 3 dernières années ;
- Part des collaborateurs en CDI ayant participé à un forum « #RencontresCarrières » ;
- Nombre de collaborateurs ayant participé à des formations d'acculturation aux enjeux de développement durable (exemple : « Master Class ESG ») ;
- Pourcentage de femmes sur les niveaux de cadre de Direction sur les 3 dernières années ;
- Suivi du positionnement des salaires hommes/femmes, des temps partiels et des collaborateurs en situation de handicap sur les 3 dernières années ;
- Part des effectifs formés sur les thématiques de loyauté des pratiques, de criminalité financière, du blanchiment et de la lutte anti-corruption et de lutte contre l'évasion fiscale ;
- Nombre d'incidents de sécurité significatifs sur les 12 derniers mois ;
- Part des fournisseurs ayant retourné le code de conduite signé au 31 décembre dans le cadre du renouvellement des contrats.

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Contribution à l'éducation financière à travers des actions de soutien à l'association Cresus ;
- Contribution au financement des entreprises et soutien à l'entrepreneuriat à travers des actions de soutien en partenariat avec l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) ;
- Engagement dans les fonds NOVI, fonds d'investissement pour la croissance et l'innovation des PME ETI ;
- Contribution au développement du segment de financement de la transition environnementale, sociale et gouvernementale par la participation à des opérations syndiquées sur le marché des « prêts verts et prêts liés à des critères ESG » ;
- Labellisation d'Etat des fonds HSBC Global Asset Management dédiés à l'Investissement Socialement Responsable ;
- Diffusion d'un rapport d'engagement actionnarial par HSBC Global Asset Management ;
- Poursuite de la démarche de qualité environnementale soutenue par HSBC Assurances dans sa politique immobilière (acquisition de biens répondant aux standards les plus élevés en matière environnementale, restructuration d'immeubles vacants en visant à améliorer leur qualité) ;
- Certification HQE (Haute Qualité Environnementale) du site de Cœur Défense ;
- Mise en place d'un programme de formations répondant au modèle de développement 70/20/10 ;
- Mise en place de programmes favorisant le développement des collaborateurs (exemple : 66 Miles) ;
- Signature d'un accord égalité professionnelle et qualité de vie au travail avec des organisations syndicales ;
- Mise en place d'une clause de diversité par les chargés de recrutement impliquant de présenter pour chaque short-list de candidats au moins un profil homme, un profil femme et pour chaque poste en management ou expert de plus de 10 ans d'expérience une candidature de profil senior.

Loi sur le devoir de vigilance

HSBC France met en œuvre un plan de vigilance conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

Il s'inscrit dans un cadre établi par le Groupe HSBC qui, au travers de ses différentes déclarations d'engagement, a déjà mis en place un certain nombre de règles et procédures visant à atténuer les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que la préservation de l'environnement. Ce cadre s'applique donc à l'ensemble des sociétés du Groupe HSBC dans le monde et notamment HSBC France et ses filiales consolidées.

Ces déclarations sont disponibles sur le site du Groupe (<http://www.hsbc.com/our-approach/measuring-our-impact>) :

- Déclaration sur l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains ;
- Déclaration sur les droits humains ;
- Politique en matière de santé sécurité ;
- Politique environnementale ;
- Politiques sectorielles ;
- Déclaration sur le dispositif de signalement.

Les risques liés au devoir de vigilance sont gérés au sein des cartographies des risques des différentes lignes de métiers et fonctions concernées. Les cartographies couvrent l'ensemble des risques opérationnels auxquels HSBC France est exposé et reflètent le contrôle permanent mis en place afin de les maîtriser. A partir de la taxonomie des risques et de la bibliothèque des contrôles du Groupe HSBC, une analyse détaillée a permis d'identifier, d'analyser puis de hiérarchiser les risques et les contrôles clés liés au devoir de vigilance. Le dispositif de contrôle déployé permet une couverture régulière et adéquate des risques liés au devoir de vigilance sur un cycle de 2 années au maximum.

Pour faire face aux évolutions permanentes dans le domaine, le Groupe HSBC met régulièrement à jour son Code de bonne conduite éthique et environnementale. En France, comme dans le Groupe, depuis mars 2017, lors de l'établissement de nouveaux contrats ou en cas de renouvellement, les fournisseurs sont tenus d'en accepter les principes en le signant. La signature de ce document permet d'acter que le fournisseur respecte les lois fondamentales en matière de droit humain, de santé et de sécurité des personnes, et de respect de l'environnement.

En complément, HSBC s'est associé à Sedex pour évaluer les risques éthiques et environnementaux de ses fournisseurs stratégiques, c'est-à-dire ceux réalisant un CA de plus de 500 millions USD. Sedex examine les risques de chaque fournisseur en fonction de sa localisation, des zones de production, des secteurs d'activité dans lesquels ils opèrent et d'un questionnaire d'autoévaluation portant sur l'identification des risques liés aux droits du travail, à la santé et à la sécurité des personnes, à l'environnement et à l'éthique des affaires. L'évaluation du risque se fait sur la base d'une notation. Pour les fournisseurs qui obtiennent une note "à risque élevé", l'acheteur est informé afin qu'il puisse prendre la décision de continuer à travailler avec ce fournisseur ou pas en connaissance de cause. HSBC est en cours d'étude pour mettre en place un audit des risques spécifiques mis en évidence dans le questionnaire Sedex. Le résultat de l'audit entraînera un plan d'action correctif qui sera suivi et surveillé jusqu'à ce que les risques soient atténués.

Concernant l'impact des financements de la banque sur des atteintes potentielles aux droits humains et à la préservation de l'environnement, la politique de gestion des risques de développement durable mise en place par le Groupe HSBC depuis plus de douze ans assure un cadre de gestion du risque solide. Il est ainsi procédé à une revue annuelle des clients de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de la Banque d'entreprises opérant dans les secteurs relatifs aux politiques sectorielles développées par le Groupe ainsi qu'une revue systématique des transactions dans ces mêmes secteurs d'activité. Le Groupe HSBC a mis en place des politiques sectorielles dans les domaines suivants : les matières premières agricoles, la chimie, la défense, l'énergie, l'industrie forestière, les infrastructures d'eau douce, l'industrie minière et métallurgique, les sites du patrimoine mondial et les zones humides Ramsar. Il les révisé et les affine régulièrement, notamment par un dialogue constructif établi avec les ONG et les groupes d'action aux côtés desquels il s'engage régulièrement sur des questions d'intérêt commun. Le Groupe HSBC applique les Principes de l'Equateur depuis leur origine en 2003, y compris la dernière version (EP3) depuis 2014.

Risques

	Page
Synthèse des risques	72
Appétit au risque HSBC	73
Points d'attention spécifiques	73
Risques principaux et Émergents	73
Développements clés et profil de risque	84
Evolutions marquantes – 2018	84
Gestion des risques	84
Le risque de crédit	89
Risque de contrepartie	106
Risque de liquidité et du risque de financement	109
Le risque de marché	112
Le risque de taux structurel	117
Gouvernance de BSM	118
Les risques opérationnels	119
Conformité	125
Le risque de change structurel	129
Les risques juridiques et gestion des litiges	129
Le risque fiscal	130
Les risques comptables	131
Les risques informatiques	132
Risque de sécurité	133
Risque cyber et de sécurité de l'information	133
Dispositif général de contrôle périodique	134
Ressources humaines	135
Assurances et couverture des risques	137
Les risques liés au développement durable et au changement climatique	137
La gestion des risques liés au métier de l'Assurance	137
Gestion du risque réputationnel	141
Gestion du Capital et du Levier	142

L'ensemble des éléments relatifs au rapport Pilier 3 et aux publications prudentielles est disponible sur les sites internet www.hsbc.com et www.hsbc.fr.

Synthèse des risques

Principaux ratios réglementaires

	Au	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	%	%
Ratios de fonds propres transitionnels		
Fonds propres de base de catégorie 1	N/A	13,1
Fonds propres de catégorie 1	N/A	13,5
Fonds propres totaux	N/A	14,1
Ratio de Levier transitionnel	N/A	3,7
Ratios de fonds propres pleins		
Fonds propres de base de catégorie 1	13,1	13,2
Fonds propres de catégorie 1	14,5	13,8
Fonds propres totaux	15,7	14,6
Ratio de Levier pleins	3,6	3,6
Ratios de Liquidité		
Ratio de liquidité à court terme (LCR)	128	149
Ratio de liquidité à long terme (NSFR) ¹	113	116

¹ Calculé en fonction du texte BCBS 295.

Actifs Pondérés du Risque (par nature)

	Au	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
Actifs Pondérés du Risque		
Risque de Crédit	25 972	22 446
Risque de Contrepartie	3 627	3 036
Risque de Marché	3 455	5 188
Risque Opérationnel	3 194	3 385
Exigence transitoire	–	–
Total Actifs Pondérés	36 248	35 379

Coût du risque et Encours douteux sur prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit

	Au	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
(en millions d'euros / %)		
Prêt et créances sur la clientèle et sur les établissements de crédit	53 788	50 234
Créances dépréciées brutes (B) ¹	990	971
Créances dépréciées en % des créances totales	1,84 %	1,93 %
Dotations aux provisions sur créances douteuses de l'exercice	10	(81)
Provisions pour dépréciation sur prêts et créances sur la clientèle (A) ¹	(522)	(535)
Ratio de provision pour dépréciation sur encours créances douteuses : A/B	52,73 %	55,10 %

¹ Les montants correspondent au stage 3 uniquement.

Appétit au risque de HSBC

Tout au long de son histoire, le Groupe HSBC a maintenu un profil de risque prudent. Cet élément est au centre de la stratégie et des activités du Groupe. Les principes qui suivent déterminent les principes fondamentaux d'appétit pour le risque et la façon dont les activités et les risques du Groupe sont conduits.

Application à l'échelle de l'entreprise

- L'appétit au risque prend en considération les risques financiers et non financiers et est exprimé en termes quantitatifs et qualitatifs.
- Cela s'applique au niveau global de l'entreprise, au niveau régional, et aux entités opérationnelles de taille significative.

Situation financière

- Excellente structure de capital, définie par les ratios réglementaires et internes.
- Gestion autonome de la liquidité et des financements de chaque entité du Groupe.

Modèle opérationnel

- Rendement des activités lié à la prise de risque.
- Une rentabilité durable et diversifiée des activités permettant d'assurer un rendement constant et soutenu pour nos actionnaires.

Pratiques commerciales

- S'abstenir complètement de s'engager dans des activités ou de s'associer avec des partenaires sans avoir établi et/ou atténué les risques potentiels ou les atteintes possibles à la réputation du Groupe.
- Aucun appétit pour les activités qui pourraient, de façon délibérée ou sciemment, causer du tort aux clients dans l'utilisation des produits et des services du Groupe ou qui pourraient être en infraction avec la lettre ou l'esprit des obligations réglementaires.
- Aucun appétit pour les conduites inappropriées sur les marchés financiers, que ce soit le fait d'un employé du Groupe ou d'une ligne métier.

Points d'attention spécifiques

Risque lié au Brexit – Procédure de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne

La période d'incertitude liée aux termes de l'accord sur la sortie du Royaume-Uni et à sa future relation (notamment en termes d'échanges commerciaux) avec l'Union européenne et le reste du monde continue. La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne est officiellement prévue pour mars 2019. Avant cette date, le Royaume-Uni et l'Union européenne doivent finaliser les termes de l'article 50 sur l'Accord de Retrait afin qu'il puisse être approuvé par leurs Parlements respectifs. Finaliser les négociations d'un tel accord commercial dans un délai aussi court ne sera pas possible. Une période de transition jusqu'au 31 décembre 2020 a ainsi été négociée entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Néanmoins, il n'existe aucune certitude juridique avant que cela ne soit entériné dans l'Accord de Retrait, probablement pas avant le premier trimestre 2019. L'incertitude persiste donc, tout comme le risque de volatilité des marchés.

Atténuation

Durant cette période, la priorité du Groupe HSBC est de suivre l'évolution des conséquences potentielles de ce changement pour ses clients, ses produits et son modèle bancaire, et de prendre les mesures appropriées pour pallier ces risques. Quel que soit le scénario, l'objectif de HSBC est de continuer à répondre aux besoins de ses clients et à assurer la continuité des activités du Groupe. L'échelle et la nature de l'impact sur le Groupe HSBC dépendront des conditions précises au travers desquelles le Groupe HSBC et ses clients seront capables de mener leurs

affaires transfrontalières à bien suite au départ du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Comme expliqué dans le Rapport du Conseil d'Administration page 8, le Groupe HSBC a mis en place un plan de contingence solide. Ce dernier est basé sur un scénario suivant lequel le Royaume-Uni sort définitivement de l'Union européenne en mars 2019, et ce, sans conserver l'accès au marché unique, ni bénéficier d'une union douanière ou d'un arrangement transitoire. HSBC Bank plc et HSBC France ont réalisé de réels progrès pour s'assurer qu'ils étaient préparés à une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne au premier trimestre 2019 dans les conditions évoquées précédemment. Il demeure des risques d'exécution, notamment ceux liés au résultat incertain des négociations et aux courts délais pour implémenter des changements significatifs à nos modèles opérationnels anglais et européens. Les risques sont suivis continuellement, avec une attention particulière portée aux secteurs les plus vulnérables afin d'évaluer la nécessité d'ajuster la politique de risque de HSBC.

Risques principaux et émergents

Notre approche pour identifier et surveiller les risques principaux et émergents est décrite à la page 86. En 2018, nous avons réalisé des modifications au niveau des risques principaux et émergents pour refléter notre évaluation des risques auxquels HSBC fait face.

Facteurs externes

Risques macroéconomiques

La croissance économique a été décevante en 2018 en Zone euro et en France en particulier. Outre un environnement extérieur moins dynamique, des facteurs spécifiques à certains pays européens ou secteurs (l'industrie automobile aux 3^e et 4^e trimestres) ont contribué à la faiblesse de la demande domestique, avec une consommation des ménages étonnamment faible en France notamment.

En France, les conséquences de la « crise des gilets jaunes » sur la consommation au 4^e trimestre n'ont pas été encore pleinement évaluées. Les mesures prises par le gouvernement pour rendre du pouvoir d'achat notamment aux ménages les plus modestes en 2019 vont peser sur le déficit budgétaire de l'année et ses effets sur la croissance du PIB sont incertains, à un moment où les investissements ralentissent et où un soutien par la consommation serait le bienvenu.

Dans ce contexte, l'évolution de la demande de financement des entreprises reste incertaine, et les revenus d'intérêts sur les dépôts ne devraient pas connaître de hausse significative. L'activité d'intermédiation bancaire devra donc trouver d'autres relais de croissance.

Par ailleurs, des facteurs exogènes pourraient affecter la croissance française, dont notamment un Brexit sans accord qui affecterait les entreprises engagées dans des activités transfrontalières avec le Royaume-Uni. Les différends commerciaux en cours entre les Etats-Unis et la Chine pourraient aussi résulter en un ralentissement global des échanges internationaux. D'autres facteurs politiques, y compris les élections européennes de mai, pourraient générer des risques supplémentaires pour les perspectives économiques.

D'autre part, si le budget de l'Italie a fait l'objet d'un compromis avec les autorités européennes, les fragilités de son secteur bancaire continuent d'être un sujet de préoccupation, empêchant d'écarter tout risque de résurgence d'une crise financière en Europe, quand bien même les risques systémiques en Zone euro sont désormais modérés.

Enfin, le faible niveau des taux d'intérêt, qui pousse les investisseurs à rechercher du rendement quitte à relâcher leurs critères de risque, continue d'exposer le système financier à la création de "bulles" sur certaines classes d'actifs.

Alors que la BCE a mis fin à sa politique de "quantitative easing", se contentant désormais de renouveler, sans l'augmenter, le stock

Risques

des actifs financiers achetés sur les marchés au fil des ans, les perspectives de ralentissement économique dans la Zone euro l'ont conduite à différer les hausses de taux envisagées - et nécessaires - pour un retour progressif à la normale.

Atténuation

Confrontée à ces défis, HSBC France a poursuivi l'exécution des initiatives engagées depuis 2016 pour améliorer sa rentabilité et renforcer la robustesse de son *business model*.

En plus de maintenir le contrôle des coûts extrêmement strict en place depuis plusieurs années, HSBC France a commencé à bénéficier en 2017, et davantage encore en 2018, d'économies importantes engendrées par son programme de transformation. Ce programme doit en outre apporter des gains d'efficacité supplémentaires à ses activités de Banque de détail et de banque commerciale.

Dans la Banque de particuliers, HSBC France a transformé en 2018 son organisation commerciale, qui a abouti à mettre à disposition de sa clientèle un service de banque à distance plus performant tout en lui maintenant le bénéfice d'un contact en agence. La mise en place de forces commerciales spécialisées dans certains types de crédits ou tournées vers des types de clients aux besoins spécifiques et le développement de nombreux services "numériques", visent à assurer un service plus rapide et de meilleure qualité et à libérer davantage de temps aux chargés de relations pour approfondir leur dialogue avec leur clients. S'agissant de ses activités de grande clientèle et de marché, HSBC France s'attend, et se prépare activement, à capter une part du transfert dans l'Hexagone de certaines activités assurées jusqu'à présent par la place financière de Londres pour le compte d'entreprises de la Zone euro. L'arrêt du "*quantitative easing*" pourrait également rendre de la liquidité aux marchés de la dette souveraine et "*corporate*" et favoriser ainsi le volume et la rentabilité de ses activités d'intermédiation sur ces marchés.

D'autre part, HSBC France va s'attacher à développer encore davantage les relations commerciales établies avec les entreprises clientes des différentes succursales et filiales de la Zone euro dont les activités ont été transférées à HSBC France par sa maison-mère britannique en 2018 ou vont l'être en 2019. HSBC France entend ainsi renforcer sa position de première banque internationale en France dans les activités de banque de grande clientèle et de marché.

Elle-même confrontée à la nécessité de verser des "intérêts négatifs" sur ses propres dépôts, et en accord avec les pratiques de marché désormais en vigueur en France, HSBC France applique des taux d'intérêt négatifs sur leurs dépôts journaliers aux clients ayant le statut de banque ou d'établissement financier.

En ce qui concerne ses activités d'assurance-vie, HSBC France continue d'appliquer une stratégie de gestion à long terme de ses actifs et de ses couvertures qui ont pour effet d'atténuer l'impact de la baisse des rendements. Il est à noter, à ce propos, que HSBC Assurances-Vie (France) est en France la seule compagnie d'assurances à comptabiliser en compte de résultats les variations de sa *Present Value In Force* ("*PVIF*"), qui est la valeur nette présente des profits attendus de son portefeuille d'investissements.

S'agissant des risques sectoriels, la banque, outre un suivi attentif des tendances économiques, a établi de longue date des procédures et un dispositif de contrôle consistant entre autres en l'examen détaillé de toutes ses expositions significatives à des clients opérant dans un secteur risqué, en la fixation de limites sectorielles et en un programme de tests de résistance destinés à évaluer régulièrement l'effet d'une détérioration exceptionnelle survenant dans certains secteurs économiques auxquels elle est particulièrement exposée. Les politiques de crédit sont par ailleurs réexaminées si nécessaire en fonction des évolutions sectorielles constatées ainsi que des conclusions à tirer éventuellement de ces "*stress tests*". Des tests de résistance plus globaux sont en outre menés annuellement pour mesurer l'impact d'une dégradation économique majeure sur ses résultats et son bilan.

Enfin, eu égard aux écarts persistants entre les situations économiques des pays de l'Union européenne et aux incertitudes

engendrées par le *Brexit*, HSBC France continue de limiter ses positions de risques de marché dans son portefeuille de négociation. Celles-ci sont soumises à des tests de résistance fréquents sur la base d'un grand nombre de scénarios différents, que la banque fait évoluer en fonction des tendances qu'elle observe et des évolutions possibles de l'environnement économique. De même, les calculs de risque et les limites imposées aux équipes de "*front office*" tiennent compte du caractère relativement illiquide de certains marchés.

Risque concurrentiel

L'industrie bancaire commence à se trouver confrontée à l'arrivée, sur certaines de ses activités traditionnelles, de nouveaux entrants tels que les banques mobiles, les GAFAs ou encore des acteurs non bancaires ("*Fintechs*", "*Assurtechs*", ...), dotés d'une véritable expertise dans les technologies de l'information et du traitement de données.

Ces concurrents potentiels sont en mesure de capter une part de la "chaîne de valeur" des services et produits offerts par les banques en proposant à leur clientèle des produits et services généralement moins coûteux, plus souples et réactifs grâce aux nouvelles technologies (par exemple évaluation automatique des risques client à l'aide d'algorithmes), et des services mieux adaptés à la "banque à distance" via des smartphones ou des tablettes, à tel point que les plateformes des acteurs traditionnels pourraient être à terme obsolètes et dépassées.

Ce défi est d'autant plus grand que les réglementations et les évolutions du marché modifient en profondeur les univers des paiements (PSD2, Paiement Instantané, Paiement NFC, Blockchain) et de la gestion de données (Règlement Général sur la Gestion des Données ("*RGPD*"), Open Banking, Intelligence Artificielle ("*IA*").

Paiements. L'adoption et l'extension du périmètre légal de la régulation européenne des services de paiements (PSD2) facilitera l'accès aux plateformes bancaires de paiement électronique des banques traditionnelles à deux nouveaux types d'acteurs, que sont les *Account Information Service Providers* ("*AISP*") et les *Payment Initiation Service Providers* ("*PISP*"). Les AISP sont des "agrégateurs" de données qui peuvent traiter et centraliser les informations de plusieurs comptes détenus par un même client dans une ou plusieurs banques ; les PISP seront, eux, habilités à recevoir et à traiter des demandes de paiement de clients dès lors que ceux-ci les y auront habilités. Cependant, deux des mesures réglementaires les plus controversées, renvoyant à des mesures de sécurité plus rigoureuses sur les transactions de paiements et sur l'abolition de la pratique du *screen-scraping*, ne seront actionnables qu'en septembre 2019, soit 18 mois après que les Standards Techniques Réglementaires ("*STR*") correspondants ont été publiés dans le Journal Officiel de l'UE. Les banques doivent donc rapidement adapter leurs procédures et infrastructures technologiques afin de proposer des offres de paiement en temps réel à leurs clients. Le secteur des paiements a également évolué avec l'utilisation grandissante de la *blockchain* qui représente un fort risque de désintermédiation bien que cette technologie n'en soit qu'à ses débuts.

Gestion des données. RGPD, l'*Open Banking* et l'*IA* changeront également de façon significative la manière dont les banques utilisent les données client et s'inscriront au cœur d'un nouveau paradigme de la gestion de données.

L'un des risques majeurs pour les banques traditionnelles, moins agiles que les nouveaux entrants, réside donc dans la perte progressive potentielle de revenus, et ce, dans un environnement dans lequel les clients attendent un service exemplaire de la part de leur banque.

Atténuation

Le Groupe HSBC est très au fait de ces évolutions technologiques et entretient d'étroites relations avec "l'écosystème" des "*Fintechs*". Le projet PSD2 est mis en œuvre en France et en Europe afin d'assurer que la banque se conforme à ses obligations, ainsi que l'identification de potentielles opportunités de marché. Par ailleurs, le RGPD est désormais appliqué de façon

structurée chez HSBC France. Les projets "d'Open Banking" initiés au Royaume-Uni peuvent également être exploités. En parallèle, la banque reste très attentive aux opportunités de partenariats avec les Fintechs stratégiques afin que les différentes lignes de métier de HSBC France soient en mesure de tirer profit des opportunités sur leurs marchés respectifs. HOST avec son programme de modernisation informatique et les "Labs" de HSBC France examinent également des opportunités d'investissements afin de préparer la banque aux différentes évolutions technologiques et progressivement digitaliser ses produits et des services.

Ainsi, la banque offre déjà à ses clients un service de consultation de comptes "multibanque", via un contrat passé avec un AISP. HSBC France mène par ailleurs un programme ambitieux d'analyse de données sur son application mobile Personal Economy pour offrir les meilleurs produits et services personnalisés à ses clients. HSBC France songe par ailleurs à développer des Application Programming Interfaces ("API"), clés de voûte de "l'Open Banking", avec des prestataires tiers pour étendre la portée de ses produits et services tout en enrichissant son offre. De plus, plusieurs projets sont mis en place au niveau du Groupe, de la Région, et de la France afin d'adapter la stratégie de paiement de HSBC à l'environnement post-PSD2, et d'identifier les opportunités de croissance qui y sont liées.

Risque "cyber" et d'intrusion informatique

La menace Cyber reste un sujet d'attention pour notre organisation, et une défaillance de nos mesures de protection contre la criminalité sur Internet où les cyber-attaques pourraient aboutir à des pertes financières, une interruption de nos activités et/ou la perte de données de nos clients ou d'autres informations sensibles qui pourraient affecter notre réputation ou notre capacité à attirer ou conserver nos clients.

Les «rançongiciels» (*ransomwares*) et les attaques par déni de service (DDoS) sont une menace prépondérante en pleine croissance au sein du secteur. La technique d'hameçonnage reste le vecteur de diffusion de malware et autre virus la plus utilisée et la plus efficace. A ce titre, de nombreux tests sont effectués en interne pour sensibiliser les employés HSBC.

Atténuation

La sécurité du système informatique de la banque est cruciale pour le bon fonctionnement de ses services bancaires, la protection de sa clientèle et de la marque HSBC. Dans le but de la préserver à son meilleur niveau, HSBC France continue de renforcer ses moyens techniques, son dispositif de contrôle et sa gouvernance pour prévenir et résister à cette menace toujours plus grande des cyber-attaques.

Le risque Cyber est une top-priorité pour la Direction et fait l'objet de communications et de débats réguliers afin d'assurer la visibilité, la gouvernance et le soutien appropriés à notre programme de cyber-sécurité.

Risque de non-transparence fiscale

Comme toute entreprise, HSBC France est exposée au risque d'une interprétation ou d'une application erronée des règles fiscales qui s'appliquent à elle, dont la complexité va croissant. Plus spécifiquement, les autorités fiscales portent une attention de plus en plus grande aux conditions de facturation entre sociétés membres de grands groupes internationaux comme HSBC. HSBC France court donc le risque d'un redressement ou de pénalités dans l'hypothèse où elle ne respecterait pas l'ensemble de ces dispositions, notamment l'obligation de traiter avec sa société-mère à des conditions commerciales normales.

D'autre part, certains clients de HSBC France pourraient tenter d'utiliser ses services à des fins d'évasion fiscale, exposant la banque à des accusations de complicité, qui, si elles étaient confirmées, peuvent entraîner de sévères conséquences financières, pénales et pour sa réputation.

Atténuation

La Direction des Affaires Fiscales de HSBC France travaille en étroite collaboration avec les autres fonctions et les différentes lignes de métier de même qu'avec les autres entités du Groupe

pour s'assurer que les transactions que HSBC France réalise pour son propre compte ainsi que celles réalisées avec ses clients sont bien conformes à la lettre et à l'esprit des règles fiscales (principe de Transparence Fiscale). Elle veille en outre à ce que les prix de transfert pratiqués avec les autres entités du Groupe soient justifiés et documentés.

Risques de non-conformité réglementaire, y compris aux règles de bonne conduite

Suite à de nombreux incidents liés à des infractions aux principes de bonne conduite par des établissements financiers et aux sanctions financières qui ont suivi, nos régulateurs sont particulièrement attentifs aux thèmes "Conduct", en termes de traitement équitable de la clientèle et de bonne conduite sur les marchés financiers (y compris le dispositif de détection des abus de marché).

Le niveau de risque de l'environnement réglementaire s'est maintenu en 2018 compte tenu de l'entrée en vigueur de projets réglementaires européens d'envergure, instaurant des standards exigeants pour les secteurs bancaire, financier et assurantiel. Par ailleurs, HSBC a ajusté sa stratégie pour l'Europe suite à la décision du Royaume-Uni de quitter l'UE afin d'assurer un niveau de service équivalent à ses clients pré- et post-Brexit. La conformité aux standards réglementaires doit être garantie à tout moment, que ce soit vis-à-vis de contreparties internes ou externes.

Atténuation

Conformément aux initiatives du Groupe et à sa politique de bonne Conduite, HSBC France a déployé le programme *Conduct* : les lignes de métiers gèrent pleinement le risque *Conduct* comme les autres risques.

La fonction *Regulatory Compliance* supervise et conseille les métiers dans leurs plans d'action, en étant attentive à la formation des collaborateurs, afin de gérer tout problème ou retard potentiel dans l'application des normes réglementaires. Elle assure le rôle de "Risk Stewards" (référents) auprès de contreparties internes ou externes, y compris nos régulateurs, dans la mise en œuvre des priorités stratégiques de HSBC.

Risque de criminalité financière

HSBC n'a pas d'appétit à voir ses produits et services utilisés pour blanchir les profits d'activités criminelles, financer le terrorisme, ou faire du commerce avec des pays ou des individus objets de sanctions internationales. Le risque de criminalité financière reste intrinsèquement élevé et nécessite un travail continu de renforcement du dispositif de prévention, de détection et de déclaration des activités criminelles.

Atténuation

Le dispositif de HSBC a été conçu afin d'appliquer la lettre et l'esprit des lois, règles, normes et bonnes pratiques les plus strictes de la profession en la matière. Ceci englobe toutes les pratiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales, la lutte contre la corruption et la prévention de la fraude, avec les priorités suivantes:

- Un dispositif de connaissance client adapté, incluant les principes d'identification et de vérification des données du client ainsi qu'une bonne connaissance de ses ressources financières, sans oublier des diligences renforcées pour les clients à risque élevé tels que les personnes politiquement exposées, leurs proches et associés ;
- Une culture de la lutte contre la criminalité financière adaptée aux risques du marché, et diffusée du top management jusqu'à tout employé de la banque dans le Groupe ;
- Un dispositif adapté de surveillance des transactions, permettant d'identifier toute activité suspecte d'un client de la banque ou le concernant, et de la signaler à Tracfin ;
- Un dispositif adapté de comparaison des données clients, tiers et transactions avec les listes de sanctions nationales et

internationales, permettant une investigation de toute anomalie relevée dans un délai raisonnable ;

- Refuser toute relation d'affaire inappropriée ou susceptible de faire porter un risque à HSBC en matière de respect des sanctions internationales ;
- Un dispositif de lutte contre la corruption conforme à la politique du Groupe HSBC, à la loi "Sapin II" et aux directives de l'Agence Française Anti-corruption ;
- Un dispositif adapté de dissuasion et de détection de tentatives de fraude.

Changement climatique

Le Groupe HSBC est conscient que les changements climatiques et les besoins de transition vers une économie bas carbone vont générer des risques climatiques à court, moyen et long termes. Par ailleurs, HSBC France répond aux exigences réglementaires françaises en évaluant son exposition aux risques liés aux changements climatiques.

Les risques climatiques sont répartis en deux principales catégories : (1) les risques liés à la transition vers une économie bas carbone et (2) les risques liés aux impacts physiques du changement climatique, qui se matérialiseront sur des horizons de temps différents selon les pays et les secteurs.

Le risque de transition, dans un contexte de changement climatique, est le risque qu'un client/une contrepartie ne puisse pas remplir ses obligations financières du fait de la transition vers une économie sobre en carbone. Cette transition peut être stimulée par des politiques et réglementations, l'adoption de technologies d'efficacité énergétique et des évolutions de marchés.

Le risque de transition peut se traduire par des pertes de revenus, des baisses de valorisation des actifs, des coûts à la hausse (coûts de production plus élevés, investissements dans de nouvelles technologies, taxe carbone, coûts réglementaires et amendes, actions en justice) et des risques de réputation.

HSBC pourrait se trouver exposé à des risques climatiques matériels par le biais de financements ou d'opérations de marchés avec des entreprises ayant une exposition directe aux risques climatiques (producteurs d'énergie fossile, utilisateurs intensifs d'énergie fossile, propriétaires fonciers, entreprises du secteur agricole/agroalimentaire). La Banque pourrait également faire face à des risques de réputation et de procédures judiciaires liés à des financements d'activités fortement émettrices de CO₂. Parallèlement, avec le développement des marchés bas carbone et des alternatives d'efficacité énergétique, HSBC pourrait accompagner de manière opportune les entreprises choisissant d'investir dans des actifs "verts".

Atténuation

HSBC développe des politiques et des procédures de gestion de ces risques en ligne avec l'appétit au risque du Groupe pour (1) protéger la Banque contre les risques climatiques et (2) faciliter le financement de la transition vers une économie bas carbone.

Il développe un *process* pour mesurer et suivre son exposition (définie par la limite en Cat A/encours) (1) aux activités intensives en carbone et (2) aux activités bas carbone. Le risque de transition sera évalué et suivi par les équipes commerciales et les équipes crédit et l'exposition au risque de transition sera communiquée au Comité des Risques du Groupe *via* le *Climate Business Council*, en incluant une revue régulière des secteurs et clients sensibles.

Ce processus permettra d'aligner le portefeuille de financements avec un scénario de décarbonation.

Facteurs internes

Risques des systèmes informatiques & résilience opérationnelle

Indépendamment d'actes de malveillance, les systèmes informatiques de la banque sont exposés à des risques de panne ou de mauvais fonctionnement, ou d'accès non autorisés aux applications et serveurs informatiques, qui pourraient affecter les clients de HSBC France, son fonctionnement ou encore sa capacité à respecter ses obligations réglementaires.

Atténuation

Pour se prémunir contre ce risque, HSBC France met en œuvre un programme régulier de migration de ses données et de ses applicatifs sur de nouveaux serveurs. Dans certains cas, le choix est fait de confier certains services informatiques à des sous-traitants lorsque cette solution est plus sûre et plus efficace. Il convient enfin de souligner que HSBC France est engagée dans un programme de modernisation informatique de grande envergure, qui débouchera sur le remplacement de son système bancaire principal par un système développé par une entreprise tierce et déjà en fonctionnement dans un certain nombre d'autres banques françaises.

Risques psycho-sociaux

Les divers programmes de transformation et projets en cours chez HSBC France, touchant une grande partie de son personnel, créent un environnement que certains collaborateurs peuvent ressentir comme complexe et incertain. Alors que les résultats financiers de HSBC France, du fait des taux d'intérêts bas et de la compétition croissante sur les marchés, tendent à se dégrader comparés aux années précédentes, cette situation peut entraîner un désengagement d'une partie du personnel, une augmentation du taux d'absentéisme et de démissions. En outre, la transformation et la complexité croissante de l'industrie bancaire modifient les compétences attendues dans tous les Métiers et Fonctions. Les collaborateurs doivent s'adapter et développer de nouvelles compétences, ce qui peut créer un sentiment d'inadaptation pour certains.

Atténuation

Pour se prémunir contre ces risques, HSBC France s'assure que l'ensemble du personnel reçoit une information régulière et claire sur les réorganisations et les projets en cours. La banque contrôle par ailleurs avec attention la charge de travail et le niveau de stress de ses employés au travers d'enquêtes bi-annuelles et, pour ses cadres à forfait jour, par des questionnaires adaptés. L'encadrement de proximité est également sensibilisé régulièrement à ce risque et encouragé à prendre les mesures appropriées quand nécessaire. La stratégie HSBC orientée vers le bien-être au travail et une façon de travailler différente, vise également à atténuer ces risques ; HSBC France a décliné cette stratégie dans une série d'ateliers « Boost ta banque » invitant les collaborateurs à s'exprimer et à identifier des plans d'action concrets. En outre, HSBC France propose des programmes de formation spécifiques (techniques, managériales) pour aider les collaborateurs à développer de nouvelles compétences et à s'adapter.

Risques d'exécution

Afin de réaliser ses objectifs stratégiques et de respecter ses exigences réglementaires, il est important pour HSBC France de maintenir une attention forte au risque d'exécution.

Les différents projets en cours chez HSBC France peuvent engendrer des conflits de priorités et d'allocation de moyens. Ceux-ci peuvent peser en fin de compte à la fois sur le bon déroulement des projets, voire leur bonne fin, et sur le fonctionnement courant de la banque, avec comme conséquences possibles des pertes financières, une réputation entachée ou encore des sanctions réglementaires.

Atténuation

HSBC France met en œuvre les moyens nécessaires à la conduite de ses différents projets, qu'ils soient techniques, financiers ou humains. Ceux-ci font l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'une gouvernance adaptée à leur nature et à leur niveau de complexité. Les principaux parmi eux sont suivis au plus haut niveau des instances de gouvernance.

Enfin, dans l'objectif de renforcer la gouvernance des projets significatifs, un Comité trimestriel de surveillance des principaux Projets a été lancé au premier trimestre 2018.

Risque de modèle

Parmi les risques réglementaires, le risque lié aux modèles de calcul des actifs pondérés par les risques *Risk Weighted Assets* ("RWA") constitue un domaine particulier. En effet, en premier lieu, les exigences réglementaires qui entourent le développement, la validation et le suivi de ces modèles, ainsi que leur gouvernance, se sont considérablement développées et nécessitent d'importants travaux de mise à niveau sur le plan de la qualité des données et des travaux statistiques (en particulier eu égard à la nouvelle exigence réglementaire sur l'évaluation de la performance des modèles globaux sur le portefeuille HSBC France). D'autre part, la BCE a lancé en 2017 un programme de revue approfondie de ces modèles destiné à appréhender, dans le but de les harmoniser autant que possible, les approches théoriques et les pratiques dans l'ensemble des pays placés sous sa juridiction. Ce programme, appelé *Targeted Review of Internal Models* ("TRIM"), ne se conclura pas avant 2019. D'ici là, il est possible que beaucoup d'incertitudes demeurent sur la capacité de HSBC France à conserver sur la durée le bénéfice de certains de ses modèles internes ou à faire valider des évolutions de ceux-ci qui lui paraîtraient souhaitables, voire nécessaires. Cette incertitude est accentuée, dans le cas de HSBC France, par le fait que la banque soit également soumise à la supervision du régulateur britannique, la PRA, et que la validation de ses modèles nécessite donc une coordination entre cette dernière et ses deux autres superviseurs en la matière que sont l'ACPR et la BCE. Il n'y a pour l'instant pas de certitude sur le maintien du Process de Décision Joint (entre la BCE et la PRA) dans le cadre du Brexit.

En deuxième lieu, le comité de Bâle s'est finalement accordé en décembre 2017 sur un ensemble de réformes, applicables de manière graduelle à compter de 2022, qui limiteront les économies possibles de fonds propres réglementaires liées à l'utilisation de modèles internes. Ces réformes concernent en particulier l'utilisation des modèles en matière de risque de crédit, ainsi que l'instauration d'un plancher global de capital calculé à partir de l'exigence réglementaire qui découlerait d'une application intégrale d'une approche dite standard. Ces différentes modifications, qui doivent encore être transposées en droit européen, pourraient conduire à une augmentation significative du montant des actifs pondérés par les risques (RWA) de HSBC France.

L'ensemble de ces évolutions, en particulier dans le contexte d'un environnement volatil (*Brexit*, nouvelle définition du défaut de l'EBA, "guidelines" EBA sur les modèles PD et LGD), fait peser sur la banque le risque d'un accroissement de ses besoins en capital réglementaire, soit que ses modèles internes avancés soient ultimement invalidés, la contraignant à adopter des méthodes dites "fondation" ou "standard", soit qu'elle se voie imposer des marges de prudence supplémentaires de nature diverse, ou des seuils minimums ("floors"), dans ses modèles existants, soit encore en conséquence de changements dans les calculs réglementaires de RWA qui s'imposeraient à l'ensemble des banques sous juridiction européenne.

Atténuation

Pour faire face au mieux à ces contraintes, HSBC France fait évoluer ses modèles et sa gouvernance afin de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires et refléter la future structure de HSBC France post-*Brexit*. Pour ce faire, elle fait appel lorsque nécessaire au renfort des équipes spécialisées de HSBC Bank plc. La validation interne de ses modèles, préalable à leur soumission aux régulateurs, est assurée par une équipe indépendante dédiée

du Groupe HSBC et répond par ailleurs à des normes extrêmement strictes, communes à l'ensemble du Groupe HSBC.

Par ailleurs, HSBC France coopère activement avec la PRA et la BCE sur l'ordre de priorité des soumissions de modèles et fournit régulièrement aux régulateurs l'inventaire des soumissions de modèles à venir. Une note de règlement sur les exigences en termes de notification de modèles a été finalisée pour assurer la cohérence d'ensemble en termes d'exigences réglementaires. Enfin, des ressources supplémentaires sont mobilisées pour répondre aux exigences réglementaires supplémentaires (par exemple un projet a été mis en place sur la nouvelle définition du défaut de l'EBA).

Risques liés à la gestion de données

HSBC France doit s'assurer qu'elle produit, gère et conserve ses données d'une façon fiable et homogène, pour ses propres besoins mais aussi pour ceux des régulateurs, qui en exigent une communication toujours plus fréquente et détaillée. A défaut, l'information sur laquelle elle se fonde pour prendre ses décisions de gestion et répondre au mieux aux besoins de ses clients pourrait être erronée, sa communication financière mise en doute, et son incapacité à remplir ses obligations de *reporting* réglementaire pourrait donner lieu à des sanctions.

La conservation de ces données, que ce soit sur des supports physiques ou électroniques, et la capacité de la banque à les répertorier et les récupérer, sont également nécessaires dans certaines circonstances, dont notamment les cas de litige, d'enquête ou de contrôle. En cas de défaillance dans ce domaine, la banque pourrait subir des condamnations et autres pertes financières.

HSBC France s'attache à progresser en permanence dans ce domaine et s'inscrit dans un programme global d'amélioration de la qualité des données du Groupe HSBC.

Atténuation

Un Comité de "Gestion des archives physiques et numériques" se tient tous les trimestres, sous la présidence du COO.

Un Comité de Gestion des Données (*Data management*) se tient également tous les mois, coprésidé par le COO, le Directeur Financier et le Directeur des Risques de HSBC France.

Enfin, HSBC s'est mis en conformité avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), entré en vigueur en mai 2018.

Facteurs de risques

Nous avons établi une liste exhaustive de facteurs de risques qui couvrent l'ensemble des risques qui affectent notre entreprise. Un grand nombre de facteurs de risques peuvent affecter de façon significative notre entreprise, nos perspectives, notre situation financière, notre capital, notre réputation, les résultats des opérations et/ou des clients. Ces risques n'ont pas été nécessairement jugés comme étant des risques principaux ou émergents ; cependant ils sont pris en compte dans l'évaluation permanente des risques principaux ou émergents qui peuvent conduire à une révision de notre appétence au risque.

Risques macroéconomiques

Les conditions économiques et de marché actuelles peuvent affecter les résultats de HSBC France

Nos bénéfices sont affectés par la situation économique et les conditions de marché internationales, régionales et locales. Le doute et les situations de volatilité économique peuvent créer un environnement complexe pour les entreprises financières comme HSBC France. En particulier, nous pouvons nous trouver exposés aux défis suivants, du fait de ces facteurs, quant à nos opérations et notre modèle économique :

- les demandes de financement de clients solvables peuvent diminuer si l'activité économique ralentit ou reste faible ;
- si les flux de capitaux sont interrompus, certains marchés peuvent imposer des mesures protectionnistes qui peuvent

Risques

affecter les institutions financières et leurs clients, et d'autres marchés peuvent être tentés de prendre le même chemin ;

- si les taux d'intérêts commencent à augmenter, les consommateurs et les entreprises peuvent avoir des difficultés avec l'accroissement de la charge d'endettement, qui pourrait entraîner une augmentation des impayés et des charges pour créances douteuses ;
- notre capacité à emprunter à d'autres institutions financières ou à nous engager dans des opérations de financement peut être affectée par les perturbations du marché ;
- les évolutions du marché peuvent affecter la confiance des consommateurs et des entreprises au-delà des prévisions. Si la croissance économique est faible, par exemple, les prix des actifs et les comportements de paiement sont négativement affectés, aboutissant à une augmentation des impayés, des taux de défaut et des dotations aux provisions pour dépréciation plus élevés que prévu. Cependant, si la croissance est trop rapide, une bulle de valorisation des actifs peut apparaître, particulièrement dans le secteur de l'immobilier, avec des conséquences potentielles négatives pour les banques ;
- une hausse du protectionnisme, que pourrait entraîner une tendance populiste et des changements structurels face au développement de l'économie, pourrait affaiblir les échanges internationaux, et affecter potentiellement les lignes de métier traditionnelles de HSBC France.

La survenance de ces événements ou de ces circonstances pourrait avoir un impact significatif sur nos perspectives d'activité, notre situation financière, nos clients et les résultats de nos opérations.

Risque géopolitique

Le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne pourrait affecter le modèle économique et les résultats financiers de HSBC France

Le vote de l'électorat britannique et l'accord de retrait de l'Union européenne pourraient avoir des conséquences significatives sur la situation macroéconomique générale du Royaume-Uni, de l'Union européenne et du monde. Les négociations portant sur l'accord de retrait du Royaume-Uni et la définition de sa future relation avec l'Union européenne et ses relations commerciales avec le reste du monde ne sont toujours pas achevées, à quelques semaines de la date officielle du retrait.

La future relation du Royaume-Uni avec l'Union européenne aura des répercussions sur le modèle d'activité des opérations bancaires transfrontalières européennes du Groupe HSBC basées à Londres, qui reposait jusqu'ici sur un accès totalement libre au marché européen des services financiers (perte des droits liés au "passeport européen", interruption de la circulation libre des services et modifications significatives apportées à la politique migratoire britannique). Ainsi, pour répondre aux besoins des clients du Groupe HSBC après le départ envisagé du Royaume-Uni de l'Union européenne, le Groupe HSBC procède à des ajustements de son modèle bancaire transfrontalier, comprenant le transfert des activités de plusieurs entités basées dans l'Espace Economique Européen (EEE) à de nouvelles succursales de HSBC France (qui devrait s'achever en début 2019) et la migration probable des activités et des clients affectés du Royaume-Uni vers les filiales de l'EEE de HSBC, en particulier HSBC France.

HSBC France doit faire face à de nombreux défis (juridiques, réglementaires, d'organisation, opérationnels, informatiques, humains, financiers) dans le cadre de son programme d'adaptation à un environnement "post-Brexit".

Risques prudentiels, réglementaires et juridiques du modèle économique de HSBC

Risques prudentiels, réglementaires et juridiques

HSBC France mène des activités dans plusieurs pays et est soumis à un cadre exigeant de réglementation et de supervision. Les normes applicables aux banques visent principalement à limiter leur exposition aux risques, à préserver la stabilité financière et à protéger les clients, les emprunteurs et les investisseurs. Les règles régissant les services financiers permettent notamment d'encadrer la vente, le placement et le marketing d'instruments financiers, et la conduite de tous les acteurs sur les marchés. HSBC France doit également se conformer aux exigences de fonds propres et de liquidité, nécessitant d'importantes ressources. Toute infraction aux normes applicables pourrait entraîner des sanctions (y compris un retrait d'agrément ou la suspension de certaines activités), et porterait atteinte la réputation de HSBC.

HSBC France est régi par un cadre législatif et réglementaire très fourni et en évolution rapide

HSBC France exerce des activités réglementées, comportant un risque de non-conformité élevé dans un contexte de réformes, de changements de politiques et d'approche des régulateurs en France, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, au sein de l'Union européenne, ainsi que dans tous les marchés où HSBC France exerce ses activités. Ce risque est particulièrement prégnant dans l'environnement actuel, avec une attention de l'Etat et des régulateurs envers le secteur bancaire appelée à rester élevée pour les années à venir. De plus, ces changements peuvent avoir une portée extraterritoriale, soit du fait des législateurs et régulateurs à l'origine de ces réformes, soit parce que les activités de HSBC justifient d'appliquer certaines règles locales de façon consolidée.

Les régulateurs et les gouvernements ont récemment porté leur préoccupation à la fois sur les exigences prudentielles du secteur financier, et sur la façon dont les établissements exercent leurs activités. Ces normes visent par exemple des exigences renforcées de fonds propres, de liquidité et de financement, la ségrégation de certaines activités au sein des banques, la réforme de certaines activités de marchés, la mise en place de taxes supplémentaires (taxe sur les transactions financières), l'encadrement des pratiques de rémunération et de nouvelles règles de bonne conduite. Ces nouvelles évolutions s'accompagnent de changements dans les méthodes de réglementation et de supervision, et pourraient influencer sur la façon dont HSBC exerce ses activités, mobilise ses fonds propres et organise sa gestion des risques, compte tenu de l'impact significatif de ces évolutions sur les activités, les clients, la situation financière, la réputation et les résultats du Groupe.

HSBC France pourrait se trouver en infraction par rapport aux règles qui lui sont applicables, ou ne pas s'adapter à leurs évolutions

Les pouvoirs publics ont compétence pour initier des recours administratifs ou judiciaires contre HSBC afin de sanctionner la banque, ces sanctions pouvant inclure des mesures disciplinaires, des peines civiles ou pénales, des amendes, des mesures de suspension d'activités ou de retrait d'agrément.

Parmi les sujets pouvant avoir un impact négatif sur nos activités, nos clients, notre situation financière, notre réputation et nos résultats figurent notamment :

- les réformes accompagnant les changements de gouvernement, de banque centrale, de politique en matière de concurrence ou de réglementation, ou les changements de régimes juridiques impactant les décisions des investisseurs, et notamment les marchés sur lesquels opérer ;
- la séparation structurelle de certaines activités bancaires en vigueur dans plusieurs pays ;
- la mise en œuvre de réformes d'effet extraterritorial, comme les initiatives de partage d'informations en matière fiscale ;
- la mise en œuvre en janvier 2018 de MiFID II (la directive 2014/65/UE et le règlement 600/2014/EU), qui prévoit notamment le renforcement des exigences de transparence vis-à-vis des clients, des marchés et des régulateurs ;

- la transposition en droit européen de l'accord intervenu en janvier au comité de Bâle sur les nouveaux paramètres d'évaluation des risques de marché pour les titres financiers du portefeuille de transaction *Fundamental review of the trading book* ("FRTB") et, plus généralement, de l'accord intervenu en décembre 2017 dans ce même comité ;
- l'entrée en vigueur à venir, à compter de 2022 pour l'essentiel, du paquet bancaire européen ("*Capital Requirements Regulation*", "*Capital Requirements Directive*", "*Bank Recovery and Resolution Directive*" et "*Single Supervisory Mechanism Regulation*") qui devrait être publié dans le courant du premier semestre. Celui-ci prévoit notamment des exigences minimales de ratio de levier, l'obligation d'établir une entité mère en Europe pour les groupes ayant leur siège en dehors de l'Union européenne et une limite plus stricte sur les plus grandes expositions des banques.
- la révision des exigences minimales en termes de fonds propres et de passifs éligibles en cas de résolution, incluant de nouvelles règles d'éligibilité des instruments ;
- la gouvernance d'entreprise, les règles de bonne conduite, les exigences en termes de fonds propres, de marge, de *reporting*, de compensation, d'exécution, ou encore les obligations pesant sur HSBC France dans son rôle de *Swap Dealer* ;
- l'importance croissante pour les régulateurs de la façon dont les établissements exercent leurs activités, surtout par la garantie de solutions équitables pour les clients, la garantie d'une conduite adéquate et transparente sur les marchés ne perturbant par leur stabilité, et par le maintien d'une concurrence saine et efficace dans l'intérêt des clients ;
- les restrictions sur la structure des rémunérations, et les exigences de plus en plus poussées concernant le détail des responsabilités au sein du Groupe (par exemple, la création du *Senior Manager and Certification Regime* au Royaume-Uni, ou d'autres régimes en cours de discussion ou de mise en œuvre) ;
- la mise en œuvre de normes de bonne conduite du fait de l'attention accrue des régulateurs à la culture d'entreprise, aux comportements individuels des collaborateurs et aux lanceurs d'alertes ;
- l'importance croissante du cyber-risque, des risques liés aux données (traitement de données, droits d'exploitation et de transfert) et aux technologies financières (FinTech) entraînant l'émergence de nouvelles normes en la matière ;
- les changements nationaux ou supranationaux quant aux possibilités d'externalisation (intra-ou extra-groupe) de prestation de services, de transfert de personnes et de risques vers des établissements financiers opérant dans d'autres pays, affectant notre capacité à harmoniser et à rentabiliser nos modes de fonctionnement ; et
- des exigences supplémentaires en matière de *reporting* financier, de gouvernance d'entreprise et de rémunération des collaborateurs.

HSBC France peut ne pas être capable de gérer efficacement les risques associés au remplacement des indices de référence

Le remplacement attendu des indices de référence clés (LIBOR/EONIA/EURIBOR) par des indices de référence alternatifs induit des risques pour HSBC France, ses clients et l'industrie des services financiers de façon plus générale. Ceci comprend, de façon non limitative, les risques suivants :

- Risques légaux, dus aux changements requis pour la documentation des transactions nouvelles et existantes ;
- Risques financiers, dus aux changements potentiels dans la valorisation des instruments financiers liés aux indices de référence ;
- Risques de niveaux de prix, dus aux changements des indices de référence qui pourraient affecter les mécanismes de facturation sur certains instruments ;

- Risques opérationnels, dus aux besoins éventuels d'adaptation des systèmes informatiques, des infrastructures de déclaration des transactions et des processus opérationnels ;
- Risques de conduite liés aux communications à la clientèle, pouvant entraîner des conséquences sur les clients et les engagements durant la période de transition.

L'incertitude concernant les mécanismes de transition et les niveaux relatifs du remplacement des indices et des méthodologies subsiste. Par conséquent, il n'est actuellement pas possible de déterminer comment, ni jusqu'où, de tels changements pourraient affecter HSBC France. Néanmoins, la mise en œuvre d'indices alternatifs de référence pourrait avoir un effet défavorable important sur notre situation financière, nos clients et nos activités.

HSBC France est soumis au risque fiscal dans les pays dans lesquels il opère

HSBC France est imposé suivant les règles et interprétations fiscales locales dans les pays où elle est implantée et y fait l'objet de contrôles fiscaux réguliers. Notre interprétation ou l'application de ces règles fiscales pourraient différer de celles appliquées par les autorités fiscales locales et créer un éventuel risque fiscal sur les montants dus. A ce titre, les montants effectivement payés aux autorités fiscales pourraient significativement différer des montants provisionnés dans les états financiers. L'évolution des lois fiscales, des taux d'imposition ou des pénalités pour non-respect des règles pourraient avoir un impact significatif sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière et le résultat de nos opérations.

Risque lié à l'activité, aux opérations, à la gouvernance et au contrôle interne

La conduite de nos actions stratégiques est exposée à un risque d'exécution

Une gestion maîtrisée des projets mobilisant des ressources conséquentes dans un temps réduit est nécessaire pour assurer la mise en œuvre des priorités stratégiques de HSBC France. HSBC France continue à mettre en place ou à finaliser un grand nombre de programmes (Modernisation des systèmes informatiques, projets réglementaires, projet *Brexit*, nouveau modèle de distribution RBWM), dont la dimension et la complexité entraînent un risque accru d'exécution. L'impact cumulé des initiatives en cours au sein de HSBC France est significatif et a des conséquences directes sur les ressources et sur les collaborateurs de HSBC France. De plus, la mise en œuvre de ces actions stratégiques reste soumise à des incertitudes liées à l'environnement économique, de marché et réglementaire, pouvant engendrer de la volatilité dans les résultats financiers et nécessiter d'adapter la stratégie d'exécution au nouvel environnement.

Les risques liés à l'exécution des transferts en lien avec le *Brexit* (défaillances réglementaires, accueil de collaborateurs clés et des clients, connexion aux systèmes et processus pendant la transformation de l'activité) persistent.

Echouer dans les actions clés stratégiques ou d'autres programmes réglementaires pourrait avoir un impact significatif sur la santé financière, la profitabilité et les perspectives et le prix des actions de HSBC France, ainsi que de plus amples conséquences réglementaires et réputationnelles.

Il se peut que nous ne tirions pas les profits attendus de nos initiatives stratégiques

La stratégie du Groupe HSBC est fondée sur deux tendances : la croissance continue du commerce international et des flux de capitaux, et la création de richesse. Pour saisir les opportunités issues de ces tendances, la stratégie de HSBC France vise à développer un modèle bancaire universel modernisé et à profiter de sa position dans la banque de marché et d'investissement. Le déploiement et l'exécution de la stratégie de HSBC France nécessitent de prendre des mesures difficiles, subjectives et complexes, dont les hypothèses reposent sur des prévisions économiques en France mais aussi dans d'autres parties du

Risques

monde. Il est possible que HSBC France échoue à identifier correctement les tendances et les facteurs importants motivant ses prises de décisions, notamment celles relatives au déploiement de capitaux et à la réduction des coûts.

Pour mener à bien la stratégie de croissance de HSBC France, il est nécessaire d'accroître le nombre de produits HSBC proposés et détenus par les clients de HSBC France, par synergie entre les lignes de métiers globales de HSBC France et entre les différentes entités du Groupe HSBC dans le monde. L'intérêt affiché par les concurrents de HSBC France dans ces domaines pourrait limiter sa capacité à vendre à ses clients plusieurs types de produits et services ("*cross selling*") et pourrait l'amener à baisser ses tarifs, réduisant ses revenus nets d'intérêts et ses commissions.

La capacité de HSBC France à mener à bien sa stratégie pourrait être limitée par sa capacité opérationnelle et par la complexité de l'environnement réglementaire actuel. HSBC France poursuit ses initiatives en matière de gestion des coûts, bien qu'elles puissent être moins efficaces que prévues, et pourrait se montrer en incapacité d'atteindre ses objectifs de réduction des coûts.

HSBC France opère sur des marchés très concurrentiels

HSBC France opère dans un secteur très concurrentiel qui continue de subir d'importants changements, conséquences de réformes réglementaires et d'une attention publique accrue résultant de la crise financière, ainsi que d'un environnement économique toujours difficile.

Dans ce contexte, HSBC France cible les clients patrimoniaux et internationaux ayant besoin de solutions internationales complexes, et rivalise avec ses concurrents sur la base de la variété et de la qualité des produits et services proposés à ses clients, de l'expertise de son service client, de la disponibilité très large de ses produits et services sur ses différents canaux de distribution.

Marché. La concurrence accrue dans ces domaines des acteurs déjà installés et des nouveaux entrants pourrait négativement affecter les parts de marché de HSBC France et/ou nécessiter des investissements de capitaux dans ses lignes de métiers pour rester compétitif.

Politique tarifaire. Il existe une véritable pression concurrentielle pour fournir des produits et services aux prix actuels ou à des prix inférieurs. L'environnement de taux bas continue à peser sur le résultat net des banques traditionnelles, et les clients se montrent de moins en moins enclins à payer pour de simples opérations bancaires. Cela pousse la majorité des banques traditionnelles à augmenter leurs tarifs sur d'autres produits et services, quand le succès des banques mobiles et des Fintechs repose sur une expérience client et des produits de pointe pour augmenter à la fois leur base clients et leurs revenus. Par conséquent, la capacité de HSBC France à se repositionner ou à proposer de nouveaux tarifs pour ses produits et services peut être limitée, et pourrait être influencée largement par les actions de ses concurrents. Cela pourrait mener à une perte de clients, de parts de marché ou de revenus.

Technologie. L'industrie bancaire commence à être confrontée, dans certaines de ses activités traditionnelles, à de nouveaux entrants tels que les banques mobiles, les GAFAs et les acteurs non bancaires (Fintechs, Assuretechs, spécialistes de la *Supply Chain*...) dotés d'une véritable expertise dans les technologies de l'information et du traitement de données. Ces concurrents potentiels sont en mesure de capter une part de la chaîne de valeur des services et produits offerts par les banques en proposant à leur clientèle des produits et services généralement moins coûteux, plus souples et réactifs grâce aux nouvelles technologies (par exemple évaluation automatique des risques client à l'aide d'algorithmes), et des services mieux adaptés à la banque à distance *via* des smartphones ou tablettes. Ces nouveaux entrants et nouvelles technologies pourraient nécessiter d'investir davantage afin de modifier ou d'adapter les produits afin d'attirer ou de retenir des clients.

Les mesures de gestion du risque chez HSBC France peuvent ne pas être assez efficaces

La gestion du risque fait partie intégrante de notre activité. Le risque correspond à notre exposition à l'incertitude et à la variabilité des profits qui en découle. Plus spécifiquement, le risque se définit comme l'impact négatif potentiel sur la rentabilité et la situation financière provenant d'incertitudes d'origines diverses, dont le risque de crédit des activités de banque d'entreprise et de banque de détail, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque d'assurance, le risque de concentration, le risque de liquidité et d'investissement, le risque de litige, le risque de réputation, le risque stratégique, le risque sur les retraites et le risque réglementaire. Même si HSBC France utilise des techniques diverses et variées pour contrôler et atténuer le risque, ces méthodes et le jugement qui gouverne leur mise en œuvre ne peuvent pas prévenir tous les événements défavorables ni le détail ou le délai de survenance de leurs conséquences. Une mauvaise gestion du risque peut avoir un impact négatif sur notre activité, notre réputation, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

Les risques opérationnels sous-jacents à notre activité

HSBC France est exposée à plusieurs types de risques opérationnels inhérents à la conduite d'opérations bancaires, notamment aux activités frauduleuses et criminelles (internes comme externes, y compris la cybercriminalité), à des faiblesses dans les processus et les procédures ainsi qu'à des défaillances ou une indisponibilité de nos systèmes. Ces risques existent également lorsque nous nous appuyons sur des fournisseurs externes qui nous proposent des services pour nos activités et nos clients. Ces risques opérationnels peuvent également avoir des incidences défavorables sur nos activités, nos clients et nos prospects, notre situation financière et nos résultats.

Les activités d'HSBC France sont exposées à un risque de fraude

Les fraudeurs peuvent s'attaquer à tout type de produits, services ou canaux : activité de prêts, banque en ligne, ouverture de compte, cartes bancaires. Ceci peut entraîner des pertes financières, engendrer de l'insatisfaction chez la clientèle, des dommages en termes de réputation ou encore des impacts réglementaires sur nos activités.

Les activités de HSBC France sont exposées aux perturbations de l'environnement extérieur

Les activités de HSBC France sont parfois soumises à des événements indépendants de sa volonté. Ces événements peuvent être des cas de force majeure, tels que des catastrophes naturelles ou des épidémies, des risques géopolitiques, y compris des actes de terrorisme ou des troubles sociaux, ou encore des problèmes d'infrastructure, tels que des pannes de transport ou d'électricité. Ces événements peuvent entraîner une perturbation de nos services, des dommages physiques et/ou des pertes humaines, ce qui peut avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Les activités de HSBC France s'appuient sur des fournisseurs externes et internes ainsi que sur des prestataires de services

HSBC s'appuie sur des tiers externes et internes pour fournir des biens et des services. Les régulateurs globaux ont renforcé leur surveillance de l'utilisation par les institutions financières services fournis par des tiers, y compris ce qui a trait aux décisions d'externalisation et à la manière dont les relations clés sont gérées. Les risques provenant de tierces parties peuvent être moins transparents et par conséquent plus complexes à gérer. Une carence dans la gestion du risque de tiers pourrait affecter notre capacité à satisfaire nos attentes en termes de stratégie, réglementaire et de clientèle. Cela pourrait avoir des répercussions, y compris des sanctions réglementaires ou civiles, ou une atteinte à la fois à la valeur de l'action et à notre réputation, accompagnées potentiellement d'une atteinte

défavorable significative à nos activités, nos clients, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Les activités de HSBC France sont largement dépendantes de son système d'information

La fiabilité et la sécurité de notre infrastructure informatique et de nos bases de données clients sont cruciales pour maintenir la disponibilité de service de nos applications bancaires et de nos processus, et ainsi protéger la marque HSBC. Le bon fonctionnement de nos systèmes de paiement, de contrôle financier, de gestion du risque, d'analyse de crédit et de *reporting*, de comptabilité, de service client et autres systèmes informatiques, ainsi que les réseaux de télécommunication entre nos agences et les centres de traitements informatiques, sont critiques pour nos opérations. Une défaillance des systèmes essentiels, toute indisponibilité de service prolongée, ou toute brèche substantielle de sécurité de données, particulièrement dans le cas de données confidentielles de clients, pourrait provoquer de sérieux dommages dans notre faculté à servir nos clients ; contrevenir aux réglementations dans le cadre desquelles nous opérons ; et causer des dommages à long terme à nos activités et notre marque avec un effet défavorable significatif sur notre activité, nos clients, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

HSBC France reste exposé à un large éventail de risques Cyber qui sont facilités par l'usage de la technologie

La menace *Cyber* reste un sujet d'attention pour notre organisation, et une défaillance de nos mesures de protection contre la criminalité sur Internet ou les cyber-attaques pourraient aboutir à des pertes financières, une interruption de nos activités et/ou la perte de données de nos clients ou d'autres informations sensibles qui pourraient atteindre notre réputation ou notre capacité à attirer ou conserver nos clients. Les « rançongiciels » et les attaques par déni de service (DDoS) sont une menace prépondérante en pleine croissance au sein du secteur. En 2018, la banque a été la cible d'un faible nombre d'attaques DDoS sur ses sites sur Internet et aucune attaque par rançongiciel n'a été recensée. Bien que les cyber-attaques aient eu un effet négligeable sur nos clients et nos services, et compte tenu de la sophistication grandissante des cyber-attaques, de futures attaques pourraient avoir des conséquences importantes sur nos activités, nos perspectives, notre assise financière, notre réputation et sur notre résultat opérationnel.

Les politiques de gestion des données et les processus peuvent ne pas être suffisamment robustes

Les processus métiers essentiels s'appuient sur de larges volumes de données provenant de multiples systèmes et sources. Si la gouvernance des données y compris la rétention et la destruction, les politiques de qualité des données et d'architecture de données et nos procédures ne sont pas suffisamment robustes, une intervention manuelle, des ajustements et des réconciliations peuvent être requis afin de réduire le risque d'erreur pour la communication à destination de la Direction et des Régulateurs. Des politiques et processus insuffisants peuvent également affecter notre capacité à utiliser les données au sein de HSBC France pour servir nos clients plus efficacement et/ou améliorer notre offre produits. Cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur notre activité, nos perspectives et clients, la situation financière et les résultats d'exploitation. De plus, les institutions financières échouant à se conformer aux principes d'agrégation des données sur les risques et à celui de production des rapports tels que décrits par le Comité de Bâle dans le délai requis, peuvent être soumises à des mesures de surveillance. En complément, le non-respect des nouvelles dispositions globales en matière de confidentialité des données (RGPD) peut résulter en des sanctions réglementaires. L'une ou l'autre de ces défaillances pourrait avoir un effet défavorable significatif sur notre activité, nos clients, la situation financière et les résultats d'exploitation.

Le risque inhérent aux activités de HSBC France

Le risque de réputation est le risque de ne pas répondre aux attentes de nos interlocuteurs, et ce quelle qu'en soit la raison (comportement, action ou inaction, par HSBC, ses employés ou

ceux agissant en son nom, etc.). Il s'agit de la diffusion d'une image négative affectant directement HSBC France, sur le plan financier ou non, et la confiance que lui portent ses partenaires et clients. Tout manquement significatif aux standards d'intégrité, de conformité, de services aux clients ou d'efficacité de nos activités pourrait générer un risque réputationnel.

Les nouvelles technologies, particulièrement les réseaux sociaux et les plateformes de communication facilitant la diffusion d'informations à un public étendu en un temps minimal et à faible coût, accélèrent et augmentent de façon importante les effets d'informations ou de propos préjudiciables à HSBC France. Une opinion publique défavorable peut également diminuer notre capacité à acquérir ou conserver des parts de marché (notamment les clients particuliers et professionnels), à attirer ou à motiver des collaborateurs, et peut affecter nos activités, nos clients, notre situation financière et les résultats du groupe.

HSBC France peut être affecté par des actions de ses employés non conformes à ses standards

Nos Métiers et Fonctions peuvent être exposés au risque de non-conformité à la politique de HSBC, sa culture et ses valeurs, qui peut se traduire par des actions inappropriées de collaborateurs, telles que la fraude, la corruption ou des négligences. Cela peut conduire à des sanctions réglementaires, une atteinte à la réputation ou des pertes financières pour HSBC. Malgré les précautions prises pour prévenir et détecter de telles actions, il n'est pas toujours possible de les empêcher et cela peut avoir un effet négatif sur notre activité, nos perspectives, notre réputation et nos résultats.

HSBC France s'appuie sur le recrutement, la rétention et le développement de personnes compétentes

Les exigences reposant sur le personnel de la banque sont sans précédent. La charge de travail découlant des obligations réglementaires liées aux réformes expose les collaborateurs à des demandes complexes et qui peuvent être contradictoires. Dans le même temps, le marché de l'emploi est tendu, en particulier dans certains domaines d'expertise dans lesquels la main-d'œuvre est très mobile et rare. Le succès de HSBC dépend en partie de la rétention de personnes clés, que ce soit au niveau de son équipe de direction, du management ou des employés. La capacité à continuer à attirer, former, motiver et retenir des professionnels hautement qualifiés et des talents qui adhèrent aux principales valeurs de HSBC est un élément essentiel de notre stratégie. Le succès de la mise en œuvre de notre stratégie de croissance dépend des compétences présentes dans les Métiers et les Fonctions, mais aussi de facteurs externes liés à l'économie, au marché et à la réglementation. Si les Métiers et Fonctions ne disposent pas des ressources adéquates, perdent les personnes ou des talents clés, échouent à les remplacer de façon satisfaisante dans des délais courts, échouent à mettre en œuvre les changements d'organisation accompagnant la stratégie, ou échouent à développer des valeurs partagées par tous, alors nos perspectives commerciales, notre situation financière et le résultat de nos activités, y compris la maîtrise des risques opérationnels pourraient en être fortement affectés.

La préparation des états financiers de HSBC France se fonde sur des jugements, des estimations et des hypothèses qui sont potentiellement sujets à l'incertitude

La préparation des états financiers implique d'effectuer des jugements, des évaluations et des hypothèses ayant potentiellement des impacts sur les montants reportés au bilan (actifs, passifs) et en résultat (charges et produits). Du fait de l'existence de sources d'incertitudes tout particulièrement lors du recours à des modèles financiers complexes, les montants qui seront effectivement comptabilisés sur les périodes futures pourraient différer de ces estimations. Les estimations, jugements, hypothèses et modèles sont régulièrement évalués, et intègrent des données historiques ainsi que d'autres facteurs, qui incluent l'anticipation d'événements futurs considérés comme suffisamment raisonnables compte tenu des circonstances. Les révisions apportées aux estimations comptables sont reconnues

sur la période au cours de laquelle l'estimation est corrigée et sur toutes les périodes futures impactées par cette révision. Les normes comptables considérées comme critiques pour nos états financiers et la situation financière, qui reposent sur la matérialité et des jugements et estimations essentielles, comprennent la dépréciation des prêts et créances, la dépréciation des écarts d'acquisition, l'évaluation des instruments financiers, l'impôt différé actif, des provisions et intérêts dans les entreprises associées. L'évaluation des instruments financiers à la juste valeur peut être subjective, en particulier si les modèles utilisés incluent des données non observables. Du fait de l'incertitude et de la subjectivité inhérente à la valorisation de tels instruments, les impacts financiers futurs pourraient différer substantiellement de ceux utilisés sur la base de l'information disponible à la date de clôture. L'impact de ces différences sur les résultats futurs des opérations et sur la situation financière future de HSBC France pourrait être potentiellement matériel. Si les jugements, estimations et hypothèses utilisés par HSBC France pour préparer ses états financiers consolidés s'avèrent être, par la suite, matériellement différents de ceux utilisés compte tenu de l'information disponible à la date de clôture, cela pourrait affecter notre activité, nos perspectives, notre position financière et le résultat de nos opérations.

Les changements des normes et principes comptables pourraient avoir un impact sur les états financiers publiés de HSBC France

HSBC France prépare ses états financiers consolidés conformément aux normes comptables internationales *International Financial Reporting Standards* ("IFRSs") telles que publiées par le normalisateur européen *International Accounting Standards Board* ("IASB"), y compris les interprétations ("IFRICs") émises par *IFRS Interpretations Committee*, et transposées par l'Union européenne. L'IASB ou l'*IFRS Interpretations Committee* peuvent également publier des nouvelles normes ou interprétations comptables qui pourraient avoir un impact matériel sur l'établissement des états financiers ainsi que sur le calcul de nos ratios en capital, y compris le ratio CET1.

HSBC France pourrait également être dans l'obligation d'appliquer une nouvelle norme ou des normes modifiées de manière rétroactive, ce qui aurait pour conséquence de retraiter les états financiers des exercices antérieurs avec des impacts significatifs.

HSBC France pourrait contracter des pertes ou se voir imposer de détenir du capital supplémentaire en raison de limites ou de faiblesses de ses modèles.

HSBC France utilise des modèles pour des objectifs différents afin de gérer l'activité, y compris pour le calcul des risques pondérés, les tests de stress, les autorisations de crédit, le calcul des charges de dépréciation des emprunts selon IFRS 9, la supervision des délits financiers et des risques de fraude et les rapports financiers. HSBC peut faire face à des conséquences négatives suite à des décisions faites sur la base de modèles mal développés, mal appliqués, à une mauvaise interprétation des résultats du modèle ou l'utilisation de ces résultats dans un autre but que celui attribué. La surveillance et la supervision des réglementations sur l'utilisation des modèles est considérable; particulièrement les modèles et les hypothèses internes utilisés par les banques dans le calcul des risques pondérés. Les risques émanant de l'utilisation de modèles peut avoir un impact négatif sur l'activité, les perspectives, les conditions financières, les résultats opérationnels, la réputation, et le capital minimum requis.

Les tiers introducteurs et autres tierces parties peuvent nous utiliser pour mener à notre insu des activités illégales

Nous devons nous conformer aux lois et à la réglementation applicables en matière de LCB-FT. Pour ce faire, nous avons adopté localement des politiques et procédures du Groupe HSBC reprenant les exigences réglementaires françaises, telle que les procédures '*Customer Due Diligence*', et mis en place un dispositif de contrôle interne et de gouvernance. Ce programme de conformité est destiné à empêcher l'utilisation de produits et de

services du Groupe HSBC pour perpétrer ou dissimuler un crime financier.

Depuis ces dernières années, les autorités américaines et britanniques concentrent particulièrement leur politique à l'égard des établissements financiers sur la prévention et la détection du blanchiment de capitaux ainsi que sur le respect des sanctions économiques américaines et européennes au niveau du Groupe. Cette tendance se traduit entre autres par les accords signés avec les autorités britanniques et américaines suite aux différentes investigations menées et aux insuffisances relevées en matière de LCB-FT et de respect des sanctions. Toutefois, la conclusion de ces accords n'exclut pas toute poursuite ultérieure par les autorités de régulation bancaire, les autorités publiques ou judiciaires, ou encore toute poursuite intentée par des particuliers.

En parallèle, notre régulateur bancaire français continue de mettre l'accent sur la LCB-FT au sein de l'industrie bancaire française.

Pour renforcer la protection des entités du Groupe au regard de ces risques, plusieurs actions de remédiation ont été mises en place suite à la signature du "*Deferred Prosecution Agreement*" avec les autorités américaines.

Nous avons observé, ces dernières années, un accroissement substantiel du volume de nouvelles réglementations affectant nos processus opérationnels, ainsi qu'une augmentation du risque de non-conformité, les régulateurs et autres autorités continuant de mener des revues et des contrôles sur place des activités de la banque. HSBC France a continué d'améliorer son dispositif de lutte contre la criminalité financière et de conformité réglementaire, en conformité avec les normes les plus exigeantes du Groupe.

En outre, dans certaines conditions encadrées par la réglementation, il est possible de s'appuyer sur certains tiers introducteurs ou autres tierces parties qui maintiennent et appliquent de manière appropriée leurs procédures de LCB-FT. Toutefois, bien qu'autorisée par la réglementation, la tierce introduction peut s'avérer inefficace pour prévenir la survenance de faits de blanchiment de capitaux. Les tiers introducteurs/tierces parties peuvent nous utiliser pour mener, à notre insu, des activités illégales. Dès lors, toute participation ou condamnation pour des faits de complicité de blanchiment de capitaux peut nuire à notre réputation et donner lieu à des amendes, sanctions ou poursuites judiciaires. Ces dernières peuvent aussi avoir des incidences matérielles défavorables sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière ou notre résultat d'exploitation.

Nous avons une exposition significative au risque de contrepartie

HSBC France est exposé à des contreparties qui interviennent dans pratiquement tous les grands secteurs et effectue régulièrement des transactions avec des contreparties dans les services financiers, notamment des contreparties centrales, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et d'autres clients institutionnels. Nombre de ces transactions exposent HSBC France à un risque de crédit en cas de défaillance de sa contrepartie ou de son client. L'action ou le manque de solidité commerciale d'autres institutions de services financiers peut affecter de façon significative notre capacité à effectuer des opérations courantes pour financer nos opérations et gérer nos risques. Les institutions financières sont nécessairement interdépendantes en raison de relations de négociation, de compensation, de contrepartie ou autres. En conséquence, une défaillance ou une baisse de la confiance du marché dans certaines institutions ou une inquiétude vis-à-vis du secteur des services financiers en général peuvent entraîner de nouvelles difficultés individuelles et/ou systémiques, des défaillances et des pertes.

La compensation centrale obligatoire des dérivés de gré à gré, y compris dans le cadre du règlement européen sur les infrastructures de marché en Europe, pose des risques pour HSBC. En tant que membre compensateur, nous serons tenus de souscrire les pertes subies par une contrepartie centrale (la "CCP") par défaut des autres membres compensateurs et de leurs clients.

Par conséquent, le recours croissant aux chambres de compensation apporte un élément supplémentaire d'interconnexion entre les membres de compensation et les clients qui, selon nous, pourrait augmenter plutôt que réduire notre exposition au risque systémique. Dans le même temps, notre capacité à gérer nous-mêmes un tel risque sera réduite car le contrôle a été en grande partie sous-traité aux contreparties centrales.

Lorsque le risque de contrepartie bilatéral a été atténué par la prise de garanties, le risque de crédit de HSBC France peut rester élevé si la garantie que nous détenons ne peut pas être réalisée ou doit être liquidée à des prix insuffisants pour recouvrer la totalité de notre exposition au crédit ou aux dérivés. Il existe un risque que la garantie ne puisse être réalisée, y compris dans les cas où cela résulte d'un changement de loi qui pourrait influencer sur notre capacité à exclure une garantie ou à faire valoir d'autres droits contractuels.

De tels ajustements ou modifications de la juste valeur pourraient avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Les fluctuations du marché peuvent réduire nos revenus ou la valeur de nos portefeuilles

Nos activités sont intrinsèquement soumises aux risques inhérents aux marchés financiers et à l'ensemble de l'économie, notamment des modifications des taux d'intérêt, des taux d'inflation, des écarts de crédit, les taux de change, les matières premières, les actions, les prix des obligations et de l'immobilier, et le risque que nos clients agissent d'une manière incompatible avec nos hypothèses d'activité, de tarification et de couverture.

Les mouvements de marché continueront de nous affecter de manière significative dans plusieurs domaines clés. Par exemple, les activités bancaires et de négociation sont soumises au risque de taux d'intérêt, au risque de change, au risque d'inflation et risque de *spread* de crédit. Les variations du niveau des taux d'intérêt, des écarts interbancaires par rapport aux taux officiels, des courbes de rendement et des *spreads* ont une incidence sur l'écart de taux d'intérêt entre les coûts d'emprunts et les revenus de prêts.

Les pressions concurrentielles sur les taux fixes ou les conditions des produits dans les prêts et dépôts existants limitent parfois notre capacité à modifier les taux d'intérêt applicables aux clients en réponse aux modifications de leur situation financière.

Nos activités d'assurance sont également exposées au risque que les fluctuations du marché entraînent des déséquilibres entre les passifs liés aux produits et les actifs de placement qui les sous-tendent. Il est difficile de prévoir avec précision le degré d'évolution de la conjoncture du marché, qui peut avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

La liquidité, ou l'accès au financement, est essentielle pour l'activité de la banque

La capacité de la banque à emprunter, sur une base sécurisée ou non, et le prix à payer pour le faire peuvent être affectés par l'augmentation des taux d'intérêt ou des *spreads* de crédit, l'abondance de liquidité, les obligations réglementaires en matière de liquidité ou encore la perception du risque relatif au Groupe HSBC dans son ensemble, HSBC France en particulier ou l'ensemble du secteur bancaire.

Les dépôts et comptes d'épargne à vue ou à court terme représentent une part importante du financement de la banque et HSBC France attache une importance particulière à maintenir leur stabilité. Pour les dépôts, la stabilité dépend de la capacité de la banque à maintenir la confiance des déposants dans sa solidité financière et sa liquidité ainsi que sur sa capacité à proposer une rémunération transparente et dans les règles du marché. Bien que les dépôts aient représenté historiquement une source de financement stable, cela pourrait ne pas continuer.

HSBC France accède également aux marchés de grande clientèle afin de fournir le financement nécessaire pour réduire les

déséquilibres de maturité entre actifs et passifs par devise. En 2018, HSBC France a émis 4,75 milliards EUR d'obligations senior moyen et long terme sécurisées et non sécurisées sur les marchés de dette sur des maturités variées.

Une conjoncture économique défavorable, des marchés perturbés ou des évolutions réglementaires pourraient alourdir le coût de financement ou rendre plus difficile l'accès de HSBC France aux marchés financiers dans le cadre de son développement ou de son expansion.

Si la banque se trouvait dans l'incapacité de se financer par les dépôts clientèle ou sur les marchés financiers, sa situation de liquidité pourrait être affectée négativement. Elle pourrait se trouver en difficulté pour honorer les demandes de retrait des dépôts des clients, pour rembourser ses emprunts à maturité, pour fournir le financement des lignes de crédit confirmées ou de contrats d'assurance ou pour financer de nouveaux prêts, investissements et activité clientèle. La banque pourrait devoir liquider certains actifs grevés afin de faire face à ses engagements. Dans un environnement de faible liquidité, certains actifs pourraient être difficilement cessibles, sinon à un prix réduit, ce qui pourrait affecter négativement notre activité, nos perspectives, nos conditions d'exploitation ou nos résultats. Il est difficile d'anticiper de manière fiable des changements dans les possibilités d'accès au financement et l'étendue de leurs conséquences possibles.

Une évolution négative des notations financières pourrait augmenter le coût et réduire la capacité de financement de la banque

L'évolution des notations de crédit affecte le coût et plus généralement les conditions dans lesquelles la banque se finance sur les marchés. Les agences de notation évaluent régulièrement HSBC France et ses titres émis sur les marchés. Leurs notations sont fondées sur certains facteurs parmi lesquels leur appréciation de la solidité financière de HSBC France, son caractère stratégique au sein du Groupe HSBC ainsi que les conditions générales d'exploitation des entreprises du secteur financier. Il n'y a aucune assurance que les agences maintiennent leurs notations actuelles et perspectives. Toute dégradation est susceptible d'entraîner un renchérissement du financement, un accès plus restreint aux marchés financiers et requérir l'immobilisation de davantage de collatéral ; affectant négativement et significativement la marge d'intérêt et la position de liquidité. Conformément à ses engagements contractuels sur produits dérivés, HSBC France pourrait être amenée à placer davantage de collatéral en cas de dégradation de ses notations financières. En tant que filiale stratégique du Groupe HSBC, les notations de HSBC France sont susceptibles d'être affectées par des changements de notation de HSBC Bank plc ou HSBC Holdings plc.

Les impacts sont fonction de l'ampleur des dégradations, de leur caractère plus ou moins généralisé à l'ensemble du secteur financier et de la perception de la banque au sein du secteur financier.

Les risques concernant la qualité des crédits des emprunteurs sont intrinsèques à notre activité

Les risques provenant des changements dans la qualité du crédit et du recouvrement des prêts et des sommes des emprunteurs sont intrinsèques à l'activité de HSBC France. Les changements négatifs dans la qualité de crédit des emprunteurs et des contreparties, provenant d'une détérioration générale des conditions économiques ou du risque systématique des systèmes financiers, peut réduire la recouvrabilité et la valeur de nos actifs et nécessite une augmentation des charges de dépréciation des emprunts. Le risque est d'établir une mauvaise estimation de l'impact des facteurs que nous avons identifiés, ou de ne pas réussir à identifier les facteurs pertinents. De plus, l'information que HSBC France utilise pour déterminer la solvabilité des contreparties peut être correcte ou incorrecte. Ne pas estimer correctement la capacité des contreparties à remplir leurs engagements peut avoir un impact négatif significatif sur les perspectives, la situation financière et le résultat d'exploitation de HSBC France. Le niveau de cet impact négatif va dépendre du

nombre d'emprunteurs, de la taille de l'exposition et du niveau d'inexactitude de nos estimations.

Le Risque ESG - Environnements Sociaux et de Gouvernance

En 2018, HSBC France a mené une analyse de la matérialité de ses risques ESG à court, moyen ou long terme afin d'actualiser la cartographie des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance les plus matériels pour la banque établie en 2015. Pour ce faire, les membres du Comité Exécutif de HSBC France ont été invités à hiérarchiser 61 thématiques comprenant les 41 thématiques listées dans le décret d'application de l'ordonnance transposant la directive européenne, ainsi que des thématiques complémentaires considérées comme prioritaires par le Groupe HSBC et adressées dans le cadre du *reporting* ESG annuel du Groupe.

Cette analyse a permis d'identifier les quinze thématiques suivantes, comme étant les plus matérielles pour HSBC France compte tenu de son modèle et de ses relations d'affaires liées à ses activités. Elles sont détaillées dans sa Déclaration de Performance Extra Financière :

Six thématiques liées à des risques de développement durable de l'activité bancaire :

- Satisfaction des clients (thème 1)
- Contribution à l'éducation financière des clients, collaborateurs et partenaires de HSBC France, et lutte contre l'exclusion (thème 2)
- Contribution au financement de l'économie réelle (thème 3)
- Gestion des risques environnementaux de l'activité bancaire (thème 4)
- Contribution au financement d'une économie bas carbone (thème 5)
- Maîtrise de l'empreinte environnementale directe de la banque (thème 6)

Trois thématiques liées à des risques sociaux :

- Embauches (thème 7)
- Développement et employabilité (thème 8)
- Diversité, équité et qualité de vie (thème 9)

Six thématiques liés à des risques de gouvernance :

- Loyauté des pratiques et protection de l'intérêt des clients (thème 10)
- Risques de blanchiment et de criminalité financière (thème 11)
- Risques de corruption (thème 12)
- Risques en matière d'évasion fiscale (thème 13)
- Risques en matière de cybersécurité et d'intrusion informatique (thème 14)
- Risques en matière de non-respect des Droits de l'Homme (thème 15)

Les politiques de gestion des risques environnementaux sont exposées dans le chapitre "Gérer les risques environnementaux de l'activité bancaire" page 56.

Les politiques de gestion des risques sociaux sont présentées dans le chapitre "Une politique RH inclusive et responsable" page 59.

Les politiques de gestion des risques de gouvernance sont présentées en fonction des thèmes dans les chapitres suivants :

- Risques de blanchiment et de criminalité financière : page 128
- Risques de corruption : page 127
- Risques en matière d'évasion fiscale : page 131
- Risques en matière de cybersécurité et d'intrusion informatique : page 133

Développements clés et profil de risque

Evolutions marquantes – 2018

En 2018, HSBC France a poursuivi le déploiement des initiatives visant à améliorer son approche de la gestion des risques. Parmi celles-ci :

- La finalisation du déploiement du nouveau dispositif de gestion des risques du Groupe HSBC - *Operational Risk Management Framework* ("ORMF") – et de son système d'enregistrement et de suivi des risques opérationnels, tel que développé au sein du chapitre consacré aux Risques Opérationnels ;
- La poursuite du renforcement de la culture du risque avec une attention particulière donnée aux rôles et responsabilités des acteurs de la première et de la seconde ligne de défense en matière de gestion des risques opérationnels au jour le jour ;
- Le transfert à la fonction Opérations (au sein de l'ensemble HOST - *HSBC Operations, Systems and Technology*), en fin d'année 2018, de la supervision de la sécurité physique (sécurité des immeubles et des personnes, plan de continuité de l'activité, gestion de crise), jusque-là intégrée à la fonction de Gestion des Risques ;
- L'incorporation des nouvelles filiales et succursales étrangères de HSBC France, en Grèce, en Pologne et en Irlande, dans le périmètre du dispositif de gestion des risques de la banque.

Gestion des risques

En tant qu'institution financière, le Groupe HSBC considère la gestion du risque comme une priorité. Ainsi, les risques sont gérés de manière mesurée, en ligne avec l'appétit aux risques défini localement. HSBC France conserve une position de forte liquidité, qui est avantageuse pour s'adapter à un environnement réglementaire en forte mutation.

Gérer les risques

Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Dispositif

Une gouvernance forte et des responsabilités clairement établies permettent une gestion efficace des risques. Le dispositif de gestion des risques au sein du Groupe HSBC permet une surveillance et une évaluation continues des risques. Le dispositif d'appétit au risque (*risk appetite*), la réalisation de tests de résistance, la cartographie des risques (*risk map*) et l'identification des principaux risques actuels et émergents sont partie intégrante de la gouvernance de gestion des risques.

La gestion des risques de HSBC France est conçue de manière à assurer une évaluation et un suivi appropriés du risque.

Le Comité des Risques est composé d'Administrateurs indépendants et a pour mission de superviser pour le compte du Conseil d'Administration l'appétit et la tolérance au risque de la banque, sa gestion des risques, ou encore son dispositif de contrôle interne ou de conformité et de le conseiller dans ces domaines.

Le Comité des Risques entretient et développe une culture qui encourage la gestion des risques, que la Direction met en œuvre au moyen de procédures, de formations et d'actions de management.

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 et des exigences du Groupe HSBC, le groupe HSBC France a établi un dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques décrit dans les chapitres qui suivent.

Le Comité des Risques est aidé dans l'exercice de ses responsabilités par le Directeur des Risques, le Directeur Financier, le responsable de l'Audit interne et par les responsables Conformité – Lutte contre la criminalité financière et Conformité

Réglementaire, avec l'aide d'autres fonctions ou métiers pour les risques entrant dans leurs périmètres respectifs.

Gouvernance

La gestion des risques est supervisée par le *Risk Management Meeting ("RMM")* de HSBC France, comité faïtier de gestion des risques, au côté du *Financial Crime Risk Management Committee ("FCRMC")* chargé d'assurer spécifiquement la supervision des risques liés à la criminalité financière et au non-respect des sanctions internationales. Les rôles et responsabilités de ces comités sont décrits dans la partie intitulée "Les Risques Opérationnels".

Organisation du dispositif

Le Directeur des Risques est responsable du contrôle permanent au sein de la fonction Risque de HSBC France.

La responsabilité première du contrôle permanent incombe aux responsables des différents métiers, fonctions et HOST, qui doivent s'assurer que les contrôles de premier niveau sont correctement assurés et sont couverts par un dispositif de contrôle de second niveau indépendant. Ils sont aidés pour cela par les équipes *Business Risk Control Managers ("BRCM")*, dont le rôle est détaillé au sein de la rubrique intitulée "Dispositif général de gestion des risques opérationnels" du présent rapport. Le dispositif de gestion interne de contrôle des risques du Groupe HSBC est défini par la structure des trois lignes de défense telle que décrite ci-après et qui a été adoptée par le Groupe HSBC fin 2012.

Les risques financiers

Le Groupe HSBC s'est doté de normes, de politiques et de procédures de contrôle dédiées au suivi et à la gestion des risques liés à ces activités.

Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions résultant de l'arrêté du 3 novembre 2014 et des exigences du Groupe HSBC, le groupe HSBC France a établi un dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques.

Les outils

Dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques, chaque entité a mis en place un dispositif lui permettant de contrôler l'ensemble de ses risques. Les risques inhérents et résiduels sont répertoriés dans des cartographies propres à chaque métier (Banque d'entreprises, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et Banque privée). Ces cartographies décrivent l'évaluation des risques des métiers qu'elles couvrent et les contrôles attendus selon une approche par les risques.

Cette organisation est complétée par un dispositif de contrôle permanent des risques liés à la conformité réglementaire (RCMAT) et à la lutte contre la criminalité financière (FCRA), du pilotage central de la partie crédit des modèles Bâle II qui porte sur la qualité des données utilisées (*data quality*) et le suivi de l'utilisation de ces modèles.

La mise à jour du dispositif de contrôle permanent, dont notamment les cartographies des risques, s'effectue au fil de l'eau et dès qu'un changement significatif intervient, qui nécessiterait une réévaluation du risque et de la couverture de contrôle afférente. Une revue complète a lieu au moins une fois par an. Ces changements ainsi que la revue annuelle sont validés par les responsables du contrôle permanent, les acteurs de la première et de la seconde ligne de défense.

Les trois lignes de défense

Nous utilisons une méthodologie basée sur le modèle des trois lignes de défense pour définir les rôles et responsabilités de chacun dans la gestion des risques. Ce modèle constitue un environnement de contrôle robuste de gestion des risques.

Le modèle met en avant notre approche de gestion des risques en clarifiant les responsabilités, en encourageant la collaboration et en permettant une coordination efficace des activités de risques et contrôles. Les trois lignes de défense sont résumées ci-dessous :

- La première ligne de défense, propriétaire des risques, est responsable de leur identification, leur enregistrement et leur gestion, et de s'assurer que l'évaluation et les contrôles appropriés sont en place pour atténuer ces risques.
- La seconde ligne de défense s'assure que les risques du domaine dont elles ont la responsabilité sont gérés de manière efficace et communique des recommandations, des directives et des conseils à la première ligne de défense.
- La troisième ligne de défense est l'Audit interne, qui apporte une vision indépendante et objective sur la pertinence et l'efficacité opérationnelle du dispositif de gestion des risques, du processus de contrôle interne et de la gouvernance.

La culture du risque

HSBC est conscient depuis de nombreuses années de l'importance d'avoir une culture du risque forte, dont la responsabilité première incombe à ses dirigeants.

Tous les employés ont pour mission d'identifier, d'évaluer et de gérer le risque dans le périmètre de responsabilité qui leur est assigné. Les *Global Standards* visent à doter HSBC de normes communes en matière de lutte contre la criminalité financière *Financial Crime Compliance ("FCC")*, calées sur les standards les plus exigeants au niveau mondial, et à veiller à leur mise en place cohérente dans l'ensemble du Groupe.

Depuis 2016, le programme « *Embedding FCC Culture* » a permis de renforcer les connaissances et l'efficacité du dispositif au sein de la banque pour une meilleure identification des risques de criminalité financière et de lutte contre le terrorisme par les équipes de la 1^{re} ligne de défense et de HOST Opérations.

Les objectifs "*Conduct*" du Groupe HSBC formalisent les engagements de HSBC en matière de traitement juste et équitable des clients et de respect de l'intégrité des marchés. La responsabilité de chacun est renforcée par les valeurs HSBC, qui encouragent les collaborateurs à agir avec intégrité dans le cadre de leur domaine de responsabilité.

Le dispositif "*HSBC Confidential*" permet aux collaborateurs d'exprimer leurs préoccupations de manière confidentielle en dehors des voies habituelles (supérieur hiérarchique, Ressources Humaines, Conformité, etc).

HSBC France dispense également des formations obligatoires à ses collaborateurs afin de promouvoir ses valeurs.

Un Code de Conduite a également été mis en place au niveau de HSBC France afin de permettre aux collaborateurs d'appuyer leurs réflexions et leurs décisions sur les valeurs et les objectifs du Groupe HSBC.

La gestion de la performance individuelle s'appuie sur la réalisation d'objectifs fixés par le manager au collaborateur. Ces objectifs intègrent à la fois des critères qualitatifs (respect des règles de conformité et de contrôle interne, adhésion aux *Global Standards*, qualité des ventes ou qualité de service, gestion du risque – notamment en termes de risques opérationnels et de suivi des points d'audit, recommandations clientèle, synergies inter-métiers, acquisition de clientèle, etc.) et des critères financiers collectifs et/ou individuels (croissance des revenus, maîtrise des coûts, croissance du résultat avant impôt, etc.).

Les indicateurs, qui sous-tendent ces objectifs, sont fonction du poste tenu et du niveau de responsabilité. Ils sont analysés par comparaison avec l'année précédente ou en regard du budget de l'année.

L'ensemble de ces objectifs est formalisé, au début de chaque année, dans les feuilles d'objectifs annuels des collaborateurs (*Performance Scorecards*).

La fonction Risque

La fonction Risque est dirigée par le *Chief Risk Officer* (CRO), qui est responsable de la gestion du risque. Cette responsabilité comprend la fixation de la politique de risque, la surveillance des profils à risque, et l'identification et la supervision des risques à venir. La fonction Risque est constituée de sous-fonctions qui couvrent l'ensemble des risques de nos activités. La fonction Risque fait partie de la seconde ligne de défense. Elle est indépendante des fonctions commerciales.

Les outils de management du Risque à l'échelle de l'entreprise

HSBC France utilise plusieurs outils pour identifier, surveiller et contrôler le risque. Les principaux outils du management du risque de l'entreprise sont :

Appétit au risque (*Risk appetite*)

L'appétit au risque de HSBC France est présenté dans le Rapport d'Appétit au Risque, qui décrit les types et niveaux de risques que HSBC France est prêt à accepter dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie. Le Rapport d'Appétit au Risque de HSBC France couvre les 18 zones principales de risque suivantes, avec des mesures détaillées pour chaque catégorie : conformité contre la criminalité financière, conformité réglementaire, risques opérationnels, risque réputationnel, systèmes, gestion d'actifs, assurance, sécurité, ressources humaines, coût du risque, diversification du risque, risques de marchés, risques pondérés par type de risque et par ligne métier, capital, liquidité et financement, risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire, rentabilité et coûts. Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sont assignés aux catégories de risques ci-dessus. Les mesures de ces indicateurs :

- guident l'activité sous-jacente des métiers, en s'assurant qu'elle reste alignée avec l'appétit au risque ;
- renseignent la rentabilité ajustée du risque ;
- permettent le suivi des principales hypothèses sous-jacentes et, si nécessaire, leur ajustement lors des cycles suivants de planification d'activité ; et
- identifient rapidement les décisions opérationnelles nécessaires afin de diminuer le risque.

Le Rapport d'Appétit au Risque est approuvé par le Conseil d'Administration de HSBC France, sur avis du Comité des Risques. Il est une composante clé du dispositif de gestion des risques. Il constitue un élément central du processus de planification annuelle et vise à être aligné avec la stratégie.

Pour chacun des indicateurs d'appétit au risque, la performance réalisée est suivie mensuellement par le *Risk Management Meeting*, et trimestriellement par le Comité des Risques et le Conseil d'Administration. Les détails des indicateurs ayant franchi les seuils d'appétit ou de tolérance au risque sont fournis, ainsi que les actions de remédiation.

La cartographie des risques (*Risk Map*)

La cartographie des risques fournit un point de vue à un instant " t " du profil de risque au travers de la taxonomie des risques de HSBC France, basé sur l'évaluation discrétionnaire des "*Risk Stewards*" à propos des activités de la première ligne de défense. Elle évalue la potentialité de ces risques, d'avoir un impact matériel sur les résultats financiers du groupe, sur sa réputation, et la pérennité de son activité. Les "*Risk Stewards*" attribuent au risque une évaluation actuelle ou projetée motivée par des commentaires. Les risques ayant été évalués en rouge nécessitent un plan de contrôle ainsi qu'un plan d'action pour mitiger le risque, les deux ayant été initiés et mis en place afin de gérer le risque pour le ramener à un niveau acceptable.

Risques principaux et émergents

Nous utilisons une procédure relative aux risques principaux et émergents afin de fournir une prospective quant aux problèmes découlant de ces risques ainsi que la potentialité de l'exécution des menaces sur notre stratégie et nos opérations à moyen et long terme.

Nous évaluons de manière proactive le risque environnemental interne et externe en mettant à jour nos risques principaux et émergents autant que nécessaire.

Nous définissons "un risque principal ou majeur" comme un problème thématique pouvant se former au cours des six mois ou de l'année à venir, et qui a un la potentialité matérielle d'affecter le groupe quant à ses résultats financiers, sa réputation ou son *business model*. Il peut provenir de certaines combinaisons de types de risques ou plus largement de certaines activités. L'impact peut être bien compris par le " senior management " et plusieurs actions correctives peuvent être déjà mises en place.

Un « risque émergent » est un problème thématique avec une part importante de composants inconnus qui peuvent se former et se cristalliser au-delà d'un horizon de temps d'une année. S'il s'était matérialisé, il aurait pu avoir un effet matériel sur la stratégie de long terme du groupe, sur sa rentabilité et/ou sur sa réputation. Les plans de corrections existants sont susceptibles d'être minimes, en raison de la nature incertaine du risque à ce stade.

Tests de résistance (*Stress tests*)

HSBC France réalise un programme complet de tests de résistance, qui soutient notre gestion des risques et planification de nos besoins en capitaux. Il inclut notamment l'exécution de *stress tests* mandatés par nos superviseurs. Nos tests de résistance bénéficient d'équipes et infrastructures dédiées, et sont supervisés par la Direction Générale de la banque. Notre programme de tests de résistance (*stress tests*) mesure la solidité de notre structure de capital au travers d'un examen rigoureux de notre résilience à des chocs externes. Il nous permet également de comprendre et atténuer les risques et éclairer nos décisions relatives aux niveaux de capital. Tout en réalisant des tests de résistance réglementaires, nous conduisons nos propres tests de résistance internes (ex. : tests de risque de concentration sur des portefeuilles spécifiques, *stress tests* de marchés et des analyses de sensibilité du capital à certains facteurs de risque).

Les impacts des tests de résistance sont mesurés par rapport à notre compte de résultat, nos risques pondérés et notre capital. Les résultats des *stress tests* sont soumis au Comité des Risques et au Conseil d'Administration de HSBC France.

En 2018, le programme de tests de résistance de HSBC France s'est concentré sur la réalisation du *stress test* macroéconomique de la Banque d'Angleterre ("PRA"). Des tests reposant sur des scénarios plus spécifiques à la France, simulant des chocs macroéconomiques, ou envisageant une forte détérioration de certains secteurs d'activité, ou encore destinés à évaluer le risque de concentration dans les portefeuilles de crédits de la banque, ont également été présentés à la Direction Générale et aux organes de gouvernance de la banque.

HSBC France a enfin contribué au programme de tests de résistance du Groupe HSBC, notamment le test de résistance interne et le test de résistance inversé. Les tests de résistance inversés visent à définir les scénarios et circonstances qui auraient pour conséquence de rendre le modèle économique de la banque non viable, et ainsi d'identifier les vulnérabilités potentielles de l'activité.

Les scénarios relatifs aux exercices de tests de résistance reposent généralement sur un ensemble de variables macroéconomiques et financières (PIB, inflation, taux d'intérêt et de change, chômage, indice boursier) projetées sur un horizon de temps prédéterminé. Plusieurs scénarios sont habituellement définis :

- un scénario de référence, considéré comme le plus plausible sur la période projetée, et prenant en compte les environnements économique et financier et leur évolution prospective ;
- un ou des scénarios défavorables intégrant un ou plusieurs chocs affectant les environnements économique et financier, comme la concrétisation d'un ou plusieurs risques pesant sur le scénario de référence.

Pour les tests de résistance macroéconomiques, les scénarios de référence et défavorables sont généralement coordonnés centralement par les équipes Risques et Finance du Groupe HSBC,

et déclinés en scénarios régionaux et nationaux afin d'assurer une cohérence globale.

Des scénarios spécifiques à la France peuvent également être développés par les équipes Risques et Finance de HSBC France, avec la contribution de groupes de spécialistes.

Tests de résistance réglementaires

Les tests de résistance sont pour les superviseurs réglementaires un outil important afin d'évaluer la résilience du secteur bancaire et des banques individuellement face à des évolutions économiques ou financières défavorables.

Les résultats renseignent le superviseur et les Directions sur l'adéquation du capital des établissements individuels. Ils pourraient avoir à l'avenir un effet significatif sur les exigences

minimales en matière de capital, ainsi que sur les actions prévues liées au capital, comme la distribution de dividendes.

HSBC France, HSBC Bank plc et le Groupe HSBC ont pris part au programme de test de résistance de la Banque d'Angleterre en 2018, impliquant les principales banques britanniques. Le Scénario Cyclique Annuel utilisé ('ACS') était similaire à celui retenu en 2017 avec une crise financière globale et synchrone, une augmentation significative du taux du chômage, une contraction de la consommation, et une chute générale des prix de l'immobilier. Les résultats pour le Groupe des tests de résistance 2018 de la PRA ont été publiés par la Banque d'Angleterre, au quatrième trimestre 2018, et ont confirmé l'absence d'inadéquation en matière de capital.

Risques significatifs – bancaire et assurance

Les risques significatifs des activités de banque et d'assurance de HSBC France sont détaillés dans le tableau suivant.

Description des risques – activité bancaire

Risques	Venant de	Mesure, suivi et gestion des risques
Risque de crédit Il s'agit du risque de perte financière en cas de défaillance d'un client ou d'une contrepartie dans le cadre d'un contrat.	Le risque de crédit découle principalement des activités de prêt, de financement du négoce, crédit-bail et location de longue durée, et d'autres activités comme les garanties et les produits dérivés.	Le risque de crédit est : <ul style="list-style-type: none"> • mesuré comme la perte enregistrée en cas de défaillance d'un client ou d'une contrepartie incapable de procéder au remboursement des sommes dues ; • contrôlé à l'aide de limites détaillées <i>via</i> un cadre de délégation d'autorité ; et • géré à travers un processus de contrôle des risques robuste qui met en œuvre des politiques, des principes et des conseils pour les gestionnaires et propriétaires des risques.
Risques de liquidité et de financement Le risque de liquidité se définit comme le risque que HSBC France ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour honorer ses obligations lorsqu'elles échoient, ou qu'elle ne puisse obtenir ces ressources sans payer un coût excessif. Le risque de financement est le risque que les ressources jugées durables et donc utilisées pour financer les actifs ne soient plus pérennes.	Le risque de liquidité résulte de la différence d'échéance des flux de trésorerie ou de ce que le financement des actifs illiquides ne peut être obtenu au moment requis selon les conditions attendues.	Les risques de liquidité et de financement sont : <ul style="list-style-type: none"> • mesurés en utilisant une palette de ratios incluant le <i>Liquidity Coverage Ratio</i> et le <i>Net Stable Funding Ratio</i> ; • supervisés selon le cadre interne sur la gestion des risques de liquidité et de financement ; et • gérés par entité opérationnelle de façon autonome, sans appui implicite sur une autre entité du Groupe (sauf accord confirmé) ou sur une banque centrale sauf à ce qu'il s'agisse d'une pratique usuelle de place.
Risques de marché Le risque que les mouvements de marchés impactent nos revenus et la valeur de nos positions.	Les expositions aux risques de marché sont séparées en deux parties : <ul style="list-style-type: none"> • les portefeuilles de <i>trading</i> ; et • les portefeuilles de <i>banking</i>. 	Les risques de marché sont : <ul style="list-style-type: none"> • quantifiés et surveillés à l'aide de la VaR, des <i>stress tests</i> et des sensibilités des portefeuilles à la variation des données de marché ; et • gérés à l'aide de limites opérationnelles approuvées par le <i>Risk Management Meeting</i> ("RMM").
Risque opérationnel Le risque opérationnel représente le risque résultant de l'inadaptation, de l'inefficacité ou de défaillances imputables à des procédures et processus internes, qu'ils soient mis en œuvre par des opérateurs humains, des systèmes d'information ou liés à des événements extérieurs.	Les risques opérationnels sont liés aux opérations effectuées au quotidien ou aux événements externes et ce, pour l'ensemble des composants de notre activité. Les risques liés à la conformité réglementaire et à la lutte contre la criminalité financière sont détaillés ci-dessous.	Le risque opérationnel est : <ul style="list-style-type: none"> • mesuré par l'utilisation de la matrice d'évaluation des risques et des contrôles, qui détermine le niveau du risque et l'efficacité des contrôles ; • contrôlé au travers de l'utilisation d'indicateurs clés et du dispositif de contrôle interne ; • géré en premier lieu par les métiers et fonctions qui identifient et évaluent les risques, mettent en place les contrôles permettant de les réduire et suivent l'efficacité des contrôles au travers du dispositif de gestion des risques opérationnels.

Description des risques – activité bancaire

Risques	Venant de	Mesure, suivi et gestion des risques
Risque de non-conformité réglementaire		
Il s'agit du risque de violation de la lettre et/ou de l'esprit des textes applicables à HSBC France, qu'il s'agisse de lois, de codes, de normes, ou de standards internes et externes de bonne conduite. Une telle violation aurait pour conséquence une amende ou une sanction, et nuirait aux activités de la banque.	Le risqué de non-conformité réglementaire fait partie des risques opérationnels, et provient de la méconnaissance d'obligations vis-à-vis de clients ou d'autres partenaires, d'un comportement de marché inapproprié, mais également de la violation de normes ou standards de bonne conduite.	Le risque de non-conformité réglementaire est : <ul style="list-style-type: none"> • évalué grâce à des indicateurs dédiés, des analyses d'incidents, des retours des autorités de tutelle de HSBC France, et à l'appréciation des équipes de la fonction Conformité Réglementaire ; • contrôlé en vertu de notre évaluation des risques et des indicateurs y afférents, des résultats des contrôles menés par les équipes dédiées, les conclusions des inspections d'audits internes et externes, et les résultats des missions d'inspections réalisées par nos autorités de tutelle ; et • encadré par la rédaction et la diffusion de politiques et procédures dédiées, la formation adéquate des collaborateurs, et le suivi des éléments ci-dessus. HSBC France assure une gestion proactive des risques et/ou des efforts de remédiation en tant que de besoin.
Risques de criminalité financière		
Le risque que les lois, réglementations, normes, règles, politiques internes et bonnes pratiques liées à la lutte contre le blanchiment d'argent et financement du terrorisme, au respect des sanctions internationales et à la lutte contre la corruption ne soient pas suivies à la lettre ou dans l'esprit.	Les risques de criminalité financière surviennent lors de tentatives d'utiliser nos services pour : <ul style="list-style-type: none"> • transformer les profits d'activités criminelles / corruption en biens légitimes et légaux ; • financer une organisation terroriste ; • réaliser des transactions vers des pays ou individus sanctionnés. 	Les risques de criminalité financière font l'objet d'une surveillance renforcée, avec le déploiement d'un dispositif de contrôles adaptés et la production de mesures d'évaluation de ces risques. Ces risques sont présentés et gérés en comité <i>Financial Crime Risk Management Committee ("FCRMC")</i> , dirigé par le CEO et auquel tous les directeurs de lignes métiers, le COO et le Directeur FCC assistent. En ligne avec les normes et l'organisation du Groupe HSBC à l'issue de l'achèvement du programme <i>Global Standards</i> , des programmes de transformation et d'ajustement de l'organisation ont été poursuivis en 2018, plus particulièrement s'agissant du dispositif de surveillance des transactions.

Autres risques significatifs

Risques	Résultant de	Mesure, suivi et gestion du risques
Risque Réputationnel		
Le risque de ne pas répondre aux attentes des parties prenantes suite à un événement, un comportement, une action ou une inaction, que ce soit de la banque elle-même, de ses employés ou de ceux avec qui elle est associés, risque d'entraîner une vision négative de HSBC France.	Les risques de réputation primaires résultent directement d'une action ou d'une inaction de la part de HSBC France, de ses salariés ou des parties liées qui ne sont pas la conséquence d'un autre type de risque. Les risques de réputation secondaires sont ceux qui découlent indirectement d'un défaut de contrôle d'autres risques.	Le risque de réputation est : <ul style="list-style-type: none"> • mesuré en fonction de notre réputation, telle qu'indiquée par nos rapports avec toutes les parties prenantes concernées, y compris les médias, les régulateurs, les clients et les employés ; • contrôlé via un dispositif de gestion des risques de réputation intégré dans le cadre plus large de la gestion des risques de la banque ; et • géré par chaque membre du personnel, et couvert par un certain nombre de politiques et de lignes directrices. Il existe une structure claire de comités et de personnes chargés d'atténuer le risque de réputation.

Nos filiales compagnies d'assurance sont réglementairement séparées des opérations de banque.

Les risques dans les entités d'assurance sont gérés selon des méthodologies et processus sous la supervision du Groupe. Nos

opérations d'assurance sont également soumises à des risques similaires à ceux des opérations bancaires, qui sont couverts par des processus de gestion du risque du Groupe.

Description des risques - assurantiel

Risques	Résultant de	Mesure, suivi et gestion du risques
Le risque financier		
Notre capacité à appairer les engagements résultant des contrats d'assurance avec les portefeuilles d'actifs détenus en représentation de ces engagements est subordonnée à la gestion des risques financiers et à la manière dont ces risques sont assumés par les assurés.	L'exposition aux risques financiers provient : <ul style="list-style-type: none"> • du risque de marché qui affecte la juste valeur des actifs financiers ou leur <i>cash-flow</i> futurs ; • du risque de crédit, et du risque de liquidité qui conduirait l'entreprise à ne pas être en mesure de régler les capitaux dus aux assurés. 	Le risque financier est : <ul style="list-style-type: none"> • mesuré (i) pour le risque de crédit en termes de capital économique et en montant de perte en cas de défaillance d'une contrepartie (ii) pour le risque de marché en termes de capital économique, de métriques internes et de fluctuations de variables financières clés et (iii) pour le risque de liquidité en termes de métriques internes y compris des projections de <i>cash-flow</i> stressées ; • contrôlé au travers d'un cadre d'approbation de limites et de délégation de pouvoir ; et • géré dans un cadre de contrôle des risques robuste qui expose des politiques, des principes et des orientations clairs et cohérents. Cela inclut la conception des produits, la gestion actif-passif et la détermination du taux servi aux assurés.
Risque assurantiel		

Le risque que, avec le temps, les coûts liés à l'acquisition et à l'administration des contrats, aux remboursements de sinistres et aux versements de revenus puissent dépasser le montant cumulé des primes perçues et des produits de placement.

Les coûts liés aux remboursements de sinistres et aux versements de revenus peuvent dépendre de nombreux facteurs, dont l'évolution des taux de mortalité et de morbidité, des taux de renonciation et de rachat.

Le risque assurantiel est :

- **mesuré** en termes d'engagements vis-à-vis des assurés des contrats d'assurance vie (passif) et de capital économique alloué au risque de souscription ;
- **contrôlé** à l'aide d'un dispositif de limites et des délégations de pouvoir ; et
- **géré** dans un cadre de contrôle des risques robuste qui met en avant des politiques, principes et directives clairs et pertinents. Ceci inclut des procédures de conception de produits, de souscription, de réassurance et de gestion des sinistres.

Le risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque d'une perte financière occasionnée par le manquement d'un client ou d'une contrepartie à ses obligations en vertu d'un contrat. Ce risque concerne principalement les activités de prêts, de crédits commerciaux, de trésorerie et de crédit-bail.

Gestion du risque de crédit

Parmi tous les risques encourus par HSBC France, le risque de crédit est la source la plus importante en besoins de fonds propres.

La gestion du risque de crédit vise à :

- maintenir au sein du Groupe HSBC une culture forte de politique d'octroi de crédit qui s'appuie sur une politique stricte et un environnement de contrôle robuste ;
- à la fois être un partenaire des lignes de métier globales et les encadrer en définissant, mettant en œuvre et réévaluant régulièrement le *risk appetite* en fonction des conditions du moment et de scénarios ;
- assurer un suivi indépendant et critique du risque, de son coût et des moyens de le réduire efficacement.

Dans la banque, la fonction du Risque de Crédit est sous la responsabilité du Directeur des Risques de HSBC France, qui rapporte localement au Directeur Général et fonctionnellement au Directeur des Risques Europe. Ses responsabilités incluent :

- la mise en place de la politique locale d'octroi de crédit, alignée autant que possible sur celle du Groupe HSBC ;
- la validation de l'appétence au risque de crédit sur certains secteurs, activités ou produits spécifiques ;
- la mise en œuvre d'une revue indépendante du risque de crédit ; la fonction Risque de Crédit valide chaque demande de crédit ou, pour les plus modestes d'entre elles (dans la banque de particuliers et la banque commerciale), a fixé au préalable les limites et conditions précises d'exercice des pouvoirs de crédit qu'elle a délégués aux équipes commerciales ;
- la supervision, le suivi de la performance et de la gestion des différents portefeuilles de HSBC France ;
- le contrôle des expositions aux Etats souverains, aux banques et institutions financières, qu'elles soient ou non logées dans des portefeuilles de négociation ;
- la définition et l'application de la politique de HSBC France en matière de grands risques, en s'assurant que les risques de concentration au regard du capital de HSBC France sont bien suivis ;
- le maintien et le développement des modèles internes de notation de crédit de HSBC France *via* le *Model Oversight Committee* qui assure le suivi des modèles appliqués aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers ;
- l'information de la Direction Générale, du Comité des Risques et du Conseil d'Administration de HSBC France en matière de risque de concentration, de provisions et de tests de résistance ;
- la représentation de HSBC France en matière de risque de crédit face aux régulateurs et aux agences de notation.

Risque de concentration

La concentration du risque de crédit survient lorsque plusieurs contreparties (ou expositions) possèdent des caractéristiques économiques similaires, sont engagées dans des activités

similaires ou travaillent dans les mêmes secteurs ou zones géographiques ou, d'une façon plus générale, lorsque la capacité collective des contreparties à respecter leurs engagements économiques est dépendante et peut être affectée par les changements économiques ou politiques.

Un certain nombre de mesures ont été mises en place par le Groupe afin de réduire la concentration des portefeuilles du Groupe, au niveau d'une industrie donnée, d'un pays, et groupes de clients. Ceci se traduit par la mise en place de limites de crédit spécifiques au niveau portefeuille ou client, de procédures d'accord spécifique et de procédures de contrôle ainsi que des *stress tests*.

Politique de Crédit relative aux Grands Risques

La *Large Credit Exposure Policy* ("*LCEP*") expose la politique relative au contrôle des grands risques du groupe HSBC France, qui entre dans le cadre à la fois de la politique de HSBC Bank plc, de HSBC Holdings plc et des exigences de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ("*ACPR*") et de la Banque centrale européenne ("*BCE*"). L'objet de la *LCEP* est de s'assurer que :

- HSBC France respecte les exigences réglementaires en ce qui concerne les grands engagements ;
- il existe un cadre de procédure approprié pour la surveillance et le contrôle des grands engagements et des concentrations de risques ;
- la somme des engagements de la banque sur un emprunteur individuel, ou un groupe d'emprunteurs liés, ne devienne pas excessive par rapport à ses fonds propres ;
- la surconcentration et/ou le groupement des grandes expositions sont prohibés ;
- les engagements sur les zones géographiques ou des secteurs d'activité particuliers sont étroitement contrôlés pour assurer la diversification des actifs risqués.

Risque de concentration par contrepartie

Les limites de l'exposition au risque sont classifiées en trois catégories :

- catégorie A : tout financement enregistré au bilan, ainsi que les engagements donnés tels que les garanties émises, les crédits documentaires et les lettres de crédit *standby* ;
- catégorie B : les produits de marché hors-bilan tels que les *swaps* de devise et de taux d'intérêt, mesurés à leur valeur de risque maximale attendue sur leur durée de vie ;
- catégorie S (*settlement risk*) : essentiellement le risque de livraison intra-journalier sur les engagements de paiement et de change avec les clients de la banque ou pour leur compte.

Engagements sur une contrepartie ou un groupe de contreparties, à l'exclusion des gouvernements centraux/banques centrales

Les autorisations en place pour une même contrepartie ou un même groupe de contreparties liées (total des limites de catégorie A et B d'une part, limites de catégorie S d'autre part), après prise en compte des éventuelles atténuations de risques permises par la réglementation, ne doivent pas dépasser 25 % des fonds propres consolidés de HSBC France.

Par ailleurs, toute exposition ainsi définie qui excéderait 10 % des fonds propres consolidés de HSBC France doit faire l'objet d'une validation par HSBC Bank plc, indépendamment des pouvoirs de crédit en vigueur.

Risques

En outre, s'agissant spécifiquement des institutions financières, les engagements de catégories A et B concernant :

- les expositions d'une durée supérieure à un an ;
- les expositions sur des filiales d'institutions financières qui ne sont pas elles-mêmes des institutions financières ; ne doivent pas dépasser 10 % des fonds propres de HSBC France.

Un rapport trimestriel de toutes les contreparties, ou groupes de contreparties liées, sur lesquels les engagements de HSBC France (somme des limites de catégories A et B d'une part, limites de catégorie S d'autre part) dépassent 10 % de ses fonds propres, est présenté au RMM, au Comité des Risques ainsi qu'au Conseil d'Administration de HSBC France, de même qu'à différentes instances de contrôle des risques de HSBC Bank plc.

Pour HSBC France au 31 décembre 2018, 8 groupes dépassaient individuellement 10 % des fonds propres nets (12 groupes au 31 décembre 2017).

Risque de concentration sectorielle

Le groupe HSBC France a pour principe d'éviter une concentration excessive dans un secteur quelconque et de prendre les mesures correctives si cela devient nécessaire. La Direction du Crédit aux Entreprises (*Wholesale Credit Risk*) est chargée de surveiller l'application de ce principe. Pour cela, le portefeuille de prêts aux entreprises alloué par secteur d'activité est analysé trimestriellement lors du Comité des Risques, l'appétit au risque par secteur étant limité à 10 % de l'exposition totale (EAD) de HSBC France.

De plus, certains secteurs d'activité tels que l'Immobilier Commercial (*Commercial Real Estate*) et les opérations à effet de levier (*Leveraged Buy Outs*) sont régis par des limites maximales (*Caps*) et des directives sectorielles définies par HSBC France et/ou le Groupe HSBC. Les limites (*caps*) sont suivies de façon trimestrielle.

Enfin, en fonction de l'environnement macroéconomique, des analyses sectorielles spécifiques sont menées pour déterminer si des mesures correctives sont requises.

Risque de concentration géographique

Les limites globales des risques vis-à-vis des pays et gouvernements centraux/banques centrales sont déterminées tant sur la base de l'expérience, d'événements actuels et d'une connaissance locale, qu'en fonction des dernières données politiques, économiques ou de marché.

Sur ce type de contreparties, les engagements (groupement des catégories de types A et B) ne doivent pas dépasser 25 % du montant des fonds propres de HSBC France à l'exception des cas suivants :

- les expositions sur les gouvernements et banques centrales situées dans un pays bénéficiant d'une pondération à 0 % selon l'approche prudentielle Standard ;
- les expositions sur les banques multilatérales de développement (comme mentionné dans le glossaire du Manuel de la PRA) et les organisations internationales (comme indiqué dans les articles 117 et 118 de la CRR) qui bénéficient d'une pondération en risque de 0 % ;
- les expositions sur les gouvernements centraux et banques centrales de l'Union européenne libellées en devise locale et bénéficiant aussi d'une pondération nulle (CRR Art. 114 (4)).

Toutefois, il convient de noter qu'indépendamment de la qualification de pays à pondération nulle, toutes les demandes d'exposition sont soumises à un accord préalable sur le risque et les autorisations correspondantes sont enregistrées de la façon habituelle.

Le risque d'exposition sur les pays, gouvernements centraux et banques centrales est contrôlé par la Direction des Risques du Groupe HSBC, qui statue sur toutes les limites globales, sur la base des recommandations du Directeur du Crédit aux Entreprises et du Risque de Marché ainsi que des chargés de relation avec les gouvernements centraux et les établissements de crédit. Les limites globales pour les pays seuls sont révisées au moins

annuellement ou plus fréquemment selon les circonstances. Ces limites sont soumises à une surveillance constante et des ajustements peuvent être effectués à tout moment.

Un rapport trimestriel sur les expositions au risque par pays (somme des limites de catégories A et B) dépassant 10 % des fonds propres de HSBC France est fourni à la Direction Générale, au Comité des Risques et au Conseil d'Administration de HSBC France.

Concernant l'exercice 2018, conformément à sa politique de crédit, les expositions de HSBC France sur d'autres pays que la France sont limitées. Seuls deux pays représentent un montant d'engagement (de catégorie de types A et B) supérieur à 2 milliards EUR : l'Allemagne et les Pays-Bas.

Les expositions sur l'Allemagne et les Pays-Bas sont principalement constituées de contreparties pondérées à 0 % (articles 115 à 118 de la CRR).

Concernant le Royaume-Uni, l'essentiel de l'exposition s'explique pour moitié par l'exposition sur des chambres de compensation, HSBC France étant la plateforme européenne du Groupe HSBC pour les activités de produits dérivés ; l'autre moitié étant composée de créances vis-à-vis d'autres entités du Groupe HSBC.

Risque lié au *Brexit* – Procédure de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (voir page 73). Etant donné la courte période disponible et la complexité des négociations, HSBC a mis en place un plan de contingence solide. Ce dernier est basé sur un scénario suivant lequel le Royaume-Uni sort définitivement de l'Union européenne en mars 2019, et ce sans conserver l'accès au marché unique, ni bénéficier d'une union douanière ou d'un arrangement transitoire. Lorsque le calendrier et la future relation entre les deux parties seront éclaircis, HSBC adaptera ce plan en conséquence. Les risques sont suivis continuellement, avec une attention particulière portée aux secteurs les plus vulnérables afin d'évaluer la nécessité d'ajuster la politique de risque de HSBC.

Les expositions sur les autres pays, notamment la Chine, l'Italie ou la Turquie, ne sont pas significatives pour HSBC France.

Techniques d'atténuation du risque de crédit

Les techniques d'atténuation du risque de crédit sont prises en compte conformément à la réglementation découlant des accords dits "de Bâle".

Elles sont réparties en deux grandes catégories :

- les sûretés réelles constituées au profit de la Banque garantissent l'exécution à bonne date des engagements financiers d'un débiteur ;
- les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier (garanties). Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie.

Pour le périmètre traité en approche *Internal Ratings Based ("IRB")*, les sûretés personnelles et réelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une diminution du paramètre de Perte en cas de défaut (LGD – correspondant à un rehaussement du Taux de recouvrement) applicable aux transactions concernées pour les opérations du portefeuille d'intermédiation bancaire. La valeur prise en considération tient compte d'une décote dépendant de la force exécutoire de l'engagement et de la dégradation anticipée de la valeur de l'actif nanti.

Pour le périmètre traité en approche standard, les sûretés personnelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une pondération bonifiée correspondant à celle du garant, sur la part garantie de l'exposition qui tient compte des asymétries de devise et de maturité. Les sûretés réelles viennent, quant à elles, en diminution de l'exposition après prise en compte le cas échéant des asymétries de devise et de maturité.

L'évaluation de l'effet des instruments de réduction de risque de crédit suit une méthodologie validée et commune à l'ensemble du Groupe HSBC pour chaque activité.

Sûretés réelles

Les sûretés réelles se distinguent en deux classes : les sûretés financières d'une part et les autres sûretés réelles d'autre part :

- les sûretés de nature financière correspondent aux espèces, aux comptes titres et aux contrats d'assurance-vie ; aux parts de fonds communs de placement, aux actions (cotées ou non cotées) et aux obligations ;
- les autres sûretés réelles sont diverses et peuvent prendre la forme d'hypothèques immobilières ou maritimes, de nantissement de matériels ou stocks, de cession de créances commerciales ou de tout autre droit sur un actif de la contrepartie.

Afin d'être prises en compte dans l'analyse de crédit, les sûretés réelles doivent remplir les conditions suivantes :

- le nantissement doit être documenté ;
- l'actif nanti doit disposer d'un marché secondaire liquide permettant une revente rapide ;
- la banque doit disposer d'une valeur régulièrement mise à jour de l'actif nanti ;
- la banque doit avoir obtenu un confort raisonnable sur la possible appropriation puis réalisation de l'actif considéré.

Sûretés personnelles

Les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les assurances crédit font partie de cette catégorie. L'établissement Crédit Logement couvre le risque de défaillance de l'emprunteur pour les crédits immobiliers.

Les garants font l'objet d'une analyse de risque de même nature que les débiteurs primaires.

Les garanties peuvent être consenties par la maison mère de la contrepartie ou par d'autres entités telles que des institutions financières. Les couvertures par dérivés de crédit, le recours à des assureurs crédit publics pour le financement export ou à des assureurs crédit privés constituent d'autres exemples de sûretés personnelles.

La prise en compte d'une garantie consiste à déterminer la récupération moyenne à laquelle la Banque peut s'attendre suite à l'appel de la garantie du fait du défaut de l'emprunteur. Elle dépend du montant de la garantie et de la force exécutoire de la garantie.

Optimisation de la gestion du risque de crédit par le biais de CDS

Dans le cadre de son mandat d'optimisation de la gestion du risque de crédit de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, *Portfolio Management* ("PM") réalise des opérations de couverture au moyen de dérivés de crédit, principalement de *Credit Default Swaps* ("CDS"). Ces achats de CDS sont opérés

dans le cadre d'une gestion active avec pour principal objectif la couverture des risques de migration, de concentration et la gestion des expositions importantes. Les sous-jacents concernés sont des prêts aux grandes entreprises émis par la Banque de financement, d'investissement et de marchés (*Banking*).

Considérées comme des sûretés personnelles et traitées en approche IRBA, les couvertures par CDS s'élèvent à 199 millions EUR au 31 décembre 2018 et entraînent, sous réserve d'éligibilité, une diminution de la perte en cas de défaut estimée pour les prêts sous-jacents, et par conséquent une réduction de sa consommation en termes d'actifs pondérés.

Qualité du crédit

Les systèmes et processus de notation des risques de crédit du Groupe HSBC permettent de mettre en évidence les expositions selon l'importance des facteurs de risque ou la gravité potentielle des pertes. Pour les expositions importantes, les notations du risque sont régulièrement révisées et des modifications sont rapidement opérées lorsque nécessaire. Au sein des portefeuilles de particuliers du Groupe HSBC, le risque est mesuré et géré à partir de plusieurs modèles de risque et d'évaluation.

Le système de notation des risques est fondé sur la probabilité de défaut et les estimations de pertes, conformément à la méthode de notation interne exigée dans le cadre du dispositif Bâle II pour le calcul des fonds propres réglementaires.

Les cinq catégories de qualité de crédit présentées dans le tableau ci-après se subdivisent elles-mêmes en sections plus fines correspondant à une note de crédit interne attribuée aux prêts pour la grande clientèle, aux prêts pour les particuliers, ainsi qu'au *rating* de la dette par les agences de notation externes.

Il n'y a pas nécessairement de corrélation directe entre les notations internes et externes au niveau des subdivisions, sauf dans la mesure où les deux types de notation relèvent de l'une des cinq catégories.

Tous les clients distincts de HSBC sont notés au moyen de l'échelle de probabilité de défaut ("PD"), à l'exception de ceux pour lesquels s'applique la méthode standard Bâle II.

Chaque bande *Customer Risk Rating* ("CRR") ou Note de Risque client) correspond à une catégorie de notation externe attribuée par rapport aux taux de défaut à long terme pour cette catégorie, c'est-à-dire à la moyenne des taux de défaut historiques pondérés par émetteur. Les correspondances avec les agences de notations externes sont uniquement indicatives et sont susceptibles d'évoluer à l'avenir.

Pour les titres de dette et certains autres instruments financiers, les notations externes ont été alignées sur les cinq catégories de qualité de crédit.

Classement par qualité du crédit

	Titres de dettes souveraines	Obligations/autres	Prêts à la grande clientèle et dérivés		Prêts aux particuliers	
	Note de crédit externe	Note de crédit externe	Note de crédit interne ¹	12 mois Probabilité de défaut %	Note de crédit interne ²	Probabilité 12 mois de défaut %
Strong	BBB et supérieur	A- et supérieur	CRR 1 à CRR 2	0 – 0,169	band 1 à band 2	0,000 – 0,500
Good	BBB- à BB	BBB+ à BBB-	CRR 3	0,170 – 0,740	band 3	0,501 – 1,500
Satisfactory	BB- à B et non noté	BB+ à B et non noté	CRR 4 à CRR 5	0,741 – 4,914	band 4 à band 5	1,501 – 20,000
Sub-standard	B- à C	B- à C	CRR 6 à CRR 8	4,915 – 99,999	band 6 à band 8	20,001 – 99,999
Créances douteuses et contentieuses	Douteux	Douteux	CRR 9 à CRR 10	100	band 9 à band 10	100+ ou en défaut

¹ Note de crédit de l'emprunteur (*Customer risk rating* "CRR").

² 12-month point-in-time ("PIT") pondérées en fonction des probabilités de défaut ("PD").

Définitions des catégories de notation

- **“Strong”** : très bonne capacité à honorer les engagements financiers, avec une probabilité de défaillance faible ou négligeable et/ou de faibles niveaux de pertes attendues. Comptes de particuliers fonctionnant conformément aux critères fixés pour chaque produit, les anomalies n'étant qu'exceptionnelles.
- **“Good”** : expositions impliquant un suivi plus important, avec une bonne capacité en termes de respect de leurs engagements financiers et un risque de défaillance faible. Comptes de particuliers ne présentant que de courtes périodes d'anomalie de fonctionnement, les pertes attendues sont mineures après mise en œuvre du processus de recouvrement.
- **“Satisfactory”** : expositions impliquant un suivi plus important, avec une capacité satisfaisante en termes de respect de leurs engagements financiers et un risque de défaillance modéré. Comptes de particuliers ne présentant que de courtes périodes d'anomalie de fonctionnement ; les pertes attendues sont mineures après mise en œuvre du processus de recouvrement.
- **“Sub-standard”** : expositions nécessitant, à des degrés divers, des contrôles renforcés ; le risque de défaillance est plus important. Comptes de particuliers présentant des périodes plus longues d'impayés pouvant aller jusqu'à 90 jours ; les pertes attendues sont plus importantes en raison d'une moindre capacité à atténuer les risques moyennant la réalisation des sûretés ou autres procédures de recouvrement.
- **“Créances douteuses et contentieuses”** : expositions jugées, individuellement ou collectivement, douteuses.

Ventilation des actifs financiers par qualité de crédit

	Encours bruts					Créances douteuses et contentieuses	Total	Provision pour ECL	Net
	Strong	Good	Satisfactory	Sub-standard					
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	
Champ d'application de la norme IFRS 9									
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	22 714	9 439	12 668	1 780	990	47 591	(594)	46 997	
– particuliers ^{1,4}	15 340	2 962	1 651	163	478	20 594	(206)	20 388	
– sociétés non financières ⁴	6 568	6 019	10 217	1 616	512	24 932	(387)	24 545	
– établissements financiers non bancaires	806	458	800	1	–	2 065	(1)	2 064	
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	5 935	33	228	1	–	6 197	–	6 197	
Caisse, banques centrales et CCP	9 003	–	–	16	–	9 019	(1)	9 018	
Comptes d'encaissement	437	–	–	–	–	437	–	437	
Opérations de prise en pension – hors-trading	28 557	1 240	3 038	–	–	32 835	–	32 835	
Autres actifs financiers au coût amorti	6	–	–	–	–	6	–	6	
Autres actifs	6 930	251	318	3	1	7 503	–	7 503	
– endossements et effets acceptés	19	–	–	–	–	19	–	19	
– autres actifs	6 911	251	318	3	1	7 484	–	7 484	
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ²	12 840	1 627	267	369	1	15 104	(6)	15 098	
Hors champ d'application de la norme IFRS 9									
Portefeuille de transaction actif	14 099	2 802	30	35	–	16 966	–	16 966	
Actifs financiers sous option de juste valeur et obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	2 783	382	272	–	–	3 437	–	3 437	
Instruments dérivés	28 405	3 031	316	24	1	31 777	–	31 777	
Actifs destinés à la vente	30	–	–	–	–	30	–	30	
Total bilan	131 739	18 805	17 137	2 228	993	170 902	(601)	170 301	
Pourcentage du total du bilan par qualité de crédit	77,1 %	11,0 %	10,0 %	1,3 %	0,6 %	100 %	(0,4) %	– %	
Champs d'application de la norme IFRS 9 : Engagement de prêts irrévocables et garanties financières	72 859	12 450	1 290	279	46	86 924	(14)	86 910	
Prêts et autres engagements liés à des opérations de crédit, endos et avals	72 091	12 261	1 244	201	41	85 838	(12)	85 826	
– prêts et autres engagements liés à des opérations de crédit pour les prêts et créances sur la clientèle	31 563	12 005	1 232	201	41	45 042	(12)	45 030	
– prêts et autres engagements liés à des opérations de crédit pour les prêts et créances sur les établissements de crédit	40 528	256	12	–	–	40 796	–	40 796	
Garanties financières et contrats similaires	768	189	46	78	5	1 086	(2)	1 084	
Hors champs d'application de la norme IFRS 9 : Garanties non financières et engagements de prêts révocables	4 389	3 038	329	226	38	8 020	(10)	8 010	
Prêt et autres engagements révocables ³	317	–	–	–	–	317	–	317	
Garanties non financières et contrats similaires	4 072	3 038	329	226	38	7 703	(10)	7 693	
Total hors bilan	77 248	15 488	1 619	505	84	94 944	(24)	94 920	
Au 31 décembre 2018	208 987	34 293	18 756	2 733	1 077	265 846	(625)	265 221	

1 Dont 11 347 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2018 (2017 : 11 022 millions EUR).

2 Les Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur en tenant compte de la provision pour perte de crédit attendue. La variation de la perte de crédit attendue est comptabilisée dans le poste "Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit" dans le compte de résultat.

3 Les prêts révocables et autres engagements de 317 millions EUR qui sont hors champ d'application de la norme IFRS 9 sont classés dans la catégorie strong.

4 La ventilation du portefeuille par qualité de crédit n'est pas directement comparable entre 2017 et 2018 essentiellement du fait du reclassement des prêts et créances accordés aux Entrepreneurs Individuels qui étaient auparavant classés dans la catégorie « sociétés non financières » et qui sont dorénavant classés dans la catégorie « particuliers »

Ventilation des actifs financiers (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global), par qualité de crédit par stage

	Encours brut					Total €m	Provision pour ECL €m	Net €m
	Strong €m	Good €m	Satisfactory €m	Sub- standard €m	Créances douteuses et contentieuses €m			
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	22 714	9 439	12 668	1 780	990	47 591	(594)	46 997
– stage 1	22 711	9 385	10 692	841	–	43 629	(28)	43 601
– stage 2	3	54	1 976	939	–	2 972	(44)	2 928
– stage 3	–	–	–	–	975	975	(519)	456
– POCI ³	–	–	–	–	15	15	(3)	12
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	5 935	33	228	1	–	6 197	–	6 197
– stage 1	5 928	33	228	1	–	6 190	–	6 190
– stage 2	7	–	–	–	–	7	–	7
– stage 3	–	–	–	–	–	–	–	–
– POCI ³	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers au coût amorti	45 071	1 491	3 356	18	1	49 937	(1)	49 936
– stage 1	45 071	1 489	3 356	15	–	49 931	(1)	49 930
– stage 2	–	2	–	3	–	5	–	5
– stage 3	–	–	–	–	1	1	–	1
– POCI ³	–	–	–	–	–	–	–	–
Total bilan excluant les instruments de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global	73 720	10 963	16 252	1 799	991	103 725	(595)	103 130
Prêts et autres engagements liés à des opérations de crédit, endossements et effets acceptés	72 091	12 261	1 244	201	41	85 838	(12)	85 826
– stage 1	72 091	12 261	224	6	–	84 582	(2)	84 580
– stage 2	–	–	1 020	195	–	1 215	(2)	1 213
– stage 3	–	–	–	–	41	41	(8)	33
– POCI ³	–	–	–	–	–	–	–	–
Garanties financières et contrats similaires ¹	768	189	46	78	5	1 086	(2)	1 084
– stage 1	768	189	40	10	–	1 007	(1)	1 006
– stage 2	–	–	6	68	–	74	(1)	73
– stage 3	–	–	–	–	2	2	–	2
– POCI ³	–	–	–	–	3	3	–	3
Total hors bilan	72 859	12 450	1 290	279	46	86 924	(14)	86 910
Total bilan et hors bilan excluant les instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	146 579	23 413	17 542	2 078	1 037	190 649	(609)	190 040
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ²	12 840	1 627	267	369	1	15 104	(6)	15 098
– stage 1	12 840	1 548	267	369	–	15 024	(6)	15 018
– stage 2	–	79	–	–	–	79	–	79
– stage 3	–	–	–	–	–	–	–	–
– POCI ³	–	–	–	–	1	1	–	1
Au 31 décembre 2018	159 419	25 040	17 809	2 447	1 038	205 753	(615)	205 138

1 Exclut la garantie sur les contrats sains pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

2 Afin de tenir compte de l'éventuelle perte de valeur d'un actif financier, la valeur comptable brute de cet actif est définie comme étant au coût amorti. Ainsi, la valeur comptable brute des instruments de dettes évalués à la juste valeur telle que présentée dans le tableau ci-dessus ne peut pas être rapprochée du bilan car elle exclut les gains et les pertes de juste valeur.

3 POCI "Purchased or originated credit-impaired" : Dépréciation de crédit acheté ou créé.

Evaluation des provisions

La Direction évalue régulièrement l'adéquation du niveau des provisions sur créances douteuses grâce à un examen détaillé du portefeuille de créances, à une comparaison entre les statistiques de défaillance, ou de défaut de paiement, et les données historiques, et à une estimation de l'impact de la conjoncture économique du moment.

Créances dépréciées – identification des indications objectives de perte de valeur

Les critères utilisés par HSBC France pour déterminer qu'une créance est dépréciée incluent :

- les difficultés de trésorerie éprouvées par l'emprunteur et dont elle aurait connaissance ;
- des impayés en capital ou en intérêts de plus de 90 jours ;

- la probabilité que l'emprunteur fasse faillite ou présente tout autre risque financier significatif ;
- une concession significative accordée à l'emprunteur pour des raisons économiques ou légales liées à ses difficultés financières, consistant en l'abandon ou en le rééchelonnement du capital, des intérêts ou des frais ; ou encore ;
- une détérioration de la situation ou des perspectives financières de l'emprunteur telles que sa capacité à rembourser soit considérée comme douteuse.

Dépréciations des prêts et créances

Pour les détails sur la politique de HSBC France en matière de dépréciations de prêts et créances, veuillez vous reporter à des annexes aux états financiers consolidés.

Synthèse du risque de crédit

La publication ci-dessous présente les encours bruts des instruments financiers qui sont appliqués aux dépréciations requises par la norme IFRS 9 et la dotation associée pour l'ECL. A cause de la nature de la norme IFRS 9, l'étendue des

instruments financiers reconnus pour l'ECL est plus importante que celle de norme IAS 39.

Le tableau suivant présente la répartition des prêts par type de client.

Synthèse du risque de crédit présentant les pertes de crédit attendues par segment de clientèle (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global)

	31 décembre 2018		1 ^{er} janvier 2018 ¹	
	Encours bruts €m	Dépréciations/ provisions €m	Encours bruts €m	Dépréciations/provisions €m
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	47 591	(594)	45 299	(576)
– particuliers ^{2,6}	20 594	(206)	16 293	(142)
– sociétés non financières ²	24 932	(387)	27 305	(432)
– établissements financiers non bancaires	2 065	(1)	1 701	(2)
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	6 197	–	4 622	(2)
Autres actifs financiers au coût amorti :	49 961	(1)	35 765	–
– caisse, banques centrales et CCP	9 019	(1)	14 630	–
– comptes d'encaissement	437	–	435	–
– opérations de prises en pensions - Hors trading	32 835	–	13 781	–
– investissements financiers ³	6	–	7	–
– comptes de régularisation	7 664	–	6 912	–
Total bilan	103 749	(595)	85 686	(578)
Prêts et autres engagements liés à des opérations de crédit, endossements et effets acceptés :	85 838	(12)	63 526	(9)
– particuliers	1 180	–	893	–
– sociétés non financières	25 902	(12)	22 292	(9)
– sociétés financières	58 756	–	40 341	–
Garanties financières et contrats similaires ⁴	1 086	(2)	1 245	(1)
– particuliers	36	–	42	–
– sociétés non financières	982	(2)	1 203	(1)
– sociétés financières	68	–	–	–
Total hors bilan⁵	86 924	(14)	64 771	(10)
Total bilan et hors bilan	190 673	(609)	150 457	(588)
	Juste valeur €m	Provision pour ECL €m	Juste valeur €m	Provision pour ECL €m
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	16 485	(6)	18 412	(6)

¹ La borne d'ouverture au 1er janvier 2018 présente les montants avant l'acquisition des activités du Groupe HSBC en Grèce par la succursale grecque de HSBC France.

² Un reclassement des prêts et créances accordés aux entrepreneurs individuels a été effectué au 31 décembre 2018, qui étaient auparavant classés dans la catégorie « sociétés non financières » et qui sont dorénavant classés dans la catégorie « particuliers ». L'information comparative n'a pas été retraitée. L'impact du reclassement au 31 décembre 2017 est de 3 milliards EUR.

³ Comprend uniquement les investissements financiers évalués au coût amorti. Les investissements financiers tels que présentés dans le bilan consolidé à la page 16 comprennent les actifs financiers évalués au coût amorti ainsi que les instruments de dette et de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

⁴ Exclut la garantie sur les contrats sains pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

⁵ Représente les montants d'exposition maximale au risque en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

⁶ Dont 11 347 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2018 (2017 : 11 022 millions EUR).

Synthèse du risque de crédit présentant les pertes de crédit attendues (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global) par segment de clientèle et par stage

	Encours bruts ¹					Dépréciations / provisions					Couverture des pertes attendues sur crédit (%)				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	%	%	%	%	%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	43 629	2 972	975	15	47 591	(28)	(44)	(519)	(3)	(594)	–	1	53	20	1
– particuliers ³	18 960	1 156	478	–	20 594	(5)	(24)	(177)	–	(206)	–	2	37	–	1
– sociétés non financières	22 604	1 816	497	15	24 932	(22)	(20)	(342)	(3)	(387)	–	1	69	20	2
– établissements financiers non bancaires	2 065	–	–	–	2 065	(1)	–	–	–	(1)	–	–	–	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	6 190	7	–	–	6 197	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers au coût amorti	49 931	5	1	–	49 937	(1)	–	–	–	(1)	–	–	–	–	–
Prêts et autres engagements liés à des opérations de crédit	84 581	1 216	41	–	85 838	(2)	(2)	(8)	–	(12)	–	–	20	–	–
– particuliers	1 143	34	3	–	1 180	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– sociétés non financières	24 708	1 156	38	–	25 902	(2)	(2)	(8)	–	(12)	–	–	21	–	–
– sociétés financières	58 730	26	–	–	58 756	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Garanties financières et contrats similaires ⁴	1 007	74	2	3	1 086	(1)	(1)	–	–	(2)	–	1	–	–	–
– particuliers	35	–	1	–	36	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– sociétés non financières	904	74	1	3	982	(1)	(1)	–	–	(2)	–	1	–	–	–
– sociétés financières	68	–	–	–	68	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2018	185 338	4 274	1 019	18	190 649	(32)	(47)	(527)	(3)	(609)	–	1	52	17	–

1 Représente les montants d'exposition maximale au risque en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

2 POCI ou "Purchased or Originated Credit Impaired" : crédits dépréciés dès l'acquisition ou à l'origine.

3 Dont 11 347 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2018 (2017 : 11 022 millions EUR).

4 Exclut la garantie sur les contrats sains pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

A moins qu'ils n'aient été transférés préalablement pour un autre motif, tous les actifs financiers sont considérés comme ayant subi une hausse significative du risque de crédit lorsqu'ils présentent un arriéré de paiement de plus de 30 jours, et sont alors transférés de « Stage 1 » à « Stage 2 ». Le tableau ci-dessous indique la ventilation des encours en « Stage 2 » entre ceux transférés préalablement, et ceux à moins et plus de 30 jours d'arriéré. Les instruments financiers en arriéré de paiement sont les prêts pour lesquels les clients n'ont pas effectué leurs paiements conformément aux conditions contractuelles de leurs contrats.

Analyse des encours de crédit en stage 2 par jour de retard au 31 décembre 2018

	Encours bruts			Dépréciations / provisions			Couverture des pertes attendues sur crédit (%)		
	Stage 2	Dont :		Stage 2	Dont :		Stage 2	Dont :	
		1 à 29 jours de retard	30 et plus jours de retard		1 à 29 jours de retard	30 et plus jours de retard		1 à 29 jours de retard	30 et plus jours de retard
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	%	%	%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	2 972	97	121	(44)	(2)	(4)	(1,5)	(2,1)	(3,3)
– particuliers	1 156	67	46	(24)	(2)	(2)	(2,1)	(3,0)	(4,3)
– sociétés non financières	1 816	30	75	(20)	–	(2)	(1,1)	–	(2,7)
– établissements financiers non bancaires	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	7	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers au coût amorti	5	–	–	–	–	–	–	–	–

Risques

Synthèse du risque de crédit présentant les pertes de crédit attendues (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global) par segment de clientèle et par stage au 1^{er} janvier 2018¹

	Encours bruts ²					Dépréciations / provisions					Couverture des pertes attendues sur crédit (%)				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	%	%	%	%	%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	42 020	2 312	967	—	45 299	(32)	(43)	(501)	—	(576)	—	2	52	—	1
– particuliers ³	15 212	775	306	—	16 293	(5)	(16)	(121)	—	(142)	—	2	40	—	1
– sociétés non financières	25 114	1 530	661	—	27 305	(26)	(26)	(380)	—	(432)	—	2	58	—	2
– établissements financiers non bancaires	1 694	7	—	—	1 701	(1)	(1)	—	—	(2)	—	14	—	—	—
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	4 596	13	13	—	4 622	(1)	—	(1)	—	(2)	—	—	8	—	—
Autres actifs financiers au coût amorti	35 765	—	—	—	35 765	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts et autres engagements liés à des opérations de crédit, endos et avals	62 307	1 129	90	—	63 526	(4)	(3)	(2)	—	(9)	—	—	2	—	—
– particuliers	880	8	5	—	893	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– sociétés non financières	21 086	1 121	85	—	22 292	(4)	(3)	(2)	—	(9)	—	—	2	—	—
– financier	40 341	—	—	—	40 341	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Garanties financières et contrats similaires	1 227	15	3	—	1 245	(1)	—	—	—	(1)	—	—	—	—	—
– particuliers	41	—	1	—	42	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– sociétés non financières	1 186	15	2	—	1 203	(1)	—	—	—	(1)	—	—	—	—	—
– financier	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Au 1 ^{er} janvier 2018	145 915	3 469	1 073	—	150 457	(38)	(46)	(504)	—	(588)	—	1	47	—	—

1 La borne d'ouverture au 1er janvier 2018 présente les montants avant l'acquisition des activités du Groupe HSBC en Grèce par la succursale grecque de HSBC France.

2 Représente les montants d'exposition maximale au risque en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

3 Dont 11 022 millions EUR garantis par Crédit Logement.

Analyse des encours de crédit en stage 2 par jour de retard au 1^{er} janvier 2018¹

	Encours bruts			Dépréciations / provisions			Couverture des pertes attendues sur crédit (%)		
	Stage 2	Dont :		Stage 2	Dont :		Stage 2	Dont :	
		1 à 29 jours de retard	30 et plus jours de retard		1 à 29 jours de retard	30 et plus jours de retard		1 à 29 jours de retard	30 et plus jours de retard
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	%	%	%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	2 312	6	40	(43)	—	(3)	2	—	8
– particuliers	775	5	28	(16)	—	(2)	2	—	7
– sociétés non financières	1 530	1	12	(26)	—	(1)	2	—	8
– établissements financiers non bancaires	7	—	—	(1)	—	—	14	—	—
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	13	—	2	—	—	—	—	—	—
Autres actifs financiers au coût amorti	—	—	—	—	—	—	—	—	—

1 La borne d'ouverture au 1er janvier 2018 présente les montants avant l'acquisition des activités du Groupe HSBC en Grèce par la succursale grecque de HSBC France.

Exposition maximale au risque de crédit

Le tableau ci-après présente l'exposition maximale au risque de crédit au titre des instruments financiers, avant prise en compte de toutes les garanties reçues ou autres facteurs d'amélioration du risque de crédit à moins que ces facteurs d'amélioration ne remplissent les conditions de prise en compte définies dans les principes et méthodes comptables. Pour les actifs financiers

comptabilisés au bilan, l'exposition au risque de crédit est égale à leur valeur comptable. Pour les garanties financières accordées, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant maximum que le groupe aurait à payer en cas d'exécution. Pour les engagements de financement irrévocables sur la durée de vie des prêts concernés, l'exposition au risque de crédit correspond au montant total maximal des prêts ainsi engagés.

Exposition maximale au risque de crédit

	31 décembre 2018		
	Plafond d'exposition	Compensation	Net
	€m	€m	€m
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	46 997	—	46 997
– particuliers ¹	20 388	—	20 388
– sociétés non financières	24 545	—	24 545
– établissements financiers non bancaires	2 064	—	2 064
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	6 197	(34)	6 163
Autres actifs financiers au coût amorti	49 823	(4 400)	45 423
– caisse, banques centrales et CCP	9 018	—	9 018
– comptes d'encaissement	437	—	437
– opérations de prise en pension – hors-trading	32 835	(4 400)	28 435
– investissements financiers	6	—	6
– autres actifs et immobilisations corporelles	7 527	—	7 527
Actifs destinés à la vente	30	—	30
Instruments dérivés	31 777	(29 121)	2 656
Exposition totale du bilan au risque de crédit	134 824	(33 555)	101 269
Total hors bilan	94 920	—	94 920
– Garanties financières et contrats similaires	8 777	—	8 777
– Prêts et autres engagements liés à des opérations de crédit	86 143	—	86 143
Total bilan et hors bilan	229 744	(33 555)	196 189

¹ Dont 11 347 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2018 (2017 : 11 022 millions EUR).

Estimation des pertes de crédit attendues

La mesure des pertes de crédit attendues ("PCA") est complexe et combine l'utilisation de jugements à dire d'experts et d'estimations chiffrées, y compris l'intégration dans les estimations de PCA de différents scénarios prospectifs relatifs aux environnements économiques futurs, et ce afin de respecter la norme IFRS 9.

Méthodologie

HSBC a opté pour une approche basée sur 3 scénarios représentatifs des prévisions de HSBC en termes d'environnements économiques, permettant une évaluation objective et fondée sur des pondérations probabilistes des PCA, et qui tient compte des conditions économiques anticipées. Ces scénarios couvrent le "résultat le plus probable" (scénario dit "central"), mais aussi deux autres cas considérés comme moins probables, dits "le plus favorable" et "le plus défavorable". A chacun de ces 2 scénarios est alloué un poids de 10 %, tandis que le scénario "central" pèse pour 80 % dans le calcul des pertes de crédit attendues. Ces pondérations sont un choix managérial de HSBC, considéré comme le plus pertinent pour garantir une évaluation objective des pertes de crédit attendues en fonction des conditions économiques. Les principales hypothèses utilisées pour construire les scénarios sont basées sur des consensus de prévisions économiques externes, ce qui renforce l'objectivité des scénarios IFRS 9 et maximise l'utilisation d'informations indépendantes.

En ce qui concerne le scénario "central", HSBC définit les principaux indicateurs tels que la croissance, l'inflation, le taux de chômage... en se basant sur des moyennes de prévisions économiques et sur des historiques de valeurs de marché. Les scénarios "favorable" et "défavorable" sont eux construits autour du scénario central, avec une convergence à 3 ans vers le scénario "central".

La démarche suivante est appliquée afin de définir les scénarios économiques :

- Estimation du Risque Economique : définition d'une liste des risques économiques et politiques pouvant affecter les principaux marchés de HSBC, à savoir le Royaume-Uni, la Zone euro, HongKong, la Chine et les Etats-Unis.
- Génération des Scénarios : élaboration d'un jeu de prévisions économiques pour le scénario "central", et génération des scénarios "favorable" et "défavorable" basée sur des jugements à dire d'expert et l'analyse de données historiques

- Enrichissement des Variables : chaque scénario est développé en enrichissant les variables économiques prises en compte (cela couvre plus de 400 variables concernées par les activités de HSBC).

HSBC France contribue à chaque mise à jour des scénarios économiques afin de s'assurer de la prise en compte des spécificités locales dans les scénarios économiques. De plus, HSBC est conscient que cette approche basée sur des scénarios économiques pourrait être insuffisante dans certains cas. Par conséquent, une analyse complémentaire peut être demandée par le Management ; et l'application de mesures correctives peut être décidée par le Management si les estimations de PCA basées sur les scénarios économiques ne répondent pas pleinement aux critères IFRS 9.

Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes pour les prêts et avances aux établissements de crédit et aux clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières

La publication ci-après fournit une réconciliation de l'encours brut de HSBC France et des provisions pour pertes pour les prêts et les avances aux établissements de crédit et aux clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières. Les transferts des instruments financiers représentent l'impact des migrations entre "stages" sur les encours bruts et les dotations de provisions sur ECL correspondantes. La réévaluation nette d'ECL provenant de la réestimation nette de l'ECL résultant des migrations entre "stages" représente la variation d'ECL due à ces transferts.

Risques

Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et avances sur la clientèle et les établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières¹

	Crédits non dépréciés				Crédits dépréciés				Total	
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		POCI			
	Encours bruts	Provisions pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provisions pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provisions pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provisions pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provisions pour pertes de crédit attendues
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 1^{er} janvier 2018	73 626	(38)	3 376	(46)	1 071	(504)	–	–	78 073	(588)
Transferts d'instruments financiers	(457)	(34)	271	40	186	(6)	–	–	–	–
– Transferts du stage 1 au stage 2	(3 973)	5	3 973	(5)	–	–	–	–	–	–
– Transferts du stage 2 au stage 1	3 514	(39)	(3 514)	39	–	–	–	–	–	–
– Transferts au Stage 3	–	–	(193)	7	193	(7)	–	–	–	–
– Transferts du Stage 3	2	–	5	(1)	(7)	1	–	–	–	–
Réévaluation nette des pertes de crédit attendues résultant du transfert de stage	–	26	–	(15)	–	(1)	–	–	–	10
Modifications liées au crédit non décomptabilisé	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Modification des paramètres de risque (données du modèle)	(6 699)	(9)	661	(22)	(23)	(60)	(3)	16	(6 064)	(75)
Changement de méthode de calcul de la perte de crédit attendue	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nouveaux et autres prêts net / (remboursements)	13 864	(14)	(1 524)	34	(186)	53	(19)	1	12 135	74
Actifs passés en perte	–	–	–	–	(87)	87	–	–	(87)	87
Modifications liées au crédit décomptabilisé	–	–	–	–	(11)	3	–	–	(11)	3
Change	20	–	–	–	–	–	–	–	20	–
Autres	(1 503)	44	1 110	(28)	(95)	(3)	29	(19)	(459)	(6)
Transferts ²	1 746	(6)	376	(10)	161	(96)	12	(1)	2 295	(113)
Au 31 décembre 2018	80 597	(31)	4 270	(47)	1 016	(527)	19	(3)	85 902	(608)
Résultat (Charge ou produit) des pertes de crédit attendues pour la période		3		(3)		(5)		17		12
Récupérations (sur créances amorties)		–		–		3		–		3
Gains ou pertes liées aux modifications contractuelles des flux de trésorerie n'étant pas le résultat d'une décomptabilisation		–		–		–		–		–
Autres		(7)		–		2		–		(5)
Total de charge liée à la perte de crédit attendue pour la période	–	(4)	–	(3)	–	–	–	17	–	10

	Au 31 décembre 2018		
	Montant brut	Provision pour perte de crédit attendues	Charge pour pertes de crédit attendues
	€m	€m	€m
Comme ci-dessous	85 902	(608)	10
Autres actifs financiers au coût amorti	49 961	(1)	–
Engagements relatifs aux opérations de prise en pension – hors-trading	54 810	–	–
Synthèse du risque de crédit (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global) / Compte de résultat consolidé	190 673	(609)	10
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	16 485	(6)	–
Total provision pour perte de crédit / Résultat (Charge ou produit) des pertes de crédit attendues pour la période	207 158	(615)	10

¹ Exclut la garantie sur les contrats sains pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

² Inclut les soldes liés à l'acquisition des activités du Groupe HSBC en Grèce par la succursale grecque de HSBC France le 1^{er} janvier 2018 et aux acquisitions des 2 filiales en Irlande et en Pologne à compter du 1^{er} août 2018.

Crédits douteux

HSBC détermine qu'un instrument financier est en défaut et en "stage 3", en considérant des preuves objectives, principalement si :

- il existe un arriéré de paiement contractuel en principal ou des intérêts en retard de plus de 90 jours ;
- il semble improbable que l'emprunteur s'acquitte de ses obligations de crédit sans avoir recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Le prêt est alors considéré en défaut. Si le défaut de paiement n'est pas identifié à un stade plus précoce, il est présumé se produire à partir de 90 jours de retard, même si les règles du régulateur permettent une défaillance à partir de 180 jours de retard. Ainsi les définitions du défaut sont alignées pour que le "Stage 3" représente tous les prêts considérés comme en défaut.

Restructuration de prêts et "forbearance"

Diverses stratégies de négociation et de restructuration sont utilisées pour améliorer la gestion des relations avec les clients en difficulté, en évitant autant que possible le défaut du débiteur et la mise en jeu des garanties éventuellement obtenues, tout en maximisant les chances de recouvrement des sommes dues. Cela inclut notamment des reports d'échéances, une réduction des intérêts ou du capital, des consolidations de dettes ou toute autre forme de modification des conditions et de réaménagement de prêt.

Les politiques et pratiques de HSBC France sont fondées sur des critères destinés à s'assurer autant que possible que le paiement des échéances est susceptible de continuer. Cela induit souvent des modifications dans les conditions de prêt au bénéfice du client. Ces situations de restructuration ne sont appliquées que dans les cas où le client a démontré sa volonté d'honorer ses engagements et qu'il sera en mesure d'y faire face une fois les nouvelles conditions mises en place.

Les conditions contractuelles d'un prêt peuvent être modifiées pour plusieurs raisons, notamment l'évolution des conditions de marché, la volonté de conserver un client et divers facteurs non liés à la détérioration effective ou potentielle du profil de crédit d'un client. Il peut arriver que les conditions contractuelles d'un prêt soient modifiées en réponse à des difficultés réelles ou apparentes d'un emprunteur. Les prêts pour lesquels de telles concessions ont été accordées sont classés en 'prêts renégociés' lorsque les conditions contractuelles de paiement ont été modifiées du fait de doutes sérieux sur la capacité dudit emprunteur à honorer ses échéances contractuelles.

Identification des créances restructurées

Les concessions accordées sur des prêts à la clientèle qui n'affectent pas la structure de paiement ou la base de remboursement, telles que la renonciation par la banque à se prévaloir du non-respect par l'emprunteur de ratios financiers contractuels (*financial covenants*), ou leur modification temporaire ou définitive, ne figurent pas dans cette classification, car elles n'atténuent pas à proprement parler les difficultés financières de l'emprunteur en améliorant sa capacité à honorer ses échéances.

Pour les prêts des clients particuliers, la politique de gestion du risque de crédit du groupe impose des restrictions au nombre et à la fréquence des renégociations, fixe une période minimale depuis l'ouverture du compte avant que la renégociation puisse être envisagée et détermine le nombre minimal de paiements qui doivent être reçus. L'application de cette politique varie selon la nature du marché, le produit et la gestion de la relation client ainsi que la survenance d'événements exceptionnels.

Classification des prêts restructurés en fonction de la qualité de crédit

Le référentiel IFRS impose à toute entité d'évaluer à chaque date de clôture s'il existe des éléments objectifs indiquant qu'une immobilisation financière est dépréciée. Un prêt est déprécié et une provision pour créances douteuses et contentieuses est comptabilisée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant l'existence d'un événement générateur de perte ayant un effet sur

les flux de trésorerie du prêt et pouvant être estimé de manière fiable.

Un prêt renégocié est présenté comme déprécié dans les cas suivants :

- une modification est intervenue dans les flux de trésorerie contractuels liée à une mesure de concession que le prêteur n'envisagerait pas autrement ; et
- sans cette mesure de concession, il est probable que l'emprunteur ne serait pas en mesure d'honorer en totalité ses obligations contractuelles de paiement.

Cette présentation s'applique à moins que la mesure de concession soit négligeable et qu'aucun autre élément n'indique une dépréciation.

Le prêt renégocié continuera d'être comptabilisé comme déprécié pendant au moins un an et jusqu'à ce que des éléments suffisamment tangibles montrent une diminution significative du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs, et si aucun autre élément n'indique une dépréciation. Pour les prêts qui sont évalués en vue de leur dépréciation sur une base collective, les éléments pris en compte comprennent généralement un historique du respect des échéances prévues dans les conditions initiales ou, le cas échéant, révisées. Pour les prêts qui sont évalués en vue de leur dépréciation sur une base individuelle, tous les éléments disponibles sont évalués au cas par cas.

Pour les prêts des clients particuliers, la période minimale de respect des échéances requises dépend de la nature des prêts du portefeuille, mais elle est généralement d'au moins douze mois. Lorsque les portefeuilles affichent des niveaux plus élevés de concession, tels que ceux qui sont souscrits par HSBC Finance, la période minimale de respect des échéances requise peut être sensiblement plus longue.

Prêts restructurés et comptabilisation de dotations pour dépréciation

Pour les prêts aux clients particuliers, les prêts renégociés sont séparés du reste du portefeuille lorsque les prêts sont évalués collectivement en vue de leur dépréciation afin de prendre en compte la proportion plus élevée de pertes souvent observée sur ces segments.

Dans la Banque d'entreprises, les prêts renégociés sont généralement évalués individuellement. Les notations de risque de crédit sont des caractéristiques intrinsèques de l'évaluation des dépréciations. Une restructuration pour difficultés financières ("*Distressed restructuring*") est classée en créance douteuse ou contentieuse. L'évaluation pour dépréciation de la créance individuelle prend en compte le risque plus élevé de non-paiement des flux de trésorerie futurs inhérent aux prêts renégociés.

Risques

Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti restructurés par stage

	Stage 1 €m	Stage 2 €m	Stage 3 €m	POCI €m	Total €m
Valeur comptable brute					
Particuliers	–	–	42	–	42
– hypothèque de premier rang	–	–	29	–	29
– autres prêts personnels	–	–	13	–	13
Prêts à la grande clientèle	5	99	42	15	161
– sociétés non financières	5	99	42	15	161
– établissements financiers non bancaires	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2018	5	99	84	15	203
Provision pour pertes de crédit attendues					
Particuliers	–	–	(12)	–	(12)
– hypothèque de premier rang	–	–	(8)	–	(8)
– autres prêts personnels	–	–	(4)	–	(4)
Prêts à la grande clientèle	–	(2)	(26)	(4)	(32)
– sociétés non financières	–	(2)	(26)	(4)	(32)
– établissements financiers non bancaires	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2018	–	(2)	(38)	(4)	(44)

Prêts et créances sur la grande clientèle

Les sections suivantes fournissent des détails plus approfondis sur les prêts et créances sur la grande clientèle et sur les établissements de crédit.

Total des prêts et créances sur la grande clientèle par secteur d'activité et par stage

	Encours bruts					Provisions pour pertes de crédit attendues				
	Stage 1 €m	Stage 2 €m	Stage 3 €m	POCI €m	Total €m	Stage 1 €m	Stage 2 €m	Stage 3 €m	POCI €m	Total €m
Sociétés non financières	22 604	1 816	497	15	24 932	(22)	(20)	(342)	(3)	(387)
– industrie	2 963	265	108	7	3 343	(4)	(3)	(69)	(1)	(77)
– commerce international	11 586	729	286	7	12 608	(11)	(10)	(215)	(2)	(238)
– immobilier commercial	4 481	306	61	1	4 849	(6)	(6)	(26)	–	(38)
– immobilier non commercial	352	9	22	–	383	–	–	(19)	–	(19)
– gouvernements	1 221	1	–	–	1 222	–	–	–	–	–
– autres	2 001	506	20	–	2 527	(1)	(1)	(13)	–	(15)
Etablissements financiers non bancaires	2 065	–	–	–	2 065	(1)	–	–	–	(1)
Prêts aux établissements de crédit	6 190	7	–	–	6 197	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2018	30 859	1 823	497	15	33 194	(23)	(20)	(342)	(3)	(388)

Total des encours hors bilan sur la grande clientèle (prêts et autres engagements liés à des opérations de crédit et les garanties financières¹ et contrats similaires donnés en garantie) par stage

	Encours bruts					Provisions pour pertes de crédit attendues				
	Stage 1 €m	Stage 2 €m	Stage 3 €m	POCI €m	Total €m	Stage 1 €m	Stage 2 €m	Stage 3 €m	POCI €m	Total €m
Sociétés non financières	25 611	1 229	39	3	26 882	(5)	(8)	(11)	–	(24)
Sociétés financières	58 516	26	–	–	58 542	(1)	–	–	–	(1)
Au 31 décembre 2018	84 127	1 255	39	3	85 424	(6)	(8)	(11)	–	(25)

¹ Exclut la garantie sur les contrats sains pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

Crédit aux particuliers

Vue d'ensemble

HSBC France offre un large éventail de prêts aux particuliers, garantis et non garantis, pour répondre aux besoins des clients. Les crédits permettent aux clients de financer les achats d'actifs,

par exemple : un bien immobilier résidentiel, garanti par Crédit Logement ou une hypothèque sur le bien acquis. Des crédits à la consommation peuvent être proposés également, tels que découverts et prêts personnels qui sont principalement sans garantie.

Total des prêts aux particuliers pour les prêts et avances à la clientèle au coût amorti par stage

	Encours brut					Provisions pour perte de crédit				
	Stage 1 €m	Stage 2 €m	Stage 3 €m	POCI €m	Total €m	Stage 1 €m	Stage 2 €m	Stage 3 €m	POCI €m	Total €m
Hypothèques de premier rang	2 907	284	221	–	3 412	(1)	(7)	(84)	–	(92)
Autres prêts aux particuliers	16 053	872	257	–	17 182	(4)	(17)	(93)	–	(114)
– autres ¹	15 633	840	239	–	16 712	(3)	(15)	(93)	–	(111)
– cartes de paiement et de crédit	290	32	18	–	340	(1)	(2)	–	–	(3)
– hypothèques de second rang	130	–	–	–	130	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2018	18 960	1 156	478	–	20 594	(5)	(24)	(177)	–	(206)

¹ Dont 11 347 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2018 (2017 : 11 022 millions EUR).

Les prêts immobiliers garantis

HSBC France propose plusieurs types de prêts immobiliers garantis pour faire face aux besoins de la clientèle tels que amortissables, prêts relais et réglementés. Pour ce type de prêts, HSBC France applique des conditions d'endettement et de LTV maximum qui respectent la politique de crédit, la stratégie et l'appétit au risque du Groupe HSBC.

Sûretés réelles et autres techniques d'atténuation du risque de crédit

Le principe technique d'atténuation de risque de crédit pour les prêts aux particuliers est de prendre des sûretés réelles. Chez HSBC France Retail, une hypothèque sur le bien est souvent prise pour garantir les prêts immobiliers. Un autre type de sûreté réelle est la garantie de Crédit Logement (Société de Financement agréées par l'ACPR). Crédit Logement garantit 100 % du prêt immobilier en cas de défaut. Les prêts peuvent être garantis par un nantissement de titres financiers négociables, nantissement contrat d'assurance en fonds euros.

Le tableau ci-après présente les encours de nos prêts par garantie, y compris les engagements hors-bilan. Dans ce tableau, nous indiquons la valeur de nos garanties qui peuvent être réalisées en cas de défaut de paiement avéré de l'emprunteur.

Le calcul de la LTV représente le pourcentage financé par la banque par rapport à la valeur du bien donné en garantie.

Les biens immobiliers hypothéqués sont revalorisés en automatique sur la base INSEE chaque mois. Chaque année, les biens hypothéqués liés à des encours >3 millions sont revalorisés par un expert indépendant. La valorisation des sûretés réelles ne tient pas compte des frais de la mise en place ou de la vente du bien grevé. Les prêts sans garantie ou partiellement garantis peuvent bénéficier d'autres formes de crédit mesures d'atténuation.

Prêts aux particuliers : prêts hypothécaires résidentiels comprenant les engagements de prêt par niveau de garantie

	Total	
	Encours brut €m	Couverture sur perte de crédit attendues %
Stage 1		
Totalement garantis	2 769	–
Ratio LTV :		
– moins de 50 %	1 133	–
– 51 % à 60 %	542	–
– 61 % à 70 %	509	–
– 71 % à 80 %	372	–
– 81 % à 90 %	144	–
– 91 % à 100 %	69	–
Partiellement garantis (A) :	140	–
Ratio LTV :		
– 101 % à 110 %	37	–
– 111 % à 120 %	26	–
– plus de 120 %	77	–
– valeur de la garantie de A	137	
Total	2 909	–
Stage 2		
Totalement garantis	263	(2,3)
Ratio LTV :		
– moins de 50 %	115	(0,9)
– 51 % à 60 %	43	(2,3)
– 61 % à 70 %	42	(2,4)
– 71 % à 80 %	41	(2,4)
– 81 % à 90 %	18	–
– 91 % à 100 %	4	–
Partiellement garantis (B) :	21	–
Ratio LTV :		
– 101 % à 110 %	6	(16,7)
– 111 % à 120 %	5	(20,0)
– plus de 120 %	10	(10,0)
– valeur de la garantie de B	20	
Total	284	(2,8)
Stage 3		
Totalement garantis	159	(30,2)
Ratio LTV :		
– moins de 50 %	65	(16,9)
– 51 % à 60 %	21	(23,8)
– 61 % à 70 %	27	(37,0)
– 71 % à 80 %	16	(43,8)
– 81 % à 90 %	7	(28,6)
– 91 % à 100 %	23	(56,5)
Partiellement garantis (C) :	60	(75,0)
Ratio LTV :		
– 101 % à 110 %	10	(40,0)
– 111 % à 120 %	13	(53,8)
– plus de 120 %	37	(91,9)
– valeur de la garantie de C	50	
Total	219	(42,5)
Au 31 décembre 2018	3 412	(3,0)

Risques

Synthèse du risque de crédit (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global) par ligne de métier globale

	Encours bruts					Provisions pour risque de crédit				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	43 629	2 972	975	15	47 591	(28)	(44)	(519)	(3)	(594)
- RBWM	17 969	1 246	467	-	19 682	(8)	(15)	(181)	-	(204)
- CMB	12 256	884	347	12	13 499	(16)	(26)	(319)	(3)	(364)
- GB&M	11 806	697	118	2	12 623	(3)	(2)	(9)	-	(14)
- GPB	2 148	145	43	1	2 337	(1)	(1)	(10)	-	(12)
- Corporate Centre ¹	(550)	-	-	-	(550)	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	6 190	7	-	-	6 197	-	-	-	-	-
- RBWM	3 115	4	-	-	3 119	-	-	-	-	-
- CMB	448	-	-	-	448	-	-	-	-	-
- GB&M	3 102	2	-	-	3 104	-	-	-	-	-
- GPB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Corporate Centre ¹	(475)	1	-	-	(474)	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers au coût amorti	49 931	5	1	-	49 937	(1)	-	-	-	(1)
- RBWM	649	1	-	-	650	-	-	-	-	-
- CMB	200	-	1	-	201	-	-	-	-	-
- GB&M	39 914	4	-	-	39 918	-	-	-	-	-
- GPB	10	-	-	-	10	-	-	-	-	-
- Corporate Centre	9 158	-	-	-	9 158	(1)	-	-	-	(1)
Encours brut total au bilan au 31 décembre 2018	99 750	2 984	976	15	103 725	(29)	(44)	(519)	(3)	(595)
Prêts et autres engagements liés à des opérations de crédit	84 581	1 216	41	-	85 838	(2)	(2)	(8)	-	(12)
- RBWM	1 008	35	3	-	1 046	-	-	-	-	-
- CMB	7 426	404	38	-	7 868	-	(1)	(8)	-	(9)
- GB&M	74 357	765	-	-	75 122	(2)	(1)	-	-	(3)
- GPB	214	12	-	-	226	-	-	-	-	-
- Corporate Centre	1 576	-	-	-	1 576	-	-	-	-	-
Garanties et actifs donnés en garantie ²	1 007	74	2	3	1 086	(1)	(1)	-	-	(2)
- RBWM	14	-	-	-	14	-	-	-	-	-
- CMB	146	9	2	3	160	(1)	-	-	-	(1)
- GB&M	838	65	-	-	903	-	(1)	-	-	(1)
- GPB	3	-	-	-	3	-	-	-	-	-
- Corporate Centre	6	-	-	-	6	-	-	-	-	-
Total hors bilan au 31 décembre 2018	85 588	1 290	43	3	86 924	(3)	(3)	(8)	-	(14)
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2018	16 350	134	-	1	16 485	(6)	-	-	-	(6)
- RBWM	11 153	134	-	-	11 287	(6)	-	-	-	(6)
- CMB	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-
- GB&M	369	-	-	-	369	-	-	-	-	-
- GPB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Corporate Centre	4 828	-	-	-	4 828	-	-	-	-	-

¹ Inclut l'élimination intersegment entre les lignes de métiers du groupe HSBC France.

² Exclut la garantie sur les contrats sains pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

Analyse des titres adossés à des actifs Asset-Backed Securities ("ABS")

Valeur comptable des participations du groupe HSBC France dans des titres adossés à des actifs ("ABS"):

Exposition globale

	2018	2017
	€m	€m
- Juste valeur <i>via</i> bénéfices et pertes	-	-
- Investissements financiers	-	-
- Détenu jusqu'à échéance	-	-
- Prêts et créances recouvrables	-	-
Total des titres adossés à des actifs (ABS)	-	-

Sélection des tableaux présentant le risque de crédit du Document de Référence 2017

Les tableaux suivants ont été présentés dans les documents externes en 2017 et ne prennent pas en compte l'application de la norme IFRS 9. Comme ces tableaux ne sont pas directement comparables aux tableaux détaillant le risque de crédit tel que présentés en 2018 et publiés sur la base de la norme IFRS 9, les données 2017 sont présentées dans une section séparée.

Exposition au risque de crédit

Exposition maximale au risque de crédit

	31 décembre 2017		
	Plafond d'exposition ²	Montants pouvant être juridiquement compensés	Risque de crédit net total
	€m	€m	€m
Caisse, banques centrales et CCP	14 630	—	14 630
Comptes d'encaissement	435	—	435
Actifs de transaction	22 401	—	22 401
– bons du Trésor et assimilés	641	—	641
– obligations et autres titres à revenu fixe	15 784	—	15 784
– prêts et créances	5 976	—	5 976
– aux établissements de crédit	3 948	—	3 948
– à la clientèle	2 028	—	2 028
Actifs sous option juste valeur	1 084	—	1 084
– bons du Trésor et assimilés	—	—	—
– obligations et autres titres à revenu fixe	1 081	—	1 081
– prêts et créances aux établissements de crédit	3	—	3
Produits dérivés	34 407	(33 094)	1 313
Prêts et créances au coût amorti	49 699	—	49 699
– prêts et créances sur les établissements de crédit	4 843	—	4 843
– prêts et créances sur la clientèle	44 856	—	44 856
– particuliers	16 234	—	16 234
– sociétés non financières	26 914	—	26 914
– établissements financiers non bancaires	1 708	—	1 708
Pensions hors <i>trading</i>	13 781	(3 030)	10 751
Investissements financiers ³	20 331	—	20 331
– bons du Trésor et assimilés	—	—	—
– obligations et autres titres à revenu fixe	20 331	—	20 331
Autres actifs	1 004	—	1 004
– endossements et effets acceptés	—	—	—
– créances rattachées et autres	1 004	—	1 004
Hors-bilan	69 531	—	69 531
– garanties financières et autres garanties liées aux crédits ⁴	6 283	—	6 283
– engagements de prêts et autres engagements liés aux crédits ⁴	63 248	—	63 248
Total	227 303	(36 124)	191 179

¹ Les montants pouvant être juridiquement compensés portent principalement sur les encours de prêts et créances sur la clientèle et les encours de prise en pension ; lorsque les conventions cadres ou accords similaires en vigueur ne répondent pas aux conditions de l'IAS 32 ; présentant ainsi une exposition nette dans le cadre de la gestion du risque de crédit.

² Les encours sont présentés après compensation comptable ; lorsque les contrats cadres en vigueur ou accords similaires en vigueur ne répondent pas aux conditions de l'IAS 32 (cf. : note 26 des annexes aux comptes consolidés).

³ Les montants présentés excluent les titres de participation.

⁴ Les soldes au 31 décembre 2017 ont été retraités pour inclure 37 milliards EUR d'engagements de prêts (opérations de prise en pension non réglées) et 3 milliards EUR de garanties non présentés antérieurement.

Ventilation des actifs financiers par qualité de crédit

Au 31 décembre 2017								
	Créances saines				Créances saines en impayées	Créances douteuses et contentieuses	Dépréciations	Total
	Strong	Good	Satisfactory	Sub-standard				
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Caisse, banques centrales et CCP	14 630	—	—	—	—	—	—	14 630
Comptes d'encaissement	435	—	—	—	—	—	—	435
Portefeuille de transaction actif	18 267	1 200	2 934	—	—	—	—	22 401
– bons du Trésor et assimilés	356	284	1	—	—	—	—	641
– obligations et autres titres à revenu fixe	14 388	209	1 187	—	—	—	—	15 784
– prêts et créances sur les établissements de crédit	1 522	696	1 730	—	—	—	—	3 948
– prêts et créances sur la clientèle	2 001	11	16	—	—	—	—	2 028
Actifs financiers sous option juste valeur	996	81	7	—	—	—	—	1 084
– bons du Trésor et assimilés	—	—	—	—	—	—	—	—
– obligations et autres titres à revenu fixe	996	81	4	—	—	—	—	1 081
– prêts et créances sur les établissements de crédit	—	—	3	—	—	—	—	3
– prêts et créances sur la clientèle	—	—	—	—	—	—	—	—
Intstruments dérivés	32 202	2 022	166	17	—	—	—	34 407
Prêts et créances au coût amorti	31 427	9 862	7 316	507	151	971	(535)	49 699
– prêts et créances sur les établissements de crédit	4 047	240	555	1	—	1	(1)	4 843
– prêts et créances sur la clientèle	27 380	9 622	6 761	506	151	970	(534)	44 856
– particuliers	15 519	343	54	1	97	302	(82)	16 234
– sociétés non financières	11 357	8 487	6 301	499	54	668	(452)	26 914
– établissements financiers non bancaires	504	792	406	6	—	—	—	1 708
Pensions hors trading	10 332	1 858	1 591	—	—	—	—	13 781
Investissements financiers	17 775	1 712	844	—	—	—	—	20 331
– bons du Trésor et assimilés	—	—	—	—	—	—	—	—
– obligations et autres titres à revenu fixe	17 775	1 712	844	—	—	—	—	20 331
Actif disponible à la vente	—	—	—	—	—	—	—	—
– cessions groupe	—	—	—	—	—	—	—	—
– actifs non courant destinés à la vente	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres actifs	—	—	1 003	—	—	1	—	1 004
– endossements et effets acceptés	—	—	—	—	—	—	—	—
– autres actifs	—	—	1 003	—	—	1	—	1 004
Total	126 064	16 735	13 861	524	151	972	(535)	157 772
Hors bilan ¹	52 362	10 996	5 324	439	—	113	(4)	69 230
– garanties financières et autres contrats similaires	4 139	1 313	558	250	—	23	—	6 283
– prêts et autres engagement liés à des opérations de crédit endos et avals	48 524	9 683	4 766	189	—	90	(4)	63 248
Total	178 727	27 731	19 185	963	151	1 085	(539)	227 303

¹ Les soldes au 31 décembre 2017 ont été retraités pour inclure 37 milliards EUR d'engagements de prêts (opérations de prise en pension non réglées) et 3 milliards EUR de garanties non présentés antérieurement.

Analyse par ancienneté des impayés sur les créances saines

	Inférieur à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	De 90 à 179 jours	Supérieur à 180 jours	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 31 décembre 2017						
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	111	28	12	—	—	151
– particulier	69	20	8	—	—	97
– sociétés non financières	42	8	4	—	—	54
– établissements financiers non bancaires	—	—	—	—	—	—
Autres actifs	—	—	—	—	—	—

Prêts et créances douteux sur la clientèle et les établissements de crédit par segment de clientèle

	2017			Total
	Particulier	Sociétés non financières	Sociétés financières	
	€m	€m	€m	€m
Au 1 ^{er} janvier 2018	308	872	20	1 200
Classées comme dépréciées dans l'année	115	185	1	301
Transférées de dépréciées à non dépréciées dans l'année	(83)	(211)	—	(294)
Pertes constatées	(12)	(157)	—	(169)
Remboursements nets et autres	(27)	(20)	(20)	(67)
Au 31 décembre 2017	301	669	1	971

Restructuration de prêts et créances sur la clientèle par segment de clientèle

	Prêts hypothécaires de premier rang	Autres prêts personnels	Sociétés non financières	Sociétés financières	Total
	€m	€m	€m	€m	€m
Créances saines	1	2	79	—	82
Echéances passées mais non dépréciées	—	—	—	—	—
Créances dépréciées	2	9	31	—	42
Au 31 décembre 2017	3	11	110	—	124
Dépréciations pour créances douteuses sur prêts renégociés	—	(1)	(14)	—	(15)

Prêts et créances restructurés sur la clientèle

	Au 31 décembre 2017			
	Créances saines	Echéances passées mais non dépréciées	Créances dépréciées	Total
	€m		€m	€m
Prêts hypothécaires	1	—	2	3
Crédit Logement	—	—	8	8
Autres prêts personnels	2	—	9	11
Immobilier commercial	2	—	3	5
Sociétés non financières	77	—	21	98
Etablissements financiers non bancaires	—	—	—	—
Total des prêts et créances renégociées	82	—	43	125
Dépréciations pour créances douteuses sur prêts et créances renégociées en % du total des créances brutes	—	—	—	0,28 %

Évolution des provisions pour dépréciation sur les prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle

	2017			Total €m
	Etablissements de crédit	Clientèle		
	Evalués individuellement €m	Evalués individuellement €m	Evalués collectivement €m	
Au 1 ^{er} janvier 2017	—	(560)	(64)	(624)
Pertes constatées	—	170	—	170
Reprises de dépréciation disponibles	—	3	—	3
Dotations de l'exercice	(1)	(94)	11	(84)
Variation de changes et autres mouvements	—	—	—	—
Au 31 décembre 2017	(1)	(481)	(53)	(535)
Provisions pour dépréciation sur prêts et créances				
– particulier	—	(76)	(6)	(82)
– sociétés non financières	—	(405)	(47)	(452)
– établissements financiers non bancaires	—	—	—	—
– établissements de crédit	(1)	—	—	(1)
En % des prêts et créances	0,02%	1,06%	0,12%	1,06%

Risques

Prêts hypothécaires à l'habitat incluant les engagements de financement par niveau de garanties

	31 décembre
	€m
Prêts et créances saines	
Totalement garantis	2 198
– Inférieur à 50 %	759
– 51 % à 60 % LTV	449
– 61 % à 70 % LTV	419
– 71 % à 80 % LTV	339
– 81 % à 90 % LTV	156
– 91 % à 100 % LTV	76
Partiellement garantis	
Supérieur à 100 % LTV (A)	96
– 101 % à 110 % LTV	22
– 111 % à 120 % LTV	21
– Supérieur à 120 % LTV	53
– Valeur de la garantie	96
Non garantis	–
Total prêts et créances saines	2 294
Prêts et créances dépréciés	
Totalement garantis	92
– Inférieur à 50 %	42
– 51 % à 60 % LTV	20
– 61 % à 70 % LTV	8
– 71 % à 80 % LTV	12
– 81 % à 90 % LTV	4
– 91 % à 100 % LTV	6
Partiellement garantis	41
– 101 % à 110 % LTV	28
– 111 % à 120 % LTV	2
– Supérieur à 120 % LTV	11
– Valeur de la garantie	16
Non garantis	–
Total au 31 décembre	2 427

Prêts à la grande clientèle

	Encours bruts des prêts	Prêts douteux	Prêts douteux/ encours des prêts	Provisions	Provisions/ prêts douteux	Dépréciations	Taux de perte sur crédit
	€m	€m	%	€m	%	€m	%
Au 31 décembre 2017							
Secteur non financier	27 366	668	2,44	452	67,66	80	0,29
– industrie	2 159	107	4,96	70	65,42	9	0,42
– services et commerce international	12 104	410	3,39	270	65,85	25	0,21
– immobilier commercial	4 762	72	1,51	27	37,00	4	0,09
– immobilier non commercial	456	27	5,92	26	97,00	2	0,40
– gouvernements	1 642	–	–	–	–	–	–
– autres	6 243	52	0,83	59	114,00	40	0,63
Secteur financier (hors établissements de crédit)	1 708	–	–	–	–	–	0,01
Établissements de crédit	4 844	–	–	1	–	1	0,02
Total des prêts à la grande clientèle	33 918	668	1,97	453	67,81	81	0,24

Risque de contrepartie

Exposition au risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est le risque d'une perte financière sur une contrepartie faisant défaut.

Ce risque apparaît pour les transactions de dérivés, de pensions ou de prêts et emprunts de titres ainsi que les opérations à règlement différé, qu'elles soient enregistrées dans le portefeuille bancaire ou dans le portefeuille de négociation.

La valeur de la transaction varie en fonction de différents facteurs de marché tels que le taux d'intérêt, le taux de change ou le prix de l'actif.

Le calcul de l'exposition au risque de contrepartie

Les dérivés sont traités par HSBC France selon la méthode de l'évaluation au prix de marché pour déterminer les valeurs exposées au risque (EAD).

La méthode de l'évaluation au prix de marché consiste en l'agrégation des valeurs de marché positives de toutes les transactions, complétée par un "add-on". Ce facteur de majoration (dit risque potentiel futur) est établi selon la directive CRD IV, et correspond à un pourcentage fixe appliqué au nominal de l'opération (selon la durée de vie résiduelle et le type de transaction).

Les effets des accords de compensation sont également pris en considération en appliquant les règles de compensation telles que définies dans la méthode au prix du marché et en soustrayant les garanties ou sûretés.

Concernant les pensions, les valeurs exposées au risque sont calculées selon la méthode générale fondée sur les sûretés financières (les espèces et titres achetés, empruntés ou reçus sont traités comme des sûretés).

Des ajustements de volatilité forfaitaires, définis dans la directive CRD IV, sont appliqués à la valeur de ces sûretés. Pour le

portefeuille bancaire, le collatéral éligible a également des critères plus restrictifs que sur le portefeuille de *trading*.

Les expositions sont utilisées pour déterminer le capital réglementaire au titre du risque de contrepartie et pondérées en fonction des approches, notation interne (IRB) ou approche standard.

Cadre et suivi des limites

La gestion du risque de contrepartie au sein de HSBC France est réalisée à différents niveaux :

L'autorité de crédit est détenue par *Wholesale Credit Risk* ("WCR") qui fait partie du département *Wholesale Credit and Market Risk* ("WCMR"), au sein de la Direction des Risques, au niveau local, régional ou au niveau du groupe.

La surveillance du risque de contrepartie sur les activités de dérivés de taux est assurée par l'équipe *Traded Credit Risk* ("TCR") au sein de la fonction *Traded Risk*, qui est une sous-fonction de WCMR. TCR est divisé en deux équipes : *Traded Credit Risk Management* ("TCRM") et *Traded Credit Risk Control* ("TCRC").

Risque de contrepartie et autorité de crédit compétente

HSBC France WCR a une délégation de pouvoirs de crédit pour les contreparties de type Entreprises (*Corporates*), fonds, Assurances et Gestion d'actifs (*Asset Management*). En fonction du montant des lignes de crédit, la décision de crédit peut nécessiter la concurrence de HSBC Bank plc WCMR et Group WCMR si ce montant excède la délégation de pouvoirs de HSBC France.

Les autorisations de crédit pour les contreparties de type Souverains, Intra-Groupe et Banques nécessitent systématiquement la concurrence de HSCC Bank plc WCMR et de Group WCMR.

HSBC France TCRM, au sein de HSBC France Traded Risk, n'a aucune autorité de crédit.

Toutes les lignes de crédit sont revues au moins une fois par an :

- TCR réalise une analyse du portefeuille, de l'environnement de marché et porte un avis sur le montant de la ligne de crédit ;
- HSBC France WCR (HSBC Bank plc WCMR et Group WCMR si nécessaire) valide les lignes de crédit correspondant à l'appétit au risque et le profil financier de la contrepartie (*rating interne*).

Avec le support du local *Relationship Manager* et du *Global Relationship Manager*, HSBC France TCRM peut recommander les demandes de crédit à l'autorité de crédit compétente, dans le contexte des Revues Annuelles et des demandes de limites ponctuelles. Les recommandations soumises par TCRM mettent en exergue les principaux vecteurs de risques (en se basant sur une analyse fine du portefeuille existant qui inclut les risques de marchés contingents, les *stress tests*...) et incluent éventuellement des propositions pour réduire le risque du portefeuille, etc.

Mise en place des limites de crédit pour la gestion du risque de contrepartie

Les limites de contreparties sont accordées par contrepartie et au niveau de portefeuilles.

En plus de ces limites enregistrées par contrepartie, il existe des limites de corrélation telles que le "*Wrong-Way Risk*" qui ont pour but d'encadrer la corrélation adverse entre la qualité de crédit de la contrepartie, et en particulier sa probabilité de défaut, et les facteurs de marché.

Limites au niveau des contreparties

Les limites de crédit sont accordées par contrepartie et sont scindées en quatre catégories : Catégorie A (risque des marchés comptants, monétaires et obligataires), Catégorie B (risque de fluctuation sur l'activité dérivés), Catégorie S (risque de livraison) et *Loan Look Alike* (transactions assimilées à des prêts, telles que les prêts et emprunts de titres).

Catégorie A : scindée en deux sous-catégories, MM pour le prêt/emprunt d'argent comptant et BON pour l'activité d'émission obligataire. La MM mesure le montant d'argent prêté ou emprunté et la BON mesure l'exposition au défaut de l'émetteur d'un titre

obligataire en termes d'*Exposure at default* ("EAD"), c'est-à-dire le nominal multiplié par le prix du titre.

Catégorie B : quantifie l'évolution potentielle positive du prix du produit dérivé. La Catégorie B est la somme du risque instantané (*Current Exposure*, c'est-à-dire *Mark-to-Market* moins Collatéral si un contrat d'appels de marge est en place) et du risque de fluctuation future du *Mark-to-Market Future Fluctuation of Risk* ("FFR"). Le FFR est quantifié soit *via* une méthode avancée basée sur une VaR par méthode de Monte-Carlo avec un intervalle de confiance de 95 %, soit *via* une méthode forfaitaire. Ces deux méthodes prennent en compte la présence d'atténuateurs de risque (*risk mitigants*), que sont les contrats cadres et d'appels de marge.

Catégorie S : l'exposition au risque de règlement correspond au nominal échangé sur une transaction de taux de change (Forex), en l'absence de contrat de compensation ou en l'absence d'utilisation d'un agent tiers compensateur.

Loan Look Alike : capture le numéraire échangé dans une opération de *Repo/Reverse Repo* ainsi que le montant de financement dans une opération de vente de titres à terme. L'exposition est suivie en termes de "numéraire contre titres" pour le repo et de "nominal" pour les ventes de titres à terme.

Limites au niveau du portefeuille :

Traded Credit Risk Team surveille également les risques à un niveau plus agrégé, celui du portefeuille.

Ces limites sont formalisées à travers un mandat partagé entre le Responsable du Trading GBM (*Global Market & Markets*) et BSM (*Balance sheet Management*) et sont soumises à une revue annuelle des limites et au monitoring habituel.

Les techniques d'atténuation du risque de contrepartie

Afin de réduire son risque de contrepartie, HSBC France conclut, avec la plupart de ses contreparties, des accords de compensation. En général, ces contrats prévoient la réévaluation régulière du montant de sûretés requis et le versement des appels de marge correspondants.

Ils permettent, en cas de défaillance, de compenser l'ensemble des montants dus et à payer. Les sûretés réelles admises sont principalement composées de liquidités ou d'actifs liquides de qualité supérieure.

La gestion du collatéral des opérations de dérivés, et des opérations de pensions ou de prêts et emprunts de titres, fait l'objet d'un suivi rigoureux : contrôles spécifiques pour s'assurer du bon déroulement du processus de règlement, valeur de l'exposition certifiée de manière quotidienne et réconciliations avec les contreparties établies sur les opérations collatéralisées.

Les ajustements de valeur crédit (*Credit Valuation Adjustment*)

Depuis Bâle 3, la réglementation impose des exigences de fonds propres supplémentaires. Le risque d'ajustement de valeur est le risque de pertes potentielles résultant de la dégradation du spread de crédit d'une contrepartie et non pas du défaut d'une contrepartie.

Cette exigence s'applique aux instruments dérivés de gré à gré. Les expositions face à certaines contreparties sont exemptées telles que les souverains et les contreparties non financières.

Deux approches sont définies par le régulateur : une méthode avancée applicable uniquement pour les institutions dotées de modèles internes homologués pour le risque de contrepartie et le risque spécifique, et une approche standard.

Actuellement, HSBC France utilise l'approche standard, et détermine l'exigence en capital au titre de la CVA sur la base d'une formule prédéfinie indexée sur l'exposition au défaut du risque de contrepartie, et de la maturité effective des transactions. Des pondérations sont appliquées dans le calcul sur la base des notations externes de la contrepartie.

Risques

Couvertures du risque d'ajustement de valeur de crédit

HSBC France traite des transactions bilatérales qui peuvent générer du risque d'ajustement de valeur de crédit (CVA) quand il n'y a pas de techniques d'atténuation du risque ou que celles-ci ne couvrent que partiellement les risques. La banque calcule des exigences en capital pour les contreparties qui ne sont pas exemptées d'exigences au titre de ce risque d'ajustement de valeur de crédit.

Les dérivés de crédit permettent de réduire ce risque. La responsabilité de la couverture de ce risque est tenue par l'équipe *Counterparty Exposure Management*. Depuis 2018, ce desk traite des couvertures de dérivés de crédit qui permettent de réduire le risque d'ajustement de valeur, ce qui explique la baisse des exigences de fonds propres ci-dessus.

Risque de corrélation défavorable

La méthode standard de mesure de l'exposition au risque suppose qu'il n'y a pas de corrélation entre la solvabilité d'une contrepartie et le coût de remplacement des transactions effectuées avec cette contrepartie. Toutefois, dans certaines circonstances, une corrélation existe bien et, selon la nature du sous-jacent de la transaction, elle pourrait être considérée comme une transaction "*Wrong-Way Risk*" (corrélation adverse).

HSBC distingue 2 catégories de *Wrong-Way-Risk* :

- Risque Général de corrélation : le risque survenant lorsque la probabilité de défaut de contrepartie est positivement corrélée avec des facteurs de risque de marché. Ainsi, le *Wrong-Way Risk* va couvrir par exemple les *reverse repo* lorsque le pays d'incorporation de la contrepartie est le même que celui du

pays de l'émetteur de l'obligation échangée, car le défaut pourrait potentiellement signifier une baisse du prix des obligations échangées. Ce risque est surveillé en termes de cash livré dans le cadre d'opérations de *Reverse Repo* et est agrégé par pays.

- Risque Spécifique de corrélation : il survient lorsqu'il existe un lien juridique entre la contrepartie et l'émetteur du sous-jacent du dérivé de gré à gré ou de l'opération de financement sur titres.

HSBC dispose de procédures qui lui permettent d'identifier, suivre et contrôler les cas d'exposition à un risque de corrélation générale et spécifique pour chaque entité juridique.

HSBC France a un appétit limité pour des transactions générant le risque spécifique de corrélation. Toute nouvelle transaction de cette nature nécessite l'obtention d'une validation au cas par cas.

Suivi du risque de contrepartie

Les expositions de risque de contrepartie sont disponibles en temps réel et en date veille. Tout dépassement du niveau de risque approuvé par l'autorité de crédit est remonté par TCR selon une procédure définie. Les principales variations de limites/expositions de crédit sont détaillées une fois par mois dans le cadre du *Risk Management Meeting* de la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Risque de contrepartie¹ – par type d'exposition et par produit

	2018		2017	
	Actifs Pondérés du Risque €m	Exigence en fonds propres €m	Actifs Pondérés du Risque €m	Exigence en fonds propres €m
Par type d'exposition				
Approche IRB Avancée	1 383	111	685	55
– Administrations centrales et banques centrales	–	–	–	–
– Etablissements	1 383	111	685	55
– Entreprises	–	–	–	–
Approche IRB Fondation	859	69	638	51
– Entreprises	859	69	638	51
Approche Standard	505	40	422	34
– Administrations centrales et banques centrales	1	–	–	–
– Administrations régionales ou locales	5	–	–	–
– Etablissements	489	39	419	34
– Entreprises	10	1	3	–
CVA Approche avancée	–	–	–	–
CVA Ajustement de l'évaluation de crédit – Approche Standard	683	55	1 128	90
Chambres de compensation	197	16	163	13
Par produit				
– Dérivés	2 040	163	1 784	143
– Opérations de prêts ou d'emprunts de titres	887	71	73	6
– CVA Approche avancée	–	–	–	–
– CVA Ajustement de l'évaluation de crédit – Approche Standard	683	55	1 128	90
– Contribution au fonds de défaut des chambres de compensation	17	1	51	4
Au 31 décembre	3 627	290	3 036	243

¹ Le risque de contrepartie inclut le risque de règlement.

Gestion du risque de liquidité et du risque de financement

Cadre de gestion des risques de liquidité et de financement

Le risque de liquidité se définit comme le risque que HSBC France ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour honorer ses obligations lorsqu'elles échoient, ou qu'il ne puisse obtenir ces ressources sans payer un coût excessif. Ce risque résulte de la différence d'échéance des flux de trésorerie ou lorsque le financement des actifs illiquides ne peut être obtenu au moment et termes requis.

L'objectif du cadre interne du Groupe HSBC sur la gestion des risques de liquidité et de financement *Liquidity and funding risk management framework ("LFRF")* est de permettre à chaque entité du Groupe de supporter des stress très sévères de liquidité et d'être adaptable à des modèles d'activité, des marchés et des cadres réglementaires en évolution rapide.

Le Groupe HSBC ne gère pas les risques de liquidité et de financement sur une base consolidée. Ces risques sont gérés par entité opérationnelle de façon autonome, sans appui implicite sur une autre entité du Groupe, sauf accord confirmé. La politique du Groupe HSBC est que chaque entité opérationnelle doit être autosuffisante dans le financement de ses activités.

Toutes les entités opérationnelles du Groupe HSBC doivent gérer leurs risques de liquidité et de financement en accord avec le LFRF, ce qui implique la mise en place d'un comité de gestion actif-passif ("ALCO"), en charge du suivi et du pilotage de la liquidité et du financement.

Le groupe HSBC France gère ses risques de liquidité et de financement en accord avec les règles du Groupe HSBC.

Les principes du cadre de gestion interne des risques de liquidité et de financement sont les suivants :

- Gestion indépendante de la liquidité et du financement au niveau de HSBC France ;
- Classification en fonction des catégories de risque inhérent de liquidité (ILR) ;
- Niveau minimum requis pour le LCR en fonction de la catégorie ILR ;
- Calcul du LCR sur un pas quotidien ;
- Niveau minimum requis pour le NSFR en fonction de la catégorie ILR ;
- Limite sur la concentration des déposants ;
- Limites sur les concentrations de maturités contractuelles sur une base glissante de trois mois et de douze mois sur le périmètre des dépôts de banques, dépôts d'entités financières non bancaires, et titres émis ;
- *Individual Liquidity Adequacy Assessment ("ILAA")*, évaluation annuelle individuelle de l'adéquation de la liquidité ;
- Niveau minimum requis pour le LCR dans chaque devise significative ;
- Suivi de la liquidité en cours de journée (*intraday*) ;
- Projection des besoins de financement.

Ce cadre de gestion et les limites d'appétit au risque ont été approuvés par le Conseil d'Administration du groupe sur la recommandation du Comité des Risques du groupe.

Le processus d'évaluation interne ("*ILAA*") a pour but :

- d'identifier les risques qui ne seraient pas reflétés dans le LFRF et, si besoin, d'établir des limites locales supplémentaires ; et
- de valider le niveau de tolérance au risque de HSBC France en démontrant que la probabilité d'occurrence de scénarios de stress menant à un défaut (*reverse stress tests*) est suffisamment faible et que les vulnérabilités ont été évaluées *via* l'application de scénarios très sévères de stress.

Gestion des risques de liquidité et de financement

Liquidity Coverage Ratio

Le ratio LCR a été conçu pour mesurer la résistance à court terme du profil de liquidité d'une banque et constitue une exigence réglementaire depuis le 1^{er} octobre 2015, date de l'entrée en vigueur de l'Acte Délégué de la Commission européenne 2015/61.

Le LCR incite les banques à disposer de suffisamment d'actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées *High Quality Liquid Assets ("HQLA")* pour résister à un scénario de stress sur 30 jours calendaires. Les actifs HQLA sont composés de liquidités ou d'actifs pouvant être convertis sur les marchés en liquidités avec une perte de valeur minimale voire nulle.

Net Stable Funding Ratio

Le ratio NSFR impose aux institutions bancaires de disposer de suffisamment de ressources stables pour couvrir leurs besoins de ressources stables. Il reflète le profil de financement à long terme d'une banque (financement avec une maturité résiduelle supérieure à un an). Ce ratio est conçu comme un complément du LCR.

HSBC France, comme le Groupe HSBC, calcule le NSFR selon la recommandation finale 295 du Comité de Bâle (BCBS) d'octobre 2014 dans l'attente d'une calibration de ce ratio par les autorités européennes. Ce calcul requiert plusieurs interprétations du texte, ce qui pourrait rendre le NSFR calculé par HSBC France non directement comparable avec les ratios d'autres institutions.

Actifs liquides

Chez HSBC France, les actifs liquides sont principalement détenus et globalement gérés par le département *Balance Sheet Management ("BSM")*, principalement dans le but de gérer le risque de liquidité en ligne avec le cadre de gestion interne (LFRF).

Les actifs liquides peuvent également inclure des actifs liquides non grevés détenus par d'autres départements que BSM. Le LFRF garantit à BSM le contrôle de tous les actifs liquides non grevés et de toutes les sources de financement en cas de besoin.

Catégorisation du risque inhérent de liquidité

Le Groupe HSBC classe ses entités opérationnelles en deux catégories, reflétant ainsi son évaluation de leur risque de liquidité inhérent selon des facteurs politiques, économiques et réglementaires du pays de chacune des entités opérationnelles, ainsi que des facteurs spécifiques à l'entité elle-même, comme le marché local, sa part de marché, la solidité de son bilan et son dispositif de contrôle. Cette évaluation est utilisée pour déterminer la sévérité du stress de liquidité que les entités opérationnelles du Groupe doivent pouvoir affronter.

Sources de financement

Les comptes courants et les comptes d'épargne de la clientèle, payables à la demande ou à court terme sont une des principales sources de financement stable. Le Groupe HSBC attache donc un soin particulier à assurer leur stabilité. Pour les dépôts, cette stabilité dépend de nombreux facteurs, dont la confiance des déposants dans la solidité du capital et de la liquidité de la banque.

HSBC France émet également des dettes sous forme de titres (sécurisées et non sécurisées) sur les marchés ou *via* des placements privés et emprunte sur les marchés de *repo* contre des actifs de bonne qualité pour réduire les déséquilibres entre actifs et passifs par maturité et devises et maintenir une présence sur les marchés financiers nationaux.

Les émissions de capital, de fonds propres complémentaires (Tier 2) et de dettes pouvant absorber les pertes *Total Loss Absorbing Capacity ("TLAC")* (en tant qu'instruments intragroupes souscrits par HSBC Bank plc) participent également au financement de la banque.

Les principales opérations de financement de la banque sont présentées dans la section Événements significatifs de l'année en page 167.

Risques

Comportementalisation en liquidité

Tous les dépôts stables sont présumés avoir une durée de vie supérieure à un an dans le cadre de gestion de la banque et représentent une source homogène de financement stable. La comportementalisation des actifs est bien plus granulaire et cherche à déterminer le temps pendant lequel chaque actif requerra du financement stable.

Taux de cession interne

Le Groupe HSBC gère les risques de taux d'intérêt d'une part, et de liquidité et de financement d'autre part, dans des cadres distincts et selon des hypothèses différentes. HSBC France applique le cadre du Groupe HSBC pour déterminer pour chaque devise significative les courbes de taux de transfert et de prime de liquidité (*liquidity premium*) les plus appropriées. La courbe de *liquidity premium* reflète le coût (rendement au-dessus de la courbe de taux) du financement à terme et plus généralement des dépôts stables. Ce coût est facturé aux actifs requérant du financement stable et ensuite crédité aux dépôts stables après le paiement des coûts de la dette externe. Le processus de *liquidity premium* s'appuie sur les exigences du NSFR. En sus, si un actif ou un passif génère une sortie de trésorerie devant être couverte par des actifs liquides (HQLA), cet élément est facturé de la différence entre le rendement du portefeuille d'actifs liquides (HQLA) et la courbe de taux de transfert.

Tests de résistance à des stress de liquidité

HSBC France évalue sa résistance à des stress de liquidité afin de confirmer l'adéquation de son appétit aux risques, pour valider qu'il peut continuer d'opérer dans différents scénarios de stress et pour confirmer que les hypothèses de stress incluses dans le scénario du LCR sont appropriées et suffisamment conservatrices pour l'activité du groupe. HSBC France conduit également des *reverse stress tests* dans le but spécifique d'évaluer le caractère peu probable de scénarios menant à l'épuisement des sources de liquidité. Si ces scénarios ne sont pas jugés suffisamment peu probables, des actions correctrices sont engagées.

Les scénarios de *stress testing* englobent des hypothèses de stress de natures et de durées différentes. Le comité ALCO valide ces hypothèses et revoit les résultats des tests. Ces informations sont également présentées au Conseil d'Administration *via* le processus d'évaluation du dispositif de gestion des risques de liquidité et de financement (ILAAP).

Profil de risque de liquidité et de financement

Liquidity coverage ratio

Au 31 décembre 2018, HSBC France était dans la limite de risque du LCR fixée par le Conseil d'Administration et applicable dans le dispositif de gestion des risques de liquidité et de financement (LFRF).

HSBC France a déclaré à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation (ACPR) un ratio LCR calculé selon l'Acte Délégué de la Commission européenne de 128 % au 31 décembre 2018.

Le tableau suivant montre le niveau du LCR pour HSBC France (selon l'acte délégué de la Commission européenne).

Liquidity coverage ratio

	Au 31 décembre	
	2018	2017
	%	%
HSBC France	128	149

Net Stable Funding Ratio

Au 31 décembre 2018, HSBC France était dans la limite de risque du NSFR fixée par le Conseil d'Administration et applicable dans le dispositif de gestion des risques de liquidité et de financement (LFRF).

Le tableau suivant montre le niveau du NSFR pour HSBC France (sur la base du texte BCBS 295).

Net stable funding ratio

	Au 31 décembre	
	2018	2017
	%	%
HSBC France	113	116

Concentration des déposants et concentration des remboursements de financements à terme

Les métriques LCR et NSFR s'appuient sur des hypothèses stressées de sorties de trésorerie pour chaque segment de déposants et de produits. La validité de ces hypothèses pourrait être remise en cause s'il existe une concentration élevée des déposants dans un portefeuille donné.

De même, HSBC France serait exposé à un risque de refinancement à terme si le profil de maturité des dettes contenait une concentration excessive de remboursements dans une période donnée.

Au 31 décembre 2018, HSBC France respectait les limites de risque définies sur la concentration des déposants et sur la concentration des remboursements de financements à terme définies dans le cadre du LFRF.

Actifs liquides

Le tableau ci-après montre la valeur en liquidité non pondérée des actifs considérés comme liquides et utilisés dans le calcul du LCR.

Le niveau d'actifs liquides publié reflète le portefeuille d'actifs liquides non grevés à la date d'arrêt en utilisant la définition réglementaire des actifs liquides.

Actifs liquides

	Valeur en liquidité (avant haircut) estimée au 31 décembre	
	2018	2017
	€m	€m
Niveau 1	17 277	18 529
Niveau 2a	485	835
Niveau 2b	26	2

Les actifs liquides de niveau 1 incluent les dépôts de HSBC France en banque centrale (hors réserves obligatoires) et les encaisses.

Sources et emplois de financement

Le tableau "sources et emplois des fonds" ci-dessous, qui fournit une vue sur le financement du bilan consolidé de HSBC France, doit être lu au regard du LFRF qui requiert que chaque entité opérationnelle du Groupe HSBC gère ses risques de liquidité et de financement de façon autonome.

Le tableau ci-dessous analyse le bilan consolidé de HSBC France en fonction des actifs émanant des activités opérationnelles et des sources de financement supportant ces activités. Les actifs et les passifs ne provenant pas de ces activités opérationnelles sont présentés comme un net entre les sources de financement et leur déploiement.

Plan de continuité de financement (*Contingency funding plan*)

HSBC France maintient un Plan de continuité de financement destiné à s'assurer de la capacité de la banque à réagir rapidement à tout événement affectant la liquidité grâce à une description claire des rôles et responsabilités ainsi que de la liste des actions possibles

Sources et emplois des fonds

Sources	2018	2017	Emplois	2018	2017
	€m	€m		€m	€m
Comptes créditeurs de la clientèle	41 906	38 277	Prêts et créances sur la clientèle	46 997	44 856
Dettes envers les établissements de crédit	10 828	13 297	Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 197	4 843
Opérations de mise en pension – hors-trading	18 921	6 586	Opérations de prise en pension – hors-trading	32 835	13 781
Dettes représentées par un titre	2 472	5 159	Portefeuille de transaction	16 966	22 401
Dettes subordonnées	876	576	Investissements financiers	16 502	20 548
Passifs financiers sous option juste valeur	14 584	7 565	Caisse, banques centrales et CCP	9 018	14 630
Passifs des contrats d'assurance	21 335	21 853	Emploi net dans d'autres actifs et passifs du bilan	12 136	10 396
Portefeuille de transaction	23 145	32 436			
Total des fonds propres	6 584	5 706			
Au 31 décembre	140 651	131 455	Au 31 décembre	140 651	131 455

Risque de liquidité contingente provenant des lignes de crédit confirmées

HSBC France fournit à ses clients des lignes confirmées, comme des facilités de crédit et des lignes *backstop*. Les montants non tirés de ces engagements hors-bilan sont pris en compte dans le calcul du LCR et du NSFR selon les textes réglementaires

applicables. Ceci assure que, dans un scénario de stress, les sorties supplémentaires de trésorerie induits par une hausse des tirages sur les lignes confirmées n'engendreront pas de risque de liquidité pour HSBC France.

Le tableau ci-dessous montre les expositions contractuelles de HSBC France au 31 décembre.

Expositions contractuelles de HSBC France au 31 décembre, suivies dans le cadre des limites de liquidité contingente

	Au	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€md	€md
Engagements vers la clientèle		
– Entreprise	23,2	19,2
– Particuliers et PME	1,3	1,7
– Clients financiers	2,9	2,2
– Autres	0,5	1,3
Engagements vers la clientèle		
– 5 plus grandes lignes ¹	2,9	2,9

¹ Somme du montant non tiré pour les 5 plus grandes facilités confirmées.

Actifs grevés et gestion du collatéral

Un actif est grevé s'il a été donné en garantie d'un passif existant, de sorte qu'il cesse d'être disponible pour aider le groupe à obtenir un financement, satisfaire ses besoins en garantie ou être vendu pour réduire les besoins en financement. Le collatéral est géré sur la base du périmètre HSBC France, conformément à l'approche adoptée dans la gestion de liquidité et de financement. Le collatéral disponible est géré comme un *pool* unique, dont HSBC France cherche à optimiser en permanence l'allocation.

Ces informations visent à mieux identifier les actifs disponibles et non soumis à des restrictions pouvant être utilisés pour couvrir des besoins en financement et des besoins en garantie futurs éventuels. Ces informations n'ont pas été réunies pour identifier les actifs qui seraient disponibles pour satisfaire aux exigences de créanciers ou pour prédire quels actifs seraient disponibles pour ces derniers dans l'hypothèse d'une résolution ou d'un dépôt de bilan.

Synthèse des actifs disponibles pour répondre aux besoins futurs éventuels de financement et de garantie (inscrits au bilan et hors bilan) :

	2018	2017
	€m	€m
Total actifs du bilan au 31 décembre	180 946	167 544
Moins :		
– opérations de prise en pension / emprunt de titres et actifs dérivés	(64 613)	(48 188)
– autres actifs ne pouvant pas être donnés en garantie ¹	(30 038)	(26 205)
Total des actifs du bilan permettant de répondre aux besoins en financement et en garantie au 31 décembre	86 295	93 151
Plus : actifs hors bilan :		
– juste valeur des garanties reçues au titre des opérations de prise en pension/emprunt de titres/dérivés pouvant être cédées ou gagées	79 329	41 115
Total des actifs du bilan permettant de répondre aux besoins en financement et en garantie au 31 décembre	165 624	134 266
Moins :		
– actifs du bilan donnés en garantie	(28 584)	(26 215)
– dépôt en gage des garanties hors bilan reçues au titre des opérations de prise en pension/emprunt de titres	(78 791)	(36 221)
Total des actifs disponibles pour répondre aux besoins en financement et en garantie au 31 décembre	58 249	71 830

Le risque de marché

Le risque de marché est le risque que les taux ou prix de marché sur lesquels la banque a des positions évoluent en la défaveur de ces positions et de ce fait causent des pertes. Toute position ouverte générant du risque de marché doit être encadrée par des limites. Une gouvernance précise assure le respect de cette règle dans toutes les entités du Groupe HSBC.

Ces limites sont définies en termes d'instruments autorisés, d'actifs sous-jacents, de limites de *Value at Risk* ("VaR"), de niveau de sensibilité aux facteurs de risque, de niveau maximal de pertes, et de *stress tests*. Elles sont révisées annuellement au minimum au cours du processus de revue annuelle des limites et sont présentées au *Market Risk Forum*.

Le processus d'attribution des limites de marché et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques de marché impliquent un certain nombre d'acteurs, des services du Groupe HSBC et de HSBC France ainsi que des comités spécifiques, dont les rôles sont précisés ci-dessous.

Gouvernance de la gestion du risque de marché

Le risque de marché est géré et contrôlé grâce à des limites approuvées par le *Risk Management Meeting* ("RMM") pour HSBC Holdings plc. Ces limites sont ensuite allouées aux différentes lignes de métiers et aux entités légales du Groupe HSBC. Les principales entités, telles que HSBC France, ont des sous-fonctions indépendantes de *Market Risk Management* et *Market Risk Control* qui sont responsables de mesurer et reporter quotidiennement les expositions au regard des limites.

Wholesale Credit and Market Risk (WMR)

Dans le Groupe HSBC, le contrôle des risques de marché est assuré au sein du département *Wholesale Credit and Market Risk*. Son responsable rapporte au *Chief Risk Officer* du Groupe HSBC. Ce département a la responsabilité, via l'entité *Traded Risk*, d'allouer les limites de risques aux différentes entités du Groupe par le biais des *Site Entity Room Mandates*, une fois celles-ci validées par les instances de gouvernance du Groupe HSBC. De même, ce département a la responsabilité de contrôler les expositions au niveau du Groupe HSBC et d'autoriser les limites temporaires. Le département *Wholesale Credit and Market Risk* comporte un échelon européen et un échelon local dans certains pays, dont la France.

Traded Risk Europe

Le responsable *Traded Risk Europe*, hiérarchiquement rattaché au responsable mondial de *Traded Risk* et au responsable de WMR Europe, supervise le processus de revue des mandats de risques de marchés dans son périmètre géographique. Il les soumet à l'approbation de *Group WMR*. Il est le responsable fonctionnel du responsable de *Traded Risk France*.

Gouvernance du risque de marché pour HSBC France

Localement, le *Chief Risk Officer* de HSBC France confie à WMR France la gestion des limites de ses risques de marché ainsi que celle de ses différentes lignes de métiers. Ainsi, en plus de la soumission à *Group WMR* par l'intermédiaire de *Traded Risk Europe*, les mandats de risque sont aussi approuvés par le responsable de WMR France, dans les limites d'appétit au risque approuvées par le Conseil d'Administration de HSBC France. Ceux-ci font l'objet d'une revue annuelle formelle par le *Market Risk Forum*.

Le Market Risk Forum de HSBC France ("MRF")

Le *Market Risk Forum* de HSBC France a pour mission de superviser l'intégralité des risques de marché, de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance.

Le MRF se réunit mensuellement sous la présidence du responsable de WMR France. Il regroupe les principaux responsables des métiers concernés par ces risques et les principaux responsables des fonctions de contrôle associées : le responsable de *Traded Risk France*, le responsable de *Independent*

Model Review ("IMR"), le Responsable de *Product Control. Traded Risk France* assure le secrétariat du comité.

Le *Market Risk Forum* de HSBC France examine les indicateurs de risques et de résultats, analyse tout événement significatif constaté au cours du mois précédent, y compris les dépassements éventuels de limites significatives et les demandes d'augmentations temporaires ou permanentes de ces limites.

Le Risk Management Meeting ("RMM")

Le responsable de l'équipe *Traded Risk* présente mensuellement les principaux points du *Market Risk Forum* à mentionner en matière de risques de marché au RMM de HSBC France.

Wholesale Credit and Market Risk ("WMR") France

WMR France est la Direction responsable des risques de crédit aux entreprises et du risque de marché de HSBC France. Le responsable de WMR France préside le *Market Risk Forum*. Il est en outre membre de l'ALCO de HSBC France.

Traded Risk France

Au sein de WMR, *Traded Risk* conçoit, développe et met en œuvre la politique de gestion des risques de marché. Cela recouvre notamment :

- la surveillance permanente des risques de marché ;
- la mise en place de procédures conformes aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques ;
- l'allocation des limites de risques de marché au sein de HSBC France compatibles avec la stratégie et l'appétit au risque du Groupe HSBC ;
- la participation dans l'approbation des nouveaux produits de marché ;
- le calcul des expositions aux risques de marché et des différents indicateurs de risque correspondants, dont notamment celui de la *Value at Risk*.

Le responsable de *Traded Risk France* couvre à la fois la responsabilité de *Market Risk Management and Control* ("MRMaC") France et celle de *Traded Credit* ("TCR") France. Il lui revient d'assurer la cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle des risques de marché. D'une façon générale, il revient au responsable de *Traded Risk France* de fournir commentaires et explications sur tout dépassement de limites significatives et sur toute position qu'il juge utile de porter à la connaissance de la Direction Générale.

MRMaC comporte deux équipes : *Market Risk Management* ("MRM"), et *Market Risk Control* ("MRC").

Market Risk Management ("MRM")

Market Risk Management ("MRM") définit les mandats de limites de risques de marché, gère les dépassements de limites et les situations exceptionnelles, analyse les positions, assure leur suivi en fonction des mouvements des marchés, analyse la pertinence des mesures de risques (sensibilités, *Value at Risk*, scénarios de stress), définit et développe une analyse synthétique des risques de marché à destination de la Direction Générale, participe à l'amélioration des procédures de suivi des risques et à la mise en place de nouveaux indicateurs en fonction de l'évolution des marchés.

L'équipe MRM prépare la revue annuelle des limites en lien avec les responsables d'activité et les soumet pour approbation au responsable de WMR France et à *Group WMR* via le responsable de *Traded Risk Europe*.

Market Risk Control ("MRC")

Les équipes de *Market Risk Control* assurent au quotidien le contrôle du respect de l'intégralité des limites de risques de marché, quels que soient le niveau de mandat de risque de marché considéré et la nature de la limite considérée. Elles en rapportent tout dépassement constaté et signalent également toute consommation supérieure à un seuil d'alerte fixé à 80 % de la limite. Elles sont également en charge du rapport des *stress*

tests hebdomadaires. Enfin, elles assurent le suivi du *backtesting* de la *Value at Risk*.

Ces équipes produisent et diffusent les rapports consolidés des risques de marché de HSBC France, pour la Direction Générale et pour consolidation au niveau du Groupe HSBC. Elles assurent également la production des différents états de synthèse périodiquement requis pour des besoins internes (RMM, Comité des Risques, Conseil d'Administration, rapports annuels, etc.) ou externes (autorités de tutelle).

Market Risk Control est sous l'autorité hiérarchique du Responsable *Traded Risk France*.

Traded Credit Risk ("TCR")

Deux équipes sont chargées d'assurer au quotidien le contrôle du respect de l'intégralité des limites de risque de contrepartie pour les activités de marché de HSBC France.

Une première équipe produit et diffuse les rapports nécessaires au suivi des risques de contrepartie pour les activités de marché de HSBC France à destination notamment de la deuxième équipe de *Risk Managers, Traded Credit Risk Management ("TCRM")*.

TCRM analyse la pertinence des mesures de risques utilisées, définit et développe une analyse synthétique des risques de contrepartie à destination de la Direction, participe à l'amélioration des procédures de suivi des risques et à la mise en place de nouveaux indicateurs en fonction de l'évolution des marchés et de l'environnement économique.

Ces deux équipes sont sous l'autorité hiérarchique du responsable *Traded Risk France*.

Independent Model Review ("IMR")

La gestion, la valorisation et l'évaluation des risques de certains produits dérivés nécessitent le recours à des modèles développés par la recherche "*front office*". La revue de ces modèles ainsi que des modèles de *Value at Risk*, incombe à une équipe spécialisée et indépendante, *Independent Model Review ("IMR")* – précédemment appelée *Quantitative Review and Valuation Group ("QRVG")*. Son responsable rapporte localement au *Chief Risk Officer* et fonctionnellement au responsable *IMR Europe Middle East & Africa ("EMEA")*.

Product Control ("PC")

La fonction *Product Control* est responsable de la valorisation indépendante des positions. Elle assure quotidiennement la production et l'explication des résultats économiques et les réconcilie en fin de mois avec les résultats issus des chaînes comptables. *Product Control* effectue de surcroît le contrôle des transactions "*off market*" et "*off margin*" (tâches en cours de transfert aux équipes de surveillance marché) et intervient ponctuellement dans le suivi de la résolution de désaccords sur les appels de marge.

La définition et le calcul des ajustements mensuels de valorisation lui incombent, de même que le suivi des recommandations de IMR en termes de limitations de modèles. Le responsable de *Product Control* est rattaché hiérarchiquement au Directeur Financier de HSBC France et fonctionnellement au responsable *Product Control EMEA*.

Le Comité des Valorisations

Le Comité des Valorisations se réunit mensuellement et réunit des représentants du *Front office*, de MRM, de IMR et de *Product Control*.

Il examine et approuve les contrôles des paramètres de modèles utilisés par le *front office* et les calculs des ajustements mensuels de valorisation et trimestriellement les ajustements de "*Prudent Valuation*". Il revoit en outre les opérations faisant l'objet d'une modélisation particulière dans les systèmes *front office/back office*.

Les méthodes de détermination des provisions concernant les opérations de marché sont revues et approuvées par ce comité de manière annuelle au minimum.

Réalité des risques en 2018

Les rendements obligataires sont restés stables en 2018, malgré une tendance haussière au début de l'année.

L'événement marquant de l'année a été un regain prononcé de la volatilité sur la dette italienne fin mai.

Les doutes supposés sur l'euro-scepticisme d'un ministre clé du gouvernement italien ont déclenché une soudaine tension sur les taux italiens, avec des mouvements allant jusqu'à 130 points de base sur une dette de maturité 5 ans. La contagion aux autres pays périphériques est restée limitée.

La volatilité sur la dette est restée élevée toute l'année, les marchés s'inquiétant de l'absence de volonté du gouvernement de maîtriser son budget.

La Banque centrale européenne a indiqué que le programme de rachats d'actifs s'arrêterait fin 2018.

La Réserve fédérale américaine a remonté ses taux directeurs de 75 points de base durant l'année alors que la courbe des taux dollars est restée très plate sur les maturités plus longues tout au long de l'année.

Les marchés actions ont souffert des tensions commerciales mondiales et des incertitudes autour de la relation entre le Royaume-Uni et l'Union européenne après sa décision de quitter l'Union européenne.

Les expositions ont été en ligne avec l'appétit au risque de HSBC France, les expositions sur l'Italie ont été réduites depuis le début de la crise.

La Banque centrale européenne a revu des modèles internes de risques de marché utilisés par les banques pour le calcul des besoins en fonds propres sur l'ensemble de la Zone euro. HSBC France a participé à l'exercice au premier semestre 2018.

HSBC France a initié également un nombre important de projets pour maintenir le meilleur accès possible aux marchés financiers aux clients du Groupe HSBC dans le contexte du Brexit.

Parmi ceux-là, l'intégration d'une approche en modèle interne sur les risques spécifiques (liés au crédit "d'un émetteur") et de contreparties pour le calcul des besoins en fonds propres est en cours.

Mesures de risques de marché

Suivi et limites des risques de marché

L'objectif est de gérer et de contrôler les risques de marché en maintenant un profil de risque en ligne avec l'appétit au risque. HSBC utilise une palette d'outils pour surveiller et limiter les risques de marché incluant l'analyse des sensibilités, la *Value at Risk* et les *stress tests*.

Les expositions et les risques maximums que HSBC France accepte de porter sont encadrés par un ensemble de mandats, qui couvrent les limites significatives en termes de :

- Value at Risk, Stressed Value at Risk ;
- sensibilité aux facteurs de risques y compris optionnels (taux, courbe d'Etat, inflation, volatilité, change), y compris différents facteurs dits de "spread" ;
- expositions en cas de défaut (EaD) des émetteurs pour les obligations ;
- montant maximal des pertes quotidiennes et mensuelles, dit "max-loss" ;
- liste des instruments autorisés.

Chaque mandat de métier encadre plusieurs mandats d'unités appelées *desks Volcker* ou FBL (pour *French Banking Law*, en référence à la loi bancaire française) qui à leur tour reçoivent un ensemble de limites de la part des *Market Risk Managers ("MRM")* après la soumission par le responsable du *desk* d'un document appelé *Trading Desk Profile*. Ce document résume la stratégie du *desk*, les limites de risque demandées ainsi que toutes autres informations pertinentes au fonctionnement du *desk*.

Risques

Analyse des sensibilités

L'analyse des sensibilités mesure l'impact de l'évolution de facteurs de risque individuels incluant les taux d'intérêt, les taux de change et les prix des actions par exemple. HSBC utilise ces indicateurs pour suivre les positions de risque de marché de différents types. Des limites pour ces sensibilités sont définies pour chaque portefeuille, produit et type de risque.

Value at Risk

L'un des principaux outils utilisés par le Groupe pour suivre et limiter son exposition au risque de marché est la *Value at Risk* ("VaR"). HSBC France s'est doté d'un modèle interne pour calculer la VaR.

La VaR est une technique qui permet d'évaluer les pertes potentielles encourues sur les positions de risque, du fait de variations de taux et de cours de marché à un horizon de temps déterminé et pour un niveau de probabilité donné (99 % dans le cas de HSBC). HSBC France calcule la VaR chaque jour. Le modèle de VaR utilisé par HSBC France, à l'instar du Groupe, se fonde sur des simulations historiques.

Le modèle de simulation historique définit des scénarios futurs plausibles à partir de séries temporelles de taux de marché, en tenant compte des interrelations entre les différents marchés et taux, telles que les liens entre les taux d'intérêt et les taux de change, par exemple. Les variations potentielles de cours de marché sont calculées à partir des données de marché des deux années précédentes. Depuis janvier 2007, HSBC France calcule la perte potentielle maximale à un horizon de 1 jour.

Bien qu'elle constitue une mesure utile du risque, la VaR doit être appréciée au regard de ses limites. A titre d'illustration :

- l'utilisation de données historiques comme substitut pour estimer les événements futurs peut ne pas capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux qui sont extrêmes par nature ;
- le choix d'un horizon de 1 jour suppose que toutes les positions peuvent être soit liquidées, soit couvertes en l'espace d'une journée. Il est possible que cette méthode ne permette pas de prendre suffisamment en compte le risque de marché en période de liquidité très réduite qui n'autoriserait pas la liquidation ou la couverture de l'intégralité des positions en l'espace d'une seule journée ;
- par définition, le niveau de probabilité de 99 % ne permet pas de prendre en compte les pertes au-delà de ce niveau de probabilité ;
- la VaR est calculée sur la base d'expositions courantes à la clôture de l'activité et ne reflète par conséquent pas forcément les expositions en cours de séance.

HSBC France a travaillé avec le Groupe HSBC sur une amélioration de la méthode actuellement utilisée dans le modèle de VaR et a soumis au début de l'année 2016 à la BCE un nouveau modèle de VaR afin de mieux prendre en compte l'environnement de marché particulier, et notamment des niveaux de taux très faibles, voire parfois négatifs. Ce nouveau modèle a été validé par la BCE et implémenté en mai 2017.

Le *backtesting* confronte les chiffres de VaR calculés *ex ante* avec les résultats quotidiens produits *ex post*. Cette comparaison permet de contrôler l'aptitude de la VaR à encadrer les variations attendues des résultats et donc d'estimer la qualité du modèle interne. Les insuffisances potentielles du modèle de VaR sont, notamment, mises en évidence si les résultats du jour excèdent la VaR 99 % ou lorsque la VaR excède systématiquement et grossièrement les résultats quotidiens.

Les exceptions ou violations de *backtesting* sont rapportées et analysées.

Ce processus de contrôle *a posteriori* du modèle est effectué sur la base de VaR 99 % un jour comparée à des résultats quotidiens déterminés à partir des variations des prix de marché à positions inchangées. Le *backtesting* est calculé chaque jour. Conformément

aux exigences réglementaires, ses résultats sont communiqués trimestriellement au régulateur.

Risque hors du dispositif VaR

La VaR capture les facteurs de risques classiques directement observables au quotidien : change, taux d'intérêts, cours des actions, etc., mais ne prend pas en compte les variations potentielles de paramètres plus exotiques tels que les corrélations, les risques de bases, les paramètres de retour à la moyenne, etc. Ainsi, HSBC France calcule, depuis le 31 décembre 2007, une VaR complémentaire (VaR Add-on) au titre des facteurs de risques exotiques.

Stressed VaR (SVaR)

Depuis le 31 décembre 2011, HSBC France calcule une VaR "stressée" (*Stressed VaR*). Comme la VaR, celle-ci est calculée en utilisant des simulations historiques et un niveau de probabilité de 99 %. Toutefois, à la différence de la VaR, la *Stressed VaR* se fonde sur une période de portage de 10 jours, et un historique de données en période de stress. Un équivalent 1 jour de la *Stressed VaR* est obtenu en divisant cette dernière par la racine carrée de 10.

En 2018, HSBC France a été autorisé par la Banque centrale européenne à calibrer sa propre pire période sur une base mensuelle.

Stress Testing

Les *Stress Tests* sont un outil important, pleinement intégré dans le dispositif de gestion des risques. Ils servent à évaluer l'impact potentiel sur la valeur des portefeuilles d'événements de marché plus extrêmes, bien que plausibles. Dans de tels scénarios, les pertes peuvent être plus importantes que celles prédites par le modèle de VaR.

Les *Stress Tests* sont mis en œuvre au niveau de HSBC France, de la région Europe et du Groupe HSBC. Des scénarios standards et communs au Groupe HSBC sont utilisés afin d'appréhender des événements de marché extrêmes. Les scénarios sont construits pour capturer des événements significatifs ou des mouvements de marché propres à chaque type d'activité et classe d'actifs.

L'instance qui se tient au niveau du groupe, le "*Stress Testing Review*", détermine les scénarios à appliquer au niveau portefeuille et consolidé :

- des scénarios de stress sur les facteurs de risques qui ne sont probablement pas capturés dans la VaR ;
- des scénarios "*techniques*" qui envisagent des mouvements extrêmes de chaque scénario sans lien avec les mouvements de marchés ;
- des scénarios hypothétiques envisageant des événements macroéconomiques potentiels, par exemple un ralentissement de l'activité en Chine et ses conséquences sur les dettes souveraines, incluant une contagion large ;
- des scénarios historiques incorporant des observations de variations de marché durant des périodes de stress passées et non capturées par la VaR.

D'autres scénarios sont définis localement en tenant compte de la spécificité des activités de HSBC France. L'ensemble des scénarios impactant significativement la valorisation de portefeuilles est discuté et revu lors du *Market Risk Forum*. Des scénarios de stress test spécifiques à la Zone euro sont définis localement au niveau de HSBC France (mêlant différentes déformations des courbes de taux des émetteurs souverains, incluant des tensions sévères de ces *spreads*) et sont régulièrement recalibrés pour être ajustés aux conditions de marché. Des scénarios dédiés comprenant une déformation de la courbe de *swap* et de la surface de volatilité sont appliqués aux portefeuilles les plus exotiques pour capturer la convexité et les déformations des risques de ces portefeuilles. Ces résultats sont présentés mensuellement au *Market Risk Forum*.

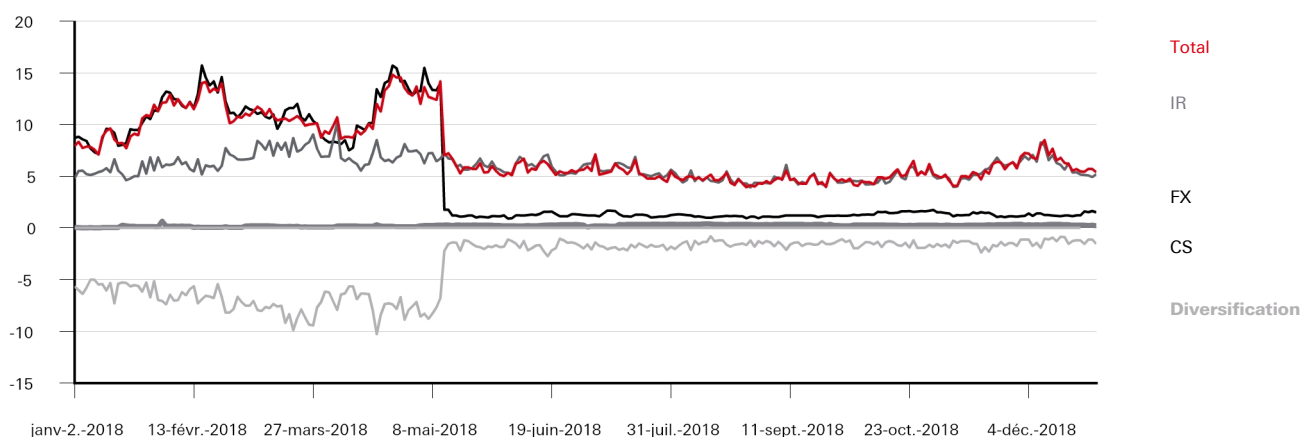
Portefeuilles de Trading

Value at Risk du portefeuille de Trading

La VaR de Trading est restée à l'intérieur de l'appétit au risque tout au long de l'année et est restée limitée en moyenne. Les expositions ont été faibles sur l'activité de taux linéaire en partie à cause du contexte de taux bas et des tensions sur la dette

italienne. De façon similaire à l'ancien modèle de VaR sur la partie taux d'intérêt, les niveaux faibles des "spreads" (écarts) de crédit ont généré un niveau de Crédit VaR (CS) incohérent. La correction du modèle en mai 2018 a résolu cette instabilité et le niveau de Credit VaR est revenu à des niveaux reflétant le risque des portefeuilles de Trading.

VaR Trading par classe d'actif (€m)



VaR Trading des opérations de marché par type de risque

	Change €m	Taux d'intérêt €m	Actions €m	Spread de crédit €m	Diversi- fication €m	Total €m
Année 2018	0,22	5,21	—	1,51	(1,55)	5,39
Moyenne	0,24	5,83	—	4,81	(3,54)	7,34
Maximum	0,64	10,16	—	15,69	(10,25)	14,81
Année 2017	0,06	5,14	—	8,73	(5,53)	8,45
Moyenne	0,03	10,91	—	3,16	(2,8)	11,4
Maximum	0,20	46,86	—	8,73	(6,58)	45,14

Stressed VaR du portefeuille de trading (1D SVaR)

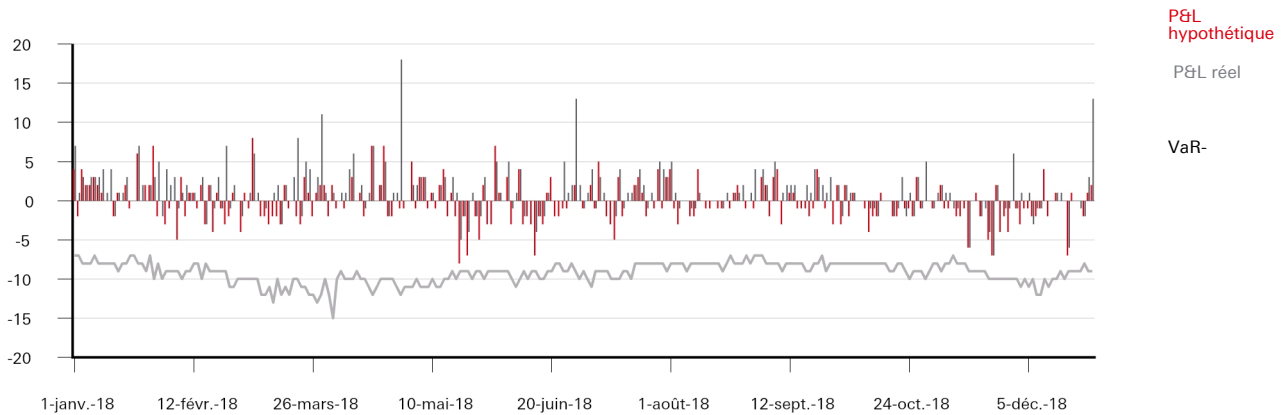
La période utilisée de la Stressed VaR est calibrée de façon mensuelle depuis début 2018. Aucune exception de backtesting réglementaire n'a été enregistrée en 2018 pour HSBC France.

Stressed VaR du portefeuille de trading (1D SVaR)

	31 décembre 2018 €m
Moyenne	11,32
Maximum	26,37
Minimum	4,39
Au 31 décembre 2018	6,97

Risques

HSBC France Backtesting



Portefeuilles de Banking

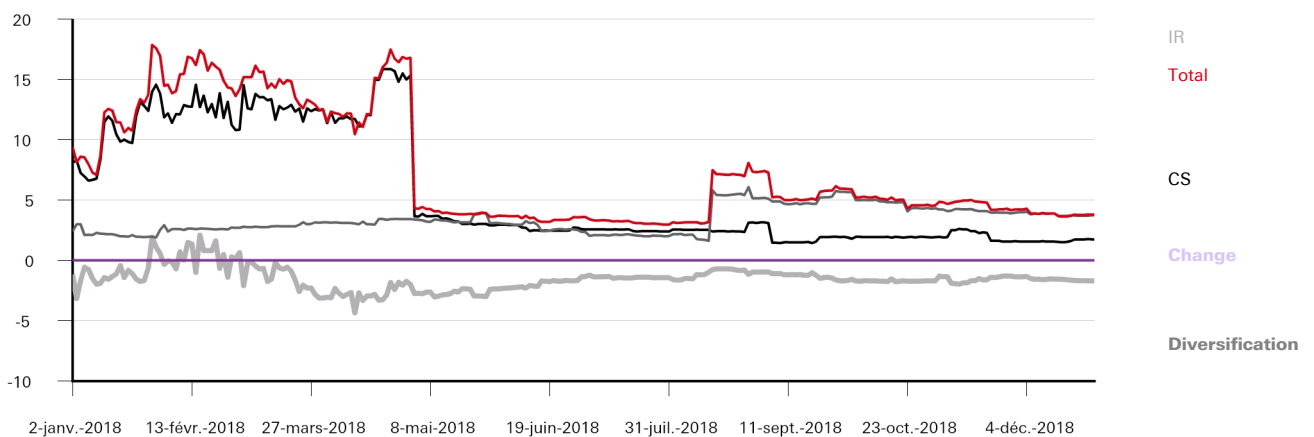
Value at Risk du portefeuille de Banking

La VaR des portefeuilles non comptabilisés en *Trading* était plus basse au 31 décembre 2018 comparée au 31 décembre 2017 suite à la diminution des expositions sur le *buffer* de liquidité.

VaR Accrual par type de risque

	Change €m	Taux d'intérêt €m	Actions €m	Spread de crédit €m	Diversi- fication €m	Total €m
Année 2018	0,01	3,75	—	1,74	(1,69)	3,8
Moyenne	—	3,39	—	5,6	(1,51)	7,49
Maximum	0,01	6,08	—	15,86	(4,33)	17,85
Année 2017	—	1,59	—	9,23	(1,75)	9,08
Moyenne	—	2,53	—	6,33	(1,94)	6,94
Maximum	—	11,9	—	13,04	(5,9)	14,43

Banking VaR par classe d'actifs



Risque de marché selon la méthode standard

Types de risque	2018		2017	
	Actifs Pondérés du Risque	Exigence en fonds propres	Actifs Pondérés du Risque	Exigence en fonds propres
	€m	€m	€m	€m
1 Risque de taux (général et spécifique)	403	32	356	28
2 Risque lié aux actions (général et spécifique)	—	—	—	—
3 Risque de change	142	11	—	—
4 Risque sur les matières premières	—	—	—	—
Options				
5 Approche simplifiée	44	4	45	4
6 Méthode Delta-plus	—	—	—	—
7 Approche par scénario	—	—	—	—
8 Titrisation	—	—	—	—
9 Total	589	47	401	32

Risque de marché selon la méthode fondée sur les modèles internes

	2018		2017	
	Actifs Pondérés du Risque	Exigence en fonds propres	Actifs Pondérés du Risque	Exigence en fonds propres
	€m	€m	€m	€m
1 VaR (valeur la plus haute entre a et b)	1 104	88	1 191	95
(a) VaR de la veille	299	24	253	20
(b) Moyenne VaR	1 104	88	1 191	95
2 Stressed VaR (valeur la plus haute entre a et b)	1 762	141	3 596	288
(a) Dernière SVaR disponible	407	33	504	40
(b) Moyenne SVaR	1 762	141	3 596	288
Risque supplémentaire de défaut et de migration- IRC (valeur la plus haute entre a et b)	—	—	—	—
(a) IRC – Valeur la plus récente	—	—	—	—
(b) Moyenne IRC	—	—	—	—
5 Autres	—	—	—	—
6 Total	2 866	229	4 787	383

Le risque de taux structurel

Présentation

Le risque de taux d'intérêt de la *banking book* (hors positions liées aux activités de négociation -trading) est le risque d'impact défavorable sur les revenus ou sur les fonds propres en raison de l'évolution des taux d'intérêt. Ce risque de taux est relatif aux opérations bancaires et aux éléments structurels du bilan, et ne concerne pas les opérations de marché. Ce risque est suivi et contrôlé au niveau Groupe par la fonction Trésorerie et au niveau de HSBC France par la fonction *Asset, Liability and Capital Management* ("ALCM"). Ces deux fonctions sont supervisées par le *Risk Management Meeting* ("RMM") qui approuve les limites de risque utilisées dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt est transféré et géré par la fonction *Balance Sheet Management* ("BSM"), elle-même contrôlée par les fonctions *Wholesale Market Risk* et *Product Control*.

Gouvernance

La fonction Trésorerie du Groupe et l'ALCM suivent et contrôlent le risque de taux d'intérêt structurel de la banque. Ils ont également pour rôle d'analyser et de challenger l'implémentation de nouveaux produits proposés par les métiers, ainsi que de proposer les règles de comportementalisées utilisées pour la détermination du besoin de couverture du risque de taux de la Banque. L'ALCM est également responsable d'assurer et d'actualiser le cadre relatif aux prix de transferts, d'informer l'ALCO (*Asset and Liability Committee*) de l'exposition globale au risque de taux d'intérêt structurel, ainsi que de gérer les positions du bilan, en lien avec la fonction BSM.

Le cadre relatif aux prix de transferts internes permet de s'assurer que le risque de taux d'intérêt structurel, découlant d'un décalage en termes de re-fixation du taux d'intérêt des actifs et des passifs, est transféré à BSM et que les revenus et charges d'intérêts des produits traités par les lignes de métier leur sont correctement alloués, tout en tenant compte des éléments permettant

d'atténuer le risque. Les écoulements contractuels, les échéanciers de paiement, les hypothèses de remboursement anticipé, les indices de taux ainsi que les prochaines dates de re-fixation des taux sont des exemples d'éléments transférés à BSM pour la gestion du risque de taux.

Le cadre relatif aux prix de transferts internes est régi par l'ALCO de chaque entité, dont la responsabilité est de définir la courbe de prix de transfert, de revoir et d'approuver la politique de prix de transfert, ceci incluant les hypothèses de comportementalisées des produits ne comportant pas de maturité, ou qui contiennent une option pour le client. L'ALCO HSBC France est responsable du suivi et de la gestion du risque de taux structurel global de la banque. Les politiques de comportementalisées doivent respecter les règles du Groupe et doivent être validées *a minima* une fois par an par l'ALCO.

Les actifs et passifs ne relevant pas des activités de négociation doivent être transférés à BSM sur la base de leurs caractéristiques en termes de maturité et de re-fixation de taux. Pour les actifs et les passifs ne comportant pas de maturité contractuelle ou de caractéristiques de re-fixation, le profil de risque de taux d'intérêt est évalué en utilisant les règles de comportementalisées. Le pourcentage maximum du portefeuille pouvant être comportementalisées est établi à 90 %, le reste devant être traité en ligne avec le profil contractuel.

BSM gère les positions de risque de taux structurel qui lui sont transférées en respectant les limites de risque de marché approuvées par le RMM. La gouvernance en place autour de BSM se traduit par la double structure hiérarchique à laquelle ils sont rattachés : le Directeur des activités *Global Banking and Markets* ("GBM"), et le Trésorier du Groupe. Seuls les actifs et passifs non liés aux activités de négociation sont transférés à BSM, à condition que celui-ci puisse couvrir économiquement le risque reçu. La couverture du risque est le plus souvent gérée à travers des dérivés de couverture vanille ou des obligations d'Etat à taux fixe. Tout risque de taux d'intérêt que BSM ne pourrait pas gérer économiquement ne doit pas faire l'objet d'un transfert et doit

Risques

rester dans les lignes de métier à l'origine du risque.

Mesure du risque de taux d'intérêt

L'ALCM utilise les indicateurs suivants pour suivre et contrôler le risque de taux d'intérêt :

- Le Gap de taux entre les actifs et les passifs, en nominal ;
- La sensibilité de la marge d'intérêt (NIIS) ;
- La sensibilité de la valeur économique de la banque (EVE).

Le risque de taux d'intérêt est évalué mensuellement sur la base du gap entre les actifs et les passifs de la banque, par borne de maturité. La maturité retenue est soit la maturité contractuelle, soit celle issue d'une comportementalisation lorsque la maturité contractuelle n'est pas jugée réaliste pour évaluer le risque de taux. Les principaux éléments comportementalisés sont les comptes courants non rémunérés ainsi que les crédits immobiliers à taux fixe, comportant une option de remboursement anticipé.

La mesure de la *Value at Risk* des éléments non classés en *trading* utilise les mêmes modèles que ceux utilisés pour les positions en *trading*, mais appliqués aux positions en *banking book*. Cette mesure exclut les éléments de risque non transférés.

La sensibilité de la marge d'intérêt reflète la sensibilité des résultats de l'entité à un changement des taux d'intérêts sur le marché. Les entités projettent la sensibilité de la marge d'intérêt sur un horizon de un an et de cinq ans, selon plusieurs scénarios de taux, et sur la base d'un bilan statique. Les entités tiennent compte des hypothèses de tarification des métiers, des réinvestissements des actifs et passifs à des taux tenant compte des chocs, ainsi que des hypothèses de risque de remboursement anticipé. La modélisation de BSM ne prévoit pas d'action de gestion, dans le sens où le profil de risque est traité comme restant constant sur la période.

La sensibilité de la marge d'intérêt est mesurée en fonction de différents scénarios :

- un choc immédiat et parallèle de la courbe des taux de +/- 100 points de base à partir du premier trimestre.
- un choc immédiat et parallèle de la courbe des taux de +/-25 points de base à partir du premier trimestre.
- les six scénarios de choc de taux définis par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

La sensibilité de l'EVE correspond à la valeur actualisée des actifs et passifs du *banking book* selon différents scénarios de taux et où la valeur du capital est considérée comme étant égale à zéro. Le bilan est évalué sur la base d'un écoulement sans réinvestissement ni croissance et en tenant compte des profils comportementalisés des produits sans maturité contractuelle et

des produits avec option.

Ces mesures concernent le périmètre légal HSBC France. Étant donné les politiques de gestion du risque de taux appliquées aux filiales et succursales étrangères, la prise en compte de ce périmètre est jugée non significative, avec une exception pour HSBC Assurance, qui a sa propre structure ALCM (cf. la section gestion du risque des opérations de l'Assurance).

La sensibilité de l'EVE est mesurée à travers une variété de scénarios de taux d'intérêt :

- translation de la courbe des taux de +/- 200 points de base ;
- les six scénarios de choc de taux définis par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Éléments clés

Le risque de taux d'intérêt du *banking book* peut être ségrégué en plusieurs éléments clés :

Risque des taux gérés : la tarification des produits dépend de la décision des lignes de métier et n'est pas corrélée aux mouvements des taux d'intérêt sur le marché ;

- Risque de réinvestissement : risque découlant d'un changement de taux lorsque les montants comportementalisés sont réinvestis selon la politique de prix de transfert ;
- Risque de base : lorsque les actifs et les passifs comportent des index de taux différents, entraînant un écart en termes de re-fixation du prix ;
- Risque de remboursement anticipé : le comportement des clients lors des différents scénarios de taux, générant un décalage entre le profil utilisé pour couvrir le risque de taux d'intérêt et le profil réellement constaté ;
- Le risque de durée : correspond au changement de maturité des actifs et des passifs du fait des changements de taux d'intérêts.

Expositions

HSBC France reste exposé à une variation des taux d'intérêt de la Zone euro sur les portefeuilles d'opérations bancaires et les éléments structurels du bilan et verrait sa marge nette d'intérêts baisser de 17 millions EUR au 31 décembre 2018 pour une baisse immédiate de 100 points de base. L'impact d'une hausse de 200 points de base sur ses fonds propres est estimée à -747 millions EUR au 31 décembre 2018.

le tableau ci-dessous présente l'impasse de taux par borne de maturités des activités en euro des banques de particuliers et d'entreprises au 31 décembre 2018 avant couverture.

Expositions

(en millions d'euros)

Montant du gap de taux d'intérêt

	1 an	3 ans	5 ans	7 ans	10 ans
Montant du gap de taux d'intérêt	2 910	1 177	357	(92)	(209)

Après trois années ayant connu un volume important de renégociations et remboursements anticipés en raison d'une concurrence accrue et du faible niveau des taux, un ralentissement de ce mouvement a été observé depuis la mi-2017. En conséquence, HSBC France a adapté le taux de remboursement anticipé prévisionnel appliqué à son portefeuille.

Par ailleurs, l'environnement de taux bas, voire négatifs, ayant eu pour conséquence une hausse continue des dépôts à vue clientèle non rémunérés, considérant les perspectives d'évolution des comptes d'épargne, HSBC France a été amené à aligner ses échéances de couvertures sur ces différents produits.

Le contexte de taux d'intérêt historiquement bas, s'il venait à se prolonger, devrait continuer de peser sur la marge d'intermédiation des activités bancaires.

Gouvernance de BSM

La gouvernance de BSM s'articule autour de deux lignes de *reporting* au Directeur adjoint de GB&M et au responsable BSM

EMEA. BSM est responsable de la gestion du risque de liquidité et de financement sous la supervision de l'ALCO local.

BSM gère également le risque de taux provenant des positions n'appartenant pas au portefeuille de *trading* qui lui a été transféré par ALCM dans le cadre d'un mandat de gestion des risques.

Dans sa gestion du risque de liquidité pour le compte de l'ALCO et de la gestion des positions n'appartenant pas au portefeuille de *trading*, BSM investit dans des actifs liquides parmi les mieux notés, en ligne avec la politique du Groupe HSBC sur les actifs liquides.

L'essentiel de la liquidité est investi dans les dépôts aux banques centrales et dans des titres gouvernementaux, supranationaux, et d'agences publiques locales, le reste étant utilisé par GM pour financer des actifs HQLA.

Les dépôts aux banques centrales pouvant être retirés sont comptabilisés en tant que liquidités. Les réserves réglementaires, les prêts interbancaires et aux banques centrales sont comptabilisés comme des "prêts et avances". Les titres que

détient BSM sont comptabilisés comme des positions *Hold to Collect and Sell* ("HTCS"). Les réserves réglementaires ne sont pas reconnues comme des actifs liquides.

BSM peut utiliser des instruments dérivés conformément à son mandat pour gérer le risque de taux. L'activité sur les instruments dérivés se concentre essentiellement sur les *swaps* de taux d'intérêt utilisés dans des relations comptables de couverture dites de "*cash flow hedge*" ou bien de "*fair value hedge*".

Le risque de crédit de BSM est limité à des positions vis-à-vis de banques centrales, aux dettes gouvernementales les mieux notées, et enfin aux entités supranationales et agences publiques locales.

BSM ne gère pas le risque structurel de crédit de l'ensemble du bilan comptable.

La VaR ("*Value at Risk*") est calculée sur les positions de *trading* comme sur celles n'appartenant pas au portefeuille de *trading*. La méthodologie appliquée est la même que celle sur les marchés ainsi que les outils de calculs.

Les positions de BSM dans le portefeuille de *trading* restent très limitées à des cas spécifiques.

Les positions et la VaR associées sont restées à des niveaux non significatifs en 2018 comme en 2017.

Les Risques Opérationnels

Conformément à la définition de l'arrêté du 3 novembre 2014 et du *Functional Instruction Manual* ("FIM"), le risque opérationnel est défini dans l'ensemble du groupe HSBC France comme le risque résultant :

- de l'inadaptation, de l'inefficacité ou de défaillances imputables à des procédures et processus internes, qu'ils soient mis en œuvre par des opérateurs humains ou des systèmes d'information ;
- ou d'événements extérieurs.

Ce risque inclut notamment le risque de fraude interne ou externe (art 324 of *Regulation* (EU) No 575/2013), les activités non autorisées, les erreurs et omissions, y compris les événements qui se caractérisent par une faible probabilité d'occurrence mais un montant élevé de perte en cas de survenance, et les risques liés aux modèles.

A partir de 2012, le Groupe HSBC a adopté une structure de gestion des risques et de contrôle permanent, appelée les Trois Lignes de Défense, afin d'assurer l'atteinte de ses objectifs commerciaux tout en respectant les exigences légales et réglementaires et ses responsabilités envers les actionnaires, les clients et le personnel.

Ce dispositif mis à jour en 2015 a continué à être renforcé en 2018 au travers du programme *Operational Risk Transformation Programme* ("ORTP"). Ce nouveau modèle vise notamment à renforcer l'articulation des différents niveaux de contrôle et de gestion des risques opérationnels et à coordonner efficacement les activités comportant des risques avec les activités de contrôle. Cette mise à jour a conduit HSBC France à revoir la définition et la structure des filières de risques telles qu'elles avaient été définies depuis 2009. Par ailleurs, afin de se conformer aux exigences spécifiques de la réglementation française (arrêté du 3 novembre 2014 notamment), les filières de risques ont été renommées pour adopter la terminologie de "fonctions de gestion des risques".

Ce changement a également été accompagné en 2017 par la mise en place d'un nouveau système de gestion des risques opérationnels, Helios, sous-jacent au cadre de gestion des risques opérationnels *Operational Risk Management Framework* ("ORMF").

Le Groupe HSBC a défini une taxonomie de risques dans laquelle les risques opérationnels sont répartis en 15 catégories de risques dont les principales sont : Criminalité Financière, Conformité Réglementaire, Sécurité de l'Information, Fraude Externe, Fraude Interne, Systèmes et Opérations.

Les 3 lignes de défense

La première ligne de défense est constituée des métiers, fonctions

et HOST qui sont responsables, dans leurs activités et processus quotidiens, de la gestion des risques opérationnels en découlant et des contrôles de premier niveau pour atténuer ces risques. Dans la mesure où certains processus et certaines activités peuvent être sous-traités, en externe ou en interne à HOST ou à une autre fonction, cette responsabilité s'étend aux activités sous-traitées et externalisées afin d'assurer une gestion complète des risques et de leur maîtrise.

Les trois lignes de défense sont indépendantes les unes des autres. Les métiers, fonctions et HOST sont responsables, en premier lieu, de s'assurer que tous les risques liés à leurs activités et opérations sont identifiés, gérés et atténués par un dispositif de contrôle de premier niveau approprié en ligne avec l'appétit pour le risque.

La deuxième ligne de défense est constituée de fonctions dont le rôle est de s'assurer que les risques du domaine qu'elles supervisent de manière transverse au sein de HSBC France sont gérés de manière efficace par la première ligne et dans les limites de l'appétit au risque défini par HSBC France. Elles s'assurent que HSBC France satisfait à ses responsabilités de gestion des risques opérationnels et de contrôle permanent en ce qui concerne les risques placés sous leur surveillance. Elles ont un rôle de conseil et d'expertise et s'assurent que les activités de gestion et de contrôle du risque menées par la première ligne de défense sont appropriées. La seconde ligne de défense est indépendante des risques pris par la première ligne de défense dans le cadre de ses activités.

La troisième ligne de défense est l'Audit interne, dont le rôle est de fournir à la Direction Générale et au Conseil d'Administration une vision indépendante sur la conception et le fonctionnement de la gestion des risques, de la gouvernance et des processus de contrôle interne. Le contrôle périodique de HSBC France a ainsi pour objet de s'assurer de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru par l'établissement, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle mis en œuvre, au moyen d'investigations indépendantes conduites au niveau central par des agents qualifiés à cet effet. Cette évaluation porte tant sur la gestion des risques et des contrôles de la première ligne de défense que sur la supervision de la seconde ligne.

Le FIM *Operational Risk* a été revu en 2018 afin de renforcer les rôles et responsabilités de chacun des acteurs au sein des 3 lignes de défense.

Disposition réglementaire

Les dispositions issues de Bâle II fixent l'obligation pour les établissements bancaires de prendre en compte la gestion du risque opérationnel à trois niveaux.

- Pilier 1 : exigence minimale de fonds propres afin de mieux prendre en compte l'ensemble des risques bancaires et leur réalité économique.
- Pilier 2 : exigence de mise en place d'un dispositif interne destiné à assurer la gestion du risque qui reflète le renforcement de la surveillance prudentielle par les superviseurs nationaux.
- Pilier 3 : information et communication financière auprès des administrateurs, autorités de tutelle, actionnaires, etc.

Au-delà des obligations réglementaires, il convient de souligner l'importance que revêt pour HSBC France la gestion de ce risque, dont la maîtrise doit conduire à la réduction des charges du compte de résultat, et représenter un des volets de l'optimisation de la qualité des services rendus à la clientèle, et l'adaptation permanente du dispositif de contrôle aux évolutions des activités et de la réglementation.

Gestion du risque opérationnel – Méthodes définies par le régulateur

Trois méthodes ont été définies par le régulateur et sont indiquées par ordre de sophistication croissante :

- la méthode de base ;

Risques

- la méthode standard ;
- la méthode avancée.

Chacune des approches reflète un niveau de complexité plus élevé pour la mesure du capital nécessaire pour couvrir les pertes liées au risque opérationnel, nécessitant également une plus grande complexité en matière de gestion du risque opérationnel.

A chaque méthode sont attachées des obligations particulières en matière de gestion qualitative du risque et d'information externe sur le dispositif, dont la mise en œuvre conditionne l'éligibilité à ladite méthode.

A l'instar du Groupe, HSBC France applique actuellement la méthode standard, s'agissant des risques opérationnels.

Cette méthode repose sur l'application de coefficients différents (12 %, 15 % ou 18 %) au PNB moyen (sur trois ans) des huit lignes de métiers définies par le dispositif Bâle II.

Il en résulte l'obligation de définir une méthode de répartition du PNB global entre les lignes de métier définies par le régulateur.

Parmi les critères qualitatifs d'éligibilité à cette méthode figure la mise en place d'un dispositif interne de gestion du risque opérationnel qui doit, au minimum, assurer les fonctions suivantes :

- le recensement périodique des pertes opérationnelles ;
- l'identification des risques opérationnels potentiels de l'ensemble des entités du groupe ;
- la mise en place de procédures de gestion de ces risques, par la définition et la mise en œuvre de plans d'actions en vue de les réduire, et l'examen des indicateurs de suivi de l'exposition à ces risques ;
- l'établissement d'une structure autonome dédiée à la gestion de ces risques ;
- la délivrance d'une information régulière sur l'évolution de ces risques à la Direction Générale.

Volet quantitatif

Le calcul du capital réglementaire relatif au risque opérationnel et sa communication à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et à la BCE sont assurés par la Direction Financière.

Il s'agit d'abord d'allouer le Produit Net Bancaire du groupe entre les huit lignes de métier définies dans l'accord Bâle II en vue de calculer l'allocation réglementaire de fonds propres. Ces travaux impliquent de répartir les composants du PNB de chaque entité.

Lignes de métiers selon les principes "Balois"	Pourcentage de capital réglementaire
Financement des entreprises	18 %
Finance de marché	18 %
Banque de détail	12 %
Banque commerciale	15 %
Paiements et règlements	18 %
Fonction d'agent	15 %
Gestion d'actifs	12 %
Courtage de détail	12 %

S'agissant des pertes opérationnelles, des états COREP sont produits et adressés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution par la Direction Financière pour HSBC France ; la fonction *Operational Risk* avec le support de la Région, contribue à la production de 2 des 3 états COREP ; OPR *Details* et OPR *Large Loss Details* sur le périmètre consolidé comptable de l'entité HSBC France à l'exclusion de la filiale HSBC SFH (France), détenue à 100 %, spécialisée dans l'activité d'émission d'obligations sécurisées, qui fait l'objet d'un suivi direct par la Direction Financière.

COREP est un *reporting* prudentiel promu par le comité européen des superviseurs bancaires. Il est créé par la contraction des termes anglais *Common solvency ratio Reporting*. Il porte sur le ratio de solvabilité européen lié aux accords de Bâle II.

A cet effet, la fonction *Operational Risk* est en charge, à partir des données enregistrées par les BRCM dans la base de données et de

gestion des risques opérationnels, du contrôle de 1^{er} niveau de la production de ces états.

Volet qualitatif

Les travaux recouvrent les activités suivantes :

- animation d'une organisation spécifique en charge du suivi et de la gestion du risque opérationnel ;
- identification, cotation et actualisation des risques potentiels auxquels sont exposées les entités du groupe et des contrôles de premier niveau destinés à les maîtriser ;
- suivi rapproché des risques considérés comme plus critiques pour le Groupe ou les entités concernées ;
- définition et suivi des plans d'actions destinés à réduire les risques importants ;
- définition annuelle de tolérances au risque opérationnel ;
- enregistrement et analyse des pertes opérationnelles, notamment par rapport à la tolérance, et *reporting* à la Direction Générale ;
- diffusion de la culture du risque opérationnel auprès de l'ensemble des entités du groupe, au travers notamment des travaux effectués par les équipes *Operational Risk* et BRCM et d'actions de formation ou de sensibilisation ;
- centralisation et coordination des travaux par l'ORM de HSBC France, présidé par le CRO ;
- participation à l'évolution des systèmes de gestion du risque opérationnel ;
- mise en place et suivi d'indicateurs d'exposition au risque opérationnel.

Le Contrôle permanent

Le Contrôle permanent repose, en premier lieu, sur les contrôles réalisés par les responsables de chaque activité, lesquels sont destinés à s'assurer que l'activité est exercée conformément à l'ensemble des règles externes et internes, et avec le niveau de qualité requis. Ainsi, la responsabilité première du contrôle incombe aux responsables des différents métiers, fonctions et HOST, qui doivent s'assurer que les contrôles de premier niveau sont correctement menés, conformément au *Global Standards Manual* ("GSM") du Groupe HSBC qui indique que "les contrôles doivent être considérés comme faisant partie intégrante des activités".

Au-delà des contrôles de premier niveau, le contrôle permanent du groupe HSBC France repose sur un dispositif placé sous la responsabilité du Directeur des Risques qui comprend principalement :

- les équipes de contrôle permanent et des risques opérationnels des métiers et fonctions *Business Risk and Control Management* ("BRCM"), assurant le contrôle et la gestion des risques de leur métier/fonction ;
- les fonctions exerçant un rôle de seconde ligne de défense. En particulier, la fonction Conformité qui veille, pour l'ensemble des entités du groupe HSBC France, à la maîtrise du risque de non-conformité tel qu'il est défini par l'article 10 p) de l'arrêté du 3 novembre 2014 ;
- la fonction *Operational Risk*, chargée de superviser le dispositif de gestion des risques opérationnels. A ce titre, la fonction *Operational Risk* exerce un rôle de supervision des travaux effectués par les équipes BRCM situées dans les métiers, fonctions et HOST et hiérarchiquement rattachées aux responsables de ces métiers et fonctions. Par ailleurs, elle travaille en étroite collaboration avec les fonctions agissant en seconde ligne de défense, responsables de la supervision des risques de leur périmètre ; et enfin,
- un certain nombre de comités, forums et groupes de travail qui examinent les résultats des contrôles et les principaux dysfonctionnements constatés.

Afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley ("SOX"), le Groupe HSBC a mis en place dès 2006

un système de documentation et d'évaluation du contrôle interne, s'agissant des processus et opérations qui participent à l'établissement des états financiers.

La Direction Financière de HSBC France a la responsabilité de coordonner l'ensemble du dispositif SOX et d'en synthétiser les résultats.

Deux fois par an, le SOX 4 Way Meeting, présidé par le Directeur Financier et dont les membres principaux sont les Commissaires aux comptes, le Responsable du contrôle périodique et le Chief Operating Officer ("COO") de HSBC France, examine :

- les défaillances identifiées par les travaux SOX (documentation et autoévaluation ("*self-assessment*") des métiers et fonctions dans le périmètre) ;
- le résultat des tests opérés par les Commissaires aux comptes ;
- l'avancement des plans d'action.

Chaque trimestre, le Comité d'Audit et le Comité des Risques de HSBC France sont tenus informés des résultats des contrôles permanents et périodiques, de l'évolution et du suivi des risques ainsi que des conclusions des travaux SOX et de l'avancement des plans d'actions.

Au sein du dispositif de contrôle permanent, la fonction Risque supervisée par le *Chief Risk Officer* ("CRO") joue un rôle majeur. Elle est composée de directions spécialisées :

- *Financial Crime Compliance* – Risques relatifs à la criminalité financière et à la fraude ;
- *Regulatory Compliance* – Conformité réglementaire ;
- *Information Security Risk* – Risques liés à la sécurité de l'information ;
- *Retail Credit Risk* – Risque de crédit sur le marché des particuliers ;
- *Wholesale Credit and Market Risk* – Risques de crédit sur les marchés des entreprises et le risque de marché ;
- *Operational Risk* – Supervision et coordination du dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels *Operational Risk Management Framework* ("ORMF").

Le Directeur des Risques, en tant que responsable de la fonction de gestion des risques, se repose également sur d'autres fonctions pour assurer une couverture exhaustive de la surveillance des risques (Ressources Humaines, Finance pour les risques comptables, de liquidité, les risques structurels de taux et change structurels et les risques fiscaux, et HOST qui supervise notamment l'informatique et les prestations externalisées).

Depuis 2015, la Direction des Affaires Juridiques ainsi que les directions *Financial Crime Compliance* ("FCC") et *Regulatory Compliance* ("RC") rapportent toutes trois directement au Directeur Général *Chief Executive Officer* ("CEO"), conformément au modèle du Groupe HSBC. Selon le modèle du Groupe, la Direction des Affaires Fiscales est intégrée, elle, à la fonction Finance.

Présidé par le Directeur des Risques et réunissant les membres du Comité Exécutif, le *Risk Management Meeting* ("RMM") joue un rôle faïtier, au côté d'un comité chargé d'assurer spécifiquement la supervision des risques liés à la criminalité financière, au non-respect des sanctions internationales et à la fraude, le *Financial Crime Risk Management Committee*.

Il se réunit mensuellement afin d'analyser les principaux risques de HSBC France selon un ordre du jour préalablement établi.

Le RMM International Europe est chargé de couvrir les succursales de HSBC France et reporte au RMM de HSBC France.

Le RMM de HSBC France reporte fonctionnellement à son équivalent européen au sein du Groupe HSBC.

Les travaux relatifs à l'ensemble des risques et présentés au RMM de HSBC France et au RMM International Europe, permettent d'alimenter le Comité Exécutif, le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Conseil d'Administration de HSBC France. Le RMM couvre l'ensemble des entités.

Le RMM de HSBC France, y compris les succursales et les filiales européennes, s'appuie sur les travaux des comités de risques de chaque métier et du RMM HBEU International, qui couvrent mensuellement l'ensemble des risques..

Enfin, ce dispositif est complété par des forums et groupes de travail sur les risques spécifiques au sein des métiers et fonctions, qui réunissent les différents niveaux du contrôle interne, de façon à permettre la gestion, le suivi et le contrôle des risques propres à chacune des activités de HSBC en France. Les principales fonctions agissant en seconde ligne de défense tiennent une instance mensuelle ou trimestrielle, présidée par le responsable de la fonction et à laquelle participent les membres et experts de la fonction, des représentants des métiers, de la fonction *Operational Risk* et, pour certains d'entre eux, le Directeur des Risques.

Les manuels et circulaires du Groupe HSBC

Le Manuel des Standards du Groupe HSBC *Global Standards Manual* ("GSM") détaille l'ensemble des normes que toutes les sociétés du Groupe HSBC sont tenues d'observer. Il s'impose à l'ensemble des métiers du Groupe HSBC, dans le monde entier. Son application ne peut faire l'objet d'aucune dérogation sans l'accord spécifique du Président du Groupe HSBC.

Toutes les activités et opérations du Groupe HSBC doivent être intégralement documentées dans des manuels ou recueils de procédures. Les manuels d'instruction fonctionnels *Functional Instruction Manuals* ("FIMs") contiennent les règles et procédures détaillées relatives à un métier ou une fonction, un produit ou une activité particulière, qui doivent être respectées par l'ensemble du Groupe HSBC sauf dispense obtenue auprès du propriétaire du FIM pour le Groupe HSBC.

En outre, HSBC France, ses filiales et ses succursales, doivent documenter leurs procédures opérationnelles et leurs pratiques spécifiques au sein du *Business Instruction Manuals* ("BIMs") – ou équivalent et circulaires internes).

Les circulaires internes constituent le principal moyen de communication des normes et règles internes issues des dispositions réglementaires françaises ou des normes du Groupe HSBC et applicables à plusieurs ou à l'ensemble des structures du Groupe HSBC opérant en France ou dans ses succursales. Elles sont aisément accessibles sur l'intranet de HSBC France et ont été communiquées aux nouvelles succursales de HSBC France, si elles leur sont applicables. La rédaction, la diffusion et la conservation des circulaires répondent à des règles précises – également formalisées dans une circulaire – actualisées régulièrement.

Le règlement intérieur et les codes de déontologie

Le règlement intérieur intègre les dispositions déontologiques applicables à l'ensemble des collaborateurs relatives au respect des principes de confidentialité, de conformité aux lois et règlements et d'intégrité professionnelle. Ces dispositions peuvent être complétées, dans chaque métier ou activité de la banque, par des codes de déontologie et/ou manuels de conformité spécifiques qui regroupent des procédures d'application opérationnelle dans les domaines de la déontologie des collaborateurs et de la conformité aux lois et règlements. Les collaborateurs exerçant des fonctions considérées comme sensibles sont, en outre, soumis à des dispositions spécifiques en matière de transactions personnelles.

En 2016, HSBC a mis en place une Charte afin de compléter les codes locaux de déontologie et permettre une prise de décision fondée sur les valeurs et objectifs communs à HSBC.

Les Comités, Forums et Groupes de travail internes

La supervision des risques et du contrôle permanent s'exerce dans le cadre d'un certain nombre de comités, forums et groupes de travail dédiés qui favorisent la gestion, la communication et la surveillance des risques opérationnels.

La Direction Générale est régulièrement informée de l'organisation et des résultats des contrôles permanent et périodique, notamment dans le cadre de différents comités et groupes de travail dédiés.

Risques

Parmi ces instances, figurent en particulier le *Risk Management Meeting* ("RMM"), le *Financial Crime Risk Committee* ("FCRMC"), l'*Operational Risk Meeting* (instance relative au contrôle et à la gestion des risques opérationnels) et les Comités et Forums de Conformité.

Le dispositif de contrôle et de gestion des risques opérationnels – *Operational Risk Management Framework* ("ORMF")

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque opérationnel est sous la responsabilité de la fonction *Operational Risk* qui définit le cadre et la politique de gestion des risques opérationnels, supervise leur mise en œuvre et en assure une surveillance indépendante.

La fonction *Operational Risk* France, sous la supervision du Directeur des Risques, est chargée d'avoir une vision holistique des risques. Elle joue un rôle de consolidation et d'harmonisation et assure la synthèse des principaux risques opérationnels et des travaux de contrôle permanent auprès de la Direction Générale, du Comité des Risques et du Groupe HSBC, notamment en liaison avec l'équipe *Operational Risk* régionale à laquelle la Directrice de la gestion des risques opérationnels de HSBC France est fonctionnellement rattachée. Elle travaille en coopération active avec les équipes BRCM et les fonctions agissant en seconde ligne de défense sur les sujets majeurs, comme la revue des cartographies de risques, la définition et le suivi des plans d'actions, la déclaration des incidents, l'organisation de la mise en place d'indicateurs de risques, ou encore des plans de contrôles.

Elle assure ce rôle également au travers du secrétariat du RMM de HSBC France, ce qui lui permet d'apporter une vue d'ensemble, à la fois complète, hiérarchisée et – si possible – prospective des sujets de risques opérationnels de l'ensemble des entités de HSBC France, incluant les succursales internationales, au Directeur des Risques qui préside le RMM et aux membres de la Direction Générale de HSBC France.

Enfin, cette équipe joue un rôle d'interface vis-à-vis de la fonction *Operational Risk* du Groupe HSBC, s'agissant notamment de son échelon européen. Elle procède en particulier à la diffusion en France et dans les succursales européennes rattachées à HSBC France, des instructions et des meilleures pratiques communiquées par le Groupe.

La fonction *Operational Risk*, à l'instar de son homologue régional HBEU *Operational Risk*, est organisée par métiers, fonctions et HOST afin de faciliter les échanges avec la première ligne de défense. Elle veille à ce que le cadre de gestion et de contrôle des risques opérationnels soit conforme aux exigences réglementaires françaises et de l'Union européenne.

Les instances de suivi

L'*Operational Risk Meeting* ("ORM") se réunit trimestriellement sous la présidence du Directeur des Risques. Il a pour objet d'assurer une coordination et une animation transversales en matière de contrôle et de gestion des risques opérationnels.

Dans ce cadre, il lui revient, en matière de risque opérationnel :

- d'informer des principales évolutions en matière de dispositif de gestion des risques ;
- d'examiner des sujets transverses liés à la gestion du risque opérationnel ou les questions méthodologiques (tels que l'évaluation des risques, l'outil de pilotage), de définir puis d'examiner périodiquement les états d'indicateurs de suivi du risque opérationnel ;
- de promouvoir la culture du risque et la connaissance en matière de risques opérationnels en facilitant les échanges entre les acteurs de la première ligne et de la seconde ligne ;
- d'examiner les résultats des travaux d'analyse menés par la fonction *Operational Risk*, comme le suivi de risques transverses, l'analyse de RCA, les incidents ou encore les résultats des contrôles BRCM.

L'ORM de HSBC France réunit :

- les secrétaires généraux des métiers de HSBC France, le *Chief Control Officer* ("CCO") de HOST et de GBM ;
- les responsables des principales fonctions, *Risk Stewards* ;
- l'Inspecteur Général, responsable de *Global Internal Audit France* ("INA FRA") ;
- les responsables des fonctions RCMAT et FCRA ;
- la fonction *Operational Risk*, qui en assure la préparation, l'animation et le secrétariat.

Les travaux de l'ORM permettent d'alimenter les états de synthèse préparés par la fonction *Operational Risk* à destination du *Risk Management Meeting*, du Comité des Risques et du Conseil d'Administration de HSBC France.

Les travaux de l'ORM de HSBC France se fondent notamment sur la synthèse des travaux du Forum *Operational Risk* de HSBC France, qui réunit l'équipe *Operational Risk*, les équipes BRCM, des contrôleurs de premier niveau ainsi que des représentants des principales fonctions de seconde ligne de défense, en la présence de représentants de l'Inspection Générale et de l'équipe *monitoring and testing* de la Conformité.

Le Forum *Operational Risk* de HSBC France se réunit trimestriellement suivant un agenda défini par la fonction *Operational Risk*, quelques jours avant le HSBC France ORM. Les échanges et partages des problématiques permettent à la fonction *Operational Risk* de réaliser une synthèse des faits marquants à destination du HSBC France ORM.

Dispositif général de gestion des risques opérationnels

HSBC France, de par ses activités, est exposé à tous les types de risques opérationnels que rencontre une banque, notamment :

- risques opérationnels liés au processus de conservation des documents et des données clients, ainsi qu'à la capacité à les restaurer en assurant l'intégrité et la complétude dans des délais rapides ;
- risques liés à la qualité et à la fiabilité des données ainsi qu'à leur exhaustivité, en particulier dans le cadre de nouvelles exigences réglementaires et la production de nouveaux *reportings* ;
- risques opérationnels et d'exécution liés aux changements, évolutions de processus, systèmes et organisation ;
- risques liés à la gestion des prestations déléguées (prestataires externes et au sein du Groupe HSBC) ;
- risques informatiques notamment liés à la sécurité, à la résilience, à la mise à jour des systèmes et des infrastructures ainsi qu'à la gestion des licences ;
- risques liés à la sécurité de l'information ;
- risques liés à la cybercriminalité (*phishing*, *malware*, cyberattaques, etc.) ;
- risques de fraudes externes, en particulier : fraudes sur carte bancaire, Internet, faux virements, ingénierie sociale ;
- risques d'erreurs de traitement des opérations ;
- risques liés aux relations avec la clientèle.

Les risques opérationnels peuvent avoir des conséquences sur le risque de réputation. Toute défaillance de HSBC France dans les normes d'intégrité, de conformité, de service à la clientèle ou d'efficacité opérationnelle constitue un risque potentiel de réputation qui peut porter préjudice à la relation avec ses clients, ses contreparties, ses actionnaires, ses partenaires et ses régulateurs. Préserver et construire la réputation du Groupe relève de la responsabilité de chaque collaborateur de HSBC France.

Recensement et suivi des risques opérationnels

Gouvernance

L'organisation générale du contrôle permanent relève du *Chief Risk Officer* ("CRO") responsable de la fonction de gestion des risques, qui s'appuie sur la fonction *Operational Risk*, s'agissant des risques opérationnels. La fonction *Operational Risk* travaille en

coopération étroite avec les équipes de contrôle permanent, Business Risk and Control Management ("BRCM") des métiers, fonctions et HOST ainsi qu'avec les autres fonctions agissant en seconde ligne de défense. Une collaboration avec le CRO International HBEU a été mise en place en 2018 dans le cadre de la gestion du risque des nouvelles succursales de HSBC France. Dans ce contexte, pour l'ensemble du groupe HSBC France, le comité faitier en matière de surveillance des risques est le Risk Management Meeting ("RMM") au sein duquel le Chief Executive Officer des succursales internationales est membre depuis juillet 2018. Ce comité s'appuie également sur le RMM HBEU International auquel participe le CRO de HSBC France ainsi que sur les travaux des comités de gestion des risques propres à chaque métier et de certaines fonctions de seconde ligne de défense (juridique, Conformité Réglementaire et Conformité, Lutte contre la criminalité financière...). Il examine mensuellement les risques opérationnels des métiers et des fonctions de risques et HOST, l'avancement des plans d'actions mis en œuvre pour limiter les risques identifiés, ainsi que les pertes opérationnelles. La fonction Operational Risk anime à intervalle régulier une réunion spécifique nommée Operational Risk Meeting ("ORM") qui traite des sujets transverses ayant un impact opérationnel, et dissémine la culture risque au sein des métiers et fonctions. Ce dispositif s'appuie sur des forums et groupes de travail relatifs au contrôle permanent et aux risques opérationnels au sein des métiers et des fonctions qui ont vocation à assurer la supervision de la gestion des risques opérationnels et du contrôle permanent de chaque entité.

Le groupe HSBC France dispose de procédures récapitulant les modalités d'identification, de déclaration, de gestion, de contrôle et de prévention des risques opérationnels, qui précisent notamment que :

- la responsabilité de la gestion du risque opérationnel incombe en premier lieu aux managers au travers du traitement de leurs opérations ;
- des systèmes d'information sont utilisés en vue d'identifier et de déclarer les risques opérationnels et de générer un *reporting* régulier et approprié ;
- une actualisation régulière de l'identification et d'évaluation des risques et des contrôles sur l'ensemble du périmètre est réalisée afin d'identifier les évolutions significatives ;
- les pertes opérationnelles sont collectées et font l'objet d'un *reporting* mensuel.

HSBC France est en méthode standard pour le calcul du capital réglementaire face aux risques opérationnels. Concernant l'estimation du capital économique, HSBC France utilise le même concept, mais appliqué aux métiers définis dans l'organisation du Groupe HSBC à la place des huit activités de l'approche réglementaire.

Evaluation des risques opérationnels

Cartographies des risques

Conformément au FIM *Operational Risk*, dont la dernière mise à jour date du mois de septembre 2018, la mise en place des cartographies des risques opérationnels est sous la responsabilité du propriétaire des risques et des propriétaires des contrôles. Les équipes de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels ("BRCM") coordonnent l'établissement des cartographies des risques et veillent à leur actualisation régulière.

Elles assurent également une aide méthodologique en matière de *Risk and Control Assessment* ("RCA") et une aide technique en ce qui concerne l'utilisation de la base de données et de gestion des risques opérationnels, Helios.

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, article 100 : "Ces systèmes et procédures permettent aux entreprises assujetties de mesurer et de gérer toutes les causes et tous les effets significatifs des risques et de disposer d'une cartographie des risques qui identifie et évalue les risques encourus au regard de facteurs internes et externes" et article 102 : "La cartographie mentionnée à l'article 100 : a) prend en compte l'ensemble des risques encourus ; b) est établie par entité ou ligne de métier, au niveau

auquel est exercée, le cas échéant, la surveillance consolidée, sous-consolidée ou complémentaire ; c) évalue l'adéquation des risques encourus par rapport aux évolutions de l'activité ; d) identifie les actions en vue de maîtriser les risques encourus par : – le renforcement des dispositifs de contrôle permanent ; – la mise en œuvre des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques mentionnés au titre V ; – la définition des plans d'urgence et de continuité de l'activité prévus à l'article 215.", les cartographies de risques couvrent l'ensemble des entités.

Les cartographies des risques opérationnels se conforment aux dispositions du FIM *Operational Risk*. Elles sont élaborées, pour un périmètre prédéterminé, sur une méthodologie nommée *Risk and Control Assessment* ("RCA") qui s'appuie d'une part sur une évaluation de risques inhérents, qui correspond au niveau de risque en l'absence de contrôle ; d'autre part sur une évaluation de risques résiduels, qui correspond au niveau de risque subsistant compte tenu du système de contrôle en place. Le résultat des évaluations s'inscrit au sein d'une échelle de risques comportant quatre niveaux :

- risques très élevé ;
- risque élevé ;
- risque moyen ;
- risque faible.

Cette hiérarchie des risques permet au propriétaire des risques et à la Direction Générale de HSBC France de prioriser la gestion de ses risques et facilite la prise de décision. Cette approche par niveau de risque aide à l'élaboration des plans de contrôles de second niveau dans le cadre d'une approche par les risques.

Les cartographies couvrent l'ensemble des risques opérationnels auxquels l'entité est exposée et reflètent les contrôles clés de premier niveau ainsi que le dispositif des contrôles de second niveau qui permettent de maîtriser les risques les plus matériels auxquels l'entité fait face.

L'environnement de contrôle de premier niveau ainsi identifié fait l'objet d'une cotation selon une échelle à 3 niveaux : opérant, à améliorer et inopérant. Les contrôles notés "à améliorer" ou "inopérants" donnent lieu à la définition d'un plan d'actions correctif destiné à rendre à nouveau opérationnel le dispositif ayant fait l'objet du contrôle.

L'élaboration et l'actualisation des cartographies de risques sont de la responsabilité première des opérationnels, propriétaires des risques, *Risk Owners*, à qui il revient d'identifier et d'évaluer les risques ainsi que les contrôles de premier niveau à effectuer. Ce travail est réalisé au fil de l'eau avec l'aide des *Control Owners* en fonction notamment :

- des résultats des contrôles opérés par les opérationnels ;
- des résultats des missions de contrôle permanent réalisées par les équipes de gestion des risques opérationnels *Business Risk and Control Management* ("BRCM") ;
- des recommandations des *Risk Stewards* ;
- des conclusions des rapports établis par le contrôle périodique ou par des tiers (dont les régulateurs) ;
- des incidents internes ou externes.

La fonction *Operational Risk* organise des "RCA challenge session" ou des ateliers de revue des risques, en présence des *Risk Stewards*, des BRCM, des responsables des métiers, fonctions, HOST, de l'Audit interne et du Directeur des Risques, afin de présenter les risques significatifs de chaque entité.

Sur la base des cartographies réalisées par les métiers, les fonctions et HOST, les BRCM élaborent un plan de contrôle de second niveau des activités de leur entité. Ce plan présente les activités de contrôle de second niveau indépendant qui seront conduites au cours de l'année. Le programme doit faire l'objet de révisions et de mises à jour continues, au fur et à mesure des changements de situation et ce, afin de garantir la pérennité de sa pertinence.

Le plan de contrôle est élaboré selon une approche par les risques afin d'assurer une couverture régulière et adéquate des risques.

Risques

Les BRCM peuvent à cette fin utiliser différentes techniques d'évaluation : les tests, les revues thématiques ou encore le suivi d'indicateurs ou tout autre méthode d'enquête permettant d'obtenir une assurance raisonnable de l'efficacité des contrôles de premier niveau.

Le programme de contrôle doit être approuvé selon un processus de gouvernance approprié impliquant les *Risk Stewards*, leur approbation et leur mise en œuvre faisant l'objet d'un suivi par la fonction *Operational Risk*. Les modifications apportées au plan de contrôle doivent être signalées dans le cadre des comités des risques du métier concerné.

Le plan de contrôle doit être enregistré dans l'outil de gestion des risques du groupe et l'enregistrement des résultats doit se faire au fur et à mesure de son exécution.

Les BRCM doivent effectuer un suivi permanent de la progression par rapport au programme, et doivent signaler tous retards. Les retards importants devront faire l'objet de mesures correctrices afin de permettre une couverture *a minima* exhaustive des risques évalués en inhérent *Very High, High*.

Les anomalies significatives relevées dans le cadre du plan de contrôle doivent faire l'objet d'une présentation en comité risques de l'entité ainsi qu'en HSBC France *Operational Risk Meeting* ("ORM"). Un suivi formalisé de la mise en œuvre des actions correctrices devra être effectué par les BRCM, notamment via l'enregistrement dans l'outil de gestion des risques opérationnels du Groupe. Par ailleurs, la fonction *Operational Risk* assure la production d'états de synthèse relatifs aux défaillances et aux plans d'actions remontés aux instances de gouvernance : *Risk Management Meeting* ("RMM"), *Operational Risk Meeting* ("ORM") et Comité des Risques.

En 2018, les risques majeurs identifiés de manière transverse au sein de HSBC France sont :

- Conformité réglementaire ;
- Information et Cyber sécurité ;
- Lutte contre la criminalité financière.

Le risque AML est suivi au sein d'un comité spécifique *Financial Crime Risk Management Committee* ("FCRMC") créé au 1^{er} trimestre 2017 sous la responsabilité du Directeur Général. Le risque ISR est analysé au sein d'une nouvelle instance mise en place au 4^e trimestre 2017, le *Cyber Defence Forum* sous la responsabilité du *Chief Information Officer* et du *Head of Security Risk* de HSBC France.

Gestion et déclaration des incidents

Un état de *reporting* mensuel des pertes opérationnelles destiné à la Direction Générale de HSBC France ou au Groupe HSBC est préparé à partir de l'outil de gestion des incidents et risques opérationnels du Groupe HSBC, Helios. La fonction *Operational Risk* assure la présentation des états de synthèse aux instances concernées (*Operational Risk Meeting, Risk Management Meeting* et Comité des Risques).

Cette application gère de manière centralisée le processus d'identification et d'actualisation des risques, la déclaration des pertes opérationnelles, ainsi que le suivi des plans d'actions dédiés en vue de réduire la criticité des risques qualifiés de majeurs.

Nature des incidents opérationnels

Le FIM permet de catégoriser les incidents opérationnels selon différentes natures et de différencier les types d'impact associés aux incidents. Les incidents significatifs donnent lieu à une analyse précise des causes originelles et à la revue des autres processus qui pourraient être exposés à ces mêmes causes originelles, afin de les mettre sous contrôle sans délai. Un diagnostic sur la défaillance des contrôles est mené et la cartographie des risques associés et les procédures afférentes doivent être actualisées en conséquence. Ces tâches sont sous la responsabilité des BRCM.

Les principaux risques, les incidents et les indicateurs de risque donnent lieu le cas échéant à des plans d'action qui sont intégrés dans le suivi et les missions de contrôles des équipes BRCM. Ces plans d'action sont également suivis par les instances risque des métiers et fonctions concernés.

Données quantitatives sur les pertes opérationnelles depuis 2010

Pertes de 2010 à fin 2018 liées aux risques opérationnels par catégorie de risque (*) (en millions EUR)

	Risque comptable	Risques de perte d'immeuble et de sécurité sur les lieux de travail	Risques liés à la réglementation du travail et aux relations sociales	Fraude externe	Défaillance dans le traitement des autres risques principaux	Risque lié à la lutte contre la criminalité financière	Risques liés à la sécurité de l'information et à la Cyber sécurité	Fraude Interne	Risque juridique	Risque lié aux traitements des opérations	Risque lié à la conformité réglementaire	Risque lié à la sécurité physique des biens et des personnes	Risques liés à la sécurité des systèmes et des données	Risque fiscal	TOTAL
2010	0,8	0,1	0,3	6,5	1,9	0	0	0,4	-3,3	6,1	23,3	0,1	0	0	36,3
2011	9	0,2	0,8	5,4	2,7	0	0	-0,1	0,7	7,5	-18	0	0,5	3,1	12
2012	1,1	0	0,7	10,5	2,1	0	0,1	0,5	-0,8	7,5	5,1	0,1	1	0,3	28,2
2013	0,3	0	1,6	12,1	2,6	0	0,2	0,2	0,1	3,2	0,4	0	2,2	-2,5	20,4 (**)
2014	0	0,1	1,3	6,4	0,6	0	0	0,1	0,3	5,3	-2,8	0	-0,3	-0,1	10,9
2015	0,1	0	1,1	4,8	1,8	0	0	0,1	0,6	4,6	3,4	0	0,5	0	17,1
2016	0	0	0,6	11,1	-0,2	0	0	0	0,1	-15,7	36,2	0	0,3	0	32,4
2017	0	0,1	0,9	2,9	1,4	0	0	0,2	0	3,4	0,7	0	0,1	1	10,6
2018	7,8	0	-0,07	2,4	0,7	0	0	0	0,73	3,4	2	0	0,1	0,4	17,46

(*) Source : système des risques opérationnels (HELIOS).

(**) A l'exclusion d'un événement passé atypique impactant GBM.

Nombre d'événements (impacts financiers) par catégorie de risque (*)

	Risque comptable	Risques de perte d'immeuble et de sécurité sur les lieux de travail	Risques liés à la réglementation du travail et aux relations sociales	Fraude externe	Défaillance dans le traitement des autres risques principaux	Risque lié à la lutte contre la criminalité financière	Risques liés à la sécurité de l'information et à la Cyber sécurité	Fraude Interne	Risque juridique	Risque lié aux traitements des opérations	Risque lié à la conformité réglementaire	Risque lié à la sécurité physique des biens et des personnes	Risques liés à la sécurité des systèmes et des données	Risque fiscal	TOTAL
2010	8	1	48	181	56			17	63	315	144	6	14	14	867
2011	8	11	40	159	73			8	35	251	83	1	12	5	686
2012	3		27	137	52		1	4	35	200	108	2	21	5	595
2013	1		38	133	46		2	9	34	150	39	1	31	7	492 (**)
2014		2	34	227	33		1	1	21	146	53	1	19	6	544
2015	1		57	153	40			5	17	149	56		7	2	487
2016			26	134	41			2	19	140	51		10		423
2017	1	1	33	112	32		1	5	5	248	41		7	3	489
2018	4	0	34	112	35	0	0	0	8	276	26	0	17	6	518

(*) Source : système des risques opérationnels (HELIOS).

(**) A l'exclusion d'un événement passé atypique impactant GBM.

RWA et exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels à fin 2018

(en milliers d'euros)	RWAs	Exigences de FP
RBWM	812	65
CMB	1 012	81
GBM	1 129	90
PB	72	6
Corporate Centre	169	14
Total	3 194	256

Faits marquants de l'année 2018

En 2018, HSBC France a élargi son périmètre avec l'arrivée de trois nouvelles succursales, HSBC Grèce, HSBC Bank Polska S.A. ("HBPL") et HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC ("HTIE"), pour lesquelles des travaux d'appropriation du dispositif de gestion des risques opérationnels spécifiques à la France ont été menés.

Les travaux de fiabilisation, de renforcement et de modernisation du dispositif de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel ont continué tout au long de l'année 2018.

Le programme de Transformation des risques opérationnels "Operational Risk Transformation Programme - ORTP" vise :

- à simplifier et à renforcer le dispositif de contrôle et de gestion des risques opérationnels ;
- à une meilleure hiérarchisation des risques et au renforcement d'une approche par les risques ;
- à la gestion des risques *via* la définition de l'appétit au risque, avec en particulier, une simplification accrue des processus de gestion des risques opérationnels, ainsi que des procédures et outils.

Les rôles et responsabilités au sein de la première et de la seconde lignes de défense ont été renforcés notamment pour les experts du risque (*Risk Stewards*) et les responsables des contrôles présents dans la première ligne de défense (*Control Owners*). La revue des cartographies des risques est effectuée au fil de l'eau en fonction de la survenance d'événements significatifs pouvant influencer le profil de risque, avec l'appui et les recommandations des experts de la seconde ligne de défense et sous l'égide des responsables des métiers et fonctions concernés.

La bibliothèque des contrôles a été précisée avec l'intégration du concept de contrôle clef afin que les contrôles mis en place atténuent efficacement les risques identifiés. Les travaux de revue et de renforcement des contrôles se sont poursuivis en 2018, notamment sur les domaines de la cyber sécurité, des systèmes et de la lutte contre la criminalité financière incluant la corruption, les sanctions et la fraude.

Les travaux liés à l'amélioration du dispositif d'encadrement et de contrôle des prestations externalisées se sont poursuivis en 2018

avec la mise à jour du dispositif lié à la gestion du risque tiers dont *Operational Risk* est le *Risk Steward*, ainsi qu'un renforcement du suivi du risque d'exécution de nos projets les plus significatifs avec la mise en place d'un comité faitier lié aux risques de ces projets.

Les formations obligatoires relatives aux risques opérationnels, comprenant la lutte contre la criminalité financière, la sécurité de l'information et la conformité réglementaire, se sont poursuivies tout au long de l'année 2018.

Conformité

Lutte contre la criminalité financière, *Financial Crime Risk*, ("FCR") et Conformité Réglementaire, *Regulatory Compliance*, ("RC").

Parmi les priorités majeures de HSBC France figure la gestion du risque de non-conformité, notamment eu égard aux attentes de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ("ACPR") et de l'Autorité des marchés financiers ("AMF").

En effet, ces dernières années, de nombreuses réformes et évolutions réglementaires ont eu un impact significatif sur les processus opérationnels de la banque.

Par ailleurs, dans le cadre du Mécanisme de Supervision Unique, HSBC France est sous la supervision prudentielle de la Banque centrale européenne ("BCE") depuis novembre 2014. Dans ce contexte, la BCE s'est intéressée aux procédures et contrôles de conformité de la banque.

Ainsi, en ligne avec les normes et l'organisation du Groupe HSBC, HSBC France a poursuivi en 2018 le renforcement de ses dispositifs en matière de Conformité - Lutte contre la criminalité financière et de Conformité Réglementaire dans le cadre des programmes de transformation du Groupe et de l'ajustement de son organisation sur le modèle du Groupe.

L'organisation de la fonction Conformité et les instances de contrôle dédiées

Le dispositif de contrôle permanent des risques de non-conformité du groupe HSBC France est animé par deux fonctions d'expertise dirigées respectivement par le Directeur de la Conformité - Lutte contre la criminalité financière (*Financial Crime Risk* ou "FCR") et le Directeur de la Conformité réglementaire (*Regulatory Compliance* ou "RC") de l'entité HSBC France. Ces deux fonctions couvrent également les filiales de cette entité en France, ainsi que sa succursale en Grèce depuis le 1^{er} janvier 2018, et ses filiales en Irlande et Pologne depuis le 1^{er} août 2018, pour leur périmètre de compétence.

Les Directeurs FCR et RC sont rattachés hiérarchiquement au Directeur Général et fonctionnellement au Directeur des fonctions risques (Responsable du contrôle permanent au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014) et aux Responsables FCR et RC de la région.

Ces derniers rendent compte de l'exercice de leur mission directement aux dirigeants effectifs ainsi qu'à l'organe de surveillance par le biais du Comité des Risques et du Conseil

Risques

d'Administration conformément aux articles 30 et 31 de l'arrêté du 3 novembre 2014.

Les fonctions FCR et RC assurent la responsabilité du contrôle de la conformité de HSBC France, au sens de l'article 28 de l'arrêté susvisé, et la coordination du dispositif de contrôle de la conformité du groupe HSBC France pour leurs domaines de responsabilités respectifs. A ce titre, elles sont chargées de veiller, pour l'ensemble des entités du groupe HSBC France, à la maîtrise du risque de non-conformité tel qu'il est défini par l'article 10 p) de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques.

L'identification et la surveillance du respect des réglementations relatives à certains domaines spécifiques incombent au sein du groupe HSBC France aux fonctions de la seconde ligne de défense disposant d'une expertise et de moyens adaptés (normes comptables, ratios prudentiels, contrôle des grands risques de contrepartie, recommandations relatives à la sécurité des systèmes d'information, etc.). Le champ de compétence des fonctions FCR et RC ne s'étend pas au contrôle du respect des règles n'appartenant pas au domaine bancaire et financier (droit du travail et de la sécurité sociale, réglementation relative à la sécurité des personnes et des biens, etc.) et dont la surveillance relève d'autres fonctions de seconde ligne de défense de HSBC France. Néanmoins, elles ont vocation à être informées, dans le cadre des procédures de *reporting* ou d'escalade en vigueur, par les directions concernées, des éventuels dysfonctionnements relevés et des mesures correctrices mises en œuvre susceptibles d'avoir une incidence sur le risque de non-conformité.

Conformité réglementaire (*Regulatory Compliance, RC*)

La Direction Conformité réglementaire *Regulatory Compliance* ("RC") est responsable du dispositif de contrôle des risques de non-conformité réglementaire du groupe HSBC France.

Cette direction est composée des équipes suivantes :

- des équipes RC dédiées par ligne de métiers et fonctions globales (Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque d'entreprises, Banque privée, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Gestion d'actifs, Assurances, HSBC *Operations, Services and Technology* et Fonctions Globales) qui assurent auprès de leurs métiers/fonctions respectifs un rôle de conseil et d'accompagnement dans la mise en œuvre des obligations de conformité réglementaire ;
- Une responsable RC *Conduct* qui assure un rôle d'accompagnement des équipes RC métiers et des équipes de la première ligne de défense dans le cadre des objectifs et thèmes *Conduct* sur la protection de la clientèle et l'intégrité des marchés, et notamment grâce à la publication du Code de bonne conduite d'octobre 2018 ;
- Une équipe appelée *Regulatory Compliance Monitoring and Testing* ("RCMAT") dédiée aux contrôles de conformité réglementaire afin de s'assurer de la maîtrise du risque de non-conformité des métiers et fonctions globales ;
- Une équipe de Secrétariat Général en charge de l'organisation de la fonction RC, de la synthèse du contrôle permanent de conformité réglementaire, du suivi des projets ;
- Une équipe Affaires Réglementaires en charge de la veille des évolutions réglementaires, de la coordination des relations avec les autorités de tutelle s'agissant du risque de non-conformité réglementaire et de l'élaboration des politiques encadrant le risque de non-conformité réglementaire ; et
- Des effectifs supplémentaires qui rejoindront la fonction RC en 2019 pour assurer la supervision des activités transférées à HSBC France dans le cadre de la stratégie européenne de HSBC, ainsi que de celles menées par les nouvelles succursales européennes de HSBC France.

Au 31 décembre 2018, la Direction de la Conformité réglementaire compte 64,5 collaborateurs.

Le Directeur de la Conformité réglementaire assure les missions de Responsable de la Conformité pour les Services

d'Investissement ("RCSI") de HSBC France au titre des articles 312-1 et 312-2 du règlement général de l'AMF. Les différents Responsables de la Conformité pour les Services d'Investissement ("RCSI") et Responsables de la Conformité et du Contrôle Interne ("RCCI") sont placés sous sa responsabilité. Par application de l'article L. 354-1 du Code des assurances, la responsable RC de la filiale HSBC Assurance Vie demeure responsable des sujets rattachés au périmètre de la fonction FCR. A cet effet, un mécanisme de remontée d'information est en place pour lui permettre d'assurer son rôle de fonction clé.

Concernant les structures européennes nouvellement rattachées à HSBC France, la plupart des processus du Groupe HSBC décrits ci-après leur sont également applicables.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité réglementaire

La fonction RC s'appuie sur les travaux de veille juridique de la Direction des Affaires Juridiques pour suivre les modifications des textes législatifs et réglementaires ainsi que les évolutions de jurisprudence ayant une incidence sur les activités du groupe HSBC France, les analyser et définir leurs modalités d'application.

L'analyse des risques de non-conformité réglementaire est documentée dans des cartographies recensant les dispositions législatives, réglementaires, professionnelles, ainsi que celles propres au Groupe HSBC, applicables à chaque métier ou fonction, et les procédures et contrôles mis en place afin de s'assurer du respect desdites dispositions. Les cartographies des risques de non-conformité font l'objet d'une actualisation de façon continue selon des événements déclencheurs définis.

Les risques de non-conformité réglementaire afférents aux activités du groupe HSBC France relèvent notamment des domaines suivants : la protection de la clientèle, le respect des règles de bonne conduite relatives à l'intérêt des clients, le traitement des réclamations, la protection de l'intégrité et de la transparence des marchés financiers, la préservation de la confidentialité des informations, la déontologie des collaborateurs, la prévention des conflits d'intérêts et le respect des règles applicables en matière de commercialisation (domestique et transfrontalière).

En 2018, dans le cadre du projet d'évolution de la fonction RC au sein du Groupe HSBC, plusieurs projets ont été initiés ou mis en œuvre avec pour objectif d'améliorer l'identification et la gestion des risques de non-conformité réglementaire.

Ainsi, dans le cadre du déploiement de l'*Operational Risk Transformation Programme* ("ORTP"), un outil "*Oversight & Challenge*" du Groupe HSBC a été déployé en France afin de formaliser les contributions de la fonction RC auprès de la Première ligne de défense quant à leur évaluation des risques de non-conformité réglementaire. Cet outil est alimenté par d'autres bases de données du Groupe HSBC, fournissant ainsi à la fonction RC une vue plus complète des événements pouvant déclencher une réévaluation de la cartographie des risques.

La fonction RC de HSBC France a aussi aligné les procédures des équipes de conformité réglementaire des structures européennes nouvellement rattachées à HSBC France (succursale en Grèce, et filiales irlandaise et polonaise) en ligne avec les exigences de la réglementation française applicable et les standards du Groupe HSBC.

Enfin, la fonction RC a fait partie du groupe de travail interne veillant à la prise en compte des orientations de l'Autorité bancaire européenne sur la gouvernance interne (en lien avec le Groupe, la fonction Risques et le secrétariat du Conseil d'Administration).

Formation et sensibilisation du personnel

La fonction Conformité, en lien avec la Direction de la Formation, établit chaque année un plan de formation du personnel aux risques de non-conformité. Des sessions de formation, en présentiel ou sous forme de *e-learning*, sont organisées dans les différents métiers et fonctions.

En 2018, des formations ont été dispensées sur les thèmes suivants soit sous forme de *e-learning* soit en présentiel :

- formations de l'ensemble des collaborateurs de la banque sur les thèmes suivants : les thèmes *Conduct* de protection de la clientèle et de garantie de l'intégrité des marchés, et les risques liés aux opérations d'initiés ;
- formations en présentiel ou en *e-learning* selon les lignes de métiers aux thématiques suivantes : formation dans le cadre des thèmes *Conduct* et formations aux évolutions réglementaires ("GDPR", "IDD", "PRIIPs", "Benchmark" et "Volcker").

Tout au long de l'année 2018, HSBC France a déployé auprès de l'ensemble de son personnel neuf formations obligatoires en *e-learning* (dont deux relatives à des risques de non-conformité réglementaire), chacun de ces *e-learning* devant être réalisé dans un délai imparti. La Direction de l'entreprise a suivi le taux de réalisation de ces formations chaque mois et a pris les mesures correctives le cas échéant permettant une réalisation par l'ensemble des personnels dans des délais courts.

Procédures d'examen de la conformité et outils de détection et de prévention

Le groupe HSBC France est doté de procédures spécifiques d'examen de la conformité, conformément aux dispositions des articles 35 à 38 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques, et d'outils de détection et de prévention du risque de non-conformité. Ces procédures et outils font l'objet de mises à jour et d'évolutions régulières.

Ainsi, l'outil Consilium, qui sert à l'enregistrement et au suivi par la fonction RC des conseils considérés comme "significatifs" qu'elle donne aux métiers, a été amélioré en 2018 : désormais, les équipes de la première ligne de défense peuvent formuler leurs demandes de conseil directement dans l'outil.

Dispositif de contrôle

La fonction Conformité est considérée avant tout dans le Groupe HSBC comme un acteur de la seconde ligne de défense. Ce rôle est assuré :

- d'une part, en mettant en œuvre les politiques ou circulaires, en conseillant et formant les opérationnels des métiers ou fonctions ;
- d'autre part, en mettant en œuvre des revues thématiques transverses menées par les équipes RCMAT.

La remontée des dysfonctionnements et les instances de gouvernance

Le suivi du fonctionnement du dispositif de contrôle de la conformité et des éventuels dysfonctionnements identifiés repose, en premier lieu, sur les procédures de *reporting* en vigueur au sein de la fonction RC ainsi que sur l'information réalisée dans le cadre des instances de gouvernance.

Les dysfonctionnements identifiés dans la mise en œuvre des obligations de conformité réglementaire font l'objet de l'élaboration d'un rapport d'anomalie devant remonter jusqu'au niveau approprié de la fonction RC, puis d'un suivi régulier des actions mises en œuvre pour y remédier, au moyen d'un outil dédié dénommé *Integrated Regulatory Information System* ("IRIS").

Le suivi et l'enregistrement des relations avec les autorités de tutelle

Dans le cadre de l'approche consolidée des risques de non-conformité réglementaire, la fonction RC assure un suivi centralisé des interventions des autorités de tutelle dans les entités du groupe HSBC France, notamment *via* son équipe Affaires réglementaires, s'agissant du risque de non-conformité réglementaire. Depuis février 2018, le Groupe HSBC déploie en France un outil dédié au suivi et à l'enregistrement des interactions les plus significatives entre HSBC et ses régulateurs.

Les instances de gouvernance et comités de gestion du risque de non-conformité réglementaire (RC)

Le fonctionnement du dispositif et les principaux risques de non-conformité identifiés sont revus dans le cadre d'instances de contrôle dédiées, composées à la fois de représentants de la fonction RC et de responsables opérationnels. Ces instances ont soit un rôle décisionnaire, en matière de pilotage du dispositif de contrôle du risque de conformité réglementaire, soit un rôle d'information de la Direction Générale, sur le fonctionnement du dispositif, les dysfonctionnements constatés, et les mesures correctrices engagées.

Les risques de non-conformité réglementaire sont revus dans le cadre du *Risk Management Meeting* ("RMM"), comité faïtier de gestion des risques et de contrôle permanent (hors risque FCR) au niveau de HSBC France et décliné au sein des lignes de métiers et entités du groupe HSBC France. Les RMM ont un rôle décisionnaire en matière de pilotage des dispositifs de gestion et de contrôle des risques. A compter du 3 janvier 2018, la fonction RC a assuré le respect des nouvelles obligations qui lui incombent vis-à-vis de l'organe de direction dans le cadre de la directive révisée sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II) à travers le RMM et le Comité des Risques.

Par ailleurs, le Forum trimestriel *Conduct* et Conformité Réglementaire se réunit sous la présidence du Directeur Général et des membres du Comité Exécutif responsables des métiers. Les thématiques revues par ce Forum et portées à l'attention de la Direction Générale sont notamment :

- les thèmes *Conduct* de protection de la clientèle et de garantie de l'intégrité des marchés tels qu'ils sont appliqués par les lignes de métier ;
- les résultats des contrôles de l'équipe RCMAT, le statut des recommandations et leur suivi par la première ligne de défense ;
- les thèmes d'attention transverses en matière de conformité réglementaire, pour information, action et/ou décision de la Direction Générale.

S'agissant des risques liés aux nouveaux produits et services ainsi qu'aux modifications significatives apportées aux produits existants, la plupart des métiers sont dotés d'instances spécifiques d'examen des produits et services. Au niveau du groupe HSBC France, les nouveaux produits et services répondant à certains critères sont, en outre, soumis à l'approbation préalable du Comité d'Examen des Produits, présidé par le Directeur Général de HSBC France, et dont la fonction RC assure le secrétariat. Ce comité prend désormais en compte les exigences de gouvernance des produits issues de MiFID II.

Enfin, la fonction RC a créé en septembre 2018 un « *RC Risk Steward Forum* » mensuel, dont l'objet est de faciliter l'exercice du rôle de seconde ligne de défense des équipes RC, et d'assurer une approche cohérente au sein du groupe HSBC France sur la gestion du risque de non-conformité réglementaire.

Lutte contre la criminalité financière (*Financial Crime Risk FCR*)

HSBC France a poursuivi en 2018 le renforcement de son dispositif de Lutte contre la criminalité financière dans le cadre des programmes de transformation et de l'ajustement de son organisation sur le modèle du Groupe.

La Direction Conformité – Lutte contre la criminalité financière *Financial Crime Risk* ("FCR") regroupe la lutte anti-blanchiment, la lutte contre le financement du terrorisme, les sanctions financières internationales, la lutte contre la corruption et la lutte contre la fraude.

Cette direction est organisée autour :

- d'équipes centrales expertes dans les domaines précités en charge notamment de l'organisation de la fonction FCR, de la synthèse du contrôle permanent, du suivi des projets, de la déclinaison des politiques et procédures du groupe en cohérence avec les contraintes réglementaires locales et de la

Risques

veille permanente en matière de lutte contre la criminalité financière ;

- d'équipes opérationnelles d'investigation dédiées à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, la fraude et au respect des obligations de la banque vis-à-vis de Tracfin, ainsi qu'au respect des sanctions financières internationales ;
- d'équipes dédiées dans chaque ligne de métier (Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque d'entreprises, Banque privée, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Gestion d'actifs, Assurances) ;
- d'une équipe dédiée à la lutte contre la corruption et au respect des obligations de la loi SAPIN 2 et des directives émises par l'Agence Française Anticorruption ("AFA") ;
- d'un Responsable *Regulatory Affairs*, en charge des relations avec l'ACPR et la Direction du Trésor, représentant HSBC France au sein de la Fédération Bancaire Française ("FBF") et de la Commission Consultative Lutte Antiblanchiment de l'ACPR, et de s'assurer de la bonne prise en compte des contraintes réglementaires au sein de HSBC France ;
- d'une équipe *Financial Crime Risk Assurance* ("FCRA") dédiée aux contrôles de Conformité - Lutte contre la criminalité financière afin de s'assurer de la maîtrise du risque de non-conformité des métiers et fonctions globales.

Au 31 décembre 2018, la fonction FCR compte 147 collaborateurs.

Les déclarants et correspondants TRACFIN de toutes les entités juridiques du groupe HSBC France sont placés sous la responsabilité du responsable *FCTM (Financial Crime Threat Mitigation)* France, s'agissant du périmètre HSBC France et de ses filiales en France.

Dispositif de maîtrise et d'identification des risques de non-conformité FCR

La fonction FCR s'appuie notamment sur les travaux de veille juridique de la Direction des Affaires Juridiques pour suivre les modifications des textes législatifs et réglementaires ainsi que les évolutions de jurisprudence ayant une incidence sur les activités du groupe HSBC France, les analyser et définir leurs modalités d'application.

L'analyse des risques de non-conformité FCR est documentée dans des cartographies recensant les dispositions législatives, réglementaires, professionnelles, ainsi que celles propres au Groupe HSBC, applicables à chaque métier ou fonction, et les procédures et contrôles mis en place afin de s'assurer du respect desdites dispositions. Les cartographies des risques de non-conformité font l'objet d'une actualisation au fil de l'eau.

Les risques de non-conformité FCR afférents aux activités du groupe HSBC France relèvent notamment des domaines suivants : la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, le respect des sanctions financières internationales et la lutte contre la fraude.

L'exercice "*Operational Effectiveness*" qui définit un dispositif cible commun à l'ensemble des pays du Groupe HSBC en matière de lutte contre la criminalité financière, et qui s'est poursuivi en 2018, a permis une meilleure harmonisation et efficacité des processus, outils, organisations et contrôles.

Formation et sensibilisation du personnel

Le dispositif de formations sur les sujets de lutte contre la criminalité financière se compose principalement de :

- Formations *e-Learning* obligatoires permettant à tous les employés de connaître les principes essentiels de lutte contre la criminalité financière et le rôle de chacun en la matière ;
- Formations certifiantes en présentiel pour les profils plus spécifiquement confrontés aux risques de criminalité : les nouveaux collaborateurs suivent une formation et obtiennent une certification dans les 90 jours suivant leur arrivée. En outre,

- au cours du dernier trimestre de l'année, une recertification obligatoire est organisée pour tous les collaborateurs concernés ;
- Plans de formation *ad hoc* pour les collaborateurs qui requièrent une formation plus poussée pour la réalisation au quotidien de leurs missions en termes de lutte contre la criminalité financière.

La non-réalisation des formations obligatoires est intégrée dans la gestion de la performance des collaborateurs, le suivi de la réalisation de leurs objectifs et est prise en compte dans l'attribution de leur rémunération variable.

Procédures d'examen de la conformité et outils de détection et de prévention

Le groupe HSBC France est doté de procédures spécifiques d'examen de la conformité, conformément aux dispositions des articles 35 à 38 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques et d'outils de détection et de prévention du risque de non-conformité. Ces procédures et outils font l'objet de mises à jour et d'évolutions régulières.

En 2018, HSBC France a maintenu ou initié différents programmes de renforcement du dispositif de lutte contre la criminalité financière, particulièrement en matière de surveillance des transactions ou de détection d'opérations de financement du terrorisme.

Dispositif de contrôle

La fonction FCR est considérée avant tout dans le Groupe HSBC comme un acteur de la seconde ligne de défense. Ce rôle est assuré :

- d'une part, en mettant en œuvre les politiques ou circulaires, en conseillant et formant les opérationnels des métiers ou fonctions ;
- d'autre part, en mettant en œuvre des revues thématiques transverses menées par les équipes *Financial Crime Risk Assurance* ("FCRA") spécifiques à la direction FCR ;
- En outre, FCR France est désormais en charge de la supervision des succursales / filiales européennes de HSBC France en matière de lutte contre la criminalité financière, visant à s'assurer du respect des normes du Groupe et des exigences réglementaires applicables.

La remontée des dysfonctionnements et les instances de gouvernance

Le suivi du fonctionnement du dispositif de contrôle de la conformité et des éventuels dysfonctionnements identifiés repose, en premier lieu, sur les procédures de *reporting* et d'escalade en vigueur au sein de la fonction FCR ainsi que sur l'information réalisée dans le cadre des instances de gouvernance.

La remontée des dysfonctionnements

Les dysfonctionnements identifiés dans la mise en œuvre des obligations de conformité font l'objet de l'élaboration d'un rapport d'anomalie devant remonter jusqu'au niveau approprié de la ligne FCR, puis d'un suivi régulier des actions mises en œuvre pour y remédier, au moyen d'un outil dédié dénommé *Integrated Regulatory Information System* ("IRIS"). Les incidents supérieurs aux seuils de communication à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, conformément à l'article 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014, doivent faire l'objet d'une déclaration auprès de l'organe de surveillance (seuils individuels) ou de l'ACPR (seuils consolidés) par les responsables de l'entité. Dans le cadre de l'approche consolidée des risques de non-conformité, la fonction FCR assure en outre un suivi centralisé des interventions des autorités de tutelle dans les entités du groupe HSBC France.

Les instances de gouvernance et comités du risque de non-conformité lutte contre la criminalité financière

Le fonctionnement du dispositif et les principaux risques de non-conformité identifiés sont revus dans le cadre d'instances de contrôle dédiées, composées à la fois de représentants de la fonction Conformité et de responsables opérationnels. Ces instances ont soit un rôle décisionnaire, en matière de pilotage du

dispositif de contrôle de la conformité, soit un rôle d'information de la Direction Générale, sur le fonctionnement du dispositif, les dysfonctionnements constatés, et les mesures correctrices engagées. La principale instance de gouvernance est le *Financial Crime Risk Management Committee* ("FCRMC"), qui se tient mensuellement et est présidé par le Directeur Général, en présence du directeur de la fonction FCR et des Directeurs des lignes métiers. Il assure le suivi des risques de criminalité financière au sein de la banque en France, de ses filiales et succursales, et a tout pouvoir décisionnel permettant de définir les priorités et garantir la robustesse du dispositif en place. Le FCRMC reporte directement au Comité Exécutif HBFR ainsi qu'au FCRMC de la région Europe du Groupe HSBC, permettant ainsi un traitement efficace des sujets communs avec d'autres entités du Groupe.

Le FCRMC de HSBC en France se décline également sous la forme d'un comité du même nom auprès de FCR, de chaque ligne métier et de HOST. Ces FCRMC lignes métiers et fonctions sont également mensuels et présidés par les directeurs des lignes métiers ou fonctions, et permettent de gérer le risque de criminalité financière à un niveau plus granulaire.

Le risque de change structurel

L'exposition au risque de change structurel de HSBC France est limitée. Elle concerne quelques investissements non significatifs dans les filiales à l'étranger, les positions de change issues de l'activité bancaire étant systématiquement transférées à la salle des marchés, qui assure la gestion du risque de change dans le cadre de limites fixées par le *Risk Management Meeting*.

Il existe un risque de change correspondant au risque de variation des fonds propres dû à des investissements en devises non couverts par des financements en devises. Cette exposition, dite structurelle, au risque de change correspond aux investissements nets dans les filiales, succursales ou entreprises associées dont l'euro n'est pas la devise fonctionnelle.

Les investissements de HSBC France dans des filiales étrangères sont faibles en montant.

Le suivi de ce risque, selon la politique de gestion en vigueur au sein du Groupe HSBC, est assuré par le suivi de la sensibilité des expositions et des encours pondérés par les risques ainsi que des ratios de capital aux mouvements des principales devises face à l'euro. Ces indicateurs sont calculés par la Direction Financière.

A fin 2018, environ 3 % des encours pondérés par les risques au titre des risques de crédit et de contrepartie sont libellés dans des devises différentes de l'euro. L'impact estimé d'une variation de +/- 20 % de toutes les autres devises face à l'euro sur le ratio CET1 est de l'ordre de +0,08 % / -0,07 %.

Les risques juridiques et gestion des litiges

La Direction des Affaires Juridiques (DAJ) de HSBC en France, responsable de la supervision en tant que seconde ligne de défense du risque juridique du groupe HSBC France, assiste les différents métiers et fonctions du groupe HSBC France dans la prévention et le contrôle des risques juridiques et assure le suivi des litiges. Elle supervise également les équipes juridiques de ses succursales ou filiales à l'étranger.

Prévention des risques juridiques

La DAJ assure le fonctionnement du Forum des Risques Juridiques et Fiscaux, qui se réunit trimestriellement pour examiner les situations susceptibles de générer des risques juridiques ou fiscaux spécifiques et significatifs. Elle anime également la Réunion des Opérations Complexes et Structurées, qui examine les risques juridiques, comptables, fiscaux, financiers et de réputation liés aux opérations structurées complexes. La DAJ participe au Comité d'Examen des Produits, au *Forum Operational Risks and Risk Management Meeting* ("RMM") du groupe HSBC France ainsi qu'aux processus de *due diligence* relatifs aux opérations de marchés ou de montages structurés et dans le cadre de toute nouvelle acquisition (ou cession) d'une entité par le groupe HSBC France.

La DAJ gère également les risques liés directement ou indirectement aux dossiers de litige en défense. Elle est associée au traitement des dossiers de crédits préoccupants ou douteux les plus significatifs. Elle suit, enfin, les autres risques pouvant avoir une incidence juridique.

Dispositif de contrôle du risque juridique

Le Forum des Risques Juridiques et Fiscaux, présidé par le *Chief Risk Officer*, se réunit trimestriellement pour veiller au maintien de la pertinence du dispositif de contrôle permanent du risque juridique et du risque fiscal au regard, notamment, des évolutions législatives, réglementaires et de l'organisation du groupe.

Le Forum examine également le suivi des points de dysfonctionnement précédemment relevés, les résultats des contrôles, les éventuelles défaillances et les mesures engagées. Il est rendu compte de ses travaux au *Forum Operational Risk* du groupe HSBC France.

L'ensemble de ce dispositif est opérationnel et fait l'objet d'une description détaillée dans une procédure régulièrement actualisée.

La DAJ intervient en première et en deuxième lignes de défense correspondant au dispositif de contrôle permanent des risques opérationnels. Une taxonomie des risques juridiques a été établie afin d'en harmoniser l'identification et le contrôle. La DAJ est fortement impliquée dans l'identification et le contrôle des risques juridiques mentionnés dans les cartographies des risques opérationnels des métiers et fonctions.

Suivi des litiges relatifs aux entités françaises du Groupe HSBC

La situation des risques, résultant des litiges significatifs engagés contre le groupe HSBC France, donne lieu à un examen mensuel par un comité animé par le *Chief Accounting Officer*, présidé par le *Chief Financial Officer* et le *Chief Risk Officer* et composé notamment de représentants de la Direction Financière, de la Direction du Crédit et de la DAJ. Ce comité arrête le montant de la dotation ou de la reprise de provision pour litige.

Sont évoqués, ci-après, les dossiers en cours au 31 décembre 2018 qui comportent des risques juridiques susceptibles d'avoir des effets significatifs sur la situation financière du groupe HSBC France. Ces dossiers ont fait l'objet de provisions appropriées lorsque nécessaire.

Commissions interbancaires liées à l'Echange d'Images Chèques

En 2002, un certain nombre de banques de réseaux, dont HSBC France, réunies dans une commission inter-réseaux sous l'égide de la Fédération bancaire française, avaient mis en place un système de commissions inter-bancaires destiné à accompagner le nouveau système de compensation électronique des chèques dénommé Echange d'Images Chèques ("EIC").

En mars 2008, le Conseil de la concurrence a adressé une notification de grief aux 12 membres de cette commission – dont HSBC France – pour s'être entendues quant à l'instauration de commissions interbancaires lors de la mise en place de l'EIC.

Le 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a rendu une décision défavorable sur le système mis en place en 2002, considérant en substance que les accords relatifs à l'EIC représentaient une entente illégale dont l'objet entraînait des effets sur les coûts de traitement des chèques conduisant à une hausse des coûts supportés par les clients "grands remettants". Les banques ayant participé à la mise en place du système de commissions ont été sanctionnées pour un montant total de 384,9 millions EUR. HSBC France, pour sa part, a été condamnée à une amende de 9,05 millions EUR. HSBC France ainsi que les autres banques sanctionnées, à l'exception de la Banque de France, ont décidé de faire appel de cette décision défavorable.

Les banques contestent en effet tant l'objet que l'effet anticoncurrentiel de la CEIC et font valoir que celle-ci n'a pas d'effet significatif sur les coûts des services bancaires. Les banques, parmi lesquelles HSBC France, mettent aussi en cause la méthode utilisée pour calculer les amendes qui leur ont été infligées.

Risques

Le 23 février 2012, la Cour d'appel de Paris a réformé la décision de l'Autorité de la concurrence en retenant un défaut de démonstration de la restriction par objet. La Cour a mis hors de cause les banques et ordonné la restitution des amendes payées par celles-ci. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation.

Par arrêt en date du 14 avril 2016, la Cour de cassation a cassé dans toutes ses dispositions l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012. L'unique motif de cassation est de nature procédurale.

Les banques ont eu à reverser les sommes restituées sur le fondement de l'arrêt d'appel du 23 février 2012.

La Cour de cassation a renvoyé les parties devant la Cour d'appel de Paris.

Par arrêt en date du 21 décembre 2017, la Cour d'appel de Paris a considéré que les banques, dont HSBC France, avait commis une infraction au droit de la concurrence. Le montant de l'amende prononcée à l'encontre de HSBC France est inchangé.

HSBC France a introduit un pourvoi devant la Cour de cassation contre cet arrêt de la Cour d'appel de Paris. La procédure devant la Cour de cassation est en cours

Dossier Apollonia

Comme une vingtaine d'autres banques, HSBC a été amené à travailler pendant une période de temps limitée (de début 2006 à avril 2007), et principalement dans une agence, avec un agent immobilier et conseiller financier, Apollonia, qui proposait à ses clients (professions libérales pour l'essentiel) des opérations "clés en main" de défiscalisation de type Loueur Meublé Professionnel ("LMP") ou, pour un petit nombre d'investissements, sous le régime de la loi Robien.

Entre avril 2006 et avril 2007, 184 dossiers de crédits immobiliers ont été accordés pour un montant total d'environ 29 millions EUR (étant rappelé que divers médias ont précisé que le montant total des opérations montées par Apollonia avec l'ensemble des banques serait de l'ordre de 2 milliards EUR).

Fin septembre 2008, HSBC France a pris connaissance du recours à des méthodes de commercialisation critiquables de la part d'Apollonia. Il est apparu, par ailleurs, que la plupart des emprunteurs avaient souscrit plusieurs emprunts *via* Apollonia auprès de différentes banques, sans en informer HSBC France.

Cinq notaires ont été mis en examen dans cette affaire pour complicité d'escroquerie en bande organisée, faux et usage de faux. HSBC France s'est constitué partie civile, ce qui lui permet d'avoir accès au dossier pénal. Il est ainsi apparu que les procurations notariées signées par les acquéreurs en vue de la signature des actes de prêt et de vente avaient été, pour la très grande majorité d'entre elles, établies dans des conditions irrégulières.

HSBC France assigne systématiquement les investisseurs dont les prêts sont exigibles, mais ces procédures font l'objet d'un sursis à statuer en raison de la procédure pénale en cours. Toutefois, en vue de régler les aspects financiers de l'affaire sans attendre l'issue de la procédure pénale, des accords amiables ont déjà pu être passés avec certains emprunteurs, et des négociations se poursuivent avec d'autres emprunteurs. Une action a également été engagée contre les notaires en cause et leur assureur (MMA). Elle fait également l'objet d'un sursis à statuer.

L'ensemble des dossiers Apollonia a fait l'objet de provisions adéquates tenant compte des informations dont dispose la Direction Générale.

HSBC Bank Polska S.A.: Dossier ACTION

Le 29 juin 2018, HSBC France a acquis auprès de HSBC Bank plc 100 % des actions de HSBC Bank Polska S.A. Le contrat d'acquisition prévoit que HSBC Bank plc indemniserait HSBC France et/ou ses filiales au titre de certains passifs liés aux activités de HSBC Bank Polska S.A. antérieures à l'acquisition de HSBC Bank Polska S.A. par HSBC France. HSBC Bank Polska S.A. est impliquée dans la procédure. En avril 2017, ACTION a intenté une action contre HSBC Bank Polska S.A. alléguant, entre autres,

le non-respect d'un contrat de crédit et demandant des dommages et intérêts ainsi qu'une indemnisation pour manque à gagner. La procédure est en cours.

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Voir Note 36 des états financiers consolidés, relative aux autres procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC, dont HSBC France.

Autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage

A ce jour, à la connaissance de HSBC France, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

Le risque fiscal

La Direction des Affaires Fiscales ("DAF") de HSBC France supervise en deuxième ligne de défense le risque fiscal du Groupe HSBC en France.

Cette direction assiste les différents métiers du groupe HSBC France ainsi que les filiales dans la prévention et le contrôle des risques fiscaux.

La DAF participe au Forum des Risques Juridiques et Fiscaux animé par la Direction des Affaires Juridiques ainsi qu'aux Comité d'Examen des Produits, Instances relatives au Contrôle Interne et aux Risques opérationnels et *Wealth Management Oversight Committee* ("WMOC") du groupe HSBC France.

Nous présentons ci-après la politique de gestion du risque fiscal de HSBC Holdings plc et de ses filiales, telle qu'appliquée pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Approche en matière de gestion du risque fiscal

Le Groupe HSBC s'efforce de respecter l'esprit et la lettre de la loi dans tous les territoires où il exerce ses activités. Cela suppose évidemment qu'il s'acquitte de sa juste part d'impôts dans les pays où il est présent.

HSBC France ne compte aucune filiale ni aucune agence dans des pays ou territoires non coopératifs à des fins fiscales.

Le risque fiscal est géré conformément au cadre de gestion du risque opérationnel de HSBC (*Operational Risk Management Framework* ou "ORMF"), qui définit des normes et des procédures applicables à minima, ainsi que la structure de gouvernance qui régit la gestion du risque opérationnel et le contrôle interne.

L'ORMF a été codifié dans un manuel normatif extrêmement élaboré, complété de principes détaillés qui décrivent la manière dont le Groupe identifie, évalue, suit et maîtrise le risque opérationnel. Ce manuel indique également quelles sont les mesures à prendre pour pallier les lacunes éventuellement identifiées.

Réduire au maximum le risque opérationnel relève de la responsabilité de chacun chez HSBC. Tous les salariés sont ainsi tenus de gérer les risques opérationnels, y compris à caractère fiscal, de l'entreprise et des activités opérationnelles dont ils ont la charge.

Le cadre de gestion du risque fiscal (*Tax Risk Management Framework* ou "TRMF"), qui fait partie de l'ORMF, couvre cinq types de risques majeurs :

- **Déclarations fiscales** – risque de déclaration erronée des actifs imposables, des engagements et des informations à fournir dans les états financiers, dans les formulaires officiels et dans le cadre d'autres déclarations, telles que la déclaration pays par pays de la CRD IV ;
- **Paiement de l'impôt** – risque de défaut de prélèvement à la source, d'imputation ou de paiement de l'impôt ;
- **Conformité fiscale** – risque d'absence de déclaration et de renseignement des formulaires fiscaux requis, y compris informations sur les clients ;

- **Optimisation fiscale** – risque que HSBC effectue des opérations pour son propre compte ou recommande à ses clients des produits ou services non conformes à l'esprit de la loi (détournement de la législation fiscale) ;
- **Évasion fiscale** – risque que HSBC autorise ses clients à profiter de ses services pour éviter l'impôt.

HSBC aborde ces cinq risques fiscaux majeurs :

- en identifiant les risques ;
- en s'assurant de l'existence des contrôles appropriés pour prévenir, gérer et atténuer les risques ;
- en élaborant des principes et directives de gestion des risques fiscaux ;
- en apportant une assistance et des conseils à ses salariés en complément des principes et directives susmentionnés ; et
- en employant en interne une équipe de fiscalistes professionnels expérimentés. Lorsque les compétences requises font défaut, des conseillers externes viennent épauler cette équipe interne.

C'est à l'Audit interne Monde qu'il incombe de donner une garantie indépendante de la bonne gestion du risque fiscal par HSBC.

Envergure de la gestion du risque fiscal

HSBC observe en permanence les initiatives internationales d'amélioration de la transparence fiscale telles que :

- la loi américaine relative à la conformité fiscale des comptes à l'étranger ("FATCA") ;
- la norme mondiale d'échange automatique de renseignements en matière fiscale de l'OCDE (également appelée Norme commune de déclaration) ;
- la déclaration pays par pays préconisée dans la directive européenne sur les exigences de fonds propres CRD IV ; et
- le projet Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéficiaires ("BEPS") de l'OCDE.

Planification fiscale

HSBC utilisera les crédits d'impôt ou possibilités offerts par l'administration fiscale lorsque ces éléments :

- rejoindront les objectifs politiques visés par les gouvernements concernés ; et
- correspondront à des objectifs commerciaux ou opérationnels.

HSBC n'entreprend pas d'opérations dont le seul but serait de frauder le système fiscal ou d'appliquer toute autre stratégie d'évitement de l'impôt, par exemple en détournant artificiellement les bénéficiaires vers les pays faiblement imposés.

HSBC ne réalise aucune opération avec les clients non transparents fiscalement, ou désireux d'utiliser nos produits pour éviter de payer des impôts.

Relations avec les administrations fiscales

HSBC s'efforce d'entretenir des relations franches et transparentes avec les autres administrations fiscales. Pour ce faire, il :

- les informe de ses activités et des principales évolutions quand elles surviennent, et leur communique en amont tout problème éventuel ;
- répond à leurs questions et requêtes dans les délais impartis ;
- lance des consultations relatives aux changements de législation, soit directement, soit par le biais d'organismes professionnels ; et
- les rencontre régulièrement pour garder une relation de qualité.

Le risque comptable

Les procédures comptables

La Direction Financière est responsable de la bonne application des principes comptables et des dispositifs de contrôle comptable au sein du groupe HSBC France. Elle définit, pour le groupe, les

procédures et les contrôles à appliquer, dans chaque entité juridique. Cela concerne plus particulièrement les procédures et les rapprochements comptables, afin de vérifier l'exhaustivité et la validité des comptes de bilan et de hors-bilan en support à l'établissement des états financiers.

Le suivi de la piste d'audit comptable et réglementaire est documenté au travers de diverses procédures et documentations établies sous la responsabilité du département de la comptabilité et des autres départements de la Direction Financière.

La Direction Financière tient à jour et diffuse des procédures et des avis comptables qui se conforment aux principes comptables français et aux normes internationales IFRS. Ces principes sont en conformité avec le Code de commerce, les textes comptables français, les normes IFRS.

La mise en œuvre des normes IFRS par toutes les entités du groupe HSBC France est également menée en conformité avec les principes comptables du Groupe HSBC.

L'organisation de la production comptable

Les *reportings* comptables sont établis, en grande majorité, sur une périodicité mensuelle, sur base sociale et consolidée. Ces *reportings* présentent une analyse d'année en année qui inclut une justification complète des variations significatives.

Les comptes sont arrêtés selon un double jeu de normes comptables IFRS et de normes françaises. Le logiciel de consolidation intégré "SARACEN" du Groupe HSBC permet d'assurer la consolidation en normes IFRS ainsi que de satisfaire les besoins de production réglementaire d'informations financières tant pour le régulateur local que pour la maison mère.

L'existence d'un entrepôt de données, ou "Datawarehouse", de *reportings* bilantiels et financiers facilite le rapprochement et la cohérence des *reportings* comptables, analytiques, réglementaires et de gestion avec la comptabilité générale. En effet, cette base constitue le réceptacle de données provenant de HSBC France et de la plupart de ses filiales. Ces données sont de différentes natures : informations comptables, données d'inventaire (*stocks*) ou ventilations fines de valeurs comptables en fonction des différents attributs nécessaires aux publications internes et externes au groupe. Des contrôles systématiques sont mis en place à l'intérieur de cette base, laquelle alimente le logiciel de consolidation et permet la production de différents *reportings* réglementaires français via le logiciel *Report Authority*.

Contrôle de la production comptable

Le contrôle financier de la banque est organisé autour de trois principaux axes :

- le dispositif de certification comptable mensuelle ;
- la revue analytique des états financiers ;
- le contrôle interne financier *Sarbanes-Oxley* ("SOX").

Conformément aux règles du Groupe HSBC, HSBC France établit, sur une base mensuelle, un certificat de réconciliations comptables qui est adressé au Département Financier Europe du Groupe HSBC. Ce certificat, qui est une attestation de la réconciliation et justification exhaustive de l'ensemble des comptes de bilan et de hors bilan, est signé par le Directeur Financier, à partir de la consolidation des certificats de réconciliations comptables transmis par les différents responsables comptables et financiers de HSBC France et de ses filiales. Ces certifications sont formalisées par l'intermédiaire de l'outil Groupe de certification comptable AssureNET, utilisé au sein de HSBC France et de ses principales filiales.

Ce *reporting* de certification comptable mensuel est fondé sur le principe selon lequel chaque compte de la balance générale est assigné à un propriétaire, qui est responsable de sa réconciliation. Les anomalies mises en évidence par le certificat donnent lieu à la détermination d'actions correctrices auprès des métiers et directions concernés. Les *Business Risk and Control Managers* ("BRCM"), contrôleurs internes de la 1^{re} ligne de défense au sein du groupe HSBC France, vérifient ces contrôles selon leur programme de travail avec une approche basée sur les risques.

Risques

Des revues analytiques du bilan et du compte de résultats sont réalisées par les équipes des départements de la comptabilité et du contrôle de gestion sur une base mensuelle. Ces analyses de variations sont menées par rapport aux données budgétaires, aux tendances antérieures et les principaux écarts sont analysés et expliqués. Les *reportings* financiers mensuels sont présentés par le Directeur Financier au Comité Exécutif du groupe HSBC France et par le Directeur Général de HSBC France au Comité Exécutif de HSBC Bank plc. Les rapports financiers trimestriels sont présentés au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration de HSBC France qui arrête les comptes.

Afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine *Sarbanes-Oxley* ("SOX"), auxquelles est soumis le Groupe HSBC, la Direction de HSBC France évalue de manière approfondie les contrôles conduisant à l'établissement des états financiers. Les principaux processus en support à l'établissement de ces états financiers font ainsi l'objet d'une documentation détaillée et de contrôles propres, régulièrement surveillés dans le cadre d'un dispositif périodique de revue. Ces analyses détaillées des flux des opérations jusqu'aux comptes contribuent à l'amélioration du contrôle de la piste d'audit. Les défaillances identifiées dans le cadre de ces contrôles doivent être corrigées dans les délais définis par les responsables des plans d'actions correctrices et font l'objet d'un suivi trimestriel par le contrôle interne SOX de la Direction Financière.

L'Audit interne prend une part active à la supervision de la bonne mise en œuvre du dispositif SOX, au travers de ses missions de contrôle périodique. Le Coordinateur SOX au sein de la Direction Financière a accès, *via* la base de données d'audit du Groupe HSBC *Audit Issues Database* ("AID"), aux points d'audit soulevés par les différentes équipes d'audit, ce qui lui permet de suivre les plans d'action du management suite aux constats du contrôle périodique, sur l'ensemble du champ comptable et financier. En complément, les Commissaires aux comptes effectuent chaque année une revue du dispositif pour le compte du Groupe HSBC et donnent leur opinion sur le rapport SOX 404 établi par la Direction de HSBC Holdings plc.

Chaque trimestre, le Comité d'Audit et le Comité des Risques de HSBC France sont tenus informés des résultats des contrôles menés et de l'avancement des principaux plans d'action. Un certificat envoyé semestriellement par HSBC France à HSBC Bank plc, signé conjointement par le Directeur Général, le Directeur Financier et le Responsable du contrôle périodique, atteste de l'efficacité du dispositif de contrôle interne financier et précise, le cas échéant, les défaillances en cours de correction, identifiées par les différents acteurs du processus d'évaluation des contrôles.

Les risques informatiques

HOST Technology a mené différents chantiers en 2018 qui s'inscrivent dans la politique globale du Groupe HSBC d'optimisation des processus de contrôle du risque opérationnel.

Ces chantiers ont permis de renforcer nos contrôles, tout d'abord en clarifiant plus précisément les rôles et responsabilités de chaque acteur, mais aussi par une gestion plus rigoureuse des plans de remédiation sur des contrôles non satisfaisants et pour terminer par une meilleure gouvernance des plans de contrôles.

Programme Groupe "Operational Risk Transformation Program (ORTP)":

"HOST Technology" a mis en œuvre en 2018 le nouveau plan ORMF (*Operational Risk Management Framework*) du Groupe HSBC pour la gestion du risque opérationnel.

Ce plan s'appuie sur un nouvel outil nommé HELIOS et sur une nouvelle organisation de la Gouvernance de la gestion du Risque Opérationnel.

Pour ce faire, HOST Technology a mis en place deux nouveaux comités :

- Le comité mensuel "EU&UK IT CEMM (*)" qui passe au crible l'ensemble des contrôles de la région Europe (au sens HSBC) sur le périmètre fonctionnel de Technology (Systèmes, Applications IT et Sécurité Informatique) et s'assure de la bonne coordination des contrôles. Ce comité rassemble

l'ensemble des CIO des Régions et des Pays (au sens HSBC) car ils sont les responsables ("owner") des contrôles sur leurs périmètres d'activités respectifs.

- Le comité mensuel "Group IT CEMM (*)" qui permet mensuellement aux responsables des régions (au sens HSBC) d'avoir une visibilité globale, sous forme de tableaux de bord, sur les contrôles effectués, les perspectives d'évolution (tendances) de ces contrôles et les vecteurs venant influencer les résultats de ces contrôles (par exemple : Audit interne/ externe, déficience identifiée (MSII), campagne de contrôle à venir, les incidents, etc). Ce comité peut décider de la remontée d'un sujet au "Risk Management Meeting (RMM)" (instance de gouvernance du risque pour HSBC France).

(*) : CEMM = *Control Environment Management Meeting*

Responsabilité et gouvernance des contrôles

Les lignes métiers sont devenues propriétaires de tous les risques inhérents à leurs activités respectives, y compris les risques Technologiques (IT). Afin de permettre aux lignes métiers de s'approprier les contrôles menés par les équipes de "HOST Technology" et d'appréhender les impacts de ces contrôles sur l'évaluation de leurs risques, un chantier de revue et d'optimisation a été entamé en 2018 et se poursuivra de manière continue et récurrente. De même, la Gouvernance des contrôles est renforcée par la mise en œuvre de nouveaux indicateurs ("*Key Control Indicators / KCI*") qui permettent un suivi des contrôles au quotidien et elle est renforcée par une meilleure adéquation entre contrôles globaux et contrôles locaux afin de toujours plus engager les propriétaires de contrôles au gré des événements et des besoins du plan de contrôle.

Evaluation des contrôles

Le niveau de qualité et de pertinence des contrôles réalisés par "HOST Technology" est garanti par un travail continu de surveillance et de tests sous la gouvernance du comité mensuel "EU&UK IT CEMM (*)". L'efficacité des contrôles est mesurée aussi à l'aune des plans d'actions mis en place lors de l'identification d'une défaillance. Ce principe HSBC de "*Path To Green (PTG) program*" permet de gérer de manière proactive les risques technologiques. En effet, l'environnement de contrôle étant par nature dynamique du fait des évolutions des menaces et des technologies, il est nécessaire d'ajuster en permanence les plans de contrôle. Les travaux nécessaires à l'amélioration des contrôles sont dépendants de plans d'investissement, qui peuvent être parfois pluriannuels. Les propriétaires de contrôles fournissent des attestations régulières trimestrielles certifiant la bonne fin des contrôles. Ce dispositif est complété par une surveillance continue *via* des indicateurs de mesure du niveau d'exposition aux risques ou de franchissement de seuil de tolérance aux risques ("*Key Control Indicators/KCIs*").

Revue thématiques

Des revues thématiques sont initiées en mode "projet" afin de traiter des typologie de contrôles ou de risque de manière globalisée et transverse. On citera comme exemples (liste non exhaustive) : la résistance des Services (application et infrastructure) et les scénarios de reprises (*Service Resilience*), la gestion des droits d'accès ("*Privilege Access Management*"), les attaques informatiques (*Cyber Threat*), la continuité de Service en cas d'interruption (*Service Sustainability*), etc.

Événements et scénarios

L'ORMF de HSBC permet de prendre en compte les événements qui ont un impact sur les scénarios mis en place pour estimer le niveau de risque de nos activités et de leur environnement. Ces événements ou franchissements de seuils ("*trigger Event*") entraînent une nouvelle évaluation du risque et une nouvelle évaluation de l'efficacité des contrôles.

Les causes de "trigger Event"

- Changement / Impact sur le risque inhérent ;
- Changement / Impact sur l'efficacité des contrôles ;
- Changement / Impact sur le risque résiduel ;

- Changement / Impact sur notre perception de l'environnement dans lequel HSBC opère.

Host Technology peut donc être impacté par :

- un changement réglementaire (par exemple : GDPR, PSD2, IFRS 9 ;
- un incident opérationnel, interne ou externe, local ou régional ;
- une variation anormale ou au-delà de l'appétit pour le risque de l'entité d'un métrique ("Key Risk Indicator") comme par exemple un accroissement subit du nombre d'incidents associés à un Changement ;
- un retard dans le plan d'action d'une fiche d'Audit en cours ou auto-identifié (MSII) ;
- un sujet identifié au sein d'autres établissements financiers ou de partenaires (événements externes) qui serait transposable dans le Groupe HSBC.

Principales réalisations

- En collaboration avec les "Risk Stewards" une nouvelle nomenclature de Risque et de Contrôles a été déployée dans HELIOS ;
- En collaboration avec les "Risk Stewards", la Direction du Risque Opérationnel et les propriétaires de contrôles, une révision complète des modalités et des objectifs des contrôles critiques, englobant les contrôles globaux et locaux ;
- Information sur l'engagement nécessaire des propriétaires de contrôles désignés par le CIO France sur leurs rôles et responsabilités définies dans l'ORMF ;
- Information des lignes métiers bancaires sur les contrôles critiques existants pour le périmètre "HOST Technology" et les liens existants avec les Risques de leurs cartographies ;
- Depuis le 1^{er} trimestre 2018, les propriétaires de contrôles doivent saisir dans HELIOS trimestriellement une attestation sur l'efficacité de leurs contrôles.

Prochaines étapes

- Achever la campagne d'amélioration de la qualité des données relatives aux contrôles dans HELIOS, incluant la description des contrôles réalisés et les justificatifs ;
- Finaliser le déploiement des franchissements de seuils de tolérance aux risques (KC) ;
- En collaboration avec les "Risk Stewards" et les lignes métiers bancaires, affiner encore les liens existants entre les contrôles et les risques pour garantir que les bons contrôles adressent la maîtrise des bons risques identifiés dans les cartographies des Métiers et des fonctions de HSBC France.

Risque de Sécurité

Les enjeux liés aux risques de sécurité sont gérés au niveau Groupe par *Global Security Risk*. *Security Risk France* dépend fonctionnellement de *Security Risk Europe*. Cette unité a la responsabilité de la protection de l'information, de la continuité des activités en cas d'incident majeur, des risques internes et des risques physiques. Cela permet à la Direction d'identifier et d'atténuer les conséquences de ces risques et autres risques non financiers sur ses secteurs d'activité dans l'ensemble des juridictions dans lesquelles la banque exerce ses activités.

- BCM (*Business Continuity Management*) a la responsabilité de s'assurer que les systèmes, les processus et les métiers critiques du Groupe ont la résilience nécessaire pour maintenir la continuité des activités face à des incidents majeurs. Dans ce périmètre très large, BCM couvre la planification de la reprise d'activité, en cherchant à minimiser les conséquences néfastes d'une interruption majeure de l'activité, que ce soit à l'échelle mondiale, régionale ou locale, face aux risques actuels ou émergents. La planification se concentre sur la protection des services clients, du personnel, de la production de revenus, de l'intégrité des données et des documents ainsi que la satisfaction d'exigences réglementaires. Chaque métier définit son propre plan de reprise, lequel est établi d'après la

réalisation d'une analyse d'impact métier. Celle-ci détermine combien de temps le métier peut supporter une interruption des activités avant que le niveau de pertes ne devienne inacceptable, c'est-à-dire évalue sa criticité. Ces plans sont revus et testés chaque année. La planification est réalisée selon les politiques et standards du Groupe et chaque métier confirme par le biais d'un certificat de conformité annuel le respect de ce dispositif. S'il devait y avoir des exceptions, celles-ci doivent être signalées et leur résolution à court terme est supervisée par BCM. Il est important que les plans soient mis à jour et couvrent tous les risques, en particulier ceux de nature émergente comme les pandémies ou les cyber-attaques. L'ORMF (*Operational Risk Management Framework*) est utilisé pour mesurer la résilience de la banque à ces risques, laquelle est suivie au Comité des Risques HSBC France. La gestion de la résilience s'effectue grâce à diverses mesures d'atténuation des risques. Parmi celles-ci, figure notamment l'obligation de convenir avec la Direction de l'informatique d'un temps de récupération acceptable des systèmes, de s'assurer que les immeubles critiques de la banque disposent d'une infrastructure adéquate pour continuer à opérer et d'exiger des prestataires critiques de la banque qu'ils aient leurs propres plans de reprise.

- Risques Internes a la responsabilité de s'assurer du respect des normes d'intégrité du Groupe et ainsi minimiser le risque d'activité criminelle interne ou la fuite de données confidentielles. Risques Internes comprend le risque implicite dans les actions des employés, des prestataires et autres (tels que les fournisseurs tiers) avec un accès autorisé à des informations sensibles, à nos systèmes, à nos locaux, à nos infrastructures et à notre argent, pouvant causer un préjudice réputationnel, réglementaire ou opérationnel.
- Risques Physiques met en œuvre des solutions physiques, électroniques et opérationnelles afin d'assurer la sécurité des personnes, des biens et des informations détenues par HSBC France contre la criminalité, le vol, les attaques et les groupes hostiles aux intérêts de HSBC.

Risque cyber et de sécurité de l'information

Description

ISR (*Information and Cyber Security Risk*) a la responsabilité de définir la stratégie et la politique par laquelle l'organisation protège ses informations et ses services de la compromission, de la corruption ou de la fuite d'information, qu'elles soient causées délibérément ou accidentellement par des parties internes ou externes. ISR fournit également des conseils, des directives et un suivi auprès des métiers sur l'efficacité des contrôles de la sécurité de l'information et des pratiques en place ou proposées.

La menace Cyber- reste un sujet d'attention pour notre organisation, et une défaillance de nos mesures de protection contre la criminalité sur Internet ou les cyber-attaques pourrait aboutir à des pertes financières, une interruption de nos activités et/ou la perte de données de nos clients ou d'autres informations sensibles qui pourraient détériorer notre réputation ou notre capacité à attirer ou conserver nos clients. Les "rançongiciels" et les attaques par déni de service (*DDoS*) sont une menace prépondérante en pleine croissance au sein du secteur.

Gouvernance

HSBC est tenu de maintenir et de continuellement améliorer ses mécanismes de protection de l'information pour répondre aux exigences de nos clients et des autorités de régulation, et pour limiter notre exposition à des sanctions légales, des pertes financières ou des dommages sur notre réputation. Nous nous assurons de conserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'information de notre société et de nos clients.

HSBC adopte un modèle en « trois lignes de défense » pour garantir que ses métiers, ses fonctions et ses équipes informatiques gèrent ses risques et les mesures de protection de façon continue et conforme aux bonnes pratiques.

HSBC s'appuie sur la gestion du risque au travers des lignes de défense pour identifier, évaluer, piloter et gérer les risques dans

Risques

toute l'organisation. Le modèle de gestion des risques de sécurité de l'information au sein de HSBC est conforme aux standards internationaux reconnus en la matière.

Indicateurs de performance

Incidents de sécurité : en 2018, la banque a été la cible d'un faible nombre d'attaques *DDoS* sur nos sites sur Internet et aucune attaque par *rançongiciel* n'a été recensée. Aussi, les attaques d'origine Cyber n'ont eu qu'un effet négligeable sur nos clients, nos services ou notre société. Compte tenu de la sophistication grandissante des attaques Cyber, l'éventualité de futures attaques pourrait avoir des conséquences importantes sur nos activités, nos perspectives, notre assise financière, notre réputation et sur notre résultat opérationnel. HSBC n'a déclaré aucun incident de sécurité majeur sur les 12 derniers mois.

Formation et sensibilisation : HSBC dispose d'un programme de sensibilisation de son personnel à la sécurité de l'information au travers de différents canaux de communication, notamment par des annonces sur son site intranet, des postes, des e-mails, des formations pour les nouveaux entrants et des sessions annuelles obligatoires sur la sécurité de l'information. Tous les personnels HSBC sont éligibles à ce programme et les exercices de sécurité menés en 2018 ont confirmé des résultats meilleurs que leurs homologues en Europe. Les profils les plus exposés tels que les membres du Conseil d'Administration ont également participé à une session d'information dédiée au risque cyber et de sécurité de l'information.

Dispositif général de contrôle périodique

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques, le rôle de l'Audit interne est de fournir à la Direction Générale et au Comité d'Audit et au Comité des Risques de HSBC France une assurance objective sur la gestion des risques et le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la banque. Le contrôle périodique de HSBC France a ainsi pour objet de s'assurer de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru par l'établissement, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle mis en œuvre, au moyen d'enquêtes indépendantes conduites au niveau central par des agents qualifiés à cet effet.

Au sein du dispositif de contrôle des risques tel que mis en place par le Groupe HSBC, l'Audit interne constitue la troisième ligne de défense intervenant successivement derrière les acteurs de la première ligne de défense des différents métiers et fonctions (*Risk Owners*, *Control Owners* et *Chief Control Officers*) puis les équipes de la seconde ligne de défense (*Operational Risk* et *Risk Stewards* : Conformité, Affaires Juridiques, Sécurité, Ressources Humaines, etc.). Les interventions des deux premières lignes de défense ne préjugent naturellement pas de celles de l'Audit interne, qui dispose d'un pouvoir d'initiative illimité dans le choix et l'étendue de ses investigations. Cette liberté d'action tient à ce qu'il incombe à l'Audit interne de fournir, aux dirigeants et au Comité d'Audit et au Comité des Risques de la Banque, une assurance indépendante sur les risques auxquels celle-ci est exposée et leur degré de maîtrise par leurs responsables. A ce titre, l'Audit interne prête une attention toute particulière, en premier lieu, au respect de la réglementation nationale applicable au domaine audité, en second lieu, à la correcte application des normes, directives et procédures en vigueur au sein du Groupe HSBC, et enfin, à la conformation des activités et des processus audités à l'appétence pour le risque ("*Risk Appetite*") qui les gouverne.

En vertu de l'article 27 de l'arrêté du 3 novembre 2014, le dispositif de contrôle périodique s'applique à l'ensemble de l'entreprise, y compris ses succursales européennes, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises contrôlées de manière exclusive ou conjointe.

L'Audit Groupe HSBC (*Global Internal Audit* - GBL INA) compte aujourd'hui une quinzaine d'équipes d'audit globales couvrant, de façon experte, les différents métiers et fonctions du Groupe HSBC.

Ces entités d'audit fonctionnalisées sont consolidées dans un ensemble qui comporte, en outre, six groupes d'audit à compétence géographique régionale (Europe, Royaume-Uni,

Moyen-Orient, Etats-Unis, Asie-Pacifique, Amérique latine et Canada), ainsi que des groupes d'audit pays auxquels "*Global Internal Audit France*" (INA FRA), qui a pour champ de compétences le périmètre de HSBC France, appartient.

Le contrôle périodique de HSBC France est donc assuré conjointement par deux entités de GBL INA, fonctionnellement reliées et étroitement coordonnées entre elles :

- d'une part, INA FRA, équipe d'audit à vocation généraliste établie en France, intervenant historiquement pour l'essentiel sur l'audit des fonctions centrales, de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine (RBWM), de la Banque d'entreprises (CMB), des opérations bancaires, de l'informatique et des projets stratégiques. L'effectif budgétaire d'INA FRA, de 32 personnes, est pour l'essentiel réparti entre un groupe d'auditeurs "métiers" et un groupe d'auditeurs "informatiques";
- d'autre part, des équipes globales spécialisées par métier et/ou fonction, réparties principalement entre Londres et Hong Kong, qui ont vocation à intervenir selon les entités de rattachement et domaines de compétences listés ci-après :
 - "*Europe, MENAT, LAM, Canada and GBM Audit*", en charge de l'audit de la Banque de financement, d'investissement et de marchés (GBM) et de la couverture de plusieurs zones géographiques : l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et la Turquie (MENAT), l'Amérique latine (LAM) et le Canada ;
 - "*RBWM, GPB, CMB and Technology Services and Functions Audit*", en charge de l'audit de la Banque privée, de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, de l'Assurance et des risques liés aux dispositifs de retraite, de la Gestion d'actifs, de la Banque d'entreprises, des opérations bancaires, de l'externalisation, des technologies de l'information et des projets, en support des équipes d'audit métier ;
 - "*Risk and Finance Audit*", en charge de l'audit du risque de crédit aux grandes entreprises et aux particuliers, des risques de marchés et modèles, de la Conformité et du risque juridique, des dispositifs de maîtrise du risque opérationnel, du risque de sécurité physique et de l'information, du risque de fraude, des besoins en fonds propres et liquidités, de la gestion actif-passif, de la comptabilité, du contrôle de gestion et de la situation fiscale. De plus, cette équipe est aussi en charge de vérifier que les décisions sont prises conformément aux intérêts des clients et que cela est conforme aux valeurs du Groupe HSBC.

En outre, comme indiqué *supra*, au-delà des niveaux fonctionnel et régional, l'organisation de l'Audit Groupe prend appui sur ses composantes locales, présentes dans de nombreux pays.

Le rôle joué par les groupes d'audit pays dans le dispositif d'audit interne constitue un axe majeur de la stratégie de GBL INA. En effet, d'une part les équipes locales ont une connaissance de la réglementation nationale les mettant en situation d'adapter la couverture des risques aux exigences correspondantes, d'autre part leur appartenance à GBL INA renforce leur indépendance au travers de la mise en œuvre de méthodes d'audit uniformes et alignées sur des standards élevés (tels que traduits et régulièrement actualisés dans le "*Audit Instruction Manual*" - AIM). L'appartenance commune à GBL INA favorise également un partage des bonnes pratiques entre les équipes appelées à travailler de façon conjointe.

Dans ce cadre, en 2018, le contrôle périodique sur le périmètre HSBC France a été assuré tantôt directement par GBL INA, tantôt par INA FRA, tantôt encore par ces deux acteurs en conjonction, conformément aux termes de la convention conclue entre eux le 25 mars 2011 et mise à jour le 31 août 2016, qui encadre les modalités de leur coopération et de leurs interventions respectives.

L'équipe globale d'audit GBM (INA GBM) dispose d'un implant d'auditeurs à Paris, doté de cinq personnes et qui sera prochainement porté à huit. De plus, d'autres équipes globales

disposent aussi d'auditeurs localisés à Paris : une personne pour l'équipe *International Europe* (cinq personnes prévues en 2019), une personne qui travaille sur les modèles et une personne sur la partie assurance.

Les interventions de l'audit local et des équipes globales convergent pour être consolidées dans le plan d'audit annuel de HSBC France. En tout état de cause, conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 susmentionné, toutes les missions d'audit concernant HSBC France le sont en coordination avec l'Inspecteur Général de HSBC France, qui veille à leur cohérence et à leur efficacité pour l'établissement et ses filiales ou succursales assujetties.

L'Inspecteur Général de HSBC France, Directeur de INA FRA, rapporte à la fois au responsable de "*Europe, MENAT, LAM, Canada and GBM Audit*" et au Comité d'Audit de HSBC France. Il relève hiérarchiquement du Directeur Général de HSBC France. Depuis début 2017, conformément aux prescriptions de la réglementation Solvabilité II, un directeur indépendant du contrôle périodique de la filiale d'assurances de HSBC France a été désigné.

Les travaux d'audit sont tous conduits selon les normes du Groupe HSBC applicables en la matière, telles que retracées notamment dans le Manuel précité des Standards d'Audit du Groupe (AIM). Les prescriptions décrites dans AIM doivent être respectées lors de chacune des missions. La dernière version (v. 4.3) a été diffusée le 30 août 2018.

Le nouvel outil "*Auditing, Reporting and Management Information System*" (ARaMIS) a été mis en place en 2017 et est utilisé pour toutes les activités d'audit :

- la gestion de l'univers d'audit ;
- l'évaluation des risques pour les différentes entités d'audit ;
- la préparation du plan d'audit ;
- tout le processus d'audit ; et
- le suivi des fiches.

Les principales évolutions méthodologiques pour l'année 2018 concernent l'alignement avec la classification des risques telle que prévue dans le cadre de la gestion des risques par l'entreprise (ERMF) et l'introduction de l'audit en continu. Le manuel AIM comprend dorénavant des informations pratiques pour indiquer explicitement comment la méthodologie doit être mise en application dans le système ARaMIS.

Au-delà des échanges très réguliers entre les acteurs de l'Audit Groupe, plusieurs éléments concourent à la connaissance et à la tenue à jour des risques par les responsables du contrôle périodique en France, en particulier :

- la participation de l'Inspecteur Général de HSBC France au Comité Exécutif, au "*Risk Management Meeting*" (RMM), au Comité de Conformité, au Comité de Risque Opérationnel, au Comité d'Audit de la Banque et de l'ensemble de ses filiales en France, ou encore au "*Financial Crime Risk Management Committee*" (FC RMC);
- la présence des directeurs, chefs de missions ou auditeurs d'INA FRA dans les comités de risques des différents métiers et fonctions ;
- l'organisation de rencontres bilatérales périodiques (généralement trimestrielles) entre l'Inspecteur Général, les directeurs de missions d'INA FRA et les responsables des différents métiers et fonctions; et
- l'organisation de rencontres périodiques (généralement trimestrielles) entre l'Inspecteur Général, les directeurs de missions d'INA FRA et les Commissaires aux comptes de la Banque.

En matière de remontée d'informations, tous les rapports d'audit sont transmis à la hiérarchie de l'entité ou au responsable du processus audité, qui assure *in fine* la responsabilité de la mise en œuvre des actions de remédiation convenues, tout comme de celles éventuellement formulées par ailleurs par les autorités de tutelle ou les Commissaires aux comptes. Le Directeur Général, le

Directeur des Risques, le Directeur de l'Exploitation, le Directeur de la Conformité réglementaire et la Directrice des Risques Opérationnels sont systématiquement destinataires des rapports de contrôle périodique.

Les rapports d'audit relatifs à HSBC France faisant l'objet d'une notation défavorable du contrôle et/ou de l'action du management, sont systématiquement présentés et commentés par l'Inspecteur Général au Comité d'Audit de HSBC France. Ce comité assure également un suivi des plans d'action se rapportant aux constats de risque très élevé et élevé issus des rapports d'audit et ayant excédé l'échéance de mise en œuvre.

Enfin, le service de contrôle périodique de HSBC France siège au sein du "Comité Inter-Inspections Générales" (CIIG) qui réunit huit établissements de crédit de la place dans l'objectif de mener des contrôles conjoints sur les prestataires externes communs à au moins quatre d'entre eux, en droit ligne des prescriptions du titre V, chapitre II de l'arrêté du 3 novembre 2014.

Ressources humaines

Dispositif de contrôle et de gestion des risques liés aux ressources humaines

A la fin 2018, les principaux risques liés aux Ressources Humaines et susceptibles d'avoir des incidences significatives sur le fonctionnement de HSBC France sont les suivants :

- risques psycho-sociaux, engendrés par un mauvais climat social, des conditions de travail inadaptées, des ressources humaines insuffisantes ou des pratiques managériales inadéquates ;
- risques de sécurité de l'information liés à la perte ou à la fuite de données sensibles concernant le personnel ;
- risques juridiques liés au non-respect des réglementations ;
- risques de non-paiement de contributions sociales ou de taxes liées aux rémunérations.

La Direction des Ressources Humaines ("DRH") de HSBC France constitue la seconde ligne de défense du risque ressources humaines du groupe HSBC France.

A ce titre, elle a établi une cartographie des risques qui reprend des risques transversaux, s'agissant des risques liés aux ressources humaines, ainsi que des risques portés par la fonction elle-même, qu'ils soient directement liés aux ressources humaines ou non. Ce document est actualisé au moins une fois par an et sert de support au plan de contrôle annuel.

Le contrôle interne s'appuie également sur des indicateurs de risques (HR *Operational Risk* et *People Risk*) qui sont notamment commentés mensuellement au *Risk Management Meeting*.

Institué en 2009, le Forum des risques RH se réunit trimestriellement pour veiller au maintien de la pertinence du dispositif de contrôle permanent de la fonction de risque Ressources Humaines. Participent à ce Comité, outre les principaux responsables de la DRH de HSBC en France, le correspondant de l'équipe *Operational Risk* de la fonction RH, le Responsable de l'équipe Droit social de la Direction des Affaires Juridiques, le représentant de la Conformité réglementaire et le représentant de l'Audit France.

Le Forum présente notamment les sujets de gouvernance portés par les Ressources Humaines et les plans d'actions en cours. Il examine l'état d'avancement des recommandations qui sont adressées à la DRH par l'Audit, d'autres Fonctions ou le Contrôle interne et les points de risques identifiés par les Directions RH. Il analyse les principales pertes opérationnelles et incidents RH.

Il s'assure que les prestataires de la fonction sont référencés et que les risques liés aux prestations fournies ont fait l'objet d'une évaluation. Il est rendu compte de ses travaux à "*Operational Risk Meeting*".

Les comités

Rôle du *People Committee* HSBC France

Le *People Committee* assiste le Directeur des Ressources Humaines ("DRH") et le Directeur Général pour tout ce qui est

Risques

relatif aux stratégies, politiques et initiatives en matière de gestion du personnel conformément à la politique RH Groupe approuvée par le *People Committee* Groupe ("GPC"), tout en tenant compte des pratiques et contraintes réglementaires locales.

Le *People Committee* a pour principales missions :

- le suivi, de manière transversale au niveau local et dans chaque métier et fonction, de la mise en place des stratégies Groupe en matière de gestion du personnel, par exemple en matière de diversité, de mobilité internationale, d'engagement des salariés, de recrutement, de développement, etc. ;
- la revue des éventuelles dispenses auprès du GPC sur l'approche adoptée en termes de mise en œuvre des stratégies et/ou de politiques majeures du Groupe en matière de gestion du personnel ;
- le suivi des principaux risques en matière de gestion du personnel à l'échelle locale (en particulier les cas identifiés de manquements dans le cadre du "*Consequence management process*", les statistiques en matière de *turn-over*, les résultats de l'enquête d'engagement et les plans d'actions recommandés) ;
- l'identification des talents à l'échelle locale, notamment dans le cadre du *Group Talent Pool* ("GTP") process, et l'élaboration du plan annuel de succession pour les postes transversaux locaux ;
- le suivi de bonne application de la stratégie Groupe en matière de management de la performance ;
- l'analyse de l'évolution des structures organisationnelles et des décisions qui en découlent à l'échelle locale le cas échéant (par exemple, changements majeurs apportés au Job Catalogue, au périmètre de responsabilités des managers) ;
- la revue des mouvements de personnel GCB 0-3 ;
- l'approbation du procès-verbal et revue des plans d'actions du *People Committee* précédent.

En matière de rémunération, le *People Committee*, dans sa composante restreinte, assure plusieurs rôles tant dans sa dimension globale qu'individuelle.

Politique de rémunération

Il examine les grands axes de la politique de rémunération proposée par la Direction des Ressources Humaines pour la France ainsi que pour ses succursales et filiales et l'approuve.

Il s'assure de la cohérence de cette politique avec les principes généraux de la politique de rémunération fixée par le Groupe HSBC pour l'ensemble de ses filiales, et au regard des directives particulières fixées par les lignes de métier globales.

Il se prononce sur la conformité de cette politique avec les normes professionnelles locales et les recommandations des autorités de tutelle de la banque en France (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, Autorité des marchés financiers, Fédération bancaire française).

Dispositifs de rémunération variable

Il vérifie que l'ensemble des dispositifs de rémunération variable, mis en œuvre dans les différents métiers de la banque, répondent aux principes généraux définis dans les politiques de rémunération France, Groupe et lignes de métier globales et sont conformes aux exigences des autorités de tutelle.

Il examine les enveloppes de rémunération variable attribuées par les lignes de métier globales aux équipes de HSBC en France ainsi que ses succursales et filiales, au regard de la performance globale des métiers, de la performance relative des équipes françaises et en prenant en compte les dimensions risque et conformité.

Il approuve la structure de ces enveloppes, c'est-à-dire la répartition entre cash et actions, entre rémunération immédiate et rémunération différée en application des règles du Groupe HSBC et des normes professionnelles locales en la matière.

Attributions individuelles

Après en avoir approuvé la liste, Il examine et valide la cohérence des rémunérations des "*Risk Takers*" CRD IV, AIFM/UCITS et Solvabilité II (à l'exception des membres du *People Committee restreint*) avant soumission aux organes de décision compétents de HSBC France et du Groupe HSBC.

Il examine les 20 plus hautes rémunérations de l'entreprise (à l'exception des membres du *People Committee restreint*) en lien avec les organes de décision HSBC France et du Groupe HSBC et les lignes de métier globales.

Il s'assure que les propositions individuelles de rémunération variable tiennent bien compte des éventuelles défaillances individuelles sur le respect des règles internes en matière de risque de crédit, de conformité et d'image, et pour certains collaborateurs, du respect des mandats prévus par les règles Volker et SRAB.

Une synthèse des axes majeurs de la politique de rémunération et de ses principaux changements est présentée à l'occasion du premier Comité des Rémunérations du Conseil d'Administration qui suit le *People Committee restreint*.

Rôle du Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations, en s'appuyant sur la synthèse émise par le *People Committee restreint*, exprime son avis sur les politiques et pratiques en matière de rémunération, en s'assurant de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC, de leur conformité aux normes locales en vigueur et de la bonne prise en compte des dimensions risque et conformité de l'entreprise.

Son champ d'intervention couvre l'ensemble des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre au sein de l'entreprise, avec toutefois un examen plus approfondi sur les professionnels de marché et les mandataires sociaux.

Rôle des fonctions Risques et Conformité dans les politiques de rémunération

Les fonctions Risques et Conformité sont, conformément aux règles du Groupe HSBC (*Global Standards Manual* – "GSM" et *Functional Instruction Manual* – "FIM"), consultées pour avis lors de la mise en œuvre des politiques de rémunération, lors du déploiement de nouveaux dispositifs de rémunération variable et enfin lors de l'attribution des variables individuels dans le cadre du processus de révision salariale annuelle.

Ainsi, depuis l'année 2009, les situations de défaillance en matière de conformité et d'entorse aux règles internes, identifiées par les fonctions de risques et/ou de conformité ont été prises en compte dans la détermination des variables.

Afin de renforcer le rôle des fonctions Risques et Conformité, tout ou long de l'année, mais plus particulièrement encore pendant le processus annuel de révision salariale au moment de la détermination des attributions individuelles de variable, certaines évolutions ont été mises en œuvre dès 2010, et renforcées significativement en 2015.

Sur un plan pratique, ces fonctions ont la responsabilité, dans leurs domaines d'intervention respectifs, de :

- identifier et répertorier, tout au long de l'année, tous les cas de non-respect des règles de conformité et/ou des règles de procédures internes et/ou des règles en matière de risque ou de sécurité de l'information ;
- instruire les dossiers de manquement individuel en collaboration avec le management du collaborateur concerné et, si besoin, avec les équipes juridique et social ;
- présenter les dossiers au Comité Risques Opérationnels du métier concerné afin que le Comité puisse évaluer, à partir d'une grille de critères par type de risque, le niveau du risque et le niveau de faute du collaborateur au regard de facteurs aggravants ou atténuants. A l'issue du Comité, une décision est prise sur les actions à mettre en œuvre sur un plan disciplinaire et/ou managérial ;
- fournir, si nécessaire, un retour d'information au management afin de procéder à d'éventuels ajustements dans les procédures

internes et/ou amendements dans la *balanced scorecard* des collaborateurs concernés par ces manquements.

En complément, les Comités annuels de revue des situations individuelles Métier/Fonction, composés du responsable Métier/Fonction, du Directeur des Risques (*Chief Risk Officer*), du Directeur de la Conformité Réglementaire ("RC"), du Directeur de la Conformité Criminalité Financière ("FCC"), du Directeur des Ressources Humaines, du Directeur Performance et Rémunération et du Responsable Ressources Humaines Métier/Fonction se réunissent à l'occasion du processus de révision salariale annuel.

Pour chaque cas de défaillance présenté mais encore plus pour les cas considérés comme significatifs ou très significatifs, le Comité statue sur :

- l'incidence éventuelle en matière de note de performance ;
- l'impact sur la rémunération variable des collaborateurs concernés ;
- la nécessité, en fonction de la gravité des faits, de l'application de la règle du "malus" d'annulation de tout ou partie des actions attribuées antérieurement et non encore acquises.

A la suite de ces décisions, la Direction des Ressources Humaines s'assure que l'ajustement validé en Comité est bien pris en compte dans l'outil d'enregistrement des décisions salariales ("SF Comp" depuis 2018) et est assorti d'un commentaire d'explication de la défaillance.

Si nécessaire, il pourra être demandé aux fonctions Risques et Conformité de contribuer, dans le cas où le variable proposé le nécessite (au-delà d'un certain seuil), à l'élaboration et à la rédaction d'un *business case* précisant le cas d'infraction à la conformité et/ou aux règles internes et son impact sur le variable.

La Direction des Ressources Humaines communique au *People Committee* ainsi qu'au Comité des Rémunérations un relevé de décisions présentant la synthèse des comportements individuels et/ou collectifs non conformes au respect des règles internes en matière de risque ou de conformité ainsi qu'une synthèse des actions exceptionnelles au regard notamment de la mise en œuvre des "Global Standards".

Assurances et couverture des risques

Le Groupe HSBC en France bénéficie des programmes internationaux d'assurance souscrits par HSBC Holdings plc, face aux risques opérationnels majeurs assurables auxquels il est exposé, qu'il s'agisse de la protection des personnes ou de ses biens et infrastructures.

Les montants de garanties souscrits pour les risques financiers prennent en compte une hypothèse de sinistralité catastrophique, avec pour objectif de minimiser l'impact de tout événement assurable dont la survenance peut avoir un effet significatif sur les activités du Groupe.

Les montants de garanties privilégiés face aux risques d'infrastructure, notamment les dommages liés aux immeubles d'exploitation, sont fixés en valeur de remplacement et varient selon les sites. Des visites de risques par des inspecteurs assureurs sont organisées régulièrement.

Les montants de rétention permettent une politique de prévention des risques à la fois robuste et en adéquation avec l'appétence aux risques du Groupe.

La majorité des programmes d'assurance mis en place par HSBC Holdings plc, face aux risques énumérés précédemment, font l'objet d'une émission de police locale en France, ainsi que dans les pays européens où sont localisées les succursales (pour un panel de risques plus restreints).

Par ailleurs, en fonction des besoins spécifiques des activités et pour répondre aux contraintes réglementaires, HSBC France et ses succursales européennes souscrivent des programmes locaux, notamment en matière de responsabilité civile pour certaines activités réglementées, les opérations de construction (garantie décennale) ou les risques automobiles (responsabilité civile obligatoire), etc.

De façon générale, les niveaux de couverture, rétention ou franchise sont :

- conformes aux conditions du marché, aux règles et usages de la profession, à la réglementation ;
- en cohérence avec la valeur des actifs et des bilans HSBC France et HSBC Holdings plc, et l'appétit aux risques du Groupe.

Le volume des primes versées, tous programmes confondus, était de l'ordre de 0,31 % du produit net bancaire du groupe HSBC France pour l'exercice 2018.

Certains programmes, notamment internationaux, incluent la participation de la captive de réassurance du Groupe HSBC.

Les partenaires courtiers et experts sont sélectionnés sur la base de leur réputation, de leur degré d'expertise sur les couvertures d'assurance gérées, et en fonction de la qualité de leur réseau international. Les assureurs sont quant à eux choisis selon une politique très stricte de surveillance de leur solvabilité.

Les risques liés au développement durable et au changement climatique

Le Groupe HSBC en France gère le risque que des services financiers fournis à ses clients puissent avoir une incidence inacceptable sur les personnes ou l'environnement. Le risque lié au développement durable peut également entraîner un risque commercial pour les clients, un risque de crédit et un risque de réputation pour la banque.

Le cadre de gestion des risques appliqué par le Groupe HSBC se fonde sur des politiques sectorielles et des processus formels.

Ces risques sont suivis de manière mensuelle par le Comité des Risques de HSBC France.

Evaluation de l'exposition de HSBC France aux risques physiques et risques de transition liés au changement climatique.

Dans le cadre de l'article 173 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 sur la transition énergétique, HSBC France mène, depuis 2016, des analyses sectorielles sur l'alignement de ses portefeuilles de financement avec une trajectoire 2 °C fournie par l'Agence Internationale de l'Energie. La Banque a inscrit en risque émergent le risque de transition, à savoir le risque qu'un client/une contrepartie ne puisse honorer ses obligations financières du fait de la transition vers une économie bas carbone.

Pour des informations plus détaillées, voir la partie « Gérer les risques environnementaux de l'activité bancaire » dans la Déclaration de Performance Extra financière page 56.

La gestion des risques liés au métier de l'Assurance

La structure de la gouvernance des risques de HSBC Assurances Vie (France) s'articule autour de plusieurs comités, qui ont pour objet de piloter l'exposition aux différents risques de l'activité en fonction des limites fixées pour chacun de ces risques. Les principaux comités qui interviennent dans le cadre de cette gouvernance sont les suivants :

- l'*Actuarial Control Committee* approuve les changements d'hypothèses, de méthodologie ou de process ayant un impact sur le calcul du résultat ou de la marge de solvabilité ;
- le *Local Insurance Model Oversight Committee* effectue la validation et le contrôle des modèles utilisés ;
- l'*Asset and Liabilities Committee* gère le risque actif passif et le suivi du capital économique et réglementaire ;
- l'*Investment Committee* gère les risques liés aux investissements (risques de marché, de crédit et de liquidité) ;
- le *Financial Crime Compliance Committee* couvre les sujets liés à la lutte contre la criminalité financière et le blanchiment des capitaux ;
- l'*Insurance Risk Committee* suit les risques assurantiels, incluant le suivi des taux de chute (rachats, décès, sinistres), la

Risques

politique de réassurance et les hypothèses non économiques utilisées dans les modèles ;

- la *BRCM Meeting* est en charge des risques opérationnels incluant les risques réglementaires et de conformité.

La responsabilité du *Risk Management Meeting* de l'Assurance porte sur l'ensemble des risques auxquels est exposée l'activité. Il s'appuie pour cela sur les comités ci-dessus, dont il assure la supervision et dont il fait évoluer la structure ou le fonctionnement le cas échéant. Il fait ensuite remonter au Comité d'Audit et des Risques de HSBC Assurances Vie (France) les risques significatifs et les mesures prises pour les gérer.

Cette section donne des éléments d'information sur les risques découlant des activités d'assurance, dont les risques financiers, et notamment les risques de marché, les risques de crédit, les risques de liquidité et les risques d'assurance.

Les risques liés à ces opérations sont gérés au sein des filiales d'assurance à l'aide de méthodologies et de processus propres aux activités d'assurance, mais ils restent soumis à un suivi au niveau du Groupe HSBC.

Le modèle de bancassurance de HSBC France

HSBC France utilise un modèle intégré de bancassurance qui offre des produits d'assurance et de gestion de patrimoine destinés principalement à la clientèle de la banque HSBC. Les produits d'assurance sont distribués par les métiers Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et Banque d'entreprises, à travers leurs réseaux d'agences et les canaux directs.

Les contrats d'assurance distribués par HSBC France répondent aux besoins sous-jacents de sa clientèle bancaire, qu'il est en mesure d'identifier grâce aux contacts établis dans le cadre de la relation bancaire et à sa connaissance de ses clients. Il s'agit en majeure partie de produits d'épargne et de placement, de contrats d'assurance temporaire décès et de contrats d'assurance emprunteur.

Lorsque HSBC France n'accepte pas le risque ou qu'il ne dispose pas de la taille opérationnelle pour élaborer efficacement ces produits, il fait appel à quelques compagnies d'assurance externes

pour proposer des produits d'assurance à sa clientèle à travers son réseau d'agences et les canaux directs.

Outre la conformité avec les politiques du Groupe HSBC relatives aux activités d'assurance, la filiale assurance définit ses propres procédures de contrôle. Le pilotage est exercé par le *Risk Management Meeting* ("RMM") de la filiale.

Par ailleurs, le Comité de gestion actif-passif (ALCO) de la filiale surveille et examine la concordance des durées et le bon équilibre entre les entrées de trésorerie et les sorties attendues des actifs et des passifs d'assurance de la filiale.

L'ensemble des produits d'assurance, qu'ils soient élaborés en interne ou par une compagnie d'assurance tierce, sont soumis à un processus d'approbation des produits avant leur lancement.

Risques financiers des activités d'assurance

Les activités d'assurance du groupe HSBC France sont exposées à un ensemble de risques financiers pouvant être classés comme suit :

- risques de marché : risques découlant de la variation de juste valeur des actifs financiers ou de leurs flux de trésorerie futurs sous l'effet de fluctuations de variables telles que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours des actions ;
- risques de crédit : risque de perte financière occasionnée par le manquement d'un tiers à ses obligations ; et
- risques de liquidité : risque de ne pas pouvoir honorer à l'échéance ses obligations de paiement vis-à-vis des assurés en raison de l'insuffisance des actifs pouvant être réalisés.

Les exigences réglementaires prescrivent le type, la qualité et la concentration des actifs que le groupe HSBC France doit conserver pour honorer les passifs d'assurance. Ces exigences viennent compléter les politiques du groupe HSBC France dans son ensemble.

Le tableau ci-après présente la répartition des actifs détenus par HSBC Assurances Vie, par type de contrat, et donne un aperçu de l'exposition aux risques financiers.

Actifs financiers détenus par HSBC Assurances Vie

	31 décembre 2018			
	Contrats liés €m	Contrats non liés €m	Autres actifs €m	Total €m
Actifs financiers à la juste valeur par résultat				
- obligations et autres actifs de taux	—	2 489	90	2 579
- investissements en actions	46	5 991	664	6701
Total	46	8 480	754	9 280
Actifs financiers à la juste valeur par OCI				
- obligations et autres actifs de taux	—	9 819	1 056	10 875
- investissements en actions	—	—	—	—
Total	—	9 819	1 056	10 875
- Dérivés	—	102	3	105
- Autres actifs financiers	—	2 182	84	2 266
Total	46	20 583	1 897	22 526

Environ 60 % des actifs financiers étaient investis en obligations au 31 décembre 2018 et 30 % en actions.

En assurance-vie, les primes nettes sont investies dans des portefeuilles d'actifs. HSBC Assurances Vie (France) gère les risques financiers de ces portefeuilles pour le compte des assurés en détenant des actifs appropriés en fonction de la nature des contrats souscrits.

Risques de marché des activités d'assurance

Les risques de marché découlent des asymétries entre les passifs de certains produits et les actifs sous-jacents. Par exemple, les écarts de rendement et d'échéance entre les actifs et les passifs génèrent des risques de taux d'intérêt.

Sont examinés ci-après les principales caractéristiques des produits fournis par la société d'assurance du groupe qui génèrent

des risques de marché, ainsi que les risques de marché auxquels ces caractéristiques exposent les sociétés.

Les produits de placement ou d'assurance à long terme peuvent être assortis de garanties. Il y a risque de taux d'intérêt lorsque le rendement des actifs couvrant le rendement du placement garanti est inférieur à ce dernier, tel que découlant des garanties devant être versées aux assurés.

Le produit des contrats d'assurance et de placement avec participation discrétionnaire est principalement investi en obligations ; une fraction est affectée à d'autres catégories d'actifs de manière à fournir aux clients un potentiel de rendement accru. Les filiales détenant ce type de portefeuille de produits sont exposées au risque de chute des cours du marché lorsque les primes discrétionnaires ne peuvent pas pleinement en tenir compte. Une hausse de la volatilité du marché peut également

engendrer une augmentation de la valeur de la garantie pour l'assuré.

Les contrats de placement et d'assurance à long terme permettent, en règle générale, à l'assuré de racheter la police à n'importe quel moment ou de la laisser expirer. Lorsque la valeur de rachat n'est pas liée à la valeur réalisée sur la cession des actifs sous-jacents associés, la filiale est exposée aux risques de marché. En particulier, lorsque les clients souhaitent racheter leur contrat alors que la valeur des actifs est à la baisse, ceux-ci vont devoir être vendus à perte pour financer les remboursements.

Concernant les contrats en unités de compte, le risque de marché est pour l'essentiel supporté par l'assuré, mais en règle générale l'exposition au risque de marché demeure, car les commissions de gestion sont liées à la valeur de marché des actifs liés.

Chaque filiale d'assurance du Groupe HSBC gère le risque de marché en recourant à tout ou partie des techniques suivantes :

- pour les contrats avec participation discrétionnaire, en ajustant le taux de la participation aux bénéficiaires pour gérer les engagements envers les assurés. Conséquence : une part importante du risque de marché est ainsi supportée par l'assuré ;
- en structurant les portefeuilles d'actifs pour couvrir les flux de trésorerie relatifs aux passifs ;
- en utilisant, dans une certaine mesure, des instruments dérivés offrant une protection contre des mouvements défavorables du marché ou une meilleure couverture des flux de trésorerie relatifs aux passifs ;
- pour les nouveaux produits assortis de garanties de placement, en prenant en compte les coûts du calcul du niveau des primes ou de la structure des prix ;
- en révisant périodiquement les produits identifiés comme présentant un risque élevé, comportant des garanties de placement et des caractéristiques optionnelles liées à des produits d'épargne et de placement ;
- en intégrant des caractéristiques, destinées à atténuer le risque de marché, dans les nouveaux produits ; et
- en sortant, dans la mesure du possible, des portefeuilles de placement dont le risque est jugé inacceptable.

HSBC Assurances Vie surveille régulièrement l'exposition, selon des exigences préétablies, et soumet un rapport trimestriel à HSBC Group Insurance. Les expositions sont rassemblées et transmises tous les trimestres aux forums de gestion du risque senior de HSBC Group Insurance.

Les mesures standard d'évaluation des risques de marché sont les suivantes :

- pour les risques de taux d'intérêt, les sensibilités de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie relatifs à l'actif et au

passif attendu, globalement et par devise, à un déplacement parallèle à la hausse ou à la baisse d'un point de base des courbes d'actualisation utilisées pour calculer la valeur actualisée nette, ainsi qu'à une pentification ou un aplatissement de ces courbes de taux ;

- pour les risques liés au cours des actions, la valeur de marché totale du portefeuille d'actions et la valeur de marché du portefeuille d'actions par région et par pays.

Les mesures standard sont relativement simples à évaluer et à agréger, mais elles ont des limites. En particulier, le déplacement parallèle des courbes de taux d'un point de base ne tient pas compte des relations non linéaires existant entre les valeurs de certains actifs et passifs et les taux d'intérêt. La non-linéarité découle, par exemple, de garanties de placement et de caractéristiques produits autorisant les assurés à racheter leurs contrats. HSBC Assurances Vie (France) couvre le montant à combler si le rendement des placements détenus pour couvrir les contrats assortis de garanties est inférieur au rendement de l'investissement qu'impliquent les garanties accordées.

Par ailleurs, la sensibilité de la valeur de certains actifs à un mouvement de la courbe des taux peut elle-même varier en fonction du niveau des taux. L'impact d'un mouvement important ne pourra donc pas être calculé simplement à partir de l'impact d'un mouvement unitaire, des calculs complémentaires peuvent se révéler nécessaires.

Conscient de ces limites, le groupe utilise aussi, au-delà des mesures standard, des tests de résistance permettant d'examiner l'effet de plusieurs scénarios de taux de marché sur le résultat annuel global et sur le total des fonds propres des sociétés d'assurance du groupe après prise en compte des traitements fiscaux et comptables lorsqu'ils sont jugés significatifs et pertinents. Les résultats de ces tests de résistance sont soumis, chaque trimestre, aux comités d'assurance et risque du Groupe HSBC.

Le tableau ci-après illustre l'effet de certains scénarios relatifs aux taux d'intérêt, au cours des actions et aux *spreads* de crédit sur le résultat de l'exercice et sur le total des fonds propres des filiales d'assurance. L'impact des scénarios de stress sur la valeur actualisée des contrats d'assurance existants ("PVIF" ou *Present Value of In-Force*) est intégré, le cas échéant, dans les résultats des tests de sensibilité. La relation entre le résultat et les fonds propres, d'une part, et les facteurs de risque, d'autre part, n'est pas linéaire ; par conséquent, les résultats obtenus ne doivent pas être extrapolés pour mesurer la sensibilité aux différents niveaux de stress. Les sensibilités sont présentées avant prise en compte de l'effet des mesures de gestion destinées à atténuer l'impact des variations sur les taux du marché, et de tous autres facteurs tels que le comportement des assurés qui est susceptible d'évoluer en réponse aux variations des risques de marché.

Sensibilité des facteurs de risques liés à la compagnie d'assurance du groupe

	Au	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
100 points de base parallèle aux changements de la courbe de taux à la hausse	11	13
100 points de base parallèle aux changements de la courbe de taux à la baisse	(16)	(33)
10 % de hausse dans le prix des actions	17	15
10 % de baisse dans le prix des actions	(15)	(14)
50 points de base de sensibilité à la hausse de l'écart des <i>spreads</i> de crédit ¹	18	27
50 points de base de sensibilité à la baisse de l'écart des <i>spreads</i> de crédit ¹	(21)	(22)

¹ Sensibilité de la PVIF après impôts.

La baisse des sensibilités de la PVIF aux stress de taux et de *spreads* de crédit est principalement liée aux évolutions de modèle à Q3 2018, notamment l'implémentation du risque de crédit combiné à la hausse des *spreads* de crédit sur l'année. Par ailleurs, l'implémentation de la prime de risque immobilier et la modélisation des produits structurés ont également impacté les sensibilités.

Risques de crédit des activités d'assurance

Le risque de crédit peut engendrer des pertes dues à des défaillances et entraîner une volatilité du compte de résultat et du bilan au travers des variations des *spreads* de crédit.

La direction de la société d'assurance du groupe est responsable du risque de crédit, ainsi que de la qualité et de la performance des portefeuilles de placement. L'évaluation de la solvabilité des

Risques

émetteurs et des contreparties se fonde essentiellement sur des opinions de crédit de réputation internationale et sur d'autres informations rendues publiques.

Les risques de crédit des placements font l'objet d'un suivi par rapport aux limites fixées par les filiales d'assurance et sont regroupés et soumis à la fonction Risque de crédit – Assurance Groupe. HSBC Group Insurance soumet les risques de crédit des placements à des *stress tests* en s'appuyant sur les sensibilités de *spread* de crédit et les probabilités de défaut. Un certain nombre d'instruments sont mis en œuvre pour gérer et surveiller les risques de crédit. Parmi ces instruments figure le Rapport de surveillance du crédit qui comprend une liste de surveillance des placements posant des problèmes de crédit, liste qui est communiquée deux fois par mois à la Direction Générale de HSBC Group Insurance et aux Responsables de la filière risques pays afin

d'identifier les investissements présentant le risque le plus sérieux de dépréciation future.

Qualité du crédit

Le tableau ci-après présente une analyse des bons du Trésor et assimilés ainsi que des obligations détenus par HSBC Assurances Vie selon le classement par qualité du crédit. Les cinq catégories de notation sont définies en page 91.

Seuls les actifs couvrant les passifs des contrats d'assurance non liés et les capitaux propres sont présentés dans le tableau, dans la mesure où les risques financiers au titre des actifs couvrant les passifs liés sont en majeure partie supportés par les assurés. 83 % des actifs figurant dans le tableau sont investis dans des titres notés "Strong".

Bons du Trésor et assimilés, obligations détenus par HSBC Assurances Vie

	31 décembre 2018		
	Strong	Good/Satisfactory	Total
Actifs financiers sous option juste valeur	2 150	429	2 579
– bons du Trésor et assimilés	–	–	–
– obligations	2 150	429	2 579
Investissements financiers	8 990	1 884	10 874
– bons du Trésor et assimilés	–	–	–
– obligations	8 990	1 884	10 874
Total	11 140	2 313	13 453

Risque de liquidité des activités d'assurance

Chaque trimestre, HSBC Assurances Vie est tenue de soumettre un rapport sur le risque de liquidité à HSBC Group Insurance aux fins de regroupement et d'analyse. Dans ces rapports, le risque de liquidité est évalué en mesurant les variations des flux de trésorerie nets cumulés attendus selon différents scénarios de stress, l'objectif étant de déterminer l'impact lié à la réduction de

la liquidité disponible attendue et à l'accélération des sorties de trésorerie. Pour ce faire, on prend par exemple pour hypothèse une diminution des affaires nouvelles ou des renouvellements et un accroissement des rachats ou des renoncements supérieur aux prévisions.

Les tableaux ci-après présentent les flux de trésorerie prévus non actualisés pour les passifs découlant des contrats d'assurance.

Maturité attendue des engagements au titre des contrats d'assurance

31 décembre 2018	Liquidités attendues (inescomptables)				Total
	< 1 an	1-5 ans	5-10 ans	> 10 ans	
Assurances non liées ¹	1 548	7 380	4 374	7 999	21 302
Assurances liées ¹	1	8	6	17	33
Total	1 550	7 388	4 380	8 017	21 335

¹ Les assurances non liées incluent les activités de non-vie.

Risques d'assurance

Les risques d'assurance correspondent aux risques de perte, autres que les risques financiers, transférés du titulaire du contrat d'assurance à l'assureur. Le risque d'assurance est mesuré principalement par le niveau des engagements nés des contrats.

Le profil de risque d'assurance de HSBC Assurances Vie n'a pas connu d'évolution importante au cours de 2018 (21,35 milliards EUR vs 21,87 milliards EUR en 2017).

Le principal risque rencontré par HSBC Assurances Vie est que, avec le temps, les coûts liés à l'acquisition et à l'administration

des contrats, aux remboursements de sinistres et aux versements de revenus peuvent dépasser le montant cumulé des primes perçues et des produits de placement. Les coûts liés aux remboursements de sinistres et aux versements de revenus peuvent dépendre de nombreux facteurs, dont l'évolution des taux de mortalité et de morbidité, des taux de renonciation et de rachat.

Les tableaux ci-après présentent une analyse de l'exposition du groupe au risque d'assurance par type d'activité.

Analyse des risques en assurance-vie – engagements envers les assurés

	Au	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices ¹	—	—
Assurance emprunteurs	36	39
Rentes	74	70
Assurance à terme et autres contrats long terme	11	11
Assurance non-vie	—	—
Total des assurances non liées²	121	120
Assurance-vie liée	33	38
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices ^{1,3}	21 181	21 695
Passifs sous contrats d'assurance hors investissements financiers	21 335	21 853

¹ Les contrats d'assurance et les contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéfices confèrent aux assurés le droit de recevoir, en sus des garanties dont ils sont assortis, des avantages additionnels qui constituent probablement une quote-part importante du total des avantages contractuels, mais dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion du groupe. Ces avantages additionnels se fondent, aux termes du contrat, sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'actifs ou sur le résultat de la société qui émet le contrat.

² L'assurance non liée comprend le reste des activités non-vie.

³ Même si les contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéfices sont des investissements financiers, le groupe continue de les comptabiliser dans les contrats d'assurance, comme l'y autorise la norme IFRS.

Sensibilité à l'évolution des hypothèses non économiques

Au sein du groupe, l'activité assurance-vie est comptabilisée selon la méthode de l'*embedded value*, laquelle fournit notamment un cadre d'appréciation du risque et de la valorisation. La sensibilité de la valeur actualisée des actifs à long terme liés aux contrats d'assurance existants ("PVIF" ou *Present Value of In-Force*) aux changements d'hypothèses économiques et non économiques est décrite à la Note 22 des annexes aux comptes consolidés.

A noter que le modèle de simulation utilisé a fait l'objet de plusieurs revues par des cabinets externes qui ont confirmé que ce dernier est conforme aux standards des marchés.

Gestion du risque réputationnel

Il n'y a eu aucun changement significatif de nos politiques et pratiques de gestion du risque de réputation au sein de HSBC France en 2018.

Vue d'ensemble

Le risque de réputation est lié aux perceptions des parties prenantes, qu'elles soient basées sur des faits ou non. Les attentes des parties prenantes changent constamment et le risque de réputation est donc dynamique et varie selon les zones géographiques, les groupes et les individus. Nous avons un engagement indéfectible à respecter les normes élevées que nous nous sommes fixées dans chaque juridiction. Toute défaillance des normes d'intégrité, de conformité, de service à la clientèle ou d'efficacité opérationnelle représente un risque de réputation potentiel.

Gouvernance et structure

L'élaboration des politiques, la gestion et l'atténuation du risque d'atteinte à la réputation sont coordonnées par nos comités de gestion du risque de réputation et de sélection du Client (*Reputational Risk and Client Selection Committees*), classés par secteur d'activité. Ces comités tiennent le Comité de Gestion des Risques au courant des domaines et des activités présentant un risque important pour la réputation et, le cas échéant, formulent des recommandations à l'intention de ce même comité pour atténuer ces risques. Les problèmes importants qui présentent un risque de réputation sont également signalés au Conseil d'Administration au travers du Comité des Risques, le cas échéant.

Principaux processus de gestion des risques

Chaque Ligne de Métier mondiale a mis en place un processus de gouvernance qui permet à son comité sur la politique de gestion du risque de réputation et de sélection du client de résoudre les problèmes de risque de réputation au bon niveau, en escaladant les décisions de façon adéquate. Les fonctions gèrent et escaladent les risques de réputation dans le cadre du dispositif de gestion des risques opérationnels.

Nos politiques définissent notre appétence au risque et nos procédures opérationnelles pour tous les domaines du risque réputationnel, y compris la prévention du crime financier, la conformité réglementaire, les préoccupations liées à la conduite, les impacts environnementaux, les droits de l'Homme et les relations avec les employés.

Gestion du Capital et du Levier

Approche et Politique de gestion du Capital

L'objectif de HSBC France en termes de gestion du capital vise à maintenir un niveau de capital adéquat par rapport à sa stratégie opérationnelle et à satisfaire aux exigences réglementaires à tout moment.

Les équipes en charge de la gestion du capital veillent à ce que la position de HSBC France réponde aux exigences réglementaires actuelles et à ce que les réglementations futures soient bien prises en compte. Au cours de l'année 2018, HSBC France a respecté l'ensemble de ses exigences de capital au sens de la réglementation émise par la Banque central européenne ("BCE"). Pour y parvenir, la banque élabore un plan annuel de capital approuvé par le Conseil d'Administration qui détermine la nature et le montant approprié de capital.

La politique de gestion du capital s'appuie sur un cadre défini au niveau du Groupe HSBC permettant une gestion cohérente des fonds propres.

Les filiales de HSBC France assujetties à des exigences réglementaires de capital sur une base individuelle gèrent leur capital de façon à maintenir un niveau de capital adéquat par rapport à leurs stratégies opérationnelles et à satisfaire aux exigences réglementaires.

Mesure du capital

La *Joint Supervisory Team* ("JST"), émanation des équipes de la BCE et de l'ACPR, assure la supervision de HSBC France et détermine les exigences en fonds propres qui lui sont applicables en conformité avec la réglementation bancaire.

Le cadre prudentiel de Bâle III, tout comme celui de Bâle II, est structuré autour de trois "piliers" : fonds propres réglementaires, surveillance prudentielle et discipline de marché. Bâle III a introduit un certain nombre d'exigences de coussins de fonds propres, qui incluent le coussin de conservation des fonds propres (CCB), le coussin contracyclique (CCyB) et d'autres coussins comme les coussins pour les institutions d'importance systémique mondiale (G-SII / O-SII).

Les règles de gestion du capital définissent le capital réglementaire et le capital économique comme les deux mesures principales de gestion et de contrôle du capital :

- le capital réglementaire dont HSBC France est tenu de disposer en adéquation avec les exigences définies par les régulateurs ; et
- le capital économique qui est la mesure interne du besoin en fonds propres nécessaires pour faire face aux risques auxquels HSBC France est exposé et qui constitue une part essentielle du processus interne d'évaluation de l'adéquation en capital.

Exigences réglementaires

A l'issue de l'exercice annuel de revue et d'évaluation (*Supervisory review and evaluation process* – SREP), la Banque centrale européenne (BCE) a fixé pour l'année 2019 à 3,00 % (contre 2,75 % en 2018) le niveau minimal de fonds propres pour HSBC France au titre de l'exigence Pilier 2 (*Pillar 2 requirement* – P2R).

HSBC France devra respecter, sur une base consolidée, un ratio de fonds propres totaux d'au moins 13,50 % en 2019 (contre 12,63 % en 2018). Cette exigence globale en fonds propres (*Overall capital requirement* – OCR) se décompose entre le minimum de 8 % de capital prévu à l'article 92.1 du règlement 575/2013, l'exigence de 2,50 % (contre 1,875 % en 2018) au titre du coussin de conservation au titre de l'article 129 de la directive 2013/36 et l'exigence Pilier 2 précédemment mentionnée.

L'exigence en fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) pour 2019 est de 10.00 %, hors *Pillar 2 guidance* – P2G.

Fonds propres réglementaires

La structure de fonds propres de HSBC France se répartit en trois principales catégories : les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2 en fonction de leurs caractéristiques.

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), de meilleure qualité, représentent la grande majorité des fonds propres de HSBC France. Ils comprennent les fonds propres part du groupe et les intérêts non contrôlants (sujets à l'application de limites), auxquels sont appliqués les retraitements et déductions prudentiels tels que définis par la réglementation (CRD IV et CRR). Ceux-ci incluent notamment les déductions des écarts d'acquisition (*goodwill*), des actifs incorporels, des actifs d'impôt différé ou le défaut de provisionnement vis-à-vis des pertes attendues en méthode IRB.

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1*) comprennent les instruments éligibles de capital n'appartenant pas aux fonds propres de base de catégorie 1, tels que définis par la réglementation CRR, et toute prime d'émission associée. Les instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 émis par des entités du secteur financier et détenus par la banque sont déduits des fonds propres additionnels.

Les fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*) comprennent notamment les emprunts subordonnés éligibles et les primes d'émission correspondantes. Les instruments de fonds propres de catégorie 2 émis par des entités du secteur financier et détenus par la banque sont déduits des fonds propres réglementaires correspondants.

Ratio de Levier

Le ratio de levier a été introduit par le cadre prudentiel Bâle III comme mesure non ajustée du risque afin de compléter les ratios de capital calculés par rapport aux encours pondérés par les risques. L'objectif de cette exigence est de prévenir l'accroissement de l'effet de levier dans le secteur bancaire en introduisant de nouvelles protections contre les risques de modèles et erreurs de mesure. En pratique, le ratio de levier rapporte les fonds propres de catégorie 1 au total des expositions inscrites au bilan et des expositions de hors-bilan pondérées avec des possibilités de compensation sur certains instruments de marché. Il est mis en œuvre à ce stade dans l'Union européenne à des fins de publication et d'information réglementaire mais ne constitue pas à ce stade une exigence contraignante.

Pilier 3 – Discipline de marché

Le Pilier 3 concerne la discipline de marché et vise à assurer la transparence de la communication financière des banques, *via* la publication d'informations complémentaires sur les risques, leur gestion et la position en fonds propres. HSBC France publie des données au titre du Pilier 3. Celles-ci sont disponibles dans la rubrique *Investor relations* du site Internet, www.hsbc.com

Indicateurs clés des fonds propres réglementaires (CRD IV)

	Au 31 décembre	
	CRD IV	
	2018 €m	2017 ¹ €m
Fonds propres disponibles¹		
Fonds propres de Base de Catégorie ¹	4 747	4 644
Fonds propres de Catégorie ¹	5 247	4 791
Fonds Propres Totaux	5 708	5 000
Actifs pondérés du risque	–	–
Risque de crédit	25 972	22 446
Risque de contrepartie	3 627	3 036
Risque de marché	3 455	5 188
Risque opérationnel	3 194	3 385
Exigence transitoire	–	1 324
Total actifs pondérés	36 248	35 379
Ratios de fonds propres transitionnels (%)		
Fonds propres de base de catégorie ¹	N/A	13,1 %
Fonds propres de catégorie ¹	N/A	13,5 %
Fonds propres totaux	N/A	14,1 %
Ratios de fonds propres pleins (%)		
Fonds propres de base de catégorie ¹	13,1 %	13,2 %
Fonds propres de catégorie ¹	14,5 %	13,8 %
Fonds propres totaux	15,7 %	14,6 %

¹ Reporté en transitionnel au 31 décembre 2017

Aperçu des Variations des Ratios de Fonds Propres

Fonds propres réglementaires

Ref*		Au 31 décembre 2018 €m	Au 31 décembre 2017 €m
	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves		
1	Instruments de capital versés	842	353
	– prime d'émission	475	16
2	Résultats non distribués	3 627	3 500
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	1 596	1 483
5	Ajustements transitoires découlant d'intérêts minoritaires supplémentaires	–	6
5a	Profits ou pertes éligibles	(32)	60
6	Fonds propres de base de catégorie 1 avant les filtres prudentiels	6 032	5 403
	Fonds propres de base de catégorie 1 : filtres prudentiels		
7	Correction de valeurs supplémentaires	(173)	51
8	Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	(420)	(308)
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	23	70
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(107)	(98)
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	(57)	113
19	Instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important	(553)	(528)
22	Montant dépassant le seuil de 15 %	–	(59)
28	Total des ajustements des CET1 découlant de filtres prudentiels	(1 286)	(759)
29	Fonds propres de base de catégorie 1	4 747	4 644
	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments		
30	Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres AT1	500	200
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 avant les filtres prudentiels	500	200
	Fonds propres additionnels de catégorie 1 : filtres prudentiels		
41b	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de catégorie 2 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du règlement (UE) n°575/2013"	–	(53)
43	Total des ajustements des AT1 découlant de filtres prudentiels	–	(53)
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1	500	147
45	Fonds propres de Catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	5 247	4 791
	Fonds propres de catégorie 2 (T2)		
46	Instruments de capital et emprunts subordonnés éligibles en tant que fonds propres T2	876	576
51	Fonds propres de catégorie 2 avant les filtres prudentiels	876	576
	Fonds propres de catégorie 2: filtres prudentiels		
55	Détentions directes et indirectes d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles)	(415)	(368)
57	Total des ajustements des T2 découlant de filtres prudentiels	(415)	(368)
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	461	208
59	Total Fonds propres (TC = T1 + T2)	5 708	5 000
60	Total Actifs pondérés du risque	36 248	35 379
	Ratios de fonds propres et coussins		
61	Fonds propres de Base de Catégorie 1	13,1 %	13,1 %
62	Fonds propres de Catégorie 1	14,5 %	13,5 %
63	Fonds propres totaux	15,7 %	14,1 %
64	Exigence de coussin spécifique pour l'institution	6,4 %	5,8 %
65	– exigence de coussin de conservation des fonds propres	1,9 %	1,3 %
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour répondre aux coussins	6,4 %	5,8 %
	Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)		
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	8	8
73	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	529	506
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies)	156	225

* Les références correspondent aux lignes des tableaux EBA lorsque applicable.
Reporté en transitionnel au 31 décembre 2017

1 Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour répondre aux coussins après les exigences de fonds propres du Pilier 1.

Les fonds propres totaux ont augmenté de 0.7 milliard EUR en 2018 ; l'explication des principaux mouvements est disponible dans la note 1 dans la section "Evènements significatifs".

Actifs pondérés du risque par type de risque

	Actifs pondérés du risque		Exigences de fonds propres ¹	
	2018	2017	2018	2017
	€m	€m	€m	€m
Risque de crédit ²	25 972	22 446	2 078	1 796
Risque de contre – partie	3 627	3 036	290	243
Risque de marché	3 455	5 188	276	415
Risque opérationnel	3 194	3 385	256	271
Exigence transitoire	–	–	–	–
Au 31 décembre	36 248	35 379	2 900	2 831

Actifs pondérés du risque par métier

	Actifs pondérés du risque		Exigences de fonds propres ¹	
	2018	2017	2018	2017
	€m	€m	€m	€m
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	4 989	4 615	399	369
Banque d'entreprises	12 677	11 133	1 014	891
Banque de Financement d'investissement et de Marchés	15 915	16 713	1 273	1 337
Banque privée	1 213	985	97	79
Corporate Centre	1 454	609	116	49
Exigence transitoire	–	1 324	–	106
Au 31 décembre	36 248	35 379	2 900	2 831

1 "Exigences de fonds propres", ici et dans tous les tableaux où le terme est utilisé, représente l'exigence minimale de fonds propres du pilier 1 à hauteur de 8 % des actifs pondérés du risque.

2 "Risque de crédit", ici et dans tous les tableaux où le terme est utilisé, exclut le risque de contrepartie.

Facteurs de variation des actifs pondérés

	Mise à jour de modèles				Changement méthodologique		Acquisitions et cessions	Mouvement de change	Total RWA
	Taille de l'actif	Qualité des actifs	Portefeuille passant en approche IRB	Nouveau/ mise à jour de modèle	Mise à jour interne	Mise à jour externe – Régulateur			
Actifs pondérés au 31 décembre 2017									35 379
Risque de contrepartie (y inclus le risque d'ajustement de valeur)	12	(86)					665		3 627
Risque de crédit (y inclus fonds de défaut)	2 471	(397)			211		1 241		25 972
Risque de Marché	(1 879)				35		111		3 455
Risque Opérationnel	(192)								3 194
Exigence transitoire							(1 324)		(1 324)
Actifs pondérés au 31 décembre 2018									36 248

Les actifs pondérés du risque ont augmenté de 868 millions EUR, principalement du fait de la hausse des actifs pondérés au titre du risque de crédit du fait de l'acquisition de la succursale de Grèce et d'une filiale HSBC Polska SA à la maison mère HSBC Bank plc

ainsi qu'à une très forte activité. Cette hausse est partiellement compensée par la suppression de l'exigence transitoire et par la baisse des risques de marchés.

Ratio de Levier au 31 décembre

	Au 31 décembre	
	2018	2017
	€m	€m
Fonds propres de catégorie 1	5 247	4 791
Exposition au levier	144 188	130 580
Ratio de levier % – transitionnel	N/A	3,7%
Ratio de levier % – plein	3,6	3,6%

En 2018, les fonds propres de catégorie 1 ont progressé de 456 millions EUR jusqu'à un montant de 5 247 millions EUR. En parallèle, l'exposition au levier a augmenté de 13,6 milliards EUR, jusqu'à 144 milliards EUR, du fait de la réintégration dans le calcul de l'exposition des deals de pensions hors-bilan (dont la date de valeur n'est pas encore atteinte) qui, à tort, n'étaient pas inclus jusqu'ici ainsi qu'en raison d'une très forte activité.

Etats financiers consolidés

	Page
Compte de résultat consolidé	147
Etat consolidé du résultat global	148
Bilan consolidé	149
Tableau des flux de trésorerie consolidés	150
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	151

Notes annexes aux comptes consolidés

1	Base d'établissement et principales méthodes comptables	152
2	Regroupement d'entreprises et cession de filiales	168
3	Commissions nettes	169
4	Résultat net des instruments financiers à la juste valeur et obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat	170
5	Primes d'assurance nettes, engagements nets de sinistres et variation des dettes aux assurés	170
6	Produit net bancaire (éléments significatifs)	172
7	Salaires et avantages au personnel, paiements à base d'actions	172
8	Honoraires des Commissaires aux comptes	177
9	Impôt sur les bénéfices et impôts différés	177
10	Dividendes	180
11	Bénéfices par action	180
12	Portefeuille de transaction (Actif)	181
13	Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur	181
14	Juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur	188
15	Actifs financiers sous option juste valeur par compte de résultat	189
16	Instruments dérivés	189
17	Investissements financiers	192
18	Actifs remis en garantie de passifs, collatéraux acceptés en garantie d'actifs et actifs financiers transférés	193
19	Participations dans les entreprises liées et partenariats	194
20	Informations relatives aux implantations pays par pays	194
21	Entités structurées	195
22	Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles	197
23	Comptes de régularisation et autres actifs et immobilisations corporelles	200
24	Portefeuille de transaction (Passif)	201
25	Passifs financiers sous option juste valeur	202
26	Dettes représentées par un titre	202
27	Comptes de régularisation et autres passifs	202
28	Provisions pour risques et charges	202
29	Dettes subordonnées	203
30	Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité	203
31	Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif	207
32	Intérêts non contrôlant	207
33	Capital social appelé	208
34	Engagements de financement et de garantie	208
35	Contrats de location	209
36	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC	210
37	Transactions avec des parties liées	211
38	Impacts des reclassements liés à l'adoption de la norme IFRS 9	213
39	Evénements postérieurs à la clôture	216
40	Liste des sociétés consolidées	217
	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	220

Compte de résultat consolidé¹

Au 31 décembre 2018

	Notes	2018 €m	2017 €m
Marge nette d'intérêt		1 011	1 048
- intérêts et produits assimilés		1 622	1 568
- intérêts et charges assimilées		(611)	(520)
Commissions nettes	3	593	574
- commissions (produits)	3	866	864
- commissions (charges)	3	(273)	(290)
Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur ^{2,3}	4	24	291
Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat ³	4	(638)	616
Variation de juste valeur de la dette à long terme et des dérivés incorporés	4	(2)	(1)
Variation de juste valeur des actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat	4	113	N/A
Résultat net de cession des investissements financiers		14	107
Dividendes reçus		-	5
Primes d'assurance nettes	5	2 026	1 861
Autres produits d'exploitation		70	8
Total du produit net bancaire		3 211	4 509
Engagements nets des sinistres, prestations versées et variation des dettes aux assurés	5	(1 475)	(2 602)
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit		1 736	1 907
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit		10	(81)
Produit net bancaire		1 746	1 826
- frais de personnel	7	(899)	(891)
- frais généraux et administratifs		(755)	(674)
- dotations aux amortissements des immobilisations corporelles		(40)	(37)
- dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles		(7)	(5)
Total des charges d'exploitation		(1 701)	(1 607)
Résultat d'exploitation		45	219
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	19	-	-
Résultat avant impôt		45	219
Impôt sur les bénéfices	9	(63)	(43)
Résultat net		(18)	176
Attribuable à :			
- résultat net part du Groupe		(17)	177
- part des intérêts non contrôlant		(1)	(1)
Bénéfice par action	11	(0,24)	2,63
Bénéfice par action après dilution	11	(0,24)	2,63
Dividende par action	10	-	6,11

1 Au 1^{er} janvier 2018, le Groupe HSBC a adopté la norme IFRS 9 ainsi que certains changements volontaires de présentation comptable. L'information comparative n'a pas été retraitée, à l'exception des éléments mentionnés au renvoi 3.

2 Depuis le 1^{er} janvier 2018, certains passifs financiers structurés sont classés dans les "Passifs financiers sous option juste valeur". Ces passifs financiers étaient précédemment inclus dans le "Portefeuille de transaction". En conséquence, les variations de juste valeur de ces instruments attribuables aux variations du risque de crédit propre sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global alors qu'elles impactaient le compte de résultat en 2017. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour l'année 2017, un retraitement aurait eu pour effet une augmentation du "Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur" de 86 millions EUR ainsi qu'une hausse de 30 millions EUR des charges d'impôt avec une diminution équivalente des autres éléments du résultat global.

3 La présentation des lignes "Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur" et "Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat" a été revue. Les montants relatifs au 31 décembre 2017 ont été modifiés en conséquence.

Etat consolidé du résultat global¹

Au 31 décembre 2018

	Notes	2018 €m	2017 €m
Résultat net		(18)	176
Autres éléments du résultat global			
Éléments pouvant être reclassés par la suite en compte de résultat sous certaines conditions :			
Titres disponibles à la vente :		N/A	(51)
– profits/(pertes)		N/A	21
– plus/(moins)-values de cession transférées dans le compte de résultat		N/A	(104)
– pertes de valeur comptabilisées en compte de résultat		N/A	–
– impôt différé		N/A	32
Instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global :		(24)	N/A
– profits/(pertes)	16	(21)	N/A
– plus/(moins)-values de cession transférées dans le compte de résultat	16	(14)	N/A
– pertes de valeur comptabilisées en compte de résultat	16	–	N/A
– impôt différé		11	N/A
Couvertures de flux de trésorerie :		47	35
– profits/(pertes)		20	(31)
– profits/(pertes) reclassés dans le compte de résultat		54	85
– impôt différé		(27)	(19)
Différence de change nette d'impôt différé		–	(2)
Éléments ne pouvant pas être reclassés par la suite en compte de résultat :			
Gains/(pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies :		4	(4)
– avant impôt différé	7	8	(5)
– impôt différé		(4)	1
Variation du risque de crédit propre des passifs financiers évalués à la juste valeur sur option ² :		158	(17)
– profits/(pertes)		241	(21)
– impôt différé		(83)	4
Actions évaluées à la juste valeur par les autres éléments du résultat global :		–	N/A
– profits/(pertes)		–	N/A
– impôt différé		–	N/A
Total des autres éléments du résultat global		185	(39)
Total du résultat global		167	137
Total des produits et charges :			
– part du Groupe		168	138
– part des intérêts non contrôlant		(1)	(1)
Total du résultat global		167	137

¹ Au 1^{er} janvier 2018, le Groupe HSBC a adopté la norme IFRS 9. L'information comparative n'a pas été retraitée.

² Depuis le 1^{er} janvier 2018, certains passifs financiers structurés sont classés dans les "Passifs financiers sous option juste valeur". Ces passifs financiers étaient précédemment inclus dans le "Portefeuille de transaction". En conséquence, les variations de juste valeur de ces instruments attribuables aux variations du risque de crédit propre sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global alors qu'elles impactaient le compte de résultat en 2017. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour l'année 2017, un retraitement aurait eu pour effet une diminution des autres éléments du résultat global de 86 millions EUR ainsi qu'une hausse de 30 millions EUR des charges d'impôt avec une augmentation équivalente dans le compte de résultat.

Bilan consolidé¹

Au 31 décembre 2018

	Notes	2018 €m	2017 €m
Actif			
Caisse, banques centrales et CCP		9 018	14 630
Comptes d'encaissement		437	435
Portefeuille de transaction ³	12	16 966	22 401
Actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat	15	10 495	—
Actifs financiers sous option juste valeur	15	—	8 605
Instruments dérivés	16	31 777	34 407
Prêts et créances sur les établissements de crédit ³		6 197	4 843
Prêts et créances sur la clientèle ³		46 997	44 856
Opérations de prise en pension – hors-trading		32 835	13 781
Investissements financiers	17	16 502	20 548
Actifs destinés à la vente		30	—
Comptes de régularisation et autres actifs ³	23	8 460	1 915
Impôt courant		154	130
Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	19	2	2
Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	22	920	766
Actifs d'impôt différé	9	156	225
Total de l'actif		180 946	167 544
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit ³		10 828	13 297
Comptes créditeurs de la clientèle ³		41 906	38 277
Opérations de mise en pension – hors-trading		18 921	6 586
Comptes d'encaissement		269	490
Portefeuille de transaction ^{2,3}	24	23 145	32 436
Passifs financiers sous option juste valeur ²	25	14 584	7 565
Instruments dérivés	16	31 298	33 229
Dettes représentées par un titre	26	2 472	5 159
Comptes de régularisation et autres passifs ³	27	8 437	2 086
Impôt courant		61	29
Passifs des contrats d'assurance	5	21 335	21 853
Provisions	28	75	103
Passifs d'impôt différé	9	155	152
Dettes subordonnées	29	876	576
Total des dettes		174 362	161 838
Fonds propres			
Capital social appelé	33	367	337
Primes d'émission	33	475	16
Autres fonds propres	10	500	200
Autres réserves		1 566	1 600
Report à nouveau et résultat de la période		3 647	3 523
Total des fonds propres – part du Groupe		6 555	5 676
Part des intérêts non contrôlant	32	29	30
Total des fonds propres		6 584	5 706
Total du passif		180 946	167 544

1 Au 1^{er} janvier 2018, le Groupe HSBC a adopté la norme IFRS 9. L'information comparative n'a pas été retraitée.

2 À compter du 1^{er} janvier 2018, certains passifs financiers structurés sont classés dans les "Passifs financiers sous option juste valeur". Ceux-ci étaient auparavant inclus dans les "Portefeuille de transaction (Passif)". Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Un retraitement aurait augmenté les "Passifs financiers sous option juste valeur" de 2.7 milliards EUR au 31 décembre 2017, avec une diminution équivalente de la ligne "Portefeuille de transaction (Passif)".

3 Au 1^{er} janvier 2018, le Groupe HSBC a adopté la norme IFRS 9 ainsi que certains changements volontaires de présentation comptable. L'information comparative n'a pas été retraitée. À l'actif, les dépôts de garantie espèces, appels de marge et comptes de règlements ont été reclassés des postes "Portefeuille de transaction (Actif)", "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle" vers les "Comptes de régularisation et autres actifs". Au passif, les dépôts de garantie espèces, appels de marge et comptes de règlements ont été reclassés des postes "Portefeuille de transaction (Passif)", "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle" vers les "Comptes de régularisation et autres passifs".

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Au 31 décembre 2018

	Notes	2018 €m	2017 €m
Résultat avant impôt		45	219
Retraitement des éléments non monétaires		56	119
- amortissements, dépréciations et provisions		47	42
- flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		(16)	(107)
- part des résultats des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint		-	-
- (gain)/perte sur cession de filiales		-	-
- pertes attendues sur portefeuille de crédit et dépréciations pour risque de crédit		(9)	79
- provisions (y compris provision pour retraites)		18	32
- paiement à base d'actions		12	12
- autres éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts		5	29
- élimination des écarts de conversion		(1)	32
Variation des actifs et passifs d'exploitation		2 972	6 731
- variation nette sur titres de transaction et dérivés		(132)	9 445
- variation des prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle		(1 907)	(4 687)
- variation sur opérations de prise en pension - hors trading		(8 763)	166
- variation des actifs financiers sous option juste valeur par le compte de résultat		681	(1 301)
- variation des autres actifs		1 023	48
- variation des comptes créditeurs de la clientèle et des établissements de crédit		(1 443)	5 293
- variation des opérations de mise en pension - hors trading		12 335	(1 006)
- variation des dettes représentées par un titre		(2 687)	(1 457)
- variation des passifs financiers sous option juste valeur		4 529	(926)
- variation des autres passifs		(596)	1 168
- dividendes reçus		-	-
- prestations versées au titre des régimes de retraite à prestations définies		-	-
- impôts payés		(68)	(12)
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation		3 073	7 069
Acquisition d'investissements financiers		(5 227)	(1 602)
Flux nets sur investissements financiers		6 434	7 135
Flux nets de trésorerie sur acquisition d'actifs corporels		(11)	(92)
Flux nets de trésorerie sur cession de portefeuilles de prêts et comptes de la clientèle		-	-
Flux nets sur cession/acquisition de <i>Goodwill</i> et actifs incorporels		(115)	(49)
Flux nets de trésorerie sur cession/acquisition de filiales, entités mises en équivalence et opérations conjointes ¹		(13)	-
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		1 068	5 392
Émissions d'actions et autres instruments de capitaux propres ³	33	788	200
Rachat d'actions propres		-	-
Rachat d'actions préférentielles et autres instruments de capitaux propres		-	-
Passifs subordonnés émis	29	300	300
Passifs subordonnés remboursés		-	-
Dividendes versés ²	10	(62)	(505)
Flux nets de trésorerie sur évolution de la participation dans les filiales		-	-
Dividendes versés aux intérêts non contrôlant		-	-
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financements		1 026	(5)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		5 167	12 456
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		22 231	9 807
Effet de change sur la trésorerie		4	(32)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		27 402	22 231
Trésorerie et équivalents de trésorerie :			
- Caisse, banques centrales et CCP		9 018	14 630
- Comptes d'encaissement		437	435
- Prêts et créances sur les établissements de crédit inférieurs à un mois		2 022	1 985
- Opérations de prise en pension avec les établissements de crédit de maturité inférieure ou égale à un mois		15 717	5 426
- Effets publics et valeurs assimilées de moins de 3 mois		477	245
- Déduction des comptes d'encaissement		(269)	(490)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre		27 402	22 231

¹ Ce flux correspond au montant versé pour l'acquisition des activités de la succursale grecque de HSBC France le 1er janvier 2018 et des deux filiales HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC et HSBC Bank Polska S.A. acquises le 1^{er} août 2018 auquel s'additionne le montant du poste "Caisse, banques centrales et CCP" de ces trois entités (voir Note 2).

² La ligne "Dividendes versés" inclut les coupons sur instruments classés en autres fonds propres.

³ Les émissions d'actions et de fonds propres additionnels de catégorie 1 sont détaillés dans la Note 1 "Événements Significatifs" et dans les notes 10 et 33.

Les activités d'exploitation sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe HSBC France.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Au 31 décembre 2018

	Autres réserves									
	Capital social appelé et primes d'émission	Autres fonds propres	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Couverture de flux de trésorerie	Ecarts de conversion	Réserve de fusion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts non contrôlant	Total des capitaux propres
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 31 décembre 2017	353	200	3 523	110	(70)	(27)	1 587	5 676	30	5 706
Impacts liés à la transition à IFRS 9 ¹	—	—	28	(59)	—	—	—	(31)	—	(31)
Au 1^{er} janvier 2018^{1,2}	353	200	3 551	51	(70)	(27)	1 587	5 645	30	5 675
Résultat net ³	—	—	(17)	—	—	—	—	(17)	(1)	(18)
Autres éléments du résultat global	—	—	162	(24)	47	—	—	185	—	185
– instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	(24)	—	—	—	(24)	—	(24)
– actions à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	—	47	—	—	47	—	47
– gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	—	—	4	—	—	—	—	4	—	4
– variation du risque de crédit propre des passifs financiers évalués à la juste valeur sur option ³	—	—	158	—	—	—	—	158	—	158
– écart de change	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total du résultat global	—	—	145	(24)	47	—	—	168	(1)	167
– fonds propres additionnels	489	300	—	—	—	—	—	789	—	789
– dividendes ⁴	—	—	(62)	—	—	—	—	(62)	—	(62)
– paiements à base d'actions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– coûts des accords de paiement à base d'actions	—	—	6	—	—	—	—	6	—	6
– impact des regroupements d'entreprises et autres mouvements ⁵	—	—	7	2	—	—	—	9	—	9
Total autres variations des capitaux propres	489	300	(49)	2	—	—	—	742	—	742
Au 31 décembre 2018	842	500	3 647	29	(23)	(27)	1 587	6 555	29	6 584
Au 1 ^{er} janvier 2017	353	—	3 871	161	(105)	(25)	1 587	5 842	31	5 873
Résultat net	—	—	177	—	—	—	—	177	(1)	176
Autres éléments du résultat global	—	—	(21)	(51)	35	(2)	—	(39)	—	(39)
– titres disponibles à la vente	—	—	—	(51)	—	—	—	(51)	—	(51)
– couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	—	35	—	—	35	—	35
– gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	—	—	(4)	—	—	—	—	(4)	—	(4)
– variation de la juste valeur des passifs financiers évalués à la juste valeur liés aux variations du risque de crédit propre	—	—	(17)	—	—	—	—	(17)	—	(17)
– écart de change	—	—	—	—	—	(2)	—	(2)	—	(2)
Total du résultat global	—	—	156	(51)	35	(2)	—	138	(1)	137
– fonds propres additionnels	—	200	—	—	—	—	—	200	—	200
– dividendes	—	—	(505)	—	—	—	—	(505)	—	(505)
– paiements à base d'actions	—	—	(8)	—	—	—	—	(8)	—	(8)
– coûts des accords de paiement à base d'actions	—	—	6	—	—	—	—	6	—	6
– autres mouvements	—	—	4	—	—	—	(1)	3	—	3
– transferts	—	—	(1)	—	—	—	1	—	—	—
Total autres variations des capitaux propres	—	200	(504)	—	—	—	—	(304)	—	(304)
Au 31 décembre 2017	353	200	3 523	110	(70)	(27)	1 587	5 676	30	5 706

Les renvois suivant concernent le tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2018 :

- L'impact sur les capitaux propres de la Transition IFRS 9 est de (31) millions EUR.
- La borne d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 présente les montants avant l'acquisition des activités du Groupe HSBC en Grèce par la succursale grecque de HSBC France, dont les impacts sont présentés dans les mouvements de l'exercice.
- Au 31 décembre 2018, le montant cumulé de la variation de juste valeur attribuable aux variations de risque de crédit propre des passifs financiers sous option juste valeur s'élève à un gain de 56 millions EUR (au 31 décembre 2017 : une perte de (81) millions EUR). Cela inclut un retraitement de 14 millions EUR lié à l'adoption de la norme IFRS 9, portant sur certains passifs financiers classés dans les "Passifs financiers sous option juste valeur". Ces passifs financiers étaient précédemment inclus dans le "Portefeuille de transaction (Passif)". L'information comparative n'a pas été retraitée.
- Le montant des dividendes inclut le coupon versé au titre des autres instruments de capitaux propres pour un montant de 15,6 millions EUR.
- Au 31 décembre 2018, les autres mouvements comprennent (21) millions EUR liés au transfert des activités du Groupe HSBC en Grèce vers la succursale grecque de HSBC France le 1^{er} janvier 2018, ainsi que 38 millions EUR liés à l'acquisition des deux filiales HSBC Institutional Securities Services (Ireland) DAC et HSBC Bank Polska S.A. le 1^{er} août 2018.

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés de HSBC France sont disponibles sur demande auprès du siège de HSBC France, 103 avenue des Champs-Élysées – 75419 Paris Cedex 08 ou sur les sites Internet www.hsbc.com et www.hsbc.fr.

Les présents états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 19 février 2019.

1.1 Base d'établissement

(a) Conformité avec les normes comptables internationales "International Financial Reporting Standards"

Les états financiers consolidés de HSBC France ont été établis dans le respect des normes IFRS telles que publiées par l'IASB et incluent les interprétations formulées par l'*IFRS Interpretations Committee*, telles que validées par l'Union européenne ("UE"). Au 31 décembre 2018, toutes les normes applicables aux états financiers consolidés de l'exercice clos à cette date avaient été adoptées par l'UE et il n'existait aucune différence, concernant HSBC France, entre les normes IFRS adoptées par l'UE et les normes IFRS publiées par l'IASB.

Normes adoptées durant l'exercice clos au 31 décembre 2018

HSBC France a adopté la norme IFRS 9 "Instruments financiers" au 1^{er} janvier 2018 à l'exception des dispositions liées à la présentation des gains et pertes sur passifs financiers évalués à la juste valeur sur option qui ont été adoptées depuis le 1^{er} janvier 2017. Ceci inclut l'adoption des amendements à la norme IFRS 9 "Clauses de remboursements anticipés prévoyant une compensation négative" qui est effective à compter du 1^{er} janvier 2019 et dont l'impact n'est pas significatif pour HSBC France. La norme IFRS 9 autorise la non adoption de la phase 3 et le maintien d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture. Les effets liés à la mise en oeuvre de la phase 1 "Classification et Evaluation" et de la phase 2 "Dépréciation" de la norme IFRS 9 ont été appliqués rétrospectivement par ajustement de la borne d'ouverture en date de transition. Comme autorisé par les exigences liées à la transition IFRS 9, HSBC France n'a pas procédé au retraitement des exercices comparatifs.

L'adoption de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 a réduit la situation nette du groupe HSBC France de 31 millions EUR nets d'impôts différés, avec une augmentation de 5 millions EUR liée à la phase "Classification et Évaluation" et une diminution de 36 millions EUR liée à la phase "Dépréciation". La transition IFRS 9 a eu pour effet de diminuer le ratio CET1 transitionnel de 2 points de base. Le montant total des provisions pour pertes de crédit attendues au 1^{er} janvier 2018 est de 578 millions EUR pour les actifs financiers au coût amorti, de 16 millions EUR pour les engagements et garantie et de 5 millions EUR sur les actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global. Pour plus de détails se référer à la Note 38.

Par ailleurs, le groupe HSBC France a adopté les exigences de la norme IFRS 15 "Reconnaissance des Revenus" et plusieurs interprétations et amendements normatifs qui ont eu un impact non significatif sur les états financiers consolidés de HSBC France.

Exigences liées à la transition IFRS 9

Les principales différences entre IAS 39 et IFRS 9 ont été présentées dans l'actualisation du Document de référence et le Rapport Financier Semestriel 2018 (se référer aux pages 37 à 40).

Les résultats de ces changements sont inclus dans la réconciliation des bilans consolidés au 31 décembre 2017 sous IAS 39 et au 1^{er} janvier 2018 sous IFRS 9, comme détaillé dans la Note 38.

Changements de méthodes comptables

Bien que non requis par l'adoption de IFRS 9, des changements volontaires de méthodes et de présentation comptable ont été faits en complément de l'adoption de IFRS 9. L'effet des changements de présentation au 1^{er} janvier 2018 est inclus dans la réconciliation comme indiqué dans la Note 38 et les comparatifs n'ont pas été retraités.

- Le Groupe HSBC a souhaité s'aligner sur les pratiques de marché en matière de présentation de certains passifs financiers structurés. Il a été décidé d'effectuer un changement dans les méthodes comptables et dans la présentation des 'comptes clients et autres dettes émises' classés en *Trading*, changement approprié dans la mesure où cela contribue à aligner la présentation de ces instruments sur les instruments financiers similaires de nos pairs et de fournir une meilleure information des effets de ces passifs financiers sur la situation financière et la performance de la banque. Ainsi, ces instruments ne seront plus classés dans la catégorie "passifs de transaction" mais, comme étant désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, puisqu'ils sont gérés et que leur performance est évaluée à la juste valeur. Une autre conséquence de ce changement de présentation est que les variations de juste valeur au titre du risque de crédit propre de ces éléments sont présentées dans le poste "Autres éléments du résultat global", les autres variations étant présentées dans le compte de résultat conformément aux principes comptables du Groupe HSBC adoptés en 2017 (suite à l'adoption anticipée des exigences de la norme IFRS 9 relative à la présentation des gains et des pertes sur les passifs financiers désignés à la juste valeur).
- Les dépôts de garantie espèces, appels de marge et compte de règlements ont été reclassés de "Portefeuille de transaction (Actif)" et de "Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle" en "Comptes de régularisation et autres actifs" et de "Passif de transaction" et "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle" à "Compte de régularisation et autres passifs". La modification de la présentation des actifs financiers est conforme à la norme IFRS 9 et la modification de la présentation des passifs financiers est considérée plus pertinente au regard de l'évaluation appliquée aux actifs financiers de même nature.

(b) Evolution des principes comptables

Amendements mineurs aux IFRS

L'IASB a publié des amendements mineurs aux normes IFRS qui prennent effet au 1^{er} janvier 2019, dont certains ont été adoptés pour leur mise en oeuvre en UE. HSBC France n'attend pas d'impact significatif, une fois adopté, sur les états financiers consolidés.

Principales nouvelles normes IFRS

L'IASB a publié les normes IFRS 16 "Contrats de locations" et IFRS 17 "Contrats d'assurance". IFRS 16 a été approuvée pour une mise en oeuvre en UE et IFRS 17 n'a pas encore été adoptée. En outre, un amendement à IAS 12 "Impôts sur le résultat" n'a pas encore été adopté.

IFRS 16 "Contrats de locations"

La norme IFRS 16 "Contrats de locations" est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La norme IFRS 16 modifie pour le preneur le traitement comptable des contrats de location simple (contrats de location dits opérationnels) pour les rapprocher du traitement comptable applicable aux contrats de financement tel que défini par la norme IAS 17 « Contrats de location ». Les preneurs comptabilisent un droit d'utilisation représentatif de l'actif loué ainsi qu'une dette au bilan correspondant à l'engagement de paiements des loyers. L'actif est amorti sur la durée du contrat de location et le passif financier sera comptabilisé au coût amorti. Le traitement comptable applicable au bailleur est en substance identique à celui prévalant sous IAS 17. Au 1^{er} janvier 2019, HSBC France a adopté la norme par application de la méthode rétrospective modifiée dans laquelle l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme est comptabilisé comme un ajustement des capitaux propres et les comparatifs ne sont pas retraités.

L'adoption de la norme augmente le montant de l'actif de 219 millions EUR et augmente le montant du passif financier du même montant sans impact sur l'actif net ou les capitaux propres.

IFRS 17 "Contrats d'assurance"

La norme IFRS 17 "Contrats d'assurance" a été publiée en mai 2017 et définit les exigences qu'une entité doit appliquer pour comptabiliser les contrats d'assurance qu'elle établit et les contrats de réassurance qu'elle détient. IFRS 17 entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021. Toutefois, l'IASB envisage de reporter la date de mise en œuvre d'un an et pourrait apporter des modifications supplémentaires à la norme. Le groupe est en train de mettre en œuvre IFRS17. Les pratiques de place et l'interprétation de la norme, sont toujours en cours, pouvant être à l'origine d'évolutions rendant l'analyse d'impact incertain.

Amendement à IAS 12 "Impôts sur le résultat"

Un amendement à IAS 12 a été publié en décembre 2017 dans le cadre de la revue annuelle. L'amendement précise qu'une entité doit comptabiliser les incidences fiscales de la distribution de dividendes au même endroit que celui ayant servi de support à l'enregistrement de la transaction d'origine. Cet amendement prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et est appliqué aux conséquences fiscales des distributions comptabilisées à compter du début de la première période de comparaison.

(c) Devises

Les éléments portés dans les états financiers de chacune des entités de HSBC France sont évalués en utilisant la monnaie en usage dans le principal espace économique où s'exercent les activités de l'entité concernée ("monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés du groupe HSBC France sont présentés en euros.

Les transactions en devises sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, à l'exception des actifs et des passifs non monétaires évalués au coût historique, qui sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les différences de change sont incluses dans les autres éléments du résultat global ou dans le compte de résultat selon que le gain ou la perte sur cet élément est inscrit dans les autres éléments du résultat global ou dans le compte de résultat.

Dans les états financiers consolidés, les actifs, les passifs et les résultats des activités à l'étranger, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis dans la monnaie de présentation du groupe à la date de clôture. Les différences de change sont constatées dans les autres éléments du résultat global. A la cession d'une opération réalisée à l'étranger, les différences de change comptabilisées précédemment dans les autres éléments du résultat global sont reclassées dans le compte de résultat.

(d) Présentation de l'information

Certaines informations à fournir concernant la nature et l'étendue des risques liés aux contrats d'assurance et aux instruments financiers sont publiées dans la partie "Synthèse des risques" pages 72 à 141.

Les informations à fournir concernant le capital sont publiées dans la partie "Gestion du Capital et du Levier" pages 142 à 145.

Les informations relatives aux activités de titrisation et aux produits structurés du groupe HSBC France sont publiées dans la Note 21 pages 195 à 196.

Les sections ci-après sont présentées dans la partie "Synthèse des risques" :

- Risques de crédit : pages 89 et suivantes.
- Risques de marchés : pages 112 et suivantes.
- Risque de liquidité : pages 109 et suivantes.
- Risques liés aux activités d'assurance : pages 137 et suivantes.
- Gestion et allocation du capital : pages 142 et suivantes.

Les informations relatives aux résultats par métiers (IFRS 8) sont publiées dans le rapport de gestion en pages 12 et 14.

Les éléments relatifs aux informations à fournir dans le Pilier 3 sont disponibles dans un document séparé publié par le groupe HSBC France et disponible sur le site Internet hsbc.com.

(e) Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures. En raison des incertitudes et du niveau élevé de subjectivité inhérents à la comptabilisation ou à l'évaluation des éléments listés ci-après, il est possible que les résultats futurs définitifs des opérations concernées diffèrent des estimations retenues dans le cadre de la préparation des états financiers 2018. La Direction estime que tous les ajustements récurrents et normaux, indispensables à une présentation fidèle du résultat net, de la situation financière et des flux de trésorerie de HSBC France au titre de la période présentée, ont été pris en compte. La Direction estime que parmi les principes comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants pour HSBC France sont listés ci-dessous :

- Dépréciations pour créances douteuses : voir la partie "Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France" aux pages 89 et suivantes ;
- Impôts différés actifs : voir la Note 9 ;
- Évaluation des instruments financiers : voir la Note 13 ;

Notes annexes aux comptes consolidés

- Dépréciation des écarts d'acquisition : voir la Note 22 ;
- PVIF : voir la Note 22 ;
- Provisions pour litiges : voir les Notes 28 et 36.

(f) Analyse sectorielle

La répartition des actifs, passifs, produits et charges par secteurs opérationnels est effectuée en conformité avec les principes analytiques du Groupe. Les produits et charges par secteur incluent des transferts entre secteurs effectués à des conditions de marché. Les coûts partagés sont répartis sur la base des refacturations effectuées au coût réel constaté. Les produits et services générant les revenus des différents secteurs sont décrits dans le rapport de gestion aux pages 11 à 17.

(g) Principe de continuité d'exploitation

Les états financiers ont été établis dans la perspective d'une continuité d'exploitation, le management considérant que le Groupe et la maison mère disposent des ressources nécessaires aux besoins de l'activité dans le futur. Ce principe de continuité d'exploitation s'appuie sur un large éventail d'informations ayant trait aux conditions économiques actuelles et futures, incluant les projections de rentabilité, de flux de trésorerie et de ressources en capital.

1.2 Principales méthodes comptables

(a) Consolidation et préparation des états financiers

Investissements dans les filiales

Lorsque le contrôle s'exerce par le biais de droits de vote, le groupe HSBC France consolide l'entité s'il détient directement ou indirectement les droits de vote nécessaires pour faire exécuter des décisions par la direction de l'entité. Dans tous les autres cas, l'appréciation du contrôle est plus complexe et suppose la prise en compte de plusieurs facteurs, et notamment l'exposition à la variabilité des résultats, le contrôle sur les activités pertinentes, et l'exercice du pouvoir en qualité d'agent ou de principal.

Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie ("UGT") pour les besoins du test de dépréciation qui est réalisé au niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour des besoins de gestion interne. Les UGT du groupe sont basées sur les lignes métier (*global business lines*). L'écart d'acquisition est enregistré au coût d'acquisition diminué des pertes de valeur cumulées qui sont comptabilisées au compte de résultat.

Le test de dépréciation est effectué au moins une fois par an, ou chaque à fois qu'il existe un indice de perte de valeur, en comparant la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie à sa valeur comptable.

L'écart d'acquisition est inclus dans un groupe destiné à être cédé si celui-ci est une unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté ou s'il s'agit d'une opération réalisée au sein d'une telle unité. Le montant de l'écart d'acquisition inclus dans un groupe destiné à être cédé est évalué en fonction des valeurs relatives de l'activité cédée et de la tranche de l'unité génératrice de trésorerie retenue.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

L'examen des écarts d'acquisition pour dépréciation reflète la meilleure estimation de la direction concernant les flux de trésorerie futurs des unités génératrices de trésorerie et les taux utilisés pour actualiser ces flux de trésorerie, qui sont tous deux sujets à des facteurs incertains, comme suit :

- Les flux de trésorerie futurs des unités génératrices de trésorerie sont sensibles aux flux de trésorerie projetés pour les périodes pour lesquelles des prévisions détaillées sont disponibles et aux hypothèses concernant la structure à long terme des flux de trésorerie prévus. Les prévisions sont comparées aux performances et aux données économiques vérifiables, mais elles reflètent la vision de la direction quant aux perspectives commerciales futures au moment de l'évaluation.
- Les taux utilisés pour actualiser les flux de trésorerie futurs attendus peuvent avoir un impact significatif sur leur évaluation et sont basés sur les coûts du capital affectés à des unités génératrices de trésorerie sur une base individuelle. Le taux du coût du capital est généralement dérivé d'un modèle qui intègre des données reflétant un certain nombre de variables financières et économiques, notamment le taux d'intérêt sans risque du pays concerné et une prime de risque de l'activité évaluée. Ces variables sont soumises aux fluctuations des taux du marché et aux conditions économiques indépendantes de la volonté de la direction. Ils sont donc sujets à incertitude et nécessitent l'exercice d'un jugement important.

L'exactitude des prévisions de trésorerie est sujette à un degré d'incertitude élevé dans des conditions de marché volatiles. Dans de telles circonstances, la direction réalise un test de dépréciation plus d'une fois par an lorsqu'il existe des indicateurs de perte de valeur. Cela garantit que les hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions de flux de trésorerie continuent de refléter la situation actuelle du marché et les meilleures estimations de la direction quant aux perspectives d'activité.

Entités structurées sponsorisées par HSBC France

Une entité est considérée comme sponsorisée par HSBC France si, en plus de son implication continue dans l'entité, HSBC France a un rôle essentiel dans la création de cette entité ou dans le regroupement des contreparties concernées de manière à permettre la réalisation de la transaction. Le groupe HSBC France n'est généralement pas considéré comme un sponsor si la seule implication dans l'entité est simplement administrative.

Intérêts dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint

Les partenariats sont des investissements dans lesquels HSBC France, conjointement avec une ou plusieurs parties, exerce un contrôle conjoint. Selon les droits et obligations de HSBC France, le partenariat est classé comme une opération conjointe ou une coentreprise. HSBC France classe les investissements dans des entités sur lesquelles elle exerce une influence notable, et qui ne sont ni des filiales ni des partenariats, en tant qu'associés.

HSBC France comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs et du résultat des opérations sous contrôle conjoint. Les participations dans des entreprises liées, mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part attribuable des résultats et des réserves des coentreprises et des entreprises sous contrôle conjoint est incluse dans les états financiers consolidés de HSBC France sur la base soit des états financiers établis jusqu'au 31 décembre, soit des montants calculés au prorata ajustés pour tenir compte de toute transaction ou événement significatif survenu entre la date de disponibilité des comptes et le 31 décembre.

Les participations dans des entreprises liées, mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont évaluées à chaque date de clôture et soumises à un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Les écarts d'acquisition relatifs aux acquisitions de

participations dans des entreprises liées, mises en équivalence et sous contrôle conjoint ne font pas l'objet d'un test de dépréciation distinct, mais sont évalués comme faisant partie de la valeur comptable de la participation.

(b) Revenus et charges

Produit net bancaire

Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers productifs d'intérêts, à l'exception des instruments classés en portefeuille de transaction ou comptabilisés sous option juste valeur (hormis les dettes émises par HSBC France et les dérivés associés), sont inscrits au compte de résultat en "Intérêts et produits assimilés" et "Intérêts et charges assimilées" sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif. La méthode du taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements attendus futurs tout au long de la durée de vie prévisionnelle de l'actif ou du passif financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur nette comptable de l'actif ou du passif financier.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés constatés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier appliqué à la valeur comptable diminuée des éventuelles dépréciations pour pertes de valeur.

Produits et charges autres que d'intérêts

HSBC France encaisse des commissions provenant de services fournis à un prix fixe dans le temps, tels que les services de tenue de compte et cartes de crédit, ou lorsque HSBC France effectue une transaction spécifique à une date de réalisation donnée, tels que des frais de courtage et des services d'importations / exportations. À l'exception de certaines commissions de gestion sous mandat et de performance, toutes les autres commissions sont générées à un prix fixe. Les commissions de gestion et de performance peuvent varier en fonction de la taille du portefeuille clients et de la performance de HSBC France en tant que gestionnaire de fonds. Les frais variables sont comptabilisés lorsque toutes les incertitudes sont résolues. Les commissions proviennent généralement de contrats à court terme dont les conditions de paiement ne comportent pas de composante de financement significative.

HSBC France agit en tant que mandant dans la majorité des contrats avec les clients, à l'exception des services de courtage. Pour la plupart des transactions de courtage, HSBC France agit en tant que mandataire dans la transaction et comptabilise le revenu de courtage net des frais à payer aux autres parties du contrat.

HSBC France comptabilise les commissions liées aux transactions à la date de la réalisation de la prestation de service. Lorsque le contrat exige que les services soient fournis au fil du temps, le revenu est systématiquement comptabilisé sur la durée de l'accord.

Lorsque HSBC France propose un ensemble de services contenant plusieurs prestations non distinctes, telles que celles incluses dans la tenue de compte, les prestations sont traitées comme une seule prestation. Si un ensemble de services contient des prestations distinctes, telles que celles incluant à la fois des prestations de tenue de compte et d'assurance, le prix de transaction correspondant est attribué à chaque prestation sur la base des prix de vente individuels estimés.

Les dividendes reçus sont constatés lorsque le droit à paiement est acquis.

Il s'agit de la date de détachement du dividende pour les titres de participation cotés et généralement la date à laquelle les actionnaires approuvent le dividende pour les titres de participation non cotés.

Le résultat net des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net comprend les éléments suivants :

- "Résultat net d'instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur". Cet élément comprend les gains et pertes sur opérations de portefeuilles de transaction, qui comprennent tous les gains et pertes résultant de la variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les intérêts, produits et charges assimilés, et les dividendes afférents. Il inclut également tous les gains et pertes résultant de la variation de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.
- "Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat". Cela comprend les produits et charges assimilés, et les dividendes afférents sur les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat. Les dérivés gérés conjointement aux précédents instruments, qui peuvent être identifiable séparément à partir d'autres instruments dérivés de transaction.
- "Variation de juste valeur de la dette à long terme et des dérivés incorporés". Les intérêts payés sur la dette à long terme et les flux de trésorerie sur les dérivés associés sont présentés dans les intérêts et charges assimilés.
- "Variation de juste valeur des actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat". Cela inclut les intérêts sur les instruments qui échouent au test SPPI ("*Solely Payment of Principal and Interests*"). Voir (d) ci-après.

Les méthodes comptables relatives aux primes d'assurance sont décrites à la Note 5.

(c) Evaluation des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la cession d'un actif ou le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur d'un instrument financier est égale au prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue).

Toutefois, s'il existe une différence entre le prix de la transaction et la juste valeur des instruments financiers dont la juste valeur est basée sur la cotation d'un marché liquide ou une technique d'évaluation reposant seulement sur des données de marchés observables, HSBC France comptabilise la différence comme un gain initial (un "gain ou perte le premier jour"). Dans tous les autres cas, le gain ou la perte au jour 1 est différé et comptabilisé dans le compte de résultat sur la durée de la transaction, soit lorsque la transaction qui arrive à échéance est clôturée/terminée ou que les données de valorisation deviennent observables.

La juste valeur des instruments financiers est généralement évaluée sur une base individuelle. Toutefois, dans les cas où HSBC France gère un groupe d'actifs et de passifs financiers en fonction de son exposition nette au risque de marché ou de crédit, la juste valeur du groupe d'instruments financiers est évaluée sur une base nette, mais les actifs et les passifs financiers sous-jacents sont présentés séparément. Dans les états financiers, à moins qu'ils ne répondent aux critères de compensation IFRS.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La plupart des techniques d'évaluation utilisent uniquement des données de marché observables. Toutefois, certains instruments financiers sont évalués sur la base de techniques d'évaluation reposant sur au moins une donnée de marché significative et non observable. Pour eux, l'évaluation de la juste valeur est plus discrétionnaire. Un instrument entre dans la catégorie des instruments valorisés à l'aide de données non observables significatives si, les gérants estiment qu'une part significative du profit initial de cet instrument ou que plus de 5 % de la valeur comptable procèdent de données non observables. Le terme non observable dans ce contexte signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles permettant de déterminer le prix auquel une transaction dans des conditions normales pourrait être réalisée. Cela ne signifie généralement pas qu'il n'existe aucune donnée de marché disponible pour l'évaluation (des données historiques peuvent, par exemple, être utilisées).

(d) Instruments financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers détenus pour collecter les flux de trésorerie contractuels et contenant des clauses contractuelles donnant lieu à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de capital et d'intérêts, tels que la plupart des prêts et avances aux banques et à la clientèle et certains titres de créance, sont évalués au coût amorti. De plus, la plupart des passifs financiers sont évalués au coût amorti. Le groupe comptabilise, de manière régulière, les instruments financiers au coût amorti à la date de transaction. La valeur comptable de ces actifs financiers, lors de la comptabilisation initiale, comprend tous les frais directs encourus. Si la juste valeur initiale est inférieure au montant réglé, comme cela peut être le cas pour certains financements présentant un effet de levier, la différence est différée et constatée sur la durée du prêt par la comptabilisation d'intérêts.

HSBC France peut s'engager à souscrire des emprunts à des conditions contractuelles fixes pour des durées déterminées. Lorsque le prêt résultant de l'engagement de prêt doit être conservé à des fins de transaction, l'engagement de prêt est comptabilisé en tant que dérivé. Lorsque HSBC France a l'intention de conserver le prêt, l'engagement de prêt est inclus dans les calculs de dépréciation décrits ci-dessous.

Opérations de mise et de prise en pension et accords similaires - hors trading

Lorsque les titres de taux sont vendus sous réserve d'un engagement de les racheter à un prix prédéterminé ("opérations de mise en pension"), ils restent au bilan et un passif représentatif de la contrepartie reçue est enregistré. Les titres achetés sous réserve de les revendre ("opérations de prise en pension") ne sont pas comptabilisés au bilan et un actif est comptabilisé au titre de la contrepartie initiale versée. Les mises et prises en pension hors-trading sont évaluées au coût amorti. La différence entre le prix de vente et le prix de rachat ou entre le prix d'achat et le prix de revente est traitée comme des intérêts et comptabilisée dans la marge nette d'intérêt sur la durée de vie de l'accord.

Les contrats économiquement équivalents à des mises en pension et prises en pension sont comptabilisés de la même manière et présentés avec les opérations de prise en pension ou de mise en pension.

(e) Actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Les actifs financiers détenus suivant un modèle de collecte de flux de trésorerie contractuels et de vente, et qui prévoient des conditions contractuelles donnant lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de capital et d'intérêts, sont évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global. Celles-ci comprennent principalement des titres de taux. Ils sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France devient partie au contrat et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont soit vendus soit remboursés. Ils sont réévalués à la juste valeur et les variations de valeur (exceptés ceux liés aux dépréciations, aux produits d'intérêts et aux gains et pertes de change) sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la vente des actifs. Lors de la cession, les gains ou pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans le compte de résultat en "Résultat net de cession des investissements financiers". Les actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global sont inclus dans les calculs de dépréciation décrits ci-dessous et la dépréciation est comptabilisée en compte de résultat.

(f) Titres actions évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Les titres actions pour lesquels les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sont des investissements facilitant des affaires et autres investissements similaires dans lesquels HSBC France détient des investissements autrement que pour générer un rendement sur le capital. Les gains ou pertes résultant de la décomptabilisation de ces titres ne sont jamais recyclés en résultat net. Autrement, les titres actions sont évalués à la juste valeur par le compte de résultat (à l'exception des produits de dividendes qui sont comptabilisés en compte de résultat).

(g) Instruments financiers désignés à la juste valeur par compte de résultat

Les instruments financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction, sont classés dans cette catégorie s'ils remplissent un ou plusieurs des critères énoncés ci-dessous et sont ainsi désignés irrévocablement à l'origine :

- la comptabilisation à la juste valeur sous option supprime ou réduit de manière significative une asymétrie comptable ;
- lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs financiers ou un groupe de passifs financiers est géré et que sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques ou d'investissement ; et
- lorsque le passif financier contient un ou plusieurs dérivés incorporés non étroitement liés.

Les actifs financiers à la juste valeur sur option sont comptabilisés lorsque HSBC France conclut des contrats avec des contreparties, généralement à la date de transaction, et sont normalement décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie expirent ou sont transférés. Les passifs financiers à la juste valeur sous option sont comptabilisés lorsque HSBC France conclut des contrats avec des contreparties, généralement comptabilisé au bilan à la date de règlement, et sont normalement décomptabilisés lors de leur extinction. Les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat dans la rubrique "Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur ou dans le "Résultat net des actifs et passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés connexes, évalués à la juste valeur par le compte de résultat". Selon le critère susmentionné, les catégories d'instruments financiers désignées par HSBC France sont les suivantes :

- Émission de dette à long terme.
- Exposition au risque de taux et de change sur certains titres à taux fixe émis comparée à l'exposition au risque de taux et de change sur certains *swaps* dans le cadre d'une stratégie documentée de gestion des risques.
- Actifs et passifs financiers dans le cadre de contrats d'investissement en unités de compte et de contrats de placement en unité de compte.

Un contrat en vertu duquel HSBC France n'accepte pas de risque d'assurance significatif de la part d'une autre partie n'est pas qualifié de contrat d'assurance, à l'exception des contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéficiaires ("DPF"), mais est comptabilisé en tant que passif financier. Les engagements vis-à-vis des clients au titre de contrats d'assurance sont déterminés sur la base de la juste valeur des actifs détenus dans les fonds en unités de compte. Si aucune estimation de juste valeur n'a été réalisée pour les actifs liés, au moins certains des actifs seraient évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ou au coût amorti. Les actifs et les passifs financiers correspondants sont gérés sur la base de la juste valeur et l'information est communiquée à la direction sur cette même base. La désignation à la juste valeur des actifs financiers et des passifs associés permet de comptabiliser les variations de juste valeur dans le compte de résultat et de les présenter sur la même ligne.

(h) Instruments dérivés

Les dérivés sont des instruments financiers dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable (ou sous-jacent) qui peut être une action, un taux d'intérêt ou d'autres indices. Lors de la comptabilisation initiale, les produits dérivés sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les variations de juste valeur étant généralement comptabilisées au compte de résultat. Les instruments dérivés sont considérés comme des actifs lorsque la juste valeur est positive ou comme des passifs lorsque la juste valeur est négative. Ces dispositions s'appliquent de la même manière aux dérivés incorporés.

Lorsque les produits dérivés sont gérés conjointement avec des instruments de dette émis par HSBC France et enregistrés à la juste valeur, les intérêts contractuels comme les intérêts attachés à la dette émise sont enregistrés dans le compte de résultat.

Comptabilité de couverture

Lorsque les produits dérivés ne font pas partie de relations de couverture économique, et s'ils sont détenus à des fins de gestion des risques, ils sont évalués dans le cadre de relations de couverture comptables où les critères requis pour la documentation et l'efficacité de la couverture sont remplis. HSBC France utilise ces produits dérivés ou, le cas échéant, d'autres instruments de couverture non dérivés en couverture de juste valeur, en couverture de flux de trésorerie ou en couverture des investissements dans des établissements à l'étranger en fonction du risque couvert.

Couverture de juste valeur

La comptabilité de couverture de juste valeur ne modifie pas la comptabilisation des gains et des pertes sur les dérivés et autres instruments de couverture, mais implique la comptabilisation des variations de la juste valeur des actifs ou des passifs couverts attribuables au risque couvert qui ne seraient autrement pas comptabilisées dans le compte de résultat. Si une relation de couverture ne remplit plus les critères de comptabilité de couverture, le traitement de couverture est suspendu; l'ajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert est amorti au compte de résultat suivant la méthode du taux d'intérêt effectif recalculé, sauf si l'élément couvert a été décomptabilisé, auquel cas il est comptabilisé immédiatement au compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des gains et pertes sur les instruments de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global; la partie non efficace de la variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, qui font partie d'une relation de couverture de flux de trésorerie, est immédiatement comptabilisée au compte de résultat sous la rubrique "Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur". Les gains et pertes cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont transférés dans le compte de résultat suivant le même rythme que la reconnaissance en résultat du risque couvert. Lorsque les transactions couvertes aboutissent à la constatation d'un actif ou d'un passif non financier, les gains et pertes précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont inclus dans l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif. Lorsqu'une relation de couverture est suspendue, ou est partiellement suspendue, le gain ou la perte cumulé en autres éléments du résultat global reste dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction soit comptabilisée au compte de résultat. Lorsqu'une transaction prévue ne remplit plus les critères, le gain ou la perte cumulé précédemment comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est immédiatement reclassé au compte de résultat.

Instruments dérivés non admis en comptabilité de couverture

Les couvertures non éligibles correspondent à des produits dérivés entrant dans des couvertures économiques d'actifs et de passifs pour lesquels la comptabilité de couverture n'a pas été appliquée.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

En conséquence des demandes reçues par le comité de stabilité financière du G20, une revue fondamentale et une réforme des principaux taux d'intérêts de référence est en cours à travers les principaux marchés financiers mondiaux. La procédure de remplacement des taux d'intérêts de référence inter-bancaire ("Ibor") par des taux alternatifs non risqués ("RFR") est à différentes étapes et progresse différemment selon les instances. Il y a donc une incertitude quant au planning et aux méthodes de transition concernant plusieurs produits financiers affectés par ces changements, et sur comment certains taux de référence existant pourraient continuer à être utilisés dans certains cas. En conséquence de ces développements, un important jugement comptable est nécessaire pour déterminer si certaines relations de couverture comptables qui couvrent les variations de flux de trésorerie et de risque de change dues aux variations d'"Ibor" continuent d'être éligibles à la comptabilité de couverture au 31 décembre 2018. La direction est d'avis que les relations de couverture existantes continuent d'être supportées à la fin de l'année 2018. Même s'il est prévu de remplacer ces taux par des taux similaires sur le plan économique, fondés sur de nouveaux taux non risqués "RFR" au cours des prochaines années, les "Ibor" sont de plus en plus largement utilisés dans les structures de prix de marché pour les produits à long terme assortis d'échéances couvertes, qui peuvent aller jusqu'à 10 ans. En outre, il n'existe pas actuellement de prix de marché observables et liquides basés sur les taux non risqués ("RFR"). Ce jugement sera revu à l'avenir en fonction de l'avancement des discussions, en tenant compte de toute directive comptable spécifique qui pourrait être élaborée pour faire face à ces circonstances inhabituelles. Le comité des normes comptables internationales ("IASB") a entamé une procédure pour fournir des éclaircissements sur les directives relatives à la comptabilité de couverture dans IAS 39 "Instruments financiers" et IFRS 9 "Instruments financiers", qui n'étaient pas envisagées lors de la publication des normes.

(i) Dépréciation des actifs financiers au coût amorti et évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Les pertes de crédit attendues sont constatées pour les prêts et avances aux banques et à la clientèle, opérations de prise en pension hors *trading*, les autres actifs financiers détenus au coût amorti, les instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, ainsi que certains engagements de prêts et contrats de garantie financière. Dès l'origine, une dépréciation (ou une provision dans le cas de certains engagements de prêts et contrats de garantie financière) correspondant aux pertes de crédit résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir dans les 12 mois à venir (ou moins, lorsque la durée restante est inférieure à 12 mois) est comptabilisée. En cas d'augmentation significative du risque de crédit, le montant comptabilisé correspond aux pertes de crédit résultant

Notes annexes aux comptes consolidés

d'un événement de défaut pouvant intervenir sur la durée de vie de l'instrument financier. Les actifs financiers pour lesquels sont comptabilisées des pertes de crédit attendues dans les 12 mois sont considérés comme "stage 1"; les actifs financiers considérés comme ayant subi une hausse significative du risque de crédit sont en "stage 2" et les actifs financiers présentant un indice objectif de dépréciation, et donc considérés comme étant en défaut, sont en "stage 3". Les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur origination ("POCI") sont traités différemment, comme indiqué ci-dessous.

Les actifs financiers dépréciés en "stage 3"

HSBC France détermine qu'un instrument financier est déprécié et se trouve en "stage 3" en examinant des critères objectifs et pertinents, notamment si :

- les impayés en capital ou en intérêts sont à plus de 90 jours;
- il existe d'autres éléments indiquant que l'emprunteur est peu susceptible de payer, par exemple une concession significative lui a été accordée pour des raisons économiques ou légales liées à ses difficultés financières ; et
- le prêt est par ailleurs considéré comme étant en défaut.

Si le refus de payer n'est pas identifié à un stade antérieur, il l'est en cas d'impayé de plus de 90 jours, et ce, même si un défaut de paiement n'est considéré qu'à plus de 180 jours d'un point de vue réglementaire. Par conséquent, les définitions de crédit douteux et de défaut de paiement sont alignées dans la mesure du possible, de sorte que le "stage 3" représente tous les prêts considérés comme en défaut ou douteux.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti, c'est-à-dire à la valeur comptable brute diminuée de la provision pour perte de crédit attendue.

Passage en perte à terme

Les actifs financiers (et les dépréciations associées) sont normalement passés en perte à terme, partiellement ou totalement, lorsqu'il n'existe aucune perspective de recouvrement. Lorsque des prêts sont garantis, c'est généralement après réception de tout produit de la réalisation de la garantie. Dans les cas où la valeur réalisable nette d'une garantie a été déterminée et qu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement supplémentaire, le passage en pertes peut être antérieur.

Prêts restructurés

Les prêts sont identifiés comme étant restructurés et classés comme créances douteuses lorsque HSBC France modifie les conditions de paiement contractuelles en raison de difficultés de trésorerie éprouvées par l'emprunteur. Les prêts restructurés restent classés en tant que créances douteuses jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment de preuves pour démontrer une réduction significative du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs et conservent la désignation de restructuré jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la décomptabilisation.

Un prêt qui est restructuré est décomptabilisé si l'accord existant est annulé et qu'un nouvel accord est conclu à des conditions substantiellement différentes ou si les termes d'un accord existant sont modifiés de telle manière que l'emprunt renégocié soit un instrument financier substantiellement différent. Tous les nouveaux prêts survenus à la suite d'une décomptabilisation dans ces circonstances sont considérés comme ayant été dépréciés à leur acquisition ou leur origination ("POCI") et continueront d'être considérés comme des prêts renégociés.

Mis à part les prêts dépréciés à leur origination, tous les autres prêts modifiés pourraient être transférés en dehors du "stage 3" s'ils ne montrent plus aucun indicateur de dépréciation et, dans le cas de prêts restructurés, si les indicateurs sont suffisants pour démontrer une réduction significative du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs, sur la période d'observation minimale, et s'il n'existe aucun autre indicateur de perte de valeur. Ces prêts pourraient être transférés en "stages 1 ou 2" selon le mécanisme décrit ci-après en comparant le risque de défaillance à la date de clôture (sur la base des conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaillance survenant lors de la comptabilisation initiale (sur la base des conditions contractuelles originales non modifiées). Toute somme passée en perte à terme à la suite de la modification des conditions contractuelles ne serait pas reprise.

Prêts renégociés

Lorsqu'une renégociation commerciale entraîne une modification (à travers l'amendement des conditions existantes ou par la création d'un nouveau contrat de prêt) telle que les droits de HSBC France sur les flux de trésorerie du contrat initial aient expiré, l'ancien prêt est décomptabilisé et le nouveau prêt est comptabilisé à la juste valeur.

Les droits aux flux de trésorerie sont généralement considérés comme expirés si la restructuration commerciale est effectuée aux taux du marché et qu'aucune concession liée au paiement n'a été accordée.

Augmentation significative du risque de crédit ("stage 2")

Une évaluation en vue de savoir si le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale est réalisée à chaque période de reporting en prenant en compte l'évolution du risque de défaillance sur la durée de vie résiduelle de l'instrument financier. L'évaluation compare explicitement ou implicitement le risque de défaillance survenant à la date de reporting par rapport à celui constaté lors de la comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables, notamment d'informations sur des événements passés, les conditions actuelles et les conditions économiques futures. L'évaluation est impartiale, pondérée en fonction de la probabilité et, dans la mesure où elle est pertinente, utilise des informations prospectives cohérentes avec celles utilisées pour mesurer la perte de crédit attendue. L'analyse du risque de crédit est multifactorielle. La détermination de la pertinence ou non d'un facteur spécifique et de son poids par rapport à d'autres facteurs dépend du type de produit, des caractéristiques de l'instrument financier et de l'emprunteur, ainsi que de la région géographique. Par conséquent, il n'est pas possible de fournir un ensemble unique de critères qui détermineront ce qui constitue une augmentation significative du risque de crédit. Ces critères seront différents pour différents types de prêts, en particulier entre le commerce de détail et le commerce de gros. Toutefois, sauf s'ils ont été identifiés à un stade antérieur, tous les actifs financiers sont réputés avoir subi une augmentation significative du risque de crédit avec 30 jours de retard. En outre, les prêts de gros qui sont évalués individuellement, généralement des entreprises et des clients commerciaux, et inclus dans une liste de surveillance ou d'inquiétude sont inclus dans le stage 2.

Pour l'ensemble des portefeuilles de vente, la comparaison quantitative évalue le risque de défaut en utilisant une probabilité de défaut basée sur la durée de vie qui englobe un large éventail d'information notamment la note de crédit de l'emprunteur ("CRR"), les conditions de projection macroéconomiques, et les probabilités de transition du crédit. La mesure quantitative des variations significatives dépend

de la qualité du crédit à l'origination comme suit :

CRR à l'origination	Variance de l'importance - probabilité de défaut augmente de
0.1-1.2	15 bps
2.1-3.3	30 bps
Supérieur à 3.3 et n'ayant pas fait l'objet d'une dépréciation	2x

Pour les CRRs supérieurs à 3.3, qui n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation, une augmentation significative du risque de crédit est considérée comme probable lorsqu'à l'origination la probabilité de défaut a doublé. Les changements significatifs de la probabilité de défaut se font sur la base du jugement de l'expert en risque de crédit, qui s'appuie sur les données historiques du crédit et les changements relatifs aux taux du marché.

Pour les prêts avant l'implémentation de IFRS 9, la probabilité de défaut à l'origination ne tient pas compte des ajustements qui reflètent les attentes des conditions macroéconomiques futures, qui ne sont pas disponibles sans l'utilisation de données rétrospectives. En l'absence de ces données, l'origination de la probabilité de défaut devrait être calculée approximativement en estimant la probabilité de défaut à travers la durée de l'opération ("through the cycle") et leur variation historique, correspondant avec l'approche de modélisation de l'instrument sous-jacent et le CRR à l'origination. avec l'instrument d'approche de modélisation sous-jacentes et la note de crédit à l'origination. Pour ces prêts, la comparaison quantitative est complétée avec une détérioration additionnelle de la note de crédit client basée sur des seuils tels que présentés dans le tableau suivant :

CRR à l'origination	Critères significatifs supplémentaires - Nombre de détériorations de qualité CRR requis pour identifier une détérioration significative du crédit (étape 2) (< ou égale à)
0.1	5 notches
1.1-4.2	4 notches
4.3-5.1	3 notches
5.2-7.1	2 notches
7.2-8.2	1 notch
8.3	0 notch

Plus d'informations sur l'échelle des 23 catégories utilisée pour la note de crédit de l'emprunteur ("CRR") sont disponibles à la page 91.

Pour certains portefeuilles de titres de créance pour lesquels des notations de marché externes sont disponibles et les notations de crédit ne sont pas utilisées dans la gestion du risque de crédit, les titres de créance entrent dans le stage 2 si leur risque de crédit augmente au point de ne plus être considérés comme des "investment grades". La catégorie "investment grade" est celle où l'instrument financier a un faible risque de subir des pertes, la structure a une forte capacité à remplir ses obligations contractuelles en matière de trésorerie à court terme et les changements défavorables de la conjoncture économique et des affaires à long terme peuvent, mais pas nécessairement, réduire la capacité de l'emprunteur à remplir ses obligations contractuelles en matière de trésorerie.

Pour les portefeuilles de clientèle de détail, le risque de défaut est évalué à l'aide d'une probabilité de défaut sur 12 mois calculée à partir des notations du risque de crédit qui incorporent toutes les informations disponibles sur le client. Cette probabilité de défaut est ajustée de l'effet des prévisions macroéconomiques sur des périodes supérieures à 12 mois et est considérée comme une approximation raisonnable d'une évaluation de probabilité de défaut sur la durée de vie des prêts. Les expositions sur la clientèle de détail sont d'abord segmentées en portefeuilles homogènes. Au sein de chaque portefeuille, les comptes de stage 2 sont définis comme des comptes avec une probabilité de défaut ajustée de 12 mois supérieure à la probabilité de défaut moyenne sur 12 mois des prêts de ce portefeuille 12 mois avant qu'ils ne deviennent impayés depuis plus de 30 jours. A dire d'expert, aucune augmentation antérieure du risque de crédit n'est jugée significative. Ce seuil, spécifique au portefeuille clientèle de détail, permet d'identifier les prêts dont la probabilité de défaut est supérieure à celle attendue pour des prêts qui se comportent comme prévu, et également supérieure à celle qui aurait été considérée comme acceptable à l'origine. Par conséquent, il constitue une bonne approximation de la comparaison entre la probabilité de défaut à l'origination et la probabilité de défaut à la date de reporting.

Créances saines - (stage 1)

Les pertes de crédit attendues résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir dans les 12 mois à venir sont comptabilisées pour les instruments financiers qui restent dans le stage 1.

Crédits dépréciés dès l'acquisition ou à l'origination

Les actifs financiers achetés ou générés avec une décote importante reflétant les pertes de crédit subies sont considérés comme des crédits dépréciés dès l'acquisition ou à l'origination. Cette catégorie inclut la reconnaissance d'un nouvel instrument financier à la suite d'une renégociation lorsque des concessions ont été accordées pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur qui, autrement, n'auraient pas été envisagées. Le montant de modification de la durée de vie de la perte de crédit attendue est comptabilisé en résultat jusqu'à ce que le crédit déprécié dès l'acquisition ou à l'origination soit décomptabilisé, même si la durée de vie de la perte de crédit attendue est inférieure au montant de la perte de crédit attendue inclus dans les flux de trésorerie estimés lors de la comptabilisation initiale.

Transferts de stages

Les actifs financiers peuvent être transférés entre les différentes catégories en fonction de l'augmentation relative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont retransférés de Stage 2 en Stage 1 s'il y a eu une amélioration du risque de crédit. L'exception des prêts renégociés, les instruments financiers sont sortis du stage 3 lorsqu'ils ne présentent plus aucune caractéristique de dépréciation du crédit, tel que décrit ci-dessus. Les prêts renégociés resteront en stage 3 jusqu'à ce qu'il existe des preuves suffisantes démontrant une réduction significative du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs, observée sur une période minimale d'un an et qu'il n'existe plus aucun autre indicateur de dépréciation. Pour les prêts qui sont évalués en vue d'une dépréciation sur la base du portefeuille, les preuves comprennent généralement un historique des performances de paiement par rapport aux conditions d'origine ou révisées, en fonction des circonstances. Pour les prêts qui sont évalués en vue d'une dépréciation sur base individuelle, toutes les preuves disponibles sont appréciées au cas par cas.

Notes annexes aux comptes consolidés

Evaluation de l'ECL

L'évaluation du risque de crédit et l'estimation des pertes attendues ("ECL") sont impartiales et pondérées en fonction des probabilités et intègrent toutes les informations pertinentes pour l'évaluation, notamment les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions raisonnables et justifiables des événements et des conditions économiques futures à la date de reporting. En outre, l'estimation de l'ECL doit tenir compte de la valeur temps de l'argent.

En général, HSBC calcule l'ECL en utilisant trois composantes principales: une probabilité de défaut ("PD"), une perte en cas de défaut (LGD: *Loss Given Default*) et l'exposition en cas de défaillance (EAD : *Exposure At Default*).

L'ECL sur 12 mois est calculée en multipliant les PD, LGD et EAD sur 12 mois. L'ECL sur la durée de vie du contrat est calculée en utilisant une PD sur la durée de vie du contrat. Les PD à 12 mois et à vie représentent respectivement la probabilité de défaillance survenant au cours des 12 prochains mois et sur la durée résiduelle de l'instrument.

L'EAD correspond à l'exposition de la banque en cas de défaut et est calculée en tenant compte du remboursement du principal et des intérêts ainsi que des prélèvements attendus. La LGD représente les pertes attendues sur l'EAD en cas de défaillance compte tenu de la réalisation des garanties et de la valeur temps de l'argent.

HSBC s'appuie dans la mesure du possible sur le cadre IRB de Bâle II, en procédant à un réétalonnage pour répondre aux différentes exigences d'IFRS 9 comme suit.

Modèle	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	<ul style="list-style-type: none">Tout au long du cycle (représente la PD moyenne à long terme tout au long d'un cycle économique complet)La définition de défaut inclut une marge de sécurité de plus de 90 jours de retard, bien que celle-ci soit de plus de 180 jours pour certains portefeuilles, en particulier les prêts hypothécaires britanniques et américains.	<ul style="list-style-type: none">Point dans le temps (basé sur les conditions actuelles, ajusté pour prendre en compte les estimations des conditions futures qui affecteront la PD)Marge de sécurité par défaut de plus de 90 jours en retard pour tous les portefeuilles
EAD	<ul style="list-style-type: none">Ne peut être inférieur au solde actuel	<ul style="list-style-type: none">Amortissement capturé pour les produits temporaires
LGD	<ul style="list-style-type: none">LGD en période de ralentissement économique (pertes systématiques attendues lors d'un ralentissement économique grave mais plausible)Des seuils de réglementation peuvent s'appliquer pour atténuer le risque de sous-estimation de la LGD du ralentissement en raison du manque de données historiquesActualisé en utilisant le coût du capitalTous les frais de collecte inclus	<ul style="list-style-type: none">LGD attendu (basé sur l'estimation de la perte en cas de défaillance, y compris l'impact attendu des conditions économiques futures telles que variations de la valeur de la garantie)Pas de plancherActualisé selon le taux d'intérêt effectif initial du prêtSeuls les coûts associés à l'obtention / vente de garanties sont inclus
Autre		<ul style="list-style-type: none">Réactualisé du moment du défaut à la date de clôture

Alors que les PD de 12 mois sont recalibrées à partir des modèles de Bâle dans la mesure du possible, la durée de vie des PD est déterminée en projetant la PD de 12 mois à l'aide d'une structure de terme. Pour la méthodologie du crédit aux entreprises, la durée de vie des PD prend également en compte la migration de crédit, c'est-à-dire un client migrant à travers les CRR au cours de la durée de vie du crédit.

La perte de crédit attendue pour le crédit aux entreprises pour le stage 3 est déterminée sur une base individuelle à l'aide d'une méthode de flux de trésorerie actualisés ("DCF"). Les flux de trésorerie futurs attendus sont basés sur les estimations du *Credit Risk Officer* à la date de reporting, reflétant des hypothèses raisonnables et justifiables et des projections de recouvrements futurs et de recettes d'intérêts futures attendues. La garantie est prise en compte s'il est probable que le recouvrement de l'encours comprendra la réalisation de la garantie sur la base de la juste valeur estimée de la garantie au moment de la réalisation attendue, diminuée des coûts liés à l'obtention et à la vente de la garantie. Les flux de trésorerie sont actualisés à une approximation raisonnable du taux d'intérêt effectif initial. Dans les cas significatifs, les flux de trésorerie selon quatre scénarios différents sont pondérés en fonction des trois scénarios économiques appliqués de manière plus générale par le Groupe et du jugement du *Credit Risk Officer* quant à la probabilité de réussite de la stratégie d'entraînement ou si la mise sous séquestre est requise. Pour les cas moins significatifs, l'effet de différents scénarios économiques et stratégies de calcul est approximé et appliqué comme un ajustement au résultat le plus probable.

Mesure de la perte de crédit attendue

La perte de crédit attendue est mesurée à partir de la comptabilisation initiale de l'actif financier. La période maximale prise en compte lors de la mesure de la perte de crédit attendue (qu'il s'agisse d'une perte de crédit attendue à 12 mois ou à vie) correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle HSBC France est exposée au risque de crédit. En ce qui concerne les découverts en *wholesale*, les mesures de gestion du risque de crédit sont prises au moins une fois par an. Cette période correspond donc à la date prévue de la prochaine révision du crédit. La date de la révision substantielle de crédit représente également la comptabilisation initiale de la nouvelle facilité. Toutefois, lorsque l'instrument financier comprend à la fois un engagement tiré et non tiré et la capacité contractuelle d'exiger le remboursement et d'annuler l'engagement non tiré ne limite pas l'exposition du risque de crédit de HSBC France au délai de préavis contractuel, la durée contractuelle ne détermine pas la période maximale considérée. La valeur de la perte sur crédit attendue est plutôt mesurée sur la période au cours de laquelle HSBC France reste exposée au risque de crédit qui n'est pas atténué par des mesures de gestion du risque de crédit. Ceci s'applique aux découverts bancaires et aux cartes de crédit, où la période correspond au temps moyen pris par les expositions du stage 2 pour se mettre en défaut ou pour clôturer des comptes performants, déterminée portefeuille par portefeuille et comprise entre deux et six ans. De plus, pour ces facilités, il n'est pas possible d'identifier la perte de crédit attendue sur la composante engagement de prêt séparément de la composante actif financier. En conséquence, le total de la perte de crédit attendue est comptabilisé dans la provision pour perte de l'actif financier sauf si le total de la perte de crédit attendue dépasse la valeur comptable brute de l'actif financier, auquel cas la perte de crédit attendue est comptabilisée en provision.

Données économiques prospectives

En règle générale, HSBC France appliquera trois scénarios économiques mondiaux prospectifs déterminés en référence à des prévisions externes, l'approche du scénario économique consensuel. Cette approche est considérée comme suffisante pour calculer la perte attendue non biaisée dans la plupart des environnements économiques. Ils représentent un "résultat le plus probable" (scénario central) et deux scénarios moins probables, les scénarios "extérieurs" de chaque côté du scénario central, appelés respectivement scénario à la hausse et à la baisse. Le scénario central est utilisé par le rapport annuel de processus de planification opérationnelle et, avec les

modifications réglementaires, sera également utilisé dans les tests de résistance à l'échelle de l'entreprise. Le scénario à la hausse et le scénario à la baisse sont construits selon un processus standard soutenu par un scénario reflétant les risques les plus significatifs et les risques émergents du groupe et en consultant un expert en la matière en interne ou en externe. La relation entre les scénarios externes et le scénario central sera généralement fixée, le scénario central étant pondéré à 80 % et les scénarios à la hausse et à la baisse de 10% chacun, la différence en termes de gravité économique entre le scénario central et le scénario externe étant déterminée par la dispersion des distributions de prévisions externes des professionnels de l'industrie. Les scénarios externes sont des états du monde économiquement plausibles et cohérents et ne seront pas nécessairement aussi graves que des scénarios utilisés dans les tests de résistance. La période de prévision est de cinq ans, après quoi les prévisions reviendront à une vue basée sur la moyenne des expériences passées. La prévision centrale et l'écart entre les scénarios central et extérieur sont fondés sur les prévisions de produits intérieurs bruts attendus du Royaume-Uni et de la France. Les facteurs économiques incluent, sans s'y limiter, le produit intérieur brut, le chômage, les taux d'intérêt, l'inflation et les prix de l'immobilier commercial dans tous les pays où HSBC France est présent.

En règle générale, les conséquences de l'évaluation du risque de crédit et des résultats des pertes de crédit attendues qui en résultent seront pondérées en fonction des probabilités au moyen des pondérations de probabilité standard. Cette pondération de probabilité peut être appliquée directement ou l'effet de la pondération de probabilité déterminé sur une base périodique, au moins une fois par an, puis appliqué comme un ajustement aux résultats résultant de la prévision économique centrale. La prévision économique centrale est mise à jour trimestriellement.

HSBC France reconnaît que l'approche des scénarios économiques consensuels utilisant trois scénarios sera insuffisante dans certains environnements économiques. Une analyse supplémentaire peut être demandée à la discrétion de la direction, y compris la production de scénarios supplémentaires. Si les conditions le justifient, il pourrait en résulter une superposition de la gestion en cas d'incertitude économique, incluse dans la perte de crédit attendue.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

En déterminant les pertes de crédit attendues, la direction doit faire preuve de jugement pour définir ce qui est considéré comme une augmentation significative du risque de crédit et pour formuler des hypothèses et des estimations intégrant des informations pertinentes sur les événements passés, la situation actuelle et les prévisions de la conjoncture économique. Le jugement a été appliqué pour déterminer la durée de vie et le point de reconnaissance initiale des facilités renouvelables.

Les modèles PD, LGD et EAD qui sous-tendent ces déterminations sont examinés régulièrement à la lumière des différences entre les estimations de sinistres et les pertes effectives, mais étant donné que les exigences d'IFRS 9 viennent juste d'être appliquées, peu de temps a été imparti pour effectuer ces comparaisons. Par conséquent, les modèles sous-jacents et leur calibrage, y compris leur réaction aux conditions économiques prospectives, restent sujets à révision et à amélioration. Ceci est particulièrement pertinent pour les PD à vie, qui n'avaient pas été utilisées auparavant dans la modélisation réglementaire et pour l'incorporation de "Scénarios à la hausse" qui n'ont généralement pas été soumis à l'expérience acquise au moyen de tests de résistance.

L'exercice du jugement lors de la réalisation d'estimations nécessite le recours à des hypothèses extrêmement subjectives et très sensibles aux facteurs de risque, en particulier à l'évolution des conditions de l'économie et du crédit. Beaucoup de facteurs ont un degré élevé d'interdépendance et il n'existe pas de facteur déterminant la sensibilité des provisions pour dépréciation de prêts. Le paragraphe 'Estimation des pertes de crédit attendues' expose les hypothèses sous-jacentes au scénario central et fournissent des informations sur la manière dont les scénarios sont élaborés en fonction des risques principaux et émergents du groupe et de ses jugements, sur la base des prévisions consensuelles des professionnels du secteur. La sensibilité de la perte de crédit attendue aux différents scénarios économiques est illustrée par le recalcul des pertes de crédit attendues pour des portefeuilles déterminés comme si la pondération à 100% était attribué à chaque scénario.")

(j) Contrats d'assurance

Par le biais de sa filiale d'assurance, le groupe HSBC France émet pour ses clients des contrats qui comportent un risque d'assurance, un risque financier ou une combinaison des deux. Un contrat en vertu duquel HSBC France accepte le risque d'assurance d'une autre partie, en consentant à dédommager cette dernière en cas d'événement futur dont la survenue est incertaine, est comptabilisé en tant que contrat d'assurance. Un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier, mais il sera comptabilisé en tant que contrat d'assurance si le risque d'assurance est significatif.

Bien que les contrats financiers comportant une clause de participation discrétionnaire constituent des instruments financiers, ils restent considérés comme des contrats d'assurance, comme l'autorise la norme IFRS 4.

Les contrats d'assurance sont comptabilisés comme suit :

Primes d'assurance

Les primes des contrats d'assurance-vie en unités monétaires sont comptabilisées dès lors qu'elles constituent des engagements vis-à-vis de la clientèle. Dans le cas des contrats d'assurance en unités de compte, les primes sont comptabilisées après avoir réalisé les investissements dans les actifs pris en représentation de ces engagements.

Les primes cédées aux réassureurs sont comptabilisées sur la même période que les primes initiales des contrats auxquels elles se rapportent.

Sinistres d'assurance et remboursements des réassureurs

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres (décès de l'assuré, invalidité ou incapacité), aux versements périodiques de rentes, aux rachats partiels ou totaux de contrats d'assurance vie, aux intérêts et participations aux bénéfices directement incorporés dans les prestations versées. Ils incluent également les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les remboursements de réassureurs sont comptabilisés pour la même période que les sinistres auxquels ils se réfèrent.

Participation future aux bénéfices des contrats d'assurance avec clause de participation discrétionnaire

Conformément au plan comptable des assurances, les assurés ayant souscrit un contrat en unités monétaires bénéficient du résultat financier réalisé sur les actifs de placement. Le calcul se fait via un compte de participation aux résultats.

Sont d'abord servis les intérêts dits techniques engendrés par la fixation de taux techniques définis dans certains contrats d'assurance ; le reliquat est dévolu à la participation aux bénéfices qui peut être immédiate, c'est-à-dire qu'elle vient augmenter l'engagement total vis-à-vis des assurés, ou différée et dans ce cas elle devra être distribuée sous huit ans. Une participation aux bénéfices minimale réglementaire de 85 % du solde financier doit être respectée.

Notes annexes aux comptes consolidés

Present Value of In-Force long term insurance business ("PVIF")

Le groupe comptabilise à l'actif la valeur des contrats d'assurance et des contrats d'investissement conclus avec participation discrétionnaire aux bénéfices, classés à long terme à la date de clôture. L'actif représente la valeur actualisée de la participation des actionnaires dans les bénéfices des sociétés d'assurance émettrices qui devraient résulter de ces contrats souscrits à la date de clôture. La *Present Value of In-Force long term insurance business* ("PVIF") est déterminée en actualisant les bénéfices futurs attendus en utilisant des hypothèses appropriées pour évaluer des facteurs tels que la mortalité, les taux de d'échéance et les niveaux de dépenses futures, ainsi qu'un taux d'actualisation du risque reflétant la prime de risque attribuable aux contrats respectifs. La PVIF intègre des provisions pour risque non lié au marché et à la valeur des options et des garanties financières. La PVIF, à l'actif, est présentée brute des impôts associés au bilan et les variations de la PVIF sont incluses dans les "Autres produits opérationnels" sur une base brute d'impôt.

Engagements au titre de contrats d'assurance

Les passifs au titre de contrats d'assurance vie non liés sont calculés pour chaque opération d'assurance vie sur la base des principes actuariels locaux. Les passifs au titre de contrats d'assurance-vie en unités de compte sont au moins équivalents à la valeur de rachat ou de transfert, qui est calculée par référence à la valeur des fonds ou indices sous-jacents concernés.

(k) Frais de personnel

Paievements à base d'actions

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par HSBC Holding Plc.

Le personnel de HSBC France bénéficie des avantages suivants :

- Depuis 2006, HSBC Holdings Plc a mis en place des plans d'actions HSBC Holding Plc.
- Le personnel peut avoir la possibilité de souscrire des actions HSBC Holdings Plc dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise.

Plan d'attribution d'actions

HSBC France octroie des plans d'attributions d'actions gratuites à ces employés en contrepartie des services rendus.

La période d'acquisition peut démarrer avant la date d'attribution des plans lorsque les salariés rendent ou ont commencé à rendre leurs services avant la date d'attribution.

La charge est enregistrée en résultat à compter de la date à laquelle les employés ont commencé à rendre des services à l'entité et ce jusqu'à la date d'acquisition.

L'annulation de la charge peut résulter de l'incapacité à remplir les conditions d'acquisition pendant la période d'acquisition.

Le montant enregistré en résultat est ajusté pour tenir compte de la réalité des actions attribuées en date d'acquisition (certaines actions attribuées n'étant pas acquises en raison du non-respect par les salariés du critère de présence ou de performance).

Plan d'Epargne Entreprise

Lorsqu'une augmentation de capital est ouverte aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, l'avantage consenti au travers de la décote sur la valeur de marché du titre, constitue une charge de personnel de la période.

l) Impôts

L'impôt sur les bénéfices comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux éléments comptabilisés directement en fonds propres, auquel cas il est comptabilisé dans les capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'exercice calculés sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs. Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés lorsque HSBC France entend régler sur base nette et qu'il y est légalement autorisé.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité légale, relèvent de la même autorité fiscale et que l'entité est légalement autorisée à les compenser.

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. Les impôts différés relatifs à la réévaluation des actifs à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, des couvertures de flux de trésorerie et du risque de crédit propre sur les dettes en option juste valeur, qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont également comptabilisés directement dans les capitaux propres et ensuite enregistrés au compte de résultat lorsque le gain ou la perte de juste valeur est constaté au compte de résultat.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La comptabilisation d'un actif d'impôt différé repose sur une évaluation de la probabilité et de la suffisance des bénéfices imposables futurs, des reprises futures des différences temporaires imposables existantes et des stratégies de planification fiscale en cours. En l'absence d'historique de bénéfices imposables, les jugements les plus significatifs portent sur la rentabilité future attendue et sur l'applicabilité des stratégies de planification fiscale, y compris les restructurations d'entreprises.

(m) Provisions, passifs éventuels et garanties

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre une obligation actuelle résultant d'événements passés et pour laquelle une estimation fiable peut être faite.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Le jugement intervient dans la détermination de l'existence d'une obligation actuelle et dans l'estimation de la probabilité, du moment et du montant de tout flux sortant. Des avis professionnels sont fournis sur l'évaluation des litiges, des biens (y compris les contrats déficitaires) et des obligations similaires. Les provisions liées aux procédures judiciaires et aux affaires réglementaires exigent un degré de jugement plus élevé que les autres types de provisions. Lorsque les litiges sont à un stade précoce, les jugements comptables peuvent être difficiles en raison du degré d'incertitude élevé associé à la détermination de l'existence d'une obligation actuelle et à l'estimation de la probabilité et du montant de toute sortie éventuelle de ressources. Au fur et à mesure que la situation évolue, la Direction et les conseillers juridiques évaluent en permanence si des provisions doivent être comptabilisées, en révisant les jugements et estimations précédents, le cas échéant. Aux stades plus avancés, il est généralement plus facile de formuler des jugements et des estimations sur la base des issues possibles des affaires. Toutefois, le montant provisionné peut rester très sensible aux hypothèses retenues. Il peut y avoir un large éventail d'issues possibles pour une procédure judiciaire donnée, enquête ou demande d'information. En conséquence, il est souvent impossible de quantifier une série d'issues possibles pour des litiges individuels. Il est également impossible de quantifier de manière précise une série d'issues possibles en raison de la nature et des circonstances diverses de ces affaires et du large éventail d'incertitudes inhérentes. Les provisions liées aux problèmes des clients nécessitent également plusieurs estimations et jugements importants. Le montant des provisions comptabilisées dépend d'un certain nombre d'hypothèses différentes, telles que le volume des plaintes entrantes, la projections des futures plaintes entrantes, le taux de décroissance du volume des plaintes, la population identifiée comme étant systématiquement mal vendue et le nombre de polices par réclamation client.

Engagements de financement et de garantie

Passifs éventuels

Les passifs éventuels, qui comprennent certaines garanties et lettres de crédit engagées en tant que données en garanties, et les passifs éventuels liés à des procédures judiciaires ou à des problématiques d'ordre réglementaires, ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, mais font l'objet d'une présentation en annexe à moins que la probabilité de sortie de trésorerie soit très faible ou peu probable.

Contrats de garantie financière

Les passifs correspondant à des contrats de garantie financière qui ne sont pas classés comme des contrats d'assurance sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, ce qui correspond généralement aux honoraires perçus ou à la valeur actualisée des honoraires à recevoir.

(n) Normes comptables appliquées avant le 1^{er} janvier 2018

Instrument financiers comptabilisés au coût amorti

Les prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle ainsi que la plupart des dettes financières sont comptabilisés au coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, la valeur comptable de ces instruments financiers inclut les coûts de transaction directement attribuables. Si la juste valeur initiale est inférieure au montant réglé, comme cela peut être le cas pour certains financements présentant un effet de levier ou dans le cadre des activités de prêts syndiqués, la différence est différée au bilan et étalée dans le compte de résultat sur la durée de vie du prêt, sauf si les prêts font l'objet d'une dépréciation.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle incluent les prêts et créances émis par HSBC France qu'il n'est pas prévu de vendre à court terme et qui n'ont pas été classés dans la catégorie du portefeuille de transaction ou sous option juste valeur. Les prêts et créances sont enregistrés à la date de mise à disposition des fonds auprès des emprunteurs et sont décomptabilisés lorsqu'ils ont été remboursés, cédés, ou passés en perte ou lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs a été transférée. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée de tous les coûts de transaction qui leur sont directement imputables et sont ensuite évalués au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations. Lorsque l'exposition est couverte par des instruments dérivés sous option juste valeur et éligibles à une telle couverture, la valeur comptable des prêts et créances ainsi couverts inclut un ajustement de juste valeur pour le risque couvert uniquement.

Pour certaines opérations de prêts, le groupe peut avoir pris l'engagement, sur une période donnée, de financer le crédit sur la base de termes contractuels fixes liés notamment à des événements futurs non contrôlés par le groupe. Pour les prêts devant être classés en *trading*, l'engagement existant est classé en dérivé et est évalué en juste valeur avec ajustement pris par résultat. Lors du tirage, le prêt est classé dans la catégorie *trading* et évalué à la juste valeur. Lorsque l'intention du groupe n'est pas de classer le prêt en *trading*, une dépréciation sur l'engagement de financement est comptabilisée uniquement lorsqu'il est probable que le groupe constate une perte lors de la mise en place. Ceci peut être le cas, par exemple, lorsqu'une perte sur l'encours est probable ou lorsque le taux d'intérêt du prêt sera inférieur au coût de refinancement. Lors de la mise en place du prêt, la part détenue est enregistrée à la juste valeur puis comptabilisée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque la juste valeur initiale est inférieure au montant de l'avance, une décote est enregistrée au compte de résultat dans "autres produits d'exploitation". Cette décote sera reprise en résultat sur la durée de vie du prêt par la prise en compte du taux d'intérêt effectif, sauf si le prêt devient douteux. La décote est enregistrée en diminution des produits d'exploitation.

Dépréciations de prêts et créances

Les provisions pour dépréciation de créances reflètent l'estimation la plus juste possible par la Direction de la banque des pertes survenues dans le portefeuille de crédits à la date de clôture. La Direction exerce un jugement critique pour établir les hypothèses et les estimations permettant de calculer ces provisions pour dépréciation.

Prêts évalués individuellement

Toutes les créances sont évaluées individuellement afin de déterminer si elles présentent des indices objectifs de dépréciation, qui entraînent alors la constitution de provisions pour dépréciation. Déterminer si les indices objectifs de dépréciation sont avérés, ainsi que le montant de la provision associée si de tels indices existent, intègre une part de jugement. Ce jugement s'applique dans l'évaluation de l'ensemble des informations pertinentes concernant les indicateurs d'une dépréciation afin de déterminer s'il existe un indice objectif qu'un événement générateur d'une perte existe, comme des défauts de paiements contractuels ou d'autres facteurs tels que la situation financière des emprunteurs, affectant leur capacité de remboursement.

Le jugement entre encore davantage en ligne de compte pour les créances envers des emprunteurs présentant des signes de difficulté financière dans des secteurs en situation économique difficile et plus particulièrement si les perspectives de refinancement ou de vente d'un actif en particulier affectent la probabilité de remboursement. S'agissant des créances pour lesquelles il existe un indice objectif de dépréciation, la Direction décide du montant de la provision nécessaire en fonction d'un certain nombre de facteurs tels que la valeur de

Notes annexes aux comptes consolidés

recouvrement de la garantie, les dividendes qui pourraient être disponibles en cas de liquidation ou de faillite, la viabilité du modèle économique du client et sa capacité à résoudre ses difficultés financières par son activité commerciale et à générer une trésorerie suffisante pour assurer le service de la dette.

Il arrive que le groupe HSBC France accorde des mesures de concession en faveur d'emprunteurs en difficulté financière en acceptant de modifier les termes de paiement contractuels, afin d'améliorer la gestion de ses relations avec eux, de maximiser leurs chances de redressement ou encore d'éviter le défaut ou la saisie. Lorsque la portée des concessions est significative, déterminer leur impact sur les provisions pour dépréciation de créances requiert encore davantage de jugement et d'appréciation. Différencier les caractéristiques de ces concessions de crédit implique un jugement y compris dans les cas de débiteurs sortis d'une situation de défaut suite à la renégociation. Les renégociations concernent aussi bien les portefeuilles de prêts aux particuliers que les portefeuilles de prêts aux entreprises.

L'exercice de ce jugement nécessite de prendre des hypothèses hautement subjectives et très sensibles aux facteurs de risque, en particulier aux changements des conditions économiques et des conditions de crédit. Nombre de ces facteurs ont un fort degré d'interdépendance et les provisions pour dépréciations sont la résultante de plusieurs facteurs.

Les critères d'appréciation sont les suivants :

- des difficultés de génération de trésorerie de l'emprunteur ;
- des paiements contractuels, soit en intérêts soit en principal, en retard de plus de 90 jours ;
- le risque d'un dépôt de bilan ou d'une liquidation de l'emprunteur ;
- l'existence d'une concession significative accordée à l'emprunteur pour des raisons légales ou économiques en lien avec ses difficultés financières, aboutissant à l'annulation ou à un report du principal, des intérêts ou des frais ;
- une détérioration de la situation ou de la perspective financière de l'emprunteur telle que sa capacité de remboursement puisse être considérée comme douteuse.

Les dépréciations pour créances douteuses sont comptabilisées lorsqu'il existe une preuve objective de dépréciation. Les pertes de valeur sont calculées sur les créances individuelles et sont inscrites en charges dans le compte de résultat en contrepartie de la réduction de l'encours des créances douteuses au bilan.

Le calcul des dépréciations sur les encours estimées individuellement tient compte des facteurs suivants :

- exposition totale de HSBC France envers le client ;
- viabilité du modèle économique du client et capacité à résoudre ses difficultés financières par son activité et à générer des flux de trésorerie suffisants pour assurer le service de sa dette ;
- dividende probable disponible en cas de liquidation ou de faillite ;
- montant des engagements d'autres créanciers de rang supérieur ou égal à celui de HSBC France et perspectives de maintien du soutien des autres créanciers ;
- complexité du calcul du montant total et du rang de toutes les créances et degré d'incertitude au plan juridique et au plan des assurances ;
- montant et date des encaissements et recouvrements attendus ;
- valeur de revente de la garantie (ou d'autres dispositifs d'atténuation) et probabilité d'une reprise ;
- coûts d'obtention et de revente de la garantie lors de la saisie ;
- capacité de l'emprunteur à payer dans la devise concernée si les créances ne sont pas libellées en monnaie locale ; et
- le cas échéant prix de la dette sur le marché secondaire.

La détermination de la valeur de recouvrement de la garantie est fondée sur la valeur de marché à la date où l'évaluation de la dépréciation est réalisée.

La dépréciation est calculée en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, qui inclut l'encaissement des intérêts contractuels attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif initial du prêt, à sa valeur comptable actuelle. Lorsqu'elles sont significatives, les provisions pour dépréciation font l'objet d'un examen a minima trimestriel.

Provision collective

Une provision collective est calculée sur la population des encours sains. Elle a vocation à couvrir des événements de crédit ayant eu lieu mais dont la banque n'a pas encore connaissance.

Le calcul de la provision collective est fondé sur les trois paramètres suivants :

- l'historique des pertes sur des portefeuilles présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires (par secteur d'activité, par notation ou par produit, etc.) ;
- le délai estimé entre la survenance d'une perte et le moment où cette perte est identifiée et attestée par la constitution d'une provision individuelle ; et
- l'estimation, fondée sur l'expérience, de la probabilité que les conditions économiques et de crédit du moment induisent des pertes intrinsèques supérieures ou inférieures à ce que l'historique permet de supposer.

Le délai estimé entre la survenance d'une perte et son identification est déterminé par la Direction pour chaque portefeuille. Cette estimation peut varier en fonction de la situation économique, des conditions du marché, du comportement de la clientèle, des informations sur la gestion des portefeuilles, des techniques de gestion du recouvrement et des expériences de recouvrement passées. Le délai estimé entre la survenance d'une perte et son identification peut, par conséquent, varier en fonction de l'évolution de ces facteurs dans le temps.

Pour la clientèle de la Banque de particuliers, le calcul de provision collective suit deux méthodes distinctes, selon qu'il s'agit du portefeuille de crédits immobiliers ou du reste des expositions de crédit.

S'agissant des crédits immobiliers, le calcul de provision collective différencie les encours garantis par une sûreté hypothécaire de ceux couverts par une caution d'un organisme spécialisé ; il prend en compte, pour chacun de ces sous-ensembles, les taux de défaillance

observés sur les 12 derniers mois et, sur les encours tombés en "créances douteuses", le taux de provisionnement effectivement pratiqué.

En ce qui concerne les autres types d'exposition au sein du portefeuille de la Banque de particuliers, la méthode de calcul s'appuie sur le modèle du Groupe appelé "Net Flow Rate", qui extrapole les pertes prévisibles sur une période donnée, en fonction d'une part des taux de migration observés entre les encours de crédits impayés depuis plus de 30 jours, 60 jours et 90 jours, d'autre part des taux de perte constatés historiquement sur cette dernière catégorie.

Passage en pertes

Les créances sont passées en pertes (et les provisions correspondantes reprises), partiellement ou intégralement, lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement de ces montants et, dans le cas de créances assorties de garanties, après réception du produit de la réalisation de la garantie.

Reprises de provisions

En cas de diminution ultérieure du montant d'une provision et lorsque cette diminution peut être objectivement rattachée à un événement postérieur à la constatation de la dépréciation, il est procédé à une reprise de la provision précédemment inscrite au compte de "Provisions pour créances douteuses" égale au montant désormais en excès.

La reprise de la provision est comptabilisée dans le compte de résultat.

Créances renégociées

Les créances provisionnées sur base individuelle dont les conditions ont été renégociées font l'objet d'une revue régulière pour déterminer si elles restent douteuses ou présentent encore des retards de paiement. Une créance renégociée est décomptabilisée en cas de résiliation de la convention existante qui s'accompagne de la signature d'une nouvelle convention présentant des caractéristiques différentes, ou si les caractéristiques d'une convention existante sont modifiées au point que la créance renégociée soit considérée au plan comptable comme un nouvel instrument financier. Les nouveaux contrats faisant suite à l'annulation d'un contrat existant continuent d'être enregistrés comme des créances renégociées.

Actifs financiers évalués à la juste valeur

Investissements financiers disponibles à la vente

Les effets publics, obligations et actions acquis dans l'intention de les détenir de façon durable sont classés comme actifs disponibles à la vente sauf s'ils sont inscrits parmi les actifs sous option juste valeur ou instruments détenus jusqu'à l'échéance. Les titres achetés sont comptabilisés en date de transaction et sont habituellement décomptabilisés lorsque les investissements sont cédés ou remboursés par les émetteurs.

Les titres disponibles à la vente sont initialement évalués à la juste valeur augmentée des coûts de transaction directs et accessoires. Ils sont par la suite réévalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en "capitaux propres" jusqu'à la vente ou la dépréciation des titres. Lors de la cession des titres disponibles à la vente, les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat et classés en "Résultat net des cessions des investissements financiers".

Les produits d'intérêt sur ces titres sont constatés suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque le prix d'achat des actifs disponibles à la vente inclut une prime ou une décote, ces primes ou décotes donnent lieu à un ajustement du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont enregistrés lorsque le droit au paiement est acquis.

Dépréciations sur les investissements financiers disponibles à la vente

Des indices de dépréciation sont recherchés à chaque date d'arrêt des comptes sur les instruments financiers disponibles à la vente. Si un événement de défaut qui peut être évalué de manière fiable a un impact sur les flux de trésorerie attendus, une dépréciation est comptabilisée.

Si les titres disponibles à la vente sont dépréciés, la différence entre le coût de l'actif financier (net de tout remboursement ou amortissement) et la valeur actuelle à sa juste valeur, moins toute ancienne perte reconnue au compte de résultat, est retirée des capitaux propres pour être intégrée au compte de résultat.

Les pertes pour dépréciation sur les titres de créance disponibles à la vente et sur les titres de participation sont comptabilisées au compte de résultat, respectivement aux lignes "Charges pour dépréciation de créances et autres provisions pour risque de crédit" et "Résultat net de cession des investissements financiers". Les méthodes de dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente sont exposées plus en détail ci-après :

Titres de créance disponibles à la vente

Lors de la recherche de signes de dépréciations pendant l'évaluation des titres de créance disponibles à la vente, à la date de publication des états financiers, le groupe examine tous les signes disponibles, tels que les données observables ou les informations sur des événements spécifiquement liés aux titres concernés et qui pourraient entraver le recouvrement des flux de trésorerie futurs. Parmi de tels événements se trouvent des difficultés financières significatives de l'émetteur, une rupture de contrat telle que défaut de paiement, faillite ou autre restructuration financière, ou la disparition d'un marché actif pour le titre de créance concerné en raison de difficultés financières affectant l'émetteur.

Ces types d'événements spécifiques, mais aussi d'autres facteurs tels que des informations sur la liquidité de l'émetteur, sur les expositions aux risques financiers et économiques, les niveaux et la tendance des défauts de paiement sur des actifs financiers similaires, les tendances et conditions nationales et locales, ainsi que la juste valeur des biens apportés en nantissement ou en garantie, peuvent être considérés individuellement ou collectivement pour identifier des signes objectifs de dépréciation d'un titre de créance.

Titres de participation disponibles à la vente

Parmi les signes objectifs de dépréciation de titres de participation disponibles à la vente peuvent figurer des informations spécifiques sur l'émetteur telles que décrites en détail ci-dessus, mais aussi des informations concernant des évolutions marquées de technologie, de marchés, de situation économique ou de contexte législatif, qui laissent effectivement à penser que le coût des titres de participation pourrait ne pas être recouvré.

Une baisse marquée ou prolongée de la juste valeur de l'actif en dessous de son coût constitue un autre signe objectif de dépréciation. Pour évaluer si cette baisse est marquée, l'érosion de la juste valeur est comparée au coût initial de l'actif lors de sa première

Notes annexes aux comptes consolidés

comptabilisation. Pour évaluer si cette baisse est prolongée, elle est comparée à la durée continue pendant laquelle la juste valeur de l'actif est descendue en dessous de son coût initial lors de sa première comptabilisation.

Lorsqu'une dépréciation a été constatée sur un actif disponible à la vente, la comptabilisation de cette dépréciation dépend de la nature de cet actif financier :

- un titre de créance disponible à la vente verra sa dépréciation comptabilisée en compte de résultat lorsqu'il existe une raison objective de dépréciation et par conséquent le résultat de futures baisses de valeur estimée dans la trésorerie de l'actif financier. Lorsqu'il n'existe pas de raisons objectives de dépréciation, la baisse de la juste valeur des actifs financiers est comptabilisée dans les capitaux propres. Si la juste valeur des titres de créances augmente sur la période suivante et que cette augmentation peut être objectivement rattachée à un événement survenant après la dépréciation de cette dernière, ou que l'instrument financier concerné n'est plus déprécié, la dépréciation sera reprise via le compte de résultat ;
- pour un titre action disponible à la vente, toutes les variations de la juste valeur des instruments financiers sont comptabilisées directement dans les capitaux propres. Les dépréciations reconnues sur les titres de participation ne sont pas reprises. Toute baisse complémentaire dans la juste valeur des titres de participation disponibles à la vente est comptabilisée dans le compte de résultat, en se basant sur toutes les pertes cumulées et encourues et en relation avec le coût d'acquisition des titres de participation.

Actifs financiers sous option à la juste valeur

Un instrument financier, autre qu'un instrument détenu en portefeuille de transaction, entre dans cette catégorie s'il remplit un ou plusieurs des critères décrits ci-dessous et s'il est désigné comme tel de façon irrévocable à l'initiation de l'opération.

Le groupe HSBC France peut désigner des instruments financiers sous option juste valeur lorsque ce classement :

- limine ou réduit sensiblement une distorsion dans l'évaluation ou la comptabilisation des instruments financiers ou des gains et pertes réalisés. Selon ce critère, les principales catégories d'instruments financiers comptabilisées par le groupe HSBC France sont les actifs financiers aux termes de contrats d'assurance en unités de compte et de contrats de placement en unités de compte. Les engagements vis-à-vis des clients aux termes de contrats d'assurance sont déterminés sur la base de la juste valeur des actifs détenus dans les fonds en unités de compte. Si aucune estimation de juste valeur n'a été réalisée pour les actifs en question, ces actifs seraient reclassés en tant que disponibles à la vente ("AFS"), avec leurs variations de juste valeur qui seraient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global ("OCI"). Ces instruments financiers sont gérés sur la base de la juste valeur et l'information est communiquée à la Direction sur cette même base. La désignation sous option juste valeur des actifs dans le cadre de contrats de placement permet de comptabiliser les variations de juste valeur dans le compte de résultat et de les présenter sur la même ligne ;
- s'applique à un groupe d'actifs financiers dont la gestion et la mesure de la performance sont évaluées sur la base de la juste valeur et dont les informations sur ce groupe d'instruments financiers sont communiquées en interne sur cette base à la Direction Générale ;
- concerne des instruments financiers comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient sensiblement les flux de trésorerie résultant de ces instruments financiers.

La désignation à la juste valeur, une fois opérée, est irrévocable au regard des instruments financiers qu'elle affecte.

Les actifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés en date de transaction et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes résultant des variations de la juste valeur de ces actifs sont enregistrés au compte de résultat à la date à laquelle ils se produisent, avec les produits et charges d'intérêt et les dividendes qui s'y rapportent, sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur".

Les gains ou pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec les actifs financiers sous option juste valeur sont présentés sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur". Les intérêts sur ces dérivés sont également présentés sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur". Le montant de la variation sur la période, et en cumulé, de la juste valeur des actifs financiers placés sous l'option juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit est déterminé comme étant la variation de juste valeur non attribuable aux changements des conditions de marché.

Passifs financiers sous option à la juste valeur

La désignation à la juste valeur, une fois opérée, est irrévocable.

Les passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés en date de valeur lorsque HSBC France conclut un contrat avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont échus.

La désignation sous option juste valeur des passifs permet de comptabiliser les variations de juste valeur au titre du risque de crédit propre dans les autres éléments du résultat global, les autres variations restant comptabilisées dans le compte de résultat.

HSBC France peut désigner des instruments financiers sous option juste valeur dans les cas suivants :

Emissions de titres de dette long terme

Les intérêts dus sur certains titres de dette émise à long terme et à taux fixe ont été compensés par les intérêts perçus sur les swaps de taux d'intérêt de type "réception de taux fixe/paiement de taux variable" dans le cadre d'une stratégie documentée de gestion des taux d'intérêt. Il y aurait discordance comptable si les titres de dette émise étaient comptabilisés au coût amorti, car les instruments dérivés correspondants sont comptabilisés à la juste valeur, avec constatation en compte de résultat des variations de juste valeur. Depuis le 1er janvier 2017, lorsque la dette long terme est sous option juste valeur, les variations de juste valeur au titre du risque de crédit propre sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, les autres variations restant comptabilisées dans le compte de résultat.

Passifs financiers aux termes de contrats d'assurance en unités de compte et de contrats de placement en unités de compte

Le groupe émet des contrats qui contiennent des risques d'assurance, des risques financiers ou une combinaison de ces derniers.

Un contrat selon lequel le groupe accepte un risque d'assurance non significatif sur un tiers n'est pas comptabilisé en contrat d'assurance mais est comptabilisé en passif financier.

Les engagements au titre des contrats d'assurance en unités de compte sont évalués à la "juste valeur" des actifs servant de support à ces contrats, c'est-à-dire à la valeur de rachat ou de transfert calculée en référence à la valeur des fonds ou indices sous-jacents. Le principe de congruence est respecté, c'est-à-dire que les valeurs de référence inscrites à l'actif du bilan coïncident très exactement avec les unités de comptes entre lesquelles un arbitrage aura été arbitré dans les contrats. Ces actifs sont cantonnés, c'est-à-dire affectés spécifiquement à la couverture de l'engagement pris au titre du contrat d'assurance en unité de compte.

Les plus et moins-values latentes calculées sur ces actifs sont enregistrées dans un compte "ajustement ACAV" au résultat, puis une charge (ou un produit) équivalente est passée par l'augmentation des engagements envers les assurés au titre de leurs contrats en unité de compte.

Dérivés

Les produits dérivés sont des instruments financiers dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable (ou sous-jacent) qui peut être une action, un taux d'intérêt ou une autre variable. Lors de la comptabilisation initiale, les produits dérivés sont évalués à la juste valeur. Les instruments dérivés sont considérés comme des éléments actifs lorsque la juste valeur est positive ou comme des éléments passifs lorsque la juste valeur est négative. Ces dispositions s'appliquent de la même manière aux dérivés incorporés.

Les gains et pertes résultant des variations de juste valeur des produits dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont inscrits dans le poste "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transactions". Les gains et pertes sur les produits dérivés gérés conjointement avec des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sur option sont inscrits dans le poste "gains ou pertes sur instruments financiers" enregistrés à la juste valeur sur option ; ce poste comprend également les gains et pertes correspondant aux instruments bénéficiant de la couverture économique. Lorsque les produits dérivés sont gérés conjointement avec des instruments de dette émis enregistrés à la juste valeur sur option, les intérêts contractuels comme les intérêts attachés à la dette émise sont enregistrés dans le poste "charges d'intérêts".

1.3 Événements significatifs de l'année

Acquisition des activités de la succursale grecque de HSBC Bank plc

L'acquisition des activités de la succursale grecque de HSBC Bank plc a été effectuée le 1er janvier 2018 et réalisée moyennant un règlement de 1 EUR (voir Note 2). La contribution de la succursale grecque dans le résultat d'exploitation consolidé s'élève à 3 millions EUR au 31 décembre 2018.

Acquisition de deux filiales de HSBC Bank plc

Le 1er août 2018, HSBC France a acquis 100% des filiales européennes HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC et HSBC Polska Bank S.A. (voir Note 2):

- HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC, pour un montant de 21,5 millions USD (18,4 millions EUR) incluant une prime de 1,7 million EUR sur la valeur nette de l'actif. La contribution de la filiale irlandaise dans le résultat d'exploitation consolidé s'élève à (0.1) million EUR au 31 décembre 2018.
- HSBC Bank Polska S.A., pour un montant de 88,4 millions EUR incluant une décote de 40,3 millions EUR comparé à la valeur nette de l'actif. La contribution de la filiale polonaise dans le résultat d'exploitation consolidé s'élève à 3 millions EUR au 31 décembre 2018.

Création de succursales

Au cours du deuxième semestre 2018, HSBC France a créé huit succursales européennes en Belgique, en République Tchèque, en Pologne, en Irlande, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Espagne. Elles n'ont pas été actives en 2018 et elles n'ont pas eu d'impact dans les états financiers au 31 décembre 2018.

Fonds de Résolution Unique ("FRU")

La contribution de HSBC France pour l'année 2018 s'élève à 58,8 millions EUR dont 8,8 millions EUR ont été enregistrés au bilan en engagements de paiement, portant à 35,3 millions EUR le total des engagements de paiement comptabilisés au bilan au titre du FRU.

Augmentations de capital

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 30 mai 2018 a décidé, dans le cadre de la délégation de compétence consentie à cet effet par l'assemblée générale le 26 avril 2017, d'augmenter les fonds propres durs de HSBC France d'environ 100 millions EUR (dont 6,2 millions EUR de capital social). Suite à la réalisation de cette opération le 25 juillet 2018, le capital social de HSBC France a été porté de 337 189 135 EUR à 343 410 030 EUR.

Dans le cadre de l'anticipation de transferts d'activités vers le bilan de HSBC France, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 26 juillet 2018, une augmentation des fonds propres durs de HSBC France d'environ 388 millions EUR (dont 23,2 millions EUR de capital social). Cette opération a été approuvée par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire le 10 août 2018. Suite à la réalisation de cette opération le 30 août 2018, le capital social de HSBC France a été porté de 343 410 030 EUR à 366 584 940 EUR.

Fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1 – Autres fonds propres)

HSBC France a augmenté ses fonds propres complémentaires de Catégorie 1 (Additional Tier 1 – AT1) en émettant un emprunt perpétuel souscrit par HSBC Bank plc remboursable par HSBC France à toute date de paiement d'intérêts après la période de 5 ans suivant la date d'émission d'un montant de 300 millions EUR (voir Note 10).

Dette subordonnée de catégorie 2 (Tier 2)

HSBC France a émis une dette subordonnée Tier 2 souscrite par HSBC Bank plc pour un montant de 300 millions EUR. Cette nouvelle émission correspond à un prêt subordonné à taux variable, avec une maturité à 10 ans.

Émissions de HSBC France

HSBC France a émis le 20 mars 2018 une dette senior à taux variable avec un nominal de 1,25 milliard EUR et une maturité de 5 ans. Le 28 août 2018, HSBC France a émis deux tranches de dette senior : la première avec un nominal de 1,75 milliard EUR avec une maturité de 3 ans et la seconde de 750 millions EUR avec une maturité de 10 ans.

Émission de HSBC SFH (France)

HSBC SFH (France) est une société dédiée au refinancement de HSBC France par l'émission d'obligations sécurisées par des prêts à l'habitat. HSBC SFH (France) a émis le 17 avril 2018 une obligation sécurisée d'un nominal de 1 milliard EUR et de maturité de 7 ans, avec une option de remboursement différé d'un an.

Évolutions de la PVIF (*Present value of in-force insurance business*)

Plusieurs hypothèses du modèle de PVIF ont été revues en 2018, principalement liées à l'impact de l'accord tripartite entre HSBC Global Asset Management (France), HSBC France et HSBC Assurance Vie (France) sur les commissions des contrats en unité de comptes (37 millions EUR), à l'impact du correctif sur les chargements de gestion des contrats en unité de compte alimentant le modèle de simulation (17 millions EUR), à la modélisation du risque de crédit ((25) millions EUR) et à l'intégration de la prime de risque immobilier dans les calculs (19 millions EUR). Les modifications et leurs impacts sont décrits dans la Note 22 PVIF du présent document.

Retraitement du hors bilan publié au 31 décembre 2017

Au cours du deuxième semestre 2018, il a été identifié par HSBC France que les engagements correspondant aux opérations de prises en pension (*banking book*) et opérations de mises en pension (*banking book*) entre la date de négociation et la date de règlement n'avaient historiquement pas été reportés dans le hors bilan. Il en est de même pour certains dépôts de garantie reçus en titres. Au 31 décembre 2017, l'impact sur le hors bilan est de 37 milliards EUR pour les opérations de prise en pension, de 27 milliards EUR pour les opérations de mise en pension et 3 milliards EUR sur les dépôts de garantie donnés en titres. Les données comparatives ont fait l'objet d'un retraitement. Ce retraitement n'a aucun impact sur les pertes de crédit attendues.

Dividendes au titre de l'exercice 2018

Le Conseil d'Administration du 19 février 2019 proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2019 de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2018 (voir Note 10).

Acquisition de EVPS

Dans le cadre des changements structurels visant à anticiper les conséquences de la sortie future du Royaume Uni de l'Union Européenne, la plate-forme EVPS (*European Volume Payment Solution*), détenue par HSBC Bank plc Paris Branch, a été transférée le 1er décembre 2018 à HSBC France pour un montant de 17,2 millions EUR.

La plate-forme EVPS gère de façon automatisée les flux et paiements SEPA (*Single Euro Payments Area*) en Europe et qui permet à HSBC France et d'autres entités et succursales européennes de traiter les paiements de faible valeur.

Réévaluation des participations dans Euroclear et Sicovam

Euroclear est une société de services financiers non cotée en bourse spécialisée dans le règlement des transactions sur titres. HSBC France détient des actions Euroclear et Sicovam, holding qui ne détient que des actions Euroclear. En 2018, une série de transactions sur actions Euroclear sur le marché et des informations supplémentaires sur la valeur d'Euroclear ont indiqué qu'une revalorisation des actions Euroclear et Sicovam était souhaitable et appropriée. Cette réévaluation a donc été effectuée en décembre 2018 et a eu un impact positif sur les résultats de 36 millions EUR.

2 Regroupement d'entreprises et cession de filiales

Afin de conformer l'organisation de HSBC en Europe à la loi Vickers ("*Ringfencing*") de séparation des activités de banque de détail au Royaume-Uni, HSBC France a ouvert le 14 août 2017 une succursale en Grèce dans laquelle ont été transférées les activités de la succursale grecque de HSBC Bank plc. L'opération d'acquisition a été effectuée en date du 1er janvier 2018 et réalisée moyennant un règlement de 1 EUR. A des fins comptables, la succursale de HSBC France à Athènes est incluse dans les comptes sociaux de HSBC France à partir du 1er janvier 2018.

Dans le cadre de la sortie future du Royaume Uni de l'Union européenne et dans l'objectif de simplifier l'organisation des activités en Europe Continentale, HSBC France a acquis le 1er août 2018 100% des filiales européennes HSBC Polska Bank S.A. et HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC, pour respectivement un montant de 88,4 millions EUR et 21,5 millions USD (18,4 millions EUR).

Ces opérations d'acquisition auprès de HSBC Bank Plc (ou de filiales de HSBC Bank Plc) ayant eu lieu au sein du même groupe, sont analysées comme des Opérations sous Contrôle Commun (*Business Combinations under Common Control*). Elles ne relèvent pas de la norme IFRS 3 "Regroupement d'entreprises" et ne donneront pas lieu à la constatation d'un écart d'acquisition. A la date d'acquisition, les actifs et passifs acquis s'établissaient comme suit :

	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} août 2018	Au 1 ^{er} août 2018
	HSBC France Athens Branch	HSBC Bank Polska S.A.	HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC
	€m	€m	€m
Actif			
Caisse, banques centrales et CCP	32	62	—
Portefeuille de transaction	4	—	—
Instruments dérivés	2	9	—
Prêts et créances sur les établissements de crédit	690	18	21
Prêts et créances sur la clientèle	622	584	—
Investissements financiers	300	482	—
Autres actifs	23	30	2
Total Actif	1 673	1 185	23
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	23	159	—
Comptes créditeurs de la clientèle	1 641	815	—
Instruments dérivés	5	8	—
Autres passifs	25	77	6
Total des fonds propres	(21)	126	17
Total Passif	1 673	1 185	23

3 Commissions nettes

Commissions nettes par ligne de métiers

	2018						2017
	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement, d'investissement et de marchés	Banque privée	Corporate Centre	Total	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Service de tenue de compte	28	74	10	5	–	117	122
Gestion sous mandat	182	–	–	1	–	183	205
Cartes de paiement	22	20	7	–	–	49	55
Facilités de crédit	–	45	72	–	–	117	116
Commissions de courtage	5	–	–	1	–	6	8
Fonds d'investissement	3	–	–	2	–	5	3
Commissions imports / exports	–	7	3	–	–	10	9
Remises	6	13	6	–	–	25	29
Souscriptions / prises fermes	–	1	53	–	–	54	89
Droits de garde	6	–	4	1	–	11	6
Commissions de courtage d'assurance	10	–	–	10	–	20	18
Autres ¹	194	39	136	2	(102)	269	204
Commissions (produits)	456	199	291	22	(102)	866	864
Moins : commissions (charges)	(187)	(18)	(169)	(1)	102	(273)	(290)
Commissions nettes	269	181	122	21	–	593	574

¹ La ligne "Autres" comprend notamment des ré-allocations analytiques entre les lignes de métiers, les commissions avec d'autres entités du Groupe HSBC ainsi que certaines commissions inter-bancaires et d'autres commissions diverses.

Les commissions (produits) sont constatées lorsque les services sont fournis aux clients. Il s'agit généralement de services fournis à un prix fixe dans le temps, tels que les services de tenue de compte et carte de paiement, ou au moment où HSBC France effectue une transaction spécifique, comme c'est le cas pour les frais de courtage et les commissions *imports/exports*. À l'exception de certains frais de gestion de fonds et de commissions liées à la performance, qui peuvent varier en fonction de la taille du portefeuille clients et des performances de HSBC France, toutes les autres commissions sont fixes. Les commissions variables sont comptabilisées lorsque le produit est certain. Les commissions (produits) sont généralement générées par des contrats à court terme pour lesquels la composante "financement" n'est pas significative.

HSBC France agit en tant que mandant dans la majorité des contrats avec les clients, à l'exception des services de courtage. Pour la plupart des transactions de courtage, HSBC France agit en tant qu'agent dans la transaction et comptabilise le revenu de courtage net des frais à payer aux autres contreparties externes.

Les commissions issues des transactions, y compris les revenus de courtage, sont enregistrées lorsque HSBC France fournit pleinement les services au client. Lorsque l'obligation de performance associée au contrat est satisfaite au fil du temps, comme c'est le cas pour les frais de tenue de compte, le produit est comptabilisé de façon linéaire sur la durée de vie du contrat.

Le prix de transaction est intégralement affecté à l'obligation de performance dès lors que le contrat ne contient qu'une seule obligation. Lorsque HSBC France propose un ensemble de services contenant plusieurs obligations de résultat non dissociables, telles que des frais de services liés à la tenue de compte, les services associés sont traités comme une seule obligation de résultat. Si une prestation globale contient une obligation de performance pouvant être dissociée, le prix de transaction fait l'objet d'une allocation spécifique à ladite prestation sur une base individuelle.

4 Résultat net des instruments financiers à la juste valeur et obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat

	2018 €m	2017 €m
Résultat net résultant des :		
Activités de transaction	63	297
Autres instruments à la juste valeur sous option et obligatoirement à la juste valeur et dérivés associés	(39)	(6)
Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	24	291
Actifs financiers détenus pour faire face aux engagements en vertu de contrats d'assurance et d'investissement	(641)	618
Engagements envers des clients en vertu de contrats d'investissement	3	(2)
Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, et leurs dérivés associés évalués à la juste valeur par le compte de résultat	(638)	616
Variations de juste valeur au titre du risque de crédit propre sur dette à long terme	—	—
Produits dérivés gérés conjointement avec les titres de créance émis par HSBC France	18	(112)
Autres variations de juste valeur	(20)	111
Variations de la juste valeur de la dette à long terme et des dérivés associés	(2)	(1)
Variations de la juste valeur des autres instruments financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat	113	N/A
Au 31 décembre	(503)	906

5 Primes d'assurance nettes, engagements nets de sinistres et variation des dettes aux assurés

Par le biais de sa filiale d'assurance, le groupe HSBC France émet pour ses clients des contrats qui comportent un risque d'assurance, un risque financier ou une combinaison des deux. Un contrat en vertu duquel HSBC France accepte le risque d'assurance d'une autre partie, en consentant à dédommager cette dernière en cas d'événement futur dont la survenue est incertaine, est comptabilisé en tant que contrat d'assurance. Un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier, mais il sera comptabilisé en tant que contrat d'assurance si le risque d'assurance est significatif.

Bien que les contrats financiers comportant une clause de participation discrétionnaire constituent des instruments financiers, ils restent considérés comme des contrats d'assurance, comme l'autorise la norme IFRS 4.

Les contrats d'assurance sont comptabilisés comme suit :

Primes d'assurance

Les primes des contrats d'assurance-vie en unités monétaires sont comptabilisées dès lors qu'elles constituent des engagements vis-à-vis de la clientèle. Dans le cas des contrats d'assurance en unités de compte, les primes sont comptabilisées après avoir réalisé les investissements dans les actifs pris en représentation de ces engagements.

Les primes cédées aux réassureurs sont comptabilisées sur la même période que les primes initiales des contrats auxquels elles se rapportent.

Primes d'assurance nettes

	Contrats avec participation	Contrats liés	Autres contrats	Total
	€m	€m	€m	€m
Primes d'assurance brutes	1 961	—	68	2 029
Primes brutes cédées aux réassureurs	—	—	(3)	(3)
Au 31 décembre 2018	1 961	—	65	2 026
Primes d'assurance brutes	1 799	—	66	1 865
Primes brutes cédées aux réassureurs	—	—	(4)	(4)
Au 31 décembre 2017	1 799	—	62	1 861

Sinistres d'assurance et remboursements des réassureurs

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres (décès de l'assuré, invalidité ou incapacité), aux versements périodiques de rentes, aux rachats partiels ou totaux de contrats d'assurance vie, aux intérêts et participations aux bénéfices directement incorporées dans les prestations versées. Ils incluent également les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les remboursements de réassureurs sont comptabilisés pour la même période que les sinistres auxquels ils se réfèrent.

Participation future aux bénéfices des contrats d'assurance avec clause de participation discrétionnaire

Conformément au plan comptable des assurances, les assurés ayant souscrit un contrat en unités monétaires bénéficient du résultat financier réalisé sur les actifs de placement. Le calcul se fait *via* un compte de participation aux résultats.

Sont d'abord servis les intérêts dits techniques engendrés par la fixation de taux techniques définis dans certains contrats d'assurance ; le reliquat est dévolu à la participation aux bénéfices qui peut être immédiate, c'est-à-dire qu'elle vient augmenter l'engagement total vis-à-vis des assurés, ou différée et dans ce cas elle devra être distribuée sous huit ans. Une participation aux bénéfices minimale réglementaire de 85 % du solde financier doit être respectée.

Sinistres d'assurance nets et indemnités versées et évolution du passif des assurés

	Contrats avec participation €m	Contrats liés €m	Autres contrats €m	Total €m
Créances brutes et avantages versés et mouvements des passifs	1 457	(4)	24	1 477
- prestations versées	1 595	2	22	1 619
- variations des dettes aux assurés	(138)	(6)	2	(142)
Part des réassureurs dans les sinistres survenus et les indemnités versées et évolution des passifs	-	-	(2)	(2)
- prestations versées	-	-	-	-
- variations des dettes aux assurés	-	-	(2)	(2)
Au 31 décembre 2018	1 457	(4)	22	1 475

Créances brutes et avantages versés et mouvements des passifs	2 577	2	23	2 602
- prestations versées	1 777	3	24	1 804
- variations des dettes aux assurés	800	(1)	(1)	798
Part des réassureurs dans les sinistres survenus et les indemnités versées et évolution des passifs	-	-	-	-
- prestations versées	-	-	-	-
- variations des dettes aux assurés	-	-	-	-
Au 31 décembre 2017	2 577	2	23	2 602

Passifs des contrats d'assurance

	Contrats avec participation €m	Contrats liés €m	Autres contrats €m	Total €m
Engagements bruts au titre des contrats d'assurance au 1 ^{er} janvier 2018	21 695	39	119	21 853
Prestations versées	(1 595)	(2)	(22)	(1 619)
Augmentation du passif envers les assurés	1 457	(4)	24	1 477
Écart de change et autres mouvements ¹	(376)	-	-	(376)
Engagements bruts au titre des contrats d'assurance au 31 décembre 2018	21 181	33	121	21 335
Part des réassureurs dans le passif au titre des contrats d'assurance	-	-	(2)	(2)
Passif net au titre des contrats d'assurance au 31 décembre 2018	21 181	33	119	21 333
Engagements bruts au titre des contrats d'assurance au 1 ^{er} janvier 2017	21 142	39	120	21 301
Prestations versées	(1 777)	(3)	(24)	(1 804)
Augmentation du passif envers les assurés	2 577	2	23	2 602
Écart de change et autres mouvements ¹	(247)	1	-	(246)
Engagements bruts au titre des contrats d'assurance au 31 décembre 2017	21 695	39	119	21 853
Part des réassureurs dans le passif au titre des contrats d'assurance	-	-	(1)	(1)
Passif net au titre des contrats d'assurance au 31 décembre 2017	21 695	39	118	21 852

¹ La ligne "Écart de change et autres mouvements" inclut les variations du passif émanant des gains nets non réalisés sur les investissements à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

Les principaux facteurs ayant contribué à l'évolution des engagements envers les assurés sont notamment les demandes d'indemnisation, les rachats, les échéances, les engagements envers les assurés créés lors de la constitution initiale des polices d'assurance, la déclaration des primes et les autres montants attribuables aux assurés.

6 Produit net bancaire (éléments significatifs)

Le produit net bancaire de l'exercice clos au 31 décembre 2018 s'élève à 1 746 millions EUR (2017 : 1 826 millions EUR) et inclut notamment (de façon non exhaustive), les produits, charges, plus-values et moins-values présentés ci-après :

Produit net bancaire (éléments significatifs)

	2018	2017
	€m	€m
Produit		
Revenus sur les actifs financiers ayant fait l'objet d'une dépréciation	9	21
Revenus sur les actifs financiers mesurés au coût amorti ¹	969	N/A
Revenus sur les actifs financiers mesurés à la juste valeur par autres éléments résultat global ¹	337	N/A
Charge		
Intérêt sur les instruments, hors intérêts sur passif financier détenu à des fins de transaction ou obligatoirement à la juste valeur	(107)	(138)
Paiements sur opérations de crédits-bails et assimilées	—	—
– paiement minimum de location	—	—
– loyers et paiements de sous-location	—	—
Provisions pour restructuration	(1)	—
Gains/(Pertes)	21	11
Dépréciation des actions disponibles à la vente	N/A	—
Gains/(Pertes) sur les actifs destinés à être cédés	3	—
Gains/(Pertes) sur cession d'immobilisations corporelles et des investissements non financiers	18	11
Dépréciation pour risque de crédit	(10)	(81)
(Pertes)/reprises pour dépréciation sur créances	(10)	(82)
Dotations nettes pour dépréciation des titres disponibles à la vente : obligations et autres titres à revenus fixes	N/A	—
Dépréciations nettes au regard des autres dépréciations pour risques de crédit	N/A	1

¹ Les produits d'intérêts calculés selon la méthode des intérêts effectifs comprennent les intérêts comptabilisés sur les actifs financiers évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

7 Salaires et avantages au personnel, paiements à base d'actions

Montant de la masse salariale et nombre moyen d'employés

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
Salaires	608	603
Charges salariales	285	271
Avantages postérieurs à l'emploi	6	17
Total	899	891

Nombre moyen d'employés du groupe HSBC France durant l'année

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	3 929	3 684
Banque commerciale	1 494	1 346
Banque de financement, d'investissement et de marchés	682	652
Banque privée	113	105
Corporate Centre	12	10
Fonctions support et autres ¹	2 960	2 967
Total²	9 190	8 764

¹ Y compris les personnes en CFCS (Congés de Fin de Carrière et de Solidarité) et les expatriés.

² CDI et CDD ayant un contrat avec HSBC France (y compris la succursale grecque depuis le 1^{er} janvier 2018) et ses filiales HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France), HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC (depuis le 1^{er} août 2018) et HSBC Bank Polska S.A. (depuis le 1^{er} août 2018).

Paiements à base d'actions

Politique d'attribution d'actions du Groupe

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions à ses salariés.

Le nouveau règlement des plans d'options et actions (*The HSBC Share Plan*) a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 3* de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France. Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et, d'autre part, de formaliser les règles du "*Group Performance Share Plan*" qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe HSBC. Dans ce contexte, le sous-plan français (*Schedule 5* du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales. A compter de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est désormais de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent), mais de privilégier l'attribution d'actions.

Les actions peuvent revêtir deux formes :

- les actions avec conditions de performance – “Group Performance Shares” ;
- les actions sans conditions de performance – “Restricted Shares”

Les “Group Performance Shares”

	Nombre (000s)
Attributions d'actions au 1^{er} janvier 2018	75
Attribution d'actions durant l'exercice	—
Actions acquises durant l'exercice	—
Actions devenues caduques durant l'exercice	—
Échues pendant l'année	—
Attributions d'actions au 31 décembre 2018	75
Dont exerçables	—
Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	—
Attributions d'actions au 1 ^{er} janvier 2017	75
Attribution d'actions durant l'exercice	—
Actions acquises durant l'exercice ¹	—
Actions devenues caduques durant l'exercice	—
Echues pendant l'année	—
Attributions d'actions au 31 décembre 2017	75
Dont exerçables	—
Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	—

¹ Le montant d'actions acquises durant l'exercice 2017 a fait l'objet d'une correction.

Cette catégorie d'action n'est disponible, au-delà d'une période d'acquisition de cinq ans, qu'en date de départ en retraite.

Les actions avec conditions de performance (“Group Performance Shares”) ne sont plus attribuées à compter de l'année de performance 2016.

Les “Restricted Shares” du Groupe

Pour les collaborateurs français, ces actions prennent la forme de “French qualified shares”.

Ces actions sont définitivement acquises au terme d'un délai de deux ou trois ans dans les conditions prévues au Plan. Les actions attribuées depuis 2011 sont soumises à une période d'acquisition de deux ans pour 66 % d'entre elles et de trois ans pour les 34 % restants.

Les actions attribuées avant janvier 2016 ne pouvaient faire l'objet d'une cession qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité fiscale de deux ans suivant la date d'acquisition définitive. Depuis le 1^{er} janvier 2016, cette catégorie d'actions ne fait plus l'objet de période d'indisponibilité et est cessible dès l'acquisition.

Pour les impatriés, ces actions prennent la forme de “restricted shares” qui sont soumises à une période d'acquisition d'un an pour 33 % d'entre elles, de deux ans pour les 33 % suivants et de trois ans pour les 34 % restants.

De manière spécifique, certains collaborateurs “Material Risk Taker” se voient attribuer des “restricted shares” acquises immédiatement ainsi que des “French qualified shares” soumises à un différé de trois ou cinq ans. Toutes les actions attribuées aux collaborateurs “Material Risk Taker” sont soumises à une période d'incessibilité fiscale de six mois ou de douze mois.

Les “Restricted Shares” Groupe

	Nombre (000s)
Attributions d'actions au 1^{er} janvier 2018	832
Attribution d'actions durant l'exercice ¹	1 693
Actions acquises durant l'exercice ^{2,3}	(1 784)
Actions devenues caduques durant l'exercice	(43)
Attributions d'actions au 31 décembre 2018	698
Dont exerçables	—
Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	—
Attributions d'actions au 1 ^{er} janvier 2017	1 566
Attribution d'actions durant l'exercice ¹	1 187
Actions acquises durant l'exercice ²	(1 873)
Actions devenues caduques durant l'exercice	(48)
Attributions d'actions au 31 décembre 2017	832
Dont exerçables	—
Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	—

¹ Le prix moyen pondéré de l'action à la date où les options ont été exercées était de 8,17 EUR (2017: 7,70 EUR).

² Le cours moyen pondéré des actions acquises pendant l'exercice était de 7,92 EUR (2017: 7,77 EUR).

³ Les actions acquises en mars 2018 par les collaborateurs des filiales HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC et HSBC Bank Polska S.A. (Pologne) sont exclues de ces données car ces filiales n'étaient pas rattachées à HSBC France au moment de l'acquisition des actions en mars 2018. A noter que le nombre d'actions acquises par les collaborateurs de ces filiales en 2018 ne représente pas un impact financier significatif.

Notes annexes aux comptes consolidés

En 2018, (6) millions EUR ont été comptabilisés dans le compte de résultat au titre de l'amortissement des plans existants de HSBC en France (en 2017 : (6) millions EUR).

L'environnement réglementaire et les bonnes pratiques ont permis de clarifier la période d'étalement des plans dans les états financiers consolidés du groupe HSBC France. En conséquence, la période d'acquisition des droits aux actions attribuées en 2018 au titre de la performance de l'année 2017 est réputée débiter au 1^{er} janvier 2017.

Augmentation de capital réservée aux employés

En 2018, le Groupe HSBC n'a pas procédé à une émission d'actions réservée aux salariés.

Charges de compte de résultat

	2018	2017
	€m	€m
Plan d'attribution d'actions sans conditions de performance ("Restricted Shares")	12	12
Plan d'Épargne Entreprise – souscription avec décote	–	–
Au 31 décembre	12	12

Engagements de retraites et autres avantages assimilés

Principes

HSBC France fait bénéficier à un certain nombre de ses salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi tels que régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes de fidélité.

HSBC France verse à chaque salarié partant à la retraite une Indemnité de fin de carrière dont le montant dépend à la fois du salaire de fin de carrière, de l'ancienneté accumulée à cette date dans l'entreprise et des droits garantis par les conventions collectives et les accords internes. Ces plans représentent environ 77 % du total des engagements en France.

HSBC France accorde à certains bénéficiaires un régime de retraite. Ces régimes de retraite prévoient le paiement de prestations à partir de la date de départ en retraite. Ces plans représentent environ 20 % du total des engagements en France.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes postérieurs à l'emploi sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles. HSBC France comptabilise directement les gains et les pertes actuarielles par capitaux propres sans les faire transiter par le compte de résultat. Le coût des services passés est immédiatement constaté. Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle de l'obligation diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charges d'exploitation à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC France au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Au 31 décembre 2018, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite, qui serviront de base au calcul des charges de 2019, étaient les suivantes :

Principales hypothèses

	Taux d'actualisation	Taux d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires
	%	%	%	%
Au 31 décembre 2018	1,70	1,50	1,50	2,61
Au 31 décembre 2017	1,35	1,50	1,50	2,61

HSBC France détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA ou équivalent), dont les échéances correspondent à celles de ses obligations à régime de prestations définies.

Comptabilisation des engagements postérieurs à l'emploi

Actif / (passif) net comptabilisé au bilan au titre des régimes à prestations définies

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi	Effet de la limite sur les excédents du régime	Total
	€m	€m	€m	€m
Régimes de retraite à prestations définies	8	173	—	165
Régimes de santé à prestations définies	—	—	—	—
Au 31 décembre 2018	8	173	—	165
Total des engagements au titre des avantages du personnel (au sein des "Comptes de régularisation, produits différés et autres passifs")				165
Total des avoirs au titre des avantages du personnel (dans la rubrique "Paiements anticipés, produits courus et autres actifs")				—

Actif / (passif) net comptabilisé au bilan au titre des régimes à prestations définies

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi	Effet de la limite sur les excédents du régime	Total
	€m	€m	€m	€m
Régimes de retraite à prestations définies	8	177	—	169
Régimes de santé à prestations définies	—	—	—	—
Au 31 décembre 2017	8	177	—	169
Total des engagements au titre des avantages du personnel (au sein des "Comptes de régularisation, produits différés et autres passifs")				169
Total des avoirs au titre des avantages du personnel (dans la rubrique "Paiements anticipés, produits courus et autres actifs")				—

Gains / (pertes) actuariels cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global

	2018	2017
	€m	€m
Au 1^{er} janvier	76	71
Total des gains/(pertes) actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global de l'exercice	(8)	5
Au 31 décembre	68	76

Les gains et pertes actuariels (hors impôts différés) de l'année sont expliqués par la mise à jour des hypothèses actuarielles avec un impact de (8) millions EUR dû à la hausse du taux d'actualisation de 1,35 % à 1,70 %.

Sensibilité des hypothèses actuarielles

Le tableau suivant décrit l'impact des variations des principales hypothèses du régime de retraite. Le taux d'actualisation est sensible aux variations des conditions de marché sur la période considérée. Le taux de mortalité varie selon le profil des bénéficiaires.

	Régimes de retraite à prestations définies			
	Impact financier d'une augmentation		Impact financier d'une diminution	
	2018	2017	2018	2017
	€m	€m	€m	€m
Taux d'actualisation – augmentation/diminution de 0,25 %	(5)	(6)	5	6
Taux d'inflation – augmentation/diminution de 0,25 %	1	1	(1)	(1)
Paiements de pension et pensions différées – augmentation/diminution de 0,25 %	1	1	(1)	(1)
Salaires – augmentation/diminution de 0,25 %	4	5	(4)	(4)
Variation de la mortalité – augmentation/diminution d'une année	2	2	(2)	(2)

Régimes de retraite à prestations définies

Actif/(passif) net des régimes de retraite à prestations définies

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi	Actif/(passif) net au titre des avantages postérieurs à l'emploi
	€m	€m	€m
Au 1 ^{er} janvier 2018 ¹	8	177	169
Coûts des services rendus	–	5	5
Coûts des services passés	–	(1)	(1)
Coûts des services	–	4	4
Revenu/(coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	–	2	2
Effets de revalorisation comptabilisés au compte :	–	(8)	(8)
– (gains)/pertes actuariels dus aux variations des hypothèses démographiques	–	–	–
– (gains)/pertes actuariels dus aux variations des hypothèses financières	–	(8)	(8)
– (gains)/pertes actuariels dus à l'expérience	–	–	–
Transferts ²	–	5	5
Écarts de change	–	–	–
Contribution par HSBC	–	–	–
– ordinaire	–	–	–
– spécial	–	–	–
Contributions des employés	–	–	–
Prestations versées	–	(8)	(8)
Frais administratifs et taxes payés par plan	–	–	–
Au 31 décembre 2018	8	173	164
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies concernant :	–	173	–
– actifs	–	136	–
– différés	–	–	–
– retraités	–	37	–
Au 1 ^{er} janvier 2017	9	174	165
Coûts des services rendus	–	5	5
Coûts des services passés	–	–	–
Coûts des services	–	5	5
Revenu/(coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	–	3	3
Effets de revalorisation comptabilisés au compte	–	5	5
– (gains)/pertes actuariels dus aux variations des hypothèses démographiques	–	(2)	(2)
– (gains)/pertes actuariels dus aux variations des hypothèses financières	–	7	7
– (gains)/pertes actuariels dus à l'expérience	–	–	–
Écarts de change	–	–	–
Contribution par HSBC	–	–	–
– ordinaire	–	–	–
– spécial	–	–	–
Contributions des employés	–	–	–
Prestations versées	(1)	(10)	(9)
Frais administratifs et taxes payés par plan	–	–	–
Au 31 décembre 2017	8	177	169
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies concernant :	–	177	–
– actifs	–	140	–
– différés	–	–	–
– retraités	–	37	–

1 La borne d'ouverture au 1er janvier 2018 présente les montants avant l'acquisition des activités du Groupe HSBC en Grèce par la succursale grecque de HSBC France, dont les impacts sont présentés dans les mouvements de l'exercice.

2 Ce montant correspond aux passifs de la succursale grecque de HSBC France.

Le tableau ci-après présente les estimations des prestations à verser aux retraités suivant le plan sur les cinq prochaines années puis de façon cumulée pour les cinq années suivantes :

Estimation des prestations à verser aux retraités

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 – 2028
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Plan principal ¹	9	6	8	8	9	50

1 La durée de l'obligation au titre des prestations définies est de 13 ans pour le régime principal selon les hypothèses de publication adoptées (2017 : 13 années) et de 13 années pour tous les autres régimes combinés (2017 : 13 années).

Juste valeur des actifs des régimes de retraite ventilés par classe d'actifs

	31 décembre 2018				31 décembre 2017			
	Juste valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif	Dont HSBC	Juste valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif	Dont HSBC
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	8	8	—	—	8	8	—	—
- actions	—	—	—	—	—	—	—	—
- titres	8	8	—	—	8	8	—	—
- dérivés	—	—	—	—	—	—	—	—
- autres	—	—	—	—	—	—	—	—

Rémunération des directeurs

Les détails des rémunérations et pensions des administrateurs et de leurs intérêts sont présentés dans le rapport sur la rémunération des administrateurs à la page 39 et suivantes.

8 Honoraires des Commissaires aux comptes

	PricewaterhouseCoopers		BDO France – Léger & Associés		Autres	
	Audit ¹		Audit			
	Montant (HT) €k	%	Montant (HT) €k	%	Montant (HT) €k	%
Certification des comptes	3 567	90	529	93	—	—
Services autres que la certification des comptes	380	10	41	7	—	—
Honoraires versés en 2018	3 947	100	570	100	—	—
Certification des comptes	3 702	90	667	97	—	—
Services autres que la certification des comptes	409	10	23	3	—	—
Honoraires versés en 2017	4 111	100	690	100	—	—

¹ Cette colonne comprend également les honoraires versés à des entités PricewaterhouseCoopers autres que PricewaterhouseCoopers Audit.

Les services autres que la certification des comptes au 31 décembre 2018 pour PricewaterhouseCoopers Audit et BDO France – Léger & Associés concernent principalement des lettres de confort relatives aux programmes d'émissions, des prestations légales ou réglementaires ainsi que, pour PricewaterhouseCoopers Audit, d'autres missions liées à des rapports d'assurance (i.e. rapport ISAE 3000) et à des rapports liés à des procédures de contrôle interne (ISAE 3402).

9 Impôt sur les bénéfices et impôts différés

Charge d'impôt courante et différée

	2018	2017
	€m	€m
Impôts courants	77	43
Impôts différés	(14)	—
Total de la charge d'impôt au 31 décembre	63	43

La Loi de Finance 2018 intègre une baisse progressive du taux de l'Impôt sur les Sociétés (IS) de 33 1/3 à 25 % en 2022.

La Contribution Sociale sur les Bénéfices (3,3 % de l'IS) est maintenue et s'ajoute à l'IS.

En conséquence, au niveau du groupe d'intégration fiscale, le taux d'imposition en 2018 est de 34,43 % (44,43 % en 2017 du fait de la contribution exceptionnelle à 30 % de l'impôt).

En application de la norme IAS 12, pour chaque base soumise à impôt différé, des hypothèses de date de retournement ont été prises afin de déterminer le taux d'impôt différé à appliquer pour tenir compte de la baisse du taux d'IS de 33 1/3 à 25 %.

Le montant d'impôt différé actif a été comptabilisé au 31 décembre 2018 en prenant en compte les perspectives de résultat, telles qu'établies lors du processus budgétaire.

L'augmentation de la charge d'impôt entre 2018 et 2017 s'explique essentiellement par des provisions d'impôt comptabilisées suite au contrôle fiscal sur HSBC Leasing.

Contrôle fiscal

Sur l'exercice 2018, HSBC Leasing (France) a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les années 2015 et 2016. L'administration fiscale a adressé fin 2018 une proposition de rectification concernant le traitement fiscal de provisions relatives à certaines opérations de crédit-bail. Une provision correspondant à la meilleure estimation du risque, à ce stade, a été comptabilisée au 31 décembre 2018.

Par ailleurs, HSBC France a procédé à une revue approfondie de ses risques fiscaux dans le cadre de la clôture 2018.

Analyse de la charge d'impôt globale

Rapprochement fiscal

	2018		2017	
	Charge d'impôt globale €m	%	Charge d'impôt globale €m	%
Résultat avant impôt	45		219	
Impôt sur les bénéfices				
Impôt à taux normal de 34,43 % (2017 : 44,43 %)	15	34,43	97	44,43
Impact des différences de taux d'imposition sur les bénéfices des principales implantations	—	0,8	(15)	(7,1)
Eléments augmentant la charge fiscale :				
– Différences permanentes	(1)	(2,4)	25	11,4
– Impôt local et impôts anticipés à l'étranger	16	34,9	24	11,1
Eléments diminuant la charge fiscale :				
– Changement du taux d'imposition	10	21,2	(10)	(4,8)
– Opérations imposées à taux réduit en France	(6)	(12,6)	(6)	(2,6)
– Ajustements au titre des exercices antérieurs	53	115,3	(5)	(2,4)
– Ecarts temporaires non présentés sur les impôts différés	—	—	—	—
– Autres éléments incluant le résultat d'intégration fiscale	(24)	(52,5)	(67)	(30,6)
Au 31 décembre 2018	63	138,5	43	19,4

Le taux effectif d'impôt pour 2018 qui s'élève à 138,5 % est supérieur au taux d'imposition de 34,43 %, du fait des charges liées aux contrôles fiscaux, de l'impact du Fonds de Résolution Unique non déductible et de la CVAE incluse dans la charge d'impôt.

Impôts différés

	2018			2017		
	Impôt différé actif €m	Impôt différé passif €m	Total €m	Impôt différé actif €m	Impôt différé passif €m	Total €m
Différences temporaires :						
– engagements de retraite	33	1	34	35	1	36
– crédit-bail	(5)	(2)	(7)	30	(2)	28
– réévaluation des immobilisations	(8)	—	(8)	(8)	—	(8)
– autres différences temporaires	136	(154)	(18)	168	(151)	17
– déficits reportables	—	—	—	—	—	—
Au 31 décembre	156	(155)	1	225	(152)	73

Le montant d'impôt différé dans la rubrique "autres différences temporaires" concerne essentiellement les impôts différés actifs sur le *Mark to Market* des "Covered Bonds" et du risque de crédit propre et les impôts différés passifs sur la PVIF.

Les principaux soldes d'impôt différé qui sont directement constatés en capitaux propres sont présentés ci-après :

	2018 €m	2017 €m
Couverture de flux de trésorerie	12	39
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	(18)	(43)
Risque de crédit propre sur la dette à la juste valeur sur option ¹	(20)	44
Ecarts de change	—	—
Ecarts actuariels	18	22

¹ Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Groupe HSBC applique la disposition de IFRS 9 permettant de comptabiliser les variations de valeur au titre du risque de crédit propre des passifs financiers comptabilisés à la juste-valeur sur option, non plus par le compte de résultat mais par les autres éléments du résultat global.

Evolution des impôts différés actifs/(passifs) nets

	Engagements de retraite	Provisions sur prêts douteux	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	Autres ¹	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Actifs	35	19	(25)	(4)	200	225
Passifs	1	—	(18)	—	(135)	(152)
Au 1^{er} janvier 2018	36	19	(43)	(4)	65	73
Compte de résultat	—	(16)	—	—	29	13
Ajustements liés à la transition IFRS 9 ³	1	19	13	—	(15)	18
Autres éléments du résultat global	(3)	—	12	—	(112)	(103)
Capitaux propres	—	—	—	—	—	—
Ecarts de change et autres mouvements	—	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2018	34	22	(18)	(4)	(33)	1
Actifs ²	33	22	(3)	(4)	108	156
Passifs ²	1	—	(15)	—	(141)	(155)
Actifs	38	43	(42)	(5)	215	249
Passifs	1	—	(28)	—	(174)	(201)
Au 1 ^{er} janvier 2017	39	43	(70)	(5)	41	48
Compte de résultat	(4)	(24)	(5)	1	32	—
Autres éléments du résultat global	1	—	32	—	(10)	23
Capitaux propres	—	—	—	—	—	—
Ecarts de change et autres mouvements	—	—	—	—	2	2
Au 31 décembre 2017	36	19	(43)	(4)	65	73
Actifs ²	35	19	(25)	(4)	200	225
Passifs ²	1	—	(18)	—	(135)	(152)

1 Le montant d'impôt différé dans la rubrique "Autres" se compose essentiellement pour les impôts différés actifs du Mark to Market des Covered Bonds et de la couverture des flux de trésorerie et pour les impôts différés passifs de la PVIF. Les impôts différés actifs non comptabilisés sur la succursale grecque de HSBC France sont non significatifs.

2 Après la compensation des soldes au sein des pays, les soldes tels que publiés dans les comptes sont les suivants: impôts différés actifs de 156 millions EUR (2017 : 225 millions EUR); et des impôts différés passifs à hauteur de (155) millions EUR (2017 : (152) millions EUR).

3 Les variations de l'évaluation de la valeur brute comptable selon IFRS 9 sont indiquées dans la colonne "Autres".

CVAE

Depuis 2010, la taxe professionnelle a été remplacée par la contribution économique territoriale ("CET") composée de la cotisation foncière des entreprises ("CFE") assise sur les seules valeurs locatives des biens passibles d'une taxe foncière et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ("CVAE") assise sur la valeur ajoutée des entreprises (correspondant à 1.54 % de la VA de l'année N).

HSBC France a qualifié la CVAE d'impôt sur les résultats en application de la norme IAS 12. Les CVAE différées sont constatées sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale au regard de la CVAE.

Depuis 2014, la CVAE est classée dans la ligne "Impôt sur les bénéficiaires". L'impact de cette décision est la comptabilisation, en 2018, d'une charge de 16,3 millions EUR (2017 : 17,4 millions EUR) sur la ligne "Impôt sur les bénéficiaires" et la constatation d'une charge d'impôt différé de (0,8) million EUR (2017 : 8,7 millions EUR).

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le 1^{er} janvier 2013 est entré en vigueur le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). Accessible à toutes les entreprises françaises, le CICE permet de réaliser une économie d'impôt substantielle. Pour 2018, elle équivaut à 6 % de la masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC.

Le CICE équivaut à une baisse des charges sociales de l'entreprise et est considéré comme une subvention d'Etat.

A ce titre, le groupe HSBC France a choisi de comptabiliser le CICE en réduction des frais généraux en application de la norme IAS 20.

Le groupe HSBC France a bénéficié d'un crédit d'impôt de 7,5 millions EUR au titre du dispositif CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) au cours de l'exercice 2018 (en 2017 : 7,8 millions EUR).

Dans le cadre de l'utilisation du CICE, le groupe HSBC France a imputé le bénéfice du crédit d'impôt à diverses dépenses et investissements destinés à améliorer la qualité des produits et services proposés à la clientèle ainsi qu'à l'amélioration de la productivité de l'entreprise. Ces dépenses se répartissent selon les domaines suivants :

- Innovations technologiques et informatiques : des dépenses significatives ont été engagées au cours de l'exercice 2018 afin de financer le développement d'applications commerciales plus performantes et mieux intégrées, notamment le plan de modernisation de notre outil informatique, l'accélération de la digitalisation des services proposés à la clientèle ainsi que l'amélioration continue des processus de lutte contre la criminalité financière et la réponse à des besoins réglementaires ;
- Formation : les collaborateurs ont bénéficié de très nombreuses actions de formation durant l'année 2018 au travers de parcours diplômants, de développement des compétences linguistiques, de conformité et de gestion des risques ;
- Immobilier : investissements dans le développement et la rénovation du réseau d'agences, les travaux d'amélioration énergétique, la rénovation des locaux administratifs.

10 Dividendes

Dividendes versés aux actionnaires de la société mère

	2018		2017	
	Par action €	Total €m	Par action €	Total €m
Dividendes versés sur les actions ordinaires				
Du aux exercices précédents				
– dividende exceptionnel	–	–	4,45	300
– dividende versé	0,69	47	2,00	135
Du à l'exercice en cours				
– premier acompte sur dividende	–	–	0,97	65
Total des dividendes versés sur les actions ordinaires	0,69	47	7,42	500
Total des coupons sur les titres de capital classés dans les capitaux propres		15		5

Dividendes au titre de l'exercice 2018

Le Conseil d'Administration du 19 février 2019 proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2019 de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2018.

Dividendes au titre de l'exercice 2017

L'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2017 a approuvé la proposition du Conseil d'Administration du 26 avril 2017 de distribuer un dividende exceptionnel de 300 098 330,15 EUR, soit 4,45 EUR par action. Ce dividende exceptionnel a été versé le 30 mai 2017 aux 67 437 827 actions en circulation à cette date.

L'Assemblée Générale Mixte du 13 mars 2018 a approuvé la proposition du Conseil d'Administration du 20 février 2018 de distribuer un dividende d'un montant total de 111 946 792,82 EUR, soit 1,66 EUR par action, au titre de l'exercice 2017. Le dividende a été versé le 15 mars 2018, après déduction de l'acompte sur dividende de 0,97 EUR par action, décidé par le Conseil d'Administration du 27 octobre 2017, et déjà versé aux actions en circulation à cette date.

Dividende par action au titre des exercices 2018 et 2017

	2018 €	2017 €
Dividende par action ¹	–	6,11

¹ Les coupons payés sur les autres instruments de fonds propres ne sont pas inclus dans le calcul du dividende par action.

Autres fonds propres

HSBC France a augmenté ses fonds propres complémentaires de Catégorie 1 (*Additional Tier 1 – AT1*) en émettant un emprunt perpétuel souscrit par HSBC Bank plc remboursable par HSBC France à toute date de paiement d'intérêts après la période de 5 ans suivant la date d'émission d'un montant de 300 millions EUR

Total des coupons sur instruments classés en Autres fonds propres

	1 ^{er} versement	2018 €m	2017 €m
Titres de capital subordonnés			
– 200 millions EUR émis à 0,58 %	27/11/2017	9	5
– 300 millions EUR émis à 0,2725 %	28/09/2018	6	–
Total		15	5

¹ Les coupons sont versés semestriellement pour les instruments classés en Autres fonds propres.

11 Bénéfices par action

Le bénéfice par action ordinaire a été calculé en divisant le résultat de (17) millions EUR par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions détenues par la société, soit 69 531 366 actions (au 31 décembre 2017 : le bénéfice était de 177 millions EUR et le nombre d'actions de 67 437 827). Le bénéfice par action après dilution a été calculé en divisant le résultat, sans ajustement au titre de l'effet dilutif des actions ordinaires potentielles (y compris des options de souscription d'actions en circulation non encore exercées), par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à l'exclusion des actions détenues par la société, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises en cas de conversion de la totalité des actions ordinaires potentielles à effet dilutif, soit 69 531 366 actions (67 437 827 actions au 31 décembre 2017).

Bénéfice par action et bénéfice par action après dilution

	2018			2017		
	Résultat net €m	Nombre d'actions (millions)	Par action €	Résultat net €m	Nombre d'actions (millions)	Par action €
Bénéfice par action	(17)	70	(0,24)	177	67	2,63
Bénéfice par action après dilution	(17)	70	(0,24)	177	67	2,63

12 Portefeuille de transaction (Actif)

Sont classés en "Portefeuille de transaction" les actifs financiers acquis dans l'intention de les vendre à brève échéance ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement dans l'objectif de dégager des bénéfices à court terme. Les actifs financiers sont comptabilisés en date de transaction de l'achat et décomptabilisés en date de transaction de la vente. Ces actifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat au poste "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction". Pour les actifs du portefeuille de transaction, les intérêts sont présentés dans la ligne du compte de résultat "Marge nette d'intérêts sur les opérations des portefeuilles de transaction".

	2018	2017
	€m	€m
Bons du Trésor et assimilés	1 457	641
Obligations et autres titres à revenu fixe	15 509	15 784
Titres de participation	—	—
Titres de transaction	16 966	16 425
Prêts et créances sur les établissements de crédit ¹	—	3 948
Prêts et créances sur la clientèle ¹	—	2 028
Au 31 décembre	16 966	22 401

¹ Au 1^{er} janvier 2018, le Groupe HSBC a adopté la norme IFRS 9 ainsi que certains changements volontaires de présentation comptable. L'information comparative n'a pas été retraitée. À l'actif, les dépôts de garantie et marge sur créances recouvrables ainsi que les comptes de règlements ont été reclassés des postes "Portefeuille de transaction (Actif)", "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle" vers les "Comptes de régularisation et autres actifs".

Titres de transaction

	2018	2017
	€m	€m
Titres émis par des gouvernements	11 140	13 412
Titres adossés à des actifs (ABS)	—	—
Dettes d'entreprises et autres titres	5 826	3 013
Actions	—	—
Au 31 décembre	16 966	16 425

13 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur

Dispositif de contrôle

La détermination des justes valeurs est soumise à un dispositif de contrôle visant à vérifier que ces justes valeurs sont déterminées ou validées par une fonction indépendante du preneur de risque.

Pour tous les instruments financiers dont les justes valeurs sont déterminées par référence à des cotations externes ou à des paramètres de prix observables, la détermination ou la validation de prix est indépendante. Sur les marchés inactifs, l'observation directe des prix négociés peut ne pas être possible. Dans ce cas, le groupe utilise des sources alternatives d'informations de marché pour valider la juste valeur des instruments financiers en privilégiant les données les plus pertinentes et les plus fiables. A ce titre, les facteurs qui seront entre autres considérés sont, les suivants :

- dans quelle mesure les prix peuvent être considérés comme représentatifs des prix négociés ou négociables ;
- le degré de comparabilité avec des instruments financiers existants ;
- le degré de cohérence des différentes sources utilisées ;
- le processus mis en œuvre par le service en charge de l'évaluation pour déterminer les données ;
- le temps écoulé entre la date d'enregistrement des données du marché et la date d'arrêt du bilan ;
- la manière dont les données ont été obtenues.

Pour les justes valeurs déterminées sur la base de modèles d'évaluation, le dispositif de contrôle peut s'étendre, le cas échéant, au développement ou à la validation de manière indépendante de la construction de ces modèles, aux données introduites dans ces mêmes modèles, aux éventuels ajustements requis en dehors de ces modèles et, si possible, aux résultats obtenus.

Les modèles de valorisation sont soumis à un processus de contrôle diligent et d'étalonnage avant de pouvoir être opérationnels. Ils sont comparés en permanence aux données externes du marché dans le respect du principe de continuité d'exploitation.

A noter que la BCE a conduit une mission d'inspection sur site d'octobre 2018 à janvier 2019 portant sur les risques de marchés, la valorisation et la hiérarchie de juste-valeur en IFRS. Le rapport final sera émis par la BCE selon un calendrier qui reste à préciser.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs financiers est déterminée dans le respect de la hiérarchie suivante :

- "Level 1" – Cotation de marché : instruments financiers présentant une cotation sur un marché actif auquel le groupe a accès à la date de détermination de la juste valeur.
- "Level 2" – Evaluation utilisant des données de marché observables : instruments financiers présentant des cotations pour des instruments similaires sur un marché actif ou cotations pour des instruments financiers identiques ou similaires sur un marché non actif ou instruments financiers utilisant des modèles au sein desquels tous les paramètres significatifs sont observables.
- "Level 3" – Evaluation utilisant des données de marché non observables : instruments financiers évalués sur la base de modèles au sein desquels un ou plusieurs éléments significatifs ne sont pas des données observables.

Notes annexes aux comptes consolidés

La méthode de détermination de la juste valeur la plus fiable est la cotation sur un marché liquide.

Ventilation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par niveau de juste valeur

Instruments financiers évalués à la juste valeur et bases d'évaluation

	Techniques d'évaluation			Contreparties HSBC			Total €m
	Level 1 – Cotation de marché €m	Level 2 – Utilisation de données de marché observables €m	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables €m	Total contreparties externes €m	Montants avec des entités du Groupe HSBC €m	Dont Level 3 €m	
Au 31 décembre 2018							
Actifs							
Portefeuille de transaction	16 831	133	2	16 966	–	–	16 966
Actifs financiers sous option de juste valeur et obligatoirement évalués à la juste valeur	9 117	163	593	9 873	622	184	10 495
Instruments dérivés	25	16 796	335	17 156	14 621	280	31 777
Actifs financiers à la juste valeur	–	–	–	–	–	–	–
Investissements financiers	16 070	–	13	16 083	413	–	16 496
Passifs							
Portefeuille de transaction	23 125	–	–	23 125	20	–	23 145
Passifs financiers sous option juste valeur	5 287	9 005	292	14 584	–	–	14 584
Instruments dérivés	4	17 252	67	17 323	13 975	368	31 298
Au 31 décembre 2017							
Actifs							
Portefeuille de transaction	16 380	5 227	2	21 609	792	–	22 401
Actifs financiers sous option de juste valeur et obligatoirement évalués à la juste valeur	8 040	199	54	8 293	312	–	8 605
Instruments dérivés	21	19 461	380	19 862	14 545	299	34 407
Titres disponibles à la vente	19 727	13	224	19 964	584	–	20 548
Passifs							
Portefeuille de transaction	23 478	7 082	268	30 828	1 608	–	32 436
Passifs financiers sous option juste valeur	2 538	5 027	–	7 565	–	–	7 565
Instruments dérivés	9	19 853	53	19 915	13 314	444	33 229

Transfert entre les niveaux 1 et 2 de juste valeur

	Actifs			Passifs			
	Investissements financiers €m	Titres de transaction €m	Actifs financiers sous option de juste valeur et obligatoirement évalués à la juste valeur €m	Produits dérivés actifs €m	Titres de transaction €m	Instruments financiers sous option juste valeur €m	Produits dérivés passifs €m
Au 31 décembre 2018							
Transfert de Level 1 à Level 2	–	–	–	–	–	–	–
Transfert de Level 2 à Level 1	–	–	–	–	–	–	–

	Actifs			Passifs			
	Disponible à la vente €m	Titres de transaction €m	Instruments financier sous option juste valeur €m	Produits dérivés actifs €m	Titres de transaction €m	Instruments financier sous option juste valeur €m	Produits dérivés passifs €m
Au 31 décembre 2017							
Transfert de Level 1 à Level 2	–	–	–	–	–	–	–
Transfert de Level 2 à Level 1	–	–	–	–	–	–	–

Ajustements de juste valeur

Des ajustements de juste valeur sont reconnus lorsque HSBC France identifie des facteurs supplémentaires qui seraient pris en compte par un acteur du marché et qui ne sont pas incorporés dans le modèle de valorisation. HSBC France classe les ajustements de juste valeur soit comme "liés aux risques" soit comme "liés au modèle".

Les variations du niveau d'ajustement de juste valeur ne se traduisent pas nécessairement par la comptabilisation de pertes ou profits dans le compte de résultat. L'amélioration de certains modèles peut conduire à l'abandon de certains ajustements.

Ajustements liés aux risques

Bid-offer

IFRS 13 nécessite l'utilisation de prix à l'intérieur de la fourchette *bid-offer* (ou acheteur/vendeur) considéré comme le plus représentatif de la juste valeur. Les modèles de valorisation donnent en général des valeurs correspondant à la moyenne du marché. L'ajustement *bid-offer* correspond au coût qui serait supporté si la quasi-totalité des risques résiduels de marché étaient neutralisés via l'utilisation d'instruments de couverture ou le dénouement des positions.

Incertitude

Certaines des variables du modèle peuvent ne pas être immédiatement déterminables à partir des données de marché, et/ou le choix du modèle lui-même peut s'avérer subjectif. L'instrument financier ou le paramètre de marché peut alors prendre une série de valeurs possibles et un ajustement peut s'avérer nécessaire pour refléter la probabilité que, lorsqu'ils évaluent la juste valeur de l'instrument financier, les acteurs du marché n'adoptent des valeurs plus prudentes pour les paramètres incertains et/ou les hypothèses du modèle que celles qui sont utilisées dans le modèle de valorisation.

Credit Valuation Adjustment (ajustement lié à la prise en compte du risque de contrepartie ("CVA"))

L'ajustement lié à la prise en compte du risque de contrepartie est un ajustement de l'estimation de valeur des produits dérivés de gré à gré destiné à prendre en compte la probabilité de défaut de la contrepartie ou que le groupe ne perçoive pas l'intégralité de la valeur de marché des transactions.

Debit Valuation Adjustment (CVA du risque de contrepartie propre à HSBC ("DVA"))

La DVA est un ajustement de juste valeur des produits dérivés de gré à gré destiné à refléter la probabilité de défaut de la contrepartie ou qu'il ne paie pas l'intégralité de la valeur de marché des transactions.

Funding fair value adjustment (ajustement de la juste valeur de financement ("FFVA"))

La FFVA est calculée en appliquant les marges de financement du marché futures à l'exposition au risque de financement future attendue de toute composante non garantie du portefeuille de produits dérivés de gré à gré. Le risque de financement futur attendu est calculé selon une méthode de simulation, le cas échéant, et est ajusté pour tenir compte d'événements qui pourraient mettre fin au risque, tels que le défaut de paiement de HSBC ou de la contrepartie. Les FFVA et DVA sont calculés indépendamment.

Ajustements liés au modèle

Limites du modèle

Les modèles utilisés pour la valorisation du portefeuille peuvent être basés sur des hypothèses simplificatrices qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des caractéristiques du marché. Par ailleurs, les marchés évoluent et les modèles peuvent devoir être ajustés pour intégrer l'ensemble des caractéristiques significatives du marché dans les conditions actuelles. Le groupe procède alors à des ajustements pour pallier les limites des modèles.

Profit initial (réserves Day 1)

HSBC France procède à des ajustements sur le profit initial lorsque la juste valeur estimée par le modèle se fonde sur des données de marché inobservables.

Level 3 détaillé

Instruments financiers valorisés à la juste valeur avec utilisation de données non observables – Level 3

	Actifs					Passifs			
	Investissements financiers	Titres de transaction	Actifs financiers sous option de juste valeur et obligatoirement évalués à la juste valeur	Dérivés	Total actifs	Titres de transaction	Juste valeur par résultat	Dérivés	Total passifs
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Investissements en <i>Private Equity</i>	10	—	355	—	365	—	—	—	—
Titres adossés à des actifs (ABS)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Titres structurés	—	2	—	—	2	—	292	—	292
Dérivés	—	—	—	335	335	—	—	67	67
Autres	3	—	238	—	241	—	—	—	—
Filiales du Groupe HSBC	—	—	184	280	464	—	—	368	368
Au 31 décembre 2018	13	2	777	615	1 407	—	292	435	727

	Actifs					Passifs			
	Titres disponibles à la vente	Titres de transaction	Titres sous option de juste valeur	Dérivés	Total actifs	Titres de transaction	Titres sous option de juste valeur	Dérivés	Total passifs
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Investissements en <i>private equity</i>	221	—	54	—	275	—	—	—	—
Titres adossés à des actifs (ABS)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Titres structurés	—	2	—	—	2	268	—	—	268
Dérivés	—	—	—	380	380	—	—	53	53
Autres	3	—	—	—	3	—	—	—	—
Filiales du Groupe HSBC	—	—	—	299	299	—	—	444	444
Au 31 décembre 2017	224	2	54	679	959	268	—	497	765

Investissements de l'activité de capital risque

En l'absence de marché actif pour un investissement donné, la juste valeur est estimée à partir de l'analyse de la situation financière et des résultats de l'entité, son profil de risque, ses perspectives et d'autres facteurs, et par référence aux valorisations de marché d'entités similaires cotées sur un marché actif ou au prix auquel des entités similaires ont été cédées. L'estimation de la juste valeur des investissements comportant nécessairement un élément d'appréciation et une part d'incertitude, les facteurs subjectifs d'évaluation subsistent tant que l'investissement n'a pas été cédé.

Produits dérivés

Les produits dérivés conclus de gré à gré sont valorisés à partir de modèles d'évaluation. Ces modèles calculent la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base du principe de non-arbitrage. Pour la plupart des produits dérivés "vanilles", tels que les *swaps*

Notes annexes aux comptes consolidés

de taux d'intérêt et les options européennes, les approches de modélisation utilisées sont celles communes à l'ensemble du secteur. Pour les produits dérivés plus complexes, les pratiques de marché peuvent varier.

Les modèles d'évaluation sont alimentés à partir de données de marché observables chaque fois qu'elles existent, y compris des cours fournis par des Bourses, négociateurs, courtiers ou autres fournisseurs de données. Certaines de ces données pourront ne pas être observables directement sur le marché, mais pourront être déterminées à partir de cours observables au moyen de procédures de calibration des modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, mais peuvent généralement être déterminées à partir de données historiques ou d'autres sources.

Emissions structurées

Pour les émissions structurées de level 3 dont la juste valeur est établie à l'aide d'une méthode d'évaluation, la juste valeur découlera de celle du titre sous-jacent et la juste valeur du produit dérivé incorporé sera déterminée comme indiqué dans la section ci-dessus sur les instruments dérivés. Parmi les paramètres non observables nous pouvons mentionner la volatilité et la corrélation à long terme entre le prix des actions, le niveau des taux d'intérêt et des taux de change.

Variation de la juste valeur des instruments classés en Level 3

Variation de la juste valeur des instruments classés en Level 3

	Actifs				Passifs		
	Investissements financiers	Titres de transaction	Actifs financiers sous option de juste valeur et obligatoirement évalués à la juste valeur	Produits dérivés actifs	Titres de transaction	Instruments financiers sous option juste valeur	Produits dérivés passifs
			€m			€m	
Au 1^{er} janvier 2018¹	10	2	955	679	-	268	497
Profits/(pertes) comptabilisés en compte de résultat	-	-	(13)	(48)	-	(27)	(33)
- résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur	-	-	-	(48)	-	(27)	(33)
- résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par compte de résultat	-	-	-	-	-	-	-
- variation de la juste valeur des instruments financiers à la juste valeur sous option et obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat	-	-	55	-	-	-	-
- résultat net de cession des investissements financiers à la juste valeur	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	-	-	-	-	-	-	-
- gains à la juste valeur transférés dans le compte de résultat à la cession	-	-	-	-	-	-	-
- différences de change	-	-	(68)	-	-	-	-
Profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres	1	-	-	-	-	-	-
- investissements financiers : gains/(pertes) liés à la variation de juste valeur	1	-	-	-	-	-	-
- couverture des flux de trésorerie : gains/(pertes) liés à la variation de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-
- gains liés à la variation de juste valeur transférés au compte de résultat à la cession	-	-	-	-	-	-	-
- différences de change	-	-	-	-	-	-	-
Achats	2	-	180	16	-	64	6
Emissions	-	-	-	-	-	15	-
Ventes	-	-	(25)	-	-	-	-
Arrivées à échéance	-	-	(320)	(13)	-	(17)	1
Sorties	-	-	-	(20)	-	(11)	(58)
Entrées	-	-	-	1	-	-	22
Au 31 décembre 2018	13	2	777	615	-	292	435
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat	1	-	-	(47)	-	(24)	(30)
- gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transaction hors marge nette d'intérêt	1	-	-	(47)	-	(24)	(30)
- résultat net des autres instruments financiers à la juste valeur sous option	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	-	-	-	-	-	-	-

Variation de la juste valeur des instruments classés en Level 3 (suite)

	Actifs				Passifs			
	Titres disponibles à la vente	Titres de transaction	Titres sous option juste valeur	Dérivés	Titres de transaction	Titres sous option juste valeur	Dérivés	
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	
Au 1er janvier 2017	251	2	19	670	246	—	492	
Profits/(pertes) comptabilisés en compte de résultat	(17)	—	—	(4)	30	—	(51)	
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transactions hors marge nette d'intérêt	—	—	—	(4)	30	—	(51)	
– gains ou pertes sur opérations d'investissements financiers disponibles à la vente	(17)	—	—	—	—	—	—	
Profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres	21	—	2	—	—	—	—	
– titres disponibles à la vente : profits/(pertes)	23	—	2	—	—	—	—	
– couverture des flux de trésorerie: gains/(pertes) à la juste valeur	—	—	—	—	—	—	—	
– différences de change	(2)	—	—	—	—	—	—	
Achats	21	—	33	—	—	—	2	
Émissions	—	—	—	—	—	—	—	
Ventes	(52)	—	—	—	—	—	—	
Arrivées à échéance	—	—	—	(27)	(5)	—	27	
Sorties	(11)	—	—	(18)	(20)	—	(61)	
Entrées	11	—	—	58	17	—	88	
Au 31 décembre 2017	224	2	54	679	268	—	497	
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat	25	—	2	8	31	—	(41)	
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transactions hors marge nette d'intérêt	—	—	2	8	31	—	(41)	
– coût du risque et autres provisions sur risques de crédit	—	—	—	—	—	—	—	
– gains ou pertes sur opérations d'investissements financiers disponibles à la vente	25	—	—	—	—	—	—	

1 La borne d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 présente les montants avant l'acquisition des activités du Groupe HSBC en Grèce par la succursale grecque de HSBC France, dont les impacts sont présentés dans les mouvements de l'exercice.

Impact des modifications des hypothèses significatives non observables à des hypothèses alternatives probables raisonnables

La juste valeur des instruments financiers est parfois évaluée sur la base de techniques d'évaluation qui comportent des hypothèses qui ne sont pas étayées par les prix des opérations de marché observables sur les mêmes instruments et ne se fondent donc pas sur des données de marché observables.

Le tableau ci-après montre la sensibilité des justes valeurs classées en Level 3 à des hypothèses alternatives probables et raisonnables.

	Comptabilisés en perte ou profit		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	
	Favorables	Défavorables	Favorables	Défavorables
	€m	€m	€m	€m
2018				
Investissements en <i>private equity</i> y compris investissements stratégiques	35	(26)	1	(1)
Titres adossés à des actifs (ABS)	—	—	—	—
Titres structurés	1	(1)	—	—
Dérivés	6	(6)	—	—
Autres portefeuilles	2	(4)	—	(3)
Filiales du Groupe HSBC	12	(12)	—	—
Au 31 décembre 2018	56	(49)	1	(4)
2017				
Investissements en <i>private equity</i> y compris investissements stratégiques	3	(3)	21	(22)
Titres adossés à des actifs (ABS)	—	—	—	—
Titres structurés	—	—	—	—
Dérivés	13	(13)	—	—
Autres portefeuilles	—	—	—	—
Filiales du Groupe HSBC	22	(22)	—	—
Au 31 décembre 2017	38	(38)	21	(22)

Les variations favorables et défavorables sont calculées sur la base des changements de valeur de l'instrument, obtenus en faisant varier les niveaux des paramètres non observables à l'aide de techniques statistiques. Lorsque les paramètres ne se prêtent pas à une analyse statistique, l'évaluation de l'incertitude repose sur l'exercice du jugement.

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier est fonction de plusieurs hypothèses non observables, le tableau ci-dessus indique la variation la plus favorable ou la plus défavorable obtenue en faisant varier les hypothèses individuellement.

Principales données d'entrée non observables pour les instruments financiers de Level 3

Le tableau suivant énumère les principales données d'entrée non observables pour les instruments financiers de Level 3, et indique la gamme des données utilisées au 31 décembre 2018. Les catégories des données d'entrée non observables sont décrites plus en détail ci-après.

Notes annexes aux comptes consolidés

Informations quantitatives concernant des données de marché inobservables dans les évaluations de niveau 3

	Juste Valeur ¹		Méthode d'évaluation	Principales données non observables	Gamme complète des données		Cœur des données	
	Actifs €m	Passifs €m			Basse %	Haute %	Basse %	Haute %
Au 31 décembre 2018								
<i>Private equity</i> y compris les investissements stratégiques	365	—	Voir les notes ci-dessous	Voir les notes ci-dessous	n/a	n/a	n/a	n/a
Titres adossés à des actifs (ABSs) :								
– CLO/CDO ²	—	—	Données de marché	Cotations à l'achat	n/a	n/a	n/a	n/a
– Autres ABSs	—	—						
Produits structurés :								
– Obligations indexées sur des actions	—	277	Modèle de valorisation	Volatilité des actions	—	—	—	—
– Titres indexés sur des fonds	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité des fonds	—	—	—	—
– Titres indexés sur des changes	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité de change	—	—	—	—
– Autres	2	15						
Dérivés :								
Dérivés de taux :								
– Swaps de titrisation	129	4	Modèle DCF ³	Taux de remboursement anticipé	50%	50%	50%	50%
– Options sur swaps longue durée	383	325	Modèle de valorisation	Volatilité du taux d'intérêt	16%	33%	18%	30%
– Autres	78	77						
Dérivés de change :								
– options	16	16	Modèle de valorisation	Volatilité de change	8%	14%	9%	14%
Dérivés actions :								
– options longue durée	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité des actions	—	—	—	—
– autres	9	13						
Dérivés de crédit :								
– autres	—	—						
Autres portefeuilles ⁴	425	—						
Total Level 3	1 407	727						
Au 31 décembre 2017								
<i>Private equity</i> y compris les investissements stratégiques	275	—	Voir notes ci-dessous	Voir notes ci-dessous	n/a	n/a	n/a	n/a
Titres adossés à des actifs (ABSs) :								
– CLO/CDO ²	—	—	Données de marché	Cotations à l'achat	n/a	n/a	n/a	n/a
– Autres ABSs	—	—						
Produits structurés :								
– Obligations indexées sur des actions ⁵	—	268	Modèle de valorisation	Volatilité des actions	—	—	—	—
– Titres indexés sur des fonds	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité des fonds	—	—	—	—
– Titres indexés sur des changes	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité de change	—	—	—	—
– Autres	2	—						
Dérivés :								
Dérivés de taux :								
– Swaps de titrisation	136	—	Modèle DCF ³	Taux de remboursement anticipé	50%	50%	50%	50%
– Options sur swaps longue durée	429	370	Modèle de valorisation	Volatilité du taux d'intérêt	14%	41%	16%	38%
– Autres	87	113						
Dérivés de change :								
– options	9	9	Modèle de valorisation	Volatilité de change	10%	14%	10%	14%
Dérivés actions :								
– options longue durée	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité des actions	—	—	—	—
– autres	18	5						
Dérivés de crédit :								
– autres	—	—						
Autres portefeuilles	3	—						
Total Level 3	959	765						

1 Y compris les montants Level 3 avec des entités du Groupe HSBC.

2 Collateralised loan obligation/collateralised debt obligation (Option de prêt collatéralisé/Obligation collatéralisée adossée à des emprunts).

3 Discounted cash flow (actualisation des flux de trésorerie).

4 Les autres portefeuilles comprennent les encours des prêts qui ont échoué au test SPPI.

5 Les montants précédemment reportés dans la catégorie « Autres » ont été reclassés dans la catégorie « Obligations indexées sur des actions »

Investissements de l'activité de capital risque, y compris les investissements stratégiques

Etant donné que l'investissement doit être analysé de manière individuelle, il n'est pas envisageable de faire référence à des données de marché significatives inobservables.

Taux de remboursement anticipé sur les actifs en Level 3

Les taux de remboursement anticipé varient en fonction de la nature du portefeuille de prêts, et des conditions de marché futures anticipées. Par exemple, une augmentation du taux de remboursement anticipé sera généralement anticipée en cas de hausse des taux d'intérêt. Les taux de remboursement anticipé peuvent être estimés à partir de divers éléments, tels que les taux de remboursement anticipé évalués à partir d'une approximation des prix observables des valeurs mobilières, les taux de remboursement anticipés courants ou historiques, les modèles macroéconomiques.

Marché de substitution

Une estimation des prix à partir d'un marché de substitution peut être utilisée pour un instrument pour lequel il n'existe pas de prix coté spécifique, lorsqu'il existe des données sur des instruments présentant des caractéristiques communes. Dans certains cas, il est possible d'identifier un instrument de substitution particulier, mais de façon plus générale les données s'appuieront sur un plus large éventail d'instruments pour favoriser la compréhension des facteurs qui influencent les prix actuels du marché et les modalités selon lesquelles s'exerce cette influence.

Volatilité

La volatilité varie selon le prix de marché de référence du sous-jacent, et selon le prix d'exercice et l'échéance de l'option. Elle varie également dans le temps. De ce fait, il est malaisé de se prononcer de manière générale sur les niveaux de volatilité. Par exemple, s'il est généralement vrai que la volatilité des taux de change est plus faible que celle des actions, cette observation peut s'avérer inexacte pour certaines paires de devises ou pour certaines actions particulières.

Certaines volatilités, notamment à long terme, ne sont pas observables. La volatilité non observable est alors estimée à partir de données observables. Par exemple, les volatilités à long terme peuvent être extrapolées à partir des volatilités à court terme.

Corrélation

La corrélation constitue une mesure de l'inter-corrélation qui existe entre deux prix du marché. La corrélation est un nombre compris entre -1 et +1. Une corrélation positive signifie que deux prix du marché ont tendance à varier dans la même direction, une corrélation de +1 indiquant qu'ils varient toujours dans la même direction. Une corrélation négative signifie que deux prix du marché ont tendance à varier dans des directions opposées, une corrélation de -1 indiquant qu'ils varient toujours dans des directions opposées.

Il se peut qu'une corrélation soit non observable. Les corrélations non observables peuvent être estimées à partir d'un ensemble de données, dont les services de cotation par consensus, les prix du marché de HSBC, les corrélations de substitution et l'examen des anciennes relations entre les prix.

Spread de crédit

Le *spread* de crédit est la prime au-dessus d'un taux d'intérêt de référence qui est requise par le marché pour accepter une qualité de crédit inférieure. Dans un modèle de flux de trésorerie actualisés, le *spread* de crédit augmente les facteurs d'actualisation appliqués aux futurs flux de trésorerie, ce qui diminue la valeur d'un actif. Les *spreads* de crédit peuvent être obtenus implicitement à partir des prix du marché. Il se peut que les *spreads* de crédit soient non observables dans les marchés moins liquides.

Relations entre les données de marché non observables essentielles

Il se peut que les données de marché non observables essentielles pour les instruments de niveau 3 ne soient pas indépendantes l'une de l'autre. Comme indiqué ci-dessus, il est possible de corréliser des variables de marché. Cette corrélation reflète généralement comment les différents marchés ont tendance à réagir face aux événements macroéconomiques ou autres.

14 Juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur au bilan. La valeur comptable de tous les autres instruments financiers est égale à leur juste valeur :

Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur et base d'évaluation

	Juste valeur				Total €m
	Valeur comptable	Level 1 – Cotation de marché	Level 2 – Utilisation de données de marché observables	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables	
	€m	€m	€m	€m	
Au 31 décembre 2018					
Actif					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 197	1	6 096	101	6 198
Prêts et créances sur la clientèle	46 997	–	–	47 033	47 033
Opérations de prise en pension – hors <i>trading</i>	32 835	–	32 835	–	32 835
Investissements financiers	6	–	–	6	6
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	10 828	–	10 828	–	10 828
Comptes créditeurs de la clientèle	41 906	–	41 901	–	41 901
Opérations de mise en pension – hors <i>trading</i>	18 921	–	18 921	–	18 921
Dettes représentées par un titre	2 472	–	2 472	–	2 472
Dettes subordonnées	876	–	876	–	876
Au 31 décembre 2017					
Actif					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 843	–	4 843	–	4 843
Prêts et créances sur la clientèle	44 856	–	–	44 932	44 932
Opérations de prise en pension – hors <i>trading</i>	13 781	–	13 781	–	13 781
Investissements financiers	–	–	–	–	–
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	13 297	–	13 297	–	13 297
Comptes créditeurs de la clientèle	38 277	–	38 296	–	38 296
Opérations de mise en pension – hors <i>trading</i>	6 586	–	6 586	–	6 586
Dettes représentées par un titre	5 159	–	5 169	–	5 169
Dettes subordonnées	576	–	576	–	576

Valorisation

La mesure de la juste valeur correspond à l'estimation par HSBC France du prix à recevoir sur la vente d'un actif ou à payer sur le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction régulière entre des participants à un marché. Elle ne prend pas en compte les bénéfices économiques ni les coûts susceptibles d'intervenir dans les flux de trésorerie des instruments concernés sur leur durée de vie attendue. Les méthodes et hypothèses de valorisation utilisées par HSBC France peuvent différer de celles d'autres établissements lorsqu'il n'existe pas de prix de marché observable.

Investissements financiers

La juste valeur des investissements financiers cotés est déterminée en fonction des cours de marché. La juste valeur des investissements financiers non cotés est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation incorporant les prix et les flux de revenus futurs de titres cotés équivalents.

Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle

La juste valeur des prêts et avances est fondée sur des transactions de marché observables, lorsqu'elles sont disponibles. En leur absence, la juste valeur est estimée en utilisant des modèles de valorisation qui utilisent de nombreuses hypothèses. Ces hypothèses peuvent comprendre des estimations de valeur faites par des courtiers indépendants qui reflètent les activités d'échange de gré à gré, des modèles d'actualisation des flux futurs de trésorerie utilisant des hypothèses que HSBC estime cohérentes avec celles qui seraient utilisées par les acteurs du marché pour valoriser de tels prêts ; et des données d'échange d'autres acteurs du marché qui incluent des échanges primaires et secondaires observés.

Les prêts sont groupés dans des ensembles homogènes selon leurs caractéristiques. La ventilation d'un portefeuille de prêts prend en compte tous les facteurs matériels, comme l'ancienneté, la période d'origination, des estimations des taux d'intérêts futurs, la chronique de remboursement anticipé, le taux de défaillance, le rapport prêt-valeur ("*Loan to Value*" ou LTV), la qualité de la garantie, la probabilité de défaut et les notes internes de risque de crédit.

La juste valeur d'un prêt reflète à la fois les dépréciations des prêts à la date du bilan au 31 décembre et les estimations des attentes des acteurs du marché concernant les pertes de crédit attendues, et l'impact sur la juste valeur de la réévaluation entre la date d'octroi du prêt et la date du bilan de l'exercice.

Dépôts par établissements de crédit et comptes clients

Les justes valeurs sont estimées en utilisant des flux de trésorerie actualisés, en appliquant les taux actuels offerts pour des dépôts à maturités similaires. La juste valeur d'un dépôt remboursable sur demande est approximée par sa valeur comptable.

Dettes représentées par un titre et passifs sous-jacents

Les justes valeurs sont estimées en utilisant des prix de marché cotés à la date du bilan lorsqu'ils sont disponibles, ou bien sur la base de prix de marché cotés pour des instruments similaires.

Opérations de mise et de prise en pension – hors trading

Les justes valeurs sont estimées en utilisant l'actualisation des flux de trésorerie, en appliquant les taux actuels. Les justes valeurs se rapprochent de la valeur comptable car leurs soldes sont en général à court terme.

15 Actifs financiers sous option juste valeur par compte de résultat

	2018			2017		
	Évalués à la juste valeur €m	Obligatoirement mesurés à la juste valeur €m	Total €m	Évalués à la juste valeur €m	Obligatoirement mesurés à la juste valeur €m	Total €m
Titres	–	10 073	10 073	8 602	–	8 602
– bons du Trésor et assimilés	–	–	–	–	–	–
– obligations et autres titres à revenus fixes	–	3 015	3 015	1 081	–	1 081
– actions et autres titres à revenus variables	–	7 058	7 058	7 521	–	7 521
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	–	422	422	3	–	3
Autres	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre	–	10 495	10 495	8 605	–	8 605

16 Instruments dérivés

Le tableau ci-après présente par type de contrat, la juste valeur des instruments dérivés :

Montants des contrats notionnels et juste valeur des dérivés par type de contrat détenus par HSBC France

	Montants notionnels des contrats		Juste valeur – Actifs			Juste valeur – Passifs		
	Transaction €m	Couverture €m	Transaction €m	Couverture €m	Total €m	Transaction €m	Couverture €m	Total €m
Change	181 800	8	3 637	1	3 638	3 508	–	3 508
Taux d'intérêt	3 436 035	13 460	40 577	75	40 652	40 122	131	40 253
Actions	4 506	–	81	–	81	116	–	116
Dérivés de crédit	534	–	–	–	–	15	–	15
Matières premières et autres	–	–	–	–	–	–	–	–
Total brut	3 622 875	13 468	44 295	76	44 371	43 761	131	43 892
Compensations (Note 31)					(12 594)			(12 594)
Au 31 décembre 2018	3 622 875	13 468	44 295	76	31 777	43 761	131	31 298
Change	136 979	956	3 271	48	3 319	3 122	12	3 134
Taux d'intérêt	2 755 225	19 173	44 104	118	44 222	43 072	229	43 301
Actions	17 121	–	137	–	137	64	–	64
Dérivés de crédit	179	–	1	–	1	2	–	2
Matières premières et autres	–	–	–	–	–	–	–	–
Total brut	2 909 504	20 129	47 513	166	47 679	46 260	241	46 501
Compensations (Note 31)					(13 272)			(13 272)
Au 31 décembre 2017	2 909 504	20 129	47 513	166	34 407	46 260	241	33 229

Les montants des contrats notionnels des dérivés détenus à des fins de transaction et des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture ; ils ne représentent pas des montants à risque.

Instruments dérivés de transaction

La plupart des transactions réalisées par le groupe HSBC France sur les produits dérivés s'inscrivent dans le cadre de ses activités de transaction. Les positions résultent de l'activité avec les clients, y compris en raison de la demande raisonnablement attendue à court terme des clients et de la couverture dynamique des positions.

Instruments dérivés valorisés à partir de modèles intégrant des données non observables

Solde non amorti de instruments dérivés valorisés à partir de modèles intégrant des données non observables

	2018 €m	2017 €m
Solde non amorti au 1^{er} janvier	3	3
Nouvelles opérations	—	—
Intégration dans le compte de résultat sur la période :	—	—
– amortissement	—	—
– paramètres inobservables devenus observables	—	—
– échéance ou fin, ou dérivés de compensation	—	—
Différence de change	—	—
Autre	—	—
Solde non amorti au 31 décembre	3	3

Comptabilité de couverture

HSBC France emploie des instruments dérivés (principalement des swaps de taux d'intérêt) à des fins de couverture dans le cadre de la gestion de ses portefeuilles d'actifs et de passifs et de ses positions de taux structurelles. Ces opérations permettent au groupe d'optimiser le coût global de son accès aux marchés de capitaux de dettes et de gérer les risques de marché liés aux écarts structurels de profil (échéance, nature de taux ou autre) entre ses actifs et ses passifs.

Le traitement comptable des opérations de couverture varie en fonction de la nature de l'instrument couvert et du type d'opération de couverture. Les instruments dérivés peuvent être considérés comme des couvertures d'un point de vue comptable s'il s'agit de couvertures de juste valeur ou de couvertures de flux de trésorerie, ou en tant qu'instruments de couverture de ses investissements nets dans des opérations en monnaies étrangères. Ces catégories font chacune ci-après l'objet d'une présentation sous un paragraphe distinct.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur mises en place par le groupe HSBC France correspondent principalement à des *swaps* de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations imputables à l'évolution des taux d'intérêt de marché de la juste valeur de titres du portefeuille et de prêts ou emprunts à taux fixe. Toutes les variations de la juste valeur des produits dérivés éligibles en tant que couvertures de juste valeur et la totalité des variations de la juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en compte de résultat. Si la relation de couverture prend fin, l'ajustement de juste valeur de l'élément couvert est amorti en compte de résultat sur la période de couverture restant à courir.

Au 31 décembre 2018, la juste valeur des encours des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de juste valeur s'établissait à 19 millions EUR à l'actif et 118 millions EUR au passif (au 31 décembre 2017 : 87 millions EUR à l'actif et 210 millions EUR au passif).

Instruments de couverture par risque couvert

Risque couvert	Instrument de couverture				
	Valeur comptable			Présentation du bilan	Variations de la juste valeur ²
	Montant notionnel ¹	Actifs	Passifs		
€m	€m	€m		€m	
Devise	8	1	—	Dérivés	1
Taux d'intérêt ³	8 746	18	118	Dérivés	76
Au 31 décembre 2018	8 754	19	118		77

1 Les montants des contrats notionnels des dérivés désignés dans les relations de comptabilité de couverture éligibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture ; ils ne représentent pas des montants à risque.

2 Pris en compte dans les tests d'efficacité de la couverture ; comprend intégralement la variation de juste valeur de l'instrument de couverture.

3 Le risque de taux d'intérêt couvert inclut une composante inflation.

Éléments couverts par risque couvert

Risque couvert	Éléments couverts					Variation de la juste valeur	Intégré dans le compte de résultat	Présentation dans le compte de résultat
	Valeur comptable		Ajustements cumulés de juste valeur de la couverture inclus dans la valeur comptable		Présentation dans le bilan			
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs				
€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	
	3 300	—	—	—	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	(60)		
Taux d'intérêt ²	935	—	—	—	Prêts et avances sur la clientèle	(1)	2	Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur
	—	—	—	—	Dettes émises	—		
	—	4 136	—	39	Dettes envers les établissements de crédit	(13)		
Au 31 décembre 2018	4 235	4 136	—	39		(74)	2	

1 Pris en compte dans les tests d'efficacité de la couverture ; comprend intégralement la variation de juste valeur de l'instrument de couverture.

2 Le risque de taux d'intérêt couvert inclut une composante inflation.

Couvertures de flux de trésorerie

Le groupe HSBC France est exposé aux variations de flux de trésorerie attendus d'actifs et de passifs d'exploitation qui portent intérêt à des taux variables ou qui pourraient être réinvestis aux conditions de marché en date de réinvestissement. Pour chaque portefeuille d'actifs financiers, il est établi des projections concernant le montant et le calendrier des flux de trésorerie attendus, qui se fondent sur les conditions contractuelles et d'autres facteurs pertinents dont les estimations des avances perçues et des défauts de paiement. Les couvertures mises en place permettent de figer ou d'encadrer la variabilité de ces flux de trésorerie.

La documentation de la qualification des relations de macro-couverture fera l'objet d'un suivi attentif au cours de l'exercice 2019 dans le cadre de la transition des indices Euribor et Eonia.

Instruments de couverture par risque couvert

Risque couvert	Instrument de couverture				Variation de la juste valeur €m	Élément couvert Variation de la juste valeur €m	Inefficacité Intégré dans le compte de résultat €m	Présentation dans le compte de résultat
	Valeur comptable							
	Montant notionnel €m	Actifs €m	Passifs €m	Présentation dans le bilan				
Devise	—	—	—	Dérivés	—	—	—	Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur
Taux d'intérêt	4 714	57	13	Dérivés	22	20	2	
Au 31 décembre 2018	4 714	57	13		22	20	2	

1 Les montants des contrats notionnels des dérivés désignés dans les relations de comptabilité de couverture éligibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture ; ils ne représentent pas des montants à risque.

2 Pris en compte dans les tests d'efficacité de la couverture ; comprend intégralement la variation de juste valeur de l'instrument de couverture.

Analyse des autres éléments du résultat global par type de risque

	Taux d'intérêt €m	Devise €m	Autre €m
Couverture de flux de trésorerie au 1 ^{er} janvier 2018	(70)	—	—
Gains/(pertes) évalués à la juste valeur	20	—	—
Gains/(pertes) évalués à la juste valeur reclassés de la couverture de flux de trésorerie au compte de résultat au regard d'éléments couverts qui ont affecté le compte de résultat	54	—	—
Impôt sur les bénéfices	(27)	—	—
Autres	—	—	—
Couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2018	(23)	—	—

Échéanciers des flux de trésorerie attendus

	3 mois ou moins €m	Plus de 3 mois et moins de 1 an €m	Plus de 1 an et moins de 5 ans €m	Plus de 5 ans €m
Exposition aux flux nets de trésorerie				
Actifs	2 272	2 272	1 922	1 300
Passifs	(2 443)	(2 353)	(1 489)	(50)
Au 31 décembre 2018	(171)	(81)	433	1 250
Exposition aux flux nets de trésorerie				
Actifs	2 220	2 216	2 216	764
Passifs	(3 149)	(2 818)	(1 648)	—
Au 31 décembre 2017	(929)	(602)	568	764

Dérivés incorporés : épargne-logement

Les comptes et les plans épargne logement (CEL et PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase de collecte des ressources et une phase d'emploi de ces ressources, cette dernière étant conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte.

Dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur des dérivés incorporés aux produits d'épargne logement (PEL/CEL), HSBC France a construit un modèle dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- la règle comptable de référence est la norme IAS 39 concernant le calcul de la juste valeur des instruments dérivés ;
- les dérivés considérés sont les options de prêt et d'épargne afférentes aux contrats ouverts à la date d'arrêt :
 - le modèle calcule la juste valeur des options de versement exceptionnel et de prorogation consenties aux clients (pour les plans épargne logement uniquement) ;
 - le modèle calcule la juste valeur des options d'utilisation des droits à crédits acquis ;
- les valorisations sont effectuées en fonction du comportement des clients, indépendamment pour chaque génération de PEL et globalement pour l'ensemble des CEL.

Au 31 décembre 2018, les dérivés incorporés aux produits d'épargne logement représentent un passif de 6 millions EUR (au 31 décembre 2017 : un passif de 5,5 millions EUR).

17 Investissements financiers

Valeurs comptables des investissements financiers

	2018	2017
	€m	€m
Investissements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	16 496	N/A
– bons du trésor et assimilés	729	N/A
– obligations et autres titres à revenu fixe	15 756	N/A
– titres de participation	11	N/A
– autres fonds propres	–	N/A
Titres de créances évalués au coût amorti	6	N/A
– bons du trésor et assimilés	–	N/A
– obligations et autres titres à revenu fixe	6	N/A
Instruments financiers disponibles à la vente	N/A	20 548
– bons du trésor et assimilés	N/A	–
– obligations et autres titres à revenu fixe	N/A	20 331
– titres de participation	N/A	217
Investissements financiers au coût amorti	N/A	–
– obligations et autres titres à revenu fixe	N/A	–
Au 31 décembre¹	16 502	20 548

¹ Les catégories d'instruments financiers sont présentées en accord avec la norme IFRS 9 au 31 décembre 2018. Elles ne sont pas directement comparables aux chiffres au 31 décembre 2017 qui sont présentés conformément à la norme IAS 39.

Instruments de capitaux propres détenus mesurés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

	Instruments détenus à la date de clôture		Instruments décomptabilisés durant l'année		
	Juste valeur	Dividendes comptabilisés	Juste valeur à la date de cession	Gains/pertes cumulés à la cession	Dividendes comptabilisés
	€m	€m	€m	€m	€m
Facilitation des affaires	–	–	–	–	–
Attribution d'actions aux employés	–	–	–	–	–
Investissements stratégiques	–	–	–	–	–
Investissements requis par des institutions centrales	11	–	–	–	–
Autres	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2018	11	–	–	–	–

Investissements financiers au coût amorti et à la juste valeur

	2018		2017	
	Coût amorti	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur
	€m	€m	€m	€m
Dettes émises par des gouvernements	6 766	7 346	7 989	9 221
Titres adossés à des actifs (ABS)	–	–	–	–
Dette d'entreprise et autres obligations	8 706	9 145	9 666	11 110
Actions	11	11	149	217
Au 31 décembre	15 483	16 502	17 804	20 548

Echéances des investissements en obligations et autres titres à revenus fixes (en valeur comptable)

	1 an ou moins	Entre 1 an et 5 ans	Entre 5 ans et 10 ans	Plus de 10 ans	Total
	€m	€m	€m	€m	€m
Investissements financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	2 998	5 276	4 537	2 945	15 756
Investissements financiers évalués au coût amorti	–	6	–	–	6
Au 31 décembre 2018	2 998	5 282	4 537	2 945	15 762
Investissements financiers disponibles à la vente	3 290	8 696	4 293	4 052	20 331
Investissements financiers détenus jusqu'à échéance	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2017	3 290	8 696	4 293	4 052	20 331

Échéances contractuelles et moyenne pondérée des rendements des investissements en obligations et autres titres à revenus fixes

	1 an ou moins		Entre 1 an et 5 ans		Entre 5 ans et 10 ans		Plus de 10 ans	
	Montant	Rendement	Montant	Rendement	Montant	Rendement	Montant	Rendement
	€m	%	€m	%	€m	%	€m	%
Dettes mesurées à la juste valeur par les autres éléments du résultat global								
Dettes émises par des gouvernements	1 535	1,2	2 305	2,5	1 554	1,7	637	3,6
Titres adossés à des actifs (ABS)	—	—	—	—	—	—	—	—
Dettes d'entreprises et autres obligations	1 382	2,0	2 540	2,7	2 615	2,2	2 168	2,9
Total coût amorti au 31 décembre 2018	2 917		4 845		4 169		2 805	
Total valeur comptable	2 998		5 276		4 537		2 945	
Titres de créances évalués au coût amorti								
Dettes émises par les gouvernements	—	—	6	—	—	—	—	—
Titres adossés à des actifs (ABS)	—	—	—	—	—	—	—	—
Dettes d'entreprises et autres obligations	—	—	—	—	—	—	—	—
Total coût amorti au 31 décembre 2018	—		6		—		—	
Total valeur comptable	—		6		—		—	

18 Actifs remis en garantie de passifs, collatéraux acceptés en garantie d'actifs et actifs financiers transférés

Actifs remis en garantie de passifs

Les actifs financiers engagés pour garantir des passifs se présentent comme suit :

Actifs financiers donnés en garantie

	2018	2017
	€m	€m
Effets publics et valeurs assimilées	1 228	590
Prêts et créances sur les établissements de crédit ¹	32	2 817
Prêts et créances sur la clientèle ¹	17 421	18 039
Obligations et autres titres à revenus fixes	16 429	19 326
Actions et autres titres à revenus variables	—	—
Autres actifs ¹	4 849	—
Actifs donnés en garantie au 31 décembre	39 959	40 772

¹ Au 1^{er} janvier 2018, le Groupe HSBC a adopté la norme IFRS 9 ainsi que certains changements volontaires de présentation comptable. L'information comparative n'a pas été retraitée. A l'actif, les dépôts de garantie espèces, appels de marge et comptes de règlements ont été reclassés des postes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle" vers les "Comptes de régularisation et autres actifs". Un retraitement aurait augmenté au 31 décembre 2017 la ligne "Autres actifs" de 4,8 milliards EUR et diminué les lignes "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle" pour respectivement 2,8 milliards EUR et 2 milliard EUR.

Le tableau ci-dessus représente les actifs remis en garantie des passifs financiers et notamment l'emprunt TLTRO II et des émissions de Covered Bonds. Le montant des actifs peut s'avérer supérieur à la valeur comptable des passifs garantis. Tel est le cas pour les titrisations et pour les obligations sécurisées lorsque le montant des passifs émis, plus le surdimensionnement obligatoire éventuel, est inférieur à la valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie. Tel est également le cas lorsque des actifs financiers sont placés auprès d'un dépositaire ou d'un agent de règlement qui dispose d'une sûreté sans dessaisissement sur tous les actifs financiers placés, en garantie de tous les engagements figurant dans les comptes de règlement.

Ces transactions sont menées selon les conditions habituelles des opérations avec garantie, impliquant, le cas échéant, le prêt de titres standard et des opérations de pension livrée.

Actifs financiers donnés en garantie que la contrepartie a le droit de vendre ou de redonner en garantie

	2018	2017
	€m	€m
Portefeuille de transaction (actif)	12 584	12 101
Investissements financiers	1 654	5 080
Au 31 décembre	14 238	17 181

Collatéraux acceptés en garantie d'actifs

La juste valeur des actifs financiers acceptés comme collatéraux, et que le groupe peut vendre ou redonner en garantie en absence de défaut, s'élève à 80 784 millions EUR au 31 décembre 2018 (40 951 millions EUR au 31 décembre 2017).

La juste valeur des actifs financiers pris en garantie comme collatéraux qui ont été revendus ou redonnés en garantie s'élève à 78 791 millions EUR au 31 décembre 2018 (36 221 millions EUR au 31 décembre 2017). Le groupe a l'obligation de restituer ces actifs.

Ces transactions sont réalisées selon des conditions conformes aux opérations standards d'emprunts et de prêts de titres.

Transferts d'actifs financiers

Dans le cadre de son activité, le groupe HSBC France a réalisé des transactions aux termes desquelles il a transféré des actifs financiers à des tiers ou à des structures *ad hoc*. Ces transferts ont pu donner lieu à la décomptabilisation totale ou partielle des actifs concernés :

- la décomptabilisation totale est réalisée lorsque le groupe HSBC France a transféré ses droits contractuels à recevoir les flux financiers ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs. Le risque inclut le risque de crédit, de taux d'intérêt, de change, et de prix. De plus, la décomptabilisation totale est réalisée également lorsque les droits contractuels de recevoir les flux

Notes annexes aux comptes consolidés

de trésorerie d'un instrument financier sont conservés mais qu'une obligation contractuelle de transférer ces flux de trésorerie sans délai à une contrepartie existe ;

- la décomptabilisation est partielle lorsque HSBC France vend ou transfère les actifs financiers mais conserve une part des risques et avantages. Ces actifs restent comptabilisés dans la mesure où l'implication du groupe HSBC France continue ;
- Aucune sortie de bilan n'a lieu lorsque HSBC France transfère son droit contractuel de recevoir des flux de trésorerie issus d'actifs financiers, ou lorsqu'il conserve ce droit, mais s'engage à transférer les flux de trésorerie issus de ces actifs, étant entendu toutefois qu'il doit :
 - soit conserver l'essentiel des risques et avantages associés à la propriété de l'actif transféré,
 - soit renoncer à toute conservation ou transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif, mais en garder le contrôle. Dans ce cas, les actifs financiers sont comptabilisés au bilan à hauteur de l'implication continue du groupe.

La majorité des actifs financiers ne remplissant pas les conditions de décomptabilisation concerne (i) les titres détenus en qualité de collatéral sur les opérations de pensions ou (ii) les titres prêtés dans le cadre d'opérations de prêt de titres.

Etant donné que ces transactions concernent principalement des emprunts garantis, le bien apporté en nantissement de l'actif reste comptabilisé en totalité et l'engagement associé, reflet de l'obligation de HSBC France de racheter les actifs transférés à une date ultérieure à un prix fixé d'avance, est comptabilisé dans les dépôts bancaires ou de clients, selon le cas. En conséquence de ces opérations, HSBC France ne peut utiliser, vendre ou mettre en gage les actifs transférés pendant la durée de la transaction. HSBC France reste exposé aux risques de taux d'intérêt et de crédit de ces instruments apportés en nantissement. Les possibilités de la contrepartie en termes d'action récursoire ne se limitent pas aux actifs transférés.

Le tableau suivant présente les valeurs comptables des actifs financiers ne remplissant pas les conditions de décomptabilisation ainsi que leur passif associé :

Actifs financiers transférés ne remplissant pas les conditions pour une décomptabilisation totale et passifs financiers associés

	Valeur comptable	
	Montant des actifs	Montant des passifs associés
	€m	€m
Opérations de pension de titres	14 238	14 250
Opérations de prêt de titres	5 397	5 397
Au 31 décembre 2018	19 635	19 647
Opérations de pension de titres	17 181	17 315
Opérations de prêt de titres	2 647	2 647
Au 31 décembre 2017	19 828	19 962

19 Participations dans les entreprises liées et partenariats

Entreprises liées

Au 31 décembre 2018, le groupe HSBC France ne consolide par mise en équivalence que trois entités sur lesquelles elle exerce un contrôle conjoint ou une influence notable. L'impact est non significatif dans les comptes consolidés.

	Au 31 décembre 2018		
	Pays de constitution et lieu principal d'activité	Activité	Capital détenu par HSBC %
HCM Holdings Ltd	Royaume-Uni	Gestion d'actifs	51%
HSBC Global Asset Management (Switzerland) AG	Suisse	Gestion d'actifs	50%
Service Epargne Entreprise	France	Gestion d'actifs	14,4%

Bien que le groupe HSBC France détienne plus de 50 % du capital de HCM Holdings Ltd, l'accord conclu avec l'autre actionnaire intègre des restrictions sur les droits de HSBC France en tant qu'actionnaire majoritaire et indique que la structure est conjointement contrôlée par les deux actionnaires.

Dans le cas de la société Service Épargne Entreprise développée en partenariat avec d'autres groupes, le groupe HSBC France participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Partenariats

Au 31 décembre 2018, la contribution de MELP dans le total du bilan consolidé du groupe HSBC France est de 467 millions EUR (2017 : 515 millions EUR) et de 16 millions EUR (2017 : 11,8 millions EUR) dans le résultat net consolidé.

20 Informations relatives aux implantations pays par pays

Les informations relatives aux implantations pays par pays requises par la directive 2013/36/UE dite "CRD IV" ont été transposées en droit français par l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier.

L'article R. 511-16-4, I du Code monétaire et financier dispose que les entreprises ne sont pas tenues de publier ces informations lorsque ces dernières sont publiées par leur société consolidante établie dans un autre État membre de l'Union européenne en application d'un dispositif équivalent.

Dans le contexte d'évolution politique et réglementaire en Europe, HSBC France publie dorénavant ces informations.

	Groupe HSBC France	France	Grèce	Pologne	Irlande	Autres
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Produit Net Bancaire	1 746	1 667	57	15	8	(1)
Bénéfice (ou perte) avant impôt	45	40	3	3	—	(1)
Impôts courants	(77)	(75)	(1)	(1)	—	—
Impôts différés	14	14	—	—	—	—
Subventions publiques reçues	—	—	—	—	—	—
Effectifs (en ETP)	8 829	8 220	365	198	46	—

La liste des filiales par pays détaillant les noms des implantations, nature d'activité et localisation géographique, est présentée dans la Note 40 en pages 217 à 219. Les adresses des principales implantations à l'étranger sont présentées en pages 272 et 273.

21 Entités structurées

Entités structurées consolidées par HSBC France

Total des actifs des entités structurées consolidées par le groupe HSBC France, répartis par type d'entité

	Conduits	Titrisations	Fonds gérés par le groupe HSBC France	Autres	Total
	€m	€m	€m	€m	€m
Au 31 décembre 2018	—	100	4 182	1 869	6 151
Au 31 décembre 2017	—	100	2 633	2 138	4 871

Principes généraux

Une entité structurée est une entité créée dans le cadre de montages particuliers et conçue de telle manière que les droits de vote ou équivalents ne soient pas le facteur principal qui décide du contrôle sur l'entité, par exemple quand les droits de vote ne sont liés qu'aux activités administratives et que les activités clés ne sont dirigées que par des accords contractuels. Ces entités ont ainsi un champ d'activité réduit et un objet bien défini.

La consolidation de ces entités structurées par HSBC France est déterminée selon les critères définis dans la Note 1.

HSBC France détient directement ou indirectement des participations dans des entités structurées principalement par le biais de la titrisation d'actifs financiers, de véhicules financiers et de fonds d'investissement.

Les accords conclus par le groupe qui impliquent le recours à des entités structurées font l'objet d'une autorisation centrale afin de garantir le respect de leur objet et une gouvernance appropriée. Les activités des entités structurées administrées par le groupe HSBC France font l'objet d'une surveillance étroite de la part de la Direction Générale. Le groupe travaille avec des entités structurées consolidées ou non consolidées, pouvant être créées par le groupe ou par un tiers, comme indiqué en détail ci-dessous.

Titrisation

HSBC France détient des intérêts dans des véhicules de titrisation non consolidés au travers de la détention de titres émis par ces entités.

Fonds gérés par le groupe HSBC France

Le groupe HSBC France met en place et gère des OPCVM monétaires et non monétaires, afin d'offrir à ses clients des opportunités d'investissement. Lorsque HSBC France intervient en tant que principal et non en tant qu'agent, HSBC France contrôle et consolide lesdits fonds.

Le groupe HSBC France, en tant que gestionnaire de fonds, peut être amené à percevoir des commissions de gestion et de performance sur les actifs sous gestion. Certaines parts de ces fonds peuvent également être détenues par le groupe HSBC France.

Fonds non gérés par le groupe HSBC France

Le groupe achète et détient des parts de fonds gérés par des tiers pour répondre aux besoins de l'activité et à ceux des clients.

Entités structurées sponsorisées par HSBC France

Les actifs transférés à ces entités de même que les revenus perçus de ces entités en 2018 et 2017 ne sont pas significatifs.

Autres

HSBC France conclut un certain nombre de transactions dans le cadre de ses activités courantes, lors de financements d'actifs et financements structurés, étant ainsi amené à contrôler des entités structurées.

Entités structurées non consolidées par le groupe HSBC France

La notion “d’entités structurées non consolidées” se réfère à l’ensemble des entités structurées non contrôlées par le groupe HSBC France. Elle inclut les intérêts détenus dans les entités structurées non consolidées. Le groupe HSBC France entre en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités courantes, dans le but de faciliter les transactions de ses clients et de saisir des opportunités spécifiques d’investissement.

Le tableau ci-dessous présente le total actif des entités structurées non consolidées dans lesquelles le groupe HSBC France détient un intérêt à la date du *reporting*, ainsi que l’exposition maximale du groupe HSBC France au risque de perte attribuable à cet intérêt.

	Titrisations	Fonds gérés par HSBC France	Fonds non gérés par HSBC France	Autres	Total
Total de la valeur de l’actif des entités (€m)					
0 – 500	–	124	113	32	269
500 – 2 000	–	29	70	–	99
2 000 – 5 000	–	4	39	–	43
5 000 – 25 000	–	–	9	–	9
Supérieure à 25 000	–	–	–	–	–
Nombre d’entités au 31 décembre 2018	–	157	231	32	420
Total de la valeur de l’actif des entités (€m)					
0 – 500	–	130	70	34	234
500 – 2 000	–	25	62	–	87
2 000 – 5 000	–	5	37	–	42
5 000 – 25 000	–	–	15	–	15
Supérieure à 25 000	–	–	–	–	–
Nombre d’entités au 31 décembre 2017	–	160	184	34	378
	€m	€m	€m	€m	€m
Total des actifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	3 291	1 660	57	5 008
– actifs de transaction	–	–	–	–	–
– actifs financiers sous option de juste valeur	–	3 291	1 486	–	4 777
– prêts et créances sur les établissements de crédit	–	–	–	–	–
– prêts et créances à la clientèle	–	–	–	–	–
– investissements financiers	–	–	174	57	231
– autres actifs	–	–	–	–	–
Total des passifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	–	–	–	–
– autres passifs	–	–	–	–	–
Autres engagements hors-bilan	–	–	–	–	–
Exposition maximale de HSBC France au 31 décembre 2018	–	3 291	1 660	57	5 008
	€m	€m	€m	€m	€m
Total des actifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	2 905	1 755	49	4 709
– actifs de transaction	–	–	–	–	–
– actifs financiers sous option de juste valeur	–	2 892	1 501	–	4 393
– prêts et créances sur les établissements de crédit	–	–	–	–	–
– prêts et créances à la clientèle	–	–	–	–	–
– investissements financiers	–	13	254	49	316
– autres actifs	–	–	–	–	–
Total des passifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	–	–	–	–
– autres passifs	–	–	–	–	–
Autres engagements hors-bilan	–	–	–	–	–
Exposition maximale de HSBC France au 31 décembre 2017	–	2 905	1 755	49	4 709

L’exposition maximale du groupe HSBC France au risque de perte attribuable à ses intérêts dans des entités structurées non consolidées se réfère au montant maximum de la perte que le groupe HSBC France pourrait être amené à absorber, indépendamment de sa probabilité d’occurrence.

- Pour les engagements, garanties et contrats de *Credit Default Swap*, l’exposition maximale du groupe HSBC France au risque de perte correspond au notionnel de l’instrument.
- Pour les titres détenus dans les entités structurées non consolidées et les prêts qui leur sont accordés, l’exposition maximale du groupe HSBC France au risque de perte correspond au montant de l’investissement tel qu’affiché au bilan à la date de *reporting*.

Le montant maximum de perte potentielle du groupe HSBC France n’intègre pas les contrats de couverture et de garantie contractés en vue d’atténuer l’exposition du groupe HSBC France au risque de perte.

22 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

	2018	2017
	€m	€m
Écarts d'acquisition – valeur nette comptable	235	235
Valeur actualisée des contrats d'assurance existants ("PVIF")	500	457
Autres immobilisations incorporelles – valeur nette comptable ¹	185	74
Au 31 décembre	920	766

¹ Les logiciels générés en interne sont inclus dans les autres actifs incorporels avec une valeur nette comptable de 176 millions EUR (2017: 66 millions EUR).

Analyse des mouvements de l'écart d'acquisition

	2018	2017
	€m	€m
Valeurs brutes		
Au 1^{er} janvier	382	382
Différence de change	–	–
Reclassé en destiné à la vente	–	–
Autre	–	–
Au 31 décembre	382	382
Pertes de dépréciation cumulées		
Au 1er janvier	(147)	(147)
Perte pour dépréciation	–	–
Différence de change	–	–
Autre	–	–
Au 31 décembre	(147)	(147)
Valeur nette comptable au 31 décembre	235	235

Écarts d'acquisition

Conformément à la norme IAS 36, le groupe HSBC France réalise un test de dépréciation à chaque arrêté annuel ainsi qu'à chaque indice de perte de valeur. Ce test est réalisé en comparant la valeur comptable de l'Unité Génératrice de Trésorerie ("UGT") avec sa valeur recouvrable. Si la valeur comptable de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée dans le compte de résultat.

Principales hypothèses dans le calcul de la VIU

	Ecart d'acquisition au 31 décembre 2018 ¹	Taux d'actualisation	Taux de croissance nominale sur une projection de trésorerie initiale	Ecart d'acquisition au 31 décembre 2017 ¹	Taux d'actualisation	Taux de croissance nominale sur une projection de trésorerie initiale
	€m	%	%	€m	%	%
Banque d'entreprises	169	9,4	2,0	169	9,6	2,0
Gestion d'actifs	66	7,8	2,0	66	7,9	2,0
Total des écarts d'acquisitions dans les UGT listées ci-dessus	235			235		

¹ Sont inclus les fonds de commerce pour un montant de 9 millions EUR pour l'UGT Gestion d'actifs.

Au 31 décembre 2018, les écarts d'acquisition suivant sont portés par HSBC France. Le groupe HSBC France n'a pas comptabilisé de dépréciation sur les écarts d'acquisition.

	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2018		
		Montant brut	Dépréciation	Montant net
	€m	€m	€m	€m
Banques d'entreprises	169	169	–	169
Gestion d'actifs	66	66	–	66
Total des écarts d'acquisitions dans les UGT listés ci-dessus	235	235	–	235

Banque d'entreprises

Le test annuel réalisé n'amène à constater aucune dépréciation.

Gestion d'actifs

Le test annuel réalisé n'amène à constater aucune dépréciation.

Autres immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques, les marques et fonds de commerce, les portefeuilles de clientèle, cartes de crédit et prêts à la clientèle. Les logiciels informatiques incluent les logiciels acquis comme ceux conçus en interne. Le coût des logiciels conçus en interne comprend tous les coûts directement imputables et nécessaires à la création, la production et la préparation des logiciels pour être prêts à fonctionner de la manière prévue par la Direction. Les coûts encourus au titre de la maintenance en cours des logiciels sont passés en charge à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

Notes annexes aux comptes consolidés

- Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéfinie ou ne sont pas encore prêts à être utilisés sont soumis à un test de dépréciation annuel. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours ; et
- Les actifs incorporels à durée de vie limitée, hors valeur actualisée des contrats d'assurance à long terme en portefeuille, sont comptabilisés à leur coût retraité de l'amortissement et des pertes de dépréciation cumulées, et amortis sur leur durée de vie utile estimée. La durée de vie utile estimée correspond à la plus courte des deux durées de vie estimées légale et utile. L'amortissement des frais de gestion des prêts hypothécaires est inclus dans les "Commissions nettes".

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont amorties, habituellement selon le mode linéaire, sur la durée d'utilité de la manière suivante :

- Marques commerciales 10 ans
- Logiciels créés entre 3 et 10 ans
- Logiciels achetés entre 3 et 10 ans
- Autres généralement 10 ans

Les variations d'immobilisations incorporelles de l'exercice clos au 31 décembre se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	Frais de développements informatiques internes ¹	Acquisitions de logiciels externes	Autres	Total
	€m	€m	€m	€m
Coût				
Au 1^{er} janvier 2018	84	87	15	186
Acquisitions	115	4	—	119
Cessions	(23)	(30)	—	(53)
Reprises de dépréciations utilisées	—	—	—	—
Ecarts de change	—	—	—	—
Autres variations	8	1	—	9
Au 31 décembre 2018	184	62	15	261
Cumul des amortissements et dépréciations				
Au 1^{er} janvier 2018	(18)	(80)	(14)	(112)
Charges d'amortissement de l'année	(4)	(3)	—	(7)
Dépréciations de l'année	—	—	—	—
Reprises de dépréciations utilisées	—	—	—	—
Cessions	20	30	—	50
Ecarts de change	—	—	—	—
Autres variations	(6)	(1)	—	(7)
Au 31 décembre 2018	(8)	(54)	(14)	(76)
Valeur comptable au 31 décembre 2018	176	8	1	185
Coût				
1 ^{er} janvier 2017	36	95	15	146
Acquisitions	49	—	—	49
Cessions	(1)	(8)	—	(9)
Reprises de dépréciations utilisées	—	—	—	—
Ecarts de change	—	—	—	—
Autres variations	—	—	—	—
Au 31 décembre 2017	84	87	15	186
Cumul des amortissements et dépréciations				
1 ^{er} janvier 2017	(18)	(84)	(14)	(116)
Charges d'amortissement de l'année	(1)	(4)	—	(5)
Dépréciations de l'année	—	—	—	—
Reprises de dépréciations utilisées	—	—	—	—
Cessions	1	9	—	10
Ecarts de change	—	—	—	—
Autres variations	—	(1)	—	(1)
Au 31 décembre 2017	(18)	(80)	(14)	(112)
Valeur comptable au 31 décembre 2017	66	7	1	74

¹ Concernent principalement les coûts internes de développement sur les projets liés aux initiatives stratégiques.

PVIF

Au sein du groupe HSBC France, l'activité d'assurance-vie est comptabilisée selon la méthode de l'*embedded value*, laquelle fournit notamment un cadre complet d'appréciation du risque et de la valorisation. La *Present Value of In-Force* ("PVIF") correspond à la valeur actualisée des marges futures liées aux contrats d'assurance existants.

Le calcul de la PVIF se fonde sur des hypothèses qui tiennent compte des risques et incertitudes de l'activité. Pour procéder à cette projection de flux de trésorerie, une série d'hypothèses concernant l'expérience future est formulée par la filiale d'assurances HSBC Assurance Vie (France), qui prend en compte les conditions locales de marché et le jugement de la Direction sur les tendances locales futures.

Variations de la PVIF

	2018	2017
	€m	€m
Au 1 ^{er} janvier	457	460
Variations de la PVIF des activités d'assurances long-terme	43	(3)
- vieillissement du portefeuille	(54)	(68)
- valeur de la production	25	39
- changements d'hypothèses et autres variations	69	(4)
- impact des marchés	(19)	13
- écarts d'expérience	22	17
Au 31 décembre	500	457

La PVIF augmente de 457 millions EUR au 31 décembre 2017 à 500 millions EUR au 31 décembre 2018. Au delà des effets récurrents liés à l'activité, cette variation positive de 43 millions EUR intègre les effets suivants :

- Un impact positif de 69 millions EUR relatif à des changements d'hypothèses et de modèle principalement liés à l'impact de la revue de l'accord tripartite entre HSBC Global Asset Management (France), HSBC France et HSBC Assurance Vie (France) sur les commissions des contrats en unité de comptes (37 millions EUR), à l'impact du correctif sur les chargements de gestion des contrats en unité de compte alimentant le modèle de simulation (17 millions EUR), à la modélisation du risque de crédit ((25) millions EUR) et à l'intégration de la prime de risque immobilier dans les calculs (19 millions EUR).
- Un impact positif du développement de l'activité, des effets de marchés et des écarts d'expérience (28 millions EUR) qui compense partiellement l'effet du vieillissement du portefeuille ((54) millions EUR).

Impact sur la PVIF de modifications raisonnables des hypothèses clés¹

	2018	2017
Taux moyen pondéré sans risque	1,52%	1,50%
Taux moyen pondéré d'actualisation des profits futurs	2,35%	2,20%
Hypothèse d'inflation des frais	1,70%	1,48%

Marges pour risque au-delà du taux d'actualisation des profits²

	2018	2017
	€m	€m
Risque opérationnel	16	13
Risque de modèle	15	15
Risque de volatilité	64	39

¹ Pour 2018, le taux d'actualisation des profits futurs en valeur de marché utilisé dans la PVIF est de 2,35 % auquel s'ajoute une marge de risque de 95 millions EUR. En 2017, le taux d'actualisation des profits futurs en valeur de marché est de 2,20 %, auquel s'ajoute une marge de risque de 67 millions EUR.

² Les marges pour risque (risque de modèle, risque opérationnel et volatilité) sont explicitées séparément (se référer à la page 137).

Sensibilité de la PVIF à l'évolution des hypothèses économiques

Le tableau suivant montre les effets des mouvements du taux sans risque et du taux d'actualisation sur la valeur de PVIF au 31 décembre pour HSBC Assurances Vie.

	2018	2017
	€m	€m
+100 points de bases du taux sans risque	34	35
-100 points de bases du taux sans risque	(43)	(69)
+100 points de bases du taux d'actualisation	(23)	(27)
-100 points de bases du taux d'actualisation	24	25

En raison de certaines caractéristiques des contrats, les sensibilités ne sont pas linéaires et ne peuvent donc pas être extrapolées à des niveaux supérieurs de stress. L'analyse du scénario de baisse du taux sans risque montre qu'il entraîne une baisse significative sur le rendement prospectif des investissements, et donc sur le taux de rendement des contrats d'épargne. Les sensibilités obtenues s'entendent avant toute décision de gestion qui pourrait atténuer les impacts et avant tout changement dans le comportement des assurés.

Sensibilité de la PVIF à l'évolution des hypothèses non économiques

Les engagements vis-à-vis des assurés et la PVIF pour les assureurs vie sont calculés sur la base d'hypothèses non économiques dont la mortalité et/ou la morbidité, les taux de rachat et les taux de chargement. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des bénéficiaires et du total des capitaux propres, au 31 décembre 2018, à des modifications raisonnables de ces hypothèses non économiques à cette date.

Le risque de mortalité et de morbidité est en général associé aux contrats d'assurance-vie. L'impact de l'accroissement de la mortalité ou de la morbidité sur le bénéfice dépend du type de risque souscrit.

La sensibilité aux taux de rachat dépend du type de contrat souscrit. Concernant les contrats d'assurance, le coût des sinistres est financé par les primes perçues tandis que les produits générés par le portefeuille de placement viennent soutenir les passifs. Concernant le portefeuille de produits d'assurance temporaire-décès, un accroissement des taux de rachat a en général un effet négatif sur le bénéfice en raison du manque à gagner sur les primes émises futures lié à ces renoncements.

Le risque de taux de chargement est l'exposition à une variation des taux de chargement. Dans la mesure où une hausse des frais ne peut être répercutée sur les assurés, tout accroissement des taux de chargement aura un impact négatif sur les bénéficiaires.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de la PVIF :

Notes annexes aux comptes consolidés

	Impacts sur les gains/pertes au 31 décembre 2018 ¹	Impacts sur les gains/pertes au 31 décembre 2017 ¹
	€m	€m
Hausse de 10 % du taux de mortalité/morbidité	(13)	(11)
Baisse de 10 % du taux de mortalité/morbidité	14	12
Hausse de 10 % des taux de rachat	(26)	(22)
Baisse de 10 % des taux de rachat	29	25
Hausse de 10 % des niveaux de frais	(30)	(27)
Baisse de 10 % des niveaux de frais	30	27

¹ Les impacts sur les bénéfices sont présentés après impôt.

La variation des niveaux de frais est entièrement répercutée sur le bénéfice de l'assureur. Ainsi, une hausse des frais constitue une charge pour le résultat de l'assureur impactant négativement ses bénéfices.

L'impact des variations des taux de rachats est essentiellement expliqué par l'activité d'épargne. Pour illustration, une hausse des rachats provoque une diminution du portefeuille de contrats sous gestion et donc un effet négatif sur les bénéfices de l'assureur.

23 Comptes de régularisation et autres actifs et immobilisations corporelles

	2018	2017
	€m	€m
Comptes de régularisation	679	733
Comptes de règlement ¹	1 259	N/A
Dépôt de garantie et marge sur créances recouvrables ¹	4 423	N/A
Endossements et effets acceptés	19	—
Part des réassureurs dans les passifs sous contrats d'assurance (Note 5)	2	1
Avantages postérieurs à l'emploi à l'actif (Note 7)	—	—
Autres comptes	1 168	293
Immobilisations corporelles	910	888
Au 31 décembre	8 460	1 915

¹ Au 1^{er} janvier 2018, le Groupe HSBC a adopté la norme IFRS 9 ainsi que certains changements volontaires de présentation comptable. L'information comparative n'a pas été retraitée. A l'actif, les dépôts de garantie et marge sur créances recouvrables ainsi que les comptes de règlements ont été reclassés des postes "Portefeuille de transaction (Actif)", "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle" vers les "Comptes de régularisation et autres actifs".

Immobilisations corporelles

Les terrains et immeubles sont comptabilisés à leur coût historique ou à leur juste valeur à la date de passage aux IFRS, déduction faite de toute perte pour dépréciation et des amortissements calculés selon les règles suivantes :

- les terrains non bâtis ne sont pas amortis ;
- les frais d'acquisition des immeubles sont passés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés au même titre que les frais d'établissement ;
- les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée d'utilité en général de 25 à 75 ans.

L'équipement, le mobilier et les agencements (comprenant l'équipement relatif aux contrats de location dans le cadre desquels HSBC France est le bailleur) sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des dépréciations ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit en général entre 5 et 25 ans. HSBC France est propriétaire de certains immeubles de rapport ou de placement. Les immeubles sont portés au bilan à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées au compte de résultat sur la période comptable à laquelle elles se produisent. La juste valeur est déterminée par des experts professionnels indépendants qui appliquent des techniques d'évaluation reconnues.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

	Terrains et constructions €m	Agencements et installations €m	Total €m
Coût d'acquisition ou juste valeur			
1^{er} janvier 2018	773	614	1 387
Acquisitions	–	31	31
Ajustements de juste valeur	23	–	23
Cessions	(5)	(92)	(97)
Transferts	10	6	16
Ecarts de change	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	(8)	8	–
Au 31 décembre 2018	793	567	1 360
Cumul des amortissements			
1^{er} janvier 2018	(32)	(467)	(499)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(3)	(37)	(40)
Cessions	2	92	94
Transferts	–	6	6
Ecarts de change	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	(11)	(11)
Au 31 décembre 2018	(33)	(417)	(450)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2018	760	150	910
Coût d'acquisition ou juste valeur			
1^{er} janvier 2017	684	627	1 311
Acquisitions	70	22	92
Ajustements de juste valeur	19	–	19
Cessions	–	(35)	(35)
Transferts	–	–	–
Ecarts de change	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	–	–
Au 31 décembre 2017	773	614	1 387
Cumul des amortissements			
1^{er} janvier 2017	(30)	(467)	(497)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(2)	(35)	(37)
Cessions	–	35	35
Transferts	–	–	–
Ecarts de change	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	–	–
Au 31 décembre 2017	(32)	(467)	(499)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2017	741	147	888

24 Portefeuille de transaction (Passif)

Les passifs du portefeuille de transaction sont classés comme "Portefeuille de transaction" s'ils ont été acquis dans l'intention de les vendre ou de les racheter à brève échéance ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés collectivement pour lesquels des éléments probants attestent d'une tendance récente de prise de bénéfices à court terme. Ils sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat avec une contrepartie et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont échus.

Ces passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Tous les gains et pertes découlant d'une variation ultérieure de la juste valeur de ces actifs et passifs, ainsi que les produits et charges d'intérêt et les dividendes afférents, sont comptabilisés au compte de résultat en "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction".

	2018 €m	2017 €m
Dépôts interbancaires ¹	20	4 611
Dépôts clientèle ¹	–	1 626
Autres dettes représentées par un titre ²	–	2 733
Autres dettes – positions nettes vendeuses de titres	23 125	23 466
Total au 31 décembre	23 145	32 436

1 Au 1^{er} janvier 2018, le Groupe HSBC a adopté la norme IFRS 9 ainsi que certains changements volontaires de présentation comptable. L'information comparative n'a pas été retraitée. Au passif, les dépôts de garantie espèces, appels de marge et comptes de règlements ont été reclassés des postes "Portefeuille de transaction (Passif)", "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle" vers les "Comptes de régularisation et autres passifs".

2 À compter du 1^{er} janvier 2018, certains passifs financiers structurés sont classés dans les "Passifs financiers sous option juste valeur". Ceux-ci étaient auparavant inclus dans les "Portefeuille de transaction (Passif)". Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Un retraitement aurait augmenté les "Passifs financiers sous option juste valeur" de 2,7 milliards EUR au 31 décembre 2017, avec une diminution équivalente de la ligne "Portefeuille de transaction (Passif)".

25 Passifs financiers sous option juste valeur

	Renvoi	2018 €m	2017 €m
Dettes envers la clientèle et les établissements de crédit		85	122
Engagements vis-à-vis des clients aux termes de contrats financiers		13	18
Dettes représentées par un titre (Note 26)	1	14 486	7 425
Dettes subordonnées (Note 29)		—	—
Actions préférentielles		—	—
Au 31 décembre		14 584	7 565

1 À compter du 1^{er} janvier 2018, certains passifs financiers structurés sont classés dans les "Passifs financiers sous option juste valeur". Ceux-ci étaient auparavant inclus dans les "Portefeuille de transaction (Passif)". Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Un retraitement aurait augmenté les "Passifs financiers sous option juste valeur" de 2.7 milliards EUR au 31 décembre 2017, avec une diminution équivalente de la ligne "Portefeuille de transaction (Passif)".
De plus, la variation au cours de l'année 2018 comprend notamment l'émission de dettes senior par HSBC France pour 3,75 milliards EUR et d'obligations sécurisées par HSBC SFH (France) pour 1 milliard EUR (se référer à la section "Événements significatifs de l'année" de la note 1 à la page 167).

Au 31 décembre 2018, l'écart entre la valeur comptable des passifs financiers sous option juste valeur et le montant contractuel à l'échéance s'élevait à 221 millions EUR pour le groupe HSBC France (79 millions EUR au 31 décembre 2017).

Au 31 décembre 2018, le montant cumulé des variations de juste valeur attribuables à des modifications du risque de crédit atteignait 85 millions EUR pour le groupe HSBC France ((125) millions EUR au 31 décembre 2017).

En 2018, HSBC France a comptabilisé dans les autres éléments du résultat global une variation de valeur positive de 210 millions EUR pour la partie afférente au pur risque de crédit (une variation de valeur négative de (26) millions EUR en compte de résultat en 2017). Se référer à la note 1 "Évolution des principes comptables".

26 Dettes représentées par un titre

	2018 €m	2017 €m
Obligations et bons à moyen terme négociables	14 309	11 370
Autres dettes représentées par un titre	2 649	3 947
Total des dettes représentées par un titre	16 958	15 317
Sont inclus dans :		
portefeuille de transaction (Passif) (Note 24) ¹	—	(2 733)
passifs financiers sous option juste valeur (Note 25)	(14 486)	(7 425)
Au 31 décembre	2 472	5 159

1 À compter du 1^{er} janvier 2018, certains passifs financiers structurés sont classés dans les "Passifs financiers sous option juste valeur". Ceux-ci étaient auparavant inclus dans les "Portefeuille de transaction (Passif)". Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Un retraitement aurait augmenté les "Passifs financiers sous option juste valeur" de 2.7 milliards EUR au 31 décembre 2017, avec une diminution équivalente de la ligne "Portefeuille de transaction (Passif)".

27 Comptes de régularisation et autres passifs

	2018 €m	2017 €m
Comptes de régularisation	918	812
Comptes de règlement ¹	1 617	N/A
Dépôt de garantie et marge sur dettes ¹	4 563	N/A
Endossements et effets acceptés	19	—
Avantages postérieurs à l'emploi à l'actif (Note 7)	165	169
Passifs des entités en cours de cession	—	—
Autres passifs	1 155	1 105
Au 31 décembre	8 437	2 086

1 Au 1^{er} janvier 2018, le Groupe HSBC a adopté la norme IFRS 9 ainsi que certains changements volontaires de présentation comptable. L'information comparative n'a pas été retraitée. Au passif, les dépôts de garantie espèces, appels de marge et comptes de règlements ont été reclassés des postes "Portefeuille de transaction (Passif)", "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle" vers les "Comptes de régularisation et autres passifs".

28 Provisions pour risques et charges

HSBC France comptabilise une provision dès lors que les trois éléments suivants sont réunis :

- il existe une obligation actuelle résultant d'événement(s) passé(s) ;
- il est probable que cette obligation entraînera des sorties de ressources pour l'éteindre ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

	Coûts de restructurations	Procédures judiciaires et affaires réglementaires	Autres provisions	Total
	€m	€m	€m	€m
Provisions (à l'exclusion des engagements contractuels)				
Au 31 décembre 2017	51	26	22	99
Dotations aux provisions	1	4	14	19
Provisions utilisées	(26)	(13)	(21)	(60)
Reprise de provisions	(2)	(2)	(3)	(7)
Variations de change, différences et autres mouvements	—	—	—	—
Au 31 décembre 2018	24	15	12	51
Engagements contractuels				
Au 31 décembre 2017				4
Impact de la transition à IFRS 9				12
Variation nette des provisions sur pertes de crédit attendues				—
Transferts ¹				8
Au 31 décembre 2018				24
Total des provisions				
Au 31 décembre 2017				103
Au 31 décembre 2018				75

1 Ce montant correspond au montant transféré suite à l'acquisition des activités de la succursale grecque de HSBC Bank plc le 1^{er} janvier 2018.

	Coûts de restructurations	Dettes éventuelles et engagements contractuels	Procédures judiciaires et affaires réglementaires	Autres provisions	Total
	€m	€m	€m	€m	€m
1 ^{er} janvier 2017	64	6	96	17	183
Dotations aux provisions	10	4	3	25	42
Provisions utilisées	(16)	—	(72)	(16)	(104)
Reprise de provisions	(7)	(6)	(1)	(4)	(18)
Variations de change, différences et autres mouvements	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2017	51	4	26	22	103

Des informations concernant les procédures judiciaires et les affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC sont décrites dans la Note 36.

29 Dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont initialement évaluées à leur juste valeur, qui correspond au prix reçu, net des frais directs encourus. Elles sont ensuite évaluées à leur coût amorti, l'écart entre le prix net des frais de transaction et la valeur de rachat étant amorti sur la durée de vie attendue des dettes en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins qu'elles n'aient été désignées sous option juste valeur.

	2018	2017
	€m	€m
Au coût amorti	876	576
Sous option juste valeur (Note 25)	—	—
Au 31 décembre	876	576

		Valeur comptable	
		2018	2017
		€m	€m
Fonds propres de catégorie 2 émis par HSBC France			
260 millions EUR	Taux variable – échéance 2029	260	260
16 millions EUR	Titres subordonnés à durée indéterminée – Taux variable	16	16
300 millions EUR	Taux variable – échéance 2027	300	300
300 millions EUR	Taux variable – échéance 2028	300	—
Total au 31 décembre		876	576

30 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité

Les soldes représentés dans cette note ne correspondent pas directement à ceux du bilan consolidé. En effet, les tableaux intègrent, sur une base non actualisée, tous les flux de trésorerie liés aux paiements du principal et des coupons futurs (sauf pour les passifs et dérivés détenus à des fins de transaction).

Les passifs de transaction et les dérivés non qualifiés de couverture sont inclus dans la catégorie "à vue" et ne sont pas ventilés selon leur maturité contractuelle.

Les engagements de crédit, garanties financières et autres contrats similaires ne sont généralement pas comptabilisés au bilan. Les flux de trésorerie non actualisés sont classés en fonction de la première date à laquelle ils peuvent être appelés.

Ventilation des flux de trésorerie à payer par maturité

	2018					Total
	A vue	A moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	
	€m	€m	€m	€m	€m	
Dettes envers les établissements de crédit	2 201	2 067	322	5 198	2 085	11 873
Comptes créditeurs de la clientèle	34 372	3 652	3 820	32	30	41 906
Opérations de mise en pension – Hors <i>trading</i>	–	18 721	200	–	–	18 921
Portefeuille de transaction	23 145	–	–	–	–	23 145
Passifs financiers sous option juste valeur	14	14	222	9 391	5 425	15 066
Instruments dérivés	31 201	8	162	40	34	31 445
Dettes représentées par un titre	–	–	2 472	–	–	2 472
Dettes subordonnées	–	–	–	607	286	893
Autres passifs financiers	530	144	523	106	862	2 165
Sous-total	91 463	24 606	7 721	15 374	8 722	147 886
Engagements de financement	82 774	–	–	–	–	82 774
Garanties financières	1 031	–	–	–	–	1 031
Total au 31 décembre 2018	175 268	24 606	7 721	15 374	8 722	231 691

	2017					Total
	A vue	A moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit	1 415	2 354	430	6 299	2 990	13 488
Comptes créditeurs de la clientèle	29 813	3 961	3 956	151	440	38 321
Opérations de mise en pension – Hors <i>trading</i>	–	6 392	194	–	–	6 586
Portefeuille de transaction	32 436	–	–	–	–	32 436
Passifs financiers sous option juste valeur	–	–	1 347	4 268	2 045	7 660
Instruments dérivés	32 992	5	68	136	28	33 229
Dettes représentées par un titre	–	635	3 451	1 072	–	5 158
Dettes subordonnées	–	–	–	304	287	591
Autres passifs financiers ²	490	370	432	97	896	2 285
Sous-total	97 146	13 717	9 878	12 327	6 686	139 754
Engagements de financement ¹	60 121	–	–	–	–	60 121
Garanties financières ¹	1 245	–	–	–	–	1 245
Total au 31 décembre 2017	158 512	13 717	9 878	12 327	6 686	201 120

¹ Les soldes au 31 décembre 2017 ont été retraités pour inclure 37 milliards EUR d'engagements de prêts (opérations de prise en pension non réglées).

² Les montants précédemment présentés dans la catégorie "à moins de 3 mois" au 31 décembre 2017 sont dorénavant répartis sur les catégories "à vue" et "à moins de 3 mois". Les données comparatives ont été modifiées.

Les tableaux ci-après fournissent une analyse du total des actifs et passifs par maturité contractuelle résiduelle. Les soldes d'actifs et de passifs sont inclus dans l'analyse de maturité de la manière suivante :

- Les actifs et passifs financiers sans maturité contractuelle (tels que les titres de participation) sont inclus dans la rubrique "A plus de cinq ans". Les instruments à durée ou échéance non déterminée sont classés en fonction de la période contractuelle de préavis que la contrepartie. Lorsqu'il n'y a pas de période contractuelle de préavis, les contrats à durée ou échéance indéterminée sont inclus dans la rubrique "A plus de cinq ans" ;
- Les instruments financiers sont classés selon la maturité contractuelle des instruments sous-jacents et non selon la date de cession ;
- Les passifs sous contrats d'assurance sont classés dans les rubriques moins de cinq ans.

Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité

	A moins d'un mois	Entre 1 mois et 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	Entre 6 mois et 9 mois	Entre 9 mois et 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 5 ans	Après 5 ans	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Actifs financiers									
Caisse, banques centrales et CCP	9 018	—	—	—	—	—	—	—	9 018
Comptes d'encaissement	437	—	—	—	—	—	—	—	437
Portefeuille de transaction (actif)	16 966	—	—	—	—	—	—	—	16 966
Actifs financiers à la juste valeur sous option et obligatoirement à la juste valeur	10	167	89	38	114	244	813	9 020	10 495
Instruments dérivés	31 707	1	1	—	2	—	36	30	31 777
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 043	613	836	228	105	3 199	94	79	6 197
Prêts et créances sur la clientèle	3 590	1 031	3 988	1 632	1 988	5 543	14 396	14 829	46 997
– particuliers	755	359	520	494	523	1 871	4 851	11 015	20 388
– sociétés non financières	2 722	657	3 267	1 122	1 397	3 210	8 677	3 493	24 545
– établissements financiers non bancaires	113	15	201	16	68	462	868	321	2 064
Opérations de prise en pension – hors trading	23 283	5 078	2 223	887	1 114	—	250	—	32 835
Investissements financiers	911	618	830	795	574	1 804	3 478	7 492	16 502
Actifs destinés à la vente	—	—	30	—	—	—	—	—	30
Immobilisations corporelles et autres actifs financiers	6 931	100	154	8	5	38	86	184	7 506
Actifs financiers au 31 décembre 2018	93 896	7 608	8 151	3 588	3 902	10 828	19 153	31 634	178 760
Actifs non financiers	—	—	—	—	—	—	—	2 186	2 186
Total des actifs au 31 décembre 2018	93 896	7 608	8 151	3 588	3 902	10 828	19 153	33 820	180 946
Engagements hors bilan reçus									
Prêts et autres engagements liés à des opérations de crédit	62 957	—	—	—	—	—	—	—	62 957
Passifs financiers									
Dettes envers les établissements de crédit	2 802	470	166	9	147	3 566	1 616	2 052	10 828
Comptes créditeurs de la clientèle	36 190	1 835	1 194	1 698	928	29	2	30	41 906
– particuliers	17 846	298	74	53	43	1	—	13	18 328
– sociétés non financières	16 200	1 331	1 120	1 245	685	28	2	17	20 628
– établissements financiers non bancaires	2 144	206	—	400	200	—	—	—	2 950
Opérations de mise en pension – hors trading	15 662	3 059	159	41	—	—	—	—	18 921
Comptes d'encaissement	269	—	—	—	—	—	—	—	269
Portefeuille de transaction (Passif)	23 145	—	—	—	—	—	—	—	23 145
Passifs financiers sous option juste valeur	15	14	179	29	14	2 597	6 794	4 942	14 584
– dettes représentées par un titre : obligations sécurisées	—	—	179	—	—	1 039	2 376	993	4 587
– dettes représentées par un titre : non sécurisées	1	14	—	29	14	1 558	4 418	3 866	9 900
– dettes subordonnées et titres privilégiés	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– autre	14	—	—	—	—	—	—	83	97
Instruments dérivés	31 173	3	2	51	—	26	12	31	31 298
Dettes représentées par un titre	—	—	922	550	1 000	—	—	—	2 472
– obligations sécurisées	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– non sécurisées	—	—	922	550	1 000	—	—	—	2 472
Immobilisations corporelles et autres passifs financiers	6 485	96	362	7	16	41	65	856	7 928
Dettes subordonnées	—	—	—	—	—	—	600	276	876
Total des passifs financiers au 31 décembre 2018	115 741	5 477	2 984	2 385	2 105	6 259	9 089	8 187	152 227
Passifs non financiers	—	—	—	—	—	—	—	22 135	22 135
Total des passifs au 31 décembre 2018	115 741	5 477	2 984	2 385	2 105	6 259	9 089	30 322	174 362
Engagements hors bilan donnés									
Prêts et autres engagements liés à des opérations de crédit	86 155	—	—	—	—	—	—	—	86 155
– particuliers	1 181	—	—	—	—	—	—	—	1 181
– sociétés non financières	26 191	—	—	—	—	—	—	—	26 191
– sociétés financières	58 783	—	—	—	—	—	—	—	58 783

Notes annexes aux comptes consolidés

Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité (suite)

	A moins d'un mois	Entre 1 mois et 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	Entre 6 mois et 9 mois	Entre 9 mois et 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 5 ans	Après 5 ans	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Actifs financiers									
Caisse, banques centrales et CCP	14 630	—	—	—	—	—	—	—	14 630
Comptes d'encaissement	435	—	—	—	—	—	—	—	435
Portefeuille de transaction (actif)	22 401	—	—	—	—	—	—	—	22 401
Actifs financiers à la juste valeur sous option et obligatoirement à la juste valeur	3	8	3	5	13	80	294	8 199	8 605
Instruments dérivés	34 313	—	—	—	—	6	55	33	34 407
Prêts et créances sur les établissements de crédit	778	73	372	234	29	3 154	99	104	4 843
Prêts et créances sur la clientèle	3 151	922	3 541	1 637	1 515	6 031	13 994	14 065	44 856
– particuliers ¹	686	290	349	372	418	1 504	4 012	8 603	16 234
– sociétés non financières ¹	2 324	623	2 948	1 251	1 060	4 127	9 364	5 217	26 914
– établissements financiers non bancaires	141	9	244	14	37	400	618	245	1 708
Opérations de prise en pension – hors trading	8 376	2 728	1 131	778	768	—	—	—	13 781
Investissements financiers	127	572	689	1 126	980	2 983	5 726	8 345	20 548
Immobilisations corporelles et autres actifs financiers	277	66	220	6	28	57	153	219	1 026
Actifs financiers au 31 décembre 2017	84 491	4 369	5 956	3 786	3 333	12 311	20 321	30 965	165 532
Actifs non financiers	—	—	—	—	—	—	—	2 012	2 012
Total des actifs au 31 décembre 2017	84 491	4 369	5 956	3 786	3 333	12 311	20 321	32 977	167 544
Engagements hors bilan reçus									
Prêts et autres engagements liés à des opérations de crédit	30 016	—	—	—	—	—	—	—	30 016
Passifs financiers									
Dettes envers les établissements de crédit	3 150	608	282	98	50	64	6 160	2 885	13 297
Comptes créditeurs de la clientèle	32 065	1 705	1 772	903	1 281	75	71	405	38 277
– particuliers	13 288	17	23	26	66	62	56	50	13 588
– sociétés non financières	16 376	1 605	1 544	577	914	13	15	354	21 398
– établissements financiers non bancaires	2 401	83	205	300	301	—	—	1	3 291
Opérations de mise en pension – hors trading	6 031	360	195	—	—	—	—	—	6 586
Comptes d'encaissement	490	—	—	—	—	—	—	—	490
Portefeuille de transaction (Passif)	32 436	—	—	—	—	—	—	—	32 436
Passifs financiers sous option juste valeur	—	—	126	206	1 015	177	4 065	1 976	7 565
– dettes représentées par un titre : obligations sécurisées	—	—	—	175	—	177	2 080	1 380	3 812
– dettes représentées par un titre : non sécurisées	—	—	120	31	1 015	—	1 985	462	3 613
– dettes subordonnées et titres privilégiés	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– autre	—	—	6	—	—	—	—	134	140
Instruments dérivés	33 002	3	2	51	10	78	58	25	33 229
Dettes représentées par un titre	—	635	29	—	3 422	1 073	—	—	5 159
– obligations sécurisées	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– non sécurisées	—	635	29	—	3 422	1 073	—	—	5 159
Immobilisations corporelles et autres passifs financiers	228	142	411	8	15	26	69	896	1 795
Dettes subordonnées	—	—	—	—	—	—	300	276	576
Total des passifs financiers au 31 décembre 2017	107 402	3 453	2 817	1 266	5 793	1 493	10 723	6 463	139 410
Passifs non financiers	—	—	—	—	—	—	—	22 428	22 428
Total des passifs au 31 décembre 2017	107 402	3 453	2 817	1 266	5 793	1 493	10 723	28 891	161 838
Engagements hors bilan donnés									
Prêts et autres engagements liés à des opérations de crédit	63 248	—	—	—	—	—	—	—	63 248
– particuliers	893	—	—	—	—	—	—	—	893
– sociétés non financières	24 085	—	—	—	—	—	—	—	24 085
– sociétés financières	38 270	—	—	—	—	—	—	—	38 270

Des informations complémentaires concernant la gestion de la liquidité et du financement du groupe sont présentées dans le chapitre Facteurs de risques page 77 et suivantes.

31 Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est reporté au bilan lorsque le groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il entend régler sur base nette, ou s'il réalise l'actif et règle le passif simultanément.

Instruments financiers faisant l'objet de compensation au bilan

Renvois	Montants soumis aux obligations de compensation								Montants non soumis au obligations de compensations	Total
	Valeur non compensée au bilan									
	Montant brut des instruments financiers	Netting brut au bilan	Montant net au bilan	Instruments financiers	Autres dépôts de garanties	Dépôts de garantie espèces	Valeur nette			
€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	
Instruments financiers à l'actif										
Dérivés (Note 16)	1	44 352	(12 594)	31 758	(25 534)	(152)	(3 429)	2 643	19	31 777
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires classés comme :		100 800	(67 965)	32 835	(4 400)	(28 274)	(161)	–	20	32 855
– actifs liés aux activités de marché		–	–	–	–	–	–	–	–	–
– actifs non liés aux activités de marché		100 800	(67 965)	32 835	(4 400)	(28 274)	(161)	–	20	32 855
Prêts et créances sur la clientèle hors opérations de prise en pension	2	217	(51)	166	–	–	–	166	–	166
Au 31 décembre 2018		145 369	(80 610)	64 759	(29 934)	(28 426)	(3 590)	2 809	39	64 798
Instruments financiers au passif										
Dérivés (Note 16)	1	43 884	(12 594)	31 290	(25 534)	(848)	(4 849)	59	8	31 298
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires classés comme :		86 886	(67 965)	18 921	(4 401)	(14 377)	(143)	–	–	18 921
– actifs liés aux activités de marché		–	–	–	–	–	–	–	–	–
– actifs non liés aux activités de marché		86 886	(67 965)	18 921	(4 401)	(14 377)	(143)	–	–	18 921
Comptes de la clientèle hors opération de mise en pension	3	51	(51)	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2018		130 821	(80 610)	50 211	(29 935)	(15 225)	(4 992)	59	8	50 219
Dérivés (Note 16)	1	46 501	(13 272)	33 229	(27 759)	(501)	(4 582)	387	276	33 505
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires classés comme :		33 765	(27 179)	6 586	(3 030)	(3 355)	(201)	–	–	6 586
– actifs liés aux activités de marché		–	–	–	–	–	–	–	–	–
– actifs non liés aux activités de marché		33 765	(27 179)	6 586	(3 030)	(3 355)	(201)	–	–	6 586
Comptes de la clientèle hors opération de mise en pension	3	71	(71)	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2017		80 337	(40 522)	39 815	(30 789)	(3 856)	(4 783)	387	276	40 091

1 Au 31 décembre 2018, le montant de la marge de trésorerie reçue ayant été compensée sur les actifs dérivés bruts s'élève à 621 millions EUR (2017: 208 millions EUR). Le montant de la marge de trésorerie reçue ayant été compensée sur les passifs dérivés bruts s'élève à 1 275 millions EUR (2017: 1 007 millions EUR).

2 Au 31 décembre 2018, le montant total des "Prêts et créances sur la clientèle" s'élevait à 46 997 millions EUR (2017: 44 856 millions EUR) dont 166 millions EUR (2017: 171 millions EUR) faisaient l'objet d'une compensation.

3 Au 31 décembre 2018, le montant total des "Comptes clients" s'élève à 41 906 millions EUR (2017 : 38 277 millions EUR), dont 0 million EUR (2017 : 0 millions EUR) faisaient l'objet d'une compensation.

Les dérivés et les opérations de pension au bilan concernent les opérations où la contrepartie a une exposition compensable avec HSBC et une convention cadre ou un accord similaire donnant le droit de compenser seulement en cas de défaut de paiement, d'insolvabilité ou de banqueroute où les critères de compensation ne sont par ailleurs pas satisfaits.

32 Intérêts non contrôlant

	2018	2017
	€m	€m
Fonds propres – part des intérêts non contrôlant	29	30
Au 31 décembre	29	30

33 Capital social appelé

Le capital de HSBC France s'élevait au 31 décembre 2018 à 367 millions EUR divisé en 73 316 988 actions ordinaires de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

Action de HSBC France à 5 euros chacune, émises et totalement payées

	2018		2017	
	Nombre d'actions de HSBC France	€m	Nombre d'actions de HSBC France	€m
Au 1 ^{er} janvier	67 437 827	337	67 437 827	337
Actions émises	5 879 161	30	—	—
Au 31 décembre	73 316 988	367	67 437 827	337

Prime d'émission de HSBC France

	2018	2017
	€m	€m
Au 31 décembre	475	16

Total du capital social appelé et de la prime d'émission

	2018	2017
	€m	€m
Au 31 décembre	842	353

Autres instruments de capitaux propres

HSBC France a émis des fonds propres complémentaires de Catégorie 1 (*Additional Tier 1 – AT1*), en 2018, sous la forme d'un emprunt souscrit par HSBC Bank plc pour un montant de 300 millions EUR. Ce nouvel instrument, inclus dans les autres fonds propres, correspond à un emprunt perpétuel remboursable par HSBC France à toute date de paiement d'intérêts au cours des 5 années suivant la date d'émission.

Fonds propres additionnels de catégorie 1

Instruments additionnels de capital de catégorie 1 comptabilisés dans les capitaux propres

		Date du 1 ^{er} versement	2018	2017
			€m	€m
200 millions EUR	Emprunt perpétuel	27/11/2017	200	200
300 millions EUR	Emprunt perpétuel	28/09/2018	300	—
Au 31 décembre			500	200

34 Engagements de financement et de garantie

Passifs éventuels

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

(a) Engagements de financement et de garantie

		2018	2017
		€m	€m
Engagements de garantie donnés			
Garanties et actifs donnés en garantie ²		8 790	7 809
Autres		—	—
Au 31 décembre		8 790	7 809
Engagements de financement donnés¹			
Crédits documentaires et financement d'échanges commerciaux		656	481
Acquisition d'actifs et placement de dépôts à terme ²		54 962	36 921
Autres engagements de financement lignes de crédit et autres engagements		30 537	25 846
– à un an ou moins		30 537	25 846
– à plus d'un an		—	—
Au 31 décembre		86 155	63 248

¹ Hors garanties financières qui sont présentées séparément dans le tableau suivant.

² Les soldes au 31 décembre 2017 ont été retraités pour inclure 37 milliards EUR d'engagements de prêts (opérations de prise en pension non réglées) et 3 milliards EUR de garanties non présentés antérieurement.

Les montants figurants dans le tableau ci-dessus représentent l'exposition maximale du groupe compte tenu des garanties accordées. Les risques et expositions liés aux garanties sont appréhendés et gérés conformément aux politiques et procédures de gestion du risque de crédit globales du groupe. Les garanties arrivant à échéance à plus d'un an sont soumises à l'examen annuel de crédit du groupe.

Le total des montants notionnels n'est pas représentatif des besoins de liquidité futurs.

Contrats de garantie financière

Les passifs sous contrats de garantie financière qui ne sont pas classés comme contrats d'assurance sont comptabilisés initialement à la juste valeur, qui correspond généralement aux honoraires perçus ou à la valeur actualisée des honoraires à percevoir. En conséquence, les passifs sous garantie financière sont valorisés à hauteur du montant le plus élevé entre la juste valeur initiale moins les amortissements cumulés et la meilleure estimation des dépenses nécessaires pour éteindre les obligations.

(b) Garanties

Le groupe consent des garanties et engagements similaires au profit de tiers clients et d'autres entités du groupe. Ces garanties sont généralement consenties dans le cadre normal des activités bancaires du groupe. Les principaux types de garanties consenties et le montant potentiel maximal des décaissements futurs qui pourraient être exigés du groupe se répartissent comme suit au 31 décembre :

Type de garantie	2018		2017	
	Garanties au profit de tiers clients	Garanties du groupe au profit des filiales HSBC	Garanties au profit de tiers clients	Garanties du groupe au profit des filiales HSBC
	€m	€m	€m	€m
Garanties financières	1 031	55	1 245	16
Substituts de crédit ¹	6 361	228	5 039	314
Autres garanties	1 064	51	1 128	67
Total au 31 décembre	8 456	334	7 412	397

¹ Les soldes au 31 décembre 2017 ont été retraités pour inclure 3 milliards EUR de garanties non présentés antérieurement.

Les garanties financières comprennent, notamment, les engagements de remplir les obligations de clients ou d'entités du groupe au cas où ces clients ou entités ne les honorerait pas. Les garanties financières intra-groupe incluent une garantie à caractère de fonds propres émise par le groupe au profit d'une entité du groupe pour valoir soutien en fonds propres aux yeux du régulateur de l'entité. Les garanties financières comprennent également les lettres de crédit stand-by qui engagent irrévocablement HSBC France à effectuer des règlements au profit de tiers au cas où un client n'honorait pas un engagement.

Les substituts de crédit comprennent les garanties de livraison et de bonne exécution, et les lettres de crédit stand-by afférentes à des opérations spécifiques qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenue d'un événement dissocié du profil de crédit du client.

Les autres garanties comprennent les garanties de soumissions et autres garanties liées à des transactions qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenue d'un événement dissocié du profil de crédit du client.

Les montants inscrits dans le tableau ci-dessus correspondent à l'exposition maximale du groupe sur un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions issus des garanties sont recensés et gérés conformément aux politiques et procédures générales de gestion des risques de crédit mises en place par le groupe. Les garanties accordées pour une durée supérieure à un an font l'objet d'une revue annuelle de la Direction du Crédit.

Le groupe HSBC France n'a aucun passif ou engagement éventuel lié à des entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

La majorité des garanties ci-dessus ont une échéance supérieure à un an et sont soumises aux procédures de révision annuelle des crédits mises en œuvre par le groupe.

Lorsque le groupe octroie une garantie au profit d'un client, il conserve le droit de recouvrer auprès de ce client tout montant versé au titre de cette garantie.

35 Contrats de location

Contrats de location

Au 31 décembre 2018, les paiements minimaux futurs au titre de contrats de location simple non résiliables de terrains, bâtiments et équipements étaient de 219 millions EUR.

Contrats de location financement : loyers à percevoir

HSBC France loue un large éventail d'actifs à des tierces personnes, notamment des moyens de transport (tels que des avions), des biens fonciers ou des immobilisations de production générales, dans le cadre de crédits-bails financiers. A la fin du bail, les actifs peuvent être vendus à ces tierces parties, ou loués pour une durée supplémentaire. Les redevances sont calculées de manière à couvrir le coût des actifs retraité de leur valeur résiduelle, tout en dégagant un revenu financier.

	2018			2017		
	Total paiements futurs minimum	Produits financiers non acquis	Valeur actuelle	Total paiements futurs minimum	Produits financiers non acquis	Valeur actuelle
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Paiements à recevoir :						
- à moins de 1 an	257	(25)	232	407	(63)	344
- à plus de 1 an et à moins de 5 ans	1 154	(92)	1 062	1 430	(157)	1 273
- à plus de 5 ans	823	(50)	773	965	(87)	878
Total au 31 décembre	2 234	(167)	2 067	2 802	(307)	2 495

36 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont des entités du groupe HSBC France, font l'objet d'actions en justice et autres procédures significatives menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits à la section 2.19 à Les Risques juridiques et Gestion des litiges du présent Document de référence 2018, HSBC France considère qu'aucune de ces questions ne revêt d'importance majeure. HSBC France a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où, une fois sa responsabilité établie, un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC France d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC France a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2018.

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions financières internationales

En décembre 2012, HSBC Holdings, la société tête du Groupe auquel appartient la banque, a conclu un accord avec le Bureau de contrôle des avoirs étrangers *Office of Foreign Assets Control* ("OFAC") du Ministère du Trésor américain, concernant des transactions passées, impliquant des parties soumises à des sanctions de l'OFAC, un accord d'amende civile homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine *Federal Reserve Board* ("FRB") ainsi qu'un engagement avec l'Autorité des services financiers britannique, la *Financial Conduct Authority* ("FCA") aux fins de se conformer à certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales et désigner un contrôleur indépendant (qui est, pour les besoins de mesure édictée par la FCA, désigné en tant que "personne qualifiée" en application de la section 166 du *UK Financial Services and Market Act*) aux fins d'évaluer annuellement le programme de conformité du Groupe HSBC en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de sanctions financières internationales (le "Contrôleur Indépendant").

Au travers de son suivi au niveau des pays, le Consultant Indépendant a pu identifier des problématiques potentielles en matière de lutte contre le blanchiment et de sanctions financières internationales, qui font l'objet de revue par HSBC avec la FRB et/ou la FCA.

Le Contrôleur Indépendant continuera de travailler en qualité de "personne qualifiée" et de consultant indépendant pour une période qu'il appartiendra à la FCA et à la FRB de déterminer.

Bernard L. Madoff Investment Securities LLC

Bernard L. Madoff ("Madoff") a été arrêté en décembre 2008 aux Etats-Unis et a ensuite plaidé coupable pour avoir dirigé un stratagème de fraude de type Ponzi. Sa société, Bernard L. Madoff Investment Securities LLC ("Madoff Securities"), est en cours de liquidation aux Etats-Unis.

Diverses sociétés HSBC non américaines ont fourni des services de conservation, d'administration et équivalents à un certain nombre de fonds constitués en dehors des Etats-Unis et dont les actifs étaient investis dans Madoff Securities.

Diverses sociétés HSBC ont fait l'objet d'actions en justice liées à Madoff, parmi lesquelles HSBC Institutional Trust Services (Irlande) DAC ("HTIE") et / ou sa filiale Somers Dublin DAC.

Le 1er août 2018, HSBC France a acquis auprès de HSBC Bank plc 100% des actions de HSBC Institutional Trust Services (Irlande) DAC ("HTIE"). Le contrat d'acquisition prévoit qu'HSBC Bank plc indemniserait HSBC France et / ou ses filiales au titre de certains passifs liés aux activités de HTIE et / ou de Somers Dublin DAC antérieures à l'acquisition de HTIE par HSBC France.

HTIE et / ou sa filiale Somers Dublin DAC sont visées dans les procédures liées à Madoff décrites ci-dessous.

Dossier Defender :

En novembre 2013, Defender Limited a intenté une action en justice contre *HSBC Institutional Trust Services (Irlande) Limited* ("HTIE") et autres, alléguant, notamment, un manquement à ses obligations contractuelles, et demandant des dommages et intérêts ainsi que l'indemnisation des pertes subies par le fonds. Le procès a démarré en octobre 2018. En décembre 2018, la High Court irlandaise a rendu un jugement favorable à HTIE sur la base d'une question préliminaire, retenant que Defender Limited n'avait pas de demande effective contre HTIE et sans que les autres questions en litige aient été examinées. Defender Limited a la possibilité d'interjeter appel de ce jugement.

Dossier Osus :

En décembre 2014, SPV OSUS a intenté une action en justice contre HTIE et *HSBC Securities Services (Irlande) Limited*, alléguant un manquement à ses obligations contractuelles, et demandant des dommages et intérêts ainsi que l'indemnisation des pertes subies par le fonds. En juillet 2018, à la suite d'un appel de SPV OSUS, la Cour suprême irlandaise a confirmé le rejet de l'action, de manière définitive.

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union européenne, d'Italie, de Suisse et d'ailleurs, mènent des enquêtes et procédures de contrôle sur la fourniture de taux par le panel de banques en vue de la fixation de l'Euribor ("European Interbank Offered Rate") ou Taux offert sur le marché interbancaire européen, ainsi que sur les modalités de communication desdits taux.

HSBC et/ou ses filiales (y compris HSBC France en sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En décembre 2016, la Commission européenne (la "Commission") a rendu une décision concluant que HSBC et d'autres banques ont eu, début 2007, des pratiques anticoncurrentielles relatives au prix des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. La Commission a prononcé contre HSBC une amende déterminée sur la base d'une durée de 1 mois de participation par HSBC à ces pratiques, dont le montant a été payé par HSBC France. HSBC a introduit un recours contre cette décision.

Enquêtes et procédures concernant le marché des changes de devises

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et de l'application des lois, dont celles de l'Union Européenne, de la Suisse, du Brésil et de l'Afrique du Sud, conduisent des enquêtes et procédures de contrôle sur les marchés des échanges de devises. HSBC coopère à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En janvier 2018, HSBC Holdings a conclu un accord de poursuite différée *Deferred Prosecution Agreement* ("DPA") de trois ans avec la division criminelle du DoJ (le "FX DPA") au titre d'agissements frauduleux dans le cadre de deux opérations datant de 2010 et 2011 mettant ainsi un terme à l'enquête du DoJ sur les activités de change de HSBC. Selon les termes du FX DPA, HSBC s'est engagé, entre autres, à continuer de coopérer avec les autorités, améliorer les procédures et contrôles internes de l'activité de Marchés, ce qui fera l'objet de rapports annuels au DoJ. HSBC Holdings a accepté en outre de payer une pénalité financière.

37 Transactions avec des parties liées

La société mère du Groupe est HSBC Holdings plc, une société constituée au Royaume-Uni.

Des exemplaires des états financiers du Groupe peuvent être obtenus à l'adresse suivante:

HSBC Holdings plc
8 Canada Square
Londres
E14 5HQ

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cours normal des affaires et selon des modalités sensiblement identiques, y compris en ce qui concerne les taux d'intérêt et la sécurité, comme pour des transactions comparables avec des personnes de même statut ou, le cas échéant, avec d'autres employés. Les transactions ne comportaient pas plus que le risque normal de remboursement ni ne présentaient d'autres caractéristiques défavorables.

Principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente les transactions relevant de la norme IAS 24 "Informations relatives aux parties liées" entre HSBC France et les principaux dirigeants de HSBC France et, d'une part, leurs conjoints et leurs enfants respectifs vivant dans le foyer familial et, d'autre part, les entreprises contrôlées.

Transactions et soldes pendant l'année avec les principaux dirigeants

	2018			2017		
	Nombre de personnes	Solde au 31 décembre ² k€	Encours les plus élevés pendant l'année ² k€	Nombre de personnes	Solde au 31 décembre ² k€	Encours les plus élevés pendant l'année ² k€
Principaux dirigeants¹						
Prêts et crédits	20	3 557	46 623	18	11 872	4 490
Garanties	20	6 309	6 309	18	40	10
Dépôts	20	40 012	167 943	18	5 400	5 400

1 Comprend les principaux dirigeants, les membres de la famille proche des principaux dirigeants et les entités contrôlées ou contrôlées conjointement par les principaux dirigeants ou les membres de leur famille proche.

2 Le solde le plus élevé de l'année et le solde au 31 décembre sont considérés comme les informations les plus significatives montrant les transactions effectuées au cours de l'année.

La rémunération des principaux dirigeants du groupe au titre de la norme IAS 24 est présentée comme suit :

Avantages aux principaux dirigeants

	2018 €k	2017 €k
Avantages à court terme	179	175
Avantages postérieurs à l'emploi	78	73
Avantages à long terme	—	—
Indemnités de fin de contrat de travail	49	47
Paiements en actions	871	765
Au 31 décembre	1 177	1 060

Actions, options et autres titres détenus par les principaux dirigeants

	2018	2017
Nombre d'options issues des plans d'attribution détenues sur HSBC Holdings	—	—
Nombre d'actions ordinaires de HSBC Holdings détenues de manière bénéficiaire et non bénéficiaire	1 196 578	1 151 362
Au 31 décembre	1 196 578	1 151 362

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise inclut également une description détaillée de la rémunération des administrateurs (voir pages 20 et suivantes).

Transactions avec d'autres personnes liées

Les transactions liées avec les entités consolidées par mises en équivalence présentent des montants non significatifs.

Les transactions détaillées ci-après incluent les montants dus ou à recevoir au groupe HSBC France et d'autres entités du Groupe HSBC.

Notes annexes aux comptes consolidés

Transactions et soldes pendant l'année avec les filiales

	2018		2017	
	Montant le plus élevé au cours de l'année	Solde au 31 décembre	Montant le plus élevé au cours de l'année	Solde au 31 décembre
	€m	€m	€m	€m
Actifs				
Portefeuille de transaction (actifs)	796	—	10 551	796
Instruments dérivés (actifs)	15 122	14 621	18 687	14 546
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 715	1 715	715	472
Prêts et créances sur la clientèle	12	—	20	12
Opérations de prise en pension	2 422	1 455	2 230	1 031
Investissements financiers	584	413	586	584
Autres actifs	7 802	1 071	253	199
Comptes de régulation (actifs)	63	62	56	56
Actifs financiers sous option juste valeur	630	622	344	312
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédit	5 500	4 118	5 530	5 170
Comptes créditeurs de la clientèle	67	12	62	43
Opérations de mise en pension	7 422	6 178	7 241	3 477
Portefeuille de transaction (passifs)	1 608	20	9 613	1 608
Instruments dérivés (passifs)	14 247	13 975	16 022	13 314
Autres passifs	8 612	1 325	85	75
Comptes de régularisation (passifs)	146	146	119	88
Passifs financiers sous option juste valeur	—	—	—	—
Dettes subordonnées	860	860	560	560
Garanties	145	26	165	145
Compte de résultat				
Intérêts et produits assimilés		114		44
Intérêts et charges assimilées		95		71
Commissions (produits)		108		95
Commissions (charges)		107		130
Résultat net de cession des investissements financiers		—		—
Autres produits d'exploitation		3		—
Dividendes reçus		—		—
Frais généraux et administratifs		170		112

38 Impacts des reclassements liés à l'adoption de la norme IFRS 9

Réconciliation des bilans consolidés au 31 décembre 2017 sous IAS 39 et au 1^{er} janvier 2018 sous IFRS 9

Catégorie d'évaluation sous IFRS 9	Reclassement sous IFRS 9					Valeur brute après reclassements	Revalorisation et pertes de crédit attendues sous IFRS 9	Valeur brute IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2018 ¹	
	Valeur brute IAS 39 au 31 décembre 2017	Autres changements de classification	Juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	Coût Amorti				
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	
Actif									
Caisse, banques centrales et CCP	Coût amorti	14 630	—	—	—	—	14 630	—	14 630
Comptes d'encaissement	Coût amorti	435	—	—	—	—	435	—	435
Portefeuille de transaction	FVPL²	22 401	(5 975)	—	—	—	16 426	—	16 426
Actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat	FVPL²	8 605	—	2 563	—	—	11 168	7	11 175
Instruments dérivés	FVPL²	34 407	—	—	—	—	34 407	—	34 407
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Coût amorti	4 843	(127)	(95)	—	—	4 621	(1)	4 620
Prêts et créances sur la clientèle	Coût amorti	44 856	(12)	(79)	—	—	44 765	(42)	44 723
Opérations de prise en pension – hors-trading	Coût amorti	13 781	—	—	—	—	13 781	—	13 781
Investissements financiers	Dettes FVOCI³	20 331	—	(2 057)	—	(7)	18 267	—	18 267
	Actions FVOCI³	217	—	(210)	—	—	7	—	7
	Coût amorti	—	—	—	—	7	7	—	7
Comptes de régularisations et actifs divers	Coût amorti	1 915	6 114	(122)	—	—	7 907	—	7 907
Impôt courant	N/A	130	—	—	—	—	130	—	130
Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	N/A	2	—	—	—	—	2	—	2
Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	N/A	766	—	—	—	—	766	—	766
Actifs d'impôt différé	N/A	225	—	—	—	—	225	19	244
Total de l'actif		167 544	—	—	—	—	167 544	(17)	167 527

¹ La borne d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 présente les montants avant l'acquisition des activités du Groupe HSBC en Grèce par la succursale grecque de HSBC France, dont les impacts sont présentés dans les mouvements de l'exercice.

² FVPL ("Fair Value Through Profit and Loss") : Juste valeur par le compte de résultat.

³ FVOCI ("Fair Value through Other Comprehensive Income") : Juste valeur par les autres éléments du résultat global.

Notes annexes aux comptes consolidés

Réconciliation des bilans consolidés au 31 décembre 2017 sous IAS 39 et au 1^{er} janvier 2018 sous IFRS 9 (suite)

Catégorie d'évaluation sous IFRS 9	Reclassement sous IFRS 9								Valeur nette comptable IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2018 ¹
	Valeur brute IAS 39 au 31 décembre 2017	Autres changements de classification	Juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	Coût Amorti	Valeur brute après reclassements	Revalorisation et pertes de crédit attendues sous IFRS 9 ³	€m	
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Passif									
Dettes envers les établissements de crédit	Coût amorti	13 297	—	—	—	—	13 297	—	13 297
Comptes créditeurs de la clientèle	Coût amorti	38 277	(39)	—	—	—	38 238	—	38 238
Opérations de mise en pension – hors-trading	Coût amorti	6 586	—	—	—	—	6 586	—	6 586
Comptes d'encaissement	Coût amorti	490	—	—	—	—	490	—	490
Portefeuille de transaction	FVPL ²	32 436	(9 073)	—	—	102	23 465	—	23 465
Passifs financiers sous option juste valeur	FVPL ²	7 565	2 733	—	—	—	10 298	—	10 298
Instruments dérivés	FVPL ²	33 229	—	—	—	—	33 229	—	33 229
Dettes représentées par un titre	Coût amorti	5 159	—	—	—	—	5 159	—	5 159
Comptes de régularisations et autres passifs	Coût amorti	2 086	6 379	—	—	(102)	8 363	—	8 363
Impôt courant	N/A	29	—	—	—	—	29	—	29
Passifs des contrats d'assurance	N/A	21 853	—	—	—	—	21 853	—	21 853
Provisions pour retraites	N/A	103	—	—	—	—	103	12	115
Impôt différé passif	N/A	152	—	—	—	—	152	2	154
Dettes subordonnées – Coût amorti	Coût amorti	576	—	—	—	—	576	—	576
Total des dettes		161 838	—	—	—	—	161 838	14	161 852

1 La borne d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 présente les montants avant l'acquisition des activités du Groupe HSBC en Grèce par la succursale grecque de HSBC France, dont les impacts sont présentés dans les mouvements de l'exercice.

2 FVPL ("Fair Value Through Profit and Loss") = Juste valeur par le compte de résultat.

3 L'impact sur les total des dettes de la Transition IFRS 9 est de 14 millions EUR et la borne d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 a été ajustée en conséquence.

	Valeur brute IAS 39 au 31 décembre 2017	Reclassements	Valeur brute après reclassements	Revalorisation et perte de crédit attendue sous IFRS 9 ²	Valeur brute IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2018 ¹
	€m	€m	€m	€m	€m
Capital social appelé	337	—	337	—	337
Primes d'émission	16	—	16	—	16
Autres fonds propres	200	—	200	—	200
Autres réserves	1 600	(59)	1 541	—	1 541
Report à nouveau et résultat de la période	3 523	59	3 582	(31)	3 551
Total des fonds propres – part du Groupe	5 676	—	5 676	(31)	5 645
Part des intérêts non contrôlants	30	—	30	—	30
Total des fonds propres	5 706	—	5 706	(31)	5 675

1 La borne d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 présente les montants avant l'acquisition des activités du Groupe HSBC en Grèce par la succursale grecque de HSBC France, dont les impacts sont présentés dans les mouvements de l'exercice.

2 L'impact sur les capitaux propres de la Transition IFRS 9 est de (31) millions EUR.

Réconciliation des dépréciations et provisions sous IAS 39 / IAS 37 avec les pertes de crédit attendues sous IFRS 9

	Reclassement			Revalorisation		Total €m
	Juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	Coût amorti	Stage 3	Stage 1 & 2	
	€m	€m	€m	€m	€m	
Actifs financiers au coût amorti						
Dépréciations IAS 39 au 31 décembre 2017						535
Caisse, banques centrales et CCP	–	–	–	–	–	–
Comptes d'encaissement	–	–	–	–	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit	–	–	–	–	1	1
Prêts et créances sur la clientèle	–	–	–	21	21	42
Opérations de prise en pension – hors trading	–	–	–	–	–	–
Investissements financiers	–	–	–	–	–	–
Autres actifs et immobilisations corporelles	–	–	–	–	–	–
Provision sur perte de crédit attendue sur les actifs au coût amorti au 1^{er} janvier 2018¹	–	–	–	21	22	578
Engagements de financement et engagements de garantie						
Dépréciation IAS 37 au 31 décembre 2017						4
Provisions sur engagements de financement et engagements de garantie	–	–	–	–	12	12
Provision sur pertes de crédit attendues sur le hors bilan au 1^{er} janvier 2018	–	–	–	–	12	16

¹ La borne d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 présente les montants avant l'acquisition des activités du Groupe HSBC en Grèce par la succursale grecque de HSBC France, dont les impacts sont présentés dans les mouvements de l'exercice.

Impacts des reclassements liés l'adoption de la norme IFRS 9

	Supposant aucun reclassement				
	Valeur comptable au 31 décembre 2018	Juste valeur au 31 décembre 2018	Gains / (pertes) de juste valeur comptabilisés en résultat	Gains / (pertes) de juste valeur comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Produits d'intérêts / (dépenses)
	€m	€m	€m	€m	€m
Reclassé de disponible à la vente au coût amorti					
Autres actifs financiers détenus au coût amorti	6	6	N/A	–	N/A
Reclassées de la juste valeur par le biais du résultat net au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global					
Titres de créance utilisés	–	–	–	–	–
Dettes subordonnées	–	–	–	–	–

Impacts de la norme IFRS 9

L'adoption de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 a réduit la situation nette du groupe HSBC France de 31 millions EUR nets d'impôts différés, avec une augmentation de 5 millions EUR liée à la phase "Classification et Evaluation" et une diminution de 36 millions EUR liée à la phase "Dépréciation". La transition IFRS 9 a eu pour effet de diminuer le ratio CET1 transitionnel de 2 points de base. Le montant total des provisions pour pertes de crédit attendues au 1^{er} janvier 2018 est de 578 millions EUR pour les actifs financiers au coût amorti, de 16 millions EUR pour les engagements et garantie et de 5 millions EUR sur les actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

1. Le reclassement des prêts et créances, qui n'ont pas passé le test SPPI ("Solely Payment of Principal and Interests") pour un montant de 296 millions EUR, de la catégorie "coût amorti" vers "juste valeur par le compte de résultat", a pour impact un gain de revalorisation de 7 millions EUR.
2. Comme exigé par la norme IFRS 9, les actifs financiers qui ne font plus l'objet d'une asymétrie comptable ne sont plus comptabilisés à la juste valeur sur option.
3. Le reclassement des instruments de dette disponibles à la vente qui n'ont pas passé le test SPPI, vers la catégorie "juste valeur par le compte de résultat", s'élève à 2,1 milliards EUR sans impact sur la valeur nette comptable de ces instruments qui étaient déjà valorisés à la juste valeur.
4. Le reclassement des actions disponibles à la vente, comme exigé par la norme IFRS 9, vers la catégorie "juste valeur par le compte de résultat", s'élève à 210 millions EUR sans impact sur la valeur nette comptable de ces instruments qui étaient déjà valorisés à la juste valeur.

Autres impacts

Bien que non requis par la norme IFRS 9, le groupe HSBC France a adopté les changements de présentation volontaire suivants :

- à l'actif : Les dépôts de garantie espèces, appels de marge et comptes de règlements ont été reclassés du portefeuille de transaction et prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle vers les comptes de régularisations et actifs divers. L'évolution de présentation des actifs financiers est sans impact sur leur valorisation.
- au passif :
 - les dépôts de garantie espèces, appels de marge et comptes de règlements ont été reclassés du portefeuille de transaction et dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle vers les comptes de régularisations et autres passifs. L'évolution de présentation des passifs financiers est sans impact sur leur valorisation ;
 - les dettes structurées comptabilisées initialement dans le portefeuille de transaction ont été désignées à la juste valeur sur option. Il n'y a aucun impact de revalorisation, bien que les gains ou pertes de juste valeur liés aux mouvements du risque propre de crédit sont comptabilisés par les autres éléments du résultat global au lieu du compte de résultat.

39 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement matériel postérieur à la date de clôture qui nécessiterait une correction ou un ajustement des états financiers consolidés au 31 décembre 2018.

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients du Groupe HSBC en France. Des informations sont disponibles sur les sites internet du groupe, notamment à travers les communiqués de presse accessibles via le site internet www.hsbc.fr.

Augmentations de capital

Dans le cadre des acquisitions décrites ci-après, HSBC France a réalisé deux nouvelles augmentations de ses fonds propres au début de l'année 2019 : le 14 janvier 2019, une augmentation de 949,6 millions EUR (dont 61,8 millions EUR de capital social) et le 1^{er} février 2019, une augmentation de 336,3 millions EUR (dont 21,9 millions EUR de capital social).

Acquisition d'activités de succursales européennes

Dans le cadre des changements structurels visant à anticiper les conséquences de la sortie future du Royaume-Uni de l'Union européenne et dans l'objectif de simplifier l'organisation des activités en Europe continentale, HSBC France a acquis certains actifs et passifs de six succursales européennes de HSBC Bank plc (en Belgique, en République tchèque, en Irlande, en Italie, aux Pays-Bas et en Espagne). L'acquisition de ces actifs et des passifs des succursales est effective depuis le 1^{er} février 2019 et a été réalisée par voie d'apports en nature de HSBC Bank plc à HSBC France. A l'issue de ces six apports, le capital social de HSBC France a été porté de 428 368 915 EUR à 450 250 220 EUR.

L'acquisition de certains actifs et passifs de la succursale au Luxembourg de HSBC Bank plc par HSBC France est prévue le 1^{er} mars 2019.

Émission d'une dette subordonnée (Tier 2)

HSBC France a émis une dette subordonnée Tier 2 souscrite par HSBC Bank plc pour un montant de 400 millions EUR le 29 janvier 2019. Cette nouvelle émission correspond à un prêt subordonné à taux variable, avec une maturité à 10 ans.

Hormis les événements susmentionnés, il n'existe aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de HSBC France ou de ses filiales survenu depuis le 31 décembre 2018 jusqu'au Conseil d'Administration du 19 février 2019, approuvant ces comptes.

40 Liste des sociétés consolidées

Le groupe HSBC France classe les investissements dans les entités qu'il contrôle comme des filiales. Les principes de consolidation du groupe HSBC France sont décrits dans la Note 1.

Filiales de HSBC France

Sociétés consolidées	Renvois	Pays de constitution ou d'enregistrement	Méthode de consolidation*	Activité principale	Part du capital détenu par le groupe HSBC France (%)	
					2018	2017
Réseaux bancaires						
HSBC Factoring (France)		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAPC Ufipro Recouvrement		France	IG	Sté de services	99,9	99,9
Banque de financement, d'investissement et de marchés						
Beau Soleil Limited Partnership		Hong Kong	IG	Sté financière	85,0	85,0
CCF Charterhouse GmbH	7	Allemagne	IG	Sté de services	100,0	100,0
Elysées GmbH	7	Allemagne	IG	Sté financière	100,0	100,0
CCF Charterhouse GmbH & Co Asset Leasing KG	7	Allemagne	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 5		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 9		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEMPAR 1		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEMPAR 4		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Elysées Immo Invest		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 5		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Finanpar 2		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Finanpar 7		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Foncière Elysées		France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
HSBC Leasing (France)		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Real Estate Leasing (France)		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Services (France)		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC SFH (France)		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Euro Secured Notes Issuer (ESNI)	6	France	IG	Sté financière	16,7	16,7
SAF Baiyun		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shi liu	2	France	IG	Sté financière	–	100,0
SAF Chang jiang shi wu	2	France	IG	Sté financière	–	100,0
SAF Guangzhou		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang ba	2	France	IG	Sté financière	–	100,0
SAF Zhu jiang er	2	France	IG	Sté financière	–	100,0
SAF Zhu jiang jiu		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang san	2	France	IG	Sté financière	–	100,0
SAF Zhu jiang shi	2	France	IG	Sté financière	–	100,0
SAF Zhu jiang shi ba		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi er		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi jiu		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi liu		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi qi		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi wu		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shiyi	2	France	IG	Sté financière	–	100,0

* IG: intégration globale - MEE : mise en équivalence.

1 Liquidation.

2 Fusion.

3 Déconsolidation.

4 Entrée dans le périmètre.

5 Changement de nom en 2018.

6 Compartiment HSBC France détenu à 100 % par HSBC France et consolidé par intégration globale.

7 En liquidation.

Notes annexes aux comptes consolidés

Sociétés consolidées	Renvois	Pays de constitution ou d'enregistrement	Méthode de consolidation*	Activité principale	Part du capital détenu par le groupe HSBC France (%)	
					2018	2017
Sociétés consolidées						
SFM	5	France	IG	Sté commerciale	100,0	100,0
Sopigest		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SNC les Oliviers d'Antibes		France	IG	Sté financière	60,0	60,0
Thasosfin		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Bank Polska S.A.	4	Pologne	IG	Sté financière	100,0	—
HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC	4	Irlande	IG	Sté financière	100,0	—
Somers Dublin – DAC	4	Irlande	IG	Sté de services	100,0	—
Gestion d'actifs						
CCF & Partners Asset Management Ltd		Royaume-Uni	IG	Sté financière	100,0	100,0
HCM Holdings Ltd		Royaume-Uni	MEE	Sté financière	51,0	51,0
HSBC Epargne Entreprise (France)		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Service Epargne Entreprise		France	MEE	Sté de services	14,4	14,4
HSBC Global Asset Management (France)		France	IG	Sté de gestion	100,0	100,0
HSBC Global Asset Management (Switzerland) AG		Suisse	MEE	Sté financière	50,0	50,0
HSBC REIM (France)		France	IG	Sté de services	100,0	100,0
Assurance						
HSBC Assurances Vie (France)		France	IG	Sté d'assurance	100,0	100,0
SCI HSBC Assurances Immo		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
ERISA Actions Grands Valeurs		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
OPCVM6 – Elysees Ecrins FCP		France	IG	Sté financière	99,8	99,9
HSBC Europe Small Mid CAP	4	France	IG	Sté financière	50,0	—
OPCVM8 – Erisa Diversifié N2 FCP		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
OPCVM9 – Erisa Opportunités FCP		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC MIX DYNAMIQUE FCP3DEC		France	IG	Sté financière	60,6	56,0
HSBC MUL.ASS.ST.FACT.S FCP3DEC		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC PTF WLD Select.4 A C.3DEC		France	IG	Sté financière	51,9	55,1
HSBC SELECT DYNAMIC A FCP 2DEC		France	IG	Sté financière	71,3	71,6
HSBC WORLD EQUITY FCP 3DEC		France	IG	Sté financière	60,1	56,6
HSBC GIF EMERG.WEALTH A C.3DEC		France	IG	Sté financière	58,5	55,0
HSBC ACTIONS EUR.C FCP 3DEC		France	IG	Sté financière	68,8	62,4
HSBC SELECT EQUITY A FCP 4DEC		France	IG	Sté financière	60,3	56,7
HSBC Special Situations Europe	4	France	IG	Sté financière	51,5	—
HSBC Global Investment Funds - European Equity ZC	4	France	IG	Sté financière	60,2	—
HSBC HORIZ.2016-2018 FCP 3DEC	4	France	IG	Sté financière	61,8	—
Autres						
Charterhouse Management Services Limited (CMSL)		Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Charterhouse Administrators Ltd		Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Keyser Ullmann Ltd		Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Société Française et Suisse (SFS)		France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Flandres Contentieux		France	IG	Sté de services	100,0	100,0
Valeur Mobilières Elysées		France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0

* IG: intégration globale – MEE : mise en équivalence.

1 Liquidation.

2 Fusion.

3 Déconsolidation.

4 Entrée dans le périmètre.

5 Changement de nom en 2018.

6 Compartiment HSBC France détenu à 100 % par HSBC France et consolidé par intégration globale.

7 En liquidation.

Principales évolutions du périmètre de consolidation au cours de l'année 2018

Fusions¹

SAF Zhu jiang shi
 SAF Zhu jiang shiyi
 SAF Chang jiang shi liu
 SAF Chang jiang shi wu
 SAF Zhu jiang ba
 SAF Zhu jiang er
 SAF Zhu jiang san

Entrées dans le périmètre

HSBC Bank Polska S.A.
 HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC
 Somers Dublin DAC
 HSBC Special Situations Europe
 HSBC EUROPE SMALL MID CAP
 HSBC Global Investment Funds – European Equity ZC
 HSBC HORIZ.2016-2018 FCP 3DEC

¹ Les filiales SAF Zhu jiang shi, SAF Zhu jiang shiyi, SAF Chang jiang shi liu, SAF Chang jiang shi wu, SAF Zhu jiang ba, SAF Zhu jiang er et SAF Zhu jiang san ont été fusionnées au sein de l'entité HSBC Leasing (France).

Entités non consolidées

Sociétés non consolidées	Pays d'enregistrement	Motif de non consolidation	Part du capital détenu par le groupe HSBC France (%)	
			2018	2017
SNC Nuku Hiva Bail	France	Non consolidé en application de IFRS 10	100,0	100,0
SNCB/M6 2007 A	France	Non consolidé en application de IFRS 10	100,0	100,0
SNCB/M6 2007 B	France	Non consolidé en application de IFRS 10	100,0	100,0
SNCB/M6 2008 A	France	Non consolidé en application de IFRS 10	100,0	100,0
SAS BOSQUET- AUDRAIN	France	Non consolidé en application de IFRS 10	94,9	94,9
SAS ORONA	France	Non consolidé en application de IFRS 10	94,9	94,9
SAS CYATHEAS PASTEUR	France	Non consolidé en application de IFRS 10	94,9	94,9
SCI KARUVEFA	France	Non consolidé en application de IFRS 10	33,3	33,3
SNC KEROUAN	France	Non consolidé en application de IFRS 10	99,9	99,9
SNC Les MERCURIALES	France	Non consolidé en application de IFRS 10	99,9	99,9
SNC MAKALA	France	Non consolidé en application de IFRS 10	99,9	99,9
SNC DORIQUE	France	Non consolidé en application de IFRS 10	100,0	100,0
GIE GNIFI	France	Non consolidé en application de IFRS 10	25,0	25,0
CCF Finance Moyen Orient SAL	Liban	En cours de liquidation depuis 2002	99,9	99,9
CCF Holding Liban SAL	Liban	En cours de liquidation depuis 2002	75,0	75,0

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO France – Léger Et Associés
43-47 avenue de la Grande Armée
75116 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux Actionnaires

HSBC FRANCE

103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société HSBC France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les notes 1 et 38 de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent les incidences résultant de l'adoption de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » à compter du 1^{er} janvier 2018 et qui précisent que les données comparatives publiées n'ont pas fait l'objet de retraitements comme l'autorisent les dispositions transitoires de la norme.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation de la "Present Value of In Force" ou PVIF

Risque identifié	Notre réponse
<p>La « Present Value of In Force » (PVIF) correspond à la valeur actualisée des marges futures estimées sur les contrats d'assurance souscrits par les clients de HSBC Assurance Vie, filiale de HSBC France. La PVIF est présentée à l'actif du bilan de HSBC France.</p> <p>L'évaluation de la PVIF est basée sur un modèle comprenant plusieurs milliers de scénarios possibles permettant de projeter le portefeuille de contrats de HSBC Assurances Vie sur un horizon défini compte tenu de la durée réelle de ces contrats. Cette estimation se base sur des hypothèses économiques comme des données de marchés (taux d'intérêt, actions, scénarios macro-économiques...) et non-économiques (loi d'expériences de rachats de contrats par le client, mortalité, frais de gestion...). Ces hypothèses sont déterminées sur la base des observations historiques des rachats, de la mortalité, des stratégies d'investissement appliquées pour les clients de HSBC Assurance Vie. La PVIF évolue à la hausse ou à la baisse en fonction des mises à jour de ces hypothèses ainsi que des évolutions réglementaires, changements méthodologiques ou affinement du modèle. Ces mises à jour ont conduit la société à comptabiliser un produit avant impôts de 43 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tel qu'indiqué dans la note 22 des comptes consolidés.</p> <p>Compte tenu de la sensibilité du résultat avant impôt à la variation de la PVIF, de la complexité du modèle et des hypothèses sous-jacentes, nous avons considéré l'évaluation de la Present Value In Force comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nous avons réalisé avec le concours de nos experts internes en risques et modèles les diligences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">Examiner la conception du modèle actuariel utilisé pour déterminer la PVIF afin d'apprécier son caractère approprié, en particulier la cohérence d'ensemble des évolutions de modèle et des hypothèses clés retenues pour la détermination de la PVIF. Cela comprend notamment :<ul style="list-style-type: none">la prise de connaissance et la cohérence de la mise à jour des hypothèses au regard des observations passées et des données observables ;l'analyse de la modélisation et des évolutions apportées à la modélisation des données économiques au regard des caractéristiques des placements d'HSBC Assurances Vie, de la politique d'allocation d'actifs et des pratiques de marché; etl'analyse des évolutions des résultats de PVIF au regard des hypothèses en entrée du modèle.Tester les contrôles internes jugés clés pour notre audit qui permettent à la direction :<ul style="list-style-type: none">de valider le caractère approprié des données et des hypothèses en entrée du modèle ;de valider les projections et la cohérence des résultats calculés de la PVIF.

Au 31 décembre 2018, la PVIF s'élève à €500m (€457m au 31 décembre 2017).
Se référer aux notes 1 et 22 de l'annexe aux comptes consolidés.

Instruments financiers dérivés complexes à la juste valeur de niveau 3

Risque identifié	Notre réponse
<p>L'activité « Banque de financement, d'investissement et de marchés » d'HSBC France (GBM) opère sur les marchés de capitaux et offre des services transactionnels ainsi que des solutions de financement aux grandes entreprises et aux institutionnels. Elle exerce des activités d'origination, de vente, de structuration de produits de marchés, dont des instruments financiers dérivés, à destination des entreprises, institutions financières et grands émetteurs.</p> <p>Les instruments financiers dérivés sont des actifs ou des passifs financiers comptabilisés au bilan pour leur juste valeur. La contrepartie de la réévaluation au bilan en date d'arrêt de ces instruments financiers est comptabilisée en résultat. L'évaluation de ces dérivés peut nécessiter l'utilisation de modèles développés en interne qui peuvent faire intervenir des données non observables comme les niveaux de taux d'intérêts long terme sur certaines devises ou leur volatilité. Les positions les plus complexes peuvent faire intervenir plusieurs paramètres significatifs non observables tels que les surfaces de volatilité, dans leur totalité ou en partie, pour les produits d'option les moins couramment négociés et les corrélations entre facteurs de marché tels que les parités de devises, les taux d'intérêt et les cours des actions. Elle tient compte également d'ajustements portant sur des risques de contrepartie ou de liquidité. Ces instruments sont classés au niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur telle que définie par la norme IFRS 13.</p> <p>Compte tenu des multiples paramètres sujets aux jugements exercés par la direction, nous avons considéré que la valorisation des instruments financiers dérivés de niveau 3 constitue un point clé de l'audit des comptes d'HSBC France.</p>	<p>Nous avons testé l'efficacité des contrôles jugés clés pour notre audit, mis en place par la Direction, pour enregistrer, valoriser et comptabiliser les instruments financiers dérivés complexes, en particulier ceux relatifs à :</p> <ul style="list-style-type: none">la validation indépendante des modèles de valorisation par le département "Markets IMR" ;la vérification indépendante des prix et des valorisations par le département "Product control" ;la détermination d'ajustements de juste valeur. <p>Nous avons aussi sollicité nos experts en risques et modèles pour réaliser sur base d'échantillons une valorisation indépendante des positions classées en niveau 3 en utilisant leurs propres modèles et paramètres de marché afin d'apprécier les valorisations issues des modèles internes d'HSBC.</p> <p>Nous avons examiné les hypothèses, méthodologies et modèles retenus par la banque pour estimer les principaux ajustements de valorisation (risques de contrepartie et de liquidité) afin d'en apprécier la pertinence.</p>

Au 31 décembre 2018, les instruments classés au niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur représentent 615 millions d'euros à l'actif et 435 millions d'euros au passif.
Se référer aux notes 1.2, 13 et 16 de l'annexe aux comptes consolidés.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Gestion des accès aux systèmes d'information

Risque identifié	Notre réponse
<p>De par la nature de ses activités, HSBC France traite quotidiennement un volume très important de transactions. Celles-ci sont autorisées, traitées et comptabilisées par l'intermédiaire de systèmes d'information complexes. L'intégrité de ces systèmes est un élément clé de la fiabilité des états financiers.</p> <p>Depuis 2015, des faiblesses concernant les droits d'accès aux systèmes d'exploitation, aux bases de données ainsi qu'à certaines applications qui contribuent directement ou indirectement à l'établissement des comptes, ont été identifiées.</p> <p>Cela entraîne un risque que, volontairement ou par erreur, les modifications apportées aux systèmes financiers et aux données traitées ne soient pas appropriées. En 2017, la direction a renforcé l'environnement de contrôle autour de ces droits d'accès mais certains de ces contrôles n'avaient pas encore été mis en place sur la totalité des systèmes d'information.</p> <p>En 2018, les faiblesses relatives aux accès privilégiés existent toujours. Ces éléments constituent donc un point clé de l'audit des comptes d'HSBC France.</p>	<p>Les droits d'accès ont été testés sur les applications, les systèmes d'exploitation et les bases de données utilisées pour les états financiers et pertinents pour notre audit. Plus précisément, nos travaux ont permis de vérifier que :</p> <ul style="list-style-type: none">les nouvelles demandes d'accès aux systèmes d'information ont été correctement examinées et autorisées ;les droits d'accès des utilisateurs ont été supprimés en temps opportun lorsqu'une personne a quitté le groupe ou a changé de responsabilité ;les droits d'accès aux applications, aux systèmes d'exploitation et aux bases de données ont été contrôlés de manière régulière ; etl'accès hautement privilégié a été accordé à un nombre de personnes limité et de manière pertinente. <p>D'autres domaines ont été évalués de manière indépendante comme les politiques de mot de passe, les configurations de sécurité, ou les contrôles sur les modifications des applications et des bases de données. Des contrôles ont été testés dont l'objectif était de s'assurer que les utilisateurs métiers, ou encore les développeurs n'ont pas accès aux applications, aux systèmes d'exploitation ou aux bases de données dans un environnement de production.</p> <p>Au regard des faiblesses de contrôles identifiées, des procédures complémentaires ont été effectuées :</p> <ul style="list-style-type: none">lorsqu'un accès inapproprié a été identifié, nous avons analysé la nature de l'accès et, si possible, nous avons obtenu des éléments de preuves supplémentaires sur la pertinence des activités réalisées ;des tests supplémentaires ont été effectués sur des rapprochements spécifiques de fin d'exercice (dépositaires, comptes bancaires et rapprochements de comptes d'attente) ainsi que des confirmations avec des contreparties externes ;enfin, des tests ont été effectués sur d'autres contrôles menés par la direction, tels que des revues de performances par ligne de métier.

Se référer à la page 76 du rapport de gestion.

Application de IFRS 9 dans le calcul des dépréciations des crédits à la clientèle de HSBC France

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre de ses activités de prêts à la clientèle, HSBC France estime, à la date de clôture, les risques de pertes sur son portefeuille et comptabilise, le cas échéant, des provisions à ce titre. Depuis 2016, le coût du risque est particulièrement faible dans un contexte d'environnement de taux favorables pour les entreprises.</p> <p>L'appréciation de l'existence d'un risque de non-recouvrement ainsi que le montant provisionné relèvent du jugement exercé par la direction de la banque. Celle-ci prend notamment en considération les événements indicateurs d'un risque potentiel tels que les défauts de paiements contractuels ou d'autres facteurs tels que notamment la situation financière des emprunteurs affectant leur capacité de remboursement, les secteurs économiques sur lesquels ils évoluent, la valeur de recouvrement de leurs garanties, les dividendes qui pourraient être disponibles en cas de liquidation ou de faillite ou encore la viabilité de leurs modèles économiques.</p> <p>Par ailleurs, l'exercice 2018 étant la première année d'adoption d'IFRS 9, il existe une information disponible limitée des pertes observées comparées aux pertes attendues. En outre, les nouvelles modalités d'évaluation des provisions pour dépréciation d'actifs prévues par IFRS 9 entraînent une augmentation significative du nombre de paramètres utilisés pour le calcul des pertes attendues. Ces éléments augmentent le risque quant à la fiabilité des données qui ont été utilisées pour déterminer des hypothèses pertinentes et pour faire fonctionner les modèles.</p> <p>L'environnement du crédit est resté relativement favorable pendant une longue période, en partie en raison des taux d'intérêt bas et de la vigueur relative de l'économie européenne. Cependant, même si le niveau actuel des impayés et des défauts de paiement reste faible, le risque de perte de valeur reste important.</p> <p>Compte tenu du caractère significatif des encours pour la banque, de l'importance du jugement de la direction et de la multitude d'hypothèses dans l'estimation des provisions et d'un historique de coût du risque plus élevé dans un contexte, il est vrai, moins favorable, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.</p>	<p>La direction a mis en place des contrôles afin de s'assurer de la fiabilité des calculs des pertes attendues. Dans ce contexte nous avons testé les contrôles existants de manière à valider la pertinence des dépréciations comptabilisées.</p> <p>Ainsi les contrôles suivants ont été testés sur :</p> <ul style="list-style-type: none">la surveillance et la validation des performances des modèles, y compris la révision de la documentation et des revues indépendantes des modèles, contrôle a posteriori des performances et approbation des modifications apportées aux modèles ;l'examen et la revue contradictoire de plusieurs scénarios économiques par un groupe d'experts et un comité de gouvernance interne ;les entrées de données critiques dans le système source, ainsi que le flux et la transformation des données entre les systèmes source et le moteur de calcul de la dégradation ;les tests d'acceptation des utilisateurs sur le calcul des pertes attendues afin d'apprécier s'il est exécuté conformément aux exigences des métiers. <p>S'agissant de la dépréciation spécifique des prêts individuels, les tests ont porté sur les contrôles relatifs à la surveillance des crédits, aux processus d'examen réguliers des dossiers de crédit, et à l'approbation des dépréciations individuelles.</p> <p>Par ailleurs, nous avons mené des tests sur :</p> <ul style="list-style-type: none">les modèles en fonction du risque, y compris le recalcul indépendant de certaines hypothèses ;les multiples scénarios et variables économiques en faisant appel à nos experts pour évaluer leur caractère raisonnable ;les données critiques utilisées dans le calcul des pertes de fin d'année ;la conformité des calculs des dépréciations par rapport aux exigences de la norme. <p>Pour les provisions spécifiques, nous avons testé sur la base d'un échantillon de prêts sélectionnés en fonction du risque, l'adéquation des méthodologies et des politiques de provisionnement. Sur la base de cet échantillon, nous avons évalué de manière indépendante le niveau des provisions comptabilisées à dire d'experts</p>

Les encours nets de crédits à la clientèle de la Banque représentent un montant de 47 milliards d'euros au 31 décembre 2018. Se référer aux notes 1.1, et 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés et pages 89 à 106 du rapport de gestion.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société HSBC France par vos assemblées générales du 23 avril 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 10 mai 2007 pour le cabinet BDO France - Léger & associés.

Au 31 décembre 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet BDO France - Léger & associés, dans la onzième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 20 février 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas Montillot

BDO France – Léger & Associés

Fabrice Chaffois

Etats financiers sociaux

	Page
Comptes de résultats sociaux	226
Bilans sociaux	227
Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres	227
Faits significatifs de l'exercice 2018	228

Notes annexes aux comptes sociaux

1	Principes, règles et méthodes comptables	229
2	Créances sur les établissements de crédit	234
3	Crédits à la clientèle	235
4	Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement	236
5	Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées	237
6	Immobilisations incorporelles	238
7	Immobilisations corporelles	239
8	Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque	239
9	Autres actifs	240
10	Comptes de régularisation actif	240
11	Opérations de trésorerie et interbancaires	240
12	Dépôts de la clientèle	240
13	Dettes représentées par un titre	241
14	Provisions	241
15	Autres passifs	241
16	Comptes de régularisation passif	242
17	Dettes subordonnées	242
18	Capital social	242
19	Capitaux propres	243
20	Pensions, plan de retraite	243
21	Hors bilan	244
22	Opérations sur instruments financiers à terme	245
23	Marge d'intérêts	246
24	Ventilation des revenus des titres à revenu variable	246
25	Ventilation des commissions	247
26	Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	247
27	Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés	247
28	Ventilation des charges générales d'exploitation	247
29	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	248
30	Impôt sur les bénéfices	248
31	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC	249
32	Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs	250
33	Evénements postérieurs à la clôture	250
34	Autres informations	251
35	Honoraires des Commissaires aux comptes	254
	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes	255

Comptes de résultats sociaux comparés 2018–2017

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Produits/(Charges)			
Intérêts et produits assimilés	23	1 710	1 496
Intérêts et charges assimilées	23	(1 079)	(846)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés		172	155
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés		(171)	(154)
Revenus des titres à revenu variable	24	165	124
Commissions (produits)	25	730	740
Commissions (charges)	25	(220)	(229)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	26	223	308
Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés	27	22	37
Autres produits d'exploitation bancaire		21	9
Autres charges d'exploitation bancaire		(3)	(1)
Produit net bancaire		1 570	1 638
Charges générales d'exploitation	28	(1 452)	(1 413)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(47)	(42)
Résultat brut d'exploitation		71	183
Coût du risque	8	(34)	(10)
Résultat d'exploitation		37	173
Gains et pertes sur actifs immobilisés	29	7	15
Résultat courant avant impôt		44	188
Résultats exceptionnels		–	–
Impôts sur les bénéfices	30	34	(16)
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		–	–
Résultat net		78	172

Bilans sociaux comparés 2018–2017

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Caisse, banques centrales, CCP		507	177
Effets publics et valeurs assimilées	4	21 796	18 514
Créances sur les établissements de crédit	2	91 381	48 798
Opérations avec la clientèle	3	70 074	55 013
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	9 587	8 450
Actions et autres titres à revenu variable	4	161	111
Participations et autres titres détenus à long terme	5	81	78
Parts dans les entreprises liées	5	1 471	1 358
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	7	497	465
Immobilisations incorporelles	6	280	174
Immobilisations corporelles	7	197	196
Autres actifs	9	16 191	16 234
Comptes de régularisation	10	39 007	40 178
Total de l'actif		251 230	189 745
Hors bilan			
Engagements de financement donnés	21	28 749	23 349
Engagements de garantie donnés	21	5 119	4 989
Engagements sur titres donnés		63 246	28 727

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Banque centrale, CCP		3	50
Dettes envers les établissements de crédit	11	81 456	43 279
Opérations avec la clientèle	12	63 126	46 619
Dettes représentées par un titre	13	13 310	12 085
Autres passifs	15	48 454	43 235
Comptes de régularisation	16	38 023	38 695
Provisions	14	312	354
Dettes subordonnées	17	1 377	777
Capital souscrit	18	367	337
Primes d'émission	19	475	16
Réserves	19	1 041	1 043
Provisions réglementées	19	–	–
Report à nouveau ¹	19	3 209	3 148
Résultat de l'exercice	19	78	172
Acompte sur dividende	19	–	(65)
Total du passif		251 230	189 745
Hors bilan			
Engagements de financement reçus	21	3 119	2 782
Engagements de garantie reçus	21	15 079	14 720
Engagements sur titres reçus		56 783	38 822

1 Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC France.

La contrevaletur en euros de l'actif et du passif libellés en devises est de 22 milliards EUR au 31 décembre 2018. Elle était de 20 milliards EUR au 31 décembre 2017.

Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres (Recommandation de la Commission des Opérations de Bourse – Bulletin n° 79 de février 1976)

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Résultats comptables		
– globaux	78	172
– par action (en euros) ^{1,2}	1,06	2,55
Variations des capitaux propres (hors résultat de l'exercice 2018) (après affectation du résultat pour 2017)		
– variation de l'écart de réévaluation	–	–
– variation des réserves et du report à nouveau	60	(453)
– affectation du résultat de l'exercice précédent	172	117
– répartition des bénéfices	(112)	(570)
– variation de réévaluation et provisions réglementées	–	–
Variation de la situation nette globale	60	(453)
– par action (en euros) ^{1,2}	0,82	(6,72)
Dividende proposé		
– global	–	112
– par action (en euros) ^{1,2}	–	1,66

1 Le nombre d'actions à la fin de l'exercice s'établit à 73 316 988 pour 2018 et 67 437 827 en 2017.

2 Sur la base du nombre moyen pondéré d'actions, le dividende ressort à 0 EUR pour 2018 (73 316 988 actions) et à 1,66 EUR pour 2017 (67 437 827 actions).

Faits significatifs de l'exercice 2018

Activité

Le produit net bancaire, à 1 570 millions EUR, s'inscrit en baisse d'environ 4% par rapport à l'année 2017. Il est principalement lié à la baisse des revenus des activités de banque de détail, impactées par l'environnement de taux bas prolongé et aux revenus de trading des activités de marchés de taux en baisse sur l'année et particulièrement affectés par un dernier trimestre peu favorable dans un contexte de faible demande de la clientèle et d'une compression des marges sur les marchés de dettes souveraines en zone Euro.

Les charges d'exploitation, d'un montant de 1 452 millions EUR, en hausse de 3% par rapport à l'exercice précédent prennent en compte le rattachement des activités de la succursale en Grèce et sont affectées par la hausse de la cotisation au Fonds de résolution unique européen. Par ailleurs, HSBC France poursuit son programme de dépenses et d'investissements pour son développement dans le cadre des initiatives stratégiques, notamment dans le digital.

Le coût du risque de crédit s'établit à 34 millions EUR contre 10 millions EUR l'année précédente. Cette évolution est due principalement à l'harmonisation du calcul des provisions pour dépréciations des créances douteuses et compromises (équivalent Stage 3 en IFRS) sur celui effectué pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés établis conformément à la norme IFRS 9.

Le résultat courant avant impôt s'élève, en 2018 à 44 millions EUR.

Les gains et pertes sur actifs immobilisés s'élèvent à 7 millions EUR contre 15 millions EUR en 2017. Ce compte abrite principalement une reprise de provision sur Foncière Ellysées pour 4,5 millions EUR et une reprise de provision sur SFM pour 3 millions EUR.

Le résultat net s'affiche à 78 millions EUR contre 172 millions EUR en 2017.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de HSBC France s'élève à 251 milliards EUR contre 190 milliards EUR au 31 décembre 2017. Cette évolution s'explique par l'augmentation de l'activité de pension de titres.

Acquisition des activités de la succursale grecque de HSBC Bank Plc

L'acquisition des activités de la succursale grecque de HSBC Bank plc a été effectuée le 1er janvier 2018 et réalisée moyennant un règlement de 1 EUR.

Le bilan d'ouverture au 1er janvier 2018 représentait un total bilan de 1 685 millions EUR dont :

A l'actif 690 millions EUR de prêts et créances interbancaires, 634 millions EUR de prêts à la clientèle, 300 millions EUR de titres.

Au passif 1 641 millions EUR de dépôts clientèle.

Création de succursales

Au cours du deuxième semestre 2018, HSBC France a créé huit succursales européennes en Belgique, en République Tchèque, en Pologne, en Irlande, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Espagne. Elles n'ont pas été actives en 2018 et elles n'ont pas eu d'impact dans les états financiers au 31 décembre 2018.

Le Fonds de Résolution Unique ("FRU") et le fonds de garantie de dépôt et de résolution ("FGDR")

La contribution de HSBC France pour l'année 2018 s'élève à 58,8 millions EUR dont 8,8 millions EUR ont été enregistrés au bilan en engagements de paiement, portant à 35,3 millions EUR le total des engagements de paiement comptabilisés au bilan au titre du FRU. Au titre du FGDR, le montant des certificats d'associé et d'association s'élève à fin décembre 2018 à 15,3 millions EUR après restitution de 1,6 millions EUR sur l'exercice 2018, le montant des dépôts de garantie s'élève à 17,7 millions EUR après restitution de 1,7 millions EUR en engagement de paiement sur l'exercice 2018 et enfin la restitution de 1,3 million EUR de cotisation comptabilisée en résultat sur l'exercice 2018.

Augmentations de capital

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 30 mai 2018 a décidé, dans le cadre de la délégation de compétence consentie à cet effet par l'assemblée générale le 26 avril 2017, d'augmenter les fonds propres durs de HSBC France d'environ 100 millions EUR (dont 6,2 millions EUR de capital social). Suite à la réalisation de cette opération le 25 juillet 2018, le capital social de HSBC France a été porté de 337 189 135 EUR à 343 410 030 EUR.

Dans le cadre de l'anticipation de transferts d'activités vers le bilan de HSBC France, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 26 juillet 2018, une augmentation des fonds propres durs de HSBC France d'environ 388 millions EUR (dont 23,2 millions EUR de capital social). Cette opération a été approuvée par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire le 10 août 2018. Suite à la réalisation de cette opération le 30 août 2018, le capital social de HSBC France a été porté de 343 410 030 EUR à 366 584 940 EUR.

Dettes subordonnées de catégorie 2 (Tier 2)

HSBC France a émis une dette subordonnée Tier 2 souscrite par HSBC Bank plc pour un montant de 300 millions EUR. Cette nouvelle émission correspond à un prêt subordonné à taux variable, avec une maturité à 10 ans.

Dettes subordonnées de catégorie 1 (Additional Tier 1)

HSBC France a émis une dette subordonnée de Catégorie 1 (Additional Tier 1 – AT1) en émettant un emprunt perpétuel soucrit par HSBC Bank Plc remboursable par HSBC France à toute date de paiement d'intérêt après la période de 5 ans suivant la date d'émission d'un montant de 300 millions EUR.

Emissions de HSBC France

HSBC France a émis le 20 mars 2018 une dette senior à taux variable avec un nominal de 1,25 milliard EUR et une maturité de 5 ans. Le 28 août 2018, HSBC France a émis deux tranches de dette senior : la première avec un nominal de 1,75 milliard EUR avec une maturité de 3 ans et la seconde de 750 millions EUR avec une maturité de 10 ans.

Dividendes au titre de l'exercice 2018

Le Conseil d'Administration du 19 février 2019 proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2019 de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2018.

Acquisition de EVPS

Dans le cadre des changements structurels visant à anticiper les conséquences de la sortie future du Royaume Uni de l'Union Européenne, la plate-forme EVPS (European Volume Payment Solution), détenue par HSBC Bank plc Paris Branch, a été transférée le 1er décembre 2018 à HSBC France pour un montant de 17,2 millions EUR.

La plate-forme EVPS gère de façon automatisée les flux et paiements SEPA (Single Euro Payments Area) en Europe et qui permet à HSBC France et aux d'autres entités et succursales européennes de traiter les paiements de faible valeur.

1 Principes, règles et méthodes comptables

HSBC Holding plc, dont le siège social se situe à Londres, établit des états financiers consolidés dont la filiale HSBC France fait partie. HSBC France, dont le siège social est à Paris, établit elle-même des comptes consolidés. Ces états financiers sont disponibles sur le site Internet www.hsbc.fr ou www.hsbc.com.

Les comptes de HSBC France sont établis conformément aux règlements 2014-03 et 2014-07 de l'ANC modifiés par le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général et le règlement de l'ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 et aux principes comptables généralement admis en France et applicables aux établissements de crédit.

(a) Comptabilisation et amortissement des immobilisations

HSBC France applique les dispositions des articles 214-1 à 214-27. Évaluation des actifs postérieurement à leur date d'entrée du règlement n° 2014-03 de l'ANC relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

HSBC France applique l'approche par composants pour l'enregistrement et l'amortissement des immobilisations.

Immeubles d'exploitation et de placement

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, HSBC France a appliqué cette approche par composants en retenant *a minima* les composants et les modes et durées d'amortissements suivants :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Infrastructures	
Construction	25 et 50 ans linéaire
Gros œuvre	25 ans linéaire
Installations techniques	
Climatisation Ventilation Chauffage	10 ans linéaire
Installation électrique lourde	10 ans linéaire
Installation téléphonique et électricité légère	10 ans linéaire
Installation sécurité	10 ans linéaire
Agencements	
Travaux et agencements de second œuvre	10 ans linéaire

Fonds de commerce

Les fonds de commerce acquis sont susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation en cas d'indices objectifs de perte de valeur.

Mali de fusion

Conformément aux principes posés par le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général applicable de façon prospective depuis le 1^{er} janvier 2016, HSBC France a procédé, dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2016, à l'affectation du mali technique calculé selon les modalités prévues à l'article 745-6, aux différents actifs apportés concernés et inscrits dans les comptes conformément aux règles précisées à l'article 745-7.

Le mali technique est amorti ou rapporté au résultat selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté. (Voir Note 6).

Autres immobilisations

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Matériel de bureau	5 ans, dégressif ou linéaire
Mobilier	5 à 10 ans, dégressif ou linéaire
Matériel informatique	3 à 7 ans, dégressif ou linéaire
Logiciels	3, 5 ou 10 ans, linéaire

Immobilisations données en location – crédit-bail mobilier

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont enregistrées conformément aux principes comptables définis par l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 du Comité d'Urgence afférents à l'interprétation des dispositions de l'avis n° 2004-15 du 23 juin 2004 du CNC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs excluant dans les comptes individuels les contrats de location au sens d'IAS 17 du champ d'application des articles 211-1 à 224-4 du règlement n° 2014-03 de l'ANC.

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont amorties, en utilisant la méthode linéaire, sur la durée de vie probable d'utilisation des biens.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- mobilier et matériel de bureau : 5 ans ;
- matériel informatique : 3 ans ;
- matériel et outillage : 5 à 7 ans.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles données en location sont portées dans les charges sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat ou de location simple.

Dans la comptabilité financière, l'encours financier des contrats est substitué aux immobilisations nettes données en location. La différence entre les encours financiers et la valeur nette comptable des immobilisations est représentée par la réserve latente brute.

(b) Portefeuille titres

Les opérations sur titre sont enregistrées conformément aux principes comptables définis aux articles 2311-1 à 2391-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes :

- les titres de transaction ;
- les titres de placement ;
- les titres d'investissement ;
- les titres de l'activité du portefeuille ;
- les autres titres détenus à long terme ;
- les titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les titres sont enregistrés au bilan en date de règlement.

Titres de transaction

Les titres de transaction sont à l'origine des titres négociables sur un marché actif, acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et détenus dans le cadre de l'activité de mainteneur de marché ou gérés dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

Les titres de transaction sont enregistrés à leur prix de revient (coupon couru inclus s'il s'agit de titres à revenu fixe). A la date de clôture, ces titres sont évalués au prix du marché et les variations de valeur sont portées dans le compte de résultat.

Les titres de transaction sont, pour l'essentiel, évalués sur la base de cotations de marché accessibles. Par contre, dans un marché devenu inactif, la banque a recours à des techniques d'évaluation utilisant des données de marché observables. La juste valeur ainsi déterminée contient donc une part de jugement.

Titres de placement

Les titres de placement sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés aux articles 2351-1, 2351-2 et 2351-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC acquis dans une optique de rendement et pouvant faire l'objet d'une revente à plus ou moins brève échéance.

A la date d'acquisition, ils sont enregistrés au bilan à leur prix de revient (hors coupon couru à l'achat pour les titres à revenu fixe).

A la clôture de la période, les titres de placement sont évalués individuellement au plus bas du prix de revient ou du prix de marché. Le prix de marché des titres à revenu variable est représenté par le cours du 31 décembre pour les titres cotés et par la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Le prix de marché des titres à revenu fixe est le cours du dernier jour ouvré de la période.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation.

Les résultats réalisés ou latents sur instruments de couverture sont pris en compte par ligne de titres pour le calcul d'éventuelles dépréciations.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition au prix d'acquisition.

Les titres d'investissement sont maintenus à leur coût historique.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

En cas de risque de contrepartie, les titres font l'objet d'une dépréciation.

Titres de l'activité de portefeuille

Cette rubrique regroupe les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

Autres titres détenus à long terme

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que HSBC France entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice. Ces titres sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

La rubrique "Titres de participation et parts dans les entreprises liées" regroupe les titres détenus de façon durable (titres de participation) et les titres de filiales (parts dans les entreprises liées).

Les titres de participation sont évalués individuellement au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité déterminée ci-après.

L'appréciation de la valeur d'utilité des titres de l'activité de portefeuille, des autres titres détenus à long terme et des titres de participation est effectuée selon une approche globale reposant sur la combinaison de différents critères :

- l'appréciation économique et financière de la société fondée essentiellement sur la valeur de son actif net réévalué ;
- l'appréciation du marché fondée sur des études d'analystes financiers ;
- l'évolution des cours de Bourse pour les sociétés cotées, et pour les titres de participation, la prise en compte des relations spécifiques pouvant exister entre HSBC France et chacune des sociétés concernées.

Enregistrement des résultats

Les plus ou moins-values sur titres de transaction sont enregistrées dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation".

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sur titres de placement sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés".

Concernant les autres titres, les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique "Gains et pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat, à l'exception des plus-values réalisées dans le cadre de restructuration comptabilisées en résultat exceptionnel.

Opérations de pension livrée

Les opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres qui s'inscrivent juridiquement dans le cadre de la loi n° 93-1444 du 31 décembre 1993 modifiée par la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003, dites de pension livrée sur titres, sont sans incidence sur la composition et la valorisation du portefeuille titres. Au plan comptable, conformément aux articles 2411-1 à 2412-4 du règlement n°2014-07 de l'ANC, elles sont traitées comme des opérations de financement, la contrepartie des mouvements de trésorerie étant, suivant le sens de l'opération, une créance ou une dette. Les produits et charges perçus ou supportés par le cessionnaire ou le cédant sont comptabilisés en intérêts.

Valeurs reçues ou données en pension

Les opérations de pension qui ne sont pas effectuées dans le cadre de la loi n° 93-1444 sont classées sous cette rubrique dans le bilan. Leur traitement comptable est identique à celui décrit ci-dessus pour les pensions livrées.

Un traitement similaire est appliqué aux opérations de "Buy and sell back" et "sell and buy back".

Prêts emprunts de titres

Les opérations de prêts emprunts de titres sont enregistrées conformément à l'article 2361-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

(c) Créances et dettes

Prêts évalués individuellement

Créances douteuses et douteuses compromises

Les créances douteuses et douteuses compromises sont comptabilisées conformément à l'article 2222-1 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Sont classées en créances douteuses les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

La segmentation des encours chez HSBC France se reflète dans le système de notation interne des crédits en vigueur dans notre établissement : aux clients sains correspond une note allant de 1 à 8 ; les clients douteux non compromis se voient attribuer la note 9 ; la note 10 est réservée aux douteux compromis, y compris les créances irrécouvrables avant leur passage en pertes. Les notations externes n'influencent pas directement la segmentation des encours, si ce n'est qu'une créance dont la note externe traduit une situation de défaut se verra classer dans une catégorie "douteux", sauf circonstances exceptionnelles.

Sont ainsi classées en créances douteuses :

- les créances impayées depuis plus de trois mois pour tous les types de crédit et le crédit-bail mobilier, ce délai étant porté à plus de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier et à plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales ;
- les créances présentant des critères de risque avéré ;
- les créances qui, avant même l'expiration de ces délais, présentent un caractère contentieux (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, etc.) ;
- les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut.

HSBC France applique les dispositions de l'article 2221-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatif au caractère douteux des découverts. Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que :

- le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par HSBC France ; ou
- le débiteur a été averti que son encours dépasse une limite fixée par HSBC France dans le cadre de son dispositif de contrôle interne ; ou
- le débiteur a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas.

En application de l'article 2221-8 du règlement 2014-07 de l'ANC relatif au traitement comptable du risque de crédit, HSBC France a mis en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées et les créances douteuses compromises.

En application de l'article 2221-8 du règlement 2014-07 de l'ANC, sont considérées comme douteuses compromises les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Il s'agit des créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée ou pour lesquelles le contrat a été résilié en cas de crédit-bail, ainsi que des créances classées en douteux depuis plus d'un an, sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé compte tenu des

Notes annexes aux comptes sociaux

informations sur les perspectives de recouvrement disponibles à ce stade. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

Retour en encours sain

Un encours devenu douteux peut être à nouveau classé dans la catégorie des encours sains lorsque le paiement des échéances initiales de cet encours a repris de manière régulière, sans incident de paiement conformément à l'article 2221-5 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Concernant les crédits restructurés, le classement en encours douteux peut être abandonné si, d'une part, l'encours respecte la condition précédente et, d'autre part, le risque sur la contrepartie est levé.

Instruments de réduction des risques

La banque a recours aux différents instruments usuels de réduction des risques : cautionnement, garanties réelles (réévaluées au moins annuellement, selon leur nature) et, de façon marginale, achat de dérivés de crédit ("CDS"). Dans ce dernier cas, la réduction des risques n'est prise en compte que dans la mesure où le dérivé répond aux critères réglementaires le permettant (durée, devise, etc.).

Enregistrement en résultat

Les dotations sur dépréciations des créances douteuses et douteuses compromises, prises en charge pour la détermination du résultat de l'activité bancaire, sont déterminées chaque année en fonction des risques de non-recouvrement évalués après analyse individuelle de chacun des dossiers concernés. Conformément à l'article 2231-1 du règlement 2014-07 de l'ANC, les dépréciations sur créances douteuses et douteuses compromises sont égales à la différence entre la valeur actualisée des flux de récupération futurs attendus et la valeur brute comptable de l'actif. Ces dépréciations ne peuvent pas être inférieures aux intérêts enregistrés sur les encours douteux non encaissés.

En 2018, comme le règlement comptable, 2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général concernant les changements de méthode, changement d'estimation et corrections d'erreur, nous y autorise, le calcul des provisions pour dépréciations des créances douteuses et compromises (équivalent Stage 3 en IFRS) a été aligné sur celui effectué pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés. A ce titre, les dispositions définies par la norme IFRS9 relatives au stage 3 ont été appliquées dans les comptes sociaux (voir paragraphe (I) des principes comptables applicable aux comptes consolidés p 163)

Au compte de résultat, les dotations et reprises sur dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont comptabilisées sur la ligne "Coût du risque".

Prêts évalués sur base de portefeuille

Les créances douteuses ne sont pas évaluées sur base de portefeuille ; les dépréciations sont évaluées sur base individuelle.

Décotes sur créances restructurées

En application des articles 2221-5 et 2231-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC France met en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées dès lors qu'elles ont une incidence significative.

Lors de la restructuration, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte.

Par ailleurs, au moment de la restructuration, le prêt restructuré fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe, ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

Cette décote est enregistrée en coût net du risque lors de la restructuration puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance.

Application du taux d'intérêt effectif

En application des articles 2111-1 à 2171 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC France a mis en œuvre la comptabilisation de l'étalement des commissions et des coûts liés à l'octroi d'un prêt avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

(d) Dettes envers les établissements de crédit et opérations avec la clientèle

L'ensemble des dettes est enregistré au coût amorti. Sont incluses dans ces rubriques les opérations de pension. Quant aux intérêts courus sur ces dettes, ils sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

(e) Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont classées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés enregistrés au sein des dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

(f) Provisions

Conformément au règlement n° 2014-03 de l'ANC article 3222, les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue du bénéficiaire (qu'il soit connu ou pas), sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provisions pour retraites et autres avantages

HSBC France a choisi d'adopter la recommandation 2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

HSBC France fait bénéficier certains salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi à savoir régimes de retraite, indemnités de fin de carrière et médaille du travail.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles.

Les profits et pertes actuariels sont comptabilisés en résultat.

Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, le coût des services passés, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charge à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC France au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Provision sur PEL et CEL

Les Comptes Epargne Logement ("CEL") et les Plans d'Epargne Logement ("PEL") sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Conformément aux articles 2621-1 à 2624-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatifs à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement dans les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne logement et à consentir des prêts d'épargne logement, HSBC France provisionne les conséquences défavorables des engagements sur PEL/CEL dans ses comptes sociaux.

Les engagements PEL sont évalués par génération, sans compensation entre les générations. Les engagements CEL sont considérés comme une seule et même génération, distincte de celles des PEL.

Les provisions liées aux conséquences défavorables de ces engagements sont calculées sur la base d'un modèle qui tient compte :

- d'une estimation du comportement futur d'épargne et de crédit de la clientèle, résultant de données historiques ;
- de la valeur des différents paramètres de marché, notamment taux et volatilité, déterminés à partir de données observables à la date d'évaluation.

Provision au titre des paiements à base d'actions

Plan d'actions gratuites du Groupe HSBC

Le plan d'actions gratuites du Groupe HSBC est un plan de rétribution de la performance et de rétention des salariés les plus performants.

HSBC France n'a pas conclu d'arrangements spécifiques pour des paiements à base d'actions. Il bénéficie des plans de souscription d'actions de HSBC Holdings plc (ci-après "action HSBC") qui prévoient des attributions d'actions. En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'actions gratuites à ses salariés. Le nouveau règlement d'actions gratuites a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 3* de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France. Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et, d'autre part, de formaliser les règles du "*Group Performance Share Plan*" qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe. Dans ce contexte, le sous-plan français (*Schedule 5* du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales.

Depuis 2006, le Groupe a mis en place des plans d'attribution d'actions gratuites à certains de ses salariés, qui prévoient l'attribution d'un nombre fixe de titres HSBC Holdings plc. L'acquisition des titres est définitive pour le salarié deux ou trois ans après leur attribution, sous réserve de présence du salarié dans le Groupe HSBC.

Depuis 2009, les plans octroyés par HSBC France ne font plus l'objet d'une couverture par HSBC Holdings plc. La livraison des titres est réalisée par l'achat des titres sur le marché, au plus tard à la date d'échéance du plan.

Conformément à l'article 624-1 du règlement 2014-03 de l'ANC :

- la charge est constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de provision qui est soldé lors de l'acquisition définitive par les salariés. La valorisation de la charge tient compte d'hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance ;
- la provision constatée est basée sur le cours de clôture de l'action HSBC Holdings plc.

(g) Position de change

Les positions de change opérationnelles actives et passives en devises sont réévaluées au cours en vigueur à la clôture de la période et les profits ou pertes ainsi dégagés sont inclus dans les produits ou charges d'exploitation bancaire.

(h) Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme non dénoués à la date de clôture et couverts par des opérations au comptant sont réévalués au cours du comptant de fin de la période. Les reports ou déports calculés lors de leur conclusion sont enregistrés *pro rata temporis* au compte de résultat. Les contrats de change à terme secs ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

(i) Instruments financiers à terme

Le groupe HSBC France est actif sur l'ensemble des marchés des instruments financiers, soit pour le compte de sa clientèle, soit dans une optique de couverture d'éléments de bilan ou d'arbitrage.

Options de taux et de change

Les options sont des contrats passés entre deux parties qui confèrent à l'une d'elles, l'acheteur, le droit d'acheter ou de vendre un actif réel ou un autre instrument financier appelé "actif sous-jacent" au terme d'une certaine période, à un prix convenu au moment de la conclusion du contrat.

Les contrats d'options se traduisent par le versement d'une prime par l'acheteur au vendeur. HSBC France traite des options de taux et des options de change.

Notes annexes aux comptes sociaux

Les principes de base du traitement comptable de ces différents produits sont identiques.

A la conclusion du contrat, le montant notionnel de "l'actif sous-jacent" sur lequel porte l'option est enregistré en hors bilan.

En matière de produits et de charges, on distingue les contrats de couverture, des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché ou d'arbitrage :

- les produits et charges relatifs aux opérations de couverture sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert ;
- dans le cas des opérations de marché, les positions sont revalorisées en date de situation. Pour les opérations cotées sur un marché organisé ou assimilé au sens des articles 2511-1 à 2516-1 du Livre II - Titre 5 - Chapitre 1 relatif à la comptabilisation des instruments financiers à terme de taux d'intérêts, du règlement n°2014-07 de l'ANC, les variations de valeur de la position sont inscrites au compte de résultat, soit par le biais des appels de marge, soit directement à la suite d'un calcul mathématique lorsque les options ne sont pas cotées.

Contrats à terme de taux d'intérêts

Le mode de comptabilisation est identique à celui décrit ci-dessus pour les options.

Contrats d'échange de devises et/ou de conditions d'intérêts (*swaps*, *FRA*)

Les contrats d'échange de devises et/ou de conditions d'intérêts sont enregistrés conformément aux articles 2521-1 et 2529-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les contrats sont comptabilisés distinctement selon qu'ils ont pour objet :

- de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ;
- de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, conformément à l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRBF modifié susvisé, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, ou le risque de crédit dans le cas des *Credit Default Swaps* ("CDS") ;
- de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan ;
- de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (activité de *trading*).

Sur le plan comptable, les méthodes utilisées diffèrent selon qu'il s'agit d'opérations de couverture ou d'opérations réalisées dans le cadre de l'activité de *trading*.

Les résultats des opérations de couverture d'actifs ou de passifs sont enregistrés *pro rata temporis*. Il en est ainsi notamment pour les *swaps* négociés dans le cadre de la gestion actif/passif du risque global de taux.

Les résultats sur les positions gérées dans le cadre d'un portefeuille de *swaps* de transaction sont évalués en valeur actuelle après prise en compte d'une réfaction effectuée pour tenir compte des risques de contrepartie et des coûts futurs de gestion du portefeuille.

Dans les activités de marchés, les contrats négociés par HSBC France sont réévalués aux conditions du marché dès la date de négociation.

Les montants des notionnels sont inscrits en hors bilan.

Risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme

La correction de valeur au titre du risque de contrepartie est au moins égale au coût en fonds propres déterminé dans les conditions précisées à l'article 2525-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

(j) Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

(k) Information sectorielle

L'information n'est pas disponible sur la base des comptes sociaux mais est détaillée sur une base consolidée dans le rapport de gestion en pages 12 et suivantes.

2 Créances sur les établissements de crédit

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
A vue	30 057	29 845
A terme	61 234	18 901
≤ 3 mois	52 012	13 954
> 3 mois et ≤ 1 an	5 447	1 384
> 1 an et ≤ 5 ans	3 568	3 327
> 5 ans	207	236
Créances rattachées	91	52
Total général	91 381	48 798
<i>Dont titres reçus en pension livrée¹</i>	72 717	26 580
<i>Dont prêts subordonnés</i>	45	45

¹ S'explique par l'augmentation de l'activité de pension de titres.

3 Crédits à la clientèle

Encours fin de période

Ventilation des encours par nature

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
Créances commerciales	1 104	1 525
Comptes ordinaires débiteurs	1 597	1 411
Autres concours à la clientèle ¹	67 373	52 077
Total	70 074	55 013
<i>Dont crédits éligibles au refinancement de la Banque centrale européenne ou Banque de France</i>	<i>16 190</i>	<i>14 312</i>

1 S'explique par l'augmentation de l'activité de pension de titres.

Ventilation des encours par qualité

	31 décembre 2018				31 décembre 2017
	Encours sains	Encours douteux	Dépréciation sur encours douteux	Total	Total
	€m	€m	€m	€m	€m
Crédits aux particuliers	15 088	226	(126)	15 188	14 267
Crédits à la clientèle financière	1 872	—	—	1 872	1 628
Crédits à la clientèle non financière	24 845	643	(374)	25 114	24 657
Titres reçus en pension livrée	27 808	—	—	27 808	14 380
Créances rattachées	92	—	—	92	81
Total	69 705	869	(500)	70 074	55 013
<i>Dont prêts subordonnés</i>				<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Dont créances douteuses non compromises brutes</i>				<i>310</i>	<i>333</i>
<i>Dont créances douteuses compromises brutes</i>				<i>539</i>	<i>594</i>
<i>Dont dépréciations sur créances douteuses non compromises brutes</i>				<i>(158)</i>	<i>(75)</i>
<i>Dont dépréciations sur créances douteuses compromises brutes</i>				<i>(341)</i>	<i>(385)</i>
<i>Dont crédits restructurés</i>				<i>97</i>	<i>121</i>

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
A vue	10 488	8 618
A terme	59 495	46 314
≤ 3 mois	18 433	7 728
> 3 mois et ≤ 1 an	8 342	6 709
> 1 an et ≤ 5 ans	19 062	18 776
> 5 ans	13 658	13 101
Créances rattachées (intérêts à recevoir)	92	81
Total	70 074	55 013

Ventilation par secteurs d'activité économique

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
Particuliers	15 188	14 429
Industries	1 524	1 813
Commerce et Services	9 199	11 041
Immobilier	6 395	4 595
Finance	34 316	16 209
Autres	3 452	6 927
Total	70 074	55 013

4 Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
	€m	€m
Effets publics et valeurs assimilées	21 796	18 514
- Titres de transaction	18 723	14 651
- Titres de placement	3 062	3 846
- Titres d'investissement	-	-
- Créances rattachées	11	16
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 587	8 450
Titres de transaction	7 356	4 968
- obligations et autres titres cotés	7 356	4 968
- obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-
Titres de placement	1 751	3 096
- obligations cotées	1 745	3 090
- obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	6	6
Titres d'investissement	470	370
- obligations cotées	470	370
- obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-
Créances rattachées	10	16
<i>Dont titres subordonnés</i>	<i>370</i>	<i>270</i>
Actions et autres titres à revenus variable et TAP	161	111
Titres de transaction	-	-
- actions cotées	-	-
- actions et autres titres non cotés	-	-
Titres de placement	8	8
- actions cotées	-	-
- actions et autres titres non cotés	8	8
Titres de l'activité de portefeuille (TAP)	153	104
- TAP cotés	-	-
- TAP non cotés	153	104
Total	31 544	27 075

Ventilation des effets publics et obligations par durée restant à courir

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
Effets publics et valeurs assimilées		
≤ 3 mois	6 199	2 528
> 3 mois et ≤ 1 an	2 397	2 149
> 1 an et ≤ 5 ans	4 191	5 608
> 5 ans	8 998	8 213
Créances rattachées	11	16
Total	21 796	18 514
Obligations et autres titres à revenu fixe		
≤ 3 mois	4 856	2 518
> 3 mois et ≤ 1 an	567	816
> 1 an et ≤ 5 ans	1 640	3 434
> 5 ans	2 514	1 667
Créances rattachées	10	16
Total	9 587	8 450

Valeur estimée du portefeuille de titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille ("TAP")

	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Valeur nette comptable	Valeur estimée	Valeur nette comptable	Valeur estimée
	€m	€m	€m	€m
Effets publics et valeurs assimilées	3 062	3 123	3 846	3 976
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 751	1 767	3 096	3 125
Actions et autres titres à revenu variable et TAP	161	196	111	131
Total titres de placement et TAP (hors créances rattachées)	4 974	5 086	7 054	7 232

Le portefeuille de titres de placement est constitué essentiellement de titres à revenu fixe dont le risque de taux est généralement couvert. Les règles d'évaluation de ce portefeuille sont indiquées dans la Note 1b.

Plus et moins-values latentes sur titres de placement et titres de l'activité de portefeuille ("TAP")

	31 décembre 2018		
	Avant provisions	Provisions	Plus-values/ moins-values nettes
	€m	€m	€m
Plus-values latentes sur titres de placement et TAP¹	110	1	111
- effets publics et valeurs assimilées	59	-	59
- obligations et autres titres à revenu fixe	16	1	17
- actions et autres titres à revenu variable et TAP	35	-	35
Moins-values latentes sur titres de placement et TAP¹	8	6	2
- effets publics et valeurs assimilées	3	1	2
- obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
- actions et autres titres à revenu variable et TAP	5	5	-

¹ Dont latent des instruments dérivés de couverture associés : -63 millions EUR.

Informations complémentaires sur les titres données en application du règlement 2014-07 de l'ANC en date du 26 novembre 2014.

Aucun titre d'investissement n'a été cédé durant l'exercice.

La surcote (Différence non amortie entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres) des titres de placement et d'investissement s'élève à 4 millions EUR pour 2018 et à 42 millions EUR pour 2017.

Aucun titre n'a fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre en 2018 ou en 2017.

5 Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	Valeur nette comptable €m	Valeur nette comptable €m
Titres de participation	71	71
Titres cotés	-	-
- établissements de crédit	-	-
- autres	-	-
Titres non cotés	71	71
- établissements de crédit	46	45
- autres	25	25
Autres titres détenus à long terme	10	7
Titres cotés	-	-
- établissements de crédit	-	-
- autres	-	-
Titres non cotés	10	7
- établissements de crédit	-	-
- autres	10	7
Parts dans les entreprises liées	1 471	1 358
Titres cotés	-	-
- établissements de crédit	-	-
- autres	-	-
Titres non cotés	1 471	1 358
- établissements de crédit	654	563
- autres	817	795
Créances rattachées	-	-
Total (y inclus réévaluation légale de 1976)	1 552	1 436

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
Valeurs brutes au 1^{er} janvier (hors avances et créances rattachées)	1 551	1 572
Variations de l'année :		
- acquisitions de titres/augmentations de capital	110	3
- cessions/réductions de capital	-	-
- incidence des différences de conversion	-	(1)
- autres mouvements/fusions ¹	-	(24)
Valeurs brutes au 31 décembre (hors avances et créances rattachées)	1 661	1 551
Dépréciations au 1^{er} janvier	(115)	(113)
Variations de l'année :		
- dotations de l'exercice	(2)	(3)
- reprises de dépréciations	8	1
- autres mouvements	-	-
- incidence des différences de conversion	-	-
Dépréciations au 31 décembre	(109)	(115)
Créances rattachées	-	-
Valeurs nettes au bilan y compris créances rattachées	1 552	1 436

¹ En 2017, reprise de 17 millions d'EUR du Compte courant d'Associés suite à la Transmission Universelle de Patrimoine de Hervet Mathurin.

6 Immobilisations incorporelles

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
Valeurs brutes au 1^{er} janvier	555	526
Variations de l'année :	–	–
– transferts et autres mouvements	2	–
– acquisitions d'immobilisations ¹	111	50
– cessions d'immobilisations et autres mouvements ²	(201)	(20)
Valeurs brutes au 31 décembre	467	555
Amortissements au 1^{er} janvier	382	397
Variations de l'année :	–	–
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations	7	5
– transferts et autres mouvements	–	–
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements	(202)	(20)
Amortissements au 31 décembre	187	382
Valeurs nettes des immobilisations au 31 décembre	280	174

1 Concernant principalement les coûts internes de développement liés aux initiatives stratégiques et acquisition EVPS pour 20 M€

2 Concernant principalement les mises au rebut des logiciels totalement amortis.

Depuis le 1^{er} janvier 2016 et conformément au nouveau règlement de l'ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n° 2014-03 de l'ANC, le mali technique est comptabilisé dans un compte spécifique par catégorie d'actif concerné après son affectation (art 745-6). Il est amorti selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté (art 745-7).

Conformément à l'article 745-3, un mali technique, correspondant à l'écart entre la valeur nette comptable des titres de la société absorbée et l'actif net comptable apporté, a été comptabilisé lors de la fusion de HSBC Herve avec HSBC France en 2008, lors de la fusion de HSBC Private Bank France avec HSBC France en 2011 et lors de la fusion de SI Malesherbes Anjou avec HSBC France en 2016.

Le mali technique est repris par le compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation des actifs affectés selon l'article 745-7.

Le mali subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels la quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage (cf. article 214-1 à 214-27 du règlement n° 2015-06 de l'ANC).

Affectation du mali aux actifs	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur nette à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	27,3	–	–	27,3
Immobilisations corporelles	6,0	–	0,9	5,1
Immobilisations financières	0,2	–	–	0,2
Total	33,5	–	0,9	32,6

Concernant HSBC Herve

Le mali technique, d'un montant initial de 140 millions EUR, a été affecté extra-comptablement au prorata des plus-values latentes (et net d'impôt) sur les éléments suivants :

Plus-value latente sur titres HSBC de Baecque Beau	48
Plus-values latentes sur immobilisations	10
Plus-values latentes sur titres	–
Fonds de commerce (non affecté)	82
Total	140

A fin 2018, suite aux réalisations d'actifs (essentiellement la fusion de HSBC de Baecque Beau avec HSBC France en 2008), à l'amortissement du mali affecté aux constructions et à la dépréciation du mali affecté aux fonds de commerce pour 64 millions EUR, le montant du mali s'élève à 22,4 millions EUR au 31 décembre 2018.

Concernant HSBC Private Bank France

Suite à la dépréciation du mali affecté aux fonds de commerce pour un montant de 63 millions EUR, en 2016 le mali s'élève à 8,8 millions EUR à fin 2018.

Concernant Société Immobilière Malesherbes Anjou

Société Immobilière Malesherbes Anjou a fusionné dans HSBC France en septembre 2016. Le mali, lors de la fusion, s'élève à 3,5 millions EUR en brut et à 1 million EUR en 2018 après amortissement des constructions.

7 Immobilisations corporelles

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
Valeurs brutes au 1^{er} janvier	825	839
Variations de l'année :	—	—
– transferts et autres mouvements	—	—
– acquisitions d'immobilisations ¹	43	43
– cessions d'immobilisations et autres mouvements ²	(117)	(57)
Valeurs brutes au 31 décembre	751	825
Amortissements au 1^{er} janvier	629	639
Variations de l'année :	—	—
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations	40	46
– transferts et autres mouvements	—	—
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements	(115)	(56)
Amortissements au 31 décembre	554	629
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	197	196

1 Concerne principalement l'acquisition des immobilisations de la succursale grecque pour 16 millions EUR et des aménagements pour 21 millions EUR.

2 Concerne des mises au rebut de matériel informatique, de mobilier et d'installations.

Ventilation des immobilisations corporelles par nature

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
Terrains et constructions d'exploitation	46	47
Terrains et constructions hors exploitation	1	1
Autres immobilisations corporelles	150	147
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	197	196

Crédit-bail et Location avec Option d'Achat

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
Immobilisation en cours	4	17
Valeurs brutes ¹	864	784
Amortissements	(372)	(336)
Créances rattachées	1	1
Total	497	465

1 Principaux biens en stock en 2018 : routier pour 359 millions EUR, BTP pour 97 millions EUR et machines-outils pour 69 millions EUR.

Au 31 décembre 2018, l'encours financier des contrats de crédit-bail mobilier s'élève à 473 millions EUR (434 millions EUR en 2017) et la réserve latente négative avant impôts différés est de 55 millions EUR (57 millions EUR en 2017)

8 Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque

	Encours au 31 déc 2017	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations ¹	Encours au 31 déc 2018
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Dépréciations sur créances douteuses interbancaires et clientèle (hors intérêts douteux)	461	113	(75)	(115)	115	499
Dépréciations sur titres	1	—	—	—	(1)	—
Provisions pour engagements par signature	4	17	—	(12)	1	10
Total des dépréciations et des provisions enregistrées en coût du risque	465	130	(75)	(126)	115	509
1. Dont effet de désactualisation sur douteux compromis enregistré en PNB					—	
Dont effet de change					—	
Dont harmonisation du calcul des provisions pour dépréciations des créances douteuses et compromises (équivalent Stage 3 en IFRS) sur celui effectué pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés					(21)	
Dont stock d'ouverture de la succursale Grèce					94	

Notes annexes aux comptes sociaux

Coût du risque

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
Dotations nettes aux dépréciations de l'exercice :		
– créances douteuses, douteux compromis, clientèle et bancaires (hors intérêts douteux) ¹	(32)	(14)
– risques de contrepartie sur titres		
– engagements par signature ²	(5)	1
– récupération sur créances amorties	3	3
Total coût du risque^{3,4}	(34)	(10)
1. Dont pertes non couvertes sur créances douteuses	(13)	(8)
2. Dont pertes non couvertes sur engagements par signature	–	–
3. Dont pertes couvertes par des provisions	(75)	(79)
4. Dont harmonisation du calcul des provisions pour dépréciations des créances douteuses et compromises (équivalent Stage 3 en IFRS) sur celui effectué pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés	(21)	N/A

9 Autres actifs

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	889	717
Débiteurs divers et autres comptes d'actif	15 302	15 517
Total	16 191	16 234

10 Comptes de régularisation actif

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
Comptes d'encaissement	217	378
Autres comptes de régularisation ¹	38 790	39 800
Total	39 007	40 178

¹ Dont valeur de marché des dérivés : 37 698 millions EUR en 2018, contre 39 336 millions EUR en 2017.

11 Opérations de trésorerie et interbancaires

Dettes envers les établissements de crédit

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
A vue	24 633	2 495
A terme	56 760	40 744
≤ 3 mois	42 085	27 664
> 3 mois et ≤ 1 an	3 525	896
> 1 an et ≤ 5 ans	8 350	8 301
> 5 ans	2 800	3 884
Dettes rattachées	63	40
Total	81 456	43 279
Dont titres donnés en pension livrée ¹	65 489	26 001

¹ S'explique par l'augmentation de l'activité de pension de titres

12 Dépôts de la clientèle

Encours fin de période

Nature des opérations

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
Dépôts à vue	25 123	22 686
Comptes à régime spécial à vue	7 311	7 089
Comptes à régime spécial à terme	716	709
Comptes à terme	8 550	8 351
Total des dépôts de la clientèle (hors pensions livrées)	41 700	38 835
Titres donnés en pension livrée ¹	21 398	7 765
Dettes rattachées	28	19
Total des comptes créditeurs de la clientèle	63 126	46 619

Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle par durée restant à courir

	31 décembre 2018 €m	31 décembre 2017 €m
A vue	32 434	29 775
A terme	30 664	16 826
≤ 3 mois	26 639	12 164
> 3 mois et ≤ 1 an	3 963	3 894
> 1 an et ≤ 5 ans	32	246
> 5 ans	30	523
Dettes rattachées	28	19
Total¹	63 126	46 619

¹ S'explique par l'augmentation de l'activité de pension de titres.

13 Dettes représentées par un titre

	31 décembre 2018 €m	31 décembre 2017 €m
Bons de caisse (y compris dettes rattachées)	—	—
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	3 038	5 129
Emprunts obligataires	10 237	6 929
Dettes rattachées	35	27
Total	13 310	12 085

Ventilation des dettes représentées par un titre par durée restant à courir

	31 décembre 2018 €m	31 décembre 2017 €m
Dettes représentées par un titre	13 275	12 058
≤ 3 mois	18	648
> 3 mois et ≤ 1 an	2 526	4 947
> 1 an et ≤ 5 ans	6 036	3 710
> 5 ans	4 695	2 753
Dettes rattachées	35	27
Total	13 310	12 085

Les primes d'émission restant à amortir s'élevaient à 11 millions EUR au 31 décembre 2018, contre 4 millions EUR au 31 décembre 2017.

14 Provisions

	Encours au 31 déc 2017 €m	Dotations €m	Reprises utilisées €m	Reprises disponibles €m	Autres variations €m	Encours au 31 déc 2018 €m
Provisions pour engagements par signature et litiges	23	8	(11)	(2)	1	19
Autres provisions ¹	331	58	(99)	(7)	11	293
Total	354	65	(110)	(9)	11	312

¹ Notamment provision pour engagements sociaux (Cf. Note 20 "Pensions, plan de retraite") et pour actions gratuites (cf. commentaires de la Note 28 "Ventilation des charges générales d'exploitation") et provision pour restructuration.

Provision sur PEL/CEL

	31 décembre 2018				CEL €m
	PEL				
	≤ 4 ans €m	> 4 ans et ≤ 10 ans €m	> 10 ans €m	Total €m	
Encours collectés	173	83	426	682	91
Encours de crédit	—	1	1	2	—
Provisions	—	—	(6)	(6)	—
Dotations/reprises nettes aux provisions	—	—	—	—	—

15 Autres passifs

	31 décembre 2018 €m	31 décembre 2017 €m
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	624	114
Créditeurs divers et autres ¹	5 350	5 489
Titres de transaction vendus à découvert et titres reçus en pension livrée revendus fermes	42 480	37 633
Total	48 454	43 235

¹ Dont dépôts de garantie sur instruments financiers reçus en 2018 : 5 272 millions EUR, contre 5 426 millions EUR en 2017.

16 Comptes de régularisation passif

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
Comptes d'encaissement	115	326
Autres comptes de régularisation ¹	37 908	38 369
Total	38 023	38 695

¹ Dont valeur de marché des dérivés : 36 835 millions EUR en 2018 et 37 998 millions EUR en 2017.

17 Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
Titres subordonnés remboursables	—	—
Titres participatifs et subordonnés à durée indéterminée	16	16
Emprunts subordonnés	1 360	760
Dettes rattachées	0,7	0,6
Total	1 377	777

Emissions de HSBC France

Les titres subordonnés émis par HSBC France, en euros comme en devises, sont des dettes dont le remboursement, en cas de liquidation, n'est possible qu'après le désintéressement des autres créanciers mais avant celui des porteurs de titres participatifs ou de parts de capital.

Titres participatifs : titres et emprunts subordonnés à durée indéterminée

	Date d'émission	Date d'échéance	Taux de référence	Devise d'émission	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Titres subordonnés à durée indéterminée	22.07.1985		TMO - 0,25	FRF	16	16
Dettes rattachées					—	—
Total (y compris les dettes rattachées)					16	16

Les titres participatifs ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société à un prix égal au pair.

Emprunts subordonnés

	Date d'émission	Date d'échéance	Type de taux	Devise d'émission	31 décembre 2018	31 décembre 2017
					€m	€m
Emprunts subordonnés¹	22.12.2014	22.12.2029	Taux variable	EUR	260	260
Emprunts à durée indéterminée ²	26.05.2017	Perpétuelle	Taux fixe tel que défini dans le contrat	EUR	200	200
	28.03.2018	Perpétuelle	Taux fixe tel que défini dans le contrat	EUR	300	—
Emprunts subordonnés ³	26.05.2017	26.05.2027	Taux variable	EUR	300	300
	21.06.2018	21.06.2028	Taux variable	EUR	300	—
Dettes rattachées					1	1
Total (y compris dettes rattachées)					1 361	761

¹ Le remboursement total ou partiel de ces titres est possible à partir de décembre 2024.

² Tier 1 : Le remboursement total ou partiel de ces titres (Tier 1 additionnel ou "Additional Tier 1") est possible, sous certaines conditions, à partir du 26 mai 2022. La transformation en capital de ces titres est possible sous certaines conditions.

³ Tier 2 : Le remboursement total ou partiel de ces titres (Tier 2) est possible, sous certaines conditions, à partir du 26 mai 2022. La conversion du passif subordonné en capital ou en dette n'est pas possible.

18 Capital social

(actions de 5 euros)	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Nombre d'actions	Montant (en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Montant (en milliers d'euros)
Au 1 ^{er} janvier	67 437 827	337 189	67 437 827	337 189
– exercice d'options de souscription	—	—	—	—
– augmentation de capital	5 879 161	29 396	—	—
– réduction du capital	—	—	—	—
Au 31 décembre	73 316 988	366 585	67 437 827	337 189

Droits de vote

Au 31 décembre 2018, le total des droits de vote s'établit à 73 316 988.

19 Capitaux propres

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
Capital souscrit	367	337
Prime d'émission, fusion, etc.	475	16
Réserves	1 041	1 043
– réserve légale	38	38
– réserve des plus-values à long terme	406	406
– réserve de réévaluation	3	5
– réserve extraordinaire et autres	305	305
– réserve libre	294	294
– écart de réévaluation sur coût des services passés	(5)	(5)
Report à nouveau ¹	3 209	3 148
Acomptes sur dividende	–	(65)
Provisions réglementées	–	–
Résultat de la période	78	172
Capitaux propres	5 170	4 651

¹ Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC France.

Variation des capitaux propres en 2018

	2018
	€m
Solde au 1^{er} janvier	4 651
Résultat de la période	78
Emission liée aux options de souscription d'actions	–
Augmentation de capital	489
Acompte sur dividendes	–
Autres	(48)
Solde au 31 décembre	5 170

Réserve légale

Cette réserve est constituée par un prélèvement d'un vingtième au moins des bénéfices de l'année. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. Elle n'est pas distribuable.

Réserve des plus-values nettes à long terme

La distribution de cette réserve entraînerait une imposition complémentaire égale à la différence entre l'imposition à taux normal et l'imposition à taux réduit.

Réserve de réévaluation (réévaluation de 1976)

Cette réserve peut être incorporée au capital mais elle ne peut être distribuée ou utilisée pour compenser des pertes.

Autres réserves

Les sommes mises en réserves depuis plus de cinq ans feraient l'objet d'un précompte si elles étaient distribuées.

Pour les distributions mises en paiement à compter du 1^{er} janvier 2000, HSBC France pourra, désormais, prélever les dividendes sur les bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés au titre d'exercices clos depuis cinq ans au plus, en commençant par le plus ancien, en application du décret du 21 décembre 1999.

20 Pensions, plan de retraite

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
Provision pour engagements sociaux ¹	154	164

¹ Dont 3,4 millions EUR en 2018 d'engagements contractés pour pensions de retraite à leur profit pour les membres du Conseil d'Administration contre 3,3 millions EUR en 2017.

Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Au 31 décembre 2018, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite, qui serviront de base au calcul des charges de 2019, étaient les suivantes :

(en %)	Taux d'actualisation	Taux de rendement attendu des actifs ¹	Hypothèse d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires	Table de mortalité ²
Au 31 décembre 2018	1,7	1,7	1,50	1,50	2,61	–
Au 31 décembre 2017	1,35	1,35	1,50	1,50	2,61	–

¹ Taux de rendement attendu des fonds propres.

² HSBC France utilise les tables TGH et TGF2005 pour les engagements de retraite et la TV 88/90 pour les indemnités de fin de carrière.

HSBC France détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de

Notes annexes aux comptes sociaux

qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses obligations à régime de prestations définies.

Provision comptabilisée

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Valeur actuarielle des engagements à prestations définies	161	172
Juste valeur des actifs des régimes	(8)	(8)
Passif net comptabilisé	154	164

L'ensemble des éléments constituant le tableau ci-dessous a été passé par résultat.

Actif/(passif) net des régimes de retraite à prestations définies

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite €m	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi €m	Actif/(passif) net au titre des avantages postérieurs à l'emploi €m
Passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 1^{er} janvier 2018	8	172	164
Coûts des services rendus	—	5	5
Revenu/(coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	—	2	2
Effets de revalorisation comptabilisés au compte	—	(10)	(9)
Prestations versées	(1)	(9)	(8)
Au 31 décembre 2018	8	161	154

Juste valeur des actifs des régimes de retraite ventilés par classe d'actif

	31 décembre 2018			
	Juste valeur €m	Prix coté observable sur un marché actif €m	Absence de prix coté observable sur un marché actif €m	Dont HSBC €m
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	8	—	—	—
– actions	—	—	—	—
– titres	8	—	—	—
– immobilier	—	—	—	—
– dérivés	—	—	—	—
– autres	—	—	—	—

21 Hors bilan

	31 décembre 2018 €m	31 décembre 2017 €m
A – Engagements de financement		
Engagements donnés	28 749	23 349
Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	1 938	598
En faveur de la clientèle	26 811	22 751
– ouvertures de crédits confirmés	26 768	22 697
– acceptations à payer et divers	42	53
Engagements reçus	3 119	2 782
Accords de refinancement et autres engagements de financement reçus d'établissements de crédit	3 119	2 782
B – Engagements de garantie		
Engagements donnés	5 119	4 989
Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	695	515
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	4 424	4 474
Engagements reçus	15 079	14 720
Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit	15 079	14 720

Autres valeurs données en garantie

	31 décembre 2018 €m
Créances données en garantie de <i>covered bonds</i>	5 860
Créances données en garantie 3G et TRICP	3 426
Créances données en garantie CCBM	8 024
Titres donnés en garantie	3 419
Total	20 729

22 Opérations sur instruments financiers à terme

Opérations de change à terme

	31 décembre 2018				31 décembre 2017			
	Juste valeur nette au 31 déc 2017	Opérations de couverture	Opérations de marché	Total ¹	Juste valeur nette au 31 déc 2016	Opérations de couverture	Opérations de marché	Total ¹
	€md	€md	€md	€md	€md	€md	€md	€md
Opérations fermes	0,6	27	2 757	2 785	1,4	24	2 148	2 172
Opérations sur marchés organisés	–	–	139	139	–	–	80	80
– contrats de taux	–	–	139	139	–	–	80	80
– contrats de change	–	–	–	–	–	–	–	–
– indices et actions	–	–	–	–	–	–	–	–
Opérations de gré à gré	0,6	27	2 618	2 646	1,4	24	2 068	2 092
– futures de taux	–	–	180	180	–	–	86	86
– swaps de taux	0,5	27	2 274	2 301	1,3	23	1 866	1 888
– swaps de devises et swaps cambistes	–	1	41	42	–	1	37	38
– autres contrats à terme	0,1	–	123	123	0,1	–	80	80
Opérations conditionnelles	(0,9)	1	865	866	(1,3)	–	750	750
Opérations sur marchés organisés	–	–	36	36	–	–	40	40
Options de taux	–	–	–	–	–	–	–	–
Options de change	–	–	36	36	–	–	40	40
Autres options	–	–	–	–	–	–	–	–
Opérations de gré à gré	(0,9)	1	829	830	(1,3)	–	709	709
Caps et floors	(0,3)	–	303	303	(0,4)	–	238	238
Swaptions et options	(0,6)	–	–	–	(1,0)	–	–	–
– achetés	–	1	44	44	–	–	43	43
– vendus	–	–	482	482	–	–	429	429
Total des opérations sur instruments financiers à terme	–	28	3 622	3 651	–	24	2 898	2 922

¹ Montant des notionnels.

Informations complémentaires sur les contrats de taux d'intérêt en cours

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
Contrats de couverture individualisée ¹	22	17
Contrats de couverture globale ²	5	6
Contrats permettant une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction	2 274	1 866
Opérations de marché en position isolée	–	–

¹ Les swaps comptabilisés dans la catégorie "Contrats de couverture individualisée" ont pour objectif de couvrir le risque de taux et de change d'un actif et d'un passif identifié dès l'origine.

² Les swaps comptabilisés dans la catégorie de "gestion globale du risque de taux" ont pour objectif de couvrir et de gérer le risque globale de taux d'intérêt de l'établissement sur les actifs et les passifs.

Instruments financiers : durée restant à courir

(en milliards d'euros)	31 décembre 2018			Total
	≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5	> 5 ans	
Instruments financiers de :	€m	€m	€m	€m
– devises	5	20	17	42
– taux	1 111	1 521	853	3 485
– autres	111	12	1	124
Total	1 227	1 553	871	3 651

Notes annexes aux comptes sociaux

Montants de l'équivalent risque de crédit sur produits dérivés

	31.12.2018	31.12.2017
	€m	€m
A – Contrats négociés à l'intérieur de conventions-cadre et bénéficiant des effets de compensation	10 500	8 910
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	10 427	8 795
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	73	115
B – Autres contrats	2 036	1 238
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	1 987	1 180
– contrats sur taux d'intérêts	1 969	1 153
– contrats sur devises	18	27
– contrats sur actions	–	–
– contrats de dérivés de crédit	–	–
– contrats sur produits de base	–	–
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	49	58
– contrats sur taux d'intérêts	14	12
– contrats sur devises	35	46
– contrats sur actions	–	–
Total des équivalents risques de crédit	12 536	10 148
Soit un montant équivalent risque de crédit après pondération de	2 032	1 785

Effets des compensations sur les équivalents risques de crédits

	31.12.2018	31.12.2017
	€m	€m
Equivalents risques avant compensation	65 416	65 434
Bénéfices résultant de la liquidation des positions	(49 236)	(50 353)
Bénéfice résultant des garanties reçues	(3 644)	(4 933)
Equivalents risques après compensation	12 536	10 148

23 Marge d'intérêts

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
Intérêts et produits assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	447	377
Clientèle	825	822
Obligations et autres titres à revenu fixe	438	297
Total	1 710	1 496
Intérêts et charges assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	569	503
Clientèle	78	75
Dettes subordonnées	27	12
Obligations et autres titres à revenu fixe	405	257
Total	1 079	846

24 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
Revenus		
Titres de placement et autres titres de l'activité de portefeuille	–	–
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	–	–
Parts dans les entreprises liées	165	124
Total	165	124

25 Ventilation des commissions

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
Commissions		
Produits	730	740
Sur opérations avec les établissements de crédit	5	4
Sur opérations avec la clientèle	82	85
Sur opérations de change	2	2
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	52	77
Sur prestations de services pour compte de tiers	457	443
Sur engagements	94	93
Autres commissions	38	36
Charges	(220)	(229)
Sur opérations avec les établissements de crédit	(6)	(7)
Relatives aux opérations sur titres	(35)	(41)
Relatives aux opérations sur instruments financiers à terme	(9)	(10)
Sur prestations de service pour compte de tiers	(154)	(162)
Sur engagements	(4)	(4)
Autres commissions	(12)	(5)
Total des commissions	510	511

26 Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
Résultats		
Titres de transaction	(165)	(551)
Opérations de change	17	35
Instruments financiers à terme	371	823
Total	223	308

27 Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
Résultats sur titres de placement		
Plus et moins-values	14	38
Dépréciation :	2	(3)
- dotations	(5)	(7)
- reprises	7	4
Résultats sur titres de l'activité de portefeuille	-	-
Plus et moins-values	-	-
Dépréciation :	6	2
- dotations	(2)	-
- reprises	8	2
Total	22	37

28 Ventilation des charges générales d'exploitation

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
Frais de personnel		
Salaires et traitements, charges sociales, impôts et taxes sur rémunération	(762)	(731)
Charges de retraite	(94)	(92)
Participation	(4)	(4)
Intéressement	(3)	(16)
Sous-total frais de personnel	(863)	(843)
Autres frais administratifs ¹	(589)	(570)
Total des charges générales d'exploitation	(1 452)	(1 413)

¹ Dont 57 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de résolution unique (FRU), contre 42 millions EUR en 2017

Notes annexes aux comptes sociaux

Plan d'actions

La provision a été reprise à hauteur de 34 % pour le plan français 2014, 66 % pour le plan français 2015 et 34% pour le sous-plan anglais 2014, 33 % pour le sous-plan anglais 2015, 33 % pour le sous-plan anglais 2016, en contrepartie de la remise des actions pour 7,6 millions EUR.

Concernant les plans toujours en cours, la charge finale pour HSBC France n'est pas connue puisque les actions attribuées n'ont pas été acquises par le trust.

La provision constituée sur ces plans est donc constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par le salarié, sur la base du prix de marché au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2018, la provision s'élève à 0,1 million EUR sur le plan 2012, à 0,3 million EUR sur le plan 2013, à 0,2 millions EUR sur le plan 2014, à 2,4 millions EUR sur le plan 2015, à 4,5 millions EUR sur le plan 2016 et à 3,5 millions EUR sur le plan 2017.

Plans d'actions 2018

La provision constituée sur ces plans est constatée par avance linéairement sur la période d'acquisition des droits par le salarié, sur la base d'hypothèses d'attributions.

Au 31 décembre 2018, la provision s'élève à 2,0 millions EUR.

29 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
Gains ou pertes sur titres d'investissement	—	—
Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles ou corporelles	5	—
Gains ou pertes sur titres de participation et titres détenus à long terme et entreprises liées	2	15
Total	7	15

30 Impôt sur les bénéfices

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
Impôts courants		
A taux normal	13	15
A taux réduit	—	—
Impôts différés	21	(31)
Total	34	(16)

Les impôts différés sont calculés selon les principes définis à la Note 1.

Les taux retenus pour le calcul de ces impôts sont :

	Échéance 2019	Échéance 2018	Échéance 2017
	%	%	%
Impôts courants	33,33	33,33	33,33
Taux réduit (imposition PVLVT)	4,0	4,0	4,0
Taux réduit (Plus-value de cession immeubles SIIC)	19,0	19,0	19,0
Taux réduit (Fonds communs de placement à risque)	15,0	15,0	15,0
Contributions sur l'impôt			
CSB	3,3	3,3	3,3
Contribution exceptionnelle	—	30,0	—
Impôts différés			
ID taux normal si retournement en 2018	NA	33,33	33,33
ID taux normal si retournement en 2019	31,00	31,00	33,33
ID taux normal si retournement en 2020	28,00	28,00	33,33
ID taux normal si retournement en 2021	26,50	26,50	28,00
ID taux normal à partir de 2022	25,00	25,00	28,00
ID taux réduit si retournement en 2018	NA	4,0	4,0
ID taux réduit si retournement en 2019	3,7	3,7	4,0
ID taux réduit si retournement en 2020	3,4	3,4	3,4
ID taux réduit si retournement en 2021	3,2	3,2	3,4
ID taux réduit à partir de 2022	3,0	3,0	3,4

Auxquels s'ajoutent les contributions sur l'impôt applicables.

Au 31 décembre 2018, les impôts différés sont comptabilisés sur les écarts d'imposition générés par des différences temporaires.

Le taux d'impôt différé à 31 %, 28 %, 26,5 % ou 25 % (plus CSB) est appliqué en fonction des hypothèses de retournement de ces impôts différés.

Intégration fiscale

Depuis 2001, la société mère de l'intégration fiscale est HSBC Bank plc Paris branch.

Au titre de 2018, les subventions accordées par HSBC Bank plc au groupe HSBC France représentaient 61,5 millions EUR. La fraction de ces subventions rétrocédée à HSBC France s'est élevée à 37 millions EUR.

Au titre de 2017, les subventions accordées par HSBC Bank plc au groupe HSBC France représentaient 63,4 millions EUR. La fraction de ces subventions rétrocédée à HSBC France s'est élevée à 23,5 millions EUR.

Impôts différés au bilan

La créance nette d'impôt différée comptabilisée au bilan s'élève au 31 décembre 2018 à 88 millions EUR contre 67 millions EUR au 31 décembre 2017.

Cette créance se décompose au 31 décembre 2018 en un impôt différé actif de 119 millions EUR contre 97 millions EUR au 31 décembre 2017 et en un impôt différé passif de 32 millions EUR contre 30 millions EUR au 31 décembre 2017.

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le 1er janvier 2013 est entré en vigueur le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). Accessible à toutes les entreprises françaises, le CICE permet de réaliser une économie d'impôt substantielle. Pour 2018, elle équivaut à 6 % de la masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC.

Le CICE équivaut à une baisse des charges sociales de l'entreprise et est considéré comme une subvention d'Etat.

A ce titre, le groupe HSBC France a choisi de comptabiliser le CICE en réduction des frais généraux en application de la norme IAS 20.

HSBC France a bénéficié d'un crédit d'impôt de 7,2 millions EUR au titre du dispositif CICE (Crédit d'Impôt compétitivité Emploi) au cours de l'exercice 2018 (en 2017 : 7,8 millions EUR).

Dans le cadre de l'utilisation du CICE, le groupe HSBC France a imputé le bénéfice du crédit d'impôt à diverses dépenses et investissements destinés à améliorer la qualité des produits et services proposés à la clientèle ainsi qu'à l'amélioration de la productivité de l'entreprise. Ces dépenses se répartissent selon les domaines suivants :

- innovations technologiques et informatiques : des dépenses significatives ont été engagées au cours de l'exercice 2018 afin de financer le développement d'applications commerciales plus performantes et mieux intégrées, notamment la refonte du poste de travail des agences, l'accélération de la digitalisation des services proposés à la clientèle ainsi que l'amélioration continue des processus de lutte contre la criminalité financière et la réponse à des besoins réglementaires ;
- formation : Les collaborateurs ont bénéficié de très nombreuses actions de formation durant l'année 2018 au travers de parcours diplômants, de développement des compétences linguistiques, de conformité et de gestion des risques ;
- immobilier : investissements dans le développement et la rénovation du réseau d'agences, les travaux d'amélioration énergétique, la rénovation des locaux administratifs ;

31 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont des entités du groupe HSBC France, font l'objet d'actions en justice et autres procédures significatives menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits à la section 2.19a. Les Risques juridiques et Gestion des litiges du présent Document de référence 2018, HSBC France considère qu'aucune de ces questions ne revêt d'importance majeure. HSBC France a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où, une fois sa responsabilité établie, un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC France d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC France a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2018.

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions financières internationales

En décembre 2012, HSBC Holdings, la société tête du Groupe auquel appartient la banque, a conclu un accord avec le Bureau de contrôle des avoirs étrangers Office of *Foreign Assets Control* ("OFAC") du Ministère du Trésor américain, concernant des transactions passées, impliquant des parties soumises à des sanctions de l'OFAC, un accord d'amende civile homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine *Federal Reserve Board* ("FRB") ainsi qu'un engagement avec l'Autorité des services financiers britannique, la *Financial Conduct Authority* ("FCA") aux fins de se conformer à certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales et désigner un contrôleur indépendant (qui est, pour les besoins de mesure édictée par la FCA, désigné en tant que "personne qualifiée" en application de la section 166 du *UK Financial Services and Market Act*) aux fins d'évaluer annuellement le programme de conformité du Groupe HSBC en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de sanctions financières internationales (le "Contrôleur Indépendant").

Au travers de son suivi au niveau des pays, le Consultant Indépendant a pu identifier des problématiques potentielles en matière de lutte contre le blanchiment et de sanctions financières internationales, qui font l'objet de revue par HSBC avec la FRB et/ou la FCA.

Le Contrôleur Indépendant continuera de travailler en qualité de "personne qualifiée" et de consultant indépendant pour une période qu'il appartiendra à la FCA et à la FRB de déterminer.

Bernard L. Madoff Investment Securities LLC

Bernard L. Madoff ("Madoff") a été arrêté en décembre 2008 aux Etats-Unis et a ensuite plaidé coupable pour avoir dirigé un stratagème de fraude de type Ponzi. Sa société, Bernard L. *Madoff Investment Securities LLC* ("Madoff Securities"), est en cours de liquidation aux Etats-Unis.

Diverses sociétés HSBC non américaines ont fourni des services de conservation, d'administration et équivalents à un certain nombre de fonds constitués en dehors des Etats-Unis et dont les actifs étaient investis dans Madoff Securities.

Diverses sociétés HSBC ont fait l'objet d'actions en justice liées à Madoff, parmi lesquelles HSBC Institutional Trust Services (Irlande) DAC ("HTIE") et / ou sa filiale Somers Dublin DAC.

Le 1er août 2018, HSBC France a acquis auprès de HSBC Bank plc 100% des actions de HSBC Institutional Trust Services (Irlande) DAC ("HTIE"). Le contrat d'acquisition prévoit qu'HSBC Bank plc indemniserait HSBC France et / ou ses filiales au titre de certains passifs liés aux activités de HTIE et / ou de Somers Dublin DAC antérieures à l'acquisition de HTIE par HSBC France.

HTIE et / ou sa filiale Somers Dublin DAC sont visées dans les procédures liées à Madoff décrites ci-dessous.

Dossier Defender :

En novembre 2013, Defender Limited a intenté une action en justice contre *HSBC Institutional Trust Services (Irlande) Limited* ("HTIE") et autres, alléguant, notamment, un manquement à ses obligations contractuelles, et demandant des dommages et intérêts ainsi que l'indemnisation des pertes subies par le fonds. Le procès a démarré en octobre 2018. En décembre 2018, la High Court irlandaise a rendu un jugement favorable à HTIE sur la base d'une question préliminaire, retenant que *Defender Limited* n'avait pas de demande effective contre HTIE et sans que les autres questions en litige aient été examinées. *Defender Limited* a la possibilité d'interjeter appel de ce jugement.

Dossier Osus :

En décembre 2014, SPV OSUS a intenté une action en justice contre HTIE et HSBC Securities Services (Irlande) Limited, alléguant un manquement à ses obligations contractuelles, et demandant des dommages et intérêts ainsi que l'indemnisation des pertes subies par le fonds. En juillet 2018, à la suite d'un appel de SPV OSUS, la Cour suprême irlandaise a confirmé le rejet de l'action, de manière définitive.

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union européenne, d'Italie, de Suisse et d'ailleurs, mènent des enquêtes et procédures de contrôle sur la fourniture de taux par le panel de banques en vue de la fixation de l'Euribor ("*European Interbank Offered Rate*") ou Taux offert sur le marché interbancaire européen), ainsi que sur les modalités de communication desdits taux.

HSBC et/ou ses filiales (y compris HSBC France en sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En décembre 2016, la Commission européenne (la "Commission") a rendu une décision concluant que HSBC et d'autres banques ont eu, début 2007, des pratiques anticoncurrentielles relatives au prix des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. La Commission a prononcé contre HSBC une amende déterminée sur la base d'une durée de 1 mois de participation par HSBC à ces pratiques, dont le montant a été payé par HSBC France. HSBC a introduit un recours contre cette décision.

Enquêtes et procédures concernant le marché des changes de devises

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et de l'application des lois, dont celles de l'Union Européenne, de la Suisse, du Brésil et de l'Afrique du Sud, conduisent des enquêtes et procédures de contrôle sur les marchés des échanges de devises. HSBC coopère à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En janvier 2018, HSBC Holdings a conclu un accord de poursuite différée *Deferred Prosecution Agreement* ("DPA") de trois ans avec la division criminelle du DoJ (le "FX DPA") au titre d'agissements frauduleux dans le cadre de deux opérations datant de 2010 et 2011 mettant ainsi un terme à l'enquête du DoJ sur les activités de change de HSBC. Selon les termes du FX DPA, HSBC s'est engagé, entre autres, à continuer de coopérer avec les autorités, améliorer les procédures et contrôles internes de l'activité de Marchés, ce qui fera l'objet de rapports annuels au DoJ. HSBC Holdings a accepté en outre de payer une pénalité financière.

32 Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs

HSBC France ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

33 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement matériel postérieur à la date de clôture qui nécessiterait une correction ou un ajustement des états financiers sociaux au 31 décembre 2018.

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients du Groupe HSBC en France. Des informations sont disponibles sur les sites internet du groupe, notamment à travers les communiqués de presse accessibles via le site internet www.hsbc.fr.

Augmentations de capital

Dans le cadre des acquisitions décrites ci-après, HSBC France a réalisé deux nouvelles augmentations de ses fonds propres au début de l'année 2019 : le 14 janvier 2019, une augmentation de 949,6 millions EUR (dont 61,8 millions EUR de capital social) et le 1er février 2019, une augmentation de 336,3 millions EUR (dont 21,9 millions EUR de capital social).

Acquisition d'activités de succursales européennes

Dans le cadre des changements structurels visant à anticiper les conséquences de la sortie future du Royaume-Uni de l'Union européenne et dans l'objectif de simplifier l'organisation des activités en Europe continentale, HSBC France a acquis certains actifs et passifs de six succursales européennes de HSBC Bank plc (en Belgique, en République tchèque, en Irlande, en Italie, aux Pays-Bas et en Espagne). L'acquisition de ces actifs et des passifs des succursales est effective depuis le 1er février 2019 et a été réalisée par voie d'apports en nature de HSBC Bank plc à HSBC France. A l'issue de ces six apports, le capital social de HSBC France a été porté de 428 368 915 EUR à 450 250 220 EUR.

L'acquisition de certains actifs et passifs de la succursale au Luxembourg de HSBC Bank plc par HSBC France est prévue le 1er mars 2019.

Émission d'une dette subordonnée (Tier 2)

HSBC France a émis une dette subordonnée Tier 2 souscrite par HSBC Bank plc pour un montant de 400 millions EUR le 29 janvier 2019. Cette nouvelle émission correspond à un prêt subordonné à taux variable, avec une maturité à 10 ans.

Hormis les événements susmentionnés, il n'existe aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de HSBC France ou de ses filiales survenu depuis le 31 décembre 2018 jusqu'au Conseil d'Administration du 19 février 2019, approuvant ces comptes.

34 Autres informations

34.1 Répartition et affectation des bénéfices

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	€m	€m
Bénéfices disponibles		
- report à nouveau des exercices précédents	3 209	3 148
- bénéfice de l'exercice	78	172
Total (A)	3 287	3 320
Affectation des bénéfices		
- dividendes	-	112
- réserve légale	-	-
- réserve libre	-	-
Total (B)	-	112
Report à nouveau (A - B)	3 287	3 208

34.2 Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années

(Articles R. 225-81 et R. 225-102 du Code de commerce)

	2018	2017	2016	2015	2014
	€m	€m	€m	€m	€m
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	367	337	337	337	337
Nombre d'actions émises	73 316 988	67 437 827	67 437 827	67 437 827	67 437 827
Valeur nominale des actions en euros	5	5	5	5	5
Résultats globaux des opérations effectives					
Chiffre d'affaires	3 043	2 869	2 847	3 020	2 903
Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions	59	238	292	459	698
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	78	172	117	281	393
Résultats des opérations ramenés à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôts mais avant amortissements, dépréciations et provisions	1,3	3,3	4,5	6,0	8,6
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	1,1	2,5	1,7	4,2	5,8
Dividende versé par action ordinaire jouissance 1 ^{er} janvier	-	1,66	4,00	4,15	2,23
Personnel					
Nombre de salariés ¹	8 377	8 080	8 382	8 979	9 144
Nombre de salariés moyen (hors salariés mis à disposition)	8 341	8 202	8 652	9 056	9 158
Montant de la masse salariale	543	515	515	529	534
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	249	249	249	259	258
Taxe sur les salaires et taxes diverses	64	61	63	60	70
Montant de l'intéressement et/ou de la participation aux résultats de l'entreprise ²	20	23	23	25	27

¹ Salariés à statut bancaire, inscrits au 31 décembre de chaque année.

² Au titre des résultats de l'exercice précédent.

34.3 Inventaire du portefeuille titres au 31 décembre 2018 (hors titres de transaction)

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

	31 décembre 2018
	€m
A - Titre d'investissement	470
Valeurs à revenu fixe	470
Bons du trésor	-
Autres effets publics	-
Titres du marché interbancaire	-
Certificats de dépôt négociables	-
Bons à moyen terme négociables	-
Obligations et assimilés	470
Créances rattachées	-
B - Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	4 994
Valeurs à revenu fixe	4 833
Bons du trésor	-
Autres effets publics	3 062
Titres du marché interbancaire	-
Billets de trésorerie	-
Certificats de dépôt négociables	-
Bons à moyen terme négociables	-
Fonds Communs de créances	-
Obligations et assimilés	1 751
Bons à moyen terme négociables émis par des Etablissements de Crédit	-
Créances rattachées	20
Valeurs à revenu variable	161
Actions et assimilés	161
Parts ou actions d'OPCVM	-
Total des titres d'investissement de placement de l'activité de portefeuille	5 464

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

	31 décembre 2018
	€m
A - Titres de participation et titres détenus à long terme	81
Valeurs cotées à la cote officielle	-
Valeurs françaises non cotées	81
Valeurs étrangères cotées à la cote officielle	-
Valeurs étrangères cotées à l'étranger	-
Valeurs étrangères non cotées	-
Total des créances rattachées	-
B - Parts dans les entreprises liées	1 471
Valeurs françaises cotées	-
Valeurs françaises non cotées	1 455
Valeurs étrangères cotées	-
Valeurs étrangères non cotées	16
Total des créances rattachées	-
Total des parts dans les entreprises liées et titres de participation et autres titres détenus à long terme	1 552

34.4 Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2018

(en milliers d'euros, sauf indication contraire)	Forme juridique	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par HSBC France et non remboursés	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice
						Brute	Nette					
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France												
1 – Filiales (+ 50 %)												
HSBC SFH (France) (ex – HSBC Covered Bonds), 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Société de financement de l'habitat	113 250	526	100,00	113 239	113 239	–	–	64 001	925	831
HSBC Factoring (France) 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	SA	Affacturage	9 240	88 485	100,00	39 236	392 236	2 163 509	–	37 645	10 113	–
Société Française et Suisse, 64, rue Galilée – 75008 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	599	8 855	100,00	60 384	9 397	–	–	–	37	–
SAPC UFIPRO Recouvrement 39, rue de Bassano – 75008 Paris (France)	SARL	Société de recouvrement	7 619	1 595	99,98	16 260	9 211	–	–	–	(5)	–
HSBC Epargne Entreprise (France), 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Epargne salariale	16 000	6 272	100,00	15 148	15 148	–	–	6 462	(3 270)	–
HSBC Global Asset Management (France) 4, place de la Pyramide – La Défense 9 92800 Puteaux (France)	SA	Gestion d'actifs	8 050	22 690	93,67	134 546	134 546	–	–	204 263	30 296	31 107
HSBC Services (France) (ex – HSBC Securities) 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	SA	Société commerciale	2 442	2 475	100,00	36 877	3 075	–	–	–	(1 847)	–
Valeurs Mobilières Elysées (ex – Nobel) 109, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	41 920	8 210	100,00	67 757	67 757	–	–	–	16 810	32 147
HSBC Leasing (France) 39, rue de Bassano – 75008 Paris (France)	SA	Crédit-bail	168 528	54 048	100,00	281 756	281 756	258 716	–	18 436	19 660	61 635
SFM 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	SA	Société de participations	40 000	33 342	100,00	84 053	77 926	36 516	–	67	11 602	–
Foncière Elysées S.A. 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	SAS	Société immobilière	14 043	14 655	100,00	44 478	44 039	–	–	3 609	311	907
Charterhouse Management Services Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsabilité limitée de droit anglais	Société de portefeuille	11 149	–	100,00	11 179	11 179	–	–	57	35	–
HSBC Real Estate Leasing (France), 15, rue Vernet - 75008 Paris (France)	SA	Crédit-bail immobilier	38 255	49 609	80,98	37 190	37 190	–	–	129 789	8 574	4 769
CCF & Partners Asset Management Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsabilité limitée de droit anglais	Holding d'investissement	5 574	–	100,00	4 735	4 735	–	–	–	(9)	–
HSBC Assurances Vie (France), 15, rue Vernet - 75008 Paris (France)	SA	Compagnie d'assurance	115 000	467 227	100,00	513 999	513 999	–	–	2 026 042	46 933	25 000
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de HSBC France												
1 – Filiales non reprises au paragraphe 1												
a) Filiales françaises (ensemble)	–					30	30					
b) Filiales étrangères (ensemble)	–					1 818	1 300					
2 – Participations non reprises au paragraphe 2												
a) Participations françaises (ensemble)	–					4	4					
b) Participations étrangères (ensemble)	–					–	–					

34.5 Transactions avec les filiales et les autres entreprises liées

	31 décembre 2018	
	Filiales €m	Autres entreprises liées €m
Actif		
Effets publics et valeurs assimilées	–	5 353
Créances sur les établissements de crédit	3 462	22 489
Opérations avec la clientèle	148	1 060
Obligations et autres titres à revenu fixe	482	4 451
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	5 039	30 193
Opérations avec la clientèle	632	–
Dettes représentées par un titre	–	–
Autres passifs	–	8 937
Dettes subordonnées	–	1 360
Hors Bilan		
Engagements de financement donnés	1 290	–
Engagements de garantie donnés	17	146
Engagements sur titres donnés	–	–

35 Honoraires des commissaires aux comptes

	PricewaterhouseCoopers		BDO France – Léger & Associés		Autres	
	Audit		Audit		Montant (HT)	
	Montant (HT) €k	%	Montant (HT) €k	%	Montant (HT) €k	%
Exercice 2018						
Certification des comptes	2 758	95	368	93	–	–
Services autres que la certification des comptes	154	5	29	7	–	–
Honoraires versés en 2018	2 912	100	397	100	–	–

Les services autres que la certification des comptes au 31 décembre 2018 pour PricewaterhouseCoopers Audit et BDO France – Léger & Associés concernent principalement des lettres de confort relatives aux programmes d'émissions, des prestations légales ou réglementaires ainsi que, pour PricewaterhouseCoopers Audit, d'autres missions liées à des rapports d'assurance (ISAE 3000).

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux Actionnaires

HSBC FRANCE

103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HSBC France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Instruments financiers dérivés complexes dont la juste valeur est basée sur des données non observables

Risque identifié	Notre réponse
<p>L'activité « Banque de financement, d'investissement et de marchés » (GBM) d'HSBC France opère sur les marchés de capitaux et offre des services transactionnels ainsi que des solutions de financement aux grandes entreprises et aux institutionnels. Elle exerce des activités d'origination, de vente, de structuration de produits de marché, dont des instruments financiers dérivés, à destination des entreprises, institutions financières et grands émetteurs.</p> <p>Les instruments financiers dérivés sont des actifs ou des passifs financiers comptabilisés au bilan pour leur juste valeur. La contrepartie de la réévaluation au bilan en date d'arrêt de ces instruments financiers est comptabilisée en résultat (sauf pour les dérivés de couverture).</p> <p>Les positions les plus complexes peuvent faire intervenir plusieurs paramètres significatifs non observables tels que les surfaces de volatilité, dans leur totalité ou en partie, pour les produits d'option les moins couramment négociés et les corrélations entre facteurs de marché tels que les parités de devises, les taux d'intérêt et les cours des actions. Elle tient compte également d'ajustements portant sur des risques de contrepartie ou de liquidité.</p> <p>Compte tenu des multiples paramètres sujets aux jugements exercés par la direction, nous avons considéré que la valorisation des instruments financiers dérivés basée sur des données non observables constitue un point clé de l'audit des comptes d'HSBC France.</p>	<p>Nous avons testé l'efficacité des contrôles jugés clés pour notre audit, mis en place par la Direction, pour enregistrer, valoriser et comptabiliser les instruments financiers dérivés complexes, en particulier ceux relatifs à :</p> <ul style="list-style-type: none">la validation indépendante des modèles de valorisation par le département "Markets IMR" ;la vérification indépendante des prix et des valorisations par le département "Product control" ;la détermination d'ajustements de juste valeur. <p>Nous avons aussi sollicité nos experts en risques et modèles pour réaliser sur base d'échantillons une valorisation indépendante des positions basées sur des données non observables en utilisant leurs propres modèles et paramètres de marché afin d'apprécier les valorisations issues des modèles internes d'HSBC.</p> <p>Nous avons examiné les hypothèses, méthodologies et modèles retenus par la banque pour estimer les principaux ajustements de valorisation (risques de contrepartie et de liquidité) afin d'en apprécier la pertinence.</p>

Ces instruments basés sur des données non observables représentent au 31 décembre 2018, 613 millions d'euros à l'actif et 307 millions d'euros au passif. Se référer aux notes 10, 16 et 22 de l'annexe aux comptes annuels.

Gestion des accès aux systèmes d'information

Risque identifié	Notre réponse
<p>De par la nature de ses activités, HSBC France traite quotidiennement un volume très important de transactions. Celles-ci sont autorisées, traitées et comptabilisées par l'intermédiaire de systèmes d'information complexes. L'intégrité de ces systèmes est un élément clé de la fiabilité des états financiers.</p> <p>Depuis 2015, des faiblesses concernant les droits d'accès aux systèmes d'exploitation, aux bases de données ainsi qu'à certaines applications qui contribuent directement ou indirectement à l'établissement des comptes, ont été identifiées.</p> <p>Cela entraîne un risque que, volontairement ou par erreur, les modifications apportées aux systèmes financiers et aux données traitées ne soient pas appropriées. En 2017, la direction a renforcé l'environnement de contrôle autour de ces droits d'accès mais certains de ces contrôles n'avaient pas encore été mis en place sur la totalité des systèmes d'information.</p> <p>En 2018, les faiblesses relatives aux accès privilégiés existent toujours. Ces éléments constituent donc un point clé de l'audit des comptes d'HSBC France.</p>	<p>Les droits d'accès ont été testés sur les applications, les systèmes d'exploitation et les bases de données utilisées pour les états financiers et pertinents pour notre audit. Plus précisément, nos travaux ont permis de vérifier que :</p> <ul style="list-style-type: none">• les nouvelles demandes d'accès aux systèmes d'information ont été correctement examinées et autorisées ;• les droits d'accès des utilisateurs ont été supprimés en temps opportun lorsqu'une personne a quitté le groupe ou a changé de responsabilité ;• les droits d'accès aux applications, aux systèmes d'exploitation et aux bases de données ont été contrôlés de manière régulière ; et• l'accès hautement privilégié a été accordé à un nombre de personnes limité et de manière pertinente. <p>D'autres domaines ont été évalués de manière indépendante comme les politiques de mot de passe, les configurations de sécurité, ou les contrôles sur les modifications des applications et des bases de données. Des contrôles ont été testés dont l'objectif était de s'assurer que les utilisateurs métiers, ou encore les développeurs n'ont pas accès aux applications, aux systèmes d'exploitation ou aux bases de données dans un environnement de production.</p> <p>Au regard des faiblesses de contrôles identifiées, des procédures complémentaires ont été effectuées :</p> <ul style="list-style-type: none">• lorsqu'un accès inapproprié a été identifié, nous avons analysé la nature de l'accès et, si possible, nous avons obtenu des éléments de preuves supplémentaires sur la pertinence des activités réalisées ;• des tests supplémentaires ont été effectués sur des rapprochements spécifiques de fin d'exercice (dépositaires, comptes bancaires et rapprochements de comptes d'attente) ainsi que des confirmations avec des contreparties externes ;• enfin, des tests ont été effectués sur d'autres contrôles menés par la direction, tels que des revues de performances par ligne de métier.

Se référer à la page 76 du rapport de gestion.

Dépréciation individuelle des crédits à la clientèle de la Banque d'entreprises

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre de ses activités de prêts aux entreprises, HSBC France estime, à la date de clôture, les risques de pertes sur son portefeuille et comptabilise, le cas échéant, des provisions à ce titre. Depuis 2016, le coût du risque est particulièrement faible dans un contexte d'environnement de taux favorables pour les entreprises.</p> <p>L'appréciation de l'existence d'un risque de non recouvrement ainsi que le montant provisionné relèvent du jugement exercé par la direction de la banque. Celle-ci prend notamment en considération les événements indicateurs d'un risque potentiel tels que les défauts de paiements contractuels ou d'autres facteurs tels que notamment la situation financière des emprunteurs affectant leur capacité de remboursement, les secteurs économiques sur lesquels ils évoluent, la valeur de recouvrement de leurs garanties, les dividendes qui pourraient être disponibles en cas de liquidation ou de faillite ou encore la viabilité de leurs modèles économiques.</p> <p>Compte tenu du caractère significatif des encours pour la banque, de l'importance du jugement de la direction dans l'estimation des provisions et d'un historique de coût du risque plus élevé dans un contexte, il est vrai, moins favorable, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.</p>	<p>La direction a mis en place des contrôles afin de s'assurer de la fiabilité des calculs de dépréciation spécifique. Dans ce contexte nous avons testé les contrôles existants de manière à valider la pertinence des dépréciations comptabilisées. Ainsi, les tests ont porté sur les contrôles relatifs à la surveillance des crédits, aux processus d'examen réguliers des dossiers de crédit, et à l'approbation des dépréciations individuelles.</p> <p>Nous avons fait une revue critique des tests permettant à la direction de vérifier que les provisions estimées sur la base des modèles développés étaient proportionnées aux pertes réelles observées a posteriori.</p> <p>Nous avons également testé sur la base d'un échantillon de prêts sélectionnés en fonction du risque, l'adéquation des méthodologies et des politiques de provisionnement. Sur la base de cet échantillon, nous avons évalué de manière indépendante le niveau des provisions comptabilisées à dire d'experts.</p>

Les encours nets de crédits à la clientèle non financières représentent un montant de 25,1 milliards d'euros au 31 décembre 2018.

Se référer aux notes 1, 3 et 8 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point suivant.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et certaines opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance

avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société HSBC France par vos assemblées générales du 23 avril 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 10 mai 2007 pour le cabinet BDO France - Léger & associés.

Au 31 décembre 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet BDO France - Léger & associés, dans la onzième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 20 février 2019

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas Montillot

BDO France – Léger & Associés

Fabrice Chaffois

Principales filiales de HSBC France et politique d'investissement

Organigramme des principales filiales du groupe HSBC France au 31 décembre 2018

Banque d'entreprises

Distribution HSBC Factoring (France) (100 %)

Banque de financement, d'investissement et de marchés

Affaires immobilières Foncière Elysées (100 %)
HSBC Real Estate Leasing (France) (100 %)

Montages structurés et Banque de financement et d'investissement HSBC SFH (France) (100 %)
SFM (100 %)
HSBC Leasing (France) (100 %)

Gestion d'actifs

En France HSBC Global Asset Management (France) (100 %)
HSBC Epargne Entreprise (France) (100 %)
HSBC REIM (France) (100 %)

A l'étranger HSBC Global Asset Management (Switzerland) (50 %)

Assurance

En France HSBC Assurances Vie (France) (100 %)

Filiales et participations

En France Valeurs Mobilières Elysées (100 %)
Société Française et Suisse (100 %)

A l'étranger Charterhouse Management Services Ltd (100 %)

Filiales européennes

En Pologne HSBC Bank Polska S.A. (100%)

En Irlande HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC (100%)

*Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle du groupe.
Les filiales ont été positionnées dans la zone où elles exercent principalement leur activité.*

Résumé synthétique des activités des principales filiales du groupe HSBC France au 31 décembre 2018

Banque d'entreprises

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
	2 968 913	2 372 048	107 837	97 724	10 113	7 517	100,0	100,0

HSBC Factoring (France) L'activité de HSBC Factoring (France) a augmenté en 2018, avec un chiffre d'affaire transféré par nos clients de 16,9 milliards EUR à fin décembre 2018, en hausse de 12% par rapport à 2017. Le résultat net est en hausse de 35%, tiré par une croissance du Produit Net Bancaire de 21% principalement expliqué par l'acquisition de nouveaux clients ainsi que par une meilleure gestion de l'attrition. Le résultat bénéficie également de l'impact positif du coût du risque, avec une reprise de provisions principalement expliquée par une amélioration des pertes attendues sur les encours sains. Au 31 décembre 2018, le coefficient d'exploitation de la structure s'établit à 50%

Banque de financement, d'investissement et de marchés

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
	4 561 115	3 723 074	114 700	114 606	925	1 042	100,0	100,0

HSBC SFH (France) HSBC SFH (France) est une société dédiée au refinancement de HSBC France par l'émission d'obligations sécurisées par des prêts à l'habitat (pool collatéralisé). HSBC SFH (France) a lancé la première émission le 20 janvier 2010. Le 17 avril 2018, une nouvelle émission de 1 milliard d'euros a été réalisée présentant un coupon aux investisseurs de 0.5% date de maturité 17 avril 2025. Le 7 septembre 2018, l'émission de 200 millions de francs suisses, émise le 7 avril 2010, est arrivée à échéance et a donc été remboursée. Au 31 décembre 2018, le montant global des émissions s'élève à 4,4 milliards d'euros pour un montant de pool collatéralisé de 5,9 milliards EUR.

	1 266 624	1 498 187	242 236	284 211	19 660	88 279	100,0	100,0
--	------------------	-----------	----------------	---------	---------------	--------	--------------	-------

HSBC Leasing (France) HSBC Leasing (France) est spécialisée dans les opérations de crédit bail pour le compte de grands clients. La société détient des filiales destinées à des activités de location avec option d'achat. Elle est particulièrement impliquée dans le domaine aéronautique, en finançant des actifs pour le compte de compagnies aériennes. L'encours des participations sur 2018 s'élève à 1,2 milliard EUR, en diminution de 16% comparativement à 2017.

	1 304 627	1 408 200	96 437	92 633	8 574	9 539	100,0	100,0
--	------------------	-----------	---------------	--------	--------------	-------	--------------	-------

HSBC Real Estate Leasing (France) Le résultat net de cette filiale spécialisée en crédit-bail immobilier baisse de 10% par rapport à 2017. Dans un contexte d'activité de marché en sensible baisse sur les trois dernières années, la production de l'exercice s'est élevée à 57 millions EUR contre 148 millions EUR en 2017. Le coefficient d'exploitation de la filiales se maintient à 14%. Le portefeuille se compose de 380 immeubles dont 4 sont en construction.

Gestion d'actifs

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
	139 754	145 690	61 037	63 949	30 296	37 595	100,0	100,0

HSBC Global Asset Management (France) Le résultat avant impôt s'inscrit en repli, reflétant l'impact de la baisse des marchés actions au second semestre, et la mise en place de Mifid 2.. Les encours gérés et distribués s'élèvent à 74 milliards EUR contre 77 milliards EUR à fin 2017. Les expertises de HSBC Global Asset Management (France) lui ont permis de développer la clientèle internationale et de recevoir en 2018 plusieurs récompenses :

- lauréat du Meilleur développement à l'international (Boursorama) ;
- label Régularité catégorie Diversifié - Dynamiques - sur 5 ans (Mieux Vivre Votre Argent)
- Label Excellence catégorie Actions Asie hors Japon sur 5 ans (Mieux Vivre Votre Argent)
 - Meilleur Gestion Action sur 5 ans (Mieux Vivre Votre Argent)
 - Corbeille Long-Terme : 2ème place : performance sur 5 ans sur toute la gamme.

	70 438	80 516	24 522	26 107	(3 270)	(1 585)	100,0	100,0
--	---------------	--------	---------------	--------	----------------	---------	--------------	-------

HSBC Epargne Entreprise (France) HSBC Epargne Entreprise (France) est une entreprise d'investissement, filiale à 100 % de HSBC France, exerçant l'activité de teneur de comptes d'épargne salariale. HSBC Epargne Entreprise a une clientèle de plus de 2 800 entreprises et gère 212 000 comptes individuels avec avoirs. Les FCPE proposés dans le cadre de son offre sont gérés par HSBC Global Asset Management (France). Au 31 décembre 2018, l'encours de ces FCPE s'élevait à 3,4 milliards EUR et situait le Groupe au 7^e rang du classement des sociétés d'épargne salariale. L'offre est diffusée via le réseau de distribution du Groupe HSBC en France. Elle couvre les besoins d'une clientèle d'entreprises de toutes tailles.

	14 118	12 281	7 605	8 097	4 007	4 011	100,0	100,0
--	---------------	--------	--------------	-------	--------------	-------	--------------	-------

HSBC REIM (France) HSBC REIM (France) est la filiale des activités de Gestion d'actifs spécialisée dans la gestion immobilière pour compte de tiers. Au 31 décembre 2018, la valeur de marché des actifs sous gestion est de 2,9 milliards EUR. Le principal fonds géré, Elysées Pierre, est une Société Civile de Placement Immobilier classique de rendement qui a fêté ses 30 ans d'existence en 2016. Sa capitalisation supérieure à 2 milliards EUR la place parmi les 3 premières SCPI du marché et les 123 immeubles composant son patrimoine sont principalement des bureaux situés en Ile-de-France, l'un des marchés les plus profonds et liquides en Europe et dans le monde. Ce fonds a une stratégie de rendement et de valorisation qui se traduit par un taux de rendement interne (TRI) sur 5 ans établi au 31 décembre 2018 à 8 %. La presse spécialisée a régulièrement salué les qualités de gestion et la performance long terme de la SCPI.

Assurance

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
	22 090 382	21 806 436	761 855	736 639	46 932	65 686	100,0	100,0
HSBC Assurances Vie (France)	<p>HSBC Assurances Vie (France) conçoit une large gamme de produits et services afin de satisfaire au mieux les besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises du Groupe HSBC en matière d'assurance-vie, retraite et prévoyance.</p> <p>En 2018, malgré le contexte de forte volatilité du marché action sur le dernier trimestre, l'activité d'assurance-vie a été marquée par une bonne performance commerciale avec une collecte brute de 1 934 millions EUR (+8% de croissance par rapport à 2017), dont 464 millions EUR sur les contrats libellés en unités de compte qui représentent 24% de la collecte contre 26% un an plus tôt. La collecte nette en assurance-vie reste positive sur le réseau HSBC France et s'élève à +569 millions EUR en 2018, dont +253 millions EUR (44%) portant sur les contrats libellés en unités de compte. Les actifs gérés par la société d'assurance représentent désormais 19,7 milliards EUR contre 19,6 milliards EUR un an plus tôt (+0,5%). Au sein de ceux-ci, les contrats libellés en unités de compte représentent 19,1%, en baisse de 5% par rapport à 2017 (20,2%), essentiellement liée à l'impact des conditions de marché défavorables sur la juste valeur des contrats. Le mouvement d'arbitrage vers les contrats en unités de compte s'élève à +61 millions EUR sur le réseau HSBC France.</p>							

Activités de portefeuille

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Société Française et Suisse (SFS)	9 515	9 461	9 490	9 454	37	937	100,0	100,0
Valeurs Mobilières Elysées	68 448	90 099	66 940	82 277	16 810	32 148	100,0	100,0
	<p>En 2018, la Société Française et Suisse a réalisé un bénéfice en nette diminution par rapport à 2017 qui était une année exceptionnelle de perception de dividendes. Le total bilan est composé majoritairement de disponibilités.</p> <p>Valeurs Mobilières Elysées est une filiale dans laquelle étaient effectués des investissements sur actions, en compte propre du Groupe HSBC en France. Ces investissements portaient sur des valeurs cotées de taille moyenne et sur des fonds de <i>Private Equity</i>. Le Groupe HSBC ayant décidé, en 2009, de ne plus prendre de nouvelles opérations sur des valeurs cotées de taille moyenne, Valeurs Mobilières Elysées gère un portefeuille en diminution progressive. Aucun nouvel investissement en <i>Private Equity</i> ne sera fait sur le bilan de Valeurs Mobilières Elysées, en conséquence ce portefeuille sera lui aussi en diminution progressive. Le montant total des actifs du <i>Private Equity</i> et des valeurs cotées représentait 55 millions EUR en janvier 2017 et ne représente plus que 9,1 millions EUR fin décembre 2018.</p>							

Autres informations

Politique d'investissement

2014

- Souscription par HSBC Leasing (France), filiale à 100 % de HSBC France, à l'augmentation de capital de Beau Soleil Limited Partnership.
Montant de l'investissement : 22,1 millions EUR.
- Réduction de capital de Valeurs Mobilières Elysées.
Montant de la cession : 51,7 millions EUR.
- Réduction de capital de la Société de Financement de l'Economie Française.
Montant de la cession : 4,7 millions EUR.
- Réductions de capital de HSBC Trinkhaus Gesellschaft für Kapitalmarketinvestments oHG, filiale à 90 % de Société Financière et Mobilière, elle-même filiale à 100 % de HSBC France.
Montant des cessions : 299,7 millions EUR.

2015

- Souscription par HSBC Leasing (France), filiale à 100 % de HSBC France, à l'augmentation de capital de HSBC Middle East Leasing Partnership.
Montant de l'investissement : 150,5 millions USD.
- Réduction de capital de Valeurs Mobilières Elysées.
Montant de la cession : 50,0 millions EUR.
- Réduction de capital de HSBC Services (France).
Montant de la cession : 20,9 millions EUR.

2016

- Réduction de capital de CCF Charterhouse GmbH & Co. Asset Leasing KG, filiale à 99 % de HSBC Leasing (France).
Montant de la cession : 36,8 millions EUR.
- Cession du titre Visa Europe à Visa Inc.
Montant de la plus-value : 108 millions EUR.

2017

- Augmentation de l'investissement par HSBC Leasing (France), filiale à 100% de HSBC France, dans l'opération conjointe HSBC Middle East Leasing Partnership.
Montant de l'investissement : 100,3 millions USD.

2018

- Acquisition par HSBC France de certains actifs et passif détenus par HSBC Bank plc Athens Branch.
Montant de l'investissement : 1 EUR.
- Acquisition par HSBC France de 100 % du capital de HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC auprès de HSBC Securities Services Holdings (Ireland) DAC, elle-même filiale de HSBC Bank plc.
Montant de l'investissement : 21,5 millions USD.
- Acquisition par HSBC France de 100 % du capital de HSBC Bank Polska S.A. auprès de HSBC Bank plc Paris Branch.
Montant de l'investissement : 88,4 millions EUR.

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2019

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que du rapport sur le gouvernement d'entreprise et du rapport des Commissaires aux comptes y afférent, approuve sans réserve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, ayant constaté que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 font ressortir un bénéfice net comptable de 77 939 343,08 euros, approuve la proposition d'affectation de ce bénéfice faite par le Conseil d'Administration et décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

Le bénéfice de l'exercice arrêté à	77 939 343,08 EUR
Augmenté du report à nouveau	3 208 193 820,66 EUR
Soit au total	3 286 133 163,74 EUR

Sera réparti de la manière suivante :

Dotation du compte report à nouveau	3 286 133 163,74 EUR
-------------------------------------	----------------------

L'Assemblée Générale prend acte des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Dividendes nets par action
2015	4,15 EUR
2016	4,00 EUR
2017	1,66 EUR

Les montants des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sont éligibles à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2018, approuve sans réserve lesdits comptes tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve successivement les conventions qui y sont visées dans les conditions visées à l'article L. 225-40 dudit Code.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation de Madame Fanny Letier en qualité d'Administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration en date du 8 février 2019, en remplacement de Madame Anne Méaux démissionnaire, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Samir Assaf arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Madame Paule Cellard arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur James Emmett arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Lindsay Gordon arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe Houzé arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Thierry Moulouquet arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Madame Dominique Perrier arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Arnaud Poupart-Lafarge arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Madame Brigitte Taittinger arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jacques Veyrat arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Seizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Andrew Wild arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Dix-septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, conformément à l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations, de toutes natures, versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2018, aux membres de l'organe exécutif et aux professionnels ayant une incidence significative sur les risques, qui ressort à 64 461 975 EUR.

Dix-huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de leur mandat, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués, tels que détaillés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Dix-neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 au Directeur Général, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Vingtième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 au Directeur Général Délégué, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Vingt-et-unième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital

Identification de la société

Dénomination sociale

HSBC France – nouvelle dénomination du CCF depuis le 1^{er} novembre 2005.

Nom commercial

HSBC et, pour l'activité de Banque privée, HSBC Private Banking.

Date de constitution

1894.

Siège social

103 avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris – France.

Forme

Société anonyme de droit français régie notamment par le Code de commerce. La société a le statut d'établissement de crédit agréé en qualité de banque régi par le Code monétaire et financier.

Durée

La société expirera le 30 juin 2043, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objet social (article 3 des statuts de HSBC France)

La société a pour objet d'effectuer en tous pays toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage, de commission et toutes opérations de services d'investissement et de services connexes tels que prévus par les articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier et, d'une façon générale, sous les seules restrictions résultant des dispositions légales en vigueur, toutes opérations commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, financières ou autres, de même que toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

Registre du commerce et des sociétés, code APE et LEI

Société immatriculée sous le numéro 775 670 284 RCS Paris – APE 6419Z – LEI : FOHUI1NY1AZMJMD8LP67.

Cadre légal et réglementaire

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, la société est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que ses statuts.

HSBC France est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. A ce titre, la société peut effectuer toutes opérations bancaires. Elle est, par ailleurs, notamment habilitée à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier, à l'exception toutefois de l'exploitation d'un système multilatéral de négociation. En sa qualité de prestataire de services d'investissement, elle est soumise à la réglementation applicable à ces derniers, sous la supervision de l'Autorité des marchés financiers.

Elle est notamment soumise au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et de la Banque centrale européenne. Ses dirigeants et toutes les personnes qu'elle emploie sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée. Elle est également courtier d'assurance.

Documents et informations accessibles au public

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe HSBC France peut, sans engagement, demander les documents par courrier :

HSBC France – 103 avenue des Champs-Élysées, 75419 Paris Cedex 08, France.

Les statuts de la Société peuvent être consultés dans la rubrique "A propos d'HSBC" du site internet de HSBC France www.hsbc.fr.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires et diminué des réserves que l'Assemblée jugerait à propos de créer ou de doter et des sommes qu'elle déciderait de reporter à nouveau, constitue le bénéfice distribuable qui est réparti entre les actionnaires.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne pourra intervenir lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté de réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Par dérogation aux dispositions du présent article, il est procédé, le cas échéant, à une dotation à la réserve spéciale de participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise, aux conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont obligatoirement nominatives. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Droit de vote

Chaque action entièrement libérée bénéficie d'un droit de vote.

Cession des actions

La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte.

Sont libres les cessions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de succession, de liquidation du régime matrimonial, ou de cession, soit à un conjoint, soit à un descendant ou à un ascendant.

Toutes autres cessions ou transmissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris entre actionnaires, à quelque titre que ce soit, faites à titre gratuit ou onéreux, que lesdites cessions ou transmissions interviennent notamment par voie de don, d'échange, de vente, d'apport, de fusion, de scission, d'apport partiel d'actif, de partage consécutif à la liquidation d'une société actionnaire, de transmission universelle du patrimoine d'une société, de réalisation d'un nantissement ou par voie d'adjudication publique volontaire ou forcée et, qu'elles portent sur la seule nue-propriété ou sur le seul usufruit, sont subordonnées à l'agrément du Conseil d'Administration dans les conditions décrites ci-après.

La demande d'agrément faite par le cédant, qui doit être notifiée à la société, indique les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société, le nombre d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dont la cession ou transmission est envisagée ainsi que le prix offert ou l'estimation de la valeur des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital. Cette demande d'agrément doit être contresignée par le cessionnaire.

Autres informations

L'agrément résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans un délai de trois mois à compter de la demande d'agrément.

La décision d'agrément est prise par le Conseil d'Administration à la majorité des Administrateurs présents ou représentés, le cédant s'il est Administrateur prenant part au vote. Elle n'est pas motivée et, en cas de refus, ne peut jamais donner lieu à une réclamation quelconque.

Si le cessionnaire proposé est agréé, le transfert est régularisé au profit du cessionnaire sur présentation des pièces justificatives, lesquelles devront être remises dans le mois qui suit la notification de la décision du Conseil d'Administration, faute de quoi un nouvel agrément serait nécessaire.

Si la société n'a pas agréé le cessionnaire proposé, le cédant dispose d'un délai de huit jours à compter de la notification du refus pour notifier au Conseil s'il renonce ou non à son projet.

Si le cédant n'a pas renoncé expressément à son projet dans les conditions ci-dessus, le Conseil d'Administration est tenu, dans le délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, soit par un actionnaire ou par un tiers, soit, avec le consentement du cédant, par la société en vue d'une réduction du capital.

Dans le cas où les actions ou valeurs mobilières offertes donnant accès au capital sont acquises par des actionnaires ou des tiers, le Conseil d'Administration notifie au cédant les nom, prénom, profession et adresse des acquéreurs, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société. Le prix de cession est fixé d'accord entre les acquéreurs et le cédant.

Dans le cas de l'acquisition par la société des actions ou valeurs mobilières offertes donnant accès au capital, le Conseil d'Administration doit d'abord demander l'accord du cédant. Le cédant doit faire connaître sa réponse dans les huit jours suivant la réception de la demande.

A défaut d'accord entre les parties, le prix des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital est déterminé par voie d'expertise, dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Si, à l'expiration du délai de trois mois, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par décision de justice à la demande de la société.

Le cédant peut, à tout moment, renoncer à la cession de ses actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, et au plus tard dans un délai de huit jours de la détermination du prix par l'expert.

La cession au nom du ou des acquéreurs désignés par le Conseil d'Administration est régularisée par un ordre de mouvement signé par le Président du Conseil d'Administration qui le notifiera au cédant, dans les huit jours de sa date, avec invitation à se présenter au siège social pour recevoir le prix de cession qui n'est pas productif d'intérêts.

L'ensemble des notifications, demandes, réponses, avis, renoncements, informations, accords prévus dans le présent article sont valablement faits, soit par acte extrajudiciaire, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Lorsqu'il est fait recours à la détermination du prix des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital par voie d'expertise dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil, les frais d'expertise sont supportés pour moitié par le cédant et par le cessionnaire.

La clause d'agrément, objet du présent article, s'applique également à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ainsi qu'à la cession du droit de souscription à une augmentation de capital en numéraire ou la renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

Dans ces cas, le droit d'agrément et les conditions de rachat s'exercent sur les titres souscrits et le délai imparti au Conseil

d'Administration pour notifier au tiers souscripteur s'il accepte celui-ci comme actionnaire est de trois mois à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

En cas de rachat, le prix est égal à la valeur des actions nouvelles ou valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital déterminé dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Etablissement assurant le service financier de la société

CACEIS Corporate Trust.

Historique de la société

1894 : Création de la Banque Suisse et Française ("BSF") qui deviendra le Crédit Commercial de France ("CCF").

1987 : Privatisation du CCF. A côté de son réseau national, le CCF a constitué progressivement un pôle de banques régionales, agissant sous leur propre enseigne.

1994 : Centenaire du CCF.

2000 : Le CCF entre dans le Groupe HSBC et devient la plateforme européenne du Groupe HSBC.

2002 : Le Crédit Commercial de France change de dénomination sociale et devient CCF.

2005 : Le CCF devient HSBC France et certaines de ses filiales changent également de dénomination sociale et adoptent la marque HSBC. HSBC France, HSBC Herve, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP, et HSBC Picardie forment le nouveau réseau HSBC.

2008 : Cession par HSBC France de ses filiales bancaires régionales (Société Marseillaise de Crédit, Banque de Savoie, Banque Chaix, Banque Marze, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Pelletier et Crédit Commercial du Sud-Ouest).

2008 : Fusion de HSBC Herve, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie avec HSBC France.

2011 : Fusion de HSBC Private Bank France avec HSBC France.

2013 : Acquisition de HSBC Assurances Vie (France).

2017-2018 : Création de succursales en Grèce, au Royaume-Uni, Belgique, Luxembourg, Irlande, Italie, Pologne, République Tchèque, Pays-Bas et Espagne.

Janvier 2018 : Acquisition d'actifs et de passifs de la succursale de HSBC Bank plc en Grèce et démarrage de l'activité de la succursale de HSBC France en Grèce.

Août 2018 : Acquisition de HSBC Bank Polska S.A. et HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC.

Février 2019 : Acquisition de certains actifs et passifs des succursales de HSBC Bank plc en Belgique, Irlande, Italie, République Tchèque, Pays-Bas et Espagne, et démarrage de l'activité des succursales de HSBC France dans ces pays.

Contrats importants

A ce jour, HSBC France n'a pas conclu de contrat important autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant à tout membre du groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de l'émetteur à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.

Montant du capital

Au 31 décembre 2018, le capital social s'élevait à 366 584 940 EUR, divisé en 73 316 988 actions de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

Tableau d'évolution du capital

	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros
Au 1^{er} janvier 2018	67 437 827	337 189 135	—
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	5 879 161	29 395 805	458 901 794,06
Au 31 décembre 2018	73 316 988	366 584 940	458 901 794,06
Au 1 ^{er} janvier 2017	67 437 827	337 189 135	—
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	—	—	—
Au 31 décembre 2017	67 437 827	337 189 135	—
Au 1 ^{er} janvier 2016	67 437 827	337 189 135	—
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	—	—	—
Au 31 décembre 2016	67 437 827	337 189 135	—
Au 1 ^{er} janvier 2015	67 437 827	337 189 135	—
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	—	—	—
Au 31 décembre 2015	67 437 827	337 189 135	—
Au 1 ^{er} janvier 2014	67 437 827	337 189 135	—
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	—	—	—
Au 31 décembre 2014	67 437 827	337 189 135	—

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2018

Depuis le 31 octobre 2000, HSBC Bank plc détient 99,99 % du capital et des droits de vote. Ce pourcentage n'a pas varié depuis lors. HSBC Bank plc est elle-même filiale à 100 % de HSBC Holdings plc, société cotée à Londres, Hong Kong, New York, Paris et aux Bermudes.

Dividende et politique de distribution

	2018	2017	2016	2015	2014
Nombre d'actions au 31 décembre	73 316 988	67 437 827	67 437 827	67 437 827	67 437 827
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	69 531 366	67 437 827	67 437 827	67 437 827	67 437 827
BNA consolidé part du Groupe ¹	EUR(0.24)	EUR 2,63	EUR 4,61	EUR 6,61	EUR 2,94
Dividende net	—	EUR 1,66	EUR 4,00	EUR 4,15	EUR 2,23
Dividende exceptionnel	—	EUR 4,45	—	—	—
Dividende versé + avoir fiscal	—	—	—	—	—
Payout ²	—	232,3%	86,8%	62,8%	75,9%

¹ Calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions et après élimination des actions détenues pour compte propre.

² Dividende distribué / Bénéfice net part du groupe.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 15 mars 2019, de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2018.

Les dividendes sont prescrits au bout de cinq ans. Passé ce délai, ils seront versés au ministère des Finances, bureau des Curatelles.

Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes

Personne responsable du Document de référence

M. Jean Beunardeau, Directeur Général.

Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion dont la table de concordance figure à la page 271 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Paris, 20 février 2019

Jean Beunardeau, Directeur Général

Responsables du contrôle des comptes

Titulaires	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat	Date d'expiration du mandat
PricewaterhouseCoopers Audit ¹ Représenté par Nicolas Montillot ² 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine	2015	2018	2024
BDO France - Léger & Associés ³ Représenté par Fabrice Chaffois ⁴ 43-47, avenue de la Grande Armée 75116 Paris	2007	2018	2024

1 Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

2 PwC représenté par Nicolas Montillot à compter de l'exercice 2015.

3 Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

4 BDO France représenté par Fabrice Chaffois à compter de l'exercice 2013.

Le détail des honoraires versés aux Commissaires aux comptes au titre de l'année 2018 au sein du groupe HSBC France sont présentés dans la Note 8 des États financiers consolidés, page 177.

Table de concordance et de référence

La table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n° 809/2004 (Annexe I) pris en application de la Directive dite "Prospectus".

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004	Pages du présent Document de référence 2018
1 Personnes responsables	page 268
2 Contrôleurs légaux des comptes	page 269
3 Informations financières sélectionnées	
3.1. Informations historiques	page 18
3.2. Informations intermédiaires	N/A
4 Facteurs de risque	pages 72 à 145
5 Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la société	page 266
5.2. Investissements	pages 212 et 262
6 Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	pages 3 à 18 et 228
6.2. Principaux marchés	pages 3 à 18 et 228
6.3. Événements exceptionnels	N/A
6.4. Dépendance éventuelle	N/A
6.5. Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position	pages 3 et 18
7 Organigramme	
7.1. Description sommaire du groupe	pages 2 à 19, 253 et 259 à 262
7.2. Dépendance de l'émetteur vis à vis des autres entités du groupe	page 260 à 267
8 Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	pages 200 à 201 et 239
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation de ses immobilisations corporelles	N/A
9 Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	pages 147, 149, 226 à 227
9.2. Résultat d'exploitation	pages 11 à 18, 147 et 226
10 Trésorerie et capitaux	
10.1. Capitaux de l'émetteur	pages 151 et 243
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	page 150
10.3. Conditions d'emprunt et la structure financière	pages 72, 109 à 111, 142
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.5. Sources de financement attendues	N/A
11 Recherche et développement, brevets et licences	N/A
12 Information sur les tendances	page 17
13 Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1. Organes d'administration et de direction	pages 21 à 29
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	page 30
15 Rémunération et avantages	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	pages 39 à 49, 172 à 177
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	pages 39 à 49, 172 à 177
16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	pages 21 à 29
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	N/A
16.3. Des informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération	pages 34 à 35, 38
16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	page 29
17 Salariés	
17.1. Nombre de salariés	page 172
17.2. Participation et stock-options	page 43
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	N/A
18 Principaux actionnaires	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	page 265 à 267
18.2. Existence de droits de vote différents	page 265
18.3. Contrôle de l'émetteur	pages 29 et 269
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en oeuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	N/A
19 Opérations avec des apparentés	pages 50 à 52, 211 à 212, 217 à 219
20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de	
20.1. Informations financières historiques	pages 18 et 251
20.2. Informations financières pro forma	N/A
20.3. États financiers	pages 146 à 219 et 225 à 254
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	pages 220 à 224 et 255 à 258
20.5. Date des dernières informations financières	page 18
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7. Politique de distribution des dividendes	page 180

20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	pages 129 à 130
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	pages 216 et 250
21 Informations complémentaires	
21.1. Capital social	pages 208, 242 et 266
21.2. Acte constitutif et statuts	pages 265 à 266
22 Contrats importants	page 266
23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
24 Documents accessibles au public	page 265
25 Informations sur les participations	pages 217 à 219, 259 à 261, 272

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004, sont inclus par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés présentés respectivement aux pages 126 à 187 et 188 à 193 du Document de référence n° D.18-0068 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 février 2018 ;
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux présentés respectivement aux pages 194 à 227 et 228 à 231 du Document de référence n° D.18-0068 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 février 2018 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés présentés respectivement aux pages 190 à 287 et 288 à 289 du Document de référence n° D.17-0118 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 1er mars 2017 ;
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux présentés respectivement aux pages 290 à 332 et 333 à 334 du Document de référence n° D.17-0118 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 1er mars 2017.

Le présent Document de référence comprend le Rapport financier annuel :	2018
états financiers sociaux	pages 225 à 254
états financiers consolidés	pages 146 à 219
rapport de gestion Cf. table de concordance du Rapport de gestion attestation du responsable	page 270
rapport des contrôleurs légaux des comptes	pages 220 à 224 et 255 à 258

Table de concordance du Rapport de gestion :	
analyse des activités, des résultats et de la situation financière	pages 3 à 19, 167 et 228
facteurs de risques	pages 72 à 141
gestion du Capital et du Levier	pages 142 à 145
liste des délégations en matière d'augmentation de capital	page 267
responsabilité sociale, environnementale et sociétale	pages 53 à 71
rapport sur le gouvernement d'entreprise	pages 20 à 52
rémunération et les avantages de toute nature versés à chaque mandataire social	pages 39 à 49
mandats et fonctions exercés par chacun de ces mandataires sociaux	pages 21 à 29
activité des filiales et des participations et mention des prises de participation	pages 217 à 219 et 259 à 262
tableau des résultats des cinq derniers exercices	pages 18 et 251
informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs	page 19
informations relatives aux comptes bancaires inactifs	page 19
autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 15 mars 2019	pages 263 à 264
renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital	pages 265 à 267

Implantations

Réseau HSBC en France

HSBC France

Nombre d'implantations : 291
103 avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : +33 1 40 70 70 40
www.hsbc.fr

Filiales de HSBC France

Distribution

HSBC Factoring (France)

103 avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : +33 1 40 70 72 00

Gestion d'actifs

HSBC Global Asset Management (France)

4 place de la Pyramide - La Défense 9
92800 Puteaux
Adresse postale : 75419 Paris Cedex 08
Téléphone : +33 1 40 70 70 40

HSBC Epargne Entreprise (France)

15 rue Vernet
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : +33 1 40 70 27 17

HSBC REIM (France)

15 rue Vernet
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : +33 1 40 70 39 44

Assurance

HSBC Assurances Vie (France)

15 rue Vernet
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : +33 1 41 02 40 40

Autres implantations du Groupe HSBC en France

HSBC Bank plc Paris Branch

15 rue Vernet
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : +33 1 40 70 70 40

Autres implantations du groupe HSBC France à l'étranger

Belgique

HSBC France

succursale

Square de Meeûs 23
1000 Bruxelles
Téléphone : +32 2 761 2670

Espagne

HSBC Global Asset Management (France)

succursale

Plaza Pablo Ruiz Picasso, 1
Torre Picasso
28020 Madrid
Téléphone : +34 914 566 979

HSBC France Sucursal en Espana

succursale

Plaza Pablo Ruiz Picasso, 1
Torre Picasso planta, 33
28020 Madrid
Téléphone : +34 914 566 100

Grèce

HSBC France

succursale

109-111, avenue Messogheion
115 26 Athènes
Téléphone : +30 2106961113

Irlande

HSBC Institutional TrustServices (Irlande) DAC

filiale

1 Grand Canal Square, Grand Canal Harbour
Dublin 2, D02 P820
Téléphone : +353 (0) 1 635 6000

HSBC France

succursale

1 Grand Canal Square, Grand Canal Harbour
Dublin 2, D02 P820
Téléphone : +353 (0) 1 635 6000

Italie

HSBC Global Asset Management (France)

succursale

Piazzeta Bossi, 1
20121 Milan
Téléphone : +39 02 72 437 496

HSBC France

succursale

Via Mike Bongiorno 13
20124 Milan
Téléphone : +39 02 72 437 600

Luxembourg

HSBC France

succursale

16, boulevard d'Avranches
L-1160 Luxembourg
Téléphone : +352 27 12 33 1

Pays-Bas

HSBC France

succursale

De Entree 236,
1101 EE Amsterdam ZO
Téléphone : +31 (0) 20 567 1230

Pologne

HSBC Bank Polska S.A.

filiale

Rondo ONZ 1
00-124 Varsovie
Téléphone : +48 22 354 05 00

HSBC France (Spotka Ackyjna) Oddzial w Polsce

succursale

Rondo ONZ 1
00-124 Varsovie
Téléphone : +48 22 354 05 00

République Tchèque

HSBC France - pobočka Praha

succursale

Na Florenci 2116/15, Nové Město
110 00 Prague 1
Téléphone : +42 (0)22 5024 555

Royaume-Uni

HSBC France

succursale

8 Canada Square,
Londres, E14 5HQ
Téléphone : +44 (0) 20 7991 8888

Suède

HSBC Global Asset Management (France)

succursale

Birger Jarlsgatan 25
SE-111 45 Stockholm
Téléphone : +46 8 454 5435

Suisse

HSBC Global Asset Management (Suisse) AG

co-entreprise

Bederstrasse 49
CH-8027 Zürich
Téléphone : +41 44 206 26 00

© Copyright HSBC France 2019

Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, conservée dans un système d'archivage ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, tant électronique que mécanique ou au moyen de photocopie, d'enregistrement ou de tout autre procédé, sans l'autorisation préalable écrite de HSBC France.

Publié par la Direction Financière, HSBC France, Paris

Impression et fabrication en France.

Le logo FSC® identifie les produits qui contiennent du bois provenant de forêts gérées durablement selon les règles du Forest Stewardship Council®.



HSBC France

103 avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
France
Telephone: (33 1) 40 70 70 40
www.hsbc.fr